BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

CANADA. PARLEMENT.
J CHAMBRE DES COMMUNES.
103 COMITE PERMANENT DES
H72 AFFAIRES EXTERIEURES,
1967/68 1967/68.
A25 Procès-verbaux et
A1 témoignages.

DATE | NAME - NOM

Canada. Parlement. Chambre des Communes. Comité permanent des affaires extérieures, 1967/68.

Date Loaned

CAT. NO. 1138—L.-M. CO.

J
103
H72
1967/68
A25
A1

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-septième législature

1967

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. JEAN-EUDES DUBÉ

DÉLIBÉRATIONS

Fascicule 1

SÉANCE DU MARDI 30 MAI 1967

Y COMPRIS

Appendice A

Budget principal de 1967-1968 concernant le ministère des Affaires extérieures.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1967

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. Jean-Eudes Dubé

Vice-président: M. W. B. Nesbitt

et Messieurs

Allmand,
Andras,
Asselin (*Charlevoix*),
Brewin,
Churchill,
Faulkner,
Forest,
Forrestall,
Harkness,
Klein,
Lambert,
Laprise,
Lind,
Macdonald (*Rosedale*),
Macquarrie,
McIntosh,
Pelletier,
Pilon,
Prud'homme,
Stanbury,
Thompson,
Walker—(24).

Le secrétaire du Comité,
Fernand Despatie.

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES

Le VENDREDI 19 mai 1967.

Il est résolu,—Que le comité permanent des affaires extérieures soit composé des députés dont les noms suivent:

Messieurs

Allmand,	Forrestall,	McIntosh,
Andras,	Harkness,	Nesbitt,
Asselin (*Charlevoix*),	Klein,	Pelletier,
Brewin,	Lambert,	Pilon,
Churchill,	Laprise,	Prud'homme,
Dubé,	Lind,	Stanbury,
Faulkner,	Macdonald (*Rosedale*),	Thompson,
Forest,	Macquarrie,	Walker—(24).

Le JEUDI 25 mai 1967

Il est ordonné,—Que sous réserve toujours des attributions du comité des subsides relativement au vote des deniers publics, les postes énumérés au budget principal de 1967-1968 concernant le ministère des Affaires extérieures soient retirés du comité des subsides et déférés au comité permanent des affaires extérieures.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

26841—1½

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 30 mai 1967
(1)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 10 h. 35 du matin, afin de s'organiser:

Présents: MM. Allmand, Andras, Dubé, Faulkner, Lambert, Laprise, Lind, Macdonald (*Rosedale*), Macquarrie, McIntosh, Pilon, Stanbury, Walker—(13).

Aussi présent: M. Lewis, député.

Le secrétaire du Comité ouvre la séance et préside à l'élection du président du Comité.

M. Macdonald (*Rosedale*) propose, avec l'appui de M. Allmand,
—Que M. Dubé soit élu président du Comité.

Sur la proposition de M. Macquarrie, avec l'appui de M. Laprise,
Il est décidé,—Que la mise en candidature soit close.

En conséquence, le secrétaire du Comité déclare que M. Dubé est dûment élu président du Comité.

Le secrétaire du Comité invite alors le président à prendre place à la table et M. Dubé assume la direction de la réunion.

Le président remercie le Comité de l'honneur qu'il vient de lui conférer.
M. Macquarrie propose, avec l'appui de M. Lambert,
—Que M. Nesbitt soit élu vice-président du Comité.

Sur la proposition de M. Andras, avec l'appui de M. Pilon,
Il est décidé,—Que la mise en candidature soit close.

En conséquence, le président déclare que M. Nesbitt est dûment élu vice-président du Comité.

Sur la proposition de M. Macdonald (*Rosedale*), avec l'appui de M. Walker,
Il est décidé,—Que le président, ainsi que cinq membres désignés par lui, forment le sous-comité directeur.

Sur la proposition de M. Stanbury, avec l'appui de M. Lambert,
Il est décidé, Que le Comité fasse imprimer, au jour le jour, 850 exemplaires en anglais et 350 exemplaires en français de ses Procès-verbaux et témoignages. Il est entendu que la quantité d'exemplaires sera augmentée au besoin, dans des circonstances particulières.

Sur la proposition de M. Macquarrie, avec l'appui de M. Macdonald (*Rosedale*),
Il est décidé,—Que les postes énumérés au budget principal de 1967-1968 concernant le ministère des Affaires extérieures paraissent en appendice au Procès-verbal d'aujourd'hui (*voir appendice A*).

Le président mentionne que le sous-comité directeur se réunira sous peu afin de discuter de questions ayant trait à la tâche du Comité.

A 10 h. 50 du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Fernand Despatie.

APPENDICE A

AFFAIRES EXTÉRIEURES

BUDGET DES DÉPENSES 1967-1968

AFFAIRES EXTÉRIEURES

N° du crédit	Affectation	1967-1968	1966-1967	Changement	
				Augmentation	Diminution
		$	$	$	$
	A—MINISTÈRE				
(S)	Secrétaire d'État aux Affaires extérieures—Traitement et indemnité d'automobile (Détail à la page 118)	17,000	17,000		
1	Administration, fonctionnement et entretien, y compris, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil et nonobstant toute disposition contraire de la Loi sur le service civil, la rémunération des Canadiens affectés par le Gouvernement canadien au personnel des organismes internationaux, selon le détail des affectations, et autorisation de faire des avances recouvrables à concurrence de la somme globale des parts de ces frais payables par ces organismes; et autorisation, nonobstant la Loi sur le service civil, accordée au gouverneur en conseil, de nommer et d'appointer les commissaires (Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine), les secrétaires et fonctionnaires desdites commissions; et autorisation, au gouverneur en conseil, nonobstant la Loi sur le service civil, de nommer et d'appointer des hauts commissaires, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, consuls, secrétaires et autres fonctionnaires; assistance aux citoyens canadiens et aux personnes domiciliées au Canada, y compris les personnes à leur charge, qui sont dans le besoin à l'étranger, ainsi que leur rapatriement; programmes de relations culturelles et d'échanges académiques avec d'autres pays (Détail à la page 118)	42,260,000	35,733,000	6,527,000	
10	Construction, acquisition ou amélioration d'immeubles, ouvrages, terrains, matériel et mobilier (Détail à la page 123)	5,085,000	3,095,000	1,990,000	
15	Cotisations, contributions et autres versements à des organismes internationaux (y compris ceux du Commonwealth) et aux programmes internationaux et multilatéraux d'aide économique et spéciale, selon le détail des affectations, y compris l'autorisation de payer les cotisations selon les montants exprimés en devises dans lesquelles elles sont prélevées, et autorisation de faire les autres paiements spécifiés en devises des pays indiqués, même si l'ensemble des paiements peut dépasser l'équivalent en dollars canadiens établi en janvier 1967 à (Détail à la page 131)	34,437,700	33,623,800	813,900	
(S)	Paiements en vertu de la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique, et pensions (Détail à la page 134)	49,000	48,000	1,000	
(S)	Crédit ouvert au gouvernement de l'Inde en vertu d'un accord financier intervenu entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Inde pour financer l'achat, au Canada, d'avions, de pièces de rechange et d'équipement (Détail à la page 134)	92,000	160,000	.....	68,000
		81,923,700	72,659,800	9,263,900	

N° du crédit	Affectation	1967–1968	1966–1967	Changement	
				Augmentation	Diminution
		$	$	$	$
	A—MINISTÈRE (Suite)				
	BUREAU DE L'AIDE EXTÉRIEURE				
30	Traitements et dépenses (Détail à la page 134)..	2,521,700	1,735,200	786,500	
35	Assistance économique, technique, pour fins d'enseignement et autre, selon le détail des affectations (Détail à la page 135).....	130,100,000	151,600,000	.....	21,500,000
—	Crédit non requis en 1967–1968 (Détail à la page 136).....	.....	9,428,572	.....	9,428,572
		132,621,700	162,763,772	.....	30,142,072
	RÉCAPITULATION				
	A voter.....	**214,404,400**	235,215,572	.....	20,811,172
	Autorisé par la loi.....	**158,000**	225,000	.....	67,000
		214,562,400	**235,440,572**	.....	**20,878,172**
	B—COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE				
40	Traitements et dépenses de la Commission et quote-part du Canada dans les dépenses relatives aux études, relevés et enquêtes de la Commission (Détail à la page 137).....	**489,200**	**395,700**	**93,500**	

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			$	$
		A—MINISTÈRE		
		Valeur approximative des services importants non compris dans les crédits ci-après		
		Logement (fourni par le ministère des Travaux publics)	837,500	654,500
		Logement (dans les bâtiments du ministère)	211,200	170,400
		Service de comptabilité et d'émission de chèques (contrôleur du Trésor)	617,700	466,600
		Cotisations au Compte de pension de retraite (Conseil du Trésor)	1,216,000	678,600
		Cotisations au Compte du Régime de pensions du Canada et au Compte du Régime de rentes du Québec (Conseil du Trésor)	171,300	176,800
		Primes d'assurance chirurgicale-médicale des fonctionnaires (Conseil du Trésor)	107,700	62,800
		Indemnisation des employés de l'État pour accidents du travail (ministère du Travail)	2,100	2,700
		Transport du courrier en franchise (Postes)	96,800	93,900
			3,260,300	2,306,300
		Statutaire—Secrétaire d'État aux Affaires extérieures —Traitement et indemnité d'automobile		
		Traitement (1)	15,000	15,000
		Indemnité d'automobile (2)	2,000	2,000
			17,000	**17,000**
		Crédit 1er—Administration, fonctionnement et entretien, y compris, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil et nonobstant toute disposition contraire de la Loi sur le service civil, la rémunération des Canadiens affectés par le Gouvernement canadien au personnel des organismes internationaux, selon le détail des affectations, et autorisation de faire des avances recouvrables à concurrence de la somme globale des parts de ces frais payables par ces organismes; et autorisation, nonobstant la Loi sur le service civil, accordée au gouverneur en conseil, de nommer et d'appointer les commissaires (Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine) les secrétaires et fonctionnaires desdites commissions: et autorisation au gouverneur en conseil, nonobstant la Loi sur le service civil de nommer et d'appointer des hauts commissaires, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, consuls, secrétaires et autres fonctionnaires; assistance aux citoyens canadiens et aux personnes domiciliées au Canada, y compris les personnes à leur charge, qui sont dans le besoin à l'étranger, ainsi que leur rapatriement; programmes de relations culturelles et d'échanges avec d'autres pays		

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967–1968	1966–1967		1967–1968	1966–1967
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		Crédit 1er (Suite)		
		ADMINISTRATION CENTRALE		
		Postes titularisés		
		Administration et professions		
1	1	Sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures ($29,160)		
1	1	Sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures ($20,500–$24,750)		
3	3	Sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures ($20,500–$24,750)		
1	1	Sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures ($18,500–$22,750)		
1	1	Président de la section canadienne de la Commission permanente mixte de défense du Canada et des États-Unis ($7,000)		
1		Fonctionnaire supérieur 1 ($16,500–$20,500)		
2	2	($14,000–$16,000)		
3	3	($12,000–$14,000)		
2	2	($10,000–$12,000)		
3	3	($8,000–$10,000)		
4	4	($6,000–$8,000)		
		Administration et service extérieur		
11	14	Chef de mission (1 à $22,680, 2 à $22,000, 2 à $20,750, 5 à $19,500, 1 à $19,000)		
11	5	Agent du service extérieur 10, Affaires extérieures ($24,250)		
7	9	Agent du service extérieur 9, Affaires extérieures ($22,000)		
40	37	Agent du service extérieur 8, Affaires extérieures ($20,750)		
45	42	Agent du service extérieur 7, Affaires extérieures ($18,500–$19,500)		
71		($16,000–$18,000)		
110	62	($14,000–$16,000)		
219	90	($12,000–$14,000)		
35	232	($10,000–$12,000)		
64	49	($8,000–$10,000)		
100	101	($6,000–$8,000		
	1	($4,000–$6,000)		
		Technique, exploitation et services		
3	1	($12,000–$14,000)		
10	3	($10,000–$12,000)		
26	13	($8,000–$10,000)		
103	78	($6,000–$8,000)		
172	199	($4,000–$6,000)		
8	7	(Moins de $4,000)		
		Soutien administratif		
2		($8,000–$10,000)		
111	14	($6,000–$8,000)		
966	956	($4,000–$6,000)		
202	228	(Moins de $4,000)		
12	20	(Emplois saisonniers)		
		Services sur place à l'étranger		
807	734	(Service continu)		
3,157	2,916			
(3,154)	(2,911)	Effectif constant	18,974,000	15,302,000
(202)	(183)	Emplois intermittents et autres	367,000	328,000
(3,356)	(3,094)	Traitements et salaires (y compris $1,100,000 pris en 1966–1967 sur le crédit Éventualités, du ministère des Finances, en vue du relèvement de la rémunération) (1)	19,341,000	15,630,000

Emplois (hommes-année) 1967-1968	Emplois (hommes-année) 1966-1967	Détail des affectations	Montant 1967-1968	Montant 1966-1967
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		Crédit 1er (Suite)		
		ADMINISTRATION CENTRALE (Suite)		
		Surtemps (1)	418,000	311,000
		Indemnités (2)	7,441,000	6,258,000
		Services professionnels et spéciaux (4)	563,000	312,000
		Service du courrier (5)	560,000	373,000
		Frais de déménagement et de congé au pays (5)	2,170,000	1,990,000
		Autres frais de voyage (5)	1,119,000	700,000
		Transport: chemin de fer et camion (6)	181,000	170,000
		Affranchissement (7)	277,000	259,000
		Transport du courrier diplomatique (8)	52,000	57,000
		Téléphone, télégrammes et autres services de communication (8)	2,819,000	2,741,000
		Publication de rapports et autres imprimés du ministère (9)	268,000	289,000
		Étalages, films et autre publicité du ministère (10)	127,000	142,000
		Papier, fournitures et réparation des accessoires de bureau (11)	876,000	780,000
		Achat de publications pour diffusion (12)	102,000	78,000
		Combustible et autres fournitures et approvisionnements (12)	269,000	269,000
		Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages (14)	750,000	551,000
		Location de terrains, bâtiments et ouvrages (15)	1,180,000	1,095,000
		Acquisition de matériel (16)	.....	72,000
		Réparation et entretien du matériel (17)	310,000	304,000
		Location de matériel (18)	3,000	3,000
		Impôts sur propriétés diplomatiques de la région d'Ottawa (19)	282,000	285,000
		Services de ville (19)	260,000	260,000
		Récompenses pour services personnels (21)	140,000	120,000
		Réceptions officielles (22)	200,000	50,000
		Aide aux Canadiens en détresse à l'étranger (recouvrable en partie) (22)	25,000	25,000
		Indemnisation des employés pour perte ou endommagement de mobilier ou d'effets (22)	2,000	2,000
		Divers (22)	215,000	167,000
		Frais afférents à la Conférence des premiers ministres du Canada et des Antilles (22)	.....	150,000
			39,950,000	33,445,000

	Dépense	Recette
1964-1965	$ 26,443,842	$1,136,315
1965-1966	30,009,856	1,200,467
1966-1967 (estimation)	34,233,000	1,330,000

FRAIS ASSUMÉS PAR LE CANADA EN TANT QUE MEMBRE CIVIL DES COMMISSIONS INTERNATIONALES POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE EN INDOCHINE, Y COMPRIS L'AUTORISATION, NONOBSTANT LA LOI SUR LE SERVICE CIVIL, ACCORDÉE AU GOUVERNEUR EN CONSEIL DE NOMMER ET D'APPOINTER LES COMMISSAIRES, SECRÉTAIRES ET FONCTIONNAIRES CANADIENS DESDITES COMMISSIONS

		Postes titularisés
		Administration et service extérieur
1	1	Agent du service extérieur 9, Affaires extérieures ($22,000)
2		($16,000-$18,000)
	2	($14,000-$16,000)

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967–1968	1966–1967		1967–1968	1966–1967
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		Crédit 1er (Suite)		
		FRAIS ASSUMÉS PAR LE CANADA EN TANT QUE MEMBRE CIVIL DES COMMISSIONS INTERNATIONALES POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE EN INDOCHINE (Suite)		
		Postes titularisés (Suite)		
		Administration et service extérieur (Suite)		
7	1	($12,000–$14,000)		
	7	($10,000–$12,000)		
	1	($8,000–$10,000)		
		Technique, exploitation et services		
1		($6,000–$8,000)		
	1	($4,000–$6,000)		
		Soutien administratif		
2		($6,000–$8,000)		
17	24	($4,000–$6,000)		
30	37			
(30)	(37)	Traitements (y compris $21,000 pris en 1966–1967 sur le crédit Éventualités, du ministère des Finances, en vue du relèvement de la rémunération)...(1)	209,000	202,000
		Surtemps.....(1)	4,000	4,000
		Indemnités.....(2)	108,000	112,000
		Services professionnels et spéciaux.....(4)	4,000	1,000
		Frais de voyage.....(5)	80,000	47,000
		Transport: chemin de fer et camion.....(6)	1,000	1,000
		Affranchissement.....(7)	300	100
		Téléphone, télégrammes et autres services de communication.....(8)	107,000	225,000
		Papier, fourniture et accessoires de bureau.....(11)	14,500	15,100
		Fournitures et approvisionnements.....(12)	1,600	1,500
		Réparation et entretien des immeubles.....(14)	2,000	
		Acquisition de matériel.....(16)	.....	10,500
		Réparation et entretien du matériel.....(17)	4,800	1,800
		Location de matériel.....(18)	800	
		Divers.....(22)	2,000	2,000
			539,000	623,000

	Dépense
1964–1965	$ 588,080
1965–1966	585,363
1966–1967 (estimation)	565,550

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		Crédit 1er (Suite)		
		DÉPENSES ADMINISTRATIVES SPÉCIALES, Y COMPRIS LE PAIEMENT, SOUS RÉSERVE DE L'APPROBATION DU GOUVERNEUR EN CONSEIL ET NONOBSTANT TOUTE DISPOSITION CONTRAIRE DE LA LOI SUR LE SERVICE CIVIL, DE LA RÉMUNÉRATION DES CANADIENS AFFECTÉS PAR LE GOUVERNEMENT CANADIEN AU PERSONNEL DES ORGANISMES INTERNATIONAUX, SELON LE DÉTAIL DES AFFECTATIONS (PORTION RECOUVRABLE DE CES ORGANISMES), ET AUTORISATION DE FAIRE DES AVANCES RECOUVRABLES À CONCURRENCE DU MONTANT GLOBAL DES PORTIONS DE CES FRAIS PAYABLES PAR CES ORGANISMES		
		Dépenses administratives spéciales, y compris traitements, indemnités et frais de déménagement		
		Banque de développement asiatique.....(22)	36,000	
		Moins—Somme recouvrable.....(34)	25,000	
			11,000	
		Sécrétariat du Commonwealth.....(22)	64,000	57,300
		Moins—Somme recouvrable.....(34)	25,000	20,300
			39,000	37,000
		Organisation du Traité de l'Atlantique Nord...(22)	121,000	126,200
		Moins—Somme recouvrable.....(34)	50,000	48,700
			71,000	77,500
		Organisation pour la coopération et le développement économiques.....(22)	27,000	51,600
		Moins—Somme recouvrable.....(34)	17,000	26,700
			10,000	24,900
		Bureau de liaison du Commonwealth pour l'éducation(22).....		600
			131,000	140,000
			Dépense	
		1964-1965.....	$ 30,323	
		1965-1966.....	51,206	
		1966-1967 (estimation).....	110,000	
		REPRÉSENTATION DU CANADA AUX CONFÉRENCES INTERNATIONALES		
		Services professionnels et spéciaux.....(4)	2,000	2,000
		Frais de déplacement.....(5)	300,000	335,000
		Téléphone et télégrammes.....(8)	3,000	3,000
		Loyer.....(15)	10,000	15,000
		Réceptions.....(22)	15,000	10,000
		Divers.....(22)	10,000	10,000
			340,000	375,000
			Dépense	
		1964-1965.....	$ 222,904	
		1965-1966.....	275,187	
		1966-1967 (estimation).....	288,000	

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		Crédit 1er (Suite)		
		PROGRAMMES DE RELATIONS CULTURELLES ET D'ÉCHANGES ACADÉMIQUES AVEC D'AUTRES PAYS.....(22)	1,300,000	1,150,000
		Dépense		
		1964-1965..... $ 229,429		
		1965-1966..... 843,055		
		1966-1967 (estimation)..... 1,000,000		
		Total du crédit 1er.....	**42,260,000**	**35,733,000**
		Dépense Recette		
		1964-1965..... $ 27,514,378 $1,136,315		
		1965-1966..... 31,764,667 1,200,467		
		1966-1967 (estimation)..... 36,196,550 1,330,000		
		Crédit 10—Construction, acquisition ou amélioration d'immeubles, ouvrages, terrains, matériel et mobilier		
		Mobilier et accessoires de bureau.....(11)	525,000	359,000
		Acquisition, construction et amélioration de propriétés pour bureaux et résidences à l'extérieur, y compris le terrain.....(13)	3,000,000	1,540,000
		Mobilier et accessoires pour résidences à l'extérieur..(16)	458,000	422,000
		Acquisition de véhicules automobiles et autre matériel.....(16)	265,000	239,000
		Matériel ménager de base pour le personnel à l'étranger.....(16)	364,000	361,000
		Acquisition de matériel de communications.....(16)	473,000	174,000
			5,085,000	**3,095,000**
		Dépense		
		1964-1965..... $ 1,616,509		
		1965-1966..... 1,983,311		
		1966-1967 (estimation)..... 2,981,000		
		Répartition des crédits 1er et 10		
1,231	1,131	ADMINISTRATION CENTRALE—Frais d'administration.....	17,713,000	14,868,000
		Immobilisations.....	436,000	
			18,149,000	14,868,000
30	37	INDOCHINE—Frais d'administration.....	539,000	602,000
		Immobilisations.....	46,000	
			585,000	602,000
		Missions diplomatiques		
16	16	ARGENTINE—Frais d'administration.....	215,000	172,000
		Immobilisations.....	5,000	15,000
			220,000	187,000

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		Répartition des crédits 1er et 10 (Suite)		
		Missions diplomatiques (Suite)		
25	23	AUSTRALIE—Frais d'administration	268,000	200,000
		Immobilisations	94,000	8,000
			362,000	208,000
20	19	AUTRICHE—Frais d'administration	269,000	231,000
		Immobilisations	9,000	10,000
			278,000	241,000
35	33	BELGIQUE—Frais d'administration	513,000	347,000
		Immobilisations	12,000	11,000
			525,000	358,000
24	26	BRÉSIL—Frais d'administration	367,000	260,000
		Immobilisations	190,000	38,000
			557,000	298,000
125	113	GRANDE-BRETAGNE—Frais d'administration	1,441,000	1,059,000
		Immobilisations	105,000	48,000
			1,546,000	1,107,000
16	16	CAMEROUN—Frais d'administration	203,000	182,000
		Immobilisations	9,000	18,000
			212,000	200,000
22	22	CEYLAN—Frais d'administration	186,000	182,000
		Immobilisations	20,000	9,000
			206,000	191,000
16	15	CHILI—Frais d'administration	189,000	199,000
		Immobilisations	6,000	7,000
			195,000	206,000
14	13	COLOMBIE—Frais d'administration	143,000	107,000
		Immobilisations	5,000	4,000
			148,000	111,000
16	14	CONGO (LÉOPOLDVILLE)—Frais d'administration	199,000	130,000
		Immobilisations	53,000	5,000
			252,000	135,000
13	15	COSTA RICA—Frais d'administration	125,000	127,000
		Immobilisations	23,000	3,000
			148,000	130,000
24	24	CUBA—Frais d'administration	298,000	260,000
		Immobilisations	33,000	16,000
			331,000	276,000

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967–1968	1966–1967		1967–1968	1966–1967
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		Répartition des crédits 1er et 10 (Suite)		
		Missions diplomatiques (Suite)		
18	20	CHYPRE—Frais d'administration	152,000	147,000
		Immobilisations	16,000	13,000
			168,000	160,000
25	22	TCHÉCOSLOVAQUIE—Frais d'administration	297,000	226,000
		Immobilisations	17,000	17,000
			314,000	243,000
17	17	DANEMARK—Frais d'administration	207,000	177,000
		Immobilisations	4,000	5,000
			211,000	182,000
7	7	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE—Frais d'administration	93,000	77,000
		Immobilisations	11,000	6,000
			104,000	83,000
9	9	ÉQUATEUR—Frais d'administration	98,000	83,000
		Immobilisations	2,000	2,000
			100,000	85,000
16	16	ÉTHIOPIE—Frais d'administration	135,000	182,000
		Immobilisations	13,000	105,000
			148,000	287,000
17	17	FINLANDE—Frais d'administration	254,000	208,000
		Immobilisations	26,000	6,000
			280,000	214,000
89	81	FRANCE—Frais d'administration	1,321,000	1,069,000
		Immobilisations	75,000	191,000
			1,396,000	1,260,000
42	39	FRANCE—Conseil de l'Atlantique Nord (y compris l'O.E.C.É.)		
		Frais d'administration	623,000	517,000
		Immobilisations	10,000	17,000
			633,000	534,000
4	4	ALLEMAGNE—Berlin—Frais d'administration	58,000	55,000
		Immobilisations	.....	4,000
			58,000	59,000
39	40	ALLEMAGNE—Bonn—Frais d'administration	477,000	438,000
		Immobilisations	498,000	459,000
			975,000	897,000
21	19	GHANA—Frais d'administration	271,000	234,000
		Immobilisations	19,000	10,000
			290,000	244,000

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967–1968	1966–1967		1967–1968	1966–1967
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		Répartition des crédits 1er et 10 (Suite)		
		Missions diplomatiques (Suite)		
23	24	GRÈCE—Frais d'administration	288,000	222,000
		Immobilisations	7,000	8,000
			295,000	230,000
19	18	GUYANE BRITANNIQUE—Frais d'administration	158,000	157,000
		Immobilisations	15,000	10,000
			173,000	167,000
10	8	HAÏTI—Frais d'administration	122,000	83,000
		Immobilisations	8,000	24,000
			130,000	107,000
59	56	INDE—Frais d'administration	556,000	506,000
		Immobilisations	9,000	226,000
			565,000	732,000
27	38	INDONÉSIE—Frais d'administration	366,000	270,000
		Immobilisations	27,000	27,000
			393,000	297,000
19	19	IRAN—Frais d'administration	229,000	224,000
		Immobilisations	9,000	11,000
			238,000	235,000
13	12	IRLANDE—Frais d'administration	142,000	127,000
		Immobilisations	3,000	4,000
			145,000	131,000
22	22	ISRAËL—Frais d'administration	250,000	214,000
		Immobilisations	8,000	16,000
			258,000	230,000
33	32	ITALIE—Frais d'administration	537,000	372,000
		Immobilisations	42,000	19,000
			579,000	391,000
16	13	JAMAÏQUE—Frais d'administration	209,000	129,000
		Immobilisations	2,000	10,000
			211,000	139,000
45	43	JAPON—Frais d'administration	601,000	477,000
		Immobilisations	22,000	43,000
			623,000	520,000
18		KENYA—Frais d'administration	176,000	
		Immobilisations	19,000	
			195,000	

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967–1968	1966–1967		1967–1968	1966–1967
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		Répartition des crédits 1er et 10 (Suite)		
		Missions diplomatiques (Suite)		
25	23	LIBAN—Frais d'administration	257,000	206,000
		Immobilisations	13,000	15,000
			270,000	221,000
26	26	MALAISIE—Frais d'administration	278,000	236,000
		Immobilisations	19,000	10,000
			297,000	246,000
24	24	MEXIQUE—Frais d'administration	213,000	205,000
		Immobilisations	5,000	11,000
			218,000	216,000
27	25	PAYS-BAS—Frais d'administration	374,000	292,000
		Immobilisations	18,000	13,000
			392,000	305,000
15	15	NOUVELLE-ZÉLANDE—Frais d'administration	189,000	142,000
		Immobilisations	11,000	3,000
			200,000	145,000
22	19	NIGÉRIA—Frais d'administration	247,000	211,000
		Immobilisations	191,000	131,000
			438,000	342,000
19	19	NORVÈGE—Frais d'administration	235,000	196,000
		Immobilisations	9,000	9,000
			244,000	205,000
42	44	PAKISTAN—Frais d'administration	399,000	372,000
		Immobilisations	207,000	22,000
			606,000	394,000
14	13	PÉROU—Frais d'administration	178,000	136,000
		Immobilisations	2,000	4,000
			180,000	140,000
31	30	POLOGNE—Frais d'administration	301,000	280,000
		Immobilisations	192,000	161,000
			493,000	441,000
	18	PORTUGAL—Frais d'administration	197,000	171,000
		Immobilisations	8,000	12,000
			205,000	183,000
18	18	SÉNÉGAL—Frais d'administration	183,000	183,000
		Immobilisations	20,000	102,000
			203,000	285,000

26841—2½

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		Répartition des crédits 1er et 10 (Suite)		
		Missions diplomatiques (Suite)		
13	15	AFRIQUE DU SUD—Frais d'administration	165,000	162,000
		Immobilisations	23,000	19,000
			188,000	181,000
23	20	ESPAGNE—Frais d'administration	343,000	188,000
		Immobilisations	14,000	4,000
			357,000	192,000
17	17	SUÈDE—Frais d'administration	234,000	195,000
		Immobilisations	10,000	7,000
			244,000	202,000
16	16	SUISSE—Frais d'administration	172,000	140,000
		Immobilisations	2,000	8,000
			174,000	148,000
16	13	TRINIDAD ET TABAGO—Frais d'administration	168,000	119,000
		Immobilisations	5,000	5,000
			173,000	124,000
16		TUNISIE—Frais d'administration	182,000	
		Immobilisations	18,000	
			200,000	
23	21	TURQUIE—Frais d'administration	249,000	201,000
		Immobilisations	81,000	91,000
			330,000	292,000
41	37	U.R.S.S.—Frais d'administration	609,000	539,000
		Immobilisations	66,000	19,000
			675,000	558,000
35	33	RÉPUBLIQUE ARABE UNIE—Frais d'administration	378,000	292,000
		Immobilisations	36,000	22,000
			414,000	314,000
48	41	MISSION PERMANENTE DU CANADA AUPRÈS DE L'OFFICE EUROPÉEN DES NATIONS UNIES À GENÈVE—		
		Frais d'administration	734 000	564,000
		Immobilisations	42,000	15,000
			776,000	579,000
37	36	MISSION PERMANENTE DU CANADA AUPRÈS DES NATIONS UNIES À NEW-YORK—		
		Frais d'administration	737,000	656,000
		Immobilisations	18,000	15,000
			755,000	580,000

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		Répartition des crédits 1er et 10 (Suite)		
		Missions diplomatiques (Suite)		
28	22	RÉPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE—		
		Frais d'administration	388,000	226,000
		Immobilisations	31,000	10,000
			419,000	236,000
77	73	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE—		
		Frais d'administration	1,190,000	985,000
		Immobilisations	62,000	37,000
			1,252,000	1,022,000
9	8	URUGUAY—Frais d'administration	92,000	69,000
		Immobilisations	38,000	9,000
			130,000	78,000
14	14	VENEZUELA—Frais d'administration	246,000	186,000
		Immobilisations	10,000	5,000
			256,000	191,000
31	26	YOUGOSLAVIE—Frais d'administration	315,000	222,000
		Immobilisations	23,000	21,000
			338,000	243,000
41	34	NOUVELLES MISSIONS—Frais d'administration	214,000	161,000
		Immobilisations	124,000	258,000
			338,000	419,000
		Total, Missions diplomatiques	24,227,000	19,557,000
		Consulats—		
17	16	BORDEAUX (FRANCE)—Frais d'administration	176,000	157,000
		Immobilisations	6,000	6,000
			182,000	163,000
14	12	BOSTON (É.-U.)—Frais d'administration	206,000	192,000
		Immobilisations	6,000	14,000
			212,000	206,000
18	16	CHICAGO (É.-U.)—Frais d'administration	219,000	208,000
		Immobilisations	19,000	15,000
			238,000	223,000
1	1	CLEVELAND (É.-U.)—Frais d'administration	1,000	1,000
1	1	DÉTROIT (É.-U.)—Frais d'administration	19,000	16,000
4		DÜSSELDORF (ALLEMAGNE)—		
		Frais d'administration	25,000	
		Immobilisations	25,000	
			50,000	

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967–1968	1966–1967		1967–1968	1966–1967
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		Répartition des crédits 1er et 10 (Suite)		
		Consulats (Suite)		
4	4	HAMBOURG (ALLEMAGNE)—Frais d'administration..	47,000	28,000
		Immobilisations.....	3,000	4,000
			50,000	32,000
10	7	HONG-KONG—Frais d'administration.....	87,000	75,000
		Immobilisations.....	.....	5,000
			87,000	80,000
18	15	LOS ANGELES (É.-U.)—Frais d'administration.....	237,000	174,000
		Immobilisations.....	4,000	8,000
			241,000	182,000
5	3	MANILLE (PHILIPPINES)—Frais d'administration....	69,000	25,000
		Immobilisations.....	2,000	6,000
			71,000	31,000
16	16	MARSEILLE (FRANCE)—Frais d'administration.....	153,000	151,000
		Immobilisations.....	4,000	23,000
			157,000	174,000
4	4	MILAN (ITALIE)—Frais d'administration.....	56,000	40,000
		Immobilisations.....	20,000	1,000
			76,000	41,000
12	10	LA NOUVELLE-ORLÉANS (É.-U.)—		
		Frais d'administration.....	164,000	148,000
		Immobilisations.....	3,000	25,000
			167,000	173,000
32	29	NEW-YORK (É.-U.)—Frais d'administration.....	522,000	398,000
		Immobilisations.....	40,000	20,000
			562,000	418,000
1	1	PHILADELPHIE (É.-U.)—Frais d'administration.....	1,000	17,000
		REYKJAVIK (ISLANDE)—Frais d'administration.....	1,000	2,000
14	13	SAN FRANCISCO (É.-U.)—Frais d'administration....	224,000	168,000
		Immobilisations.....	11,000	9,000
			235,000	177,000
1	1	SAO PAULO (BRÉSIL)—Frais d'administration.....	28,000	17,000

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967–1968	1966–1967		1967–1968	1966–1967
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		Répartition des crédits 1er et 10 (Suite)		
		Consulats (Suite)		
13	11	SEATTLE (É.-U.)—Frais d'administration	173,000	145,000
		Immobilisations	10,000	10,000
			183,000	155,000
		Total, Consulats	2,561,000	2,108,000
		Frais d'administration non répartis	97,000	75,000
		Immobilisations non réparties	1,726,000	486,000
		Montant pris en 1965–1966 sur le crédit Éventualités, du ministère des Finances, en vue du relèvement de la rémunération	.....	1,132,000
3,187	2,953		47,345,000	38,828,000
		RÉCAPITULATION		
		Frais d'administration	42,260,000	35,733,000
		Immobilisations	5,085,000	3,095,000
			47,345,000	38,828,000
		Crédit 15—Cotisations, contributions et autre paiements à des organismes internationaux (y compris le Commonwealth) et aux programmes multilatéraux d'aide économique et spéciale, selon le détail des affectations, y compris l'autorisation de payer les cotisations selon les montants exprimés en devises dans lesquelles elles sont prélevées, et autorisation de faire les autres paiements spécifiés en devises des pays indiqués, même si l'ensemble des paiements peut dépasser l'équivalent en dollars canadiens établi en janvier 1967		
		(Contributions, subventions et versements à des commissions et organismes internationaux y compris ceux du Commonwealth, et subventions et versements divers)		
		INSTITUTIONS DES NATIONS UNIES		
		AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE (BUDGET D'EXPLOITATION) ($57,000 É.-U.) (20)	62,000	62,000
		ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE (REMBOURSEMENT PARTIEL DE L'INDEMNITÉ ACCORDÉE À SES EMPLOYÉS CANADIENS À L'ÉGARD DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE D'IMPOSITION 1966) (20)	120,000	100,000
		ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE—AIDE POUR PAYER LA LOCATION DE BUREAUX (20)	500,000	
		FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (20)	1,000,000	1,100,000

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		Crédit 15 (Suite)		
		INSTITUTIONS DES NATIONS UNIES (Suite)		
		PROGRAMME D'EXPANSION DES NATIONS UNIES.....(20)	10,750,000	9,500,000
		HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS.....(20)	350,000	350,000
		OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT.....(20)	500,000	500,000
		INSTITUT DE FORMATION ET DE RECHERCHES DES NATIONS UNIES.....(20)	60,000	60,000
		PROGRAMME MONDIAL DE L'ALIMENTATION ($2,291,666 É.-U.).....(20)	2,475,000	2,478,000
		ORGANISMES DU COMMONWEALTH		
		INSTITUT DU COMMONWEALTH (£500).....(20)	1,500	1,500
		AUTRES COMMISSIONS ET ORGANISMES INTERNATIONAUX		
		COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE.....(20)	20,000	15,000
		PAIEMENT AU TRIBUNAL SAISI DES RÉCLAMATIONS DES ÉTATS-UNIS ET DU CANADA RELATIVES AU LAC ONTARIO.....(20)	90,000	180,000
		VERSEMENT À LA COMMISSION DU PARC INTERNATIONAL ROCSEVELT, DE CAMPOBELLO, EN EXÉCUTION ET SOUS RÉSERVE DES DISPOSITIONS DE LA LOI CONCERNANT LA COMMISSION ÉTABLIE POUR ADMINISTRER LE PARC INTERNATIONAL ROOSEVELT DE CAMPOBELLO ($100,000 É.-U.).....(22)	108,000	27,000
		SUBVENTIONS ET VERSEMENTS DIVERS		
		SUBVENTION AU CONSEIL ATLANTIQUE DU CANADA....(20)	2,500	2,500
		AIDE AUX SERVICES DE SOUTIEN DE LA DÉFENSE POUR COUVRIR LES FRAIS DIRECTS DES PAYS QUI NE SONT PAS MEMBRES DE L'OTAN.....(20)	3,500,000	6,620,000
		AIDE AUX SERVICES DE SOUTIEN DE LA DÉFENSE ACCORDÉE À LA GRÈCE ET À LA TURQUIE.....(20)	1,100,000	
		SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ GERMANO-CANADIENNE DE HANOVRE (50,000 MARKS ALLEMANDS).....(20)	14,000	13,400
		SUBVENTION À LA MAISON CANADIENNE, PARIS.....(20)	159,000	
		ASSOCIATION CANADIENNE POUR LES NATIONS UNIES...(20)	17,000	17,000
		DONS À CERTAINS PAYS POUR COMMÉMORER LEUR INDÉPENDANCE OU MARQUER CERTAINS ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX.....(20)	25,000	40,200

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967–1968	1966–1967		1967–1968	1966–1967
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		Crédit 15 (Suite)		
		(Cotisations du gouvernement canadien comme membre de commissions et d'organismes internationaux et du Commonwealth)		
		INSTITUTIONS DES NATIONS UNIES		
		ORGANISATION DES NATIONS UNIES ($3,930,000 É.-U.) (20)	4,244,000	3,866,000
		ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE ($894,350 É.-U.) (20)	966,000	757,000
		FORCE D'URGENCE DES NATIONS UNIES ($675,000 É.-U.) (20)	729,000	734,000
		ORGANISATION POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ($1,240,000 É.-U.) (20)	1,339,000	950,000
		AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE ($261,459 É.-U.) (20)	282,000	281,000
		ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE ($251,000 É.-U.) (20)	271,000	271,000
		ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL ($845,000 É.-U.) (20)	913,000	817,000
		ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE CONSULTATIVE DE LA NAVIGATION MARITIME ($14,000 É.-U.) (20)	15,000	15,000
		ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ($1,770,000 É.-U.) (20)	1,912,000	1,512,000
		ORGANISMES DU COMMONWEALTH		
		FONDATION DU COMMONWEALTH (£37,250) (20)	112,500	112,500
		SECRÉTARIAT DU COMMONWEALTH (£90,000) (20)	270,000	270,500
		AUTRES COMMISSIONS ET ORGANISMES INTERNATIONAUX		
		ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE ($168,000 É.-U.) (20)	181,000	108,000
		COMMISSION INTERNATIONALE DU LAOS (20)	35,000	41,000
		ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD (FRAIS D'ADMINISTRATION CIVILE) (3,944,000 FRANCS FRANÇAIS) (20)	871,000	633,000
		PROGRAMMES DU COMITÉ DES SCIENCES DE L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD ($276,500 É.-U.) (20)	299,000	265,000
		ORGANISATION POUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (5,688,785 FRANCS FRANÇAIS) (20)	1,243,000	1,650,000
		COUR D'ARBITRAGE PERMANENTE (4,000 FLORINS) (20)	1,200	1,200

Emplois (hommes-année) 1967–1968	1966–1967	Détail des affectations	Montant 1967–1968	1966–1967
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		Crédit 15 (Suite)		
		NON REQUIS EN 1967–1968		
		Subvention à la Fédération mondiale des anciens combattants	.....	5,000
		Participation canadienne au pont aérien de la Zambie	.....	233,000
		Fonds des Nations Unies pour le développement d'une école internationale	.....	35,000
		(20)	.....	273,000
		Total du crédit 15	**34,437,700**	**33,623,800**
		Dépense		
		1964–1965 $ 20,063,148		
		1965–1966 32,315,953		
		1966–1967 (estimation) 31,647,903		
		Statutaire—Paiements en vertu de la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique (c. 82, S.R.) et pensions (21)	**49,000**	**48,000**
		Dépense		
		1964–1965 $ 36,317		
		1965–1966 43,023		
		1966–1967 (estimation) 45,000		
		Statutaire—Crédit au gouvernement de l'Inde, en vertu d'un accord financier intervenu entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Inde pour financer l'achat, au Canada, d'avions, de pièces de rechange et d'équipement (Crédit 97 des Affaires extérieures, Loi des subsides n° 5, 1963) (20)	**92,000**	**160,000**
		Dépense		
		1964–1965 $ 402,858		
		1965–1966 222,774		
		1966–1967 (estimation) 160,000		
		BUREAU DE L'AIDE EXTÉRIEURE		
		Crédit 30—Traitements et dépenses		
		Postes titularisés		
		Direction, sciences et professions		
1	1	Directeur général, Bureau de l'aide extérieure ($27,000)		
1		Fonctionnaire supérieur 3 ($20,500–$24,750)		
1	1	Fonctionnaire supérieur 2 ($18,500–$22,750)		
6	7	Fonctionnaire supérieur 1 ($16,500–$20,500)		
1	1	($14,000–$16,000)		
9	8	($10,000–$12,000)		
		Administration et service extérieur		
4		($16,000–$18,000)		
17		($14,000–$16,000)		
38	19	($12,000–$14,000)		
2	9	($10,000–$12,000)		
51	28	($8,000–$10,000)		
7	28	($6,000–$8,000)		

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967–1968	1966–1967		1966–1968	1966–1967
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		BUREAU DE L'AIDE EXTÉRIEURE (Fin)		
		Crédit 30 (Suite)		
		Postes titularisés (Suite)		
		Technique, exploitation et services		
3	3	($8,000–$10,000)		
		Soutien administratif		
22		($6,000–$8,000)		
167	114	($4,000–$6,000)		
20	56	(Moins de $4,000)		
350	275			
(350)	(275)	Effectif constant	2,135,000	1,553,000
(10)	(6)	Emplois intermittents et autres	29,000	18,000
(360)	(281)	Traitements et salaires (y compris $75,000 pris en 1966–1967 sur le crédit Éventualités, du ministère des Finances, en vue du relèvement de la rémunération) (1)	2,164,000	1,571,000
		Surtemps (1)	7,000	5,000
		Indemnités (2)	30,000	
		Services professionnels et spéciaux (4)	40,000	7,800
		Frais de voyage et de déménagement (5)	100,000	50,400
		Transport: chemin de fer et camion (6)	200	200
		Téléphone et télégrammes (8)	35,000	14,800
		Publication de rapports et autres imprimés (9)	20,000	15,000
		Photographie et publicité (10)	20,000	4,000
		Papeterie, fournitures, accessoires et mobilier de bureau (11)	90,000	53,000
		Divers (22)	15,500	14,000
			2,521,700	**1,735,200**
			Dépense	
		1964–1965	$ 852,291	
		1965–1966	1,131,433	
		1966–1967 (estimation)	1,670,000	
		Crédit 35—Assistance économique, technique, éducative et autre, selon le détail des affectations		
		ASSISTANCE POUR L'EXPANSION INTERNATIONALE — VERSEMENT AU COMPTE SPÉCIAL DU FONDS DU REVENU CONSOLIDÉ, ÉTABLI PAR LE CRÉDIT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES 33D DE LA LOI DES SUBSIDES N° 2 DE 1965, POUR FOURNIR DE L'AIDE ÉCONOMIQUE, TECHNIQUE ET ÉDUCATIVE AUX PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT ET ÉTENDRE LES OBJETS DUDIT CRÉDIT AFIN D'INCLURE L'AUTORISATION, PENDANT L'ANNÉE FINANCIÈRE COURANTE ET LES ANNÉES SUBSÉQUENTES, DE PRÉLEVER DANS LEDIT COMPTE SPÉCIAL LES VERSEMENTS AFFÉRENTS AU PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES ET DE PERFECTIONNEMENT DU COMMONWEALTH SELON LES MODALITÉS ET CONDITIONS PRESCRITES PAR LE GOUVERNEUR EN CONSEIL (20)	50,000,000	48,500,000
			Dépense	
		1964–1965	$ 48,500,000	
		1965–1966	48,500,000	
		1966–1967 (estimation)	48,500,000	

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		Crédit 35 (Suite)		
		ASSISTANCE D'URGENCE INTERNATIONALE.....(20)	100,000	100,000
		Dépense		
		1964-1965..... $ 77,000		
		1965-1966..... 100,000		
		1966-1967 (estimation)..... 100,000		
		PROGRAMME INTERNATIONAL D'AIDE ALIMENTAIRE, Y COMPRIS LES CONTRIBUTIONS EN DENRÉES À L'AGENCE D'ASSISTANCE ET DE TRAVAUX POUR LES RÉFUGIÉS DE LA PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT ET AU PROGRAMME MONDIAL D'ALIMENTATION PENDANT LA PRÉSENTE ET LES FUTURES ANNÉES FINANCIÈRES, NONOBSTANT LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 35 DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE.....(20)	75,000,000	97,500,000
		Dépense		
		1964-1965..... $ 20,594,000		
		1965-1966..... 34,538,000		
		1966-1967 (estimation)..... 100,500,000		
		CONTRIBUTION AU FONDS DE LA MISE EN VALEUR DU BASSIN DE L'INDUS.....(20)	5,000,000	5,500,000
		Dépense		
		1964-1965..... $ 6,385,000		
		1965-1966..... 1,748,000		
		1966-1967 (estimation)..... 3,000,000		
		Total du crédit 35.....	**130,100,000**	**151,600,000**
		Dépense		
		1964-1965..... $ 75,556,000		
		1965-1966..... 84,886,000		
		1966-1967 (estimation)..... 152,100,000		
		Non requis en 1967-1968		
		Renonciation au paiement, par l'Inde au Canada, du principal et des intérêts accumulés relativement à l'achat de farine et de blé canadiens effectué aux termes d'ententes conclues entre l'Inde et le Canada le 20 février 1958, le 22 octobre 1958 et le 29 mars 1966, le montant du principal étant de...(20)	.....	**9,428,572**

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967–1968	1966–1967		1967–1968	1966–1967
			$	$
		B—COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE		
		Valeur approximative des services importants non compris dans les crédits ci-après		
		Logement (fourni par le ministère des Travaux publics)	18,900	17,400
		Services de comptabilité et d'émission de chèques (contrôleur du Trésor)	5,500	4,800
		Cotisations au Compte de pension de retraite (Conseil du Trésor)	11,000	5,100
		Primes d'assurance-chirurgicale médicale des fonctionnaires (Conseil du Trésor)	600	500
		Cotisations au Compte du Régime de pensions du Canada et au Compte du Régime de rentes du Québec (Conseil du Trésor)	800	1,200
		Indemnisation des employés de l'État pour accidents du travail (ministère du Travail)	100	
			36,900	29,000
		Crédit 40—Traitements et dépenses de la Commission et quote-part du Canada dans les dépenses relatives aux études, relevés et enquêtes de la Commission		
		TRAITEMENTS ET DÉPENSES DE LA COMMISSION		
1	1	Président, section canadienne ($20,000)		
2	2	Commissaire, section canadienne ($12,000)		
		Postes titularisés		
		Direction, sciences et professions		
1		($16,000–$18,000)		
	1	($14,000–$16,000)		
1	1	($12,000–$14,000)		
		Administration et service extérieur		
1		($12,000–$14,000)		
	1	($10,000–$12,000)		
		Technique, exploitation et services		
1	1	($6,000–$8,000)		
		Soutien administratif		
2		($6,000–$8,000)		
2	3	($4,000–$6,000)		
1	2	(Moins de $4,000)		
12	12			
(12)	(12)	Traitements (y compris $3,700 pris en 1966–1967 sur le crédit Éventualités, du ministère des Finances, en vue du relèvement de la rémunération) (1)	124,700	114,200
		Rémunération des sténographes d'audiences et d'employés professionnels (4)	2,500	3,500
		Frais de voyage (5)	15,000	114,200
		Affranchissement (7)	100	100
		Téléphone et télégrammes (8)	3,000	2,000
		Avis d'audiences publiques (10)	3,000	3,000
		Papier, fournitures, accessoires et mobilier de bureau (11)	6,000	3,000
		Divers (22)	900	900
			155,200	141,700
		Dépense		
		1964–1965 $ 116,128		
		1965–1966 126,001		
		1966–1967 (estimation) 141,500		

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967–1968	1966–1967		1967–1968	1966–1967
			$	$
		B—COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE (Suite)		
		Crédit 40 (Suite)		
		QUOTE-PART DU CANADA DANS LES DÉPENSES RELATIVES AUX ÉTUDES, RELEVÉS ET ENQUÊTES DE LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE		
		Études et relevés du bassin hydrographique de l'Ouest central	2,000	2,000
		Quote-part du Canada dans les dépenses du Bureau international de régularisation du Saint-Laurent	.....	5,000
		Quote-part du Canada dans les dépenses relatives au renvoi concernant la voie fluviale Champlain	2,000	2,000
		Quote-part du Canada dans les dépenses relatives aux études de la pollution des eaux limitrophes	310,000	230,000
		Quote-part du Canada dans les dépenses relatives au renvoi concernant les niveaux des Grands lacs—Bureau international de régularisation du Saint-Laurent	10,000	15,000
		Quote-part du Canada dans les dépenses relatives aux études de la pollution de l'air à Detroit-Windsor, Sarnia-Port-Huron	10,000	
		(4)	334,000	254,000
		Dépense		
		1964–1965 $ 10,120		
		1965–1966 52,709		
		1966–1967 (estimation) 200,000		
		Total du crédit 40	**489,200**	**395,700**
		Dépense		
		1964–1965 $ 126,248		
		1965–1966 178,710		
		1966–1967 (estimation) 341,500		

N° du crédit	Affectation	1967–1968	1966–1967	Changement	
				Augmentation	Diminution
		$	$	$	$
	AFFAIRES EXTÉRIEURES				
	Bureau de l'aide extérieure				
L30	Aide spéciale sous forme de prêts aux pays en voie de développement pendant l'année financière en cours et les années subséquentes, selon les modalités et conditions que le gouverneur en conseil pourra approuver, en vue d'exécuter les programmes intéressant l'économie, l'enseignement et la technique convenus entre le Canada et les pays en voie de développement ou des institutions internationales reconnues de développement	90,000,000	50,000,000	40,000,000	
—	Crédits non requis en 1967–1968	.....	27,773,400	.....	27,773,400
		90,000,000	77,773,400	12,226,600	

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-septième législature

1967

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. JEAN-EUDES DUBÉ

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 2

SÉANCE DU JEUDI 8 JUIN 1967

Concernant

le budget principal des dépenses, 1967-1968
du ministère des Affaires extérieures

TÉMOINS:

Du bureau de l'aide extérieure: M. Maurice F. Strong, directeur général; M. Earl G. Drake, directeur intérimaire des plans et méthodes; M. D. Ross McLellan, directeur de la division des Finances.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1967
26843—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. Jean-Eudes Dubé

Vice-président: M. W. B. Nesbitt

et Messieurs

Allmand
Andras
Asselin (*Charlevoix*)
Brewin
Churchill
Faulkner
Forest
Forrestall
Harkness
Klein
Lambert
Laprise
Lind
Macdonald (*Rosedale*)
Macquarrie
McIntosh
Pelletier
Pilon
Prud'homme
Stanbury
Thompson
Walker—(24).

Secrétaire du comité,
Fernand Despatie.

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 8 juin 1967
(2)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui, à 9h. 45 du matin sous la présidence de M. Dubé.

Présents: MM. Allmand, Brewin, Churchill, Dubé, Faulkner, Forest, Forrestall, Harkness, Lambert, Laprise, Lind, Macdonald (*Rosedale*), Macquarrie, McIntosh, Nesbitt, Pelletier, Pilon, Stanbury, Walker (19).

Autre député présent: M. Pugh.

Aussi présents: Du Bureau de l'aide extérieure: M. Maurice F. Strong, directeur général; M. Earl G. Drake, directeur suppléant, Division de la planification et de la coordination; M. D. Ross McLellan, directeur, Division des finances; M. Henri Gaudefroy, directeur, Programmes d'enseignement du français; Mlle Mary MacKay, agent, Division de la planification et de la coordination.

Au début de la réunion, le président donne lecture de l'Ordre de renvoi du 25 mai 1967.

Le président fait ensuite connaître les noms des membres qui ont été désignés pour siéger avec lui au sous-comité directeur notamment, MM. Brewin, Laprise, Macdonald (*Rosedale*), Nesbitt et Thompson.

Le président donne lecture du rapport suivant:

«*Premier rapport du sous-comité directeur.*

Le sous-comité directeur a tenu une réunion le mardi 6 juin 1967, les membres dont les noms suivent étant présents: MM. Brewin, Dubé (*président*), Laprise, Macdonald (*Rosedale*), et Nesbitt.

Le sous-comité a convenu de recommander que, lors de l'étude du budget principal de 1967-1968 concernant le ministère des Affaires extérieures, les témoins dont les noms suivent soient convoqués dans l'ordre suivant:

1. M. Maurice F. Strong, directeur général, Bureau de l'aide extérieure (Crédits 30, 35, L30).
2. M. M. Cadieux, c.r., sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures (les crédits concernant les questions administratives).
3. M. A. D. P. Heeney, président, Commission mixte internationale (Crédit 40).

et

L'honorable Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le sous-comité a également convenu de recommander qu'un rapport à la Chambre concernant les prévisions de dépenses soit présenté avant les vacances d'été, avec recommandation que le rapport du ministère des Affaires extérieures de 1966 soit déféré au Comité après les vacances.»

Sur proposition de M. Macdonald (*Rosedale*), appuyé par M. Allmand,

Il est résolu,—Que le rapport soit adopté.

Le Comité passe à l'étude des crédits paraissant au budget principal de 1967-1968 concernant le ministère des Affaires extérieures.

Le crédit 1er est réservé.

Le président propose l'étude des crédits suivants se rattachant au Bureau de l'aide extérieure:

30. Traitements et dépenses—$2,521,700.

35. Assistance économique, technique, pour fins d'enseignement et autre—$130,100,000.

L30. Aide spéciale sous forme de prêts aux pays en voie de développement pendant l'année financière en cours et les années subséquentes—$90,000,000.

Le président présente M. Strong qui fait une déclaration et qu'on interroge. MM. Drake et McLellan le secondent.

Les documents intitulés *Programme d'aide extérieure du Canada* et *Programme d'aide du Canada, année financière 1967-1968* sont présentés par M. Strong et distribués aux membres du Comité.

Certains membres font des suggestions au sujet de la forme des prévisions de dépenses du Bureau de l'aide extérieure. On convient que cette question pourrait être étudiée lors de la rédaction du rapport à la Chambre relativement aux prévisions de dépenses.

M. Strong s'engage à fournir au Comité, à sa prochaine réunion, les chiffres les plus récents concernant les allocations par pays des crédits d'aide bilatérale.

A 11 h. 45 du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Fernand Despatie.

(*Traduction*)

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le jeudi 8 juin 1967

Le président: Messieurs, je vois que nous sommes en nombre. Je vous donnerai d'abord lecture de l'ordre de renvoi en date du 25 mai 1967:

> Que sous réserve toujours des attributions du comité des subsides relativement au vote des deniers publics, les postes énumérés au budget principal de 1967-1968 concernant le ministère des Affaires extérieures soient retirés du comité des subsides et déférés au Comité permanent des Affaires extérieures.

Messieurs, le sous-comité du programme et de la procédure se compose des mêmes membres que lors de la dernière session, savoir, MM. Brewin, Dubé, Laprise, Macdonald (*Rosedale*), Nesbitt et Thompson.

Je donnerai maintenant lecture du premier rapport du sous-comité du programme et de la procédure, qui se lit ainsi: (Voir procès-verbal.)

Le président invite une proposition portant l'adoption du rapport du sous-comité du programme et de la procédure, sans lecture.

M. Macdonald (Rosedale): Je le propose.

M. Allmand: J'appuie la proposition.

La proposition est acceptée.

> 1. Administration, fonctionnement et entretien, y compris, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil et nonobstant toute disposition contraire de la Loi sur le service civil, la rémunération des Canadiens affectés par le Gouvernement canadien au personnel des organismes internationaux, selon le détail des affectations, et autorisation de faire des avances recouvrables à concurrence de la somme globale des parts de ces frais payables par ces organismes; et autorisation, nonobstant la Loi sur le service civil, accordée au gouverneur en conseil, de nommer et d'appointer les commissaires (Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine), les secrétaires et fonctionnaires desdites commissions; et autorisation, au gouverneur en conseil, nonobstant la Loi sur le service civil, de nommer et d'appointer des hauts commissaires, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, consuls, secrétaires et autres fonctionnaires; assistance aux citoyens canadiens et aux personnes domiciliées au Canada, y compris les personnes à leur charge, qui sont dans le besoin à l'étranger, ainsi que leur rapatriement; programmes de relations culturelles et d'échanges académiques avec d'autres pays 42,260,000.

Le président: Pour permettre à M. Martin de porter témoignage à son retour de son voyage à l'OTAN, est-il entendu que nous réservons le crédit 1er de l'ordre du jour?

Quelques députés: Entendu.

On réserve le crédit 1er.

Bureau de l'aide extérieure

30. Traitements et dépenses $2,521,700

Le président: Notre témoin, ce matin, est M. Maurice F. Strong, directeur général de l'Office de l'aide extérieure. Il est connu de la plupart d'entre vous, mais comme c'est la première fois qu'il comparaît devant nous, je me permets de vous fournir un aperçu de sa vie.

M. Strong est né à Oak Lake (Manitoba). En 1944 et 1945, il fut employé comme agent de la Compagnie de la Baie d'Hudson à sa factorerie de Chesterfield Inlet (côte ouest de la baie d'Hudson). En 1947 et 1948, il fut employé comme membre du secrétariat des Nations Unies à New York.

De 1954 à 1959, il fut vice-président et trésorier de la *Dome Petroleum Ltd.* De 1959 à 1964, il fut à la fois président et directeur de la *Canadian Industrial Gas Ltd.* De 1962 à 1966, au service de la *Power Corporation of Canada Ltd.*, il fut d'abord vice-président d'administration, puis président et administrateur. Au cours de cette période il fut aussi un dirigeant ou un administrateur de plusieurs autres sociétés commerciales, canadiennes, américaines ou internationales. Le 1er octobre, il démissionna de tous ses emplois commerciaux pour accepter sa nomination à titre de directeur général de l'Office de l'aide extérieure. M. Strong est aussi président national du conseil national de la YMCA du

Canada, membre du conseil consultatif de l'école d'administration commerciale de l'Université York, et administrateur du club de football, les *Ottawa Roughriders.*

M. Walker: En quelle année dites-vous que M. Strong est né?

Le président: Je ne l'ai pas dit. Il est né le 29 avril 1929, ce qui fait de lui l'un des hommes les plus jeunes ici présents.

Veuillez me permettre de demander à M. Strong de nous parler brièvement de ses points de vue et de ses intentions relatives à la mise en pratique de l'aide extérieure. Après quoi, comme de juste, nous lui poserons des questions.

M. Maurice F. Strong (Directeur, Bureau de l'aide extérieure): Monsieur le président, je vous remercie beaucoup de votre si bienveillante présentation. Je suis très heureux que vous ayez insisté, moins sur ma jeunesse que sur la durée relativement courte de mes emplois, car c'est la première fois que je comparais devant un comité. J'ai consenti avec grand plaisir à l'occasion qui m'est présentée de répondre aux questions que les membres du Comité peuvent avoir à me poser relativement aux crédits de notre Office de l'aide extérieure.

Je n'ai pas rédigé, pour ce matin, une déclaration en due forme, car j'ai jugé préférable de vous parler très brièvement de notre programme, par rapport aux prévisions budgétaires pour l'année actuelle, puis de vous expliquer le reste de l'affaire en répondant à vos questions. Il serait bien plus utile, à mon avis, que je parle des choses qui vous intéressent, non de celles qui peuvent me sembler être les plus urgentes en ce moment.

Il va sans dire que la question la plus importante à laquelle vous songerez ce matin sera celle du degré de notre programme d'assistance extérieure. Un certain nombre de gens—comme c'était certainement mon cas à mon entrée dans l'Office—seront un peu embrouillés par la complexité de tout ce problème des degrés de l'aide, car ces niveaux font l'objet de rapports dont la forme varie suivant les nations, et qui produisent un certain malentendu sur la réalité des différents degrés de notre programme d'aide.

Cette année, les crédits à étudier par vous comportent des allocations formant en tout une somme de $254,300,000, relativement à l'aide bilatérale et à l'aide multilatérale, alors que la somme totale allouée aux mêmes fins pour l'année financière 1966-1967 était de $245,500,000. Il ressort d'une comparaison de ces deux chiffres que l'augmentation n'est que de 10 millions de dollars environ. N'oublions pas cependant, à cet égard, que l'année dernière,—comme il arrive souvent—, il y avait des articles non périodiques, ou des articles non inclus dans les crédits principaux, et qui formaient un total de 34 millions de dollars. Le plus gros de ces articles-là était représenté par le crédit spécial de $22,500,000 pour secours en nourriture envoyés à l'Inde et au Pakistan.

Si l'on tient compte de ce que ces articles, qu'il est permis d'appeler non périodiques, ne font pas partie du programme régulier, mais sont le résultat de circonstances spéciales naissant au cours de l'année et faisant l'objet d'une demande spéciale d'affectation de crédits de la part du Parlement, on obtient une idée plus précise de l'expansion réelle de notre programme normal. Si l'on soustrait le chiffre de ces articles non périodiques, on constate que le coût du programme exécuté l'année dernière se chiffre par $210,500,000. Si l'on opère la même soustraction, le chiffre de l'année actuelle est supérieur d'environ 44 millions de dollars au coût du programme normal de l'année dernière.

Aussi sur le plan international du *Developments Assistance Committee*, qui publie ses propres chiffres et d'autres chiffres de l'ONU qui sont souvent cités, on tient compte des crédits à l'exportation, qui se sont chiffrés en tout, lors de l'année financière 1966-1967, à $61,800,000. Ces crédits, comme vous le savez, relèvent de l'administration de l'ECIC, non de celle de l'Office de l'aide extérieure, mais ils sont mentionnés dans les rapports des montants totaux des secours, car il faut qu'ils y figurent pour qu'on puisse comparer ces chiffres avec ceux d'autres pays. On ne peut pas «projeter» ces chiffres avec la moindre exactitude. Cependant, il est probablement juste de supposer que les montants des débours sous forme de prêts ou des prêts faits par l'ECIC sont à peu près du même ordre que ceux de l'année dernière. Il se peut qu'ils soient plus grands: cela dépend de fait du montant de chaque prêt consenti aux pays en voie de développement. Mais si l'on tient pour établi qu'ils forment un total de 62 millions de dollars comme l'année dernière, le total des prêts prévus pour cette année serait de près de 316 millions de dollars. Il pourrait être bien supérieur s'il est vrai que les prêts faits par l'ECIC sont de plus de 60 millions de dollars.

M. Lambert: Le total d'environ 230 millions de dollars dont vous venez de parler, relatif à l'aide extérieure, ne figure pas du tout dans les crédits mentionnés par vous. En tout cas, il ne figure pas dans le Livre bleu. Je me demande où vous avez trouvé ces chiffres. Les crédits 30 et 35 figurant dans le Livre bleu et se rapportant à l'Office de l'aide extérieure, pour cette année, forment un total de 132 millions de dollars. Il doit y avoir d'autres crédits.

M. Strong: C'est juste. Ils figurent en différents endroits. Je vous donnerai le total inscrit sur la feuille que j'ai sous la main, puis je demanderai à M. McLellan de le rattacher aux chiffres qui figurent dans votre Livre bleu. Je vous donnerai le détail du total. Sous la rubrique du programme de l'aide bilatérale, se trouve un total de 50 millions de dollars, pour différentes subventions internationales de développement, accordées sans réserves.

J'ai ici quelques copies pour les membres du Comité. Si vous le voulez, je pourrais vous donner la répartition de ces chiffres sur une feuille de papier.

M. Faulkner: Je crois que ce serait préférable.

M. Strong: C'est un peu embarrassant, car les rubriques sont dispersées ici et là. L'aide bilatérale, qui est la partie du programme appliquée directement par le Bureau, se chiffre par $216,400,000. Les subventions et les avances multilatérales, faites à différentes agences de l'ONU et d'autres agences multilatérales, forment en tout $37,900,000. Elles figurent en deux endroits du Livre bleu.

La difficulté est que certains de ces crédits sont inscrits sous la rubrique du ministère des Affaires extérieures, à distinguer des dépenses imputées à l'Aide extérieure. D'autres figurent dans les crédits du ministère des Finances, que vous n'avez pas sous les yeux. Il est tout à fait impossible de parler du programme complet de l'aide sans tenir compte de certains de ces crédits. Ce que nous pourrions faire et qui pourrait être utile pour les membres du Comité, c'est de préparer pour chacun d'eux et de déposer des copies d'un exposé indiquant exactement où ces crédits figurent dans le budget.

M. Lambert: Je crois que ce serait fort utile, monsieur le président, car sauf le respect dû à M. Strong, il fait allusion à certains crédits figurant sous la rubrique du ministère des Finances, dont les crédits n'indiquent rien à propos d'aide ou de subventions extérieures. La plupart des crédits se rapportent à des subventions et à d'autres paiements aux provinces.

M. Strong: Les sommes portées au ministère des Finances sont reportées de l'année financière 1964-1965 et couvrent une période de 3 ans.

M. Brewin: Le Bureau de l'aide extérieure est-il chargé de la gestion de ces sommes?

M. Strong: Le Bureau fait deux choses: d'une part, il applique les programmes bilatéraux directs; d'autre part, il donne un appui administratif au Conseil de l'aide extérieure, qui est chargé de la fonction générale de passer en revue toutes les questions d'aide quand le gouvernement est chargé de les mettre à exécution. La confusion provient entre autres de ce que nous sommes en train de parler du programme de l'aide extérieure du Canada, sans nous occuper des crédits applicables en l'espèce. Pour se faire une idée convenable du programme, il faut y inclure les articles qui se trouvent en réalité compris dans les crédits accordés à d'autres services. Nous savons cependant comment ces crédits sont ventilés, avec indication de l'endroit où chaque article peut y être trouvé et reporté à partir de crédits précédents. C'est avec plaisir que je vous ferais connaître ces renseignements précis, que nous avons sous la main.

M. Macdonald (Rosedale): Par exemple, monsieur Strong, bien des programmes multilatéraux sont compris sous le crédit 15 du ministère des Affaires extérieures.

M. Strong: Oui.

M. Macdonald (Rosedale): UNDP, par exemple.

M. Strong: Oui. Je me rends compte que c'est embarrassant. D'autre part, il nous faudrait prendre une décision sur le genre de savoir-faire à employer. A mes yeux, notre programme est vraiment mieux mis en lumière si l'on discute du total des deniers publics votés par le Parlement pour l'aide extérieure, puis si l'on rattache ce chiffre aux crédits dont vous êtes saisis.

M. McIntosh: Pourquoi cette distinction dans le programme de l'aide extérieure, entre le bilatéral qui est de votre ressort, et le multilatéral, qui est du ressort de l'ensemble du ministère?

M. Strong: Il conviendrait peut-être que j'éclaircisse les rapports qui existent entre le ministère des Affaires extérieures et le Bureau de l'aide extérieure. A titre de directeur général de ce dernier, je fais directement rapport au secrétaire d'État pour les affaires extérieures. Comme le Bureau n'a été créé en vertu d'aucune loi, ses crédits sont compris sous ceux du ministère des Affaires extérieures, en partie à titre d'article spécial imputable à l'aide extérieure, en partie sous la rubrique des contributions aux agences multilatérales. C'est là une habitude qui date de bien avant la création de l'Office de l'aide extérieure. En pratique, cela n'est pas difficile à expliquer, mais je vous accorde qu'il en résulte un peu de confusion.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur le président, je ne sais si j'ai bien compris la question de M. McIntosh. Mais je sais qu'il y a une autre différence entre le programme

bilatéral et le programme multilatéral: le premier est réellement appliqué par le Canada, tandis que, dans le cas du second, nous nous bornons à donner un chèque au bénéficiaire, qui se charge d'appliquer le programme.

M. McIntosh: Le titre du Bureau de l'aide extérieure n'est donc qu'une désignation incorrecte, tout au plus partielle.

M. Macdonald (Rosedale): Je suppose que cela comprend les programmes bilatéraux d'aide extérieure, plus ceux qui les soutiennent, tout au moins.

M. Brewin: Monsieur le président, j'ai une question supplémentaire à poser là-dessus. Comme exemple de ce que M. Macdonald déclare être peut-être l'explication, il se trouve, à la page 132, sous le crédit 15, une cotisation de 500,000 dollars à l'Agence de secours et de travaux des Nations Unis, pour les réfugiés palestiniens du Proche-Orient. Puis, à la page 136, sous le crédit 35, il y a un chiffre général de 75 millions de dollars, comprenant beaucoup d'autres choses, telles que le Programme d'aide internationale sous forme de nourriture, entre autres les cotisations sous forme de denrées à l'Agence de secours et de travaux des Nations Unies, pour les réfugiés palestiniens du Proche-Orient, le Programme mondial de nourriture, etc. Il y a donc ici un cas de deux cotisations apparemment en faveur des réfugiés palestiniens, sujet qui nous intéresse assez vivement actuellement. Cependant, il faut lire deux articles entièrement différents pour constater ce que le Canada est en train de faire en la matière. C'est embrouillant.

M. Strong: C'est la raison pour laquelle j'ai tenté de donner ici une idée d'ensemble. J'en conviens: pour la rendre compréhensible, il faut la rattacher à cette ventilation plutôt embarrassante des postes du budget. Entre parenthèses, monsieur Brewin, pour répondre à votre question précise, la subvention au Programme administratif de l'agence de l'ONU, est comprise dans le crédit 15 des Affaires extérieures, et la partie du Programme en vertu de laquelle nous fournissons de fait les denrées prévues, est comprise dans notre subvention d'aide extérieure.

M. Brewin: Aucun d'entre nous, j'en suis sûr, ne blâme M. Strong. Mais ne pourrions-nous pas, une fois ou l'autre, chercher à présenter l'ensemble du programme d'une façon plus détaillée et plus complète?

Des voix: D'accord.

M. Lambert: Monsieur Strong, votre première proposition, consistant à faire figurer ensemble, au tableau que vous nous avez présenté, les sources de ces sommes, est peut-être excellente. Elle nous mettrait bien mieux à même de juger de la valeur du programme global. Même votre chiffre de $37,930,000, prévu pour l'année financière 1967-1968 et relatif aux subventions et avances multilatérales, ne concorde pas avec celui du Livre bleu.

M. Strong: Je le répète: ce chiffre se rapporte aux crédits 35 et 15. Vous constaterez qu'il est bien correct, si vous additionnez toute la série d'articles qui y figurent, par exemple, au crédit 15, la somme de $10,750,000, pour les cotisations au Programme de développement des Nations Unies, et celle de 60,000 dollars, pour la cotisation au budget d'opération financière de l'Agence internationale d'énergie atomique, ou, au crédit 35, la somme de 5 millions de dollars pour la cotisation au Fonds du bassin de l'Indus. J'avoue que c'est un résultat difficile à obtenir.

Le président: Le Comité est-il d'accord de faire imprimer ce document à titre d'annexe au rapport?

Des voix: D'accord.

M. Lambert: Mais seulement avec les revisions apportées, car, si j'ose le dire, on se perd complètement dans toute cette affaire.

M. Strong: Nous pouvons présenter les chiffres de toute manière voulue, mais j'ai pensé que le Comité aimerait se faire une idée de l'ensemble du programme, puis qu'il rattacherait ces renseignements à la partie du programme qu'il estime être comprise dans les crédits en question. Cependant, nous pouvons donner les chiffres de toute manière que les membres voudront.

M. Lambert: Souvenons-nous que notre étude ne sort pas du cadre du livre bleu.

M. Strong: Si vous le préférez, je suis disposé soit à présenter mes observations seulement sur les articles qui figurent dans le libre bleu, soit à vous donner un aperçu du programme entier.

M. Harkness: Je crois que nous devrions avoir un aperçu de l'ensemble. En tous cas, à mon avis, le Comité devrait conseiller que les crédits relatifs à l'aide extérieure soient présentés dorénavant sous une forme plus claire, plus logique et plus facile à saisir que ce n'est le cas actuellement.

Le président: A mon sens, c'est ainsi que nous procédons depuis des années. Si le Comité désire qu'une proposition tendant à

changer cette méthode soit formulée, nous devrions le faire. J'estime qu'il convient que notre témoin poursuive son exposé.

M. Harkness: J'en conviens. Il convient, à mon avis, qu'on nous présente l'ensemble du programme et qu'on le coordonne le plus possible avec les crédits qui figurent dans le livre bleu.

M. Strong: Monsieur le président, je précise que ceci vous donne une idée claire de tout notre programme, y compris les parties qui ne relèvent pas directement de la gestion de l'Office de l'aide extérieure, mais qui sont notre affaire à titre d'auxiliaires de gestion du Conseil de l'aide extérieure et dont, je crois, quiconque examine l'ensemble du programme tiendrait à s'occuper.

M. Nesbitt: Monsieur le président, je crois qu'il conviendrait d'être clair à ce sujet, pour éviter qu'aucun malentendu ne se glisse dans le compte rendu. Nous avons tous, je crois, une grande dette envers M. Strong pour avoir attiré notre attention sur quelque chose que bien d'entre nous ignoraient jusqu'alors. En ce disant, je ne critique pas du tout M. Strong: je ne cherche qu'à rendre ce point fort clair de façon qu'il n'y ait pas de malentendu.

M. Strong: Je vous remercie bien. Je vous exposerai les deux choses: celle qui se rapporte à l'ensemble du programme et celle qui a trait spécifiquement aux articles qui figurent dans vos crédits, ce qui vous permettra de les comparer.

M. Brewin: Monsieur le président, puis-je poser une autre question sur ce point précis: le programme d'aide extérieure comprend-il ce que vous appelez, sauf erreur, les crédits à l'exportation, ou en diffère-t-il entièrement?

M. Strong: Oui. Ces crédits figurent au bas du tableau.

M. Brewin: Oh! Je comprends.

M. McIntosh: En additionnant les chiffres de la dernière colonne, comment arrivez-vous au total de $311,030,000?

M. Strong: En ajoutant le total de l'aide bilatérale et de l'aide multilatérale, soit $249,260,000, chiffre qui figure sur la moitié supérieure de la feuille que j'ai devant moi, au chiffre des crédits à l'exportation, soit $61,770,000.

L'autre chiffre, celui du milieu de la page, ne sert qu'à soustraire du total les articles spéciaux non périodiques qui n'ont pas été mentionnés aux prévisions budgétaires orginales, pour qu'on puisse comparer le programme en quelque sorte «normal» avec le total des allocations de l'année dernière. Il est toujours possible que, cette année-ci aussi, des allocations spéciales viennent augmenter le total, comme c'est arrivé assez souvent autrefois. Si nous agissons ainsi, c'est parce que les chiffres publiés sont le plus souvent les totaux de l'aide. Nous avons procédé ainsi parce que nous nous rendions compte de la confusion créée, et que les questions à moi posées par des députés et d'autres personnes étaient des demandes d'explication de notre façon d'obtenir le chiffre de 300 millions en question. L'explication est donnée sur la feuille que j'ai en mains. L'autre feuille est destinée à expliquer en détail comment chacun de ces articles se rattache aux crédits mentionnés par vous, ce qui, je l'avoue, donne beaucoup de fil à retordre.

M. Brewin: Conviendrait-il d'examiner la note infrapaginale de la feuille?

M. Strong: A votre service.

M. Brewin: Il y est écrit les mots «1 p. 100 du revenu national visé». Je crois que certains d'entre nous se font une idée générale du sens de ces mots. Mais que signifient-ils au juste?

M. Strong: Le taux indiqué par le ministre, le ministre des Finances et d'autres ministres, en publiant le but visé par le gouvernement canadien, est de 1 p. 100 du produit national brut, au coût des facteurs de la production, pour 1971 à peu près. Ce coût est simplement le produit national brut réduit de façon à tenir compte des frais réels de la production. Le chiffre ainsi obtenu est un peu inférieur à celui qu'on obtiendrait sans opérer la correction pour ledit coût. Actuellement, notre total de 311 millions de dollars en sommes allouées à toutes fins en 1966-1967 constitue un peu moins de 0.6 p. 100—0.56 ou 0.57 sauf erreur—du produit national brut, au coût des facteurs.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur le président, la tâche du Comité serait peut-être facilitée si M. Strong nous parlait brièvement du Comité d'aide à la mise en valeur et nous explique comment le critère de 1 p. 100 a été fixé sur le plan international.

M. Strong: Oui, il donne lieu à bien de la confusion. De fait, toute cette matière, sur le plan international, réclame d'assez nombreux éclaircissements. Les nations ne sont pas arrivées à convenir d'une base à prendre pour établir ce taux, mais nous espérons qu'elles ne tarderont pas trop à le faire. Dans l'intervalle,

on utilise le taux qui, à notre avis, convient le mieux, celui de 1 p. 100 du produit national brut, au coût des facteurs. Quant aux chiffres de la DAC, que les journaux mentionnent souvent, ils aggravent la confusion d'esprit des Canadiens et des étrangers, car ils sont fondés sur les débours réels de l'année. Au contraire, nous parlons d'allocations autorisées et il y a parfois, entre les allocations et les débours, un long intervalle de temps, qui se traduit pas des efforts faits pour le raccourcir en matière de la DAC au Canada. Bien des gens disent que les chiffres de la DAC placent le Canada au 14e rang parmi 15 pays: oui, mais à vrai dire c'était le rang de notre pays il y a plusieurs années. Nous ne disposons pas des chiffres de l'année dernière, car la DAC ne les a pas publiés. Je crois qu'ils prouveront que le Canada a amélioré grandement sa position et qu'il se place à un rang bien meilleur que le 14e. J'ignore quel sera ce rang, mais je suis sûr qu'à ce moment-là les chiffres ne représenteront pas le total des allocations et des augmentations des allocations que vous avez approuvées.

• (10:15 a.m.)

M. McIntosh: J'ai une autre question à poser, sur l'un des articles de la feuille savoir, l'article (d), «Annulation du prêt pour le blé à l'Inde». Le montant, qui était de $8,720,000 l'année dernière, est de $1,310,000 cette année. L'annulation se rapporte-t-elle à une expédition de blé ou à un prêt que l'Inde devait au Canada?

M. Strong: Non. C'était l'annulation de certaines clauses d'un prêt dû au Canada par l'Inde.

M. McIntosh: Alors, pourquoi inclure cet article sur la feuille?

M. Strong: C'est en quelque sorte un déboursé, de l'argent que nous aurions reçu de l'Inde cette année. Mais comme nous avons convenu avec d'autres nations d'alléger dans une certaine mesure la dette de l'Inde, notre part en la matière, représentant de l'argent que nous aurions reçu autrement de ce pays, est de $8,720,000.

M. McIntosh: Non, mais le fait est celui-ci: si ce prêt était remboursé, l'argent ne serait pas encaissé par votre trésorerie.

M. Strong: Non.

M. McIntosh: Pour quelle raison cela figure-t-il ici comme crédit? Ce n'est pas une subvention en ce qui concerne l'aide extérieure.

M. Strong: Je n'essaierai pas de défendre les méthodes de comptabilité employées. Je crois que vous auriez besoin de quelqu'un d'autre pour cela. Ce n'est pas moi qui les ai établies et je les trouve plutôt mystérieuses moi-même.

M. McIntosh: La personne qui est là-bas a, je crois, quelque chose à dire.

M. D. R. McLellan (administrateur de la Direction des finances du Bureau de l'aide extérieure): Je peux simplement dire que le Parlement a affecté l'argent dans les prévisions budgétaires, l'année dernière, au remboursement des prêts. Les fonds ont, en fait, été votés selon la manière habituelle et leur montant a servi à liquider la dette. Le crédit de $9.42 millions figure dans les prévisions budgétaires de 1966-67.

M. Macdonald (Rosedale): Et le crédit voté a été porté au budget de ce ministère.

M. McLellan: C'est exact, dans les dernières prévisions supplémentaires.

M. Churchill: Pour quelle raison ce crédit figure-t-il ici au bas de la page se rapportant aux crédits à l'exportation à long terme? Ce n'est pas vraiment un don c'est une forme d'aide remboursable.

M. Strong: Monsieur le président, la raison de cela est, encore une fois, de montrer la répartition totale des chiffres se rapportant à l'aide extérieure qui sont présentés par le gouvernement et par les sources internationales qui rapportent l'ensemble du programme d'aide canadien. Sur le plan international, les crédits à l'exportation sont, en fait, acceptés, à condition qu'ils comportent un délai de plus de cinq ans et que leurs taux d'intérêt ne soient pas supérieurs à 6 p. 100. Ceux-ci sont comptabilisés aux fins de comptabilité internationale et ceci est simplement destiné à montrer la répartition du chiffre total canadien de $311 millions.

M. Churchill: C'est peut-être bien lorsqu'il s'agit de propagande internationale mais en ce qui concerne les Canadiens, la description n'est pas vraiment claire. Nous prétendons que nous accordons des crédits en matière d'assistance de $311 millions, et pourtant $61 millions de cette somme sont simplement des crédits. Je ne m'oppose pas à ce qu'on présente les choses de cette manière aux fins du présent Comité, et je peux voir que l'on tente d'indiquer en ce qui concerne les autres pays, que le Canada remplit son rôle et qu'il paie sa part. Dans les milieux internationaux il est peut-être juste de dire à d'autres pays: si vous faites figurer vos crédits à l'exporta-

tion, nous ferons figurer les nôtres. En ce qui concerne les Canadiens, je ne pense pas que la chose soit claire. Je vois déjà le ministre des Finances ou le ministre des Affaires extérieures s'étendant longuement sur les activités du Canada dans le domaine international, mais ce chiffre pourrait être publié dans les rapports comme étant une contribution canadienne, ce qu'en réalité il n'est pas.

M. Macdonald (Rosedale): Puis-je vous présenter les choses d'une autre façon. N'est-il pas exact que ces fonds sont alloués par le contribuable canadien et que bien sûr, ils seront remboursés en temps voulu; mais le contribuable doit payer pour eux et l'emprunteur étranger en bénéficie pendant une période allant jusqu'à 20 ans? Selon les critères internationaux, il a été décidé que ces fonds sont l'équivalent des fonds destinés à des prêts.

M. Strong: Monsieur le président, il n'y a là aucune tentative de décrire ces fonds comme quelque chose qu'ils ne sont pas. Simplement, pour obtenir une vue d'ensemble en comparant le programme d'assistance du Canada aux programmes d'assitance des autres pays, on est obligé de mentionner cela. J'admets qu'il serait faux de le mentionner comme étant quelque chose d'autre que ce qu'il est, à savoir un programme de crédit à l'exporation. A mon avis, cela est dû en fait partiellement à une motivation qui se rattache à l'aide aux pays en voie de développement. Je pense que la plupart des pays qui pratiquent ce type d'aide devraient avoir un certain degré de motivation de mise en valeur en agissant de la sorte, différent des seules motivations ordinaires d'ordre commercial, car les prêts qui sont consentis aux pays en voie de développement, même en vertu des programmes de crédit à l'exportation du Canada et d'autres pays, sont très souvent obligés de ne pas tenir compte de certaines normes commerciales.

M. Churchill: Ce sont rarement des dons en argent directs; c'est du matériel acheté au Canada?

M. Strong: Vous avez tout à fait raison, monsieur. C'est exactement ce qu'ils sont.

M. McIntosh: C'est tout à fait différent et cela donne une idée fausse pour ce qui est de la note que vous faites au bas de cette page.

M. Macdonald (Rosedale): Pourquoi?

M. McIntosh: Je cite:

> Les crédits à l'exportation à long terme figurent dans l'aide totale du Canada dans l'évaluation internationale de l'aide qui représente environ 1 p. 100 de l'objectif du Revenu national.

Je ne crois pas qu'ils devraient figurer dans l'objectif que vous essayez d'atteindre qui est de 1 p. 100 pour l'aide extérieure car, en réalité, c'est une aide qui se manifeste de manière différente. C'est un prêt qui est remboursable. Ce n'est pas un don mais une transaction commerciale qui vous permet de gagner de l'argent.

M. Strong: Je pourrais encore une fois vous faire remarquer que l'on n'a pas essayé ici de décrire ces crédits comme étant différents de ce qu'ils sont, mais les Canadiens, à mon avis, soulèvent très souvent cette question devant nous, dans leurs communications avec le Bureau de l'aide extérieure, et c'est l'une des raisons pour lesquelles nous l'avons mentionné ici. La plupart des gens qui sont intéressés par ce sujet, examinent les totaux internationaux et comparent les réalisations canadiennes aux réalisations d'autres pays, et ce faisant, pour se faire une idée précise de la situation, on est obligé, aux fins de comparaison, d'inclure dans notre total les mêmes éléments que ceux qu'ils incluent dans leur total. Je reconnais que nous ne devrions certainement pas donner, j'espère que nous ne le faisons pas; une présentation erronée de ce chiffre.

M. McIntosh: En ce qui concerne les Canadiens, l'image est fausse, lorsque cette note indique que notre contribution est de l'ordre de 1 p. 100.

M. Walker: Monsieur le président, j'estime que c'est une image beaucoup plus exacte à donner aux Canadiens, particulièrement, lorsque l'on établit une comparaison avec ce que d'autres pays font, et c'est là l'unique raison. Comment pouvez-vous donner aux Canadiens une image exacte si vous utilisez une norme d'évaluation différente de celle utilisée par les autres pays lorsqu'ils appliquent cette formule?

Est-ce que le CAD établit une distinction entre l'aide militaire et l'aide non militaire en termes de dollars?

M. Strong: L'aide militaire ne figure pas dans les chiffres du CAD. Je pourrais également vous faire remarquer que la formule reconnue des Nations Unies pour arriver à ces chiffres comprend les crédits à l'exportation. En fait, elle englobe également les investissements privés qui sont faits à des fins essentiellement commerciales. En réalité, le chiffre de certains pays soutient le comparaison avec celui du Canada plus favorablement qu'il ne le devrait en réalité, en raison de l'adjonction de sommes considérables d'investissement privé

et de crédits à l'exportation. J'estime que les membres devraient se rendre compte qu'une comparaison stricte de ces chiffres, y compris même les crédits à l'exportation se rapportant au programme d'aide extérieure totale du Canada tel qu'il est établi par rapport à ceux de nombreux autres pays, ne reflète pas le chiffre du Canada aussi favorablement qu'elle le devrait car les termes selon lesquels le Canada fournit cette aide, sur une base globale, sont en réalité les meilleurs sur le plan mondial.

M. McIntosh: Reconnaîtriez-vous alors, que si vous poussiez les choses à l'extrême, notre total de $311 millions pourrait être des crédits à l'exportation, et qu'en réalité, le Canada n'apporterait aucune contribution à l'aide extérieure?

M. Strong: Du point de vue du compte rendu uniquement, cela pourrait bien être le cas. D'autre part, chaque pays doit comparaître tous les ans devant le CAD pour se soumettre au type d'examen auquel vous-mêmes, messieurs, vous nous soumettez ce matin. Nous devons défendre notre programme d'aide, ses divers éléments y compris. Si nous devions établir un programme entièrement constitué par les crédits à l'exportation, aux fins de compte rendu cela serait possible mais aux fins de défense du programme du Canada devant ce forum international, cela deviendrait mais festement difficile.

M. McIntosh: Pourriez-vous nous expliquer en pourcentages, comment les crédits à l'exportation du Canada soutiennent la comparaison avec les crédits à l'exportation des autres pays pour lesquels ils obtiennent un crédit de 1 p. 100, disons.

M. Strong: Je ne peux pas vous donner une réponse de mémoire mais nous pourrions vous procurer ces chiffres. Généralement parlant, nos chiffres s'expriment à la fois en fonction du montant total et du rapport entre les crédits et les prêts; en 1966-67, par exemple, 72 p. 100 de nos fonds bilatéraux ont été distribués sous forme de subventions et 28 p. 100 sous forme de prêts. La majeure partie de ces prêts ont été consentis selon des termes de 50 ans exempts d'intérêt, avec un délai de 10 ans pour le remboursement. Nous proposons cette année une augmentation du taux des prêts au développement par rapport aux subventions mais encore une fois, nos prêts sont consentis selon les conditions les plus faciles possibles, quelle que soit leur origine. Ce sont des prêts de 50 ans, exempts d'intérêt avec un délai de remboursement de dix ans. Maintenant, étant donné que l'année dernière les ¾ des frais de service de 1 p. 100 ont été supprimés, il n'y a plus de frais de service. Alors que la proportion des prêts par rapport aux subventions, a augmenté, si le Parlement adopte les prévisions budgétaires de cette année, les termes selon lesquels l'aide canadienne les accorde compteront toujours parmi les meilleurs au monde.

M. McIntosh: Ces feuilles indiquent-elles quelque part où les prêts consentis dans le passé et maintenant remboursés sont déduits de ce chiffre?

M. Strong: Non; cela ne figure pas dans ces comptes. Ces chiffres ne sont pas crédités pour les fonds que nous récupérons. Mais attention, ils sont très faibles en nombre jusqu'à aujourd'hui, et ils se rattachent essentiellement aux crédits à l'exportation. Cependant, le chiffre du CAD qui est basé, comme je l'ai dit, sur les débours, est un chiffre net.

M. Nesbitt: Pourriez-vous nous dire ce qu'est le CAD? Je n'ai pas pris mon lexique concernant ces sigles obscènes en quatre ou cinq lettres.

M. Strong: Oui, excusez-moi. C'est le Comité d'assistance au développement de l'OECD, et il représente le principal forum devant lequel les pays donateurs doivent comparaître pour justifier leurs programmes d'assistance en termes de quantité et de qualité. Sa fonction essentielle est d'inciter les pays donateurs à fournir une aide plus importante à des conditions plus avantageuses.

(Texte)

Le président: Monsieur Pelletier, désirez-vous poser une question?

M. Pelletier: Je me demande si on doit vraiment passer beaucoup de temps là-dessus, étant donné que si les mots veulent dire quelque chose, il est bien clair que personne n'est trompé quand on parle de crédits à long terme pour l'exportation. De plus, je me demande si on ne perd pas un peu son temps à s'interroger pour savoir s'il n'y a pas a pas de fausses représentations, alors que les mots veulent dire quelque chose et sont très clairs. Et en parlant de mots, je souhaiterais vivement que ces documents nous soient communiqués en français, non seulement pour l'usage des membres du Comité, mais surtout pour les répercussions. Si les responsables du Bureau de l'aide extérieure veulent que les répercussions de ces chiffres soient aussi bien connues par exemple dans la presse de langue française du pays, il serait très imprudent de les servir seulement en anglais au moment où ils paraissent et de les remettre ensuite deux ou trois jours après en français, au moment où la presse française peut s'être désintéressée de l'affaire et elle a grandement besoin, au contraire, de s'y intéresser.

(Traduction)

Le président: Avez-vous des exemplaires en français de ces document?

M. Strong: Nous n'en avons pas car c'est seulement hier que l'on nous a dit que nous devions comparaître. Nous pouvons fournir des exemplaires en français, monsieur le président, mais nous ne nous attendions pas à comparaître aussi vite devant le présent Comité. Ces informations sont les informations, que nous utilisons pour nos travaux et nous les avons simplement reproduites pour les avoir sous la main ce matin, le cas échéant. En fait, nous n'avons pas fait de...

M. Pelletier: Oui; je suppose que vous avez compris mes remarques concernant les conséquences.

M. Strong: Oui.

M. Pelletier: Lorsque ces documents sont publiés deux ou trois jours plus tard, les journaux français n'y ont pas accès. Il s'agit non seulement de respecter la presse française, mais aussi nos propres objectifs. S'ils ne sont pas publiés ni diffusés en aucune manière, ils en pâtissent.

M. Strong: En fait, monsieur le président, nous publions chaque document en anglais et en français. C'est peut-être le bon moment pour dire que bien que je ne sois pas aussi bilingue que je souhaiterais l'être, de tous les ministères que je connais c'est à mon avis le Bureau de l'aide extérieure qui détient le pourcentage de personnel bilingue le plus élevé. Cinquante pour cent environ de notre personnel est bilingue, et nous disposons d'excellentes facilité.

M. Pelletier: Ce serait donc peut-être une bonne idée de travailler avec des documents dans les deux langues.

M. Strong: C'est, en fait, ce que nous faisons, mais nous ne les publions pas dans les deux langues pour notre personnel. Nous publions les documents soit en français soit en anglais selon la personne qui fait le travail.

Le président: Le Comité est-il d'accord que ces documents soient imprimés comme appendices aux débats d'aujourd'hui, de sorte qu'ils soient, au moins, imprimés dans les deux langues?

M. Churchill: Monsieur le président, je pensais qu'ils devaient être d'abord révisés, eu ce qui concerne le Livre bleu, etc. Pourquoi devrions-nous les faire imprimer aussi vite maintenant? Nous avons soulevé quelques objections à cet égard. Je m'oppose encore à la publication des crédits à l'exportation. Il faudrait clarifier ce souci concernant ce que les autres pays font ainsi que la comparaïson entre l'aide apportée par le Canada et par les autres pays. Si d'autres pays englobent les crédits à l'exportation et, comme l'a dit le témoin, dans certains cas, les investissements privés, alors il est tout simplement ridicule d'essayer d'établir une comparaison entre ce que le Canada et les autres pays font. A mon avis, nous ne devrions pas essayer de faire cela. En tenant compte de certains débats que nous avons eu à la Chambre par le passé et des critiques du gouvernement pour ne pas avoir réussi à atteindre le prétendu un pour cent du revenu national à cette fin, est-ce que cela représente une tentative de répondre à ces critiques ou de les prévenir dans le futur? Je pense que la réponse devrait être laissée au ministre des Affaires extérieures. La sémantique est son fort. Pourquoi devrions-nous, en tant que Comité, faire cela? Franchement, je ne suis pas d'accord. J'estime que l'image que cela donne de l'aide du Canada en ce qui concerne le contribuable canadien ordinaire est fausse.

M. Macdonald (Rosedale): Certainement pas, monsieur le président, car le fait est que ces crédits à l'exportation sont accordés aux pays en voie de développement à des termes plus avantageux que des termes commerciaux. Si les pays en voie de développement étaient obligés d'acquérir le même matériel selon des termes commerciaux, il est indiscutable qu'ils devraient payer des taux bien plus élevés. Dans cette mesure, les subsides proviennent du contribuable canadien, et il y a simplement une question de degré entre le crédit à l'exportation, le prêt au développement aux conditions que vous avez fixées, et une subvention. Voilà les trois types différents d'aide financière disponibles. Il est certain que si nous devons parler de manière raisonnable du programme d'aide extérieure du Canada, nous devrions parler de l'aide globale apportée, même si ses conditions sont éloignées des conditions commerciales.

N'est-ce pas exact que certains autres pays, la France par exemple, ajoutent le coût de l'administration coloniale et les prêts commerciaux aux critères?

M. McIntosh: La seule différence qui devrait être ajoutée à cela est la différence entre ce qu'ils paieraient en réalité et le taux d'intérêt.

M. Macdonald (Rosedale): Donc en vous basant là-dessus, messieurs, vous dites que nous devrions parler uniquement des subventions, mais, en réalité, nous parlons de l'ensemble de l'aide, que ce soit des prêts, des crédits à l'exportation ou des subventions directes. La façon la plus sensée pour parler d'un programme d'aide extérieure est de parler de tous les chiffres et non pas uniquement des chiffres des subventions.

M. Allmand: Depuis quand cela a-t-il été établi ainsi?

Une voix: C'est que j'aimerais savoir.

M. Strong: Cela a été établi ainsi depuis plusieurs années.

M. Allmand: A partir de quelle année, monsieur?

M. Strong: Jusqu'à quelle année ou depuis quelle année?

M. Allmand: A partir de quelle année?

M. Strong: C'est une chose qui varie. La CAID a été créé il y a environ sept ans.

M. Drake: Avant 1963, aux environs de cette époque.

Une voix: C'est seulement quelque sept ans plus tard qu'on l'enregistre.

Le président: Du calme, s'il vous plaît.

M. Strong: Si vous le désirez nous le ferons figurer.

Le président: Du calme s'il vous plaît. Nous avons un témoin ici ce matin, et je crois que toutes les questions devraient lui être adressées. Si le Comité désire faire une recommandation pour modifier la procédure utilisée par le passé, nous pouvons le faire, mais dans le moment présent je pense que nous devrions adresser nos questions au témoin. Nous devrions le laisser poursuivre avec ses explications avant de nous engager trop loin dans des discussions d'ordre politiques concernant les méthodes de comptabilité.

M. Nesbitt: J'estime que nous devrions réitérer nos remerciements à M. Strong pour avoir attirer pour la première fois notre attention sur l'étrangeté des méthodes de comptabilité employées.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur le président, M. Nesbitt a été secrétaire parlementaire pendant cinq ans environ, et ces méthodes étaient en vigueur lorsqu'il occupait ce poste. Ce n'est certainement pas la première fois.

M. Nesbitt: M. Macdonald peut se faire aussi politique qu'il le désire, mais ce n'était pas mon domaine d'activité particulier.

Le président: Du calme, s'il vous plaît. Je demande à M. Strong de poursuivre.

M. Strong: Monsieur le président, il est clair que mon rôle est simplement de vous présenter les chiffres. Que vous désiriez ou non utiliser les méthodes de l'ECIT c'est bien sûr votre affaire, mais en raison du fait que nous nous sommes aperçus que la plupart des gens ne s'y retrouvent pas si on ne les cite pas, nous avons incorporé ces chiffres de sorte qu'ils soient à votre disposition si vous désirez les utiliser. Nous avons également eu l'impression qu'il serait utile de présenter les chiffres de la manière selon laquelle ils sont généralement acceptés sur le plan international, mais nous pouvons les présenter sous n'importe quelle autre forme, selon le désir des membres du Comité. On peut les répartir de bien des façons.

M. Churchill: Monsieur le président, sur cette phrase «généralement acceptés sur le plan international», M. Macdonald nous a dit que la France englobe son administration coloniale dans l'aide étrangère. Combien d'autres éléments du même ordre sont-ils ajoutés par d'autres pays dans ce domaine international, qui ne servent qu'à enbrouiller le tableau? C'est ce à quoi je m'oppose et je ne crois pas que nous devrions les ajouter sous prétexte qu'un autre pays le fait. Nous pourrions trouver d'autres choses qui pourraient être portées sur la liste de l'aide à l'étranger. Peut-être que si nous lançions quelques satellites qui seraient profitables à d'autres pays nous pourrions le faire figurer dans notre aide extérieure.

M. Walker: Monsieur le président, je me demande si M. Churchill serait disposé à reconnaître que nous serions peut-être dans une meilleure position pour faire les recommandations que nous désirerions faire concernant la comptabilité et le tableau véridique des faits après que M. Strong ait parlé des programmes en termes généraux?

M. Churchill: Je suis tout à fait prêt à écouter. Je m'opposais à ce que cela soit imprimé dans le rapport.

Le président: Poursuivez, monsieur Strong.

M. Strong: Monsieur le président, je ne voudrais pas prendre tout le temps du Comité en parlant de choses qui ne me paraissent pas importantes. Je préférerais parler de choses que les membres considèrent comme importantes. Cependant, je voudrais faire deux commentaires assez brefs, sur un certain nombre de problèmes qui semblent importants.

Tout d'abord, nous avons parlé des niveaux et de la confusion qui existe à cause des différentes façons de présenter les rapports. Ces méthodes ont été les nôtres depuis quelques années. A mon avis, les régions en voie de développement dans notre programme sont également quelque chose qui pourrait vous intéresser. Les régions principales de développement se situent dans l'Afrique francophone et dans les Caraïbes. Je devrais également mentionner que l'ensemble du problème de l'aide alimentaire qui a été dans tous les esprits très récemment, avec les rapports sur la famine en Inde et ainsi de suite, mérite probablement une attention particulière, car l'aide alimentaire constitue une partie importante de l'ensemble du programme canadien. L'année dernière, en fait, elle représentait 100 millions de nos dépenses bilatérales ce qui fait 40 p. 100 environ du total.

J'ai l'impression qu'il y a eu pas mal de malentendus dans l'esprit du public sur la manière selon laquelle nous apportons notre aide alimentaire et sur ses conséquences sur l'économie des pays en voie de développement. Ce dont on ne se rend généralement pas compte, c'est que lorsque nous apportons no-

tre aide alimentaire nous exigeons du pays bénéficiaire qu'il établisse dans ses comptes une contre-partie en argent équivalente en monnaie locale à la valeur d'un don en céréale, farine ou autre. Ces contre-parties sont alors consacrées par un accord entre le pays bénéficiaire et nous-mêmes à des programmes de mise en valeur à long terme de ce pays et ainsi les dons canadiens en blé, farine et autres denrées servent non seulement à pourvoir aux besoins immédiats, mais aussi à construire des choses telles que ponts, écoles, barrages et autres réalisations du même ordre. Cela a, en réalité, un double effet. Il ne s'agit pas uniquement d'opérations rapides, étant donné que cette contre-partie est consacrée à la fois aux problèmes de mise en valeur immédiats et aux problèmes de mise en valeur à long terme. C'est un facteur d'importance qu'il ne faut pas perdre de vue lorsqu'on étudie l'aide alimentaire.

Je crois qu'il serait peut-être également utile de mentionner le degré de coordination qui existe au sein de la communauté internationale dont le Canada est un membre actif et qui conditionne considérablement la mise en application de nos programmes. Cette coordination s'effectue à un niveau global par l'intermédiaire du Comité d'assistance au développement que nous avons déjà mentionné. C'est, en fait, la fonction essentielle de cet organisme de se concentrer sur les problèmes de niveaux de l'aide et sur les conditions de l'aide en essayant de mettre un peu d'ordre dans ce qui, de l'aveu général, ne constitue pas un système de rapport international tout à fait ordonné, et de tenter d'amener les gouvernements à améliorer à la fois le niveau de leur aide et les conditions de cette aide.

Les autres forums principaux par l'intermédiaire desquels s'effectue la coordination sont les consortiums et les organismes consultatifs crées par la Banque mondiale. La seule différence qui existe entre les deux, est que dans les consortiums vous donnez des garanties véritables et que dans les organismes consultatifs vous délibérez mais vous ne donnez pas de garanties véritables. Ces groupes sont composés des principaux pays bénéficiaires; s'il s'agit, par exemple, de l'Inde, elle est mise en contact, par l'intermédiare de la Banque mondiale, avec la Banque elle-même et avec les principaux pays donataires. On procède alors à un examen des projets de l'Inde. La Banque mondiale fait sa propre analyse des plans indiens de développement, détermine quelles ressources sont accessibles au gouvernement indien en vue de leur exécution et quelle assistance l'Inde pourrait obtenir de sources extérieures. On cherche ainsi à tenir compte des aptitudes spéciales de chaque pays et c'est grâce à ces rouages qu'il est possible d'établir le rôle le plus approprié et le plus efficace que peut jouer l'aide canadienne à l'égard d'un pays particulier. Nous participons à la plupart de ces consortiums et de ces groupements consultatifs. Nous y jouons un rôle important et on nous y aide activement à coordonner nos programmes d'assistance avec ceux des autres pays donataires.

Nous collaborons également de plus en plus à l'œuvre de divers organismes plurilatéraux,—le programme de développement des Nations Unies, par exemple,—qui administrent des projets auxquels nous contribuons. En plus de cet apport, il nous arrive souvent de nous joindre à eux pour l'exécution de projets déterminés, qui peuvent être administrés ou dirigés par eux et auxquels nous affectons une part de notre aide bilatérale. Ces cas sont de plus en plus fréquents.

Je puis ajouter que le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déjà dit, en plusieurs occasions, je crois, que le Canada cherche de plus en plus à canaliser son aide vers les régions où le Canada est le plus directement intéressé et où son assistance peut donner les meilleurs résultats. En conséquence, à l'heure actuelle, une douzaine de pays ou de régions absorbent environ 80 p. 100 de notre aide bien que, dans l'ensemble, 65 pays en profitent sous une forme ou sous une autre. Cette aide se concentre donc fortement sur une douzaine environ de pays ou de régions clés.

On me permettra sans doute un autre commentaire qui me paraît de nature à vous intéresser. Comme le ministre l'a dit, le gouvernement désire que le secteur privé participe plus activement à l'aide extérieure. On entend par là qu'il faudrait puiser davantage à même les ressources des entreprises commerciales, des institutions privées, des universités et d'autres organismes bénévoles. Il faudrait y recruter du personnel tout en encourageant ces organismes à se livrer à diverses activités internationales propres à compléter notre propre programme d'aide extérieure. L'appui du programme CUSO, projet organisé et commandité, comme vous le savez par des particuliers, et dont 90 p. 100 des fonds proviennent de programmes d'aide extérieure, est le meilleur exemple qu'on en puisse trouver. Mais comme il s'agit d'un organisme privé dont la tâche principale consiste à recruter de jeunes volontaires canadiens pour service à l'étranger, il en coûte beaucoup moins cher, par volontaire, au gouvernement canadien que ce que coûtent des programmes comparables aux gouvernements des États-Unis, de la Grande-Bretagne et d'autres pays.

Durant mon récent voyage en Inde, j'ai visité l'Institut de technologie alimentaire de Mysore, autre intéressant exemple d'un projet

exécuté à trois. Ce projet a été mis sur pied sous les auspices de l'Organisation des vivres et de l'agriculture des Nations Unies. Il est soutenu par les cotisations de milliers de Canadiens, particuliers et entreprises, du monde de l'alimentation, par l'intermédiaire de la Fondation canadienne de lutte contre la faim, et soutenu également par des fonds du service canadien de l'aide extérieure. Nous avons donc là un institut international, ayant son siège en Inde et desservant toute la région du sud-est asiatique dans le domaine capital de la technologie alimentaire, à l'administration duquel ces trois groupes participent en association. Je ne crois pas devoir en dire plus long, monsieur le président, en guise de commentaires généraux.

Le président: MM. Faulkner, Nesbitt et Brewin m'ont signifié qu'ils avaient des questions à poser.

M. Faulkner: Monsieur Strong, vos observations sur le rôle du secteur privé à l'égard du Programme d'aide extérieure m'ont beaucoup intéressé. Sous plusieurs rapports, cela me paraît une excellente chose. Sans doute, une des conséquences les plus importantes que nous puissions attendre d'une participation plus active du secteur privé serait l'atténuation des problèmes habituellement inhérents à l'acceptation et à l'expansion du Programme d'aide extérieure grâce à un engagement plus actif et plus général de la part de la population. Vous avez cité deux exemples de participation du secteur privé au Programme d'aide extérieure. Je me suis demandé si vous pourriez nous donner plus de détails sur la façon dont vous entendez utiliser les services du secteur privé. Dans quelle mesure sera-t-il engagé? Pensez-vous, par exemple, que le mouvement syndical canadien pourrait apporter son concours par l'établissement, mettons, d'écoles de travailleurs dans certains pays étrangers? Quel serait le rôle des coopératives ou d'autres mouvements analogues? Pouvez-vous nous donner plus de précisions sur ces deux cas particuliers et nous dire comment vous entendez faire appel au secteur privé.

M. Strong: Monsieur le président, je dois commencer par dire que le secteur privé participe très activement à notre Programme d'aide extérieure. Le gouvernement, je pense, entend l'inviter à s'engager encore plus à fond. Depuis les quelques mois que j'occupe mon poste actuel, nous avons eu des preuves très encourageantes du vif intérêt manifesté par le secteur privé. J'en ai été agréablement étonné.

Les deux examples que vous mentionnez, le mouvement coopératif et le mouvement ouvrier, appartiennent assurément à ce qu'on est convenu d'appeler le secteur privé. De fait, des programmes très complexes sont exécutés en ce moment en collaboration avec les coopératives et le mouvement syndical. Nous faisons venir ici, à notre école des travailleurs, des gens de divers pays. Un autre excellent exemple est sans doute l'Institut Coady d'Antigonish où la majorité des élèves sont soutenus par l'Aide extérieure. L'Institut Coady exerce une profonde influence dans de nombreuses régions, en particulier en Afrique et en Amérique du Sud. Nous devons faire appel à des conseillers, par exemple, un grand nombre de nos conseillers techniques et de nos instituteurs nous viennent du secteur privé, mais il en vient également des gouvernements provinciaux et fédéral. La plupart, cependant, se recrutent dans les entreprises privées, les écoles et les universités; nous avons en ce moment près de 1,200 de ces conseillers et instituteurs outre-mer. Ces institutions sont donc passablement engagées. Ce que nous espérons, c'est que certaines d'entre elles s'engagent plus à fond. La Société des comptables des industries et des coûts de revient, par exemple, et la profession des comptables agréés, nous ont pressentis. Ce ne sont pas des organismes bénévoles au sens habituel, mais j'ai été quand même très intéressé d'apprendre que ces associations professionnelles sont désireuses de faire appel aux talents de leurs membres, tant collectivement qu'individuellement, en vue de venir en aide aux pays en voie de développement.

M. Faulkner: Une question supplémentaire. Votre bureau dresse-t-il un état de toutes les formes d'assistance fournies par le Canada, et du montant que cela représente en dollars, de façon que vous sachiez quelle est la contribution du Canada?

M. Strong: Nous cherchons à le faire. D'après la meilleure estimation que nous ayons en ce moment, une somme d'environ 25 millions provient de sources privées au Canada: organismes bénévoles, programmes des élgises, missions, etc., qui portent sur le développement, par opposition aux projets d'organismes missionaires qui ont pour but l'évangélisations. Le chiffre d'environ 25 millions est l'estimation la plus exacte que nous ayons. Cependant, ces efforts sont souvent complétés, bien entendu, par un énorme apport bénévole. Vous le savez, ceux qu'animent le dévouement se contentent d'habitude de très faibles salaires; cet apport et cet appui bénévoles simplifient singulièrement la tâche du Canada sur le plan administratif. Très souvent l'importance de cette contribution est beau-

coup plus grande que les chiffres ne l'indiquent.

M. Faulkner: Pouvez-vous m'éclairer sur le rapport qui existe entre vous-même, votre groupe et les organismes spécialisés des Nations Unies? Est-ce que c'est par votre entremise que nous contribuons à l'œuvre des organismes spécialisés ou cela est-il en dehors de vos attributions?

M. Strong: Cela nous concerne et nous participons, avec d'autres départements, à l'examen de ces questions en tant qu'elles se rattachent à notre programme global d'assistance; cependant, les sommes effectivement dépensées passent par le ministère des Affaires extérieures. Nous sommes étroitement liés à chacun de ces organismes puisque c'est nous qui recrutons, au Canada, pour la plupart d'entre eux, des Canadiens qui seront envoyés comme spécialistes et conseillers dans diverses régions. Nous sommes habituellement représentés à leurs réunions et nous participons aux délibérations des organismes qui ont un rôle important à jouer en matière d'aide et de développement.

M. Faulkner: Y a-t-il des Canadiens qui occupent des potstes de commande, à la tête de ces institutions spécialisées?

M. Strong: Il n'y en a pas en ce moment. évidemment, vous savez que M. Chisholm a été directeur de l'Organisation mondiale de la santé et que M. Keenleyside a dirigé le Programme d'assistance technique des Nations Unies. Un assez grand nombre de Canadiens occupent en ce moment divers emplois au sein de ces organismes, mais aucun n'en a la direction.

M. Faulkner: Si j'ai bien compris, vous dites que la politique du gouvernement consiste à canaliser notre aide vers certains pays en particulier. Bien que je ne comprenne pas parfaitement les motifs de cette décision, est-il juste de dire que nous tendons à concentrer notre effort sur les pays où cette assistance donne les meilleurs résultats et où des intérêts canadiens sont en jeu au lieu de faire passer le gros de cette aide par les organismes spécialisés et par les Nations Unies?

M. Strong: Non. Pour ce qui est de la politique générale, elle ne relève pas de nous, comme vous le savez. Notre rôle se limite à l'interpréter et à la mettre à exécution. Je ne crois pas du tout qu'il y ait incompatibilité entre les deux. Comme le ministre l'a dit, nous concentrons notre aide sur les régions où elle peut avoir le plus d'effet, là où nous estimons que des intérêts canadiens sont le plus directement en jeu, ce qui veut dire, en réalité, une douzaine de régions ou de pays principaux environ. Mais, du même coup, l'assistance que nous apportons à ces pays et à d'autres est de plus en plus liée à l'œuvre accomplie dans ces régions par les Nations Unies et par les organismes connexes.

M. Faulkner: Qu'entendez-vous par organismes «connexes»?

M. Strong: Permettez-moi de vous donner un exemple précis, celui de Mysore dont j'ai déjà parlé. Nous avons fourni des fonds de contrepartie pour aider à la construction d'un foyer pour étudiants à l'Institut de technologie alimentaire de Mysore. Nous n'aurions pas pu en faire autant dans certains autres pays parce que les sommes prévues dans notre budget bilatéral n'auraient pas été suffisantes. En Inde, où nous avons un budget important auquel de fortes sommes d'argent sont bilatéralement attribuées, les occasions sont plus nombreuses de conclure des accords d'association avec certains organismes plurilatéraux. Par contre, dans les pays où l'allocation de fonds est relativement mince, les occasions de collaboration directe avec ces mêmes organismes sont plus limitées. Mais nous recherchons ces occasions et nos communications sont de plus en plus fréquentes, au niveau de la direction, avec ces organismes, ce qui leur est profitable, estiment-ils, aussi bien qu'à nous. Il s'agit simplement de chercher à imaginer des moyens plus efficaces d'appliquer notre programme d'aide bilatérale dans les cadres de la ligne de conduite qui nous est indiquée. Ce n'est donc pas nécessairement une nouvelle politique.

M. Faulkner: Une brève question seulement. Estimez-vous que le Programme de développement de l'ONU, celui du nouvel organisme de développement industriel, a donné de bons résultats?

M. Strong: Je ne suis pas en mesure de porter là-dessus un jugement de portée générale. Je pourrais peut-être répondre à des questions précises mais je n'ai pas qualité pour me prononcer sur ces programmes. Je puis dire qu'il y en a d'excellents.

M. Nesbitt: J'ai une ou deux courtes questions à poser. D'abord, si je vous ai bien compris, monsieur Strong, des fonds sont prévus pour CUSO dans les crédits?

M. Strong: En effet. Ils sont imputés sur le compte de 50 millions qui figure cette année sous la rubrique «Subventions au développement international». On les puise à même ce crédit.

M. Nesbitt: Je vois. La même rubrique comporte-t-elle des fonds pour la Compagnie des jeunes Canadiens?

M. Strong: Non, cela n'est pas du domaine de l'aide extérieure.

M. Nesbitt: Aucune des entreprises de la Compagnie des jeunes Canadiens n'est donc financée de quelque façon que ce soit à même vos crédits.

M. Strong: Non, sauf naturellement que nous procéderions sans aucun doute à des consultations et à une coordination des efforts si la Compagnie participait à l'exécution de certains programmes destinés aux pays d'outre-mer.

M. Nesbitt: Mais rien ne figure à ce sujet dans vos crédits?

M. Strong: Non.

M. Nesbitt: La dernière partie de vos observations m'a beaucoup intéressé. Vous avez dit que nous avions tendance à concentrer notre aide bilatérale à une douzaine de pays mais que 65 pays en profitent effectivement. Pouvez-vous nous donner des chiffres sur les sommes attribuées à certains de ces 65 pays, sans compter les 12 mettons, qui reçoivent cette aide.

M. Strong: Parlez-vous de ceux qui reçoivent les plus petites sommes?

M. Nesbitt: Oui.

M. Strong: Parfois l'allocation n'est que de quelques milliers de dollars, comme dans le cas des îles Samoa occidentales, ou des îles Maldives par exemple où elle est $5,000 environ. C'est très peu, mais elle atteint ce niveau. Je puis vous en citer maints exemples: Malte, $23,000; Botswana, $81,000; République centrafricaine, $13,000; Chad, $144,000.

M. Walker: En espèces ou en projets?

M. Strong: Non. Il serait peut-être utile de préciser à ce sujet qu'en vertu de nos programmes bilatéraux nous consentons des subventions en espèces aux organismes multilatéraux, mais ne donnons pas d'argent comptant directement aux pays en voie de développement. Le fonds sert à l'achat de biens et de services au Canada; en fait, il s'agit d'un transfert de ressources, puisque notre argent sert à l'achat de biens et de services canadiens destinés à la mise en œuvre de certains programmes dans les pays en voie de développement. Il ne s'agit pas de leur donner tout simplement de l'argent comptant.

M. Nesbitt: Si vous avez les chiffres sous les yeux, pourriez-vous nous dire quel est le montant global consenti aux 12 pays que nous aidons et quels sont ces 12 pays?

• (11.02 a.m.)

M. Strong: Je le ferai par pays, citant les chiffres bilatéraux de 1967-1968, les crédits à l'exportation non compris. Ces chiffres ne comprennent pas non plus la part de notre aide multilatérale que touche le pays en cause.

M. Nesbitt: De l'aide bilatérale directe?

M. Strong: Oui. L'Inde, 90 millions de dollars; le Pakistan, 28.5 millions; la Malaisie, 3 millions; Ceylan, 4.5 millions. Les pays africains d'expression française: la Tunisie, 2.3 millions; le Cameroun, 2.2 millions; le Sénégal, 1.7 million. Les pays africains membres du Commonwealth: le Nigéria, 7 millions; Ghana, 4 millions. Les Caraïbes, considérées comme une seule unité aux fins des présentes, bien qu'elles se composent, bien entendu, d'un certain nombre de pays et de territoires, reçoivent 17.2 millions en tout. Aux fins des présentes, l'Amérique latine est considérée comme une seule région, car la section latino-américaine de notre programme d'aide diffère un peu des autres. En Amérique latine, les allocations ne sont pas accordées à chacun des pays intéressés. Selon l'entente que nous avons conclue avec la Banque interaméricaine de développement, 10 millions de dollars ont été mis à leur disposition au cours de chacune des trois dernières années, et une autre somme de 10 millions est prévue dans les crédits de cette année.

M. Nesbitt: Une somme supplémentaire de 10 millions?

M. Strong: Oui. Ce fonds est géré par la Banque interaméricaine de développement et peut être affecté à n'importe quel pays latino-américain où l'on entend utiliser des biens et des services canadiens dans la mise en œuvre d'un programme prioritaire du point de vue développement. On ne saurait réserver cet argent à tel ou tel pays.

M. Nesbitt: Si ma question ne relève pas de votre domaine, vous n'êtes pas tenu d'y répondre. Sur quels critères se fonde-t-on pour déterminer quels pays recevront de l'aide et quel montant leur sera accordé?

M. Strong: Je puis vous dire comment on procède, mais je ne saurais traiter des critères, car ce domaine ne relève pas de ma

compétence. Les hauts fonctionnaires des divers ministères intéressés étudient ces questions aux comités ministériels et les soumettent en temps utile à l'approbation du cabinet. Bien entendu, diverses considérations entrent en ligne de compte.

M. Nesbitt: Pourriez-vous nous dire à quelles fins sont affectées les sommes insignifiantes de $5,000 et de $20,000 consenties à certains pays?

M. Strong: Surtout à de l'aide technique. Il s'agit, le plus souvent, de financer les tournées de petits groupes d'étudiants et de stagiaires qui viennent au Canada pour acquérir une certaine spécialité. Ce genre d'aide se révèle utile dans les régions où même l'apport de quelques travailleurs spécialisés aide sensiblement le pays en cause et où le programme ne nous impose pas un trop lourd fardeau administratif. Comme nous n'avons aucun représentant sur les lieux dans bon nombre de ces pays, il nous serait difficile d'y mettre en œuvre un vaste programme, mais nous pouvons faire en sorte qu'un certain nombre de personnes de ces pays viennent suivre des cours de formation au Canada. Il arrive aussi qu'il nous soit possible d'y envoyer un instituteur ou un conseiller pour s'occuper d'une tâche particulière.

M. Walker: Pourrais-je poser une question complémentaire? Dans ces cas, exigez-vous en retour, dans le pays dont vous avez parlé, l'Inde, l'exécution de certains autres travaux? Vous avez dit que si nous réglions son problème alimentaire, il était entendu qu'elle accomplirait certaines autres tâches.

M. Strong: Non. Nous tenons à ce que les intéressés collaborent. Notre programme, quelle que soit l'aide accordée, s'inspire d'un principe fondamental: le pays bénéficiaire doit acquitter une partie du coût du programme. Dans certaines situations particulières, nous pouvons ne pas l'appliquer, mais dans la plupart des cas notre programme d'aide repose sur ce principe de base. Par exemple, lorsque nous envoyons un instituteur ou un conseiller à l'étranger, le pays bénéficiaire se chargera habituellement de lui procurer un logement et peut-être une voiture ou toute autre chose dont il aura besoin sur place. C'est donc à titre d'associés que ces pays acquittent une partie des frais du programme.

Quant à l'aide alimentaire, il est un point important que j'aimerais préciser davantage. Si nous sommes en mesure d'insister sur la création d'une caisse de compensation lorsque nous faisons un don d'aliments ou autres denrées, c'est parce que ceux-ci sont habituellement mis sur le marché dans le pays en cause par les voies ordinaires du commerce et que, dans la plupart des cas, les devises locales entrent en jeu. L'objet de la caisse n'est pas tant d'assurer la disponibilité de l'argent que la disponibilité du change étranger pour l'achat de céréales; les autorités locales n'ayant plus la préoccupation de se trouver du change étranger sont en mesure de poursuivre leurs objectifs de développement à longue échéance tout en satisfaisant à leurs besoins alimentaires immédiats.

M. Nesbitt: Je n'ai que deux brèves questions à poser pour l'instant. Je me demande si M. Strong pourrait fournir aux membres du Comité—bien que le renseignement devrait peut-être être annexé au compte rendu plus tard—les chiffes exacts relatifs à l'aide bilatérale directe consentie à tous les pays intéressés afin que nous sachions à quoi nous en tenir. Je sais qu'il n'a probablement pas les chiffres par devers lui, mais je me demande s'il ne pourrait pas en dresser une liste qu'il remettrait au secrétaire du Comité pour qu'elle soit annexée au compte rendu des délibérations du Comité.

M. Macdonald (Rosedale): Voulez-vous dire pour l'année qui vient de se terminer?

M. Nesbitt: Non, pour l'année qui vient, soit 1967-1968. On a donné à entendre qu'elle pourrait comprendre les deux années.

M. Macdonald (Rosedale): Les chiffres de l'année en cours sont-ils disponibles?

M. Strong: Non. Cela poserait un problème quant à ceux de l'année en cours, car des décisions n'ont pas été prises à l'égard de tous les éléments en cause.

M. Nesbitt: Vous pourriez peut-être nous fournir les chiffres dont vous disposez pour l'année la plus récente.

M. Strong: Volontiers.

M. Nesbitt: Au sujet de la formation des étudiants, le choix des candidats se fait, sauf erreur, par le pays intéressé. Avons-nous un mot à dire quant à ceux qui viennent suivre des cours de formation au Canada?

M. Nesbitt: D'aucuns ont donné à entendre, avec chaque pays quant à la méthode de sélection. Elle varie d'un pays à l'autre, selon la situation de chacun, mais elle s'inspire du principe selon lequel le pays fait les nominations sous réserve de notre approbation.

M. Nesbitt: D'aucuns ont donné à entendre parlant en connaissance de cause, que très souvent certains de ces étudiants venaient de familles relativement à l'aise dans ces pays et

que leur cote universitaire n'était peut-être pas la plus élevée. Auriez-vous des commentaires à formuler à ce sujet?

M. Strong: Sur le plan des aptitudes scolaires, toute méthode laisse à désirer, je suppose. Les erreurs que nous avons pu commettre ne se répéteront sans doute plus à l'avenir, car la méthode établie maintenant fonctionne très bien. Elle ne constitue pas une garantie que les difficultés dont vous parlez ne se présenteront plus. D'autre part, pour ce qui est de ceux qui sont relativement riches, je crois que c'est assez rarement le cas. Nous ne faisons pas...

M. Nesbitt: Je veux tout simplement dire que parfois les candidats choisis sont des étudiants qui seraient venus ici de toute façon...

• (11.10 a.m.)

M. Strong: Nous essayons d'éviter les situations de ce genre. Nous ne pouvons pas, évidemment, imposer l'évaluation des moyens, mais l'une des difficultés à surmonter c'est que pour bon nombre de ces pays le change étranger constitue un très grave problème. La question ne se ramène pas tout simplement au degré de richesse ou de pauvreté de la localité; ce qui compte c'est le change étranger qu'on peut leur envoyer. Quant à nous, ce qui compte vraiment ce sont leurs études universitaires.

M. Nesbitt: Pourriez-vous nous donner une idée des dépenses que le gouvernement affecte chaque année à l'instruction et à l'entretien de ces étudiants au Canada?

M. Strong: Environ $4,500 en moyenne. Cela comprend, bien entendu, les frais de transport et autres dépenses analogues.

Permettez-moi, monsieur le président, de faire dès maintenant ce que j'aurais dû faire au début de mes remarques. Je m'étais proposé de présenter mes associés, mais le fait de témoigner devant le Comité pour la première fois m'a tellement ému que j'ai omis de le faire. Certains d'entre eux ont déjà témoigné, mais permettez que je vous présente, à ma droite, M. E. G. Drake, directeur de l'élaboration des programmes. Ensuite, M. Ross McLellan, directeur des finances, puis M. Henry Gaudefroy, qui est mon conseiller particulier quant aux programmes français et, soit dit en passant, une précieuse acquisition pour le bureau de l'aide extérieure. Nous sommes entrés au ministère à la même date. Là-bas, Mlle Mary MacKay, fonctionnaire de la division de l'élaboration des programmes; c'est surtout elle qui a préparé les chiffres que nous vous avons fournis.

M. Brewin: J'aurais une petite question de détail à poser. M. Strong a dit que nous consentions de l'aide à douze régions, mais sa liste n'en renferme que onze. Sauf erreur, il a omis Rwanda.

M. Strong: Je n'avais aucunement l'intention de l'omettre, mais Rwanda occupe tellement peu de place sur la carte. Rwanda est l'un des pays intéressés; il reçoit au total $800,000 qui vont surtout à l'Université de Rwanda.

M. Brewin: Monsieur le président, j'aimerais poser à M. Strong une question d'ordre général; ce n'est pas que je veuille critiquer le travail accompli, mais je m'interroge sur l'opportunité de notre contribution globale. Ma question s'inspire d'un article d'Escott Reid qui a paru récemment dans l'*International Journal* et dont vous avez pris connaissance sans doute. L'auteur, comme on le sait, a été ambassadeur en Inde et aussi l'un des administrateurs de la Banque mondiale. Il dit que l'insuffisance de l'aide économique constitue une très grave lacune quant à la protection de la civilisation et il propose que la contribution canadienne soit accrue de 700 millions de dollars dans ce domaine. Je ne vous demanderai pas de commenter cette question qui relève de la politique générale et qui dépasse sans doute votre domaine de compétence. La question relève du gouvernement. Cependant, voici ma question: En ce qui concerne les diverses régions auxquelles nous consentons effectivement de l'aide, ne pourrait-on nous faire savoir s'il est d'autres projets qu'on ne peut entreprendre ou d'autres besoins qu'on ne peut combler, faute de fonds? Par exemple, M. Reid a signalé la grande nécessité pour les pays riches de consentir de plus fortes contributions à la Banque mondiale, à l'Association internationale de développement, aux banques régionales, notamment la Banque de l'Amérique latine, au Programme de développement des Nations Unies; j'ai noté les chiffres intéressant les réfugiés de la Palestine, et le Plan de Colombo qui est une autre affaire. Ne pourrait-on pas obtenir une liste de ce que ces divers organismes considèrent comme étant des besoins qu'il est possible de combler—je ne parle pas de ceux qui sont sans doute irréductibles, mais des initiatives que ces organismes pourraient prendre si la communauté internationale ou les pays riches constituaient, comme le propose M. Reid, un fonds

plus considérable à cette fin. Notre aide, comparée à celle d'autres pays, se justifie amplement, nous a-t-on signalé. Mais ne peut-on fournir au Comité des précisions sur ce que ces organismes estiment être une contribution convenable optimale?

M. Strong: Monsieur le président, c'est sans doute M. George Woods, président de la Banque mondiale, qui, à mon avis, a établi la meilleure estimation à ce sujet, et il s'est inspiré non seulement des besoins mais de l'aptitude administrative des pays en voie de développement à utiliser efficacement l'aide accordée. Or, son estimation, fournie à la réunion de la Banque mondiale en septembre dernier, était de 3 à 4 milliards de dollars. Selon lui, les pays émergents pourraient utiliser efficacement de 3 à 4 milliards de plus qu'ils reçoivent à l'heure actuelle.

En fait, j'ai eu le plaisir de passer la soirée hier en compagnie de l'un des principaux administrateurs de la Banque mondiale et nous avons justement discuté de cette question; cette estimation se fonde sur l'étude des projets qu'on pourrait commencer à mettre en œuvre dans chacun des pays intéressés si cette somme supplémentaire était disponible.

M. Brewin: Les détails de cette étude sont-ils disponibles?

M. Strong: Je ne les ai pas et je doute qu'il les mette à la disposition du public car, sauf erreur, cela créerait certaines difficultés à la Banque mondiale, mais on peut s'y fier et, selon moi, il n'existe probablement pas d'estimation plus juste à ce sujet.

M. Brewin: Cette somme de 3 à 4 milliards se rapporte à des projets précis et réalisables sur le plan administratif, et qui pourraient être entrepris sur-le-champ si les fonds nécessaires étaient disponibles.

M. Strong: C'est ce que je crois comprendre. Il s'agirait d'une somme supplémentaire à l'aide fournie à l'heure actuelle.

M. Brewin: Je comprends qu'il s'agit d'une somme supplémentaire à l'aide fournie présentement par l'ensemble de la communauté mondiale.

M. Pugh: Une question complémentaire, monsieur le président. M. Strong nous dirait-il quelle serait la quote-part du Canada, en tant que pays participant, relativement au montant accru?

M. Strong: Je dois avouer que je n'en ai pas fait le calcul. Toutefois, comme l'ensemble de notre programme d'aide s'établit à environ 300 millions de dollars et comme l'aide fournie par la communauté mondiale atteint, sans compter les placements privés, 6 milliards, la quote-part serait d'environ 5 p. 100, ce qui représenterait, par rapport aux 4 milliards dont il est question, une somme excédentaire de 200 millions de dollars.

M. Pugh: J'essayais tout simplement de motiver le chiffre de 800 millions proposé par M. Reid.

M. Brewin: Le chiffre exact était de 700 millions. Il s'agissait d'une proposition assez vague.

M. Strong: A mon avis, même M. Woods admettrait sans doute que le chiffre de 3 à 4 milliards n'est pas exagéré, et si l'on devait accroître sensiblement les montants d'aide, on constaterait que l'aptitude administrative des pays à absorber ces montants s'accroîtrait rapidement aussi. Lorsque j'ai traité de la question avec lui, l'estimation, si j'ai bien compris, se fondait sur la situation actuelle. Autrement dit, si de 3 à 4 milliards de dollars étaient mis à la disposition des intéressés immédiatement, on pourrait les utiliser efficacement. Ce n'est pas une estimation des besoins actuels.

M. Brewin: C'est ce qu'on pourrait utiliser dès maintenant. Je suppose que plus on aide à l'enseignement, à la formation, et ainsi de suite, plus les besoins s'accroissent jusqu'à un certain point. Sur le plan administratif, les entraves dont vous parlez tiennent-elles au manque de formation, de spécialistes, et ainsi de suite?

M. Strong: Pendant assez longtemps, la difficulté dans le domaine du développement tenait, en fait, aux entraves sur le plan administratif, et cela pose toujours un gros problème. Il n'est pas facile d'affecter des sommes à bon escient dans les pays en voie de développement. Si vous me le permettez, j'ajouterais, pour ma part, que la gestion d'un commerce est simple par rapport à l'application efficace d'un programme d'aide. Toutefois, au début de la mise en œuvre des programmes d'aide, la difficulté était surtout d'ordre administratif. De fortes sommes ont été fournies rapidement, surtout de la part des gros pays donateurs, et ni ceux-ci ni les pays bénéficiaires ne disposaient, à ce moment-là, des rouages administratifs nécessaires à la réalisation des projets auxquels ces sommes étaient destinées. Au fil des ans, toutefois, l'aptitude tant des pays bénéficiaires que des pays donateurs à gérer les fortes sommes consenties sous forme d'aide s'est accrue considérablement, et nombre de projets ayant végété pendant plusieurs années au

stade de l'élaboration commencent maintenant à poindre. Dommage que maintenant qu'on ait atteint ce point, le montant net d'aide disponible à l'heure actuelle pour ces projets se stabilise à l'échelon mondial. La situation est donc maintenant inversée.

M. Brewin: Auparavant, on avait plus d'argent mais moins d'aptitude en matière de gestion; maintenant, on a l'aptitude, mais pas l'argent.

M. Strong: Je parle à l'échelon mondial.

M. Brewin: C'est ce que j'avais compris. Lorsque M. Woods cite un chiffre global de 3 à 4 milliards de dollars, je suppose qu'il songe à des projets que la Banque mondiale approuverait comme étant vraiment utile aux pays autonomes mentionnés. Il ne s'agit pas d'un don de charité de 3 à 4 milliards de dollars destinés à accroître la productivité des pays en cause.

M. Strong: Son estimation reflète certes l'attitude prudente et pratique de la Banque mondiale. Je suis porté à croire que d'autres estimations seraient sans doute beaucoup plus élevées que la sienne.

M. Brewin: Une dernière question qui découle aussi de l'article de M. Reid. Il déclare:

> Le Canada fournirait ainsi un précieux apport à la lutte contre la pauvreté dans le monde s'il renforçait son équipe de spécialistes dans ce domaine au sein de la fonction publique et si cette équipe était chargée d'étudier à tour de rôle chacun des organismes internationaux auxquels le Canada adhère et qui s'occupent directement ou indirectement de l'expansion des pays économiquement pauvres, et de formuler des recommandations quant aux dispositions à prendre pour améliorer l'efficacité de chacun d'entre eux, en modifiant leurs normes ou leurs méthodes administratives, en augmentant leurs ressources financières, en modifiant, au besoin, leurs structures. Les entretiens avec d'autres pays pourraient s'inspirer des recommandations formulées par les spécialistes canadiens. On finirait, petit à petit, par s'entendre sur une politique.

Voici ma question: cet aspect du problème, c'est-à-dire la formation de spécialistes canadiens et l'étude de l'opportunité des divers projets entrepris, est-il prévu dans votre mandat ou vos crédits, ou pourrait-il l'être?

M. Strong: Sur le plan administratif, nous sommes de plus en plus en mesure de fournir un apport dans le sens énoncé par M. Reid, par l'entremise des organismes multilatéraux. Il va sans dire qu'on ne forme pas des spécialistes dans ces domaines du jour au lendemain. J'estime que le Canada en a déjà formé un bon nombre. Toutefois, je serai le premier à admettre.

M. Brewin: Si le Parlement vous octroyait plus d'argent, vous pourriez faire davantage à ce sujet, n'est-ce pas?

M. Strong: Ma foi, il ne m'appartient pas de me prononcer là-dessus. Nous ferons de notre mieux pour gérer les sommes que vous mettrez à notre disposition.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur le président, je voudrais poser une question supplémentaire. Peut-on dire, à juste titre, que l'évaluation des agences internationales ne relève pas du Bureau de l'aide extérieure, mais du ministère lui-même, en particulier du département des Nations Unies?

M. Strong: Oui. La responsabilité des relations incombe tout d'abord au ministère des Affaires extérieures. Nous participons au processus.

M. Brewin: Oui c'est peut-être au ministère des Affaires extérieures de s'en charger, mais votre organisation n'est-elle pas qualifiée pour découvrir les gens capables d'effectuer ce travail?

M. Strong: Je crois que nous avons des experts dans le domaine de l'assistance, et dans tout ce qui implique l'aide ou le développement. Nous avons sans doute de bonnes occasions de présenter notre cause.

M. Harkness: A l'égard de l'aide alimentaire que nous avons fournie, pouvez-vous nous dire dans quelle mesure on l'a utilisée pour contrebalancer les fonds employés au développement des possibilités de production dans les pays qui les ont reçus.

M. Strong: On en a certainement distribué près de la moitié. Je ne saurais l'affirmer avec précision, mais je puis obtenir les chiffres exacts, si vous le désirez. A l'époque de ma visite en Inde, nous avons discuté avec les Indiens la répartition des projets de développement des fonds de contre-partie qui s'élèveront, à la fin de l'année, à 200 millions de dollars, en ce qui concerne l'Inde. Autrement dit, ce serait presque au total, le montant de l'année dernière et celui de cette année. Il y a donc un retard, car il faut du temps pour l'élaboration du projet. Je pense, néanmoins, que nous avons en vue des priorités valables à ce sujet, pour presque tous les fonds.

M. Harkness: Pouvez-vous déterminer dans quelle mesure ces fonds de contre-partie sont utilisés à des fins productives.

M. Strong: Oui. Par exemple, actuellement, l'un de nos projets significatifs concerne la construction, dans le sud de l'Inde, d'un barrage hydro-électrique dans l'État de Kerala, en un lieu appelé Idikki. Le coût en devises étrangères de ce projet sera fourni pas nos fonds ordinaires consacrés à l'aide bilatérale. Une partie essentielle des frais locaux, ceux de la main-d'œuvre locale et des matériaux de l'endroit, par exemple, seront fournis par les fonds de contre-partie. Ceux-ci sont prévus de façon normale. Ces fonds appartiennent en vérité au gouvernement indien mais celui-ci les soumet aux conditions de cet accord en vertu duquel ils doivent être utilisés pour des projets de développement autorisés. Ils nous rendent en fait—comme ils le doivent—un compte très détaillé de la manière dont ces fonds sont dépensés. Nous savons vraiment comment on les dépense.

M. Harkness: Je me suis toujours préoccupé du fait que notre aide n'est qu'une goutte d'eau dans la mer, comme vous l'avez dit. Elle ne contribue pas, à la longue, à permettre à ces pays de se nourrir et d'améliorer les conditions matérielles de leurs peuples. A mon avis, il est essentiel, en ce qui nous concerne, d'assurer que notre aide alimentaire ait des effets durables.

M. Strong: C'est ce que nous essayons de faire. Pour l'Inde, il convient de signaler, à mon avis, que la production alimentaire indienne a vraiment beaucoup souffert l'année dernière. Elle est tombée bien en dessous des prévisions normales, à cause d'une sécheresse très intense. J'ai fait l'expérience intéressante, mais plutôt pénible, d'une visite à Bihar, il a y a quelques semaines. J'ai vu cette région où la récolte de blé est d'habitude abondante à cette époque de l'année. En vérité, cette région nourrit une population rurale d'environ 1300 personnes par mille carré. Elle ne pourrait pas y parvenir sans être normalement très productive. C'est pourquoi ce problème est si grave. Il y a eu deux années successives de sécheresse, et l'année dernière, les réserves étaient entièrement épuisées. A vol d'oiseau, on aperçoit une région aride comme un désert avec taches vertes ça et là, de petites oasis qui résultent du forage des puits. Et l'on voit immédiatement ce que l'eau peut apporter. La région qui entoure le puits est tout simplement florissante. On constate également, dans cette région, que des puits sont forés pour soulager cette situation. Nous fournissons, d'ailleurs, de l'aide dans ce domaine. Dans le cas de Bihar, par exemple, nos produits alimentaires serviront, en fait, à nourrir ces gens pour épargner au gouvernement indien des devises étrangères, afin qu'il puisse continuer à mettre en œuvre leur programme de développement à long terme. On prévoit en outre les frais locaux d'entreprises telles que les programmes de forage. Ainsi, on a vraiment à long terme un profit.

M. Harkness: Il y aura une certaine préparation de notre aide alimentaire—je songeais surtout à celle accordée aux réfugiés palestiniens. Il s'agit, bien entendu, d'une manière directe de soulager la famine. Les frais sont ainsi annulés.

M. Strong: Oui, nous administrons également les programmes d'urgence du gouvernement au Bureau de l'aide extérieure. Or, il faut les distinguer, comme vous dites, des programmes de développement. Leur principal objet est d'apporter un secours immédiat en cas d'urgence.

M. Harkness: Vous avez déclaré, je crois, au cours de la dernière année financière, que la région des Caraïbes a reçu environ 17 millions de dollars sous forme d'aide extérieure.

M. Strong: C'est l'affectation de l'année qui vient.

M. Harkness: Voilà justement où je veux en venir. Quel est le rapport entre ce qu'on a fourni dans le passé et ce qu'on va fournir cette année?

M. Strong: L'année dernière, c'était 13.1 millions, cette année, ce sera 17.2 millions. Soit environ une augmentation de 30 p. 100.

M. Harkness: Je suis très heureux de le constater. Je crois qu'il s'agit d'un domaine où notre aide peut trouver son emploi le plus efficace. Par conséquent, je suppose que cette augmentation très considérable traduit une politique générale visant à augmenter l'aide fournie à cette région particulière.

M. Strong: Oui. Le gouvernement a dit à plusieurs reprises que telle est sa politique. Il y avait également, vous le savez, l'année dernière à Ottawa, une conférence lors de laquelle le premier ministre a annoncé qu'on allait accroître cette aide de façon importante. Or, ces chiffres traduisent cette augmentation.

M. Harkness: Dans quelle mesure cette aide à l'étranger—il s'agirait de fonds directs, bien sûr, n'ayant aucun rapport avec les prêts, je crois, est consacrée au personnel technique canadien et à d'autres spécialistes envoyés à

l'étranger, d'une part, et à la formation, d'autre part, des étudiants de ces pays venus au Canada?

M. Strong: Environ 15 p. 100 de nos subventions sont consacrés à ce que nous appelons généralement l'aide technique qui comprend les articles que vous avez mentionnés. C'est là notre subvention. On emploie, dans une certaine mesure, les prêts de développement au sujet des programmes d'assistance technique et, toujours, à l'égard de certains articles de matériel capital. Par exemple, en vertu de notre programme de prêts de développement accordés à l'Amérique latine. On a récemment accordé un prêt de plusieurs millions de dollars au développement de l'Université du Chili. Le programme des prêts de développement a quelques rapports avec les progrès de l'enseignement et de l'assistance technique. Mais les chiffres relatifs aux spécialistes, aux professeurs, et à leur formation est de 15 p. 100 environ.

M. Harkness: Ce chiffre a-t-il augmenté ou diminué, proportionnellement à notre aide?

M. Strong: Proportionnellement à notre aide, il a augmenté. Par exemple, en 1960, le nombre des étudiants étrangers au Canada était de 114 environ. Je m'excuse, je parle du nombre des Canadiens à l'étranger qui est passé de 114 il y a six ans à un peu plus de 1150 actuellement. Le nombre des étudiants au Canada sera, cette année, d'environ 3000. Depuis 1960, ce chiffre est passé d'un total d'environ 723, ce qui représente une augmentation d'environ 400 p. 100 en sept ans.

M. Harkness: C'est un excellent progrès. Personnellement, je crois que nous pouvons accroître notre assistance à longue échéance, en fournissant le personnel technique et en formant les gens de ces pays au Canada au lieu de faire des dépenses, pour construire des barrages, par exemple, même si les deux formes d'assistance sont utiles.

Y a-t-il des dispositions pour s'assurer que les étudiants qui viennent de ces pays pour être formés au Canada n'y restent pas? J'ai entendu un très grand nombre de plaintes. En fait, certaines de ces plaintes proviennent des représentants des pays en question: ils disent que les étudiants que nous faisons venir et dont leur pays a tellement besoin: les étudiants en médecine, par exemple, au lieu de s'en retourner pour contribuer au bien-être de leur pays réclament le statut d'immigrant reçu pour s'installer définitivement au Canada.

M. Strong: Il n'y aucun doute que ce problème se pose. Il est même assez difficile, mais nous devons, je crois, au contribuable canadien et aux gouvernements en question de poursuivre l'élaboration de notre programme initial dont le but consiste à former au Canada les étudiants qui seront utiles à leur pays et l'aideront à se développer. Il est vrai que certaines personnes qui viennent dans notre pays décident de s'y installer, et cela nous place en difficulté, car ils se sont engagés à retourner chez eux. C'est une des conditions de leur recrutement. Nous les faisons venir à un prix énorme et sur la nomination de leur gouvernement. Le programme tout entier est ruiné si nous ne faisons qu'amener un autre immigrant qui revient très cher.

M. Harkness: Est-il possible d'empêcher cela?

M. Strong: Nous observons, en fait, très étroitement ce principe. D'un point de vue humain, il y a, de temps à autre, certaines circonstances dont nous tenons compte. Mais en gros, nous avons dû nous montrer très sévères à ce sujet, car, sinon, le but du programme serait très rapidement réduit à néant.

M. Harkness: Des porte-parole des pays en question m'ont déclaré qu'il s'agit vraiment d'une hémorragie de leurs meilleurs éléments et des personnes qui ont reçu la meilleure formation. Par conséquent, un tel phénomène rend ce programme nuisible et non pas utile à ce pays.

M. Brewin: Je voudrais poser une question supplémentaire à ce sujet. Vous admettez, je crois, monsieur Strong—vous l'avez même mentionné—qu'il y a des cas où l'étudiant épouse un citoyen ou une citoyenne canadienne, ou bien, les changements de conditions de politique dans leur pays d'origine vous empêchent d'affirmer absolument que ces gens ne seront pas autorisés à demeurer au Canada. Mais le problème a-t-il pris des proportions importantes? A mon avis, on peut empêcher cela en recouvrant la somme avancée. Je sais qu'on l'a déjà fait. D'autre part, quelques-uns des pays d'origine ont émis des obligations auxquelles elles renoncent. On peut également exercer une pression à cet endroit. Mais le problème auquel M. Harkness fait allusion a-t-il pris une importance assez sérieuse pour nuire au programme concernant l'admission d'étudiants étrangers au Canada? Si les choses sont allées trop loin, il va falloir se demander si le programme était ou non justifié. Le problème a-t-il pris une telle importance?

M. Strong: Non, je ne dirais pas qu'il a pris une telle importance. Je crois cependant que si nous laissons les étudiants manquer aux engagements contractés, par écrit, dirai-je en passant, quand ils viennent dans notre pays, le problème pourrait bien prendre une importance plus marquée. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous faisons très peu d'exceptions, et seulement dans les cas où les considérations humaines ou autres s'imposent fortement, car si nous n'appliquions pas cette politique, le problème pourrait vite devenir très sérieux et faire échouer l'ensemble de projet pour lequel, sauf erreur, le Parlement vote ces fonds.

M. Harkness: M. Brewin a soulevé la question de savoir à quel point le problème est grave. Pouvez-vous nous dire quelle est la proportion des étudiants qui ont choisi de demeurer chez nous ou qui sont rentrés dans leur pays?

• (11.40 a.m.)

M. Strong: Il y en a seulement une demi-douzaine ou à peu près.

Je ne dirai pas que le même problème ne s'est pas posé avec d'autres étudiants. C'est pourquoi j'estime que ce problème pourrait s'aggraver très rapidement, si nous n'observions pas très strictement ces principes, dans les limites imposées par les règles morales communes. Cependant, une demi-douzaine d'étudiants seulement ont reçu l'autorisation de demeurer chez nous.

M. Brewin: La plupart de ces cas sont parfaitement justifiés.

M. Strong: Je crois que M. Brewin est au courant de certains de ces cas.

M. Harkness: Combien d'entre eux, à part ceux qui sont demeurés au Canada ne sont pas retournés chez eux, mais sont allés ailleurs?

M. Strong: A notre point de vue, ils retournent dans leur pays d'origine? Nous n'avons aucun moyen...

M. Harkness: Deux problèmes sont en cause. Il y a ceux qui demeurent au Canada et les autres qui ne retournent pas chez eux, ou, s'ils le font, vont rapidement ailleurs. Ainsi leur pays perd leurs services.

M. Strong: Nous sommes vraiment sans pouvoirs dans ce domaine. A mon avis, le principal facteur doit être ici la persuasion morale des gouvernements en cause. Nous ne pouvons pas vraiment insister pour qu'ils restent dans leur pays. Nous pouvons nous occuper de savoir—ce que nous faisons d'ailleurs—s'ils reviennent ou non au Canada après une certaine période. Ils ne peuvent pas revenir au Canada pendant deux ans. Nous faisons tous pour que ces gens comprennent parfaitement le but du programme, et c'est pourquoi on les choisit pour commencer. Ils pourraient autrement venir chez nous sans aucune subvention—ce qu'ils sont parfaitement libres de faire, mais nous essayons, dans les limites de nos capacités, de leur faire observer les dispositions de ce programme. Si nous n'agissions pas ainsi, les gouvernements récipiendaires eux-mêmes penseraient que la règle du jeu n'est pas respectée.

M. Churchill: Il est temps de nous ajourner, monsieur le président. Nous ne pouvons pas tout régler aujourd'hui.

Le président: Le Comité souhaite-t-il s'ajourner? Un certain nombre de députés ont exprimé leur désir de poser des questions: M. Macdonald, M. McIntosh, M. Pelletier, M. Allmand, M. Forrestall, M. Stanbury et M. Walker. Il est très vrai que nous ne pouvons pas finir aujourd'hui.

M. Macdonald (Rosedale): Certains doivent se rendre à d'autres comités. Nous ferions bien de nous ajourner aujourd'hui et nous rencontrer plus tard.

Le président: Serait-il possible de nous réunir à nouveau mardi?

Des voix: D'accord.

Le président: Le Comité est ajourné jusqu'à jeudi, à 9 h. 30 du matin. Le témoin ne peut pas venir mardi à cause de ses autres engagements.

Le Comité s'ajourne.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-septième législature

1967

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au Bureau de la Traduction générale, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
LEON-J. RAYMOND.

Le budget principal des dépenses (1967-1968) du ministère des Affaires extérieures

L'honorable Charles M. Drury, secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures

et

TÉMOINS:

Du ministère des Affaires extérieures: M. A. E. Gotlieb, chef de la Direction juridique.

Du Bureau de l'Aide extérieure: MM. Maurice F. Strong, directeur général; M. Henri Gaudefroy, directeur des Programmes français.

ROGER DUHAMEL, M.A.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1967
2603-1

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-septième législature

1967

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. JEAN-EUDES DUBÉ

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 3

SÉANCES DU JEUDI 15 JUIN 1967 ET DU MARDI 20 JUIN 1967

CONCERNANT

le budget principal des dépenses (1967-1968) du ministère des Affaires extérieures

---

L'honorable Charles M. Drury, secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures

et

TÉMOINS:

Du ministère des Affaires extérieures: M. A. E. Gotlieb, chef de la Direction juridique.

Du Bureau de l'Aide extérieure: MM. Maurice F. Strong, directeur général; M. Henri Gaudefroy, directeur des Programmes français.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1967
26845—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. Jean-Eudes Dubé

Vice-président: M. W. B. Nesbitt

et messieurs

Allmand
Asselin (*Charlevoix*)
Brewin
[1]Caron
Churchill
Faulkner
Forest
Forrestall
[2]Goyer
[3]Haidasz
Harkness
Klein
Lambert
Laprise
Macquarrie
McIntosh
Pelletier
Pilon
Prud'homme
Stanbury
Thompson
[4]Tremblay (*Matapédia-Matane*)—(24).

(Quorum 13)

Secrétaire du comité:

Fernand Despatie

[1] A remplacé M. Andras, le 14 juin 1967.
[2] A remplacé M. Walker, le 14 juin 1967.
[3] A remplacé M. Macdonald (*Rosedale*), le 19 juin 1967.
[4] A remplacé M. Lind, le 19 juin 1967.

ORDRES DE RENVOI

Le MERCREDI 14 juin 1967.

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Goyer et Caron soient substitués à ceux de MM. Walker et Andras sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures.

Le LUNDI 19 juin 1967.

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Haidasz et Tremblay (*Matapédia-Matane*) soient substitués à ceux de MM. Macdonald (*Rosedale*) et Lind sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,

LÉON-J. RAYMOND.

26845—1½

(*Traduction*)

PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 15 juin 1967
(3)

Le Comité permanent des affaires extérieures ayant été régulièrement convoqué pour 9 h. 30 ce matin, les membres suivants se présentèrent: MM. Caron, Churchill, Dubé, Forest, Goyer, Harkness, Macdonald (*Rosedale*), Nesbitt, Pelletier, Pilon, Stanbury (11).

Autre député présent: M. Lewis.

Aussi présents: L'honorable Charles M. Drury, secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures. *Du ministère des Affaires extérieures:* M. A. E. Gotlieb, chef de la Direction juridique et M. D. M. Miller, du même service.

A 10 h. 15 du matin, en l'absence du quorum requis, les membres présents décident de siéger officieusement et d'entendre le secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures.

Le ministre fait une déclaration concernant le *Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la lune et les autres corps célestes.* Il est interrogé et il est secondé dans ses réponses par M. Gotlieb.

On signale que chaque membre du Comité a reçu un exemplaire dudit *Traité.*

A 11 h. 10 du matin, les membres présents se dispersent.

Le MARDI 20 juin 1967
(4)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 9 h. 40 du matin, sous la présidence de M. Dubé.

Présents: MM. Allmand, Caron, Churchill, Dubé, Faulkner, Goyer, Haidasz, Harkness, Lambert, Laprise, Pelletier, Pilon, Prud'homme, Stanbury, Thompson, Tremblay (*Matapédia-Matane*) (16).

Autre député présent: M. Lewis.

Aussi présents: Du Bureau de l'aide extérieure: MM. Maurice F. Strong, directeur général; L.-D Hudon, directeur général adjoint; Earl G. Drake, directeur suppléant de la Division de la planification et de la coordination; D. Ross McLellan, directeur de la Division des finances; Henri Gaudefroy, directeur des Programmes français; S. K. Westall, directeur de la Division de l'information; R. W. McLaren, chef de la section du Plan de Colombo, de la Division de la planification et de la coordination; Mlle Mary Mackay, agent, Division de la planification et de la coordination.

Le président rappelle la deuxième réunion du sous-comité directeur, tenue le 14 juin 1967 et sa recommandation de suspendre l'ordre du jour déjà adopté

pour donner priorité à la discussion du *Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la lune et les autres corps célestes.* Le président rappelle aussi la réunion du Comité, tenue le 15 juin 1967.

Sur la proposition de M. Thompson, appuyé par M. Faulkner,

Il est décidé,—Que le procès-verbal et les témoignages entendus le 15 juin 1967 fassent partie des délibérations officielles du Comité.

Pour donner suite à la demande faite à la réunion du 8 juin 1967, un document intitulé *Allocations par pays des crédits d'aide bilatérale pour l'année fiscale 1966-1967* est présenté par M. Strong et distribué aux membres du Comité.

Le Comité continue l'examen des crédits 30, 35 et L30—Bureau de l'aide extérieure, du budget principal de 1967-1968 concernant le ministère des Affaires extérieures.

M. Strong est interrogé. Il est secondé par M. Gaudefroy.

M. Strong s'engage à fournir au Comité un sommaire des principaux projets d'équipement entrepris par le Bureau de l'aide extérieure pendant l'année financière 1966-1967.

A 11 h. 35 du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,

Fernand Despatie.

(Traduction)

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 15 juin 1967.

Le président: A l'ordre, messieurs. Nous siégerons officieusement et nos délibérations pourront être approuvées et ratifiées à notre prochaine séance, mardi prochain.

Ce matin, nous entendrons M. Drury, ministre de la Production de défense, qui nous parlera en sa qualité de ministre suppléant des Affaires extérieures. Il nous transportera dans l'espace interplanétaire et nous expliquera le projet de traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la lune et les autres corps célestes.

Ce Traité a déjà été signé par plus de soixante pays, dont le Canada, mais avant que le gouvernement le ratifie, ce qui peut se faire par décret du conseil, il désire en donner une explication au Comité. Je prierais M. Drury de nous lire son exposé et je suis convaincu qu'il se fera ensuite un plaisir de répondre aux questions qui lui seront posées.

L'honorable C. M. Drury (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Merci, monsieur le président. Comme vous venez de le mentionner, la séance de ce matin qui devait être officielle, mais qui ne sera qu'officieuse, a pour but d'obtenir l'opinion du Comité sur la ratification du Traité qui vous a été présenté.

Je devrais d'abord vous dire la raison de l'urgence de la ratification de ce Traité par le Canada. C'est que les trois pays dépositaires, le Royaume-Uni, les États-Unis d'Amérique et l'Union soviétique sont déjà en train de le ratifier selon leurs procédures constitutionnelles. On prévoit que, selon le précédent établi pour l'Accord de limitation des expériences nucléaires de 1963, les trois gouvernements annonceront bientôt la date qu'ils ont choisie pour le dépôt de l'instrument de ratification entre les mains des deux autres puissances, comme il est prescrit par le Traité lui-même, qui deviendra alors en vigueur. Ceci peut se produire d'un jour à l'autre. Après cela, les autres pays pourront déposer leurs propres instruments de ratification entre les mains de l'une ou des trois puissances dépositaires, ce qui rendra le Traité en vigueur pour eux-mêmes.

• (10.20 a.m.)

Le Canada, en sa qualité de membre du comité extra-atmosphérique des Nations Unies, a pris une part active aux négociations qui ont abouti à l'adoption du texte définitif du Traité. Il a été l'un des premiers pays à le signer, le 27 janvier 1967, et le fait d'être aussi l'un des premiers à le ratifier mettrait en relief l'importance qu'il lui attache.

Ce Traité, dont on vous a déjà distribué des exemplaires, a pour but d'assurer que les explorations de la lune et des autres corps célestes n'auront qu'un but pacifique et qu'aucun pays ne cherchera à se les approprier. A cet égard, il y a lieu d'accorder une signification particulière aux dispositions du Traité qui interdisent aux puissances signataires de placer en orbite autour de la terre tout objet portant des armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive, ou d'installer des armes de cette nature sur les corps célestes ou de stationner de telles armes dans l'espace extra-atmosphérique. L'établissement de bases militaires, ou de fortifications, les essais d'armes quelconques et la conduite de manœuvres militaires sur les corps célestes sont aussi interdits. Ces termes donnent suite aux principales idées exprimés dans la résolution adoptée par les Nations Unies en 1963 sur l'espace extra-atmosphérique et constituent un pas important dans les arrangements multilatéraux en vue du contrôle à exercer.

Le Traité reconnaît la liberté des explorations scientifiques des corps célestes et de l'espace extra-atmosphérique. Il encourage la coopération entre les États en vue d'éviter toute contamination de l'espace interplanétaire et la dissémination de tous les renseignements sur les conditions qui seraient de nature à mettre en danger la santé ou la sécurité des astronautes. En vue de promouvoir encore davantage cette coopération internationale, les États signataires du Traité devront examiner sur un pied d'égalité les

demandes qu'ils recevront des autres participants en vue de l'établissement sur leur territoire de postes d'observation permettant de suivre la course des fusées lancées par le pays qui fera une telle demande. Dans les cas où des demandes de cette nature seront accueillies favorablement, toutes les conditions et les termes accessoires devront être l'objet de négociations. Toutefois, si ces termes et conditions sont inacceptables à la nation qui recevra la demande, celle-ci ne sera pas obligée d'accorder l'autorisation demandée.

Vu la signification particulière de ce Traité, il serait opportun que le Canada le ratifie aussitôt que possible. Comme je l'ai expliqué, ce moment arrivera dès que les trois nations dépositaires, la Grande-Bretagne, les États-Unis d'Amérique et l'Union soviétique auront décidé d'échanger leurs propres instruments de ratification. Elles en sont à la discussion de cette question depuis quelque temps. Nous ne savons pas encore au juste quand elles poseront cet acte, mais tout indique que ce sera très prochainement, peut-être même dès la semaine prochaine. C'est pour cette raison que nous espérons obtenir l'assentiment du Comité à la méthode que nous nous proposons d'adopter. Ayant obtenu cette approbation, je déposerai le Traité au Parlement dans un jour ou deux. Des explications seront alors données aux deux Chambres.

En conclusion, je vous ferai remarquer que le Traité n'exige en soi aucune disposition législative des pays qui l'adopteront. Il constitue plutôt une nouvelle étape de la codification et de l'approbation formelle des principes de droit international, dont plusieurs ont déjà été formulés dans la résolution adoptée par les Nations Unies en 1963 relativement à l'espace extra-atmosphérique. C'est à cause du rôle actif que notre pays a joué dans la sphère extra-atmosphérique et la formulation du droit international et aussi à cause de l'importance de ce Traité en vue de l'introduction de la loi dans l'espace interplanétaire qu'il serait particulièrement opportun que le Canada, par sa ratification, soit l'un des premiers pays à accepter formellement les principes qu'il consacre.

Monsieur le président, je m'efforcerai de répondre aux questions que l'on voudra me poser.

Je suis accompagné des deux principaux fonctionnaires juridiques du ministère des Affaires extérieures, et l'un deux a participé activement à la négociation du Traité que nous sommes appelés à ratifier.

Le président: Merci. Monsieur Macdonald.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur Drury, ai-je raison de penser que l'Article II diffère du droit international reconnu en ce sens que, contrairement à ce qui a eu lieu dans le cas de l'Amérique, la course ne sera pas gagnée par la nation la plus vive ou la plus puissante et qu'aucune ne pourra à cause de ses explorations acquérir des droits de souveraineté sur quelque partie de l'espace?

M. Drury: C'est exact dans le sens que vous avez indiqué mais il y a une différence. La politique du «premier arrivé, premier servi» donnera une possession temporaire, mais aucun droit absolu de contrôle ou de propriété. On n'a pas encore défini comment la possession ou les effets de la possession pourront être contrôlés ou régis. L'une des caractéristiques de ce Traité, c'est qu'il marque le commencement, et peut-être seulement un commencement, de nouveaux principes de droit international. Il restera à élaborer, sous l'égide des Nations Unies nous l'espérons, comme ce fut le cas pour le Traité en discussion, l'application ou la clarification des détails de ce concept de droit international.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur le ministre, dans la clarification de ces détails, y aura-t-il une organisation internationale qui aura la responsabilité de coordonner les mesures relatives à l'espace extra-atmosphérique?

M. Drury: Ce sera le Comité de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies qui aura cette responsabilité et il a institué un sous-comité juridique qui est chargé d'examiner tous ces détails.

M. Macdonald (Rosedale): Ce comité sera alors l'endroit où se discuteront les questions relatives à cette sphère et le corps législatif chargé d'examiner les mesures à prendre?

M. Drury: C'est exact.

M. Macdonald (Rosedale): D'après ce que vous nous avez dit relativement à l'Article IV, aucune puissance signataire du Traité n'aura le droit de placer en orbite des armes quelconques, en particulier des armes nucléaires?

M. Drury: Il sera illégal et il est explicitement interdit d'utiliser ainsi des armes de destruction massive, nucléaires ou autres.

M. Macdonald (Rosedale): Le Traité n'interdit pas l'emploi d'autres formes d'équipement militaire, telles que les satellites munis d'appareils photographiques pour étudier la surface de la terre à des fins militaires ou autres.

M. Drury: Cela n'est pas interdit.

M. Macdonald (Rosedale): Merci beaucoup, monsieur le président.

M. Harkness: J'imagine que rien n'indique l'acceptation de ce Traité par la Chine communiste, mais quelle est la situation en ce qui a trait à la France? Je parle des pays qui possèdent présentement des armes nucléaires ou sont capables d'en fabriquer.

M. Drury: Monsieur le président, la France n'a pas encore signé le traité interdisant les essais nucléaires. Bien qu'elle n'ait pas encore signé le présent traité, on ne saurait affirmer qu'elle ne le fera pas.

M. Harkness: Vous n'avez toutefois aucun renseignement qui permette de dire qu'elle le signera ou qu'elle ne le signera pas?

M. Drury: Non.

M. Lewis: Je ne veux pas interrompre M. Harkness, mais simplement ajouter à sa question. Quelles sont les pays présentement engagés dans des explorations de l'espace extra-atmosphérique?

M. Drury: Je m'excuse, mais je n'ai pas saisi votre question.

M. Lewis: Pouvez-vous nous dire, quels sont les pays, en sus de la France et de la Chine, qui s'occupent de recherches extra-atmosphériques?

• (10.30 a.m.)

M. Drury: C'est là une question bien générale. Il n'y a qu'un petit nombre de pays qui puissent lancer, ou qui aient lancé des fusées dans l'espace extra-atmosphérique. Plus nombreux sont les pays qui possèdent des installations leur permettant de suivre la course des fusées dans l'espace interplanétaire. D'autres pays, qui ne possèdent pas leurs propres moyens de lancement, peuvent cependant fabriquer des fusées et les faire placer en orbite d'après leurs propres plans par d'autres pays. Le Canada est au nombre de ceux-ci. Un grand nombre d'autres pays ont des connaissances technologiques et scientifiques et manifestent un certain intérêt académique à l'espace extra-atmosphérique. Si l'on veut évaluer l'intérêt que l'on porte à cette question, le fait que 80 pays ont déjà signé le présent Traité indique que ceux-ci au moins s'y intéressent. Mais s'il s'agit de déterminer le nombre de ceux qui ont poussé cet intérêt jusqu'aux tentatives d'exploitation de l'espace atmosphérique, la liste est plus limitée. Les pays qui ont déjà lancé des fusées dans l'espace sont les États-Unis, l'Union soviétique et la France. Les pays qui ont fait lancer des satellites quelconques par d'autres pays sont le Canada, le Japon et l'Italie, au meilleur de mes connaissances. Naturellement, un certain nombre d'autres pays, dont je ne me souviens pas des noms, ont des installations qui leur permettent de suivre la course des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique.

M. Harkness: Quand vous dites que 80 pays ont signé cet accord, que voulez-vous dire au juste?

M. Drury: Monsieur le président, si l'on veut conclure un traité efficace, il faut négocier avec tous les pays intéressés d'une façon ou d'une autre, ce qui veut dire à peu près tous les membres des Nations Unies. Ce Traité a été préparé par le Comité des Nations Unies sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Lorsque les négociateurs arrivent à une entente sur un traité, ils sont autorisés à le signer, subordonnément à sa ratification par leurs gouvernements respectifs. Après la signature d'un traité, celui-ci doit être ratifié par les nations selon des méthodes qui diffèrent dans chaque cas, avant d'entrer en vigueur à leur égard.

Au Canada, la méthode de ratification exige l'autorisation par le Gouverneur en conseil du dépôt de l'instrument formel de ratification. Dès le dépôt de cet instrument, le traité lie officiellement le Canada, tandis que la signature elle-même ne constituait qu'une approbation provisoire.

M. Harkness: Les représentants de la France et de l'Italie ont-ils signé cet accord?

M. Drury: On m'apprend que la France ne l'a pas fait, mais que l'Italie a signé. Toutefois, pour ce qui est de la France, elle semble avoir indiqué au comité des Nations Unies sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique qu'elle en approuve le principe, bien que son représentant n'ait pas signé le Traité.

M. Harkness: J'imagine que ce Traité ne se rapporte aucunement à la mise en orbite et à l'utilisation des satellites servant aux communications?

M. Drury: Il ne vise pas directement cet aspect, bien que les dispositions de l'Article VI tienne responsables, en termes internationaux, les pays de ce qu'on appelle «les activités nationales» qu'elles soient le fait même des gouvernements nationaux, ou exécutées à leur compte, ou de ressortissants privés du pays en cause. Ceci signifie qu'à l'égard d'un satellite de communications, le pays qui en a la propriété en porte la responsabilité internationale, tant du point de vue des dommages que des autres problèmes qui peuvent en résulter.

L'Article I du Traité reconnaît la liberté des investigations scientifiques dans l'espace extra-atmosphérique, ce qui permet à toute nation, dans les limites pratiques, d'entreprendre et de conduire des recherches scientifiques dans l'espace extra-atmosphérique. Toutefois, ce Traité n'empêche pas vraiment un pays de mettre en orbite un satellite de communications ou d'épreuves, du genre des Alouettes que le Canada a lancées, ou d'autres du même genre. Il n'interdit rien de cette nature. Au contraire, il vise à encourager l'utilisation coopérative de l'espace extra-atmosphérique à ces fins.

M. Harkness: Il semble y avoir là une contradiction. Vous dites qu'il n'y a pas interdiction, mais plutôt encouragement. Je ne vois pas comment il en résulterait un encouragement. Le point le plus important, c'est que cet accord ne rend pas la chose plus difficile. Ceci étant clairement établi, cela n'a aucune signification quant au genre d'activités que le Canada peut entreprendre dans l'espace extraatmosphérique. Je ne parle pas de sa signification quant à l'interdiction de la mise en orbite de satellites d'ordre militaire de toutes sortes, ce qui a pour nous le plus grand intérêt. Mais quant à ce que nous pouvons entreprendre, je veux être certain que cela ne nous empêchera pas de lancer des satellites de communications ou de recherche scientifique.

M. Drury: Non. Le Traité n'aura pas cet effet. Ce sera le contraire, il encourage ces activités. Il établit un cadre raisonnable dans lequel elles pourront avoir lieu et il invite la coopération de tous les pays signataires y compris le nôtre, afin de faciliter ce travail.

M. Harkness: Après que ce Traité sera entré en vigueur, lorsque nous désirerons lancer une autre Alouette, sera-t-il nécessaire d'obtenir l'autorisation d'un organisme international ou des pays signataires?

M. Drury: Non. Nous aurons toute liberté à cet égard. Naturellement, l'une des questions qui ne sont pas encore réglées, c'est qu'à une époque future, il puisse y avoir un encombrement, en particulier des satellites de communications, et il faudra en arriver à une espèce de répartition pratique de l'espace. Le Traité ne contient aucune disposition spécifique à ce sujet.

M. Harkness: A-t-on pris quelque initiative pratique en vue de la conclusion d'un accord ou d'un traité concernant la répartition de l'espace, pour les satellites de communications en particulier? Ceci me préoccupe, car c'est dans cette sphère particulière qu'on peut anticiper des difficultés. Si je comprends bien la question, il n'y a de la place que pour un nombre déterminé de satellites de communications?

M. Drury: Le 19 décembre 1966, l'Assemblée générale adopta à l'unanimité une résolution, n° 2222, qui entre autres choses demandait:

> ...au Comité sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique de (a) continuer son travail préparatoire d'un accord fixant la responsabilité des dommages causés par le lancement d'objets dans l'espace extra-atmosphérique et d'un accord concernant l'aide et le retour des astronautes et des véhicules spatiaux, déjà inscrits au programme du comité;
>
> (b) d'instituer immédiatement et simultanément une étude des questions relatives à la définition et à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique et des corps célestes, y compris les diverses conséquences des communications spatiales;
>
> (c) de faire rapport à la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale sur le progrès de ses travaux.

● (10.41 a.m.)

Le comité a été invité par l'Assemblée générale à rechercher une solution aux problèmes que vous venez de mentionner, c'est-à-dire à la répartition de l'espace pour les fins des communications.

M. Harkness: Ce n'est pas encore fait? Aucun traité ou accord n'a été conclu à ce sujet?

M. Drury: Malheureusement, pas encore.

M. Macdonald (Rosedale): Une question supplémentaire, monsieur le président. N'est-il pas exact que le sous-comité juridique siège présentement ou se réunira bientôt pour étudier cette question particulière?

M. Drury: Oui, il se réunira lundi prochain à ce sujet.

M. Macdonald (Rosedale): Merci.

Le président: Monsieur Nesbitt.

M. Nesbitt: Ma question devrait peut-être s'adresser à M. Gotlieb plutôt qu'au ministre. Pourquoi accorder une telle importance à la lune? Tout le long du Traité, on parle de «la

lune et des autres corps célestes»? Pourquoi mentionner la lune en particulier plutôt que Mars, Vénus ou quelque autre planète?

M. A. E. Gotlieb (chef de la division juridique du ministère des Affaires extérieures): Monsieur le président, j'essaierai de répondre à cette question. On a mentionné la lune en particulier parce que c'est à elle que tout le monde pense en ce moment; c'est aussi la planète qui, au moment de la conclusion de ce traité, présentait le plus grand danger du point de vue de la course aux armements. Il s'agit simplement d'une raison d'intérêt pratique.

M. Nesbitt: N'y a-t-il aucune autre raison?

M. Gotlieb: En général, le traité porte sur les corps célestes, y compris la lune. Il n'y est question qu'en passant et superficiellement de l'espace spatial. On aurait tout aussi bien pu dire «les corps célestes», ou «l'espace spatial», tout simplement. C'est par emphase, je pense, que l'on a mentionné la lune.

M. Harkness: C'est sans doute aussi parce que la lune est le corps céleste que l'on sait pouvoir atteindre.

M. Gotlieb: C'est cela.

M. Nesbitt: Dans un avenir rapproché.

M. Harkness: Oui, dans un avenir rapproché.

M. Lewis: Le ministre ou M. Gotlieb voudraient-ils nous expliquer l'Article XV concernant les amendements possibles et en particulier la disposition suivante:

> Les amendements entreront en vigueur pour chaque État signataire du Traité qui les aura acceptés lorsque la majorité des États signataires les aura acceptés....

J'imagine que l'on veut dire la majorité des États qui auront déposé la ratification du Traité et non pas seulement des signataires.

M. Drury: C'est cela. Si je comprends bien, il s'agit seulement des pays qui auront ratifié le Traité et non pas seulement signé.

M. Lewis: Alors, tout le long du Traité, lorsqu'il est fait mention des États qui en font partie, il s'agit uniquement des États qui l'ont ratifié et ont déposé les instruments de ratification?

M. Drury: C'est exact.

M. Lewis: Lorsque la majorité de ceux-ci auront ratifié un amendement, celui-ci liera ceux qui l'auront accepté?

M. Gotlieb: Exactement.

M. Harkness: Une autre question. A-t-on approché la Chine communiste au sujet de ce traité?

M. Drury: Je ne le pense pas. En vérité, ce serait très difficile vu que le Traité a été négocié par les Nations Unies dont le gouvernement de la Chine continentale ne fait pas partie.

M. Harkness: Non. C'est pourquoi j'ai présumé qu'on n'avait aucun renseignement concernant la Chine communiste. Toutefois, je me demande si on lui a fait des ouvertures ou si on lui a communiqué le projet.

M. Drury: Pas que nous sachions.

M. Lewis: Savez-vous si la Chine continentale a fait quelque chose dans cette sphère?

M. Drury: Dans cette sphère?

M. Lewis: Quant aux choses que vous avez mentionnées: le lancement de fusées, ou les stations de dépistage, ou quelque chose de ce genre?

● (10.45 a.m.)

M. Drury: Il n'existe aucune preuve que la Chine ait mis des véhicules en orbite, car on l'eût facilement et rapidement constaté. Je ne pense pas que la Chine ait les moyens immédiats de placer un véhicule en orbite. Je ne sais pas si elle a l'intention de le faire prochainement ou dans l'avenir.

M. Lewis: Ceci souligne bien l'importance d'admettre la Chine aux Nations Unies.

M. Drury: Je le pense.

M. Harkness: Naturellement, les Chinois ayant lancé une fusée capable de porter une ogive nucléaire à des milliers de milles, pourraient évidemment utiliser la même fusée pour placer quelque chose en orbite.

M. Drury: Il se présente de nouvelles difficultés technologiques entre le lancement d'un véhicule en orbite et la simple propulsion de fusées intercontinentales. Nous ne

savons pas, du moins je ne sais pas, que les Chinois aient réussi à surmonter ces difficultés. Il est raisonnable de supposer...

M. Harkness: Ils sont certainement capables de placer des choses en orbite.

M. Drury: Oui, ils le peuvent s'ils le veulent.

(*Texte*)

• (10.47 a.m.)

M. Goyer: Monsieur le président, pourrions-nous connaître officiellement les raisons qui ont motivé son refus de signer jusqu'à maintenant?

M. Drury: Jusqu'à présent, on ne peut pas dire que la France ait refusé de signer. Tout ce que l'on sait, c'est qu'elle n'a pas encore signé. Alors, on peut présumer qu'elle est à l'étudier.

M. Goyer: Et il n'y a pas de raison connue au retard de la France à accepter le traité?

M. Drury: Il n'y a pas de raison connue, non.

M. Lewis: Autre que le président? Tout de même un obstacle majeur.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Monsieur Forest?

M. Forest: J'ai un peu de difficulté à interpréter le texte, à l'article 7. Y a-t-il un arbitrage prévu, par exemple, quant aux dommages qui pourraient être causés par des objets lancés dans l'espace et retombant sur la terre? Devrait-on laisser l'étude de cette question à la Cour internationale de La Haye ou d'autres organismes qui détermineront les dommages ou les difficultés qui pourraient survenir entre des États ayant adhéré au traité?

M. Drury: Comme je l'ai fait remarquer tout à l'heure, c'est une question qu'étudiera le comité juridique, à sa séance de lundi prochain. Il avait préparé auparavant un projet d'article sur la question d'interprétation. Comme on n'a pu en arriver à un accord là-dessus, on l'a retiré. Alors c'est un problème que nous devrons résoudre.

M. Pelletier: A l'article 10, on dit:

> Pour favoriser la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace,...Les États parties au traité examineront dans des conditions d'égalité les demandes des autres États parties au traité tendant à obtenir des facilités pour l'observation du vol des objets spatiaux lancés par ces États.

Je crois comprendre que cet article n'engage rigoureusement à rien, mais j'aimerais savoir quand même quelle interprétation on doit donner à ces mots: «dans des conditions d'égalité»?

M. Drury: Si vous me le permettez, monsieur le président, je vais demander à un spécialiste de répondre à cette question d'interprétation.

M. Pelletier: J'aimerais préciser ma question, alors, monsieur Gotlieb: cet article n'engage personne à rien, si ce n'est à considérer?

M. Gotlieb: C'est exact. Il y a une obligation de considérer.

M. Pelletier: Mais «dans des conditions d'égalité», qu'est-ce que cela vient faire ici?

M. Gotlieb: Cela veut dire qu'il faut admettre qu'il existe une obligation de considérer les propositions également, i.e. de donner à un pays «A», par exemple, les mêmes avantages qu'au pays «B», ou «C». Il s'agit seulement de considérer de telles propositions. Il n'existe pas d'obligation de tomber d'accord sur une telle proposition.

M. Pelletier: Ce qui veut dire qu'il n'existe pas de surveillance privée?

M. Drury: J'aimerais développer davantage ce sujet. Dans le domaine économique on parle de M, F, N. J'espère que vous comprenez ce que cela veut dire. Dans le domaine économique, à propos des traités commerciaux, c'est un fait bien connu qu'on doit accorder à chaque État le traitement de la nation la plus favorisée. Alors, on ne doit pas considérer—il ne s'agit pas d'accepter—plus favorablement les demandes d'une nation plus que celles d'une autre. On doit accorder le même degré de considération aux requêtes de chaque État. Et si un État accueille favorablement la demande d'une nation, on doit accorder la même considération aux demandes d'autres États.

Le président: Il s'agit donc de ne pas accorder de passe-droits.

M. Pelletier: Mais c'est dans cet article-ci que probablement un engagement à accepter la surveillance en vue de l'application du traité devrait être inclus et il n'y est pas. Cela veut dire que les pays s'engagent à ne pas installer de moyens militaires, d'armes de destruction massive, etc. Cependant, ils n'acceptent pas la surveillance à ce sujet des autres nations parties au traité.

• (10.53 a.m.)

M. Gotlieb: C'est cela. Peut-être puis-je ajouter quelques mots. Il s'agit de l'article le plus difficile du traité. L'URSS a demandé qu'on applique le traitement de la nation la plus favorisée pour la surveillance des satellites, mais beaucoup de pays, (presque tous les autres pays) ont fait objection à cette proposition et c'est pour cette raison qu'on est tombé d'accord sur un article qui établit l'obligation de considérer une requête et non pas de surveiller ou de tomber d'accord en vue de l'exercice d'une surveillance.

(Traduction)

M. Lewis: Pourquoi les autres nations se sont-elles opposées à ce que l'on accorde à ces pays...

M. Gotlieb: Il est raisonnable de désirer la coopération dans cette sphère, mais les pays, du moins la majorité des pays, réclament le droit de permettre ou de refuser l'utilisation de leurs installations. Ce serait peut-être imposer une trop lourde tâche à leurs installations que de leur demander de suivre la course de tous les satellites lancés par les divers pays. Ceci pourrait dépasser leurs ressources pour plusieurs raisons. C'est pourquoi on a jugé conforme à l'exercice normal de la souveraineté que les divers pays aient le droit d'examiner les demandes qui leur sont faites et de les discuter, sans s'engager *ipso facto* à observer la course des objets placés en orbite par les autres pays, sans égard au fardeau que cela leur imposerait. Pour un pays aussi vaste que le Canada, ceci imposerait un fardeau considérable. Nous ne nous opposons pas, tout comme les autres pays, à aider ceux qui désirent suivre la course de leurs satellites. C'est simplement pour des raisons d'ordre administratif et financier que les pays se réservent leur droit souverain d'accepter ou de refuser.

M. Lewis: Vous vous réservez le droit de le faire pour certains pays tout en le refusant à d'autres?

M. Drury: C'est exact. Par ce Traité, nous nous engageons à considérer sur un pied d'égalité (M.F.N.) toutes les demandes d'assistance en vue de suivre la course de satellites. Mais ce n'est pas parce que nous y consentirons à certaines conditions pour un pays, que nous devrons nécessairement faire la même chose aux mêmes conditions pour tous les pays.

M. Lewis: J'aimerais à pousser un peu plus loin la portée de la question de M. Pelletier. Cela veut-il dire que si le Canada recevait de cinq pays différents des demandes d'assistance en vertu de l'Article X, il pourrait accéder à l'une de ces demandes et rejeter les quatre autres?

M. Drury: Cela pourrait arriver. Nous avons toute liberté à cet égard. Nous nous engageons à examiner les cinq demandes sur un pied d'égalité.

M. Gotlieb: Permettez-moi d'ajouter une observation. Si cette disposition nous permettant d'examiner et d'examiner seulement, n'existait pas, il se pourrait qu'un article plus général garantissant le traitement M.F.N. serait contraire à la coopération internationale, car un pays sachant qu'avec ses moyens limités lorsqu'il accepte de suivre la course d'un satellite du pays «A», il devra automatiquement suivre la course des satellites de tous les autres pays, il pourrait refuser de suivre la course des satellites de tous les pays, afin de ne pas être chargé d'une obligation illimitée. En outre, au cours des négociations, on a insisté pour obtenir la réciprocité.

Pourquoi un pays obligé d'observer les satellites d'un autre ne demanderait-il pas des avantages équivalents? Par exemple, le droit de connaître le résultat de cette expérience scientifique.

Il a été difficile de trouver une équation assurant l'échange réciproque des obligations et de convaincre presque tous les membres du comité qu'ils coopéreraient à la recherche scientifique en acceptant l'obligation illimitée de suivre la course des satellites des autres pays sans égard à leurs propres ressources. Nous avons besoin avant tout de la bonne foi des divers pays et de leur assentiment à coopérer dans l'esprit du Traité et à trouver un moyen, lorsque la chose sera possible, de suivre la course des satellites, tout en se réservant le droit de refuser leur assistance.

M. Lewis: Dans les cas où le fardeau serait trop lourd pour un pays, a-t-on discuté comment les autres pays pourraient coopérer en lui aidant à répondre à toutes les demandes?

M. Gotlieb: Je ne pense pas que cette proposition ait été faite au Comité.

M. Drury: Rien dans le Traité n'empêcherait une telle coopération, mais aucune disposition spécifique ne s'y rapporte.

M. Stanbury: Monsieur le président, le Canada étant le troisième pays à placer un satellite en orbite, il semble juste qu'il ratifie promptement ce Traité.

Je suis toutefois convaincu que le Canada a des intérêts aussi considérables et peut-être plus considérables que tout autre pays au développement des satellites de communications et je voudrais l'assurance que l'on a examiné à fond les conséquences technologiques du Traité, tout aussi bien que ses effets juridiques.

A-t-on consulté des experts comme ceux qui faisaient partie du comité Chapman, ceux

de l'Institut des recherches spatiales de l'Université de Toronto, ou d'instituts semblables de l'Université McGill, de l'Université de la Saskatchewan, de l'Université Western Ontario et de l'Université de Calgary? A-t-on étudié à fond les effets technologiques de nos futurs plans spatiaux?

M. Drury: Je ne saurais dire que l'on a consulté tous ces organismes et ces experts, mais les ministères intéressés se sont consultés comme d'ordinaire sur les divers aspects technologiques de la question. Il est aussi raisonnable de penser que ces ministères, de leur côté, ont chacun dans leur sphère particulière, obtenu l'opinion des organismes de l'extérieur qui sont experts en la matière et peuvent donner des avis utiles.

M. Stanbury: Ces consultations entre les ministères du gouvernement ont-elles eu lieu aussi avec le Conseil privé? Je pose cette question parce que le Conseil scientifique du Canada dépend du Conseil privé plutôt que d'un ministère particulier.

M. Drury: Ceci comprend le Conseil privé.

M. Stanbury: Merci.

M. Harkness: Une autre question. Quelle est l'opinion à ce sujet des fonctionnaires du Conseil de recherche pour la défense, vu qu'ils sont les seuls au Canada à avoir placé un satellite en orbite?

M. Drury: Le Conseil de recherche pour la défense n'a vu aucune objection à ce Traité du point de vue de notre intérêt dans l'espace extra-atmosphérique, tout au contraire.

M. Gotlieb: Me permettriez-vous un commentaire additionnel? Une grande partie de ce Traité n'est qu'une codification du droit international déjà adopté dans la pratique et reconnu par les résolutions de l'Assemblée générale. Bien que le Traité porte sur certains aspects nouveaux, par exemple, le droit d'utiliser les installations des autres pays dans la lune, il n'est essentiellement qu'une codification des principes déjà reconnus pas tous les États, tels que la liberté des recherches scientifiques, la liberté de placer des satellites en orbite, la liberté des explorations et le refus du droit de prise de possession. Tous ces principes sont acceptés par la communauté internationale. En conséquence, le Traité confirme ce qui est déjà accepté par tous les États, tels que le Canada, qui s'occupent de recherches spatiales depuis le début de ces nouvelles explorations scientifiques.

M. Stanbury: C'est un premier pas dans l'élaboration du droit spatial?

M. Drury: C'est un premier pas, non pas dans l'élaboration du droit spatial, mais dans sa codification.

M. Stanbury: Dans l'institution du droit spatial statutaire.

M. Macdonald (Rosedale): Du droit spatial international.

(Texte)

Le président: Monsieur Goyer?

M. Goyer: Comment doit-on procéder pour décider qu'un instrument, qu'un objet quelconque ou qu'une expédition est plus militaire que vraiment scientifique? On sait qu'actuellement, c'est très flou. On ne peut pas définir exactement si on fait une expédition militaire dans un but militaire, ou si on fait une telle expédition dans un but purement scientifique. Existe-t-il un processus quelconque pour déterminer exactement la ligne de démarcation?

M. Drury: Pas dans ce traité, monsieur. Parfois de tels problèmes surgiraient et on devrait alors se servir des moyens diplomatiques normaux pour les résoudre. Cependant, dans le présent traité, aucun article ne règle cette question quoiqu'un article vise l'interdiction des satellites et des armements de destruction massive. L'article 4 traite de l'interdiction des types d'armes de destruction massive, mais le dernier paragraphe dit que:

> N'est pas interdite l'utilisation de personnel militaire à des fins de recherche scientifique ou à toute autre fin pacifique.

Or, il est toujours difficile de savoir si le personnel militaire s'occupe de questions pacifiques ou de questions non pacifiques. Il n'y a pas moyen dans le traité de résoudre de tels problèmes. Cela doit se faire par des moyens qui existent déjà ou par des moyens qui devront être insérés aux traités à l'avenir.

Le président: Désire-t-on poser d'autres questions?

(Traduction)

• (11.05 a.m.)

Y a-t-il d'autres questions?

Sinon, ceci termine le témoignage du ministre sur ce Traité.

Au nom du Comité, je lui offre nos remerciements, ainsi qu'à ses collègues, pour leur présence ce matin.

Le Comité se réunira de nouveau mardi à 9 h. 30 pour entendre la suite du témoignage de M. Strong sur le Bureau de l'aide extérieure.

M. Drury: Monsieur le président, permettez-moi une brève déclaration. Le but de la réunion de ce matin était de porter ce Traité à la connaissance du Comité et de lui fournir tous les renseignements voulus avant qu'il soit déposé à la Chambre. Vu le programme chargé de la Chambre, je ne crois pas qu'il soit possible d'y discuter longuement ce Traité. Ceci nous a paru la meilleure méthode de le porter à l'attention de la Chambre et nous adopterons la même procédure au Sénat. Nous vous mettons au fait des raisons de ce Traité avant son dépôt à la Chambre et le dépôt subséquent de l'instrument de ratification.

M. Lewis: Monsieur le président, pardonnez-moi de vous retenir encore un moment. Puis-je demander à M. Gotlieb ou à l'un de ses collègues si l'on a discuté l'insertion dans le Traité de dispositions concernant le contrôle de l'utilisation de l'espace spatial pour des fins militaires? A-t-on discuté ce sujet sans trouver une solution généralement acceptable? C'est la même question que M. Goyer a déjà soulevée.

M. Gotlieb: Un article extrêmement important assure ce contrôle. L'Article XII donne à tous les pays participants le droit d'accès aux installations des autres pays sur la lune ou les autres corps célestes. Ce droit d'accès constitue en un certain sens un moyen de contrôle. Cet article est fondé sur une disposition semblable du Traité de l'Antarctique. Ce droit n'est subordonné qu'à la réserve très restreinte de l'obligation de donner un avis préalable, mais certains aspects de ces obligations ne sont assujétis à aucun contrôle, en particulier l'interdiction de placer en orbite des armes de destruction massive. Aucun contrôle n'est prévu dans ce cas. Il n'y a eu au comité aucune discussion sur les méthodes de contrôle de cette obligation. Toutefois, d'après les déclarations des représentants d'autres pays, nous avons lieu de croire, qu'ils disposent des moyens nécessaires de contrôle à partir du sol, ou de détection de toute violation de l'interdiction de placer en orbite des armes de destruction massive sans qu'il soit nécessaire de recourir à des mesures de contrôle international.

(*Texte*)

• (11.09 a.m.)

Le président: Merci, monsieur le ministre. La séance s'ajourne à mardi prochain.

Le mardi 20 juin 1967

(*Traduction*)

• (9.42 a.m.)

Le président: Messieurs, le sous-comité du programme et de la procédure s'est réuni le 14 juin et a recommandé qu'une séance du Comité soit consacrée à l'examen du Traité sur l'espace extra-atmosphérique. Vous vous rappellerez que le Comité s'est réuni le 15 juin, lorsque l'honorable M. Drury, ministre de la Production de défense nous a expliqué ce Traité et a répondu aux questions qui lui ont été posées. Vu que nous n'avions pas le quorum requis à cette séance, je demanderais que l'on fasse une motion portant que les délibérations et les témoignages du 15 juin 1967 fassent partie du compte rendu officiel des délibérations du Comité.

M. Thompson: Je fais cette proposition.

M. Faulkner: Je l'appuie.

La motion est adoptée.

Le président: Nous passerons maintenant à la suite de l'examen des crédits 30, 35 et L30 du Bureau de l'aide extérieure. M. Maurice F. Strong, directeur général du Bureau est présent et répondra aux questions additionnelles. A la dernière séance, M. Nesbitt a demandé à M. Strong la production d'un document intitulé: Répartition par pays de l'aide bilatérale au cours de l'année financière 1966-1967. Ce document nous a maintenant été remis ce matin et je demanderai au secrétaire de vous en distribuer des exemplaires.

M. Lambert: M. Strong devait nous fournir un tableau donnant les détails des diverses sources et identifiant les montants qui entrent dans le total de l'aide extérieure. Vous vous souviendrez que la principale question posée à M. Strong lors de la dernière séance demandait comment il peut concilier les chiffres qu'il a mentionnés avec ceux du Livre bleu. On nous a dit que ces renseignements provenaient des divers ministères. Un tel tableau nous fournirait une bonne partie des éclaircissements désirés.

M. Maurice F. Strong (directeur général de l'Office de l'aide extérieure, au ministère des Affaires extérieures): Monsieur le président, on a déjà fourni un texte anglais de ces renseignements et j'en ai ici des exemplaires additionnels. Le texte français est maintenant disponible.

Le président: Il est disponible dès maintenant.

M. Strong: Oui.

Le président: En avez-vous un nombre suffisant d'exemplaires pour les distribuer aux membres du Comité?

M. Strong: Oui, je le pense.

Le président: Ces exemplaires seront distribués.

M. Strong: Le texte anglais a été distribué à la dernière séance.

Le président: Et vous avez maintenant le texte français?

M. Strong: Oui. Les deux dernières pages de ce document sont celles qui intéressent l'honorable membre. Voici celle qui mentionne spécifiquement les détails du crédit.

Le président: Avez-vous d'autres questions? Monsieur Lambert?

M. Lambert: Mes questions n'ont pas trait à ce document. Je m'intéresse à l'examen des programmes proposés par les pays sous-développés et aux méthodes dont dispose le gouvernement canadien pour s'assurer de l'exécution de ces programmes et de la vérification des fonds employés. On a dit à différentes reprises que la comptabilité n'est pas très soignée et qu'en réalité les pays donataires ne reçoivent pas la valeur de leur argent, particulièrement dans le cas du programme des crédits à l'exportation.

Quels moyens avez-vous, monsieur Strong, de vous assurer que la vérification de ces programmes est faite de façon compétente?

M. Strong: Monsieur le président, l'honorable député doit comprendre que mes remarques ne s'appliquent qu'au programme d'aide bilatérale et non aux opérations de la corporation d'assurance des crédits à l'exportation, qui n'est pas de notre compétence.

Vous avez posé deux questions. Nos propres comptes sont naturellement l'objet de la vérification normale des dépenses du gouvernement et je ne suis au fait d'aucun problème spécial à ce sujet.

Nous n'avons rien à faire quant aux méthodes de vérification des pays qui reçoivent notre aide, sauf qu'ils doivent nous faire connaître leurs contributions aux divers projets. Le secteur principal des méthodes comptables des pays donataires qui nous intéresse probablement le plus est celui qui a trait aux fonds de contre-partie. Par exemple, quand nous donnons des aliments ou des marchandises à un pays, nous exigeons comme condition préalable, que le pays lui-même inscrive dans ses propres comptes un montant de devises locales équivalent à la valeur de notre don. Conformément à une entente entre ce pays et le Canada, ce fonds doit servir à l'exécution de projets à l'intérieur du pays intéressé et nous exigeons et obtenons une vérification très stricte de ces comptes.

M. Lambert: Cela ne répond pas à ma question qui se divisait en effet en deux parties. La première portait sur la vérification des programmes d'aide extérieure qui nous sont présentés; la seconde sur la vérification des programmes approuvés.

M. Strong: Si je comprends bien l'honorable membre, il demande si l'on vérifie réellement l'efficacité des programmes en sus de la comptabilité elle-même.

M. Lambert: C'est cela.

M. Strong: Naturellement, c'est là notre tâche principale et l'une de nos plus fortes préoccupations. Nous le faisons de différentes façons. Nous exigeons des rapports détaillés sur l'exécution de chaque projet. Nos missions dans les pays intéressés s'occupent de ce travail qui est aussi l'objet de visites de fonctionnaires de l'Office de l'aide extérieure. Je suis revenu récemment d'un long voyage en Inde, au Pakistan et au Ceylan qui sont les principaux bénéficiaires de l'aide canadienne depuis plusieurs années. L'un des buts principaux de mon voyage était d'inspecter personnellement l'exécution des travaux en cours et des programmes proposés.

En outre, nous employons à l'occasion des experts consultants pour nous aider à évaluer les propositions que nous font les pays donataires qui désirent l'aide du Canada. Deuxièmement, lorsqu'il s'agit d'entreprises techniques, et un grand nombre sont de cette catégorie, ou de la surveillance des travaux de construction importants, ou d'aide à d'autres projets techniques d'envergure, nous avons souvent recours aux universités qui nous assistent dans la surveillance et l'exécution des travaux. Un certain nombre de méthodes de cette nature ont été adoptées pour suppléer aux ressources du personnel de l'Office de l'aide extérieure et des missions qui sont sur les lieux.

M. Lambert: Les programmes d'aide extérieure sont-ils formulés par les pays qui en bénéficient, ou souvent par des hommes d'affaires canadiens ou d'autres agences qui ont constaté le besoin de certaines choses dans un pays en particulier? Quelles sont vos sources d'inspiration à ce sujet?

M. Strong: Essentiellement, nous établissons nos programmes en réponse aux demandes. C'est-à-dire que nous n'entreprenons rien

qui ne soit demandé par le pays bénéficiaire. L'initiative peut originer, comme cela arrive souvent, de diverses sources et, comme vous l'avez dit d'hommes d'affaires canadiens, d'une université ou d'autres institutions canadiennes qui ont pu éveiller l'intérêt du pays bénéficiaire. Nous ne pouvons cependant pas entreprendre de programmes qui n'ont pas été demandés à un moment donné par le pays bénéficiaire.

M. Lambert: Pour revenir à la vérification de l'exécution économique et efficace d'un programme, vous en remettez-vous à vos consultants, par exemple dans le cas de la construction d'une route, ou d'un établissement industriel, tel qu'une scierie, une fabrique de papier ou autres choses de ce genre? Comment vous assurez-vous que l'argent ne tombe pas dans un puits sans fond?

M. Strong: Tout d'abord, nous ne versons pas d'avances en espèces, mais nous employons les fonds au paiement des matériaux, des services et de l'équipement entrant dans l'exécution d'un projet de cette nature. Pour la plupart, ils sont dépensés au Canada car nos programmes sont fondés sur l'achat de marchandises et de services au Canada même. C'est là une méthode de contrôle.

En outre, dans le cas d'une entreprise du genre de celles que vous avez mentionnées, nous employons une firme canadienne d'ingénieurs consultants qui surveille l'exécution des travaux et nous ne versons aucune contribution avant la réception de rapports favorables de cette firme.

L'évaluation de la valeur réelle d'un projet est toujours une chose compliquée et nous nous efforçons constamment d'accroître notre compétence dans cette sphère.

M. Lambert: Quant aux entreprises qui font partie de notre programmes de prêts plutôt que des programmes d'aide directe, comment vous assurez-vous que le pays emprunteur reçoit réellement la valeur de son emprunt et qu'il n'y a aucun détournement de l'argent? Il y a bien des formes de détournements et sans entrer dans des détails, on sait que ces choses se sont produites parfois dans notre pays et ailleurs. Comment vous assurez-vous qu'elles n'ont pas lieu? Lorsque vous recevez des plaintes à ce sujet, comment vérifiez-vous la situation?

M. Strong: Pour ce qui est de votre première question, nos méthodes rendent de telles choses extrêmement difficiles, car la plus grande partie de nos fonds sont déboursés au Canada en paiement d'achats d'équipement ou de factures de services; les paiements sont faits aux firmes canadiennes qui fournissent cet équipement ou ces services. Cette méthode n'offre guère d'occasions aux détournements que le public soupçonne souvent dans les programmes d'aide extérieure. Je pense que nos méthodes sont aussi bonnes et peut-être meilleures que la plupart de celles qui sont employées dans cette sphère. Depuis mon entrée en fonctions, je n'ai constaté aucun problème de cette nature. Comme toujours, le plus grand problème est celui de la détermination de l'utilité d'une entreprise du point de vue du développement du pays intéressé. Dans cette sphère, on peut toujours avoir des doutes et c'est à ce point de vue que nous nous efforçons d'accroître constamment notre compétence. Mais pour ce qui est du détournement de fonds, je sais par expérience qu'il ne s'en produit pas de quelque importance dans l'exécution des programmes canadiens.

M. Lambert: Dans les milieux politiques, on prétend qu'à diverses conférences les nations sous-développées ont exprimé le désir d'obtenir une liberté entière d'action. En d'autres termes, lorsqu'il s'agit de dépenser l'argent, elles voudraient pouvoir dire: «Eh bien, Canada, puisque vous contribuez 15 millions, donnez-nous cet argent pour que nous puissions le dépenser!» Vous a-t-on fait cette demande au stade de l'exécution?

M. Strong: Cette question a été l'objet de nombreux débats dans les cercles internationaux de l'aide au développement. Nous ne prenons pas une part importante à ces discussions car, en notre qualité de fonctionnaires, nous sommes simplement chargés de l'exécution des programmes adoptés. Il est vrai que cette question est soulevée de temps à autre, mais comme M. Martin l'a dit, la seule condition que l'on puisse attacher à l'aide du Canada c'est qu'elle soit employée efficacement. Tous les pays, d'après mon expérience au Canada, reconnaissent que c'est là une condition raisonnable et qu'il est nécessaire que nous voyions à ce que notre argent soit employé efficacement.

M. Lambert: Les arguments d'ordre politique que j'ai entendus portent sur la fierté et la dignité des pays bénéficiaires. Si ces arguments sont invoqués au niveau officiel, disons à l'Office de l'aide extérieure, on doit aussi avancer d'autres raisons; le cas échéant, lesquelles?

M. Strong: Au stade de l'exécution, la principale objection porte sur la condition que les

achats soient faits au pays donateur. On allègue souvent qu'il en résulte un coût plus élevé pour les pays bénéficiaires, mais il ne faut pas oublier qu'aucun pays n'est obligé d'accepter notre aide. Nos programmes sont établis en réponse à des demandes et nous faisons seulement ce que l'on nous a demandé et bien que cette question soit discutée aux niveaux politiques et officiels, on admet en général la nécessité de cette pratique.

M. Stanbury: Monsieur le président, on a manifesté dans le public un vif intérêt à l'aide que le Canada donne au Vietnam. Le ministre nous a esquissé il y a quelques semaines ce que le Canada faisait alors. Depuis, le docteur Vennema est revenu au pays pour certaines consultations et est retourné ensuite; on a peut-être formulé de nouveaux plans pendant qu'il était ici. Pourriez-vous nous mettre à jour quant à notre aide au Vietnam et nous dire quels plans on a adoptés pour le moment?

M. Strong: Comme l'honorable membre vient de le dire, le docteur Vennema, qui est maintenant le directeur des services médicaux de l'aide canadienne au Vietnam, est venu au pays pour des consultations avec nos fonctionnaires et l'on a discuté dans tous les détails nos programmes actuels d'aide au Vietnam et les divers moyens d'en accroître l'efficacité. A la suite de ces discussions, le docteur Vennema est retourné au Vietnam et nous espérons recevoir prochainement ses recommandations spécifiques quant aux moyens d'accroître notre contribution. Les honorables membres sont déjà au fait de ce que nous faisons et je suis prêt à en donner les détails, mais il est naturel que nous songions à donner plus d'ampleur aux programmes actuels en même temps que nous examinerons les nouveaux secteurs où l'aide canadienne pourrait être particulièrement utile et efficace.

En particulier, nous avons examiné d'autres moyens d'appliquer notre programme au rétablissement des civils victimes de la guerre.

M. Stanbury: Quand vous parlez d'autres moyens, voulez-vous dire des moyens différents de ceux que l'on a discutés et qui ont apparemment été abandonnés?

M. Strong: Je parle principalement d'un plan différent de celui que nous préparions depuis quelque temps et qui comportait l'établissement d'une mission canadienne de rétablissement à Saigon.

M. Stanbury: Les autorités vietnamiennes semblent avoir rejeté ce projet.

M. Strong: Les autorités du Vietnam du Sud n'ont naturellement pas repoussé l'aide canadienne, mais elles nous ont dit que leur propre centre national de rétablissement répond aux besoins de la région de Saigon. Elles seront heureuses de collaborer avec nous à l'exécution de programmes destinés aux autres régions du Vietnam, à l'extérieur de Saigon. Ce sont ces programmes que le docteur Vennema étudie présentement avec le concours du docteur Gingras qui continue de collaborer avec nous dans cette sphère.

M. Stanbury: Songe-t-on encore à la possibilité de faire venir au Canada des enfants vietnamiens?

M. Strong: De l'avis du docteur Vennema et d'autres personnes que nous avons consultées, bien que cela puisse avoir quelque valeur dans certains cas spéciaux, en général, on peut dire que le même argent est plus utilement employé au Vietnam même sous la forme d'assistance médicale.

M. Stanbury: Votre budget comporte-t-il quelque augmentation pour l'assistance médicale civile au Vietnam?

M. Strong: Des fonds additionnels sont prévus à notre budget. Mais pour le moment, il ne s'agit pas surtout des fonds disponibles, mais plutôt des méthodes possibles de rendre la contribution canadienne plus utile avec la base administrative que nous avons au Vietnam.

M. Stanbury: Vous avez sans doute pris connaissance d'un article publié dans un périodique canadien qui prétend que le Canada tourne le dos aux enfants malheureux du Vietnam. Qu'en pensez-vous?

M. Strong: L'honorable membre comprendra que ma réaction n'a pas été très favorable, car ce n'est pas la vérité. Il n'y a aucun doute que dans un cas particulier, nous avons éprouvé de sérieuses difficultés lorsque nous avons voulu exécuter un projet que nous désirions et auquel nous travaillions vigoureusement depuis quelque temps. Toutefois, bien que nous n'ayons pas réussi dans ce cas, durant la même période nous avons établi dix hôpitaux comportant deux cents lits et dont chacun est complet avec salles de convalescence, salles d'opérations, radiographie, et ainsi de suite. Nous avons ouvert une clinique

anti-tuberculeuse à Quang Ngai. Quelques-uns ont mis en doute le besoin d'une telle clinique, mais la tuberculose est la maladie la plus répandue au Vietnam et l'existence de cette clinique à Quang Ngai, à environ 350 milles au nord de Saigon, en plein cœur du territoire où les combats font rage actuellement, nous fournit une base d'où le docteur Vennema et ses assistants ont pu rendre une foule de services médicaux à toute la région.

Les gens ont de la difficulté à comprendre qu'il nous faut nécessairement travailler en collaboration avec les Vietnamiens. Il serait impossible au Canada d'exécuter unilatéralement un programme quelconque sans l'entière coopération des autorités locales. Nous avons obtenu cette coopération dans tous les cas.

M. Allmand: Puis-je poser une question supplémentaire? Le *Star Weekly* a-t-il consulté votre bureau ou essayé d'obtenir des renseignements avant la publication de cet article?

M. Strong: Le *Star Weekly*, comme plusieurs autres journaux a manifesté un certain intérêt à cette question. L'Office de l'aide extérieure a toujours communiqué tous les renseignements possibles au *Star Weekley* et aux autres publications qui s'y intéressent.

M. Allmand: Après la publication de cet article, l'Office de l'aide extérieure a-t-il pris quelque mesure pour corriger l'impression qu'il avait créée? Avez-vous des conférences de presse afin de renseigner le peuple canadien sur ce que vous faites, à part les réunions comme celle-ci?

M. Strong: Monsieur le président, les honorables membres savent que notre rôle est de disséminer les renseignements. Nos services d'information ne discutent naturellement pas les décisions d'ordre politique, mais pour ce qui est de l'histoire du *Toronto Star*, nous nous sommes efforcés de mettre ce journal et toutes les autres publications intéressées en possession de tous les faits.

Avant et après, en particulier après la publication de cette histoire, nous avons rencontré les membres du personnel du *Toronto Star* et nous leur avons fourni tous les renseignements disponibles sur notre programme. Nous l'avions déjà fait antérieurement, mais on n'en a pas évidemment tenu compte dans la publication de l'article que vous avez mentionné.

M. Stanbury: Cela ne cadrait peut-être pas avec la politique des éditeurs.

M. Strong: Je ne saurais me permettre de commentaires à ce sujet.

M. Stanbury: Quelles occasions avez-vous eues de fournir par l'entremise de la Croix-Rouge de l'aide aux régions dans lesquelles vous ne pouvez obtenir la coopération des autorités locales, au Vietnam du Nord, par exemple?

M. Strong: Le gouvernement a adopté la politique de ne venir en aide qu'à ceux qui en font la demande. A ma connaissance, le gouvernement canadien n'a reçu aucune demande de cette nature du Vietnam du Nord. En général, nos relations avec la Croix-Rouge sont très étroites, particulièrement dans les cas d'urgence. Lorsqu'il se produit quelque situation internationale qui revêt un caractère d'urgence, où la Croix-Rouge est en mesure d'intervenir immédiatement, nous avons adopté la coutume générale de faire un don égal aux fonds que la Croix-Rouge emploie dans ce cas afin de répondre aux besoins les plus pressants. Nous pouvons ensuite étudier ce qu'il y a lieu de faire pour répondre aux besoins à long terme. En conséquence, nous collaborons étroitement avec la Croix-Rouge avec qui nous sommes constamment en communication.

M. Stanbury: Quelque partie de l'aide canadienne parvient-elle au Vietnam du Nord par l'entremise de la Croix-Rouge ou de quelque organisation internationale qui lui est affiliée?

M. Strong: Aucune aide du gouvernement canadien n'est accordée au Vietnam du Nord. J'ajouterai cependant que le docteur Vennema a mentionné lui-même qu'au cours de ses activités médicales il ne fait aucune distinction, et nous lui demandons de n'en faire aucune, entre les patients auxquels il donne ses soins. Par exemple, il est le médecin d'un camp de prisonniers qui renferme environ 2,200 prisonniers Viet-Congs. Il assure les soins médicaux aux villages de cette région qui passent généralement pour favoriser fortement les Viet-Congs. Je mentionne ce fait simplement pour indiquer que notre programme au Vietnam du Sud s'applique indistinctement à tout le monde, mais nous n'avons jamais reçu de demandes du Vietnam du Nord.

M. Harkness: Puis-je poser une autre question à ce sujet? Le coût des dix hôpitaux mobiles que vous avez fournis au Vietnam a-t-il été imputé à ce crédit de 2 millions pour l'aide au Vietnam, ou ces hôpitaux ont-ils été donnés par le ministère de la Santé nationale en sus des 2 millions?

M. Strong: Ils ne sont pas mentionnés dans nos allocations et ont été en réalité fournis par le ministère de la Santé nationale mais le coût en a été défrayé par les fonds de l'aide extérieure.

M. Harkness: En d'autres termes, vous avez payé le coût de ces hôpitaux au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social?

M. Strong: Oui.

M. Harkness: Je pensais que c'était peut-être un don en sus des 2 millions, mais il est compris dans ce montant.

M. Strong: Nous recevons l'aide et la collaboration des autres ministères, mais lorsqu'il s'agit de choses ou d'équipement qui leur appartiennent, ils exigent ordinairement que nous leur en remboursions le prix.

M. Churchill: Relativement au document qui indique la répartition des fonds de l'aide bilatérale entre les divers pays, on mentionne les noms des pays et les dons ou prêts qui leur ont été faits. Pouvez-vous nous citer quelques exemples des projets en cours d'exécution dans ces pays? Que fait-on dans l'Inde, en particulier, au chapitre des dons et des prêts?

M. Strong: La plus importante entreprise en voie d'exécution actuellement est celle de la construction du barrage Idikki, au Kerala, dans le sud de l'Inde. J'en ai fait mention lors de la première séance. C'est une entreprise spectaculaire qui comporte des tunnels de plusieurs milles de longueur, le détournement de cours d'eau et plusieurs barrages. On ne vient que de la commencer et il faudra plusieurs années pour la terminer. Ce sera alors probablement la source la plus importante d'énergie électrique de l'État du Kerala.

Pas très loin de là, on vient de terminer la construction d'un autre projet. Il reste encore certains détails à parachever, mais pour toutes fins pratiques l'installation est complète. J'en ai aussi parlé la dernière fois, et c'est l'une des plus belles entreprises qu'il soit possible de concevoir. Elle comprend douze barrages, cinq usines d'énergie, ainsi que le défrichement de vastes espaces dans la jungle que la population peut maintenant habiter. Il s'agit du projet Kundah.

Je dois aussi mentionner le projet de Mysore, dans l'Inde, qui offre un intérêt particulier parce qu'il résulte de la coopération de donateurs canadiens, par l'entremise de la Fondation canadienne de la faim de l'Organisation des aliments et de l'agriculture des Nations unies et du Programme d'aide canadien. Ce projet vise à disséminer la technologie alimentaire parmi la population de tout le sud-est de l'Asie.

Les députés apprendront peut-être avec intérêt qu'une équipe spéciale d'experts en agriculture est en voie de se former au Canada. Elle se rendra sous peu en Inde pour y étudier avec le gouvernement du pays, à la suite de mon voyage là-bas, des moyens précis de mieux accorder notre programme aux besoins agricoles de la région.

Au Pakistan, M. Drury a présidé, au nom du Canada, à l'ouverture d'une centrale thermique à Sukkur (Pakistan occidental). Il s'agit d'une réalisation particulièrement intéressante. La centrale fonctionne au gaz naturel qu'on a découvert dans la région. Elle produit de l'énergie électrique qui permet d'exécuter un vaste programme de remise en état des terres. Dans cette région, la terre devient désertique à force de salinité (est-ce le mot juste). Il faut y faire de grands travaux pour abaisser le niveau de l'eau et remettre ainsi en état des dizaines de milliers d'acres de terre. En voulez-vous une énumération complète?

M. Churchill: Je serais heureux que vous en parcouriez la liste pour nous signaler quelques exemples.

M. Strong: J'ai mentionné ici des dépenses précises d'établissement au regard de la fourniture des denrées. Évidemment, en Inde et au Pakistan le plus clair de notre apport consiste en aide sous forme de vivres.

M. Churchill: Pour l'instant, je m'intéresse davantage aux dépenses d'établissement.

M. Strong: Je devrais peut-être mentionner que la Caisse de mise en valeur de l'Indus —elle figure sur votre liste—représente évidemment l'apport du Canada à une vaste entreprise multilatérale d'exploitation du bassin de l'Indus. De même, au cours de notre visite là-bas, nous avons eu l'occasion de voir les travaux les plus récents effectués au barrage de Tarbella et prévus dans le projet de revalorisation du bassin de l'Indus. Comme les députés le savent fort bien, il s'agit d'une des entreprises les plus importantes du genre qu'on ait exécutées dans le monde.

En Malaysia, nous poursuivons la réalisation de plusieurs programmes. Sur le cours supérieur des fleuves Perak et Pergau, nous effectuons un relevé pour déterminer la possibilité d'y faire de grands travaux hydro-électriques. Nous finançons aussi une étude sur la possibilité d'aménager des canalisations d'eau et d'égout. Un relevé se poursuit sur les ressources naturelles et l'utilisation des terres. Dans cette région, notre réalisation la plus grande probablement a consisté à équiper 54 écoles techniques. Elle prolongeait une initiative antérieure, dans le cadre de laquelle des Canadiens sont allés aider à l'établissement de telles écoles et à la formation du personnel. Elle a coûté environ 3 millions de dollars.

Nous avons aussi fourni de l'équipement à une école de formation au travail dans les scieries, à Sarawak, qui fait partie de la fédération de Malaysia. De même nous avons envoyé des appareils de radio émetteurs-récepteurs aux services médicaux de ce pays. Voilà quelques-unes seulement des initiatives lancées en Malaysia.

• (10.20 a.m.)

Notre réalisation la plus remarquable à Ceylan est peut-être l'aide que nous avons fournie pour aménager l'aéroport de Katunayake. Quiconque arrive à Ceylan constate aussitôt ces travaux. L'aménagement de la piste d'envoi est presque parachevé. La construction des édifices de terminus est bien avancée. Nous avons également érigé en banlieue de Colombo une conserverie de poisson qui dessert la flotte de pêche de la région. L'île de Ceylan se trouve dans une situation anormale: elle importe du poisson alors qu'il y en a en abondance sur ses rivages. Si les prises en étaient suffisantes, il ne serait plus nécessaire d'en importer autant.

Encore à Ceylan un de nos conseillers canadiens aide à mettre sur pied un programme d'hygiène mentale pour l'ensemble du pays. Évidemment, il ne s'agit pas de dépenses d'établissement.

M. Thompson: Puis-je poser une question supplémentaire? Peut-être pensons-nous beaucoup à la Thaïlande aujourd'hui parce que son roi est au Canada. Votre aide à la Thaïlande est-elle englobée par la rubrique «autres»? Elle ne figure pas séparément sur la liste.

M. Strong: Oui, c'est juste, même si l'aide à la Thaïlande est un élément important de cette catégorie.

M. Thompson: Pourriez-vous en faire une simple énumération pour que nous en prenions connaissance?

M. Strong: Oui. Notre initiative la plus importante et la plus récente en Thaïlande, c'est l'aide que nous fournissons à la mise sur pied d'écoles dites complètes, avec la collaboration du ministère de l'Éducation de l'Alberta. Une école complète dispense à la fois une formation technique et une formation académique régulière. Notre programme de prêts de mise en valeur prévoit un million de dollars pour aider à l'équipement de ces écoles. Par ailleurs, en Alberta (Canada) 34 personnes,—il y en aura 110 au total,—reçoivent actuellement une formation qui leur permettra d'enseigner dans ces institutions de leur pays. De plus, un certain nombre de Canadiens de l'Alberta aident en Thaïlande à l'exécution de cet article du programme. Voilà un très bon exemple de ce que nous appelons des programmes d'envergure: notre aide financière se conjugue avec notre aide technique dans un programme axé sur l'obtention d'un résultat précis et important pour un tel pays.

En outre, l'université du Manitoba fournit beaucoup d'aide à la Thaïlande grâce à 8 professeurs qui y enseignent dans les facultés de génie et d'agriculture de l'université du Nord-est. On y fait aussi un relevé en prévision d'une vaste entreprise de construction routière. C'est l'œuvre de conseillers canadiens. Évidemment, la Thaïlande touche également sa part des avantages de nos contributions à la Caisse de mise en valeur du Mékong.

M. Churchill: Comme vous allez maintenant parler de l'Afrique francophone, puis-je poser une question au sujet de l'Algérie. A la Chambre, hier, on a interrogé le premier ministre sur l'instruction au Canada de certains pilotes algériens. Il a répondu que ce sont des pilotes civils, non des membres des forces armées de l'Algérie. Leur instruction relève-t-elle du Programme d'aide extérieure? Qui la donne?

M. Strong: L'initiative en cause relève du programme d'aide extérieure. Je dois ici consulter mon adjoint pour savoir où se poursuit cette instruction.

Messieurs, je vous présente M. Henri Gaudefroy, mon conseiller en programmes d'aide aux pays de langue française. C'est le directeur de nos programmes d'aide aux pays francophones.

M. Henri Gaudefroy (directeur des Programmes d'aide aux pays de langue française, Bureau de l'aide extérieure): Dix-neuf pilotes civils de l'Algérie reçoivent actuellement leur instruction au Canada. La formation du premier groupe se poursuivra probablement six autres mois, celle du second groupe un an ou un an et demi. Il s'agit de pilotes civils qui sont censés s'occuper de transport civil. Rien n'indique qu'ils soient impliqués dans des opérations militaires.

(*Texte*)

• (10.26 a.m.)

Le président: Vous avez la parole, monsieur Prud'homme.

M. Prud'homme: J'aimerais poser une question supplémentaire. Croyez-vous qu'il serait possible d'avoir l'assurance que ces gens-là ne servent pas dans l'armée algérienne? Est-il impossible de demander une telle chose?

M. Gaudefroy: On nous demande de fournir l'assurance que ces pilotes ne participeront pas un jour à des opérations militaires.

(*Traduction*)

M. Strong: Monsieur le président, bien sûr notre programme est entièrement d'ordre civil. Il n'a aucun rapport avec les programmes

militaires de quelque nature que ce soit. C'est là une condition normale de toute aide que nous procurons. Il s'agit uniquement de fins civiles.

M. Churchill: Il faut pourtant que des ententes aient été conclues entre gouvernements. Dix-neuf pilotes, dites-vous, reçoivent actuellement leur formation. D'autres pilotes ou d'autres stagiaires viendront-ils au Canada recevoir un supplément d'instruction?

M. Gaudefroy: Je n'ai pas entendu dire que ce programme se poursuivra quand les 19 stagiaires auront terminé leur période d'instruction au Canada.

M. Strong: Nous devons le signaler, je pense, nous avons reçu du gouvernement de l'Algérie l'assurance—nous l'exigeons normalement en pareils cas—qu'en fait ces pilotes reçoivent leur instruction à des fins purement civiles. Notre étude du programme partait de l'hypothèse des besoins existant en Algérie dans le domaine civil. Le programme visait à répondre à de tels besoins.

M. Churchill: S'agit-il d'une simple hypothèse ou si c'est bel et bien inscrit dans l'accord conclu entre les gouvernements?

M. Strong: C'est bel et bien inscrit dans l'accord.

M. Gaudefroy: Puis-je ajouter une observation, monsieur le président. L'ARC ne participe nullement à l'instruction de ces pilotes. On ne les forme pas à des besognes militaires.

M. Lewis: Qui dispense une telle instruction?

M. Gaudefroy: Elle se donne dans des écoles du Québec et, je crois, dans des services d'Air-Canada.

M. Harkness: A mon sens, le demi-million de dollars alloués à l'Algérie ne suffirait pas à défrayer l'instruction de ces pilotes; il permettrait encore moins de financer d'autres initiatives. C'est en fonction du coût de l'instruction des pilotes que nous donnons de l'argent. Je l'ai constaté au ministère de la Défense.

M. Strong: Je signalerais que les fonds prévus par de tels programmes s'étalent sur plus d'un an. En fait, quand les programmes s'étendent sur plus d'un an, on exige seulement que nous approuvions les frais de l'année en cours. Je ne suis pas sûr que ce soit le cas en l'occurrence. Peut-être qu'un de mes adjoints le sait. Savez-vous si le montant en cause englobe tout le coût du programme d'instruction des pilotes de l'Algérie?

M. Gaudefroy: Je ne saurais vous dire. C'est un élément des frais de formation, à la Division de l'instruction. Le montant en cause s'élève à $500,000. D'après une estimation approximative, il y aurait environ $300,000 pour les 19 stagiaires. D'après nos calculs, l'instruction d'un pilote coûte environ $15,000. Il y a donc une tranche de cette somme qui n'est pas engagée.

M. Stanbury: C'est moins cher que l'instruction des pilotes militaires.

M. Churchill: Dans les conditions actuelles, pourquoi devrions-nous continuer d'aider l'Algérie quand elle se montre aussi belliqueuse?

M. Strong: Monsieur le président, je suis sûr que le député ne s'attend pas à m'entendre répondre à une telle question.

M. Churchill: Non. J'aimerais que le ministre fût ici pour y répondre. Je discerne que vous ne sauriez y répondre.

Le président: Le ministre sera ici avant que nous adoptions les crédits. On pourra alors poser la même question à M. Martin.

M. Churchill: Monsieur le président, on a consacré beaucoup de temps à cette question. Quand le programme d'instruction a-t-il débuté?

M. Gaudefroy: Il a commencé avant mon arrivée. Il a probablement été lancé au cours de l'hiver 1965-1966, soit il y a environ un an et demi, peut-être.

M. Churchill: Quelle est la durée de la période d'instruction?

M. Gaudefroy: Je crois que c'est un an et demi.

M. Churchill: Monsieur le président, j'aimerais avoir un aperçu des programmes entrepris dans ces autres pays, mais je constate qu'on y a consacré beaucoup de temps. Nous pourrions y revenir, à moins que vous ne vouliez continuer pour compléter l'exposé de ces programmes.

Le président: Le Comité souhaite-t-il que nous examinions le programme pays par pays ou que nous passions à un autre sujet?

M. Allmand: Puis-je avoir un aperçu détaillé de l'aide fournie à ces différents pays? On n'en trouve pas dans le rapport du Bureau de l'aide extérieure.

M. Strong: C'est exact, monsieur le président, mais notre rapport annuel, qui est actuellement chez l'imprimeur, sera disponible sous peu. Il détaille ces programmes. Je serais tout de même heureux soit de présenter ces renseignements soit de compléter notre exposé par un bref résumé des principaux programmes dans chacun de ces pays, au gré des députés.

M. Churchill: Monsieur le président, c'est bien plus intéressant d'obtenir des renseigne-

ments précis sur les programmes en cause que de se borner à poser des questions sur le montant global des fonds disponibles. J'estime que nous ne devrions pas attendre la parution du rapport. Que nous approfondissions le problème tout de suite ou plus tard, peu m'importe, mais j'aimerais avoir un aperçu de l'ensemble de la question.

M. Lewis: Monsieur le président, M. Strong pourrait-il préparer un mémoire qu'on intégrerait dans le compte rendu, au lieu d'improviser oralement les réponses.

Le président: Serait-ce possible, monsieur Strong?

M. Strong: Je serais heureux de le faire.

Le président: Peut-être qu'à une réunion ultérieure nous pourrions faire annexer le mémoire à notre rapport.

M. Allmand: Monsieur Strong, l'aménagement du réacteur nucléaire que nous avons entrepris en Inde relève-t-il du programme du Bureau de l'aide extérieure?

M. Strong: Oui, mais on a parachevé ces travaux il y a quelque temps déjà.

M. Allmand: Qui a droit de regard actuellement sur les ententes que nous avons conclues à l'égard de ces réacteurs nucléaires?

M. Strong: L'exécution de l'accord ne relève pas vraiment du Bureau de l'aide extérieure. Ces ententes sont en vigueur, mais l'application de l'accord dont vous parlez, je crois, n'incombe pas au Bureau de l'aide extérieure.

M. Allmand: L'Inde a-t-elle exercé des pressions pour utiliser ces réacteurs à des fins militaires pour modifier l'accord etc.?

M. Strong: Je n'ai pas qualité pour répondre à cette question.

M. Allmand: Avez-vous des chiffres signalans quel pays reçoit du Canada le plus gros montant par habitant?

M. Strong: Dans l'ensemble, ce serait les Antilles qui toucheraient la plus forte somme par habitant.

M. Allmand: Sous la rubrique de l'Amérique latine, vous avez inscrit 10 millions de dollars au titre des prêts. A quels pays alloue-t-on ces prêts?

M. Strong: Le prêt le plus récent et le plus élevé en soi, je pense, a été consenti au Chili pour aider à l'expansion et à l'épanouissement de l'université nationale du Chili. Le montant était de 4½ millions. On a également prêté de l'argent à El Salvador pour des aménagements portuaires à Acajutla; à l'Équateur, pour faire un relevé du bassin du fleuve Guayas; au Paraguay, pour étudier son réseau routier; à l'Argentine pour faire une étude sur l'énergie hydro-électrique; à la Bolivie, pour fournir de l'outillage minier et industriel; au Mexique, pour financer des études préalables à des investissements. On a également approuvé des prêts au Pérou pour financer des études sur la possibilité d'exécuter certains projets, et au pays dont je viens de parler. Le prêt tout récemment approuvé ira à l'université technique de l'État du Chili. De soi, c'est le plus considérable. Évidemment, d'autres projets sont toujours à l'étude. A l'heure actuelle, il y en a trois ou quatre qui font l'objet d'un examen très poussé, outre ceux dont j'ai parlé.

M. Allmand: Votre bureau songe-t-il à accroître son aide à l'Amérique latine, ou si vous jugez que dans les conditions actuelles l'aide en cours est suffisante?

M. Strong: Une fois de plus, je pense, vous touchez à une question d'orientation officielle, qui déborde ma compétence.

M. Allmand: J'ai une autre question. Quand votre bureau cherche à décider quels pays devraient recevoir de l'aide, examinez-vous l'aide qu'ils obtiennent déjà, par habitant, d'autres pays ou d'autres États? Autrement dit, tenez-vous compte du fait que notre aide à l'Amérique du Sud est plutôt faible, proportionnellement, car les États-Unis ou peut-être d'autres pays y appliquent de grands programmes?

M. Strong: Oui, la dernière partie de votre question ressortit à des principes d'action que je n'ai pas qualité pour évoquer directement. Je m'en tiendrai à la première partie de votre question. En fait, nous consultons divers autres pays donateurs et les agences multilatérales, surtout la Banque mondiale, qui aident les pays auxquels nous nous intéressons activement aussi. Les principaux organes de consultation et de coordination en ce domaine sont les groupes de conseillers et de consortiums établis par la Banque mondiale. Le Canada fait partie de plusieurs de ces organismes.

Les consortiums de l'Inde et du Pakistan constituent probablement de très bons exemples de cas où les pays donateurs, sous les auspices de la Banque mondiale, discutent avec l'Inde ou le Pakistan ou tout autre pays réceptionnaire des plans généraux de mise en valeur du pays, des ressources extérieures nécessaires à la réalisation de ces plans et de ces objectifs, pour harmoniser le tout avec les ressources disponibles. C'est ainsi que divers

pays offrant de l'aide déterminent les meilleures modalités de leur apport dans le contexte global. Il s'agit donc d'une méthode très évoluée. A l'égard des principaux réceptionnaires d'aide, elle assure la coordination de nos plans et de nos programmes.

M. Allmand: Une dernière question. Au sujet de SUCO, avez-vous fait des études sur l'efficacité des jeunes Canadiens dans les pays où ils sont allés travailler? Le programme s'applique-t-il depuis assez longtemps pour déterminer s'il est bon pour les pays d'accueil que des jeunes y travaillent, de préférence à des personnes mieux formées, expertes dans le domaine en cause.

M. Strong: A en juger d'après les faits que nous avons pu évoquer, il vaut la peine d'avoir à la fois des jeunes et des personnes plus âgées, plus expérimentées. Dans le cas des membres de SUCO et d'autres volontaires moins expérimentés, il faut reconnaître, je pense, et l'on reconnaît que, dans une large mesure, c'est le Canada qui profite de l'envoi de ces gens dans les pays en voie de développement, car nous formons ainsi des cadres de jeunes qui y ont acquis de l'expérience. La preuve en est que, surtout dans le cas des enseignants, il peuvent fournir et fournissent d'ailleurs un apport bien précis, bien important, dans leur domaine d'action. Leur plus grande contribution réside probablement dans le fait qu'à leur âge ils peuvent établir de bonnes communications, de l'harmonie, des rapports valables avec leurs homologues. Je pense qu'à cet égard, en particulier, le programme de SUCO est vraiment utile.

M. Allmand: Merci.

M. Pelletier: J'aimerais revenir sur certaines des réponses déjà formulées et demander des détails supplémentaires. Quel est le total de l'aide fournie à l'Amérique latine, à l'exclusion des Caraïbes?

M. Strong: Jusqu'ici, notre programme prévoyait seulement des prêts de mise en valeur qui ont atteint 10 millions de dollars pour chacune des trois dernières années. On demande cette année 10 autres millions au titre des prêts de mise en valeur à consentir à l'Amérique latine.

M. Pelletier: Par l'entremise de la Banque?

M. Strong: Oui, Monsieur. Ce programme est administré en notre nom par la Banque interaméricaine de développement.

M. Pelletier: Le Canada est-il présent d'une façon ou d'une autre quand on accorde effectivement des prêts à un pays pour un projet déterminé?

M. Strong: Oui, tous ces prêts s'accordent à la suite d'ententes précises conclues avec nous. Nous prenons part à ces démarches avec la Banque. Nul prêt n'est consenti sans notre accord. De fait, dans chaque cas, le Canada signe l'accord de prêt.

M. Lewis: Quel est le taux d'intérêt?

M. Strong: Les taux peuvent varier. Dans la plupart des cas, nos prêts de mise en valeur ne portent pas intérêt. Ils s'étalent sur 50 ans. Le délai de grâce pour le début du remboursement est de 10 ans. De fait, je puis vous signaler les divers prêts qu'on a consentis. La plupart des prêts consentis jusqu'ici comportent des frais de service de 3/4 p. 100, car on les a octroyés avant de convenir d'éliminer ces frais de service, qui ne s'appliqueront pas aux nouveaux prêts.

Par exemple, le prêt consenti à l'Argentine s'étend sur 50 ans. Il ne porte aucun intérêt. Il prévoit seulement des frais de service. Le délai de grâce sera de 10 ans. Par contre, le prêt consenti à la Bolivie s'étale sur 30 ans. Le délai de grâce sera de sept ans. Le taux est de 3/4 p. 100. Le coût du relevé du bassin du fleuve Guayas se répartit également sur 50 ans, à 3/4 p. 100, avec un délai de grâce de 10 ans.

M. Churchill: Ce crédit se risque mieux qu'avec des Canadiens.

M. Pelletier: Comme on dit souvent que le sous-développement intellectuel ou éducatif est le plus dangereux de tous, avez-vous une idée de la proportion de tout le budget d'aide à l'étranger qu'on a consacrée à l'éducation sous une forme ou sous une autre?

M. Strong: Je n'en ai pas le décompte, car une tranche va à l'aide financière et une autre à l'aide technique, mais je dirais qu'une proportion d'environ 10 p. 100 va à l'aide éducative et technique. Cela exclut le capital d'établissement, mais si l'on englobe le capital d'établissement qui sert, par exemple, à construire des écoles, des universités, à les équiper, le chiffre en cause atteindrait environ 16 ou 17 p. 100 du total.

M. Pelletier: Il s'agirait de capitaux et de services fournis à des fins éducatives?

M. Strong: Directement.

M. Pelletier: Il s'agit du total?

M. Strong: Oui.

M. Pelletier: L'instruction postscolaire ou...

M. Strong: Un élément d'ordre éducatif figure dans tant de nos autres projets qui se fondent avec lui. Par exemple, quand on aménage une centrale hydro-électrique, il faut former des gens pour en prendre soin. Nous ne déduisons pas du montant global de ces travaux le coût effectif de la formation des gens en cause. De même on consacre une bonne partie des fonds à des études sur la possibilité des travaux à exécuter. Il ne s'agit pas tant peut-être d'en examiner la possibilité que d'en régler la surveillance technique. En fait, une bonne partie de cette tâche comporte un grand élément d'ordre éducatif. Ainsi quand les ingénieurs surveillent la construction d'un établissement, ils se trouvent en réalité à former beaucoup de gens de l'endroit en cause.

Pour parler de ce que vous appeleriez de l'aide éducative directe, il y aurait, je pense, outre les 20 millions affectés à ce que nous appelons l'aide éducative et technique,—elle est qualifiée d'aide technique, dans le crédit, —une autre tranche de 6 ou 7 p. 100 qui concerne directement l'aide financière à la réalisation de programmes d'éducation. On exclurait alors les éléments qui ne sont pas qualifiés spécifiquement de programmes éducatifs.

M. Pelletier: Constatez-vous que les pays en voie de développement souhaitent vivement obtenir de l'aide dans le domaine de l'enseignement ou qu'ils ont des réserves à cet égard? Est-ce le genre d'initiatives qu'ils demandent?

M. Strong: Oui, il est certes vrai, dans l'ensemble, je pense, que bon nombre de leurs demandes se formulent dans le domaine de l'enseignement. Bien sûr, il y a une certaine discipline inhérente à la façon dont nous appliquons notre programme. Elle les oblige à régler leurs priorités, car nous leur disons normalement combien d'argent nous avons affecté à leur pays pour une année donnée, et vu que de toute évidence nous ne pouvons financer toutes les initiatives prises à leur avantage, cela les oblige à faire un choix dans leurs priorités. J'ai l'impression que dans l'ensemble ils déterminent leurs priorités de façon à donner beaucoup d'importance à l'éducation. Cela varie d'un pays à l'autre, car les besoins sont un peu différents.

M. Pelletier: Pour revenir aux demandes reçues des pays, vous avez répondu tantôt à une question que ces requêtes vous parviennent sous diverses formes. Ainsi l'initiative peut émaner d'un groupe de Canadiens qui exercent leur activité dans ce pays. En pareil cas, comment le gouvernement serait-il amené à formuler les requêtes pour y donner suite? Vous signaliez tout à l'heure que vous dites à un pays: «Voici le montant dont nous disposons. A quoi voulez-vous que nous l'affections? Quelles sont vos priorités?» Je n'ai pas une idée claire de la façon dont la requête vient du pays en cause. Lui diriez-vous qu'il peut faire une requête parce que vous avez quelque chose à donner?

M. Strong: Dans le cas des pays avec lesquels nous concluons des accords d'aide depuis longtemps,—par exemple l'Inde, le Pakistan, Ceylan,—ces démarches s'effectuent fort bien, car chacun les comprend sans effort. Dans leur cas, nous les rencontrons au début de l'année pour leur signaler quels montants nous avons attribués pour cette année-là. Sachant cela, ils formulent des requêtes dont chacune, à condition que nous l'acceptions, est imputée sur cette allocation.

Dans le cas des pays avec lesquels nous ne concluons pas des accords depuis longtemps, nous procédons pas mal de la même façon, mais les démarches prennent probablement plus de temps, car ces pays doivent être informés des domaines dans lesquels le Canada peut fournir de l'aide. Comme il faut toujours se rappeler que notre aide se dispense sous forme de biens et de services canadiens, il est important pour nous de faire discerner à ces pays quels genres d'aide nous pouvons offrir.

Tant que ces pays ne l'ont pas compris, ils ont souvent du mal à formuler une requête précise qui nous soit acceptable. Cela exige beaucoup de consultations de part et d'autre. A la suite de ces consultations, une requête officielle nous parvient. Chacune des requêtes en cause doit nous être soumise officiellement par les pays intéressés.

M. Pelletier: Peut-être que ma question se trompe d'adresse. Dans ce cas, dites-le moi. Comment un pays qui n'a jamais reçu d'aide extérieure du Canada est-il amené à en demander? Je suppose ici, de façon générale, que les pays n'en demanderont pas s'ils n'ont pas, dans une certaine mesure, l'assurance d'obtenir quelque chose.

M. Strong: Je ne dirais pas que c'est toujours le cas. Nous recevons des requêtes qui n'ont pas nécessairement un caractère formel. Les pays en voie de développement ont de tels besoins qu'ils cherchent toujours à obtenir des fonds de toute institution donatrice afin de pourvoir à leur essor, et le Canada recueille bien des indices révélant que son aide dans tel ou tel secteur serait fort appréciée. Mais dans le cours normal des choses, il est vrai que nous ne recevrions pas de demande précise à moins qu'il n'ait été entendu avec le pays en cause que des fonds canadiens d'aide seront probablement disponibles.

M. Pelletier: Vous avez dit tantôt qu'on n'a reçu aucune demande d'aide médicale du

Nord-Vietnam. Le ministre nous a dit que toute requête ferait l'objet d'un examen, mais d'après vos propos de tout à l'heure, ne serait-il pas raisonnable de penser que de toute façon nulle requête ne sera faite?

M. Strong: Je ne suis pas fixé là-dessus. Je sais seulement qu'il ne nous est parvenu aucune requête.

M. Pelletier: Avez-vous un programme d'information, une méthode pour renseigner le public sur vos initiatives? Comment procédez-vous?

M. Strong: Nous avons un agent d'information. Il est ici. Il s'agit de M. Stan Westall. Voudriez-vous vous lever, Stan? Nous pourrons au moins vous identifier. Stan est notre directeur de l'information. Jusqu'à tout récemment, c'était notre seul agent d'information. Depuis quelque temps, de tous les secteurs de la presse et du public du Canada il nous arrive de vigoureuses demandes de renseignements supplémentaires. Nous nous efforçons d'étendre la sphère de nos initiatives d'information, en français comme en anglais.

(Texte)

• (10.52 a.m.)

Le président: C'est tout, monsieur Pelletier?

(Traduction)

M. Pelletier: Estimez-vous que vous avez un rôle actif à jouer dans ce domaine, ou si vous vous contentez de vous organiser pour être en mesure de fournir des renseignements quand on en demande?

M. Strong: Non, nous croyons avoir un rôle actif à jouer dans la dissémination des renseignements. Notre travail part de cette hypothèse. Nous publions un bulletin mensuel. Nous faisons paraître le rapport annuel cette année. Nous préparons divers autres documents. Nous collaborons avec la presse, la télévision, la radio, pour diffuser des renseignements et favoriser l'accès à des personnes comme les visiteurs étrangers qui viennent à l'occasion mais surtout aux Canadiens qui rentrent dans notre pays et que la presse, la télévision et la radio se plaisent à identifier dans leur champ d'action particulier.

M. Pelletier: Une dernière question, monsieur le président. Je discerne qu'il sera peut-être difficile d'y répondre. Si le Canada augmentait graduellement son programme pour en porter le niveau à 1 p. 100, objectif qu'on a établi et qui est généralement tenu pour raisonnable, en principe, combien de temps faudrait-il à votre ministère pour l'appliquer? Autrement dit, compte tenu seulement des exigences techniques, combien de temps nous faudrait-il, à votre avis, pour atteindre cet objectif de 1 p. 100 à partir du niveau actuel de notre participation?

M. Strong: Comme le ministre l'a dit bien des fois, nous visons à atteindre l'objectif de 1 p. 100 d'ici 1970-1971. Sur le plan administratif, nous avons pris des dispositions pour pouvoir nous occuper efficacement d'un budget de cette ampleur. Je ne pense pas—j'ose le croire, en tous cas—que nous allions rater cet objectif faute de ressources administratives.

M. Pelletier: Ce sera donc possible d'y parvenir dans ce délai?

M. Strong: Je pense que c'est possible, mais on ne saurait nullement supposer que cela va de soi. De toute évidence, il faudra accroître sensiblement nos ressources administratives, et donc augmenter notre personnel.

M. Pelletier: Merci, monsieur le président.

M. Thompson: Monsieur le président, il est deux domaines au sujet desquels j'aimerais interroger M. Strong. Le premier a trait aux Caraïbes. Nous savons que cette année les dépenses dans cette région sont censées dépasser un peu 13 millions de dollars. Cela fait suite à l'élargissement du programme qui, je crois, a été déterminé durant la récente conférence entre le Canada et les Caraïbes. Le gouvernement avait alors parlé d'un programme de 65 millions étalé sur cinq ans. De même nous avons déjà évoqué au Comité—on en a aussi discuté dans le public—la prolifération générale de l'aide canadienne dans une foule de pays. Nous en trouvons des preuves dans le rapport que nous avons ici. On a souligné l'avantage d'une politique qui ferait appliquer à fond un programme dans une certaine région. On a dit qu'elle profiterait davantage à la région en cause, tout en favorisant l'exécution du programme général d'aide.

Des personnes qui exercent plus ou moins d'autorité en ce domaine, indépendamment du gouvernement, ont récemment donné à entendre que si nous doublions, voire triplions notre programme d'aide aux Caraïbes, voici ce qui arriverait: au regard, mettons, de l'aide alimentaire qui valait 77 millions de dollars et qu'on a fournie à l'Inde pour secourir des affamés, à un moment donné, un investissement de 25, ou 35 ou même 40 millions de dollars dans les Caraïbes aurait beaucoup plus d'importance et d'efficacité dans l'ensemble. M. Strong nous communiquerait-il ses réflexions là-dessus? Nous dirait-il quelle ligne de conduite le Canada envisage de suivre un jour pour appliquer à fond un programme d'aide dans les Caraïbes, région si proche de nous et dont nous devons nettement nous occuper.

M. Strong: Monsieur le président, je suis sûr que le député ne s'attend pas à ce que je

me prononce sur les aspects de cette question qui concernent la politique officielle. Toutefois, sur certains aspects de l'aide ou de la mise en valeur, on pourrait...

M. Thompson: Il ne vous incombe peut-être pas d'évoquer la politique officielle, mais il y a probablement lieu de donner une impulsion et une orientation.

M. Strong: Du simple point de vue de la mise en valeur et de l'aide, je pourrais formuler deux observations. D'abord, il va de soi, le programme appliqué dans les Caraïbes s'accroît à un rythme sensible. Le député a parlé de 13.1 millions de dollars. C'est le montant pour 1966-1967. Cette année, le chiffre est de 17.2 millions; il traduit une augmentation assez sensible. Je pense avoir déjà mentionné que, par habitant, les Caraïbes reçoivent effectivement plus d'aide que n'importe quelle autre région du monde. Je pourrais aussi signaler que, par habitant, cette région reçoit relativement moins que bien d'autres régions, même si en chiffres absolus, le montant touché par l'Inde est très considérable.

Je pourrais ajouter que l'aide alimentaire ne se borne pas à répondre à un besoin exceptionnel. En vérité, elle concourt aussi, à la longue, à la mise en valeur de l'Inde. D'abord, il faut des vivres, naturellement, pour nourrir les affamés. Par conséquent, si l'aide n'arrivait pas, le gouvernement de l'Inde devrait utiliser ses maigres avoirs en devises étrangères pour acheter ces aliments, ce qui pourrait ralentir gravement tout le programme à longue échéance d'expansion du pays, sinon l'arrêter complètement. L'aide que le Canada fournit sous forme de vivres permet à l'Inde de poursuivre son programme à longue échéance de mise en valeur tout en répondant aux besoins d'urgence. En outre, comme je l'ai mentionné, ces fonds de contrepartie se constituent sur réception des dons canadiens en vivres et en denrées, puis appliqués à des projets à longue échéance de mise en valeur. Je pense que c'est important de s'en souvenir.

Sans pouvoir me prononcer directement sur les questions de politique officielle, je crois à l'utilité de se rappeler que le ministre a signalé à plusieurs reprises—d'autres ministres en ont également parlé—que le Canada, à titre de membre du monde occidental et en particulier du Commonwealth, est spécialement tenu de faire sa juste part en vue de rendre l'économie de pays comme l'Inde et le Pakistan viable et autonome à la longue.

M. Thompson: A votre avis, une augmentation de 50 p. 100, voire de 100 p. 100, en l'espace d'une couple d'années, serait-elle profitable dans les Caraïbes, vu leurs requêtes et l'état de choses que vous constatez?

M. Strong: Je pense que l'augmentation actuellement envisagée peut être utilisée efficacement. A mon sens, le programme s'accroît aussi vite maintenant qu'on peut l'administrer efficacement dans cette région. Je ne dis pas que le pays ne pourrait pas utiliser plus d'aide à la longue, mais je pense actuellement que l'aide que nous fournissons s'accroît à un rythme tout à fait conforme aux ressources administratives de nos services et des gouvernements des îles de façon à servir efficacement.

M. Thompson: Puis-je changer de sujet, monsieur le président? Le Programme du centenaire pour le développement international a récemment été transféré de la Commission du centenaire au Bureau de l'aide extérieure. Je crois comprendre que cela n'entraîne pas une sortie de fonds durant l'année en cours, car le budget est déjà adopté, mais le service de M. Strong a-t-il dressé des plans pour continuer d'assumer ou accroître les responsabilités précises qui incombaient au PCDI pour intensifier la participation du secteur privé?

M. Strong: Il faudrait signaler que la responsabilité du Programme du centenaire pour le développement international n'a pas été transférée au Bureau de l'aide extérieure. Le Programme continue d'être financé par la Commission du centenaire, mais à sa demande, nous avons consenti à établir la liaison avec le PCDI et, de façon générale, à en surveiller les initiatives. Évidemment, un des buts en est de fournir l'assurance que ses programmes si utiles continueront de s'appliquer même après l'année du centenaire. Évidemment, on n'a pas encore déterminé les moyens d'y parvenir, mais c'est pour les examiner qu'une telle liaison se crée entre le Bureau de l'aide extérieure et le PCDI.

M. Thompson: Au Canada, la participation du secteur privé se réduit au strict minimum, comparativement à d'autres pays où le secteur privé assume une très grande proportion de leurs programmes d'aide. Croyez-vous, monsieur Strong, que la participation du secteur privé soit possible au Canada? Y aurait-il moyen d'encourager des initiatives en ce sens, dans les domaines où il ne s'en prend pas actuellement?

M. Strong: Les initiatives du secteur privé au Canada ont actuellement de l'importance. D'après nos plus récents calculs, le total des fonds qui viennent du secteur privé atteint quelque 34 millions de dollars. C'est une augmentation considérable, par rapport à notre estimation antérieure qui prévoyait environ 25 millions de dollars. Ce ne sont pas des chiffres précis. Ils ne tiennent pas compte de

l'ampleur très considérable des efforts bénévoles que comportent les programmes d'origine privée. Évidemment, nous portons un très vif intérêt à de tels programmes, car nous tenons à assurer une coordination d'ensemble entre les démarches des organismes privés et nos initiatives. Ils ont d'ailleurs le même souci et nous nous sommes concertés avec eux. Nous les avons pressentis quant à la meilleure manière de diffuser des renseignements sur notre propre programme et quant à la possibilité de rendre nos projets de plus en plus complémentaires. Je pourrais formuler une seule observation encore à cet égard: je vous rappellerais qu'à une couple d'occasions le ministre a signalé que le gouvernement avise aux moyens d'entraîner de plus en plus la participation du secteur privé aux efforts de développement international.

M. Thompson: J'imagine que ma dernière question aussi empiète sur le domaine de la politique officielle, mais, j'en suis sûr, le public s'intéresse beaucoup à l'utilisation éventuelle de l'emplacement de l'Expo, après l'Expo elle-même. Une des initiatives intéressantes de l'Allemagne que j'ai remarquées récemment vise le Programme de l'Institut international. Il comporte une série de rencontres d'études qui ont lieu chaque mois et qui impliquent divers paliers de l'administration publique. A-t-on dressé des plans ou M. Strong nous soumettrait-il des observations quant à l'élaboration de tels programmes qui se rattacheraient à l'Expo ou à l'utilisation en guise d'aide, pour ainsi dire, de certaines des installations de l'Expo?

M. Strong: La seule chose que je puis dire là-dessus est que, comme la plupart des membres du Comité, j'ai lu le discours prononcé par le premier ministre devant l'Association canadienne de science politique. Il en évoquait la possibilité, mais c'est un aspect de la politique officielle et je ne crois pas devoir en dire plus long.

(Texte)

Le président: Monsieur Goyer.

M. Goyer: Monsieur Strong, dans la colonne des prêts, on mentionne un chiffre de 60 millions, est-ce que ce sont toutes des bonnes dettes ou si vous calculez qu'il y a des mauvaises dettes et vous gardez une réserve pour mauvaises dettes à ce chapitre-là.

(Traduction)

M. Strong: Jusqu'ici nous n'avons pas eu de créances irrécouvrables en tant que telles. Nous n'avons pas de réserves à ce chapitre. Bien sûr, je ne parle pas au nom de la Société d'assurance des crédits à l'exportation qui tient ses livres sur une base différente et qui, je crois, se constitue des réserves. En tout cas, nous n'administrons pas le Programme des crédits à l'exportation et notre programme ne prévoit pas de réserves pour les créances irrécouvrables en tant que telles. De même nous ne prévoyons pas que les fonds reçus au titre de l'intérêt et du remboursement du principal à l'égard des prêts de mise en valeur seront crédités au poste des allocations. Ces fonds retournent aussi à la caisse générale.

• (11.10 a.m.)

(Texte)

M. Goyer: Maintenant, est-ce que, lorsque vous étudiez un budget touchant le chapitre des prêts, est-ce que vous étudiez le projet comme tel sans tenir compte du pays qui le demande, de sa solvabilité, etc... ou simplement la réalisation du projet. En un mot, est-ce que vous faites abstraction de celui qui vous demande le prêt et vous dirigez plutôt vos efforts vers la réalisation d'un projet?

(Traduction)

M. Strong: Non. On les consacre directement à des programmes déterminés. Si nous exigeons un examen très minutieux des divers plans, nous en entreprenons l'étude d'abord pour en déterminer l'effet sur le pays bénéficiaire puis afin de savoir si le projet en cause s'harmonise avec le genre d'aide fournie par le Canada. Il y a bien des domaines où les Canadiens ne sont vraiment pas en mesure de fournir de l'aide. Aussi formulons-nous ces deux exigences: premièrement, le projet à l'étude doit répondre à un besoin prioritaire d'expansion dans le pays destinataire et, deuxièmement, il doit rentrer dans l'éventail de l'aide que peut fournir le Canada.

(Texte)

M. Goyer: Maintenant, il y a une question qui présente un aspect un peu odieux, mais qui est la seule ombre au tableau dans l'opinion publique, si je peux parler pour l'opinion publique. C'est la question, particulièrement dans l'aide alimentaire à l'Inde, la question de la perte et de la mauvaise distribution, et d'une certaine forme de «chinoiseries», sinon plus, qui fait que les 70 millions pourraient se retrouver à la fin, les 77 millions pourraient se retrouver un peu éparpillés et bien diminués en fait, lorsqu'ils parviennent à la personne qu'on veut aider. Est-ce qu'il y a du vrai dans cela ou...

(Traduction)

M. Strong: Évidemment, tout programme qui comporte des rapports entre gouvernements nécessite des chinoiseries administratives, suivant votre expression. D'abord, il faut du temps pour obtenir les renseignements voulus à l'égard des projets. Il faut aussi du temps pour se convaincre de leur validité. A n'en pas douter, c'est là un de nos problèmes constants. Peut-être que le public ne discerne pas toutes les difficultés à surmonter. A coup

sûr, je ne les comprenais pas à fond avant d'assumer ce travail. Je pense toutefois qu'on peut faire et qu'il se fait des choses pour améliorer la situation. Il faudrait se rappeler aussi que ces programmes ne s'appliquent pas depuis de nombreuses années. Ni le Canada ni les pays réceptionnaires ne sont rompus aux techniques de négociation et d'administration des programmes d'aide. Mais l'expérience que nous avons acquise au cours des 15 ou 17 dernières années, depuis l'inauguration du plan de Colombo, détermine, je crois, l'amélioration des méthodes et des ressources administratives. J'espère donc que nous pourrons de plus en plus minimiser le problème. M. Drake vient de me signaler que, par exemple, nous pouvons très souvent agir vite. L'an dernier, pour envoyer d'urgence de l'aide alimentaire à l'Inde, les commandes ont été passées et l'on a acheminé les céréales en l'espace de quelques jours.

Le cas des problèmes dont on a beaucoup parlé et que nous avons eus avec le Dr Gingras—nous n'avons pu obtenir d'édifices, etc., et tout le monde se demandait pourquoi,—fait oublier le fait que le Dr Vennema, pour son projet de Quang Nai, a reçu l'approbation voulue et obtenu un terrain en l'espace de 36 heures. Il arrive qu'on s'enlise dans des problèmes vraiment inextricables, comme il survient des cas encourageants où c'est possible d'aller de l'avant à toute vapeur.

• (11.15 a.m.)

(Texte)

M. Pelletier: Une question supplémentaire, monsieur le président, est-ce que vous avez la possibilité de vérifier d'une façon ou d'une autre dans le cas des secours alimentaires, par exemple que les secours parviennent vraiment aux affamés? Avez-vous la possibilité de vérifier?

(Traduction)

M. Strong: Oui, j'en suis convaincu, mais ce ne sont pas toujours précisément les expéditions en cause. Quand nos vivres arrivent en Inde, par exemple, on ne les envoie pas toujours à l'endroit précis qui, d'après le journal, souffre de la famine, car souvent les conditions du transport des aliments à un tel endroit obligent à les acheminer d'un endroit plus rapproché. Il arrive que des Canadiens rendus dans ces régions voient du blé ou de la farine qui étaient, selon eux, censés venir du Canada mais qui viennent d'un autre pays. Pourtant, malgré les problèmes qui surgissent toujours dans de pareilles régions, je suis personnellement convaincu que, dans l'ensemble, nos vivres parviennent à leurs destinataires.

M. Haidasz: Puis-je simplement poser une question au sujet des pays de l'Afrique francophone? La rubrique «Autres» mentionne la subvention de 1.3 million de dollars. Ce montant englobe-t-il quelque chose pour la Haute-Volta? Dans le cas de l'affirmative, pour quel programme?

M. Strong: La Haute-Volta est admissible à notre aide, mais c'est un de ces pays pour lesquels il n'y a pas de montant affecté en particulier. Nous avons un petit programme d'aide technique. En réalité, il consiste à fournir des films éducatifs. C'est le seul programme qu'on ait effectivement appliqué.

M. Haidasz: S'agit-il de la dernière ou de la présente année financière?

M. Strong: Non, il s'agit de la dernière année financière.

M. Haidasz: Quel projet étudiez-vous ou a-t-on formulé une demande pour l'année financière en cours?

M. Strong: A ma connaissance, nous n'avons reçu aucune demande pour la présente année financière.

On y enverra des conseillers et des instituteurs. Il viendra des gens au Canada pour recevoir telle ou telle formation. Il en coûtera $17,500 au total. Aucun autre projet n'a fait l'objet d'une demande à l'heure actuelle.

M. Lewis: Comment se fait-il que le Moyen-Orient ne figure nullement dans ce programme?

M. Strong: Nous n'avons pas appliqué de programmes d'aide à la mise en valeur au Moyen-Orient en tant que tel. Nous avons fourni nos contributions à l'UNRWA, au Programme mondial d'aide et à divers programmes multilatéraux, mais nous n'avons pas de rapports directs d'ordre bilatéral avec les pays du Moyen-Orient à l'heure actuelle.

M. Lewis: Je le constate dans votre rapport. Peut-on expliquer pourquoi il en était ainsi et pourquoi nous en sommes là? Je veux simplement en connaître la raison, s'il y en a une.

M. Strong: La question se rapporte à la politique officielle. Je ne crois pas devoir y répondre. Je pourrais toutefois le signaler, le gouvernement a aussi pour politique de concentrer son aide dans les pays où elle peut être le plus efficace et où le Canada a de grands intérêts. Cela veut dire qu'en pratique, nous ne fournissons pas d'aide partout dans le monde, car ce serait difficile. Je sais que cela ne répond pas à votre question, mais on doit tenir compte de cette considération en examinant ce problème.

M. Haidasz: Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur le président? Je remarque que notre contribution au programme du Haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a été réduite de moitié durant la présente année financière. Naturellement, certains de ces réfugiés viennent de la région du

Moyen-Orient. Cela se trouve au crédit n° 35—contributions multilatérales.

M. Strong: Ces crédits d'ordre multilatéral relèvent du ministère des Affaires extérieures, au lieu de se rattacher précisément au budget de l'aide extérieure. Il serait peut-être plus approprié de poser la question quant on interrogera ici les fonctionnaires du ministère.

M. Stanbury: A votre connaissance, monsieur Strong, des demandes d'aide émanant du Moyen-Orient ont-elles été refusées par le Canada?

M. Strong: Je ne crois pas être en mesure de répondre à cette question.

M. Stanbury: Voulez-vous dire que vous n'en avez pas eu connaissance ou que vous ne vous estimez pas en mesure de répondre?

M. Strong: Je ne suis au courant d'aucune demande du genre mais je ne voudrais pas dire qu'on n'en a reçu aucune.

M. Stanbury: Non, mais dans l'exercice de votre emploi vous n'êtes au courant d'aucune demande du genre.

M. Strong: Non.

M. Churchill: Je veux poser une question au sujet du programme des prêts. Je suis toujours fasciné par les prêts qui ne portent pas intérêt. Je n'ai jamais pu en obtenir.

Sur la tranche de 60 millions de dollars prévus par l'accord sur les prêts, quel montant ne porte aucun intérêt et quel montant en porte très peu?

M. Strong: Dans la catégorie des prêts de mise en valeur, il y en a essentiellement deux formes. Il n'y a pas de division effective entre les deux, du point de vue monétaire. Comme je l'ai déjà mentionné, aux meilleures conditions que le Canada puisse offrir les prêts s'étalent sur cinquante ans, sans porter intérêt, et comportent un délai de grâce. Nous prévoyons un autre genre de prêts. Nous les qualifions de prêts de mise en valeur à moyen terme. Ils portent un intérêt de 3 p. 100. Ils s'étendent sur 30 ans et comportent un délai de grâce de sept ans. Entre les deux, il n'y a pas de division effective, du point de vue monétaire. En examinant un projet en particulier et la situation financière du pays en cause, nous sommes libres d'offrir l'un ou l'autre de ces prêts ou de les conjuguer.

M. Lewis: Si vous permettez, monsieur Churchill, quant vous employez l'expression «délai de grâce», parlez-vous de la période au cours de laquelle on s'attend à être remboursé? Si dans le cas d'un prêt de 50 ans, le pays en cause ne commence pas à le rembourser avant la cinquante et unième année, vous attendez-vous à ce qu'il soit remboursé à la soixantième année?

M. Strong: Eh! bien, non. Normalement, dans le cas de ces prêts, le remboursement commence dès la première année. Le délai de grâce signifie simplement que nous n'exigeons pas que le remboursement commence avant la fin du délai de grâce. Dans le cas des prêts à long terme, des prêts de 50 ans, le délai de grâce est de dix ans. Cela veut dire que nul remboursement du principal n'a à se faire durant cette période de dix ans, mais que le remboursement doit se faire après cela. Dans le cas du délai de grâce de sept ans, nous voulons dire de toute évidence que le remboursement du principal n'a pas à se faire avant la septième année.

M. Churchill: Les prêts consentis à l'Amérique latine sont-ils les seuls qui ne portent aucun intérêt?

M. Strong: Non, monsieur. Nous faisons les mêmes conditions aux autres pays. Ainsi, le prêt pour le barrage d'Idikki, ainsi que les récents prêts à l'Inde, à Ceylan et au Pakistan, s'étendent sur cinquante ans et ne portent aucun intérêt. Certains d'entre eux comportaient des frais de service de ¾ p. 100 ou de 1 p. 100; certains n'en prévoyaient pas. Cela dépend de la date de leur octroi.

M. Churchill: Le gouvernement acquitte-t-il de l'intérêt sur les fonds qu'il octroie sans intérêt à ces pays?

M. Strong: Cela rentre dans l'ensemble des dispositions budgétaires. Je ne saurais commencer à déterminer la provenance de nos fonds dans le budget, mais on les tire des fonds généraux de l'État.

M. Churchill: A quoi rime le prêt sans intérêt? Je ne m'y oppose pas. Il me plairait plutôt d'en avoir. Pourquoi exige-t-on de l'intérêt de certains de ces pays sans en exiger des autres?

M. Strong: Nous tenons compte du genre de projet auquel on affecte les fonds. Par exemple, il convient davantage d'exiger de l'intérêt sur un prêt destiné à une entreprise qui rapporte des fonds dont on se servira pour rembourser le prêt. Plus particulièrement, on tient compte de l'aptitude générale du pays en cause à fournir les devises étrangères voulues pour rembourser le prêt.

Vous l'avez peut-être remarqué, le rapport entre les prêts et les subventions s'est accentué l'année dernière. Autrement dit, nous avons réduit le pourcentage des subventions et accru le pourcentage des prêts. Ainsi, en un sens, les fonds qu'on avait naguère l'habitude d'attribuer en subventions sont maintenant prêtés à ces conditions faciles. Évidemment, dans le cas d'une subvention, il n'y a aucune possibilité de remboursement, mais dans le cas des prêts de mise en valeur on s'attend à un remboursement au bout du compte.

• (11.25 a.m.)

(*Texte*)

M. Tremblay: Monsieur le président, je constate qu'une somme de 11.1 millions a été allouée aux pays de l'Afrique francophone et une somme de 18.5 millions aux pays du Commonwealth d'Afrique. Je voudrais savoir si l'on établit d'abord une somme globale à dépenser dans l'ensemble de ces pays groupés ainsi en Afrique française ou en Afrique du Commonwealth, ou si ces montants sont simplement l'addition de sommes allouées à des pays individuellement et que par l'addition on arrive à constituer un groupe du Commonwealth ou de l'Afrique française?

(*Traduction*)

M. Strong: Pour obtenir un exposé complet au sujet des pays francophones, il faut ajouter à l'Afrique francophone le nom des pays que nous appelons ici les États de l'Indochine du Sud-est asiatique.

En réalité, on adopte ce mode de présentation pour en faciliter l'interprétation générale. Les fonds ne se répartissent pas de la sorte. Nous n'attribuons pas simplement tant d'argent aux pays francophones et tant à ceux du Commonwealth; c'est pour les présenter que nous les rangeons dans ces catégories.

(*Texte*)

M. Tremblay: Donc, à ce moment-là, il n'y a pas d'objectif, disons, d'égaliser la somme globale allouée aux pays francophones avec la somme globale allouée aux pays du Commonwealth. C'est simplement le résultat après coup?

(*Traduction*)

M. Strong: Non, on ne cherche pas à le faire. Je regrette. J'ai demandé conseil au sujet de votre question, car je n'étais pas sûr de l'avoir saisie.

(*Texte*)

M. Tremblay: Maintenant, une deuxième question. Ici, nous avons les sommes allouées, mais cela veut-il dire les sommes dépensées pendant l'année, et s'il s'agit des sommes dépensées dans ces pays-là, est-ce qu'on peut avoir en regard le chiffre qui figurait dans les prévisions? S'agit-il de la somme dépensée ou de la somme indiquée dans les prévisions budgétaires?

(*Traduction*)

M. Strong: Non, les chiffres inscrits sur la feuille que vous avez représentent les montants effectifs pour 1966 et 1967. Les autres sont simplement des allocations.

M. Lewis: A-t-on dépensé effectivement ces montants ou si les chiffres en cause représentent les montants à dépenser?

M. Strong: Non, il s'agit d'allocations déterminées, et non de déboursés. Il y a toujours un décalage entre les allocations et les déboursés.

M. Lewis: Pourrait-on connaître les chiffres des déboursés, afin de constater la différence?

M. Strong: Les chiffres définitifs pour l'année dernière ne sont pas disponibles, car l'année a pris fin le 31 mars. Nous ne les avons pas, à l'heure actuelle, pour ce qui est des déboursés. A la fin du mois en cours, nous devrions disposer des chiffres définitifs à l'égard de l'année.

(*Texte*)

M. Tremblay: La raison de ma question, monsieur le président, c'est que certaines critiques ont été faites dans le public à l'effet que des sommes presque aussi importantes étaient allouées aux pays francophones d'Afrique qu'aux pays du Commonwealth, mais, qu'en fait, une portion beaucoup plus faible était réellement dépensée dans les pays francophones que dans les pays du Commonwealth et en Afrique.

M. Goyer: J'aurais une question supplémentaire à poser, monsieur le président. Quel est le montant *per capita* dépensé en Afrique francophone et en Afrique du Commonwealth?

(*Traduction*)

M. Strong: Au vrai, vu que nos programmes dans les pays francophones sont plus récents, en un sens, nous n'avons pas les mêmes liens administratifs. Il y a en effet différentes sortes d'accords administratifs. La mise au point de projets précis d'équipement a été plutôt lente. Nos programmes d'aide technique et éducative se déroulent fort bien. Il a fallu plus de temps pour dresser des plans d'équipement appropriés. Nous y avons travaillé très ferme. Plusieurs questions font l'objet d'un examen poussé. Certaines se traduisent par des initiatives concrètes, mais, à n'en pas douter, nous avons moins d'expérience dans ces pays et ils sont moins habitués à juger les possibilités et les ressources du Canada. Toutefois, je pense, nous avons pris des dispositions assez rapidement pour colmater cette brèche.

(*Texte*)

M. Goyer: Est-ce que vous prévoyez une grande amélioration pour l'année 1967-1968?

(*Traduction*)

M. Strong: Je pense que la situation s'améliorera sensiblement cette année. Nous déployons beaucoup d'efforts dans ce domaine.

Nous y envoyons des équipes et nous en accueillons en retour. De fait, un de nos plus vastes programmes s'applique en Tunisie. Certains des plans que nous exécutons en Afrique francophone sont excellents. Une des initiatives qui ont le plus d'envergure,—en tous cas une des entreprises les plus vastes dans le domaine de l'aide technique,—à l'heure actuelle, consiste à établir un hôpital pédiatrique à Tunis. Une cinquantaine de Canadiens français qui font partie du personnel médical aident à former à Tunis un centre complet de soins pédiatriques. Il y a donc des indices révélant avec netteté que nous réalisons des progrès dans ce domaine. Nous ne sommes pas encore convaincus, toutefois, d'en être arrivés au point où les intéressés savent tout ce qu'ils devraient connaître de nos moyens de fournir de l'aide, ni convaincus de pouvoir égaler nos possibilités à leurs besoins.

(Texte)

M. Pelletier: Avez-vous l'impression d'avoir maintenant le personnel et les moyens qu'il faut pour dépenser entièrement les allocations qui sont faites?

(Traduction)

M. Strong: Oui, en effet. Nous avons sensiblement accru notre personnel. Je crois l'avoir mentionné à la dernière réunion, environ 50 p. 100 des membres de notre personnel sont bilingues. Comme vous pouvez le constater, le directeur général a encore beaucoup de chemin à faire, mais je puis vous assurer qu'il y travaille une heure tous les matins et entretemps aussi quand il le peut. A l'heure actuelle, notre effectif global, soit le nombre de gens qu'on nous permet d'embaucher, est de 350. De fait, notre personnel compte 261 personnes. Vous pouvez donc comprendre que nous sommes encore en plein recrutement. Fait très encourageant, un grand nombre de personnes se sont présentées à nous depuis mon arrivée et elles manifestent réellement de l'intérêt pour l'aide extérieure. De fait, le nombre de demandes a augmenté considérablement. Il en est résulté quelques problèmes de recrutement. Comme vous le savez, il faut beaucoup de temps pour voir à ce qu'on examine bien à fond le cas de chaque candidat.

(Texte)

M. Goyer: Je constate que vous avez amélioré votre service d'information à l'extérieur du Canada; mais, aujourd'hui, est-ce que votre service d'information à l'intérieur du Canada est aussi bien organisé?

(Traduction)

M. Strong: Bien sûr, l'aide extérieure est le premier de nos soucis, mais toutes nos initiatives retentissent aussi au Canada. Impossible de faire autrement. Effectivement, nous fournissons de l'aide canadienne. Nous donnons de l'ampleur aux institutions canadiennes. Nous leur faisons acquérir de l'expérience à l'étranger. A mon sens, le nouveau destin des firmes, des maisons d'enseignement, des instituteurs et des conseillers du Canada qui participent à l'aide extérieure a des répercussions valables sur l'évolution interne de notre pays également. Il s'agit avant tout, cependant, d'aider les pays en voie de développement.

Le président: Messieurs, cela complète les témoignages sur l'aide extérieure. Le crédit n° 30 est-il adopté?

M. Churchill: Monsieur le président, je ne pense pas que nous devions adopter des crédits sans avoir le nombre de membres requis. On pourrait le faire à la prochaine réunion. Avons-nous le quorum? D'où viennent ces gens? Comptons-nous 13 membres?

Le président: Nous avons le quorum.

M. Churchill: Où est le treizième membre? Je ne puis en compter 13.

M. Lewis: Sans vouloir jeter du sable dans l'engrenage, je signale que je ne suis pas membre du comité.

Le président: En ce cas-là, je demande au secrétaire du Comité d'inscrire les noms des membres présents.

M. Lewis: Si vous me comptez...

Le président: Nous allons ajourner jusqu'à jeudi, à 9 h. 30. Le Comité souhaite-t-il rappeler M. Strong ou si nous avons terminé nos questions? Dans ce cas, je vous remercie beaucoup de votre collaboration, monsieur Strong.

M. Prud'homme: Monsieur le président, au début de chaque séance, si quelqu'un est assis à la table sans être membre du Comité, il doit s'identifier. D'autres membres du Comité sont venus; voyant que nous étions assez nombreux, ils sont partis à d'autres comités. Si quelqu'un assiste à la séance sans faire partie du Comité, il devrait le dire au début afin que nous puissions travailler avec plus de facilité.

Le président: Il y a une liste des membres du Comité. Tous les intéressés peuvent se la procurer. De toute façon, si le Comité ne souhaite pas rappeler M. Strong, nous pourrons faire adopter ces crédits jeudi. Le comité s'ajourne jusqu'à 9 h. 30, jeudi matin. Le prochain témoin parlera d'administration.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-septième législature

1967

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. JEAN-EUDES DUBÉ

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 4

SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 1967

Concernant

le budget principal des dépenses (1967-1968) du ministère des Affaires extérieures

---

TÉMOINS:

Du ministère des Affaires extérieures: MM. B. M. Williams, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures; E. H. Gilmour, chef de la Direction des affaires consulaires; G. Warren, Direction des Nations Unies.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1967
27029—1

COMITÉ PERMANENT
DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. Jean-Eudes Dubé
Vice-président: M. W. B. Nesbitt
et Messieurs

Allmand
Asselin (*Charlevoix*)
Brewin
Caron
Churchill
Faulkner
Forest
Forrestall
Goyer
Haidasz
Harkness
Klein
Lambert
Laprise
Macquarrie
McIntosh
Pelletier
Pilon
Prud'homme
Stanbury
Thompson
Tremblay (*Matapédia-Matane*)—(24).

Secrétaire du comité:
Fernand Despatie.

PROCÈS-VERBAL

(*Traduction*)

Le JEUDI 22 juin 1967
(5)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 10 heures 15 du matin, sous la présidence de M. Dubé.

Présents: MM. Brewin, Caron, Churchill, Dubé, Forest, Forrestall, Goyer, Haidasz, Lambert, Macquarrie, esbitt, Peletier, Pilon, Prud'homme, Stanbury, Tremblay (*Matapédia-Matane*) (16).

Aussi présents: Du ministère des Affaires extérieures: MM. B. M. Williams, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures; A. J. Matheson, chef de la Direction des Finances; E. H. Gilmour, chef de la Direction des affaires consulaires; G. Warren, Direction des Nations Unies.

Le Comité reprend l'examen du budget principal de 1967-1968 concernant le ministère des Affaires extérieures.

Les crédits 30, 35 et L30—Bureau de l'Aide extérieure, qui ont été discutés lors de réunions antérieures, sont approuvés séparément.

Le président met le crédit 1 en délibération:

Administration, fonctionnement et entretien, ... $42,260,000.

Le président présente ensuite les représentants du ministère des Affaires extérieures. Il souligne que le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui participe à Montréal à des entretiens économiques canado-américains, ne sera pas présent à la réunion.

M. Williams donne lecture d'un exposé sur l'administration du ministère des Affaires extérieures et est interrogé. Aidé de MM. Gilmour et Warren, il répond aux questions.

M. Williams présente les documents suivants qui sont distribués aux membres du Comité:

Cotisations, contributions et autres paiements aux organisations internationales et aux programmes économiques et d'aide spéciale;

Occasions d'emploi—Ministère des Affaires extérieures;

Le personnel à l'étranger et l'exercice du droit de suffrage;

Informations canadiennes pour les postes des Affaires extérieures à l'étranger.

A 11 heures 55 du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvel convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Fernand Despatie.

(*Traduction*)

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le jeudi 22 juin 1967

Le président: Messieurs, il y a quorum.

A notre dernière réunion, mardi dernier, nous avions terminé les témoignages afférents à l'Aide extérieure; je voudrais que nous adoptions maintenant les crédits n°s 30, 35 et L30, qui ont trait à l'Aide extérieure:

30 Traitements et dépenses 2,521,700

35 Assistance économique, technique, pour fins d'enseignement et autre, selon le détail des affectations 130,100,000

L30 Aide spéciale sous forme de prêts aux pays en voie de développement pendant l'année financière en cours et les années subséquentes, selon les modalités et conditions que le gouverneur en conseil pourra approuver, en vue d'exécuter les programmes intéressant l'économie, l'enseignement et la technique convenus entre le Canada et les pays en voie de développement ou des institutions internationales reconnues de développement 90,000,000

Le crédit n° 30 est approuvé.

Le crédit n° 35 est approuvé.

Le crédit n° L30 est approuvé.

Ce matin, nous revenons au crédit n° 1 du budget principal de 1967-1968: Administration, fonctionnement et entretien.

Sont présents parmi nous: M. B. M. Williams, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures; M. E. H. Gilmour, chef de la Direction des affaires consulaires, au ministère des Affaires extérieures, et M. A. J. Matheson, chef de la Direction des finances, au ministère des Affaires extérieures.

M. Nesbitt: J'ai quelques questions à poser.

Le président: M. Williams a préparé un exposé qu'il va maintenant nous présenter, si le Comité est d'accord; ensuite, nous passerons aux questions.

M. Nesbitt: Puis-je demander, par simple curiosité, où est M. Cadieux? Est-il à New York?

Le président: On me dit qu'il est à Montréal, à la Conférence économique Canada-États-Unis.

M. B. M. Williams (sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures): Monsieur le président, honorables députés, je dois d'abord vous transmettre les regrets du sous-secrétaire d'État qui ne peut assister à la réunion ce matin. Il s'est rendu à Montréal lundi pour y participer à des entretiens économiques entre le Canada et les États-Unis.

Avec votre permission, je vais vous donner lecture de la déclaration qu'il vous aurait communiquée s'il avait été présent aujourd'hui. Je m'y arrêterai à certains problèmes de *gestion* auxquels nous sommes en butte au ministère des Affaires extérieures et je vous indiquerai quelles sont les ressources supplémentaires et les réformes administratives que nécessitent forcément les nouveaux efforts et les nouvelles initiatives du ministère.

L'expansion de notre réseau de missions outre-mer et l'alourdissement de nos responsabilités ici à Ottawa exigent que nous recourions à des méthodes de gestion plus évoluées et souvent plus compliquées que celles qui nous semblaient suffisantes il y a quelques années. Comme les autres ministères de l'État, nous sommes emportés par le remous des réformes administratives mises en marche à la suite des études de la Commission Glassco, réformes qui prennent maintenant de l'ampleur parce qu'on reconnaît de toutes parts que les ministères de l'État doivent s'adapter aux changements et élargir leurs horizons.

La gestion du ministère des Affaires extérieures ne saurait être assimilée à celle d'une entreprise commerciale; nous croyons, cependant, qu'il peut nous être profitable de faire appel à certaines des méthodes qui se sont révélées utiles pour ces entreprises. Nous ne voudrions pas pousser notre organisation, notre mécanisation, ni le recours aux ordinatrices, aussi loin que l'ont fait d'autres ministères dont les tâches s'apparentent de plus près à celles de l'industrie mais nous voulons faire en sorte que nos affaires soient administrées efficacement et que nos méthodes et procédures suivent la marche du progrès. Il faut à cette fin que notre travail soit organisé en conformité des principes de gestion préconisés par les organismes directeurs. Tout en étant directement touchés par «la transformation des méthodes de gestion» qui, dit-on, est en voie de s'opérer au sein des ministères de

l'État, nous prenons soin de nous assurer que tous les changements qui en découlent sont adaptés à nos besoins particuliers et se traduisent par une amélioration. Nous procédons à une étude soigneuse des répercussions possibles de la mise en œuvre, à l'intérieur et à l'extérieur du ministère, de projets d'amélioration; par une combinaison de ces moyens, nous cherchons à obtenir la plus grande efficacité et le meilleur rendement possible.

A mesure que le monde où nous vivons devient plus compliqué et que les engagements du Canada, sur le plan des relations et des événements internationaux, s'élargissent, nous constatons qu'il devient de plus en plus nécessaire de nous préoccuper de la *planification* à deux échelons: planification des ressources humaines, financières et matérielles qui nous seront nécessaires au cours des mois et des années à venir, et planification de politiques de rechange que le Gouvernement pourrait avec raison nous demander de considérer. Dans les deux cas, cette planification, comme, du reste, toute notre activité, est de plus en plus axée sur les priorités. Le ministère ne peut pas tout faire, pour tout le monde, en tout temps. Il lui faut faire un choix entre diverses mesures et entreprises louables, étant donné que ses ressources sont forcément limitées. Bien que les cadres et le personnel de soutien du ministère se soient élargis considérablement avec le temps, il y a eu augmentation correspondante des demandes de services et des occasions, pour le Canada, de participer aux affaires internationales. De plus en plus, nous devons être en mesure d'offrir des solutions de rechange et d'orienter notre activité en fonction de priorités. Nous pourrons ainsi, je pense, profiter appréciablement de certaines innovations en matière de gestion.

Au sein des ministères de l'État, on parle beaucoup en ce moment de l'établissement des budgets et du procédé de revision des programmes lié à la préparation des crédits. Cette revision des programmes nous fournit une occasion de grouper tous les éléments qui influent sur le choix de priorités. Bien que le ministère soit engagé, par des pressions de plus en plus fortes, à assumer de nouvelles obligations, il doit adapter son activité aux priorités de la politique gouvernementale et aux ressources disponibles.

Dans l'élaboration de méthodes de gestion et d'administration adaptées aux conditions modernes, nous nous sommes fondés sur les principes énoncés dans les rapports généraux de la Commission Glassco et dans le rapport sur les Affaires extérieures publié par ce même organisme au début de 1963. Nous avons étudié nos besoins en fonction des idées exprimées par cette commission et, dans certains domaines, nous nous sommes fondés sur des conclusions tirées de notre propre expérience.

A la recommandation du Conseil du Trésor, nous avons créé le poste de *conseiller en gestion financière* et nous avons pu recruter pour ce poste un sujet éminemment qualifié, qui s'occupe en ce moment de déterminer comment les nouveaux concepts de gestion financière peuvent être le plus efficacement appliqués à nos besoins. Avec le temps, il nous faudra recruter d'autres agents financiers pour être en mesure de passer au stade de l'exécution. A des réunions récentes, tous les chefs de service ont eu l'occasion de se renseigner sur ces concepts et d'envisager leur adaptation possible aux tâches de chaque service pris isolément. Nous avons réalisé d'excellents progrès de ce côté, bien que la question soit compliquée.

Plusieurs autres mesures ont été prises pour moderniser nos méthodes. Ainsi, nous avons établi une *Direction de l'Organisation et des méthodes* chargée d'étudier les moyens d'améliorer nos formules et procédures. Plusieurs études et relevés ont été exécutés et d'autres sont en perspective.

Le nombre des Agents des Affaires extérieures s'est accru. Ces agents sont des spécialistes dans les domaines des consulats, de l'information et de l'administration. Nous avons recruté à ces fins des diplômés universitaires et nous avons pu attirer un certain nombre de fonctionnaires expérimentés d'autres ministères, dont quelques-uns des forces armées.

Nous avons élaboré un programme accéléré d'acquisition *d'immeubles* dans les centres d'outre-mer où nous avons des missions. Ces locaux servent à loger nos bureaux et nos employés. Pour l'exécution de ce programme, nous avons fait appel à des spécialistes.

L'évaluation des *besoins d'espace et d'installations du ministère* en vue de l'aménagement du nouvel immeuble projeté est maintenant beaucoup plus avancée. Cet immeuble, qui servira de quartier général, répondra à un besoin pressant car, en ce moment, nos locaux sont disséminés dans cinq immeubles différents et d'ici un mois nous en occuperons un sixième.

Certaines améliorations ont été apportées au *système de classement des dossiers* et d'autres sont en marche. Nous sommes en voie de

déterminer dans quelle mesure de nouvelles méthodes et un nouvel équipement pourraient nous aider à absorber la somme de plus en plus volumineuse de documentation qui nous est indispensable dans l'exécution de notre travail.

Quand il s'agit d'administration pure et simple, l'application des méthodes modernes de gestion ne présente pas de difficultés mais, dès qu'on se rapproche de la sphère de la diplomatie, les choses se compliquent. Pour nous aider à moderniser la structure du ministère, en tenant compte à la fois d'une somme de travail de plus en plus lourde, des techniques nouvelles et de nos engagements plus nombreux, nous avons fait appel à la *Commission de la fonction publique*. Elle a récemment préparé *diverses recommandations* comportant, dans certains cas, des changements dans la répartition des responsabilités, et, dans d'autres cas, le recours à des méthodes différentes en matière tant de diplomatie que d'administration. Des consultations détaillées ont lieu en ce moment avec des représentants de la Commission au sujet de ces propositions.

Pour mettre le ministère en mesure de s'acquitter de ses responsabilités croissantes, il convient de reconnaître que le travail, occasionné par l'expansion des relations bilatérales traditionnelles et par l'accroissement en nombre et en importance des organismes plurilatéraux, se complique de plus en plus. Cette complexité nous suscite des problèmes majeurs de coordination interne. Il nous faut en même temps accorder à la planification et, comme je viens de le dire, à l'*établissement de priorités*, une attention suffisante.

Les besoins des *services administratifs de soutien* sont directement liés aux besoins généraux du ministère en matière de gestion. Ainsi, une *division de la vérification financière* a été établie; nous sommes en voie de recruter pour elle un personnel expérimenté. Les vérificateurs procéderont à des examens périodiques des transactions financières et des opérations connexes, y compris l'utilisation des ressources, dans nos missions à l'étranger et, dans une certaine mesure, au sein de nos divisions ici à Ottawa, en vue d'atteindre les objectifs.

Le *Service d'inspection* est un autre outil qui permet d'assurer une gestion efficace et une bonne administration. Ce service, dont la tâche a été allégée à l'époque où nos efforts étaient concentrés sur certaines améliorations administratives, a maintenant été rétabli. Il s'occupera en permanence de l'inspection de nos missions à l'étranger et de la vérification des progrès réalisés au bureau central.

Une bonne administration et, de fait, une activité féconde, exigent un régime approprié d'*allocations et d'avantages* permettant au personnel posté à l'étranger de vivre convenablement et de bien faire son travail. Nous sommes à faire la revue de règlements du service extérieur qui sont en vigueur depuis longtemps et qui portent sur les voyages et les déménagements, la recherche de logis, l'instruction des enfants, les frais de représentation et diverses autres mesures essentielles de soutien. Nous sommes heureux que le Conseil du Trésor ait pris l'an dernier l'initiative de reviser ces règlements à la lumière des besoins actuels; nous nous sommes volontiers associés à cette nouvelle étude. Des fonctionnaires du ministère collaborent à cette fin avec le personnel du Conseil du Trésor et avec les représentants d'autres ministères. Les progrès jusqu'ici ont été satisfaisants.

Pour notre propre administration et pour celle de nos missions à l'étranger, il est important que nous demeurions en *contact étroit avec le Bureau de l'Aide extérieure*. Le sous-secrétaire d'État en fait partie automatiquement et est chargé de l'élaboration de la politique canadienne dans ce domaine. Le prêt de fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures au Bureau de l'Aide extérieure permet aussi de maintenir une liaison directe. Bien entendu, des communications quotidiennes sont assurées, non seulement par la voie officielle, c'est-à-dire par la Direction économique, mais par des conversations et des consultations directes entre l'Aide extérieure et plusieurs autres directions. Comme le programme d'aide extérieure du gouvernement canadien s'étend rapidement et englobe un nombre de plus en plus grand de pays en voie de développement, nous tenons à ce que les contacts se resserrent et à ce que la collaboration s'accentue; nos efforts tendent vers ce but. Ce sont les membres de nos missions d'outre-mer qui accomplissent le gros du travail détaillé afférent à l'aide extérieure et en particulier à l'assistance technique. Certaines de nos ambassades dans les pays en voie de développement consacrent plus de la moitié de leurs heures de travail à cette fonction.

Il ne faut jamais perdre de vue que le fonctionnement et l'administration du ministère sont conditionnés par l'effectif disponible. Non seulement faut-il répartir cet effectif entre nos directions, au siège central, et nos missions, à l'étranger, en conformité de nos engagements et de nos besoins changeants, mais il nous faut aussi dresser des plans de recrutement pour pouvoir satisfaire au cours des années à venir à nos besoins de fonctionnaires expérimentés. En matière de gestion du personnel, nous avons regroupé les diverses

fonctions sous des rubriques facilement identifiables et nous avons accru le nombre des *agents du personnel,* en recrutant notamment des agents de l'extérieur spécialisés dans ce domaine.

• (10.30 a.m.)

Le service extérieur canadien n'est pas encore numériquement important si on le compare à d'autres services de l'État ni surtout à de nombreux autres services étrangers. Le nombre d'employés, au Canada et à l'étranger, est actuellement d'environ 2,100, dont 446 agents du service extérieur. Une campagne de recrutement portera bientôt ce chiffre à 500. Ces employés sont répartis entre 26 directions au Canada et quelque 80 missions à l'étranger. On compte également 140 agents des Affaires extérieures attachés aux services des consultats, de l'information et aussi de l'administration. Pour nous acquitter de nos responsabilités grandissantes, nous avons recruté l'an dernier 57 agents du Service étranger et nous espérons en recruter à peu près autant cette année. Depuis deux ans, nous avons recruté 25 agents des Affaires extérieures. Pour les services de soutien, y compris les sténographes, commis, agents communicateurs et autres, la proportion a été la même.

L'administration et l'expansion du personnel posent des problèmes particuliers, notamment la nécessité d'encourager le *bilinguisme.* Nous reconnaissons depuis longtemps l'importance de tendre vers l'établissement d'un service représentant authentiquement le Canada sur les plans de la culture et de la langue. Dans les catégories où s'effectue une rotation, —agents du Service extérieur et agents des Affaires extérieures,—28 p. 100 des employés sont bilingues et une autre tranche de 20 p. 100 possède une assez bonne connaissance tant du français que de l'anglais. Des quelque 400 sténographes et dactylos, 132, soit le tiers, ont établi leur droit à la prime de 7 p. 100 accordée à ceux qui démontrent leur capacité de travailler dans les deux langues. Cette proportion est parmi les plus élevées dans la fonction publique fédérale mais n'atteint pas le niveau que nous aurions souhaité. Cependant, nous avons été encouragés par le nombre de nouveaux agents qui nous sont venus des universités de langue française. Les agents dont la langue maternelle est le français représentent 21 p. 100 de l'effectif. Nous cherchons également à multiplier les emplois ouverts aux agents de langue anglaise qui peuvent s'exprimer en français. En dépit d'une pénurie de personnel, un grand nombre d'agents suivent des cours de français, à temps plein ou partiel, et à ce sujet nous avons contracté une dette de gratitude envers l'École des langues de la Commission de la fonction publique. Les résultats ont été encourageants. Une connaissance des deux langues officielles permet à nos fonctionnaires de connaître tous les aspects de leur propre pays et de mieux représenter le Canada à l'étranger. Nous persistons dans nos efforts pour recruter des commis, des sténographes, des agents communicateurs et d'autres employés de langue française pour nos services de soutien.

Dans nos efforts pour moderniser l'administration du personnel, il nous faut tenir compte d'un facteur tout à fait nouveau, celui des *négociations collectives* et de la procédure de règlement des griefs. La décision du gouvernement d'autoriser les négociations collectives modifiera inévitablement les relations internes au sein du ministère et aura un certain effet sur les formules traditionnelles de gestion et d'administration. Le ministère a établi, au sein de la Direction des services du personnel, une Division des relations du personnel; éventuellement, plusieurs fonctionnaires devront consacrer du temps à l'étude des procédures afférentes aux négociations collectives et en particulier au règlement des griefs. Nous demeurons donc à cette fin en liaison étroite avec le personnel du Conseil du Trésor. Nos agents du Service extérieur ont déjà formé un comité qui, espèrent-ils, sera officiellement reconnu comme leur agent de négociation. Les intérêts des autres groupes d'employés seront vraisemblablement représentés par les grandes associations de fonctionnaires. Bien qu'il reste à déterminer certains aspects de ces nouveaux rapports, nous avons confiance que nous pourrons nous adapter à ces cadres nouveaux et continuer à compter sur le dévouement et sur la pleine collaboration que nous ont accordés nos employés dans le passé.

La *formation* est un autre élément de l'administration du personnel qui revêt à nos yeux une grande importance. Dans le passé, nous nous sommes préoccupés surtout des moyens d'assurer une bonne formation en cours de service. Beaucoup de nos employés les plus compétents n'ont pas suivi de cours de formation pendant leur service mais ont constamment enrichi leur bagage de connaissances grâce à l'expérience acquise au travail. Cependant, au stade où nous en sommes, cela ne suffit plus, étant donné qu'il nous faut accueillir plusieurs nouveaux venus à la fois et qu'il nous est impossible d'accorder à chacun autant d'attention qu'autrefois. Nous avons établi, au sein de la Direction de l'affectation du personnel, une Division de la formation qui compte trois employés et dont les progrès sont satisfaisants. Ainsi, cette division a organisé des réunions où des fonctionnaires des échelons supérieurs ont eu l'occasion de se renseigner sur les nouvelles politiques et d'échanger des vues sur leurs conséquences possibles. La formation des nouveaux

venus en a été améliorée. On a pris des dispositions spéciales pour les aider à mieux connaître le Canada; on a donné des cours d'administration pour les fonctionnaires des échelons intermédiaires et on est à préparer des cours propres à dispenser aux employés «junior» envoyés à l'étranger les aptitudes et les connaissances dont ils auront besoin. Il reste beaucoup à faire dans le domaine de la formation mais les résultats obtenus jusqu'ici sont encourageants.

Monsieur le président, avec votre permission et celle du Comité, nous avons remis au greffier quatre documents de référence: «Exercice du droit de suffrage du personnel d'outre-mer», «Nouvelles canadiennes destinées aux missions des Affaires extérieures à l'étranger»; un résumé des cotisations versées aux organismes spécialisés des Nations Unies, et un court résumé des occasions d'emploi au ministère des Affaires extérieures. Il y en a des exemplaires français et anglais. Voulez-vous qu'on les distribue?

Le président: Vous les avez en main?

M. Williams: Oui.

Le président: Le Comité veut bien qu'on les distribue?

La proposition est approuvée.

M. Nesbitt: J'ai quelques observations d'ordre général à formuler à propos de l'exposé de M. Williams. Je ne voudrais pas que M. Williams ait l'impression que mes observations s'adressent à lui personnellement; ce n'est pas mon intention. Exception faite de la dernière partie de l'exposé qui portait sur certains sujets très intéressants, très utiles et très précis comme le nombre de nouveaux employés et la proportion de ceux qui connaissent les deux langues, renseignements que j'estime certainement très pertinents, le gros du rapport était, à mon avis, très général et très vague; en réalité, c'est un chef-d'œuvre sous ce rapport, chef-d'œuvre qui n'est peut-être pas aussi instructif qu'il aurait pu l'être. Je fais cette observation en songeant aux exposés futurs. Je crois qu'on pourrait fournir au Comité beaucoup plus de renseignements précis et éviter de s'en tenir à de très vagues généralités. J'ai plusieurs courtes questions à poser dans l'espoir d'obtenir une réponse. Mes questions portent sur des points très précis.

La première intéresse un sujet qui est revenu sans cesse sur le tapis à nos réunions; à ma connaissance, rien n'a encore été fait mais il se peut qu'il se trouve certaines propositions à ce sujet dans les documents qu'on nous a distribués. Je veux parler de la distribution de journaux dans nos ambassades à l'étranger. Je comprends que, dans les endroits très éloignés, il est évident qu'on éprouve certaines difficultés parce que l'envoi de journaux par avion coûte cher mais, dans des endroits comme New-York et Washington, je ne vois certainement pas pourquoi la distribution des principaux journaux canadiens, où l'on peut trouver les nouvelles de caractère local, est retardée de plusieurs jours. Je sais que les bulletins condensés de Radio-Canada sont utiles mais ils poussent peut-être la condensation un peu loin. Est-ce qu'on a pris des dispositions pour faire parvenir les journaux aussi rapidement que possible par avion à des missions comme celles de New-York, de Washington, de Londres et de Tokyo? Ça ne doit pas coûter tellement cher. Il est regrettable que les nouvelles, à l'heure actuelle, accusent plusieurs jours de retard.

M. Williams: Monsieur le président, en réponse à la question de l'honorable député, il sait sans doute que nous adressons quotidiennement par avion à 83 de nos missions les six premières pages du *Devoir* et les pages 1, 2, 5 et 8 du *Globe and Mail*. Je sais que cela ne répond pas expressément à sa question car il ne s'agit pas de numéros complets de journaux canadiens. On nous avait proposé d'expédier par avion à chacune de nos missions un choix représentatif des quotidiens canadiens mais nous avons conclu que nous ne pouvions pas recommander cette dépense très considérable qui, d'après nos estimations, représenterait environ $360,000 par année.

M. Nesbitt: Pour toutes les missions ou quelques-unes seulement? Ne pourriez-vous pas vous limiter à certaines missions?

M. Williams: Il faudrait peut-être songer à assurer ce service à certaines missions en particulier.

• (10.40 a.m.)

M. Nesbitt: Comme le service postal ordinaire aux États-Unis, je regrette de le dire, n'est pas aussi efficace qu'au Canada, surtout à New-York et Washington, exception faite des envois par avion, il faut parfois plusieurs semaines avant qu'un article soit livré. A mon humble avis, le ministère devrait songer très sérieusement à expédier certains journaux représentatifs à quelques-unes de nos missions les plus importantes.

Je comprends que c'est impossible pour certaines des missions les plus éloignées mais, là où il y a beaucoup d'activité, il est très important, pour plusieurs raisons, que les membres de la mission aient une bonne idée de ce qui se passe au Canada. Voulez-vous y songer?

Ma question suivante intéresse les passeports et le Bureau des passeports. D'après ce que j'ai entendu dire, et c'est assurément ce que j'ai constaté moi-même, la plupart des députés n'ont que des éloges à l'endroit du Bureau des passeports qui leur assure toujours un service courtois et rapide lorsqu'ils sont pressés; pour ma part, je tiens à féliciter le personnel du Bureau et à le remercier très sincèrement de son aide. Cependant, un point de détail me paraît fort étrange; je veux parler des personnes dont la garantie est acceptée à l'égard des photographies de passeport. Plusieurs catégories de personnes peuvent se porter garantes, notamment les instituteurs. Le ministère doit savoir que de nos jours beaucoup d'instituteurs n'ont que 18, 19 ou 20 ans; ils se déplacent beaucoup plus qu'autrefois. Leur signature est acceptée sur une photographie de passeport mais, apparemment, on refuse celle d'un juge de paix bien que, en Ontario du moins, un juge de paix puisse assermenter un candidat à la citoyenneté canadienne. Le juge de paix a des pouvoirs quasi judiciaires et est habituellement un citoyen réputé de sa collectivité. Je ne puis comprendre que l'on ne permette pas aux juges de paix, bien qu'il l'ait pu dans le passé, d'agir comme garant, tandis que les maitres d'école le peuvent. Pouvez-vous expliquer cela?

M. Williams: Monsieur le président, je ne crois pas pouvoir commenter de façon utile les observations de M. Nesbitt. Je sais cependant que cette question de garants pour les passeports est constamment à l'étude au Bureau des passeports. Je sais aussi que plusieurs fois au cours de l'année des demandes sont faites au Ministre pour que des groupements professionnels ou semi-professionnels canadiens devraient être admissibles à servir de garants. Si cela peut convenir à M. Nesbitt, je puis certainement transmettre cela à .

M. Nesbitt: Il est probable que ce n'est pas un problème important dans les grandes agglomérations urbaines, mais ce serait très utile pour les petites municipalités. Le Juge de paix est en général une personne qui habite depuis longtemps la municipalité et connaît les gens, tandis que les maîtres d'école vont et viennent d'une place à l'autre. J'ai l'impression que si vous voulez qu'il y ait une responsabilité derrière le cautionnement de la photographie, il serait préférable de prendre de telles personnes; ce qui n'est actuellement pas possible. J'espère que l'on pourra corriger cela.

Je m'intéresse au rapport général voulant que le ministère envisage des méthodes plus élaborées pour ses rapports avec le personnel, et j'en déduis qu'il pourrait peut-être y avoir plus de flexibilité. Est-ce une règle stricte et absolue au sein du ministère que les fonctionnaires, indépendamment de leur poste et de leur compétence, doivent prendre leur retraite à 65 ans?

M. Williams: Monsieur le président, je crois qu'en principe la réponse est oui. Ils prennent en général leur retraite à 65 ans. Je crois cependant, comme toutes les personnes qui connaissent le ministère, que de temps à autre des personnes qui occupent des postes exigeant des connaissances spécialisées, ou qui possèdent des connaissances, ou ont des antécédents ou une expérience, ont eu une prolongation, mais l'âge de la retraite est en principe 65 ans.

M. Nesbitt: Mais on pourrait faire exception pour des personnes possédant des connaissances spéciales ou une expérience hors de l'ordinaire.

M. Williams: Je crois...

M. Nesbitt: Je pense à certains cas très précis. Je ne les nommerai pas car je n'en vois pas l'utilité, mais je pourrais le faire.

On a posé la question sur le rapport général au sujet des négociations collectives qui changeraient les rapports au sein du ministère. Je puis m'imaginer comment cela se passerait. Peut-être que cette question est un peu hors du sujet et traite plus de la politique gouvernementale que de l'administration, mais au sein du ministère, a-t-on étudié sérieusement le problème de considérer le ministère des Affaires extérieures, à cause de la nature spécialisée de ses fonctions, de la même façon que le gouvernement du Royaume-Uni traite son Bureau des affaires étrangères dont les fonctionnaires ne sont pas considérés de la même façon que les autres fonctionnaires du gouvernement? Cela donne une plus grande flexibilité dans les rapports avec le personnel, dans l'embauche de personnes pour des tâches spéciales, etc. A-t-on étudié cela?

M. Williams: Monsieur le président, je ne crois pas qu'au cours des dernières années on y ait donné ce que je pourrais appeler une attention sérieuse ou active. Je crois qu'il y a quelques années, des fonctionnaires supérieurs ont examiné la nécessité d'une loi séparée, mais pour une foule de raisons, l'affaire n'a pas eu de suite. Il est certain, monsieur Nesbitt, que l'on n'a pas étudié cela sérieusement au cours des dernières années.

M. Nesbitt: Est-ce que le ministère envoie des directives aux ambassades des postes à l'étranger au sujet de l'aide et de l'hospitalité et questions connexes, relatives à la visite de délégations ou de groupements officiels canadiens? J'ai un exemple précis en tête, et j'aimerais en discuter privément avec vous. En

d'autres termes, n'est-il pas un fait que des Canadiens mal à l'aise sont quelquefois gênés par l'hospitalité des pays hôtes, et qu'il ne semble pas que les représentants canadiens aient des renseignements ou des directives précises à l'usage des groupes de visiteurs, sur des sujets comme les équipes sportives, etc.?

Est-ce que l'on envoie des règlements ou des directives à ce sujet aux délégations à l'étranger, leur disant quoi faire et comment s'occuper de ces cas, ou est-ce laissé à l'entière discrétion du personnel ou du chef de mission?

M. Williams: Comme c'est le cas pour plusieurs de mes réponses, j'ai peur de devoir répondre par oui et non.

Quand le ministère est informé à l'avance des groupes de Canadiens qui voyagent, nous essayons d'en informer la mission. Nous présumons aussi que la mission offrira dans la mesure de ses moyens l'hospitalité qu'elle peut. D'un autre côté, je sais par expérience personnelle, qu'il arrive que des groupes de Canadiens arrivent dans un pays donné sans avoir averti à l'avance.

Toutes les fois, nous essayons d'assurer que nos missions fassent tout ce qu'elles peuvent pour rendre intéressant le séjour des groupes de Canadiens; je connais cependant un poste précis où récemment trois ou quatre forts groupes de Canadiens ont visité en même temps. Je ne crois pas que chacun d'entre eux ait eu l'impression d'avoir été reçu de la façon à laquelle ils avaient droit. Je crois qu'il est parfaitement exact que ces missions sont parfois surchargées de groupes; et cela se produit dans les plus petits où le nombre de fonctionnaires est restreint.

Nous essayons de nous occuper des groupes de visiteurs canadiens, M. Nesbitt, mais je ne crois pas que nous puissions toujours fournir l'hospitalité qu'ils pourraient désirer.

M. Nesbitt: A notre ambassade de Mexico, combien y a-t-il de fonctionnaires des affaires extérieures et quelles sont leurs catégories?

M. Williams: Le personnel à Mexico est généralement composé du chef de la mission, d'un fonctionnaire des affaires extérieures de catégorie 4 ou 5, d'un premier secrétaire et d'un fonctionnaire administratif. Je crois que nous y ajoutons présentement un fonctionnaire administratif. Je parle du personnel des affaires extérieures, M. Nesbitt.

L'ambassadeur est M. Feaver, et il y a un conseiller commercial, un premier secrétaire, un deuxième officier commercial et un fonctionnaire des affaires extérieures ou un fonctionnaire appartenant aux affaires extérieures, si je puis m'exprimer de cette façon. Il y a deux fonctionnaires à part l'ambassadeur.

M. Nesbitt: A combien d'autres pays notre ambassadeur à Mexico doit-il présenter ses créances?

M. Williams: A un seul pays.

M. Nesbitt: Lequel est-ce?

M. Williams: Le Guatemala.

M. Nesbitt: Comment les autres petites républiques d'Amérique centrale sont-elles représentées?

M. Williams: Nous avons une ambassade à Costa-Rica qui est accréditée auprès de la république Dominicaine, du Nicaragua, de Panama et d'El Salvador. Il y en a cinq en plus de Costa-Rica.

M. Nesbitt: Et aussi le Honduras.

M. Williams: Oui, le Honduras. Nous avons une mission résidente à Haïti...

M. Nesbitt: Est-ce que le même ambassadeur dessert la république Dominicaine et Haïti?

M. Williams: Non.

M. Nesbitt: Il se peut que ma prochaine question concerne le Ministère, mais le Ministère doit être au courant de cette affaire: avez-vous les derniers renseignements au sujet du projet d'échange parlementaire avec la république du Mexique?

M. Williams: Je ne crois pas être en position de répondre à cela. Je n'ai pas de renseignements à ce sujet.

M. Nesbitt: Je me rends compte que cela relève plus de l'Orateur, mais j'espérais que le Ministère agissait comme intermédiaire dans cette affaire.

M. Williams: Je suis certain que cela nous intéresse d'une certaine manière, M. Nesbitt. Mais il se fait que je n'ai aucun renseignement à cet effet.

M. Nesbitt: Si vous pouviez avoir l'amabilité d'examiner cette question, vous pourriez peut-être nous en reparler à un stage ultérieur.

Ma dernière question se rapporte aux frais de dépenses des fonctionnaires du service extérieur à l'étranger; cette question a été soulevée souvent.

Je me souviens de l'époque où le Trésor demandait une liste détaillée de certaines de

ces dépenses. Je crois que de temps à autre cela a agi comme frein, dans une certaine mesure, pour les fonctionnaires qui remplissaient leurs tâches. Pouvez-vous donner aux membres du Comité une idée du degré de détails demandés pour les dépenses des fonctionnaires à l'étranger? Comme chacun le sait, ils doivent parfois dans l'exercice de leurs fonctions, être très larges, et ils doivent utiliser beaucoup de jugement personnel, même si nous nous rendons compte que ce ne peut être carte blanche. Cela a été un problème. Auriez-vous des observations à ce sujet?

M. Williams: Comme vous devez le savoir, le système d'allocations se divise en trois parties: une allocation de service à l'étranger, une allocation de représentation indirecte et une de représentation directe. L'allocation directe est la partie allouée aux frais de représentation. On la calcule en principe selon le nombre total d'invités par catégorie que le fonctionnaire est supposé recevoir, ou doit s'occuper, et cela sur une base trimestrielle. On fixe pour chaque endroit un coût à l'unité pour chaque repas, ou pour chaque sorte de représentation, que ce soit pour un repas à l'extérieur ou non, un dîner à la maison ou à l'extérieur, et pour les frais de réception.

M. Nesbitt: Laissez-moi en venir au point. Est-il permis à un fonctionnaire du service extérieur à l'étranger de recevoir ses collègues d'autres délégations, pour la collation ou le dîner ou pour d'autres genres d'activités comme un voyage à la campagne, une pièce de théâtre, etc.? Ces item sont-ils inclus ou doivent-ils les couvrir en les décrivant comme des repas?

M. Williams: Pour répondre brièvement à cela, 25 p. 100 de l'allocation directe de représentation est disponible ou peut être utilisé pour le genre de représentation que vous avez mentionné, tel qu'assister à des bals de charité et amener un invité—le genre d'activités qui n'entrent pas dans la catégorie des repas. Ils peuvent utiliser 25 p. 100 de leur allocation de représentation directe pour ce genre d'activités.

M. Nesbitt: Je dois admettre que c'est une amélioration.

M. Lambert: Il y a deux points dont j'aimerais discuter brièvement. M. Nesbitt a soulevé une question relative à la distribution de nouvelles canadiennes à notre personnel à l'étranger, non seulement à celui des affaires extérieures, mais aussi aux commissaires industriels. J'ai lu le mémoire que vous avez présenté et j'y ai noté certaines améliorations, mais je trouve que certaines choses sont discutables. Une d'entre elles est l'affirmation qu'il en coûterait $614 par année pour envoyer le *Globe and Mail* à une mission en Europe. Je me demande où ils ont pris ces chiffres. Peut-être qu'ils veulent utiliser leurs propres réactés à cette fin. Je sais que certains journaux canadiens ont calculé qu'il leur en coûterait $80 pour envoyer leur journal par avion. Si on tient compte de la différence de distance, etc. je n'arrive pas à comprendre ce $614. Peut-être utilisons-nous des normes différentes. Je me demandais si on avait fait des efforts pour en arriver à un accord avec l'ARC qui a des voyages réguliers, deux ou trois fois la semaine, vers le Royaume-Uni et l'Europe, pour le transport des principaux journaux. Ils les ont dans leurs mess. Si en Europe vous voulez des nouvelles, et vous allez à un de nos mess, vous y verrez des journaux et périodiques. Ils les achètent à même leurs fonds de mess, mais ils sont capables de le faire.

Il y a deux ans, j'étais à l'ambassade de Tokyo. J'avais été absent du Canada pour six semaines. J'ai été surpris de découvrir que j'avais lu au Canada les derniers journaux qu'ils avaient. C'est un non-sens tant pour le personnel que pour le public.

J'ai remarqué dans vos prévisions qu'il y avait un accroissement pour l'achat de publications. C'est en fait une augmentation de $78,000 à $102,000. C'est à la page 120 du Livre bleu. J'espère que cela couvrira les frais de distribution des journaux canadiens à certaines de nos missions les plus populaires en Europe. Tenir les Canadiens à l'étranger informés de ce qui se passe au Canada est une des fonctions de nos représentants à l'étranger.

M. le président: Vous référez-vous à la rubrique 12?

M. Lambert: C'est le 14e ou le 15e item à la page 120. Le titre est «Achat de publications aux fins de distribution».

Le président: Oui, c'est sous la rubrique 12.

M. Williams: Monsieur Lambert, je crois qu'il y a une augmentation de $24,000 pour la distribution de publications des ministères.

M. Lambert: Des discours de ministres?

M. Williams: Des feuilles d'impôt, des rapports annuels, des rapports des Nation Unies et autres textes d'information...

M. Lambert: En d'autres termes, c'est réellement une lecture de chevet?

M. Williams: Nous avons des exemplaires des genres...

M. Lambert: Mais on peut appeler lecture-maison. Je pense aux autres. C'est un point que j'ai soulevé il y a quatre ou cinq ans.

Je crois franchement qu'un meilleur effort pourrait être fait à cet égard, surtout si on s'adresse au ministère de la Défense nationale. Ils ont pu transporter des choses outremer. Pourquoi ne pourraient-ils pas transporter celles-ci?

L'autre question que j'aimerais soulever, monsieur le président, se rapporte au recrutement du personnel. J'ai été heureux d'obtenir de M. Williams les chiffres relatifs aux capacités linguistiques des fonctionnaires du service extérieur. J'ai l'impression que la même chose se produit pour le recrutement des fonctionnaires du service extérieur que dans le cas des commissaires industriels, i.e. que l'on ne fait aucun effort pour recruter des Canadiens possédant une langue autre que le français ou l'anglais ou les deux.

En d'autres termes, essayez-vous d'obtenir des gens qui peuvent parler le chinois ou le russe ou l'espagnol, et qui ont celles-ci comme langues maternelles, et qui sont des gradués universitaires hautement qualifiés, si c'est l'autre exigence? Quel effort a-t-on fait en ce sens, à part de prendre des gens du ministère, de les envoyer à l'école de langues étrangères à Ottawa pour un an ou 18 mois, de les envoyer à l'étranger pour deux ans, et de les renvoyer dans un autre pays où il n'y a absolument aucun besoin pour cette langue?

J'ai cru comprendre que le service du commissaire industriel a été renversé par cette situation et qu'il a laissé entendre qu'ils étaient pour étudier cette question. Nous avons l'intention de les talonner à ce sujet car je crois que nous manquons une bonne occasion.

Pourriez-vous commenter cela?

M. Williams: Monsieur le président, puis-je dire en premier lieu en réponse à l'honorable député que dans le cas des fonctionnaires du service extérieur nous ne recrutons pas en particulier des spécialistes en langues, et cela s'applique aussi à nos fonctionnaires des affaires extérieures. Nous recrutons des Canadiens possédant des connaissances plus larges, si je puis m'exprimer ainsi. Si par un heureux hasard, ils possèdent une langue autre que le français ou l'anglais, c'est dans ce cas un dividende pour nous.

Une réponse brève à la question de M. Lambert est que nous ne recrutons pas des candidats à cause de leur compétence en langues. Nous avons actuellement en service un nombre restreint de fonctionnaires possédant une facilité pour les langues. Nous avons quatre fonctionnaires qui parlent le chinois, trois qui connaissent l'arabe moderne, quatre qui parlent le russe, quatre qui parlent le japonais, et un qui parle le serbe-croate.

Actuellement, 70 fonctionnaires étudient des langues autres que les deux langues officielles du Canada. Cependant, monsieur Lambert, nous ne recrutons pas précisément des fonctionnaires en langues. Je suis d'avis qu'aussi longtemps que nous recrutons des fonctionnaires du service extérieur au niveau FSO 1 comme norme générale, et à moins qu'un plus grand besoin de fonctionnaires en langues ne se fasse sentir, nous continuerons à nous fier aux fonctionnaires du service extérieur dans l'espoir que sur le nombre quelques-uns auront une facilité pour les langues, autres que le français et l'anglais, ou qui auront des aptitudes pour les langues les plus difficiles. Des 60 jeunes fonctionnaires recrutés cette année, il y en a un nombre raisonnable qui a des facilités pour les langues autres que le français et l'anglais; mais je crois que c'est plus par hasard que de façon délibérée.

M. Lambert: Je crois personnellement que cette politique est discutable, et je vous proposerais sûrement, en pensant en particulier aux universités de l'ouest du Canada où il y a par exemple des cours en ukrainien, que nous fassions mieux que ce que nous faisons actuellement, et que des points additionnels soient donnés à une personne qui possède une troisième langue. Vous dites que cela peut se produire par hasard. Je ne crois pas que ce soit suffisant. Nous devrions réellement rechercher ces gens qui ont ce talent supplémentaire.

J'espère que quelqu'un examinera cette proposition. Le ministère de l'Industrie et du Commerce va l'examiner attentivement—et j'espère que vous en ferez autant. C'est tout monsieur le président.

M. Haidasz: Comme question additionnelle, j'aimerais demander qui fournit les services d'interprètes à nos missions d'outre-mer où nos fonctionnaires ne possèdent pas la langue du pays? Comment communiquent-ils?

M. Williams: Dans le personnel de presque toutes les missions d'outre-mer où il y a une

question de langue étrangère, il y a un interprète traducteur qui est naturellement engagé sur place. D'un autre côté, dans plusieurs de nos missions où il y a une langue étrangère, nous avons des fonctionnaires qui peuvent parler cette langue.

M. Haidasz: Combien de vos fonctionnaires du service extérieur à Prague, Varsovie, Budapest et Belgrade parlent la langue du pays?

M. Williams: Nous avons actuellement à Belgrade un fonctionnaire serbo-croate qui parle la langue.

M. Haidasz: Et à Varsovie?

M. Williams: Je ne suis pas certain si nous en avons actuellement un ou non, monsieur Haidasz. Nous en avions un, mais je crois qu'il vient d'être muté. Nous en avons deux à Moscou.

M. Haidasz: Ne seriez-vous pas porté à être d'accord avec M. Lambert à savoir qu'il y a un besoin de recruter aussi des fonctionnaires du service extérieur qui sont des spécialistes en langues, ou d'avoir des cours spéciaux, et d'encourager les fonctionnaires du service extérieur à apprendre des langues étrangères?

M. Williams: Nous encourageons beaucoup d'entre eux à étudier.

M. Haidasz: Comment? Quelle sorte d'encouragement?

M. Williams: Actuellement, la forme d'encouragement est qu'ils se qualifient par l'entremise d'un cours de langue de la fonction publique...

M. Haidasz: C'est pour une troisième langue?

M. Williams: Il y a à la Fonction Publique un concours, et s'ils se qualifient et utilisent cette langue tous les jours, ils ont droit, je crois, à une prime de $15 par mois. Je présume, par exemple, que le fonctionnaire qui parle le croate à Belgrade, reçoit l'allocation pour une langue étrangère.

M. Haidasz: Dans les pays d'Europe centrale et de l'Est, nos fonctionnaires consulaires qui doivent faire le travail que les fonctionnaires de l'immigration font dans les autres pays, ont je suppose un grand besoin de la connaissance de cette langue?

M. Williams: Par exemple docteur Haidasz, nous avons actuellement à notre mission de Varsovie 11 membres qui étudient le polonais; à Belgrade, 6 des membres du personnel étudient activement la langue; cinq membres du personnel à Prague étudient le tchéchoslovaque, et comme je l'ai mentionné, il y en a 11 à l'ambassade de Varsovie et 11 à l'ambassade de Moscou.

M. Haidasz: Dans le cas de ces ambassades, a-t-on fait des efforts pour distribuer de la littérature dans la langue du pays?

M. Williams: Bien que je ne puisse l'affirmer, je crois me souvenir que dans certains des pays de l'Europe de l'est nous faisons circuler des renseignements dans la langue du pays.

M. Haidasz: D'après ce que j'ai vu au cours d'une visite à notre ambassade de Varsovie, la résidence de l'ambassadeur et la chancellerie ne sont pas adéquats pour le travail que le personnel doit faire. Qu'a-t-on fait pour essayer d'améliorer leurs bureaux ainsi que l'apparence extérieure et intérieure de l'édifice?

M. Williams: La chancellerie de Varsovie a depuis longtemps dépassé son utilité en termes de grandeur. Nous avons essayé pendant des mois d'obtenir de l'espace additionnel. Comme vous le savez probablement mieux que moi, l'espace disponible de bureaux est limité à Varsovie, et jusqu'à maintenant, nous n'avons pu obtenir des locaux additionnels. Nous sommes cependant allés de l'avant avec notre programme de construction à Varsovie, et les dernières esquisses de la nouvelle chancellerie ont été envoyées aux autorités polonaises du logement pour leur approbation finale. Nous espérons débuter la construction à l'automne.

Nous avons effectué passablement de rénovation et de repeinturage à la résidence, et M. Berlis, notre ambassadeur là, nous a dit quand il était avec nous, il y a quelques semaines, que la résidence était maintenant en condition satisfaisante pour les fins de représentation.

M. Haidasz: J'ai une autre question. Elle se rapporte à notre division consulaire. Quelle est la politique actuelle du ministère quant aux certificats d'identité?

M. Williams: Monsieur le président, je vais demander à M. Gilmour, chef de notre division consulaire, de répondre à cette question.

M. Gilmour (Chef, division consulaire, ministère des Affaires extérieures): Il m'est difficile de donner une réponse compétente, M. Haidasz, car c'est surtout le bureau des passeports qui s'occupe de cela. Je ne doute pas que vous sachiez que la première considération est que les certificats d'identité sont donnés aux personnes qui résident en permanence au Canada, et qui pour une raison ou

pour une autre ne peuvent ou ne sont pas prêts à obtenir des passeports de nationalité. La majorité des gens qui ne peuvent obtenir de tels documents est évidemment les personnes sans nationalité. Ceux qui ne préfèrent pas peuvent inclure, par exemple, des juifs qui ont été persécutés en Allemagne, et qui il y a quelques années étaient des ressortissants allemands.

Il y a toutes sortes de nuances parmi ces grands groupes, et pour vous donner une réponse plus détaillée, je crois que je devrais consulter mon collègue, le chef du bureau des passeports.

M. Haidasz: J'ai posé cette question, monsieur le président, parce que j'ai reçu plusieurs demandes d'agents de voyage et de citoyens canadiens qui ont marié des immigrants de fraîche date qui possèdent encore le statut d'immigrants. Ils veulent voyager aux États-Unis pour visiter des parents, et on leur dit d'aller à l'ambassade de leurs pays d'origine pour faire renouveler leur passeport. Plusieurs de ces gens ne désirent pas prolonger leurs relations avec ces ambassades étrangères; il y a aussi une question de temps; et il y a les frais consulaires. J'ai reçu dernièrement des demandes que j'aimerais porter à votre attention, et j'espère que le ministre et le ministère pourront reviser cette question.

M. Stanbury: Monsieur le président, je me demande si le témoin pourrait nous dire s'il y a des critères fixes pour l'établissement ou le maintien de missions à l'étranger? Je suppose que de temps à autre on ouvre de nouvelles missions, et j'espère que si cela est nécessaire, on fermera de temps à autre des missions. Je me demande si des normes ont été fixées pour prendre ces décisions?

M. Williams: Monsieur le président, je ne puis répondre qu'en termes généraux. Je vais essayer de répondre de façon imagée et prendre la dernière mission que l'on a annoncée, soit celle de Bangkok. Depuis plusieurs années, le gouvernement de la Thaïlande désirait que nous soyons représentés dans leur pays. De fait, il y a quelques années, ils ont nommé un ambassadeur au Canada. Nous n'avons pu leur rendre la pareille, en premier à cause du manque de personnel, et les relations de caractère diplomatique entre la Thaïlande et le Canada passaient par le bureau de notre haut-commissaire à Kuala-Lumpur.

Au cours des derniers dix-huit mois, cependant, le Bureau de l'aide extérieure a appuyé fortement sur le fait que l'intérêt pour leur programme d'assistance grandissait dans cette région, et que le nombre de Canadiens se rendant en Thaïlande, soit en vertu des programmes d'assistance, ou à cause de l'intérêt général canadien, nécessitait une mission résidente.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce (car nous avons des réunions interministérielles pour des questions de ce genre) a laissé entendre qu'au point de vue commerce canadien, une mission à cet endroit aurait de la valeur, et que du point de vue général de l'intérêt politique, il était généralement admis qu'il serait souhaitable d'établir une nouvelle mission à Bangkok.

C'est ce genre de considérations, monsieur Stanbury, qui fait partie de la recommandation qui est présentée au ministre pour son étude.

On pourrait presque dire que chaque mission est différente en ce sens qu'en certaines régions l'accent est plutôt sur ce que l'on pourrait appeler l'intérêt politique, et que dans d'autres cas ce peut être le commerce ou autres choses. Je ne puis concevoir le jour où nous serons représentés dans chaque pays.

En Afrique, nous essayons de faire en grande partie des accréditations multiples, et comme monsieur Nesbitt l'a mentionné plus tôt, nous avons aussi des accréditations multiples en Amérique latine. Il y a cependant des pays, où pour une foule de raisons, il nous faudra avoir des missions individuelles ou distinctes.

M. Stanbury: Vous avez mentionné une ambassade comme exemple. Utilisez-vous des normes pour l'ouverture de nouveaux consulats, par exemple?

M. Williams: Nos consulats sont en grande partie aux États-Unis, en Allemagne et en France. Je crois que je puis dire sans crainte de me tromper que des considérations commerciales furent l'élément principal de l'ouverture de nos consulats aux États-Unis. Cela est vrai pour les consulats de Hambourg et de Francfort en Allemagne. Les consulats de Bordeaux et Marseille en France découlent de l'intérêt mutuel dans le développement des relations avec la France. Cependant, parce qu'une grande partie de nos consulats sont orientés vers le commerce, l'accent ou la motivation provient du ministère de l'Industrie et du Commerce.

M. Stanbury: Y a-t-il un processus en vertu duquel on examine toutes les missions pour déterminer si certaines d'entre elles ne devraient pas être abandonnées?

M. Williams: Chaque année, au cours de la préparation des prévisions budgétaires ou de

la période de revision des programmes, nous essayons de juger l'utilité des missions. Je ne sais pas si le jour viendra où nous fermerons une mission.

M. Stanbury: Vous ne l'avez pas encore fait?

M. Williams: Pas à ma connaissance. Il est très difficile de le faire, à l'exception peut-être des consulats et dans le cas d'une mission diplomatique. Je ne sais pas si le gouvernement actuel décidera de prendre les mesures pour fermer une mission. Selon nos archives, et elles sont très limitées pour un grand nombre de missions, nous n'avons pas fermé de mission.

M. Stanbury: Y a-t-il des cas où nous maintenons une mission dans un pays qui n'en maintient pas une au Canada? Je tiens compte du fait qu'un pays puisse être représenté ici sur une base multiple. La réciprocité est-elle totale?

M. Williams: En général, la réciprocité est complète. J'aimerais examiner la liste attentivement, mais je crois qu'il y a probablement des missions résidentes de pays où nous ne sommes pas représentés.

M. Nesbitt: Et Taïwan?

M. Williams: Nous n'y avons pas de mission, mais ils sont ici. Je crois que c'est la même chose pour l'Équateur. Je crois que la réponse est qu'il y a probablement des pays représentés auprès du Canada dans lesquels nous sommes représentés sur une base d'accréditation multiple.

M. Stanbury: Pour demander cela d'une autre façon, y a-t-il des pays où nous maintenons une mission et qui ne sont pas représentés ici?

M. Williams: Oui, par exemple Chypre. Nous avons une mission à Chypre, et ce pays est représenté au Canada par l'entremise de Washington.

M. Stanbury: Y a-t-il plusieurs pays dans ce cas?

M. Williams: Je pense à la Tunisie. Nous avons une mission en Tunisie et jusqu'à maintenant, elle est représentée par Washington.

M. Stanbury: Est-ce que ce sont les seuls?

M. Williams: Je serais porté à croire qu'il y en a un ou deux autres. J'essaie de repasser rapidement la carte.

M. Stanbury: Il peut y en avoir quatre ou cinq?

M. Williams: Cela se peut.

M. Brewin: Monsieur le président, j'aimerais poursuivre avec M. Williams sur la question soulevée par M. Stanbury. J'ai repassé la liste. Il me semble curieux que nous ne soyons pas plus représentés dans ce que l'on appelle l'Afrique francophone. Je suis heureux de constater que nous avons une mission en Tunisie, mais je ne vois aucune indication que nous en ayons une au Maroc, en Algérie: et il y en a une au Sénégal. Mais il y a beaucoup d'autres pays francophones. On m'a souvent laissé entendre que du fait que nous soyons un pays bilingue officiellement, il y a un contact et une affinité naturelle avec ces pays, dont la majorité appartenait à l'empire français, et qui recherchent probablement maintenant des contacts dans d'autres régions du monde. Est-ce que l'on a tenu compte de cet aspect de la question?

M. Williams: Monsieur le président, au cours des trois dernières années, nous avons effectué un programme d'expansion en Afrique, lequel se solde par six nouvelles missions. Le programme a débuté il y a deux ans, et nous en sommes maintenant à la dernière étape. Au cours de cette période, nous avons ouvert à Dakar, et aussi à Addis Ababa, surtout à cause du fait qu'un grand nombre d'organismes africains y ont leurs sièges dans cette région. De plus, nous en avons ouvert une à Tunis l'an dernier. Il y a donc six missions dans ce que j'appelle le programme africain. Selon le programme actuel, il nous reste une autre mission à ouvrir en Afrique du nord.

Cela ne veut pas nécessairement dire que l'on ne puisse ajouter des pays additionnels au programme si le gouvernement le désire. Cependant, je puis dire à titre officiel que nous avons conclu que nous ne pouvions ouvrir que deux missions par année, et que si nous essayons d'en faire plus, l'effort demandé à l'administration sera dans l'ensemble intolérable. Nous avons donc essayé de nous en tenir à deux missions par année. Avant que vous n'ayez fourni le personnel, l'argent, l'infrastructure, et que vous ayez trouvé des logements pour le personnel, un bureau et une résidence, nous ne croyons pas pouvoir en ouvrir plus de deux par année de façon satisfaisante.

Comme je l'ai dit, nous en arrivons à la fin de notre programme d'expansion en Afrique, et nous allons réévaluer la situation et faire des recommandations au gouvernement sur la nécessité d'autres missions.

M. Brewin: Vous tenez donc compte du fait que plusieurs de ces pays africains parlent le français?

M. Williams: Oui, en effet, monsieur Brewin.

M. Brewin: J'aimerais maintenant passer à un autre sujet qui entre peut-être ou non dans la limite de vos attributions, monsieur Williams. Vous nous avez présenté divers documents écrits dont un intitulé «Évaluations, contributions,» etc. J'aimerais vous questionner sur un ou deux item de ce document. A la page 2, sous la rubrique «Octrois et paiements divers», il y a un montant substantiel de $3,500,000 pour l'aide à la défense de pays non membres de l'OTAN. Cela m'intéresse. Pourriez-vous m'en dire un peu plus quant à savoir à qui cet argent va, et quelle est la base de ces accords pour l'aide à la défense des pays non membres de l'OTAN?

M. Williams: Monsieur le président, j'espère que M. Brewin ne s'attend pas à ce que je lui donne une réponse très détaillée, car mes connaissances ne s'étendent pas aussi loin. Ce chef est destiné en premier lieu à couvrir les programmes de formation militaire que le Canada a entrepris avec certains pays du Commonwealth.

Au Ghana, par exemple, 21 Canadiens membres de l'Aviation Royale canadienne enseignent dans les services du Ghana. Autrefois, les officiers canadiens étaient attachés à l'état-major du collège de formation militaire et agissaient aussi comme conseillers dans les différents types de formation militaire.

Nous avons une équipe de formation militaire en Tanzanie et cela aide non seulement au progrès de l'armée, mais aussi à celui de la marine. Nous avons amené des cadets tanzaniens au Canada, et les avons placés dans des collèges canadiens de formation.

Nous avons au Nigéria un programme modéré, limité je crois exclusivement à la marine. Nous avons un programme plus complet en termes de dollars et de personnel, en Malaysie. Je crois que nous avons entrepris de fournir des avions de type Beaver. Nous avons amené des pilotes malaisiens au Canada, et les avons aussi aidés au moyen d'experts au sol.

Nous avons eu un programme limité de coopération sur la défense, si je puis m'exprimer ainsi, en ce sens que nous avons amené au Canada pour y être entraînés, des cadets de deux pays des Caraïbes.

Ceci est l'étendue du programme pour les pays autres que ceux de l'OTAN.

Par exemple, nous avons donné à la Tanzanie quatre Caribous et huit avions de type Otter, ainsi que des pièces de rechange, de l'entraînement et du matériel de renfort. Je pourrais donner à cet égard un grand nombre de détails.

M. Brewin: Est-ce que cela est fait en collaboration avec le ministère de la Défense nationale?

M. Williams: Monsieur Brewin, je crois qu'autrefois les fonds prévus pour cette coopération militaire étaient fournis par le ministère de la Défense nationale, mais il y a deux ans, le gouvernement a décidé de transférer cela au ministère des Affaires extérieures.

Tout ce programme est exécuté en consultation et collaboration avec le ministère de la Défense nationale. Il y a un comité d'aide militaire présidé par un fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures. C'est un programme conjoint, et il arrive que les fonds soient prévus dans les estimés du ministère des Affaires extérieures.

M. Brewin: Je suis très intéressé à l'item suivant: «Aide à la défense pour la Grèce et la Turquie». Peut-être que précédemment cet item apparaissait ailleurs. Il apparaît sous le chef nº 15 à la page 132 des prévisions budgétaires, au montant de $1 million, comme s'il y avait un nouvel item, car il n'y a pas d'item correspondant pour l'année 1966-1967. Je crois comprendre que ce peut être distinct et non pas parce que c'est un nouvel item. Est-ce exact?

M. Williams: Oui, c'est un nouvel item.

M. Brewin: Je crois que ce peut être une question de politique et c'est peut-être injuste de vous questionner à ce sujet, mais a-t-on pensé que l'appui du Canada à la Grèce, en vertu des présentes circonstances occasionnées par la prise de pouvoir par les militaires à cet endroit, est une politique extérieure sensée pour le Canada? Est-ce que cela a été considéré?

M. Williams: Tout ce que je puis dire, monsieur Brewin, c'est qu'à ma connaissance, aucun programme n'a encore été fait pour ces pays.

M. Brewin: Cela n'a pas encore été fait?

M. Williams: Cela n'a pas encore été fait.

M. Brewin: Vous ne pouvez alors pas nous dire si des considérations politiques ont influencé alors que les circonstances existant présentement en Grèce, rendent appropriées l'augmentation de l'appui, ce qui, je suppose, voudrait dire entraînement et matériel militaire? Ne pouvez-vous pas...

M. Williams: Je crains, M. Brewin, que je ne puis vous fournir aucun commentaire utile.

M. Stanbury: Si je puis vous demander une question additionnelle, n'est-il pas vrai, M. Williams, que la seule offre de ce genre d'aide qui a été faite au cours de l'année dernière a

été en rapport avec les liens de communications entre la Turquie et la Grèce, ce qui fait partie de tous les liens de communications du Pakistan à l'Europe? Bien que ce soit en vertu des accords de l'OTAN, et pourraient être décrits en quelque sorte comme mesure de défense, que la seule aide qui puisse être envisagée est sous la forme de communications?

M. Williams: Oui, M. Stanbury, je pense que vous avez raison. Il y a eu un développement sur un projet de micro-onde, et je pense que c'est le seul programme en vigueur qui existe en ce qui a trait à la Grèce et à la Turquie sous le chef OTAN.

M. Stanbury: Je ne pense même pas que ceci soit établi.

M. Brewin: Je ne sais pas si ce n'est que par hasard ou non, mais à la même page, dans le dernier item sous la rubrique «un programme d'alimentation mondiale», il semble qu'il y ait un vide. Est-ce que le chiffre peut être le $2,475,000 qui apparaît à la page 132?

M. Williams: M. Brewin, nous sommes portés à penser que c'est une erreur typographique.

M. Brewin: J'ai pensé que c'était cela.

M. Williams: C'est $2,475,000.

M. Brewin: Je n'ai qu'une autre question, et peut-être que votre réponse nous éclairera sur le sujet. A la page suivante, sous «les Organisations du Commonwealth», il apparaît «la Fondation du Commonwealth» à un montant fixé à $112,500. Pourriez-vous nous dire ce qu'est une fondation du Commonwealth, et comment ce montant est-il établi?

M. Williams: J'espère avoir des informations plus précises dans un moment, M. Brewin, mais je pense que c'est la réunion de l'ancien bureau d'éducation du Commonwealth et un ou deux autres bureaux du Commonwealth.

Avec l'établissement du secrétariat du Commonwealth, il y a un an et demi, il a été décidé de réunir ces bureaux interreliés sous la Fondation du Commonwealth.

A la réunion des Premiers ministres du Commonwealth en juillet 1964, il a été convenu que des prochaines mesures seraient prises pour amener des contacts dans d'autres domaines et qu'il serait préférable d'établir une fondation du Commonwealth pour administrer un fonds afin d'accroître les échanges entre les organisations du Commonwealth dans les différents domaines professionnels.

L'attitude canadienne vis-à-vis la fondation était que si la majorité des membres favorisaient son établissement, le Canada serait prêt à contribuer financièrement, et le Premier ministre Wilson a dit que la majorité d'entre eux a mentionné leur désir de contribuer à la Fondation. Notre prévision pour notre contribution pour 1966-1967 est de $112,000.

M. Haidasz: Monsieur le président, j'aimerais avoir quelques informations au sujet de l'octroi à la Société Canada-Allemagne de Hanovre, et s'il y a accords réciproques.

M. Williams: Monsieur le président, est-ce que $14,000 est la dépense estimée pour l'année fiscale pour l'octroi à la Société Canada-Allemagne de Hanovre. L'année dernière, c'était $13,500 et en 1965-1966, c'était $5,400. Il est proposé de continuer ce programme de visite par des étudiants allemands pendant l'été de 1967, et qu'un prochain octroi de 50,000 marks allemands soit requis pour la Société Canada-Allemagne de Hanovre, Allemagne. C'est un projet conjoint, et en 1966, il a aidé 50 étudiants allemands qui ont visité le Canada en vertu de ce Programme.

M. Haidasz: Ils ne paient seulement qu'une partie des dépenses.

M. Forrestall: M. Williams, je ne suis pas du tout content et heureux que les item de la Défense nationale apparaissent dans les estimés du ministère des Affaires extérieures. A la page 3 des documents que vous nous avez si gentiment distribués, il y a un item (a) sous la rubrique «prévisions pour la participation aux organismes internationaux».

Pourriez-vous nous éclairer un peu sur le troisième item—Force d'Urgence des Nation Unies, 3.17 p. 100 (plus une surtaxe de 25 p. 100) ce qui s'élève à $729,000. Ceci, relié aux deux autres, fait monter le montant appartenant apparemment directement à la Défense jusqu'à un chiffre dépassant $5 millions. Pourriez-vous nous éclairer à ce sujet? Vous avez touché aux deux suivants. Pourriez-vous nous parler de cet item et nous dire quels sont ses objectifs et d'où ils viennent?

M. Williams: Monsieur le président, avec votre permission, je vais demander à M. Warren de notre division des Nations Unies de répondre à cette question.

M. G. I. Warren (Division des Nations Unies): Merci. L'évaluation pour la Force d'urgence des Nations Unies est faite chaque année par le 5e Comité des Nations Unies, puis approuvée par l'Assemblée générale.

Les frais du contingent canadien au Moyen-Orient furent remboursés par les Nations Unies. Dans le cas de la Force des Nations Unies à Chypre, les frais du maintien à cet endroit du contingent canadien apparaissent dans les prévisions budgétaires du ministère de la Défense nationale.

Ce que nous avons dû payer de notre poche dans le cas de la Force d'urgence des Nations Unies nous a été remboursé par les Nations Unies. Ce n'est donc qu'une évaluation approuvée par les Nations Unies, et parce que nous appartenons à cet organisme, il nous faut payer notre part. C'est une question relevant des Nations Unies.

M. Forrestall: Ce n'est donc pas un nouvel item.

M. Warren: Non. Je puis cependant ajouter que cette situation évolue. Comme chacun le sait, la force s'est retirée.

Quand l'Assemblée générale discutera de cette question lors de la 22e session à l'automne, il y aura des prévisions supplémentaires, et il y aura éventuellement un crédit au gouvernement canadien lorsque les frais auront été approuvés.

M. Forrestall: Ces $729,000 serviraient donc à appuyer d'autres forces participant à la force des Nations Unies?

M. Warren: Naturellement, il est actuellement impossible de dire quels nouveaux accords seront faits pour une présence des Nations Unies dans cette région. Il est possible que lors des accords financiers pour la Force d'urgence des Nations Unies, il soit recommandé que cette somme soit utilisée. Avant que cela se produise, il faudra naturellement que ce soit approuvé par les États membres de l'Assemblée générale.

M. Forrestall: Mais vous n'avez aucune idée précise de l'utilisation qui sera faite de ces fonds?

M. Warren: Oui. Chaque pays a été imposé pour un certain montant, et ces sommes sont utilisées pour rembourser les pays qui ont fourni des contingents. Cela comprendrait les frais du contingent canadien.

M. Forrestall: Vous vous en tirez très bien, monsieur, mais je ne suis pas certain de bien vous suivre. De fait, ces $729,000 sont une dépense pour appuyer les forces armées canadiennes.

M. Warren: Non seulement les Canadiens, mais aussi d'autres. Le système est que les Nations Unies remboursent chaque pays qui fournit un contingent, tandis que dans le cas de notre force à Chypre, les frais sont absorbés par le ministère de la Défense nationale. Les Nations Unies remboursent une certaine partie des frais, mais d'autres frais sont absorbés par le ministère de la Défense nationale sans que les Nations Unies s'en mêlent.

M. Brewin: Ce chiffre n'est donc qu'une facture pour le Canada. Ce n'est pas le taux des coûts de la contribution canadienne?

M. Warren: Non.

M. Brewin: Avons-nous d'autres frais en rapport à la FUNU qui ne soient pas remboursés, ou est-ce le total de la contribution canadienne remboursé par les Nations Unies?

M. Warren: Les Nations Unies remboursent ce que nous devons payer de notre poche; en d'autres termes, les frais rattachés au support de nos forces à l'extérieur du Canada. Le Canada absorbe naturellement les frais qui seraient nécessaires au maintien de notre contingent ici au Canada.

M. Forrestall: Nous payons nos propres salaires et fournissons notre propre équipement?

M. Warren: C'est exact. Seules les dépenses additionnelles sont remboursées par les Nations Unies.

M. Churchill: Et la Commission internationale de contrôle?

M. Forrestall: C'est une question intéressante. Quelle procédure suivons-nous, ou quelles sont les clauses de la CIC?

M. Warren: J'ai peur que mes connaissances ne s'étendent pas jusqu'à la CIC.

M. Forrestall: Je suppose que comme ce n'est pas un organisme des Nations Unies...

M. Williams: Pour répondre à la question de M. Churchill au sujet de la CIC, nous payons les allocations de salaire au personnel des trois commissions en Indochine.

M. Churchill: Où sont les item dans les estimés pour tous les autres postes d'observation disséminés autour du globe?

M. Warren: Les frais des autres missions d'observation sont inclus dans le budget régulier des Nations Unies. A la page 3, sous la section 2(a) notre évaluation régulière pour l'ONU est indiquée. A la section 16 du budget régulier des Nations Unies, ces frais sont inclus dans différents chapitres.

M. Forrestall: Cela couvre naturellement les domaines mentionnés par M. Churchill.

A tout événement, il semble qu'il y ait plusieurs dollars et cents dépensés pour des questions militaires qui apparaissent dans un autre budget. Si personne d'autre n'a de questions, je vais changer de sujet.

M. Churchill: Il est 11 heure 50, monsieur le président.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

M. Forrestall: J'en ai une ou deux, mais il y en a une à laquelle M. Williams pourrait peut-être répondre rapidement, et nous pourrions alors ajourner pour le déjeuner.

Je suis curieux au sujet des taux d'attrition des deux catégories de fonctionnaires du service extérieur. J'ai remarqué qu'il y a eu un grand nombre de promotions. Puis-je dire que le ministère a dû faire cela dans le but de conserver des hommes entraînés et habiles? Vous avez dit à plusieurs occasions ce matin que le ministère avait de grands problèmes de recrutement et que vous manquiez de personnel. Pouvez-vous nous donner une explication franche de cet état de choses? Est-ce que vos fonctionnaires du service extérieur à l'étranger ne seraient pas payés suffisamment?

M. Williams: Monsieur le président, pour répondre à cette question, il faudrait presque considérer les diverses catégories d'employés, mais si je puis me limiter au début aux fonctionnaires du service extérieur, notre taux de recrutement est adéquat en relation à nos besoins. Nous avons eu un taux d'expansion rapide l'an dernier, et cette année, par exemple, pour le recrutement d'environ 60 fonctionnaires du service extérieur, environ 800 candidats se sont présentés. Nous croyons que le nombre et la qualité que nous obtenons est satisfaisante.

Le taux de remplacement des fonctionnaires du service extérieur est très bas. A une époque, cela nous préoccupait, et nous avons exprimé nos craintes à la Commission de la fonction publique. Elle nous a naturellement demandé ce que nous croyons être notre taux de remplacement. Nous avons dit environ 3 p. 100. Ils nous ont fait remarquer que c'était très bas pour un groupe professionnel.

Le taux de remplacement dans les catégories de sténographie est probablement dans la moyenne pour les ministères du gouvernement.

Pour les groupes cléricaux c'est environ la moyenne, bien que ce puisse être un peu plus bas.

Les communications, comme je l'ai mentionné l'an passé, sont toujours un problème, parce que l'on recherche un spécialiste, et qu'il y a au Canada une demande très forte pour les agents de communication dans l'industrie, et dans d'autres ministères.

Notre besoin de personnel résulte en grande partie de l'expansion et de l'accroissement des responsabilités. Je m'attends à ce qu'au cours des prochaines années, nous recherchions un grand nombre de fonctionnaires du service extérieur.

M. Forrestall: La question a originé, monsieur le président, par un item dans les estimés, à la page 119, sous «administration et service extérieur» qui indique que pour l'année 1966-1967, par exemple, il était prévu 90 positions dans les salaires $12,000-$14,000. Cette année, c'est pour 219 fonctionnaires. L'an dernier dans la catégorie $10,000 à $12,000, il y avait 232 postes, et cette année, il n'y en a que 35. Il est très évident que cela indique un programme de promotions. Est-ce dans le but de préserver...

M. Williams: Je crois que c'est dû entièrement aux augmentations dans la Fonction publique, monsieur Forrestall. Nous augmentons au même rythme que les autres salaires. L'ensemble s'élève toujours.

M. Forrestall: Je comprends. Merci.

Le président: Il est près de midi. Est-ce que le Comité en a terminé avec les témoignages de ces trois messieurs, ou désire-t-il les rappeler mardi?

M. Nesbitt: J'ai quelques questions auxquelles il est possible de répondre rapidement.

M. Churchill: Attendons à la prochaine réunion. J'ai aussi quelques questions. Il est midi, et nous avons une réunion sur la défense cette après-midi, et c'est un sujet intéressant.

M. Nesbitt: Monsieur le président, avec votre permission, il y a une question que j'aimerais poser ce matin. Je l'ai oubliée plus tôt sur ma liste. Quels progrès faisons-nous dans le domaine des réclamations des Canadiens, des anciens citoyens polonais, relativement à leur propriété en Pologne?

M. Williams: Nous sommes encore en pourparlers, M. Nesbitt. Je crois que nous avons terminé nos négociations avec la Bulgarie. Le taux de progrès avec les autres pays d'Europe de l'est peut encore être amélioré.

M. Nesbitt: Depuis combien de temps se poursuivent-elles avec la Pologne?

M. Williams: On me dit, M. Williams, que:

Pologne

9. Au cours de l'été 1965, on est arrivé à un accord avec le gouvernement polonais en vertu duquel celui-ci s'engageait à entrer en négociations avec nous pour en arriver à une somme globale en règlement des demandes canadiennes sur une base similaire à celle appliquée aux règlements que la Pologne a conclus avec les autres pays. Ie 1er novembre 1965, un avis public invitait les Canadiens à soumettre leurs réclamations contre la Pologne au ministère avant le 1er janvier 1966; cette période fut par après prolongée jusqu'au 1er mai 1966. Ces réclamations furent examinées, et on s'attend à ce que les détails soient transmis sous peu aux autorités polonaises, ainsi qu'une demande d'ouverture des négociations. Nous espérons que les pourparlers débuteront sous peu.

M. Haidasz: Monsieur le président, quelle est la somme globale que le gouvernement canadien demande au nom des requérants canadiens, et combien y a-t-il de réclamations?

M. Williams: M. Haidasz, je crains de ne pas avoir ce renseignement.

Le président: Messieurs, le Comité s'ajourne jusqu'à 9 h. 30 du matin, mardi prochain.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-septième législature

1967

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

Concernant

le budget principal des dépenses, 1967-1968 du ministère des Affaires extérieures

---

TÉMOINS:

M. Cadieux, c.r., sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. W. E. Bauer, Division de l'Extrême-Orient, ministère des Affaires extérieures.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1967
27231—1

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-septième législature

1967

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. JEAN-EUDES DUBÉ

PROCÈS-VERBAUX

Fascicule 5

SÉANCE DU MARDI 27 JUIN 1967

Concernant

le budget principal des dépenses, 1967-1968
du ministère des Affaires extérieures

TÉMOINS:

M. Cadieux, c.r., sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. W. E. Bauer, Division de l'Extrême-Orient, ministère des Affaires extérieures.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1967

27031—1

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. Jean-Eudes Dubé

Vice-président: M. W. B. Nesbitt

et messieurs

Allmand	Forrestall	McIntosh
Asselin (*Charlevoix*)	Goyer	Pelletier
[1]Basford	Harkness	Pilon
Brewin	Lambert	Prud'homme
Caron	Laprise	Stanbury
Churchill	[2]Lind	Thompson—24.
Faulkner	[3]Macdonald (*Rosedale*)	
Forest	Macquarrie	

(Quorum 13)

Secrétaire du comité,
Fernand Despatie.

[1] A remplacé M. Klein, le 26 juin 1967.
[2] A remplacé M. Tremblay (*Matapédia-Matane*), le 26 juin 1967.
[3] A remplacé M. Haidasz, le 26 juin 1967.

ORDRE DE RENVOI

Le LUNDI 26 juin 1967

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Lind, Macdonald (*Rosedale*) et Basford soient substitués à ceux de MM. Tremblay (*Matapédia-Matane*), Haidasz et Klein sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

27031—1½

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 27 juin 1967.
(6)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à neuf heures et 40 minutes du matin, sous la présidence de M. Dubé, président.

Présents: MM. Allmand, Basford, Brewin, Churchill, Dubé, Goyer, Lambert, Lind, Macdonald (*Rosedale*), Macquarrie, McIntosh, Pelletier, Pilon, Stanbury, Thompson (15).

Autre député présent: M. Lewis.

Aussi présents: (Du ministère des Affaires extérieures): MM. M. Cadieux, c.r., sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; B. M. Williams, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures; A. J. Matheson, directeur de la Division des finances; E. H. Gilmour, directeur de la Division consulaire; W. E. Bauer, Division de l'Extrême-Orient.

Le Comité poursuit l'étude du crédit n° 1 du budget principal des dépenses pour 1967-1968, relatif au ministère des Affaires extérieures.

Le président présente M. Cadieux, qui est interrogé. Le témoin est secondé par M. Bauer pour répondre aux questions.

Le crédit n° 1 est réservé.

10. Construction, acquisition ou amélioration d'immeubles, ouvrages, terrains, matériel et mobilier ..... $5,085,000.

Le crédit n° 10 est approuvé.

15. Cotisations, contributions et autres versements à des organismes internationaux (y compris ceux du Commonwealth) et aux programmes internationaux et multilatéraux d'aide économique et spéciale $34,437,000.

M. Churchill propose, avec l'appui de M. McIntosh,

—QUE le crédit n° 15 soit réduit de la somme de trois millions de dollars au poste intitulé «Aide aux services de soutien de la défense pour couvrir les frais directs des pays qui ne sont pas membres de l'OTAN».

La motion est réservée jusqu'à ce que le Comité ait entendu le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, lors de sa prochaine séance.

A dix heures et 50 minutes du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Fernand Despatie.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 27 juin 1967

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Messieurs, nous sommes en nombre.

Jeudi dernier, nous avons entendu le témoignage de M. B. M. Williams, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, car le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Cadieux, se trouvait à Montréal pour assister au Comité ministériel canado-américain du commerce et des affaires économiques. M. Cadieux est parmi nous aujourd'hui, et si vous avez des questions à lui poser, vous êtes invités à le faire.

M. Lambert: Monsieur le président, je me demande si M. Cadieux pourrait nous expliquer la nature précise de l'augmentation de l'aide alimentaire du Canada au Moyen-Orient, qui était annoncée hier. Est-ce que la Chambre sera saisie de ces fonds sous forme d'un crédit supplémentaire ou s'agit-il d'une allocation accordée en vitesse et comprise dans le crédit d'ordre général inclus dans les prévisions budgétaires destinées à accorder de l'aide alimentaire?

M. M. Cadieux (sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Si je comprends bien, ce crédit sera soumis à la Chambre à titre de crédit supplémentaire.

M. Lambert: Et le montant global de cette aide alimentaire est-il bien de 1.3 million de dollars?

M. Cadieux: Oui; un million à titre d'aide alimentaire; les frais de transport ont été relevés jusqu'à $225,000, et une somme de $80,000 a été prévue pour la Croix-Rouge, ce qui se totalise à environ 1.3 million en fonds additionnels.

M. Lambert: Quand prévoit-on que ces aliments seront disponibles? Feront-ils l'objet du système ordinaire de distribution ou s'agit-il d'une allocation alimentaire urgente qui aura la priorité dans la livraison?

M. Cadieux: Si je comprends bien, il y aura collaboration dans les efforts que font les organismes des Nations Unies, qui sont chargés de cette distribution, pour livrer ces aliments le plus rapidement possible.

M. Lambert: Je vous remercie, monsieur le président.

M. Lind: J'ai une question supplémentaire, monsieur le président, au sujet de cette aide alimentaire. Comme nous avons un immense excédent d'œufs au pays, est-ce qu'une partie de ce surplus ne pourrait pas être utilisé dans cette aide alimentaire?

M. Cadieux: Je ne suis pas certain de comprendre votre question.

M. Lind: Quel genre d'aliments leur envoyons-nous ordinairement? Je me demandais s'il y avait quelque possibilité d'inclure des œufs dans ces expéditions, puisque nous en avons un excédent au Canada à l'heure qu'il est?

M. Cadieux: Je ne suis pas actuellement en mesure d'affirmer si ce serait possible. La première tâche consiste à trouver quels sont leurs besoins, après quoi nous cherchons si nous avons au Canada de quoi y répondre. Comme vous l'avez signalé, nous avons un excédent d'œufs; il pourrait donc être possible d'en inclure dans nos livraisons, mais tout dépend surtout de leurs besoins.

M. Lind: Je vous remercie beaucoup, monsieur Cadieux.

M. Brewin: J'ai posé cette question à M. Williams et il a pu nous fournir quelques renseignements, mais peut-être pourriez-vous nous donner une explication plus détaillée. Sous le titre «Subventions et versements divers» se trouve un crédit d'un million de dollars pour l'aide aux services de soutien de la défense accordée à la Grèce et à la Turquie. Je crois que M. Williams a dit que les fonds n'ont pas encore été versés. Je me demande si, en raison de ce qui se passe actuellement, on étudiera la question de nouveau?

M. Cadieux: Je crois que l'offre tient toujours et que les négociations se poursuivent avec ces deux pays afin de trouver comment cet argent sera utilisé.

M. Brewin: On ne sait pas encore comment ce million de dollars sera dépensé?

M. Cadieux: Oui, cette offre est relative à une entreprise de communications entre ces deux pays et c'est ce qu'on discute avec eux. On ne peut avancer ces fonds jusqu'à ce que soient terminées les négociations en question. L'argent n'est pas encore dépensé.

M. Brewin: J'ai cru comprendre que, vu la situation présente à Chypre, les communications entre la Grèce et la Turquie n'étaient pas au meilleur. Savez-vous si la subvention est retenue pour cette raison?

M. Cadieux: Non; je crois que, en l'occurrence, les deux pays font face à un problème semblable qui n'est pas étranger à une menace éventuelle. Si je comprends bien, il existe une collaboration entre ces deux pays et que la perspective de réaliser cette entreprise, favorisée par l'aide financière du Canada, est opportune. Cette offre tient toujours.

M. Brewin: S'agit-il de communications militaires?

M. Cadieux: Je le crois. Il s'agit d'un système de micro-onde qui serait utile, à mon avis, dans ce domaine militaire.

M. Lewis: Un réseau avancé de pré-alerte, de part et d'autre.

M. Cadieux: Ces deux pays ont une chose en commun, en l'occurrence, et nous croyons qu'il peut être possible de conclure un accord avec chacun d'eux.

M. Brewin: Si je comprends bien, le gouvernement actuel qui a pris le pouvoir en Grèce est un gouvernement militaire, une dictature militaire. Ce fait a-t-il porté le gouvernement canadien à reconsidérer son offre à l'heure qu'il est?

M. Cadieux: Non, pas à ma connaissance.

M. McIntosh: Monsieur le président, je ne sais pas si je puis me faire comprendre. Ma question se rattache à celle qu'a posée M. Lambert au sujet des subventions à l'aide alimentaire. L'an dernier, en vertu du programme de l'aide alimentaire internationale, on a prévu un montant de 100 millions de dollars, mais cette année il a été réduit à 75 millions. Quelle en est la raison?

M. Cadieux: Je crois que cette question n'est pas de notre compétence. Ne se rattache-t-elle pas aux activités de l'Aide extérieure?

M. McIntosh: Elle relève toutefois des programmes de l'Aide alimentaire internationale.

M. Cadieux: Il s'agit de l'Aide extérieure.

M. McIntosh: Oui, mais vous ne pouvez pas répondre à ma question?

Le président: Monsieur McIntosh, les deux postes relatifs à l'Aide extérieure ont déjà été approuvés.

M. McIntosh: Oui, mais j'ai soulevé ce point comme question supplémentaire à celle de M. Lambert.

M. Cadieux: Je crois que M. Strong, du Bureau de l'aide extérieure, serait mieux en mesure que moi de répondre à cette question.

• (9.50 a.m.)

M. Lambert: Je vais changer de sujet. J'ignore s'il s'agit d'une question d'ordre politique, monsieur Cadieux, mais s'il en est ainsi je comprendrai votre situation. Existe-t-il des réclamations importantes, auprès du gouvernement du Canada, de la part de personnes qui ont subi des pertes au cours de la Seconde Grande Guerre? Je songe à des ressortissants de pays européens qui ont été expulsés de leurs foyers par les autorités allemandes. Je sais que des règlements sont intervenus en faveur de personnes dans une situation semblable qui demeurent maintenant dans d'autres pays. Je me rends compte que ce fut toujours là un problème très difficile à régler, et je me souviens qu'il a été soulevé d'une année à l'autre. Quelle est la situation de si nombreux résidents du Canada à l'égard de ces réclamations importantes portant sur des dommages subis pendant la guerre?

M. Cadieux: Comme vous l'avez indiqué, cette question comporte bien des aspects. En premier lieu, il y a les réclamations de ceux qui ont subi des dommages attribuables à la guerre et, dans certains cas, je crois, ces gens ont été dédommagés en vertu d'arrangements très spéciaux conclus par le Canada. Il y a aussi ceux qui réclament à l'égard de biens qui ont été nationalisés par certains autres pays. D'autres réclamations émanent de ceux qui ont été déplacés à la suite de changements dans certaines régions, en particulier certaines gens en Yougoslavie. Je ne sais pas quelle est la catégorie à laquelle vous songez, car la réponse n'est pas la même dans tous les cas.

M. Lambert: Je ne songe à aucune catégorie en particulier, mais simplement au problème général que posent les réclamations portant sur les dommages de guerre, de quelque source qu'ils proviennent. De temps à autre, j'ai vu des rapports sur les réclamations qui sont formulées et nous, comme membres du Parlement, recevons des représentations de divers groupes demandant l'aide du gouvernement canadien en vue de hâter le règlement de ces réclamations, de quelque façon, avec le gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest. Quelle est l'attitude du gouvernement canadien en vue d'aider ces gens à établir ces réclamations et à négocier quelque forme de règlement général avec les autorités allemandes?

M. Cadieux: Pour répondre à votre question, je traiterai de chaque pays en particulier.

Dans le cas de la Pologne, il existe un accord en principe et on a publié plusieurs

annonces, je crois, dans la *Gazette* de Montréal et dans d'autres journaux, invitant les requérants canadiens à étayer leurs réclamations. Une fois ces détails fournis, des négociations seront entreprises avec la Pologne.

Dans le cas de la Hongrie, je crois que nous sommes plus avancés et des négociations sont maintenant engagées pour déterminer le montant qui sera disponible, mais des accords demeurent encore à conclure avec le gouvernement de la Hongrie. Quand le montant sera connu, nous en arriverons à un troisième stade où il sera question d'en allouer les fonds entre les différents requérants.

Dans le cas de la Roumanie—d'après les notes que j'ai ici—le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déposé, le 9 mai, les lettres échangées indiquant que des négociations seront bientôt entreprises et nous avons invité les requérants à soumettre leurs réclamations avant le 15 septembre.

Dans le cas de la Tchécoslovaquie, la situation n'est pas la même, car nous n'en sommes qu'aux stades préliminaires de discussion quant à la possibilité d'un accord sur la négociation des réclamations.

M. Lambert: Actuellement, il n'existe pas quelques fonds en général de biens séquestrés de l'ennemi qui seraient disponibles en vue d'une allocation?

M. Cadieux: Il y en a quelques-uns, mais ces fonds sont détenus par le Séquestre du Canada, car ils appartiennent à l'État avec lequel nous sommes à négocier. En général, c'est un des éléments intervenant dans la négociation. L'autre gouvernement veut obtenir la libération de ces biens en faveur de ses nationaux pour qu'ils soient appliqués contre les réclamations canadiennes auxquelles doivent répondre les biens rendus disponibles par l'autre pays.

M. Lambert: Êtes-vous en mesure de prévoir la rapidité avec laquelle seront complétées les négociations générales relatives à ces réclamations?

M. Cadieux: Non, je ne suis pas en mesure de faire une telle prévision. Tout ce que je puis dire, c'est que, si nous en jugeons d'après l'expérience d'autres pays aussi bien que du nôtre, ces négociations vont prendre beaucoup de temps.

M. Lambert: J'ai l'impression que ce ne seront que les enfants des enfants des requérants qui pourront peut-être profiter de toute entente. Cela revient donc à dire qu'il s'agit simplement d'un boni pécuniaire aux récipiendaires éventuels, sans que les gens qui ont subi ces dommages ne parviennent jamais à toucher une compensation suffisante. Je suis certain qu'il y a un grand nombre de gens qui sont venus au pays, des camps de personnes déplacées ou d'ailleurs, et qui en ont vraiment arraché pour s'établir ici au Canada. Tout ce qu'ils pourraient récupérer en ce moment serait de nature à améliorer grandement leur situation.

M. Cadieux: Je puis vous assurer que le ministère se rend bien compte de la nécessité d'agir vite à ce sujet, et nous ne négligeons rien pour hâter les négociations. Il s'agit toutefois d'initiatives bilatérales, et il faut tenir compte de l'attitude des autres gouvernements. C'est une question, en ce qui me concerne, qui est soulevée chaque fois que ces gens viennent ici ou lorsque nous avons l'occasion de parler avec eux. On leur souligne que le règlement de ces réclamations sera un élément important de l'amélioration des relations entre les deux pays intéressés. On ne se fait pas faute de signaler qu'il y a un certain nombre de Canadiens qui s'intéressent personnellement à ce règlement et que, jusqu'à ce qu'ils puissent obtenir quelque satisfaction, il n'y a pas de doute que c'est loin de favoriser tous les efforts qui se poursuivent en vue d'améliorer nos relations avec ces pays. Il ne s'agit pas ici d'une solution qui peut être tranchée unilatéralement par une ligne de conduite du ministère. Cette solution dépend des perspectives d'entente avec chaque pays.

Un facteur dont, je crois, il faut souvent tenir compte, c'est que le montant réclamé, de la part du Canada, n'est pas nécessairement très élevé. Les pays qui sont en négociation avec nous ont souvent des réclamations importantes émanant d'autres régions qui, pour eux, comportent des conséquences plus graves, et je suis porté à croire que le genre de règlement qu'ils pourraient consentir à accepter avec nous ne doit pas se perdre de vue comparativement aux réclamations plus importantes dont ils sont l'objet d'autres pays, ce qui explique la lenteur qu'ils mettent à s'arranger avec nous, ce que nous déplorons.

(Texte)

M. Pelletier: Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur le président?

Le président: Monsieur Pelletier, vous avez la parole.

M. Pelletier: Le ministère obtient-il à l'autre bout une collaboration satisfaisante quant à l'identification de ces biens quand les choses se compliquent? Je pose cette question, parce que je vois que la plupart des députés ont reçu la visite de certaines personnes à ce sujet-là. On essaie de les éclairer aussi bien que l'on peut, mais je me suis souvent demandé si vous obtenez assez de collaboration à l'autre bout pour identifier ces biens ou si vous travaillez dans la confusion?

M. Cadieux: A mon avis, le degré de collaboration dépend de l'état des négociations et du résultat qui est obtenu. Si l'on s'entend sur les principes généraux et sur la façon de procéder en général, les choses se régleront plus rapidement. Autrement, selon moi, l'autre partie considérera que les renseignements ou les dispositions qui peuvent être donnés pour articuler les réclamations constituent un élément dans la négociation. Ce sont des négociations assez serrées parce que dans certains cas, les montants en jeu sont importants. Des principes interviennent. Il faut, je pense, dans certains cas, pour que la réclamation puisse être endossée par le Gouvernement du Canada, que le réclamant ait possédé la nationalité canadienne au moment où les biens ont été séquestrés ou nationalisés. Ce qui veut dire que la détermination du moment de la naturalisation de l'intéressé constitue un élément important. Il existe plusieurs revendications qu'on ne peut pas endosser précisément, parce que le réclamant possédait la nationalité du pays en question. Il est alors soumis, d'après les règles du droit international, à la législation du pays en question. Il faut donc déterminer quelles sont, précisément, les réclamations qui peuvent être endossées et celles qui ne peuvent pas l'être. Ensuite, il se pose des problèmes d'estimation, si quelqu'un réclame la valeur d'une propriété. Quelle date choisira-t-on pour déterminer la valeur des biens saisis? Si nous choisissons une date ancienne, évidemment, le montant est moins élevé. Ce sont tous des éléments qui entrent dans la négociation.

Un autre élément s'ajoute parfois. C'est de savoir quel sera le mode de paiement. S'agira-t-il de devises locales ou de devises interchangeables internationalement? Alors, vous voyez que sur chacun des points, les possibilités de transactions et de difficultés sont grandes.

Nous progressons. En effet, je crois, depuis deux ans, nous sentons qu'il se fait un certain progrès dans nos relations avec chacun de ces pays. Les négociations se poursuivent dans certains cas, et dans d'autres cas, nous avons fait appel à la négociation, ce qui constitue un facteur nouveau. Pendant bien des années, le dialogue ne semblait pas possible sur ces questions.

(*Traduction*)

M. Macquarrie: Monsieur le président, j'ai une brève observation à faire et une question à poser sur une question qui figure au document en appendice, au sujet du droit de franchise exercé par le personnel d'outre-mer. Je me souviens que cette question a souvent été discutée au Comité des privilèges et élections. Je présume que le ministère est plus ou moins porté à fonder son point de vue avec confiance sur le développement d'un système de ballotage à l'égard des absents en vertu duquel non seulement les militaires et les fonctionnaires, mais tous les Canadiens à l'étranger pourraient exercer leur droit de franchise. En l'occurrence, je souhaite qu'ils aient ce privilège grâce au système que nous serons en mesure d'appliquer. J'ai été édifié de voir que le ministère avait découvert que le Commissaire à la représentation préparait un rapport pour une certaine date. Je me réjouis de ce qu'on ait trouvé cette formule, car c'était quelque chose que je ne savais pas, et je suis surpris que ce soit maintenant la tâche du Commissaire à la représentation plutôt que celle du directeur général des élections. Ma principale observation est de tirer au clair l'information selon laquelle vous ne vous occupez plus vous-même des règlements projetés pour vos propres gens, mais que vous fondez votre cause sur la franchise des absents.

M. Cadieux: Telle semble être la situation.

M. Macquarrie: Oui.

M. McIntosh: Au sujet du dédommagement offert par la Pologne, surtout à ceux qui demeuraient en Pologne avant la guerre et qui résident maintenant au Canada, il y a des réclamations qui ont été soumises il y a déjà deux ou trois ans. Y a-t-il de ces réclamations qui ont été réglées?

• (10.00 a.m.)

M. Cadieux: En ce qui concerne la Pologne, non, pas encore, du moins à ma connaissance.

M. Basford: La dernière fois que j'ai eu l'occasion de vérifier votre contribution au comité international de la Croix-Rouge, j'ai su que les gens qui voulaient, pour des raisons humanitaires, contribuer à l'allégement des pertes civiles causées par la situation au Viet-Nam ne pouvaient pas verser ces contributions par l'entremise du comité international de la Croix-Rouge, parce que ce comité n'avait aucune coopération de la part de la Croix-Rouge du Nord-Vietnam dans l'administration des fonds. Savez-vous si la situation a changé?

M. Cadieux: Non, pas à ma connaissance. Comme M. Bauer, qui est un expert dans les questions d'Extrême-Orient, est ici présent, je pourrais peut-être lui demander si j'ai bien raison de dire qu'il n'y a pas eu de changement.

M. W. E. Bauer (Division de l'Extrême-Orient, ministère des Affaires extérieures): Quant au contrôle exercé sur l'utilisation des fonds, je crois que tel est toujours le cas, mais, à mon avis, il faudrait vérifier les faits à cet égard. Je crois que le Comité international de la Croix-Rouge fournit des fonds aux deux Viet-Nams à ces fins. La seule différence, c'est qu'il a des équipes dans le Sud qui peuvent vérifier à quelles fins ces fonds

sont utilisés, mais dans le Nord ce n'a pas été possible. Je crois que telle est la situation.

M. Cadieux: De fait, le président du Comité international était ici il n'y a pas longtemps, et je crois que ce sont là les renseignements qu'il a donnés.

Le président: Monsieur Allmand, c'est votre tour.

M. Basford: J'ai une autre question à poser sur un sujet différent, la contribution prévue à la Commission du parc international de Campobello. Quelles discussions, s'il y en a eu, ont été échangées, au cours de l'an dernier, avec les États-Unis au sujet de l'éventualité de voir Point Roberts, dans l'État de Washington, devenir un parc international?

M. Cadieux: Je ne sais pas s'il y a eu des discussions récemment à ce sujet.

M. Basford: Puis-je demander comment on pourrait amorcer ces discussions?

M. Cadieux: Je ne crois pas qu'il serait de mise pour moi, à titre de fonctionnaire, de conseiller aux membres du Parlement de prendre des initiatives dans un domaine comme celui-ci. Je suis certain que vous savez comment procéder.

M. Basford: Je vous remercie.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

M. Churchill: Où est le poste relatif à la Commission internationale de contrôle au Viet-Nam?

M. Cadieux: C'est compris dans le crédit n° 1, pages 120 et 121.

M. Churchill: Pourquoi cela figure-t-il séparément? A la page 133, vous énumérez séparément les autres commissions et organisations internationales, avec les montants exacts dépensés à l'égard de chacune. Quel est le montant exact de la Commission internationale de contrôle?

M. Cadieux: Ce montant est de $539,000, et la raison pour laquelle on en traite séparément, c'est qu'il s'agit d'une opération internationale distincte, tandis que les autres qu'on trouve à la page 133 consistent en subventions et en contributions.

M. Churchill: A la page 133, on trouve un poste intitulé Commission internationale du Laos. Cela n'a alors aucun rapport avec la Commission internationale canadienne?

M. Cadieux: C'est une contribution, tandis que, dans l'autre cas, il s'agit d'opérations réelles dont s'occupe le personnel canadien. Au Laos, nous versons une contribution équivalente à 1 p. 100 des dépenses globales de la Commission.

M. Churchill: Pour revenir à la Commission canadienne internationale, quand vous énumérez les détails des postes, est-ce que cela comprend le personnel militaire ou seulement les gens des Affaires extérieures?

M. Cadieux: Il s'agit simplement du personnel des Affaires extérieures.

M. Churchill: Savez-vous, au pied levé, combien de personnes du ministère de la Défense nationale se trouvent là?

M. Cadieux: Oui, il y en a 64 en Indochine.

M. Churchill: Est-ce que le ministère de la Défense nationale paye les dépenses de ces 64 personnes, ou ces frais sont-ils inclus dans le montant de $539,000?

M. Cadieux: Non, ils sont payés séparément; ils ne sont pas inclus dans ce montant.

M. Churchill: Comment pouvons-nous alors trouver le coût total de la commission internationale de contrôle?

M. Cadieux: En additionnant, je suppose, ce montant à celui que nous pourrions obtenir du ministère de la Défense nationale au sujet de ses dépenses. J'ai ici quelques chiffres qui indiquent le coût global, comprenant les chiffres de la Défense nationale; pour l'année 1965-1966 le montant est de $1,179,946, qui est le total au sujet du personnel civil et celui de la défense nationale. L'année précédente, il était moins élevé, soit $1,077,000.

M. Churchill: Les dépenses augmentent et ils font moins de travail.

M. Cadieux: Il s'agit d'à peu près $100,000 de plus. Je crois qu'on peut l'expliquer par le fait que les salaires ont été relevés au cours de l'année, et une certaine partie des frais administratifs ont aussi augmenté.

M. Churchill: Mais en même temps leurs activités sont encore plus circonscrites qu'elles ne l'étaient il y a un an. Par exemple, vous avez 30 civils figurant au personnel de 1967-1968 et j'aimerais savoir où ils se trouvent. Vivent-ils à Saigon?

M. Cadieux: A Saigon et à Hanoi.

M. Churchill: Combien y en a-t-il à Hanoi?

M. Cadieux: Je crois qu'il y en a quatre, mais ce ne sont pas des civils exclusivement. Je crois qu'il y a deux militaires et deux civils dans le personnel de Hanoi. Les autres civils se trouvent en majorité à Saigon, mais les militaires ont aussi des gens dans quelques équipes dans le Sud.

M. Churchill: Quel genre de travail accomplit le personnel civil?

M. Cadieux: Le personnel civil se compose surtout de groupes de soutien, ceux qui s'occupent des dossiers et transmettent les communications, et vous avez aussi les vérificateurs. On y compte aussi quelques hauts fonctionnaires qui s'occupent du travail d'ordre politique relatif aux questions qui sont

soumises à la Commission. Ces fonctionnaires maintiennent aussi le contact avec les autorités du Sud-Vietnam et, quand ils vont à Hanoi, leurs tâches avec les autorités du Nord-Vietnam sont essentiellement de caractère politique.

M. Churchill: En plus du personnel canadien, il doit y avoir aussi des employés choisis parmi la population locale.

M. Cadieux: Je n'en suis pas certain. La Commission même recruterait du personnel local, mais comme ce sont des Indiens qui dirigent la Commission, je crois qu'ils recruteraient des gens qui se trouvent sur place. Ceux-ci ne seraient pas recrutés directement par le Canada.

M. Churchill: Qui, parmi la Commission internationale de contrôle, fait rapport directement aux Affaires extérieures?

M. Cadieux: Les trois commissaires que nous avons en Indochine et, en particulier, le commissaire qui se trouve au Viet-Nam, font rapport au ministère.

M. Churchill: Quel est le nom de ce commissaire?

M. Cadieux: Le nom de ce commissaire est M. Ormond Dier.

M. Churchill: Est-il l'agent du service extérieur 9 qu'on trouve à la page 120?

M. Cadieux: Cest le fonctionnaire supérieur qui se trouve là. Les positions sont groupées dans notre service, et il peut fort bien se faire que cet agent du service extérieur 9 ne soit pas nécessairement celle de M. Dier. La Commission de la fonction publique tolère une certaine flexibilité dans l'administration. Cela ne veut pas dire que M. Dier doit nécessairement être un agent du service extérieur 9. Il se trouve en poste là parce que, dans l'opinion du gouvernement, il est suffisamment qualifié pour remplir cette tâche. Dans certains cas, il pourrait être un agent du service extérieur 8 ou 10, mais il ne s'agirait pas d'un plus haut échelon de position que les positions remplies par les gens accomplissant des tâches équivalentes.

M. Churchill: Fait-il rapport directement aux Affaires extérieures?

M. Cadieux: Oui, monsieur. Il relève du ministre.

M. Churchill: Agissez-vous conformément aux rapports de la Commission? Où vont ces rapports?

M. Cadieux: Les rapports de la Commission sont envoyés aux coprésidents. Il n'y en a pas beaucoup, mais quand ils sont rédigés il arrive parfois qu'ils soient publiés. Ce sont de volumineux documents qui ont été préparés de temps à autre depuis que la Commission a été créée. Le commissaire lui-même envoie des rapports confidentiels au secrétaire d'État aux Affaires extérieures tous les jours et reçoit de ce dernier les instructions à suivre sur la même base.

M. Churchill: Y a-t-il des rapports de la Commission qui récemment ont été rendus publics?

M. Cadieux: Peut-être M. Bauer pourrait répondre à votre question.

M. Bauer: Je crois que le dernier rapport de la Commission du Viet-Nam date du printemps de 1965 et il porte sur le retrait des équipes du Nord Viet-Nam. Juste auparavant il y en eut un autre sur le bombardement du Nord Viet-Nam. Au sujet des deux autres commissions, la Commission du Cambodge avait justement approuvé son treizième rapport intérimaire sur ses activités. Son douzième rapport intérimaire sera publié par les deux coprésidents d'ici à deux semaines. Au Laos, le rapport de la Commission, envoyé aux coprésidents, fut rendu public au mois d'août, je crois, et auparavant il y en avait eu un autre en décembre 1965. Les rapports ne sont pas transmis à date fixe; ils sont soumis par les commissions aux coprésidents, selon les événements qui se produisent et que les trois délégations jugent à propos d'en faire rapport.

• (10.15 a.m.)

M. Churchill: Ai-je raison de dire que le dernier rapport de la Commission au Viet-Nam date de deux ans?

M. Bauer: C'est exact, monsieur.

M. Churchill: Qu'est-ce qu'ils trouvent à faire, alors? N'envoyent-ils pas même un rapport disant qu'il n'y a rien à rapporter, qu'ils n'ont fait aucune visite et ainsi de suite?

M. Cadieux: Ils se réunissent, comme ils le doivent, à l'appel du président pour étudier parfois les plaintes formulées par le Nord Viet-Nam sur les violations de l'accord. Ils discutent de ces sujets et parfois les discussions se prolongent—elles peuvent durer des semaines—mais ils se tiennent en relation avec les gouvernements; ils les gardent au courant du déroulement des délibérations.

M. Churchill: En considération du fait que cette région est en état de guerre et que, depuis deux ans, les hostilités ne cessent de devenir plus sérieuses, n'est-il pas plutôt étonnant qu'aucun rapport n'ait été déposé au cours des deux dernières années?

M. Cadieux: Je pense, monsieur, que c'est là une question de politique internationale qui nous dicte s'il est recommandé...

M. Churchill: Je suis d'accord, mais il n'en reste pas moins qu'aucun rapport n'a été déposé depuis deux ans.

M. Cadieux: Aucun rapport n'a été présenté aux coprésidents mais les trois délégations rendent compte tous les jours de leurs observations à leur gouvernement.

M. Churchill: Oui, mais aucun rapport n'a été présenté aux coprésidents, ce qui signifie que la Commission ne fonctionne pas.

M. Cadieux: C'est là une question d'opinion. Nous pensons que ces personnes continuent à discuter de la situation et à étudier les questions qui sont soumises à la Commission par les parties qui ont signé l'accord. Cela suffit-il pour que nous puissions dire que la Commission remplit pleinement ses fonctions? Ou devrait-elle en faire plus? C'est là une question d'opinion.

M. Churchill: Nous dépensons plus d'un million de dollars et nous ne recevons aucun rapport.

M. Cadieux: Aucun rapport public, aux coprésidents.

(Texte)

M. Goyer: J'aimerais poser une question supplémentaire, monsieur le président. S'il survenait une possibilité de négociation entre les belligérants au Vietnam, à ce moment-là, la Commission disposerait-elle d'un personnel suffisamment nombreux et jouirait-elle sur place de tous les moyens de répondre aux besoins?

M. Cadieux: Il existe déjà un noyau de gens sur place et alors, il serait probablement plus facile d'élargir les cadres de la Commission à partir de ces éléments qui sont déjà en place. Cependant, les parties ont indiqué, je crois, à plusieurs reprises, (il s'agit des Américains et des Vietnamiens du Nord et du Sud) qu'à leur avis, l'existence de la Commission, telle qu'elle était, leur semblait utile. Les gouvernements ont également, à tour de rôle, indiqué les rôles possibles qu'ils voulaient faire jouer à la Commission. A ce moment-là, pour les Indiens, les Canadiens et les Polonais, il devient une question de politique de savoir si on continue à faire le travail que la Commission peut faire dans les circonstances actuelles, en tenant compte des possibilités d'expansion, si les négociations s'avèrent possibles eu égard à l'influence que l'existence de cette Commission peut exercer sur les possibilités de négociations. A un moment donné, les parties peuvent s'aboucher et s'entendre précisément parce qu'il existe sur place un mécanisme pouvant vérifier les décisions qui pourraient éventuellement être prises. Mais je m'empresse d'ajouter que dans ce domaine-là, il s'agit d'une question d'appréciation et de jugement politique pour déterminer si vous en avez suffisamment pour l'argent que vous dépensez maintenant et virtuellement. A ce moment-là, je ne puis que me référer aux déclarations qui ont été faites au nom du gouvernement par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

(Traduction)

M. Lewis: Puis-je poser une question supplémentaire? Je suppose que nous n'avons pas d'ambassade ni autre mission diplomatique au Nord Viet-nam ou au Sud Viet-nam?

M. Cadieux: Non.

M. Lewis: J'imagine qu'il serait assez juste de supposer que le ministre reçoit le même genre d'information du personnel qui sert au sein de la Commission internationale de surveillance et de contrôle qu'il recevrait de toute autre mission diplomatique ordinaire.

M. Cadieux: C'est exact. La délégation canadienne auprès de la Commission se tient en rapport avec le gouvernement du Sud Vietnam et celui du Nord Viet-nam, en raison de la nature de ses fonctions, et, sous ce rapport, elle fonctionne à peu près comme le ferait une mission diplomatique ordinaire c'est-à-dire qu'elle rend compte au gouvernement des rapports qu'elle entretient avec les autres gouvernements, elle relaie les renseignements et elle discute avec les autorités tous les problèmes qui peuvent surgir et entraver le cours normal de nos relations avec ces pays.

M. Brewin: A propos d'information, certaines déclarations ont été faites dans des journaux étrangers accusant les membres de la délégation canadienne de relayer des renseignements aux représentants du gouvernement américain. Je crois que le premier ministre a nié qu'il en soit ainsi. Pouvez-vous nous assurer que ce cas ne s'est pas présenté?

M. Cadieux: Je ne puis en aucune façon ajouter quoi que ce soit à ce que le ministre et le premier ministre ont déclaré à ce sujet.

M. Churchill: Je pense que nous avons là un bon exemple de gaspillage d'argent et d'efforts précieux dépensés en vain. Nous maintenons au Viet-nam un groupe de 94 Canadiens, composé d'employés du ministère des Affaires extérieures et du ministère de la Défense nationale, qui nous coûte plus d'un million de dollars par an, sans que nous recevions un seul rapport officiel de la Commission internationale de surveillance et de contrôle depuis près de deux ans. Il me semble que nous gaspillons inutilement nos efforts. Ne serait-il pas préférable que nous réduisions notre délégation à un quart de ce qu'elle est actuellement et que nous attendions que les événements nous dictent une ligne de conduite? Je poserai cette question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures lui-même, car je me rends bien compte que le sous-secrétaire d'État ne peut y répondre.

J'ai une autre question à poser. Lorsque nous parlons de la Commission internationale de contrôle, les gens pensent immédiatement au travail qu'elle accomplit au Nord Viet-nam, au Sud Viet-nam, au Cambodge et au Laos. A la page 133, vous faites mention d'une Commission internationale au Laos qui nous aurait coûté $35,000. Est-ce là un organisme différent de la Commission internationale de contrôle?

M. Cadieux: Oui, et la somme que vous avez mentionnée représente la participation directe du Canada à ce qu'il en coûte pour la maintenir.

M. Churchill: Des représentants de quels pays cette Commission internationale du Laos est-elle composée?

M. Cadieux: Les mêmes pays: la Pologne, l'Inde et le Canada.

M. Churchill: Mais il ne s'agit pas de la même commission que celle du Viet-nam?

M. Cadieux: Non monsieur. C'est une commission différente. Et la même chose est vraie pour le Cambodge. Nous avons trois Commissions, une dans chaque pays, mais la plus importante est celle du Viet-nam.

M. Churchill: Où avez-vous indiqué ce que nous coûte la délégation que nous maintenons au Cambodge?

M. Cadieux: Le montant total de nos dépenses concernant les trois délégations est indiqué à la page 133 du budget des dépenses.

M. Churchill: Je ne vois là aucun poste concernant notre délégation au Cambodge.

M. Cadieux: En vertu d'un accord signé en 1962, je pense, à la suite d'une décision prise à la Conférence de Genève, le soin de voir aux dépenses de la Commission du Laos fut confié à un certain nombre de pays. Comme le Canada était l'un des pays signataires de cet accord, nous avons versé depuis la somme requise de nous par le traité pour le maintien de la Commission au Laos.

Pour des raisons de comptabilité, nous avons groupé le Viet-nam et le Cambodge ensemble et nous avons indiqué le montant des dépenses pour ces deux Commissions au même poste.

M. Churchill: Monsieur le président, ma question suivante traite de ce qui est entré au bas de la page 132.

Lors de la dernière séance nous avons étudié le poste: «Aide aux services de soutien de la défense pour couvrir les frais directs des pays qui ne sont pas membres de l'OTAN: $3,500,000». J'ai oublié ce qui fut dit en réponse aux questions traitant de ce sujet. Pourriez-vous nous redire quels sont les pays qui ont profité de ce programme d'aide de trois millions et demi.

M. Cadieux: Oui. Premièrement, il y a la Malaysia qui profite d'une somme de $440,000 affectée à la formation des jeunes officiers et l'instruction des aviateurs, au Canada. Vient ensuite une aide de $2,560,000 à la Tanzanie.

M. Churchill: Sous quelle forme cette aide est-elle donnée?

M. Cadieux: L'aide a pour but d'aider la Tanzanie à établir une école militaire; nous y avons stationné à cette fin un groupe de conseillers et d'instructeurs militaires. Il existe aussi un programme de formation, au Canada, du personnel militaire de la Tanzanie. Nous avons également, stationné en Tanzanie, un groupe de conseillers et d'instructeurs en vue de la formation d'une aviation. Le premier groupe dont j'ai parlé est formé d'experts de l'armée. Il y a donc deux groupes de conseillers et d'instructeurs militaires, l'un pour l'armée, l'autre pour l'aviation. Nous fournissons aussi un service de formation de pilotes au Canada; dans ce programme est inclus le transport de pièces de rechange pour les avions et de matériel de soutien non volant. Je ne pourrais vous dire combien nous coûte chacun des aspects de ce programme d'aide à la Tanzanie, mais le montant total de nos dépenses à ce poste est d'environ deux millions et demi de dollars, comme je l'ai déjà dit.

Vient ensuite une aide de $200,000 au profit du Ghana. Nous avons une petite équipe d'instructeurs stationnée au Ghana. Je pense que nous nous occupons de la formation, au Canada, de personnel militaire de Ghana, en vertu de ce programme d'aide.

Enfin, nous consacrons une somme de $300,000 à un programme de formation du personnel militaire de plusieurs autres pays, pendant une période de deux ans. Par exemple, nous avons reçu, en 1966, 13 membres des forces armées jamaïquaines. Nous avons fourni un supplément de $13,000, l'année dernière et avons ajouté un autre montant de $11,000 au budget des dépenses de l'exercice financier 1967-1968.

Deux élèves officiers sont venus de Zambie subir une période de formation au Canada, en 1966, et nous avons inclus la somme de $17,000 au budget des dépenses de l'exercice financier de 1967-1968 en vue de la formation de huit autres élèves officiers de l'État de Zambie. Dix élèves officiers de marine du Nigéria ont fait un stage de formation au Canada, en 1966.

En résumé, notre programme d'assistance militaire se divise ainsi: $440,000 pour la Malaysia, $2,560,000 pour la Tanzanie, $200,000 pour le Ghana et $300,000 répartis entre plusieurs autres pays comprenant, l'année dernière, la Jamaïque, la Zambie et le Nigeria.

M. Churchill: Quand avons-nous commencé à fournir de l'aide à la Tanzanie?

M. Cadieux: Au cours de l'exercice financier de 1964-1965.

M. Churchill: Et la somme consacrée à cette aide est-elle restée la même ou a-t-elle été augmentée?

M. Cadieux: Je pense qu'elle a été augmentée. Au début cette somme était plutôt modeste, mais lorsque nous avons commencé à fournir du matériel, les dépenses ont augmenté. Par exemple, ce programme d'aide va nous coûter dans les deux millions de dollars de plus cette année.

En 1965-1966, le montant total de l'aide à la Tanzanie a été de $400,000, pour l'armée, et de deux millions et demi de dollars, pour l'aviation. En 1966-1967, ce montant sera pas mal plus élevé: quatre millions et demi seront consacrés au programme de l'aviation et trois quarts de million à celui de l'armée.

M. Churchill: Comme les sommes que nous consacrons au programme d'aide à la Tanzanie sont assez importantes, le sous-secrétaire d'État pourrait-il nous dire dans quel but ont été faits ces arrangements? Existe-t-il quelque arrangement inverse entre la Tanzanie et le Canada?

M. Cadieux: Cette aide est accordée en vertu d'un accord survenu, il y a quelques années, entre nos deux pays; je pense qu'il s'agit d'un programme quinquennal. Je pense que l'idée était de fournir les éléments nécessaires à la formation d'une armée suffisante pour maintenir l'ordre à l'intérieur du pays, et à la formation d'une petite aviation, toujours dans le même but. Vous vous souvenez sans doute que, il y a quelques années, il y eut une rébellion qui mit en danger la stabilité du régime. Le gouvernement de la Tanzanie pensait qu'il lui serait plus facile d'assurer la stabilité du régime s'il disposait d'une petite force armée bien entraînée et de quelques avions pour donner une certaine mobilité à l'armée. C'est à cela que se bornait le programme d'aide offert à l'attention de notre gouvernement. Quelque temps après, nous avons accepté d'aider la Tanzanie et nous avons pris des dispositions en vue de l'organisation graduelle d'un programme de formation. Je pense que le programme prévoyait l'établissement d'une école militaire en Tanzanie et la formation d'un petit personnel d'aviation; plus tard, en plus de donner une formation au personnel de l'armée, nous avons commencé à fournir du matériel.

M. Churchill: Est-ce la Tanzanie qui a rompu toute relation diplomatique avec la Grande-Bretagne à cause d'un désaccord concernant la politique à suivre au sujet de la Rhodésie.

M. Cadieux: C'est exact.

M. Churchill: La Tanzanie n'est pas bien disposée envers la Rhodésie. Peut-être puis-je poser une autre question.

M. Brewin: Puis-je poser une question supplémentaire? La république populaire de Chine n'a-t-elle pas une mission militaire en Tanzanie ou n'en a-t-elle pas eu une à une époque quelconque?

M. Cadieux: Je pense que c'est toujours le cas. Il me semble que la Chine populaire entretient des relations diplomatiques avec la Tanzanie et qu'elle a dans ce dernier pays une équipe d'experts chargés de donner une certaine formation militaire aux habitants, mais je pense qu'ils se bornent à organiser la milice.

M. Brewin: Ils ne travaillent pas en collaboration avec les Canadiens?

M. Cadieux: Pas pour autant que je le sache.

M. Thompson: Ils s'occupent de l'entraînement des guérilleros.

M. Churchill: Je vais vous poser une question au sujet d'un article qui a paru dans le *Toronto Star*, le 22 juin 1967. Il est question dans cet article de la «guerre oubliée» du Mozambique portugais, territoire adjacent à la Tanzanie. Les forces portugaises sont aux prises, et l'ont été depuis quelque temps déjà, avec certains groupes de rebelles, à l'intérieur du pays, qui recevraient, dit-on, l'aide de la Tanzanie et de la Zambie. Quelle information le ministère possède-t-il à ce sujet? Est-il possible qu'une partie de l'aide militaire donnée par le Canada à la Tanzanie soit acheminée vers le Mozambique pour alimenter cette rébellion?

Le président: Monsieur Churchill, je ne désire en aucune façon interdire votre question, ni vous imposer des restrictions, mais je pense que vous touchez là à des points de politique ministérielle. Peut-être serait-il préférable que vous adressiez ces questions au ministre lui-même, plutôt qu'au sous-ministre. M. Cadieux comparaît devant le Comité, ce matin, pour rendre compte des affaires concernant l'administration et répondre aux questions qu'il pourrait y avoir à ce sujet.

M. Churchill: M. Cadieux s'est montré très obligeant. Le témoignage a révélé que nous avons fait des dépenses qui sortent de l'ordinaire dans des domaines où, il me semble, il y a un contrôle insuffisant de la façon dont cet argent est utilisé et sans que nous ayons un objectif bien défini. Je suis assez satisfait du témoignage que nous avons entendu jusqu'à maintenant; lorsque le ministre arrivera, nous verrons s'il peut y ajouter quelque chose. Entre temps, son personnel pourra le mettre au courant de la situation.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

M. McIntosh: Le personnel militaire qui sert au sein de ces Commissions est-il payé par le ministère des Affaires extérieures ou par le ministère de la Défense nationale?

M. Cadieux: Il est payé par le ministère de la Défense nationale. Ces personnes appartiennent toujours au même ministère.

M. McIntosh: Dans ce cas, tous les chiffres qui apparaissent au budget concernent le personnel civil?

M. Cadieux: Oui, uniquement le personnel civil.

M. Allmand: Je remarque que vous avez un poste au sujet de la Cour permanente d'arbitrage, au bas de la page 133. Je ne vois rien au sujet de la Cour internationale de justice.

M. Cadieux: La première explication qui me vient à l'esprit, est que la Cour internationale de justice est de la compétence des Nations Unies, tandis que la Cour permanente d'arbitrage est un organisme indépendant.

M. Allmand: Ainsi notre participation aux dépenses de la Cour internationale est comprise dans les contributions que nous versons aux Nations Unies.

M. Cadieux: Elle est en effet inscrite au poste de nos contributions aux Nations Unies. Il existe cependant un lien entre les deux Cours; les gouvernements membres des Nations Unies consultent les organismes chargés de nommer les juges de la Cour d'arbitrage de La Haye avant de nommer les personnes qui siégeront à la Cour internationale de justice, c'est en cela que consiste le lien.

M. Allmand: Le Canada est-il représenté à la Cour permanente d'arbitrage ou à la Cour internationale de justice?

M. Cadieux: Le juge Read, ancien conseiller juridique du ministère des Affaires extérieures, a siégé pendant plusieurs années à la Cour internationale de justice, comme vous vous le rappelez certainement. Après avoir siégé neuf ans, je pense, il a pris sa retraite. La Cour d'arbitrage est composée de groupes nationaux; le groupe qui représente le Canada, est composé de quatre personnes. Je pense que le président actuel du groupe canadien est le juge Ritchie, de la Cour suprême. Je suis moi-même membre du groupe canadien au sein duquel je représente le ministre des Affaires extérieures, j'en fais également partie en tant qu'ancien conseiller juridique. Le groupe compte deux autres personnes, en ce moment, dont M. Jean-Yves Morin, professeur à Montréal; le nom du quatrième m'échappe momentanément.

M. Allmand: L'une ou l'autre de ces deux cours a-t-elle été saisie, cette année au sujet de questions intéressant le Canada?

M. Cadieux: Oui, il y a eu le cas des pays qui refusaient de payer les contributions prescrites par l'Article 19 de la Charte, dont la Cour fut saisie par l'Assemblée générale. Le Canada a été appelé à comparaître devant la Cour et a témoigné en faveur du point de vue selon lequel la décision prise par l'Assemblée générale concernant la ventilation des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix, doit être acceptée par tous les membres. Si vous vous en souvenez, la Cour fut du même avis. Par la suite, les Nations Unies se sont réunies en assemblée spéciale, mais je ne pense pas qu'il fût possible d'en arriver à un accord sur ce sujet, ce qui fait que les délibérations concernant le maintien de la paix ont pris un tour tout à fait différent.

M. Allmand: Vous avez dit que Jean-Yves Morin est l'un des représentants du Canada.

M. Cadieux: Non, il est membre de notre groupe national auprès de la Cour internationale d'arbitrage.

M. Allmand: En est-il encore membre?

M. Cadieux: Je n'ai pas la liste des membres sous la main. Je vérifierai et vous le laisserai savoir. Il l'était encore certainement, il n'y a que peu de temps.

M. Allmand: Il semble assez étrange qu'il représente le Canada puisqu'il est...

M. Cadieux: Bien que ce ne soit pas moi qui préside aux nominations, je pense que la raison pour laquelle il a été choisi, est qu'il est professeur de droit international à l'Université McGill; je pense qu'il a aussi publié un certain nombre d'ouvrages scientifiques concernant le droit international. Il se peut que ce soit là la raison pour laquelle on a estime qu'il devrait faire partie du groupe canadien.

M. Allmand: Il a critiqué ouvertement la confédération au cours des dernières années. Il a même prononcé de nombreux discours, en public, contre l'État du Canada.

Au cours des cinq dernières années, de combien de cas touchant de près le Canada, la Cour internationale de justice et la Cour permanente d'arbitrage ont-elles été saisies?

M. Cadieux: Il y a eu le cas précis dont je vous ai parlé, à l'occasion duquel le Canada a comparu devant la Cour de justice et a présenté un mémoire. Mais, les autres problèmes offerts à l'attention de la Cour sont des problèmes de droit international et des principes généraux qui intéressent le monde en général et le Canada en tant que membre des Nations Unies, mais, pour autant que je sache, le Canada n'a jamais été directement mêlé à aucune des affaires qui ont été étudiées par ces deux Cours.

M. Allmand: Pour en revenir au point que j'ai soulevé plus tôt, qui est chargé de faire les nominations aux postes dont vous nous avez parlé? Je veux dire de nominations comme celle de Jean-Yves Morin. Est-ce le ministre qui les fait?

M. Cadieux: Les nominations sont faites par le gouvernement, sur la recommandation du secrétaire d'État aux Affaires extérieures; ce dernier en discute avec quelques-uns de ses collègues, puis fait ses recommandations en conséquence.

M. Allmand: Je vous remercie.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Dans ce cas nous allons passer aux postes 10 et 15.

10. Construction, acquisition ou amélioration d'immeubles, ouvrages, terrains, matériel et mobilier, $5,085,000.

15. Cotisations, contributions et autres versements à des organismes internationaux (y compris ceux du Commonwealth) et aux programmes internationaux et multilatéraux d'aide économique et spéciale, selon le détail des affectations, y compris l'autorisation de payer les cotisations selon les montants exprimés en devises dans lesquelles elles sont prélevées, et autorisation de faire les autres paiements spécifiés en devises des pays indiqués, même si l'ensemble des paiements peut dépasser l'équivalent en dollars canadiens établi en janvier 1967 à $34,437,700.

Le crédit 10 est adopté.

Le président: Devons-nous adopter le crédit 15?

M. Churchill: Non, monsieur le président. Je propose que la somme inscrite au crédit 15 soit réduite de trois millions de dollars au chapitre des subventions diverses intitulé: Aide aux services de soutien de la défense pour couvrir les frais directs des pays qui ne sont pas membres de l'OTAN.

A l'appui de ma motion, je propose que nous continuions d'accorder de l'aide à la Jamaïque, mais que nous réduisions ou retranchions complètement l'aide que nous accordons à la Tanzanie et que nous fassions toute autre réduction qui puisse nous sembler opportune, si cette somme est déduite du budget des dépenses.

Le président: Quelqu'un appuie-t-il la motion?

M. McIntosh: J'appuie le motionnaire.

Le président: M. Churchill propose avec l'appui de M. McIntosh que:

> La somme inscrite au crédit 15 soit réduite de trois millions de dollars, au chapitre de «l'Aide aux services de soutien de la défense pour couvrir les frais directs des pays qui ne sont pas membres de l'OTAN»

Êtes-vous prêts à vous prononcer, messieurs?

M. Thompson: Le ministre a-t-il l'intention de comparaître cette semaine devant le Comité? On a mentionné le fait que le ministre allait comparaître, à plusieurs reprises pendant l'interrogatoire.

Le président: Votre question a-t-elle un rapport avec le vote concernant la motion?

M. Thompson: Ma question a rapport au sujet particulier...

Le président: Je ne sais pas si le ministre aura le temps cette semaine de venir se soumettre à l'interrogatoire.

M. Macdonald (Rosedale): Il me semble que le ministre ne sera pas capable de venir comparaître cette semaine. Nous avions espéré que le Comité pourrait l'inviter la semaine prochaine; il est vraisemblable que le ministre sera capable de venir à ce moment.

Le président: Le Comité désire-t-il que nous remettions le vote jusqu'à ce que nous ayons l'occasion d'interroger le ministre? Comme vous le savez maintenant, la Chambre des communes va s'ajourner le vendredi de la semaine prochaine; c'est au Comité de décider combien de séances nous devrions tenir. Le Comité de direction a demandé que nous interrogions M. Heeney au sujet de la Commission mixte internationale, lors de notre prochaine réunion; de plus nous devons aussi interroger M. Martin. Bien sûr le temps presse maintenant.

M. Thompson: Si j'ai soulevé cette question, monsieur le président, c'est parce qu'il y a plusieurs points au sujet desquels nous aimerions avoir une déclaration du ministre; l'un de ces points est la situation actuelle en Tanzanie et les avantages qui, dans l'opinion du gouvernement, découlent de la présence d'une mission militaire canadienne dans ce pays. S'il y a quelque chance que le ministre puisse comparaître devant le Comité, il me semble que nous pourrions remettre le vote jusqu'à ce qu'il ait éclairci certaines de ces questions.

Le président: L'ennui est qu'il se peut que nous n'ayons pas le quorum. Personnellement, j'avais l'intention de ne convoquer le Comité que pour jeudi en huit et de tenir à ce moment notre dernière séance. Si le Comité décide de se réunir jeudi et mardi prochain, il se peut que nous ayons de la difficulté à obtenir le quorum. Le Comité doit prendre une décision concernant la motion. Pensez-vous qu'il nous soit possible de terminer l'étude du budget en une seule séance, si M. Martin est présent; nous pourrions alors nous réunir jeudi en huit.

M. Basford: Mais, monsieur le président, je ne vois pas pourquoi nous ne pouvons pas approuver le programme d'assistance indiqué au budget des dépenses, au profit d'un autre pays du Commonwealth, sans interroger le ministre auparavant.

M. Lambert: Monsieur Basford, M. Cadieux a clairement déclaré que certaines des questions de M. Churchill étaient du domaine de la politique et il a jugé préférable de s'abstenir de répondre, à juste titre d'ailleurs. Dans ces circonstances, je suis d'accord avec M. Thompson qu'il est nécessaire que nous obtenions des éclaircissements concernant la politique du ministère et les décisions prises en vertu de cette politique.

M. Churchill: Il se pourrait même que le ministre accepte de faire cette réduction.

Le président: Peut-être me suis-je mal exprimé. Je n'ai pas dit que nous ne devrions pas demander au ministre de comparaître de-

vant le Comité; j'ai dit que le ministre pourrait être notre dernier témoin, jeudi en huit, et que nous pourrions alors en finir avec l'étude du budget des dépenses.

M. Lambert: Nous pourrions alors remettre à ce moment toute décision concernant la motion de M. Churchill.

Le président: Dans ce cas nous pourrions remettre à jeudi en huit le vote concernant la motion.

(Texte)

M. Goyer: Monsieur le président, il me semble que les auteurs de cette proposition étaient suffisamment renseignés pour la présenter. Alors s'ils étaient assez renseignés et, disons, si nous sommes assez renseignés, pourquoi ne procéderions-nous pas à la mise aux voix? Si le proposant avait besoin de renseignements supplémentaires, il n'avait qu'à les obtenir avant de faire sa proposition.

M. Lambert: Mais d'un autre côté, monsieur le président, il est possible que M. Goyer lui-même ne soit pas renseigné à ce sujet. Le ministre n'a pas pu lui donner des renseignements, non plus, M. Cadieux. Nous non plus ne sommes pas entièrement prêts à approuver la décision du gouvernement telle qu'elle fut proposée.

(Traduction)

Le président: Pour en revenir à ma proposition initiale, êtes-vous d'accord que nous nous ajournions jusqu'à jeudi en huit? Nous pourrons à ce moment finir d'étudier le budget des dépenses, après avoir entendu le témoignage du ministre.

M. Churchill: Pour répondre à cette question, monsieur le président, quel que soit notre désir d'en finir avec le budget, il n'y a en réalité rien qui presse puisque, selon les arrangements faits avec le leader de la Chambre des communes, nous ne serons appelés à approuver que le budget de dix ministères avant que la Chambre ne s'ajourne. Comme le budget du ministère des Affaires extérieures ne figure pas parmi ceux qu'il désire voir adoptés immédiatement, il n'y a vraiment rien qui nous presse.

Le président: Oui, mais lors de la première séance, le Comité a décidé d'adopter le budget avant que la Chambre ne s'ajourne.

M. Brewin: Monsieur le président, il me semble avoir compris, et je veux que la chose soit tirée au clair, que nous étions d'accord que si le budget était adopté, le Comité passerait à l'étude du rapport du ministère des Affaires extérieures de l'année dernière et qu'ainsi le Comité pourrait consacrer tout le temps voulu, lorsque la session reprendra après les vacances parlementaires, à l'étude de certains des points importants de politique dont nous avons discuté.

Le président: C'est exact, monsieur Brewin. Il me semble en effet que le ministre lui-même a promis à M. Macdonald, un de ses secrétaires parlementaires, que dès les vacances terminées, la Chambre reverra le dernier rapport annuel du ministère des Affaires extérieures au Comité afin que nous puissions continuer nos discussions.

M. Macdonald (Rosedale): C'est bien ce que j'ai compris, monsieur Dubé. Je proposerais donc, en ce qui touche la motion de M. Churchill, que, puisqu'il désire poser quelques questions au ministre concernant le poste 15, que nous remettions à la semaine prochaine, alors que le ministre sera parmi nous, toute discussion à ce sujet et que nous passions maintenant à l'étude du crédit suivant.

Le président: Tout le monde est-il d'accord?

M. Thompson: Monsieur le président, puis-je poser une autre question concernant notre prochaine séance? La séance de mardi est-elle entièrement hors de question?

Le président: Il se peut que nous ayons de la difficulté à assembler suffisamment de membres après la fin de semaine. Cependant, si le Comité estime que nous devrions nous réunir mardi prochain, nous pouvons essayer de le faire.

M. Thompson: Je suis en faveur que nous nous réunissions mardi et que nous essayions d'obtenir que le ministre assiste à cette réunion; que nous remettions toute discussion concernant le crédit 15 jusqu'à ce que nous puissions interroger le ministre au sujet de certains des points dont il a été question ce matin, et peut-être au sujet d'autres détails. Cela nous donnerait une journée de plus; si le ministre ne peut se libérer mardi, peut-être pourra-t-il le faire jeudi.

Le président: Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Dans ce cas, la suite du débat sur le crédit 15 et sur la motion de M. Churchill est renvoyée à mardi prochain. Nous allons essayer d'obtenir que le ministre soit présent à notre réunion de mardi prochain et, si nous n'arrivons pas à finir l'étude du budget lorsque le ministre témoignera mardi prochain, nous nous réunirons de nouveau le jeudi suivant.

M. Macdonald (Rosedale): Il me semble que les crédits 30, 35 et L30 ont été adoptés et qu'il ne reste plus à étudier que le crédit 40, concernant la Commission internationale de contrôle. Est-ce exact?

Le président: Oui, c'est exact.

M. Lambert: Nous allons étudier ce rapport jeudi prochain?

Le président: Non. Nous allons nous ajourner jusqu'à mardi prochain; nous pourrons alors interroger M. Martin.

M. Lambert: Quand M. Heeney va-t-il venir?

Le président: Le jeudi suivant.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-septième législature

1967

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

RAPPORT CONCERNANT LES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Président: M. JEAN-EUDES DUBÉ

Fascicule 6

SÉANCE DU MARDI 4 JUILLET 1967

Concernant

Budget des dépenses, 1967-1968, du ministère des Affaires extérieures

Comprenant

LE PREMIER RAPPORT DE LA CHAMBRE

L'honorable Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures

et

TÉMOIN:

M. Karl Drake, directeur suppléant de la Division de la planification de la politique du Bureau des relations extérieures.

IMPRIMERIE DE LA REINE POUR LE CANADA

OTTAWA, 1967

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-septième législature

1967

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. JEAN-EUDES DUBÉ

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 6

SÉANCE DU MARDI 4 JUILLET 1967

Concernant

le Budget principal des dépenses, 1967-1968,
ministère des Affaires extérieures

Comprenant

LE PREMIER RAPPORT DE LA CHAMBRE

L'honorable Paul Martin, secrétaire d'État
aux Affaires extérieures

et

TÉMOIN:

M. Earl Drake, directeur suppléant de la Division de la planification et de la politique du Bureau de l'aide extérieure.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1967
27033—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. Jean-Eudes Dubé

Vice-président: M. W. B. Nesbitt

et messieurs

Allmand	Forrestall	Macquarrie
Asselin (*Charlevoix*)	Goyer	McIntosh
Basford	Harkness	Pelletier
Brewin	Lambert	Pilon
Caron	Laprise	Prud'homme
Churchill	Lind	Stanbury
Faulkner	Macdonald (*Rosedale*)	Thompson—(24).
Forest		

(Quorum 13)

Secrétaire du Comité:
Fernand Despatie.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le MERCREDI 5 juillet 1967

Le Comité permanent des affaires extérieures a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Conformément à l'ordre de renvoi du 25 mai 1967, le Comité a étudié les postes énumérés au budget principal de 1967-1968 concernant le ministère des Affaires extérieures.

Le Comité a tenu sept réunions, du 30 mai au 4 juillet, 1967 et a entendu l'honorable Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Charles M. Drury, secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures et les témoignages des personnes dont les noms suivent:

Du ministère des Affaires extérieures: MM. M. Cadieux, c.r., sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; B. M. Williams, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures; E. H. Gilmour, chef de la Direction des affaires consulaires; A. E. Gotlieb, chef de la Direction juridique; W. E. Bauer, Direction des affaires d'Extrême-Orient; G. Warren, Direction des Nations Unies.

Du Bureau de l'aide extérieure: MM. Maurice F. Strong, directeur général; Earl G. Drake, directeur suppléant de la Division de la planification et de la coordination; D. Ross McLellan, directeur de la Division des finances; Henri Gaudefroy, directeur des Programmes français.

Le Comité recommande à l'approbation de la Chambre les prévisions budgétaires principales de 1967-1968 du ministère des Affaires extérieures.

Le Comité voit l'utilité d'être chargé de faire l'étude du Rapport du ministère des Affaires extérieures, 1966, lorsque la Chambre se réunira de nouveau à l'automne.

Un exemplaire des *Procès-verbaux et Témoignages* pertinents (*fascicules n°s 1 à 6*) est déposé.

Le président,
JEAN-EUDES DUBÉ.

27033—1½

(*Traduction*)

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 4 juillet 1967
(7)

Le comité permanent des Affaires extérieures se réunit à 11 h. 05 du matin aujourd'hui.

Présents: Messieurs Allmand, Basford, Caron, Churchill, Faulkner, Forest, Forrestall, Gohier, Harkness, Lambert, Lind, Macdonald (*Rosedale*), Pelletier, Pilon, Stanbury, Thompson (16).

Aussi présents: L'honorable Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. M. Cadieux, C.R., sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. B. M. Williams, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures; Earl G. Drake, directeur adjoint au service de la planification et de la politique du Bureau de l'aide extérieure.

En l'absence inévitable du président et du vice-président, le secrétaire du Comité ouvre la séance et préside à l'élection du président suppléant.

Sur la motion de M. Macdonald (*Rosedale*), appuyé par M. Pilon, il est résolu de nommer M. Allmand président suppléant pour la réunion d'aujourd'hui.

M. Allmand assume la présidence et le Comité se remet à l'étude du crédit 15 du budget principal de 1967-1968 concernant le ministère des Affaires extérieures.

Le président suppléant donne lecture de la motion suivante qu'on avait réservée lors de la réunion du 27 juin 1967:

Sur la motion de M. Churchill, appuyé par M. McIntosh,

—Que le crédit 15 soit réduit de trois millions de dollars sous la rubrique «Aide de soutien de la défense destinée pour couvrir les frais directs des pays qui ne sont pas membres de l'OTAN».

Le ministre fait une déclaration concernant l'assistance militaire accordée par le Canada à la Tanzanie, et répond aux questions.

La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

Après discussion, le crédit 15 est adopté par la majorité.

Le comité reprend l'étude du crédit 1er.

Le ministre fait une déclaration concernant le Moyen-Orient et la position du Canada sur les résolutions présentées aux Nations Unies. On interroge le ministre, secondé par M. Drake, sur sa déclaration et sur d'autres matières.

Le crédit 1er est adopté à la majorité.

Le président suppléant met en délibération le crédit suivant concernant la Commission mixte internationale:

40. Traitements et dépenses de la Commission et quote-part du Canada dans les dépenses relatives aux études, relevés et enquêtes de la Commission ..... $489,200.

L'article 40 est adopté.

Tous les crédits mentionnés dans le budget principal de 1967-1968 concernant le ministère des Affaires extérieures sont adoptés. Le Comité décide qu'on en fasse rapport et qu'on en recommande l'adoption à la Chambre.

Comme on l'a débattu lors de la réunion du 20 juin 1967, un document intitulé Principaux projets d'équipement entrepris par le Bureau de l'aide extérieure pendant l'année 1966-1967 est remis aux membres du Comité.

A 1 h. 15 de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Fernand Despatie.

(Traduction)

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 4 juillet 1967

Le secrétaire du Comité: A l'ordre, s'il vous plaît. Nous avons maintenant un quorum.

Étant donné l'absence inévitable du président et du vice-président, il faut une motion pour élire un président suppléant pour la réunion d'aujourd'hui.

M. Macdonald (Rosedale): Je propose que M. Warren Allmand soit nommé président suppléant du Comité pour aujourd'hui.

M. Pilon: J'appuie cette motion.

Le secrétaire du Comité: M. Macdonald (*Rosedale*) propose, avec l'appui de M. Pilon, que M. Allmand soit nommé président suppléant du comité pour la réunion d'aujourd'hui.

D'accord?

• (11.11 a.m.)

Des voix: D'accord.

La motion est adoptée.

Le président suppléant (M. Allmand): Messieurs, nous allons poursuivre l'examen du crédit n° 15 du budget principal. Le ministre est ce matin parmi nous. Je ne sais s'il veut dire quelque chose avant que nous commencions.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non.

Le président suppléant (M. Allmand): Y a-t-il des questions sur le crédit n° 15?

Sinon je lirai une motion présentée par M. Churchill le 27 juin 1967. M. Churchill l'a présentée et M. McIntosh l'a appuyée. Elle s'énonce ainsi:

> Que l'article 15 soit réduit de la somme de trois millions de dollars sous la rubrique «Aide de soutien à la Défense destinée à couvrir les dépenses faites au profit des pays non membres de l'OTAN».

Y a-t-il une discussion sur cette motion?

M. Lambert: J'ai pensé qu'il incombait au ministre de donner une explication. Après tout, je suis certain qu'on l'a informé des questions soulevées lors de la motion de M. Churchill, au sujet de la Tanzanie en particulier.

Étant donné la réaction de la Tanzanie, non pas, peut-être, aux déclarations de M. Churchill, mais à l'attitude de l'un de leurs représentants élus. Je crois qu'on devrait obtenir une explication détaillée de ce qui se passe dans ce secteur. Est-ce que nous prévoyons assez de déplacements pour certains membres de notre personnel militaire lors des diverses missions d'entraînement? Il serait intéressant de savoir au juste ce qu'ils font.

M. Churchill: Oui, que font-ils?

M. Martin (Essex East): Monsieur Lambert, j'ai lu les remarques concernant l'aide que nous accordons à la Tanzanie et j'admets, comme vous, que le Comité a le droit de recevoir une description de l'aide militaire accordée par le Gouvernement canadien à ce pays du Commonwealth.

Nous avons accordé une aide militaire à la Tanzanie pour la première fois, en 1964, en réponse à une demande du président Nyerere. Cette demande était basée sur le besoin de la Tanzanie de rebâtir sa petite armée, à la suite des mutineries d'Afrique orientale au début de 1964. Elle concernait une aide en vue de développer une force suffisante pour assurer la sécurité intérieure du pays. Ce n'est certes pas la première fois que le gouvernement canadien accorde une aide militaire à un pays du Commonwealth. Nous en accordons une au Ghana, aussi bien qu'à la Malaysia. Nous avons un programme spécial d'assistance pour la Jamaïque. Nous aidons un peu la Zambie et le Nigéria.

Quant à la Tanzanie. Bien entendu, cette aide militaire s'ajoute à notre programme d'aide économique. La Tanzanie ne possédait pas le personnel ni les ressources financières pour le développement nécessaire de ses forces et nous avons décidé de prévoir une équipe d'instructeurs militaires de 33 membres chargés d'aider—grâce à l'aide canadienne, une petite armée tanzanienne. Nous avons également décidé d'entraîner au Canada jusqu'à 25 membres du personnel

militaire tanzanien par an pendant les cinq années du programme, et de participer au financement et à la construction d'une académie militaire en Tanzanie.

Par la suite, nous avons décidé d'aider la Tanzanie à élaborer une escadre aérienne de transport militaire équipée aux fins de transport, de services de liaison et de reconnaissance. En vertu de ce programme, nous avons décidé d'accorder à la Tanzanie quatre Caribou et huit autres appareils Otter munis d'accessoires; de faire stationner en Tanzanie une équipe de conseillers de la Force aérienne du Canada comprenant 7 personnes et d'entraîner au Canada et en Tanzanie un total de 400 pilotes tanzaniens.

On estime à 15 millions de dollars le coût de ces deux programmes, y compris la livraison des appareils, et la contribution canadienne au projet de l'académie militaire (2.6 millions de dollars sur un total estimatif de 5.2 millions de dollars).

J'ai constaté des demandes concernant les raisons de cette assistance. Nous avons fait cela, parce que nous croyons que des pays comme le Canada devraient accepter d'aider des pays indépendants du Commonwealth, non seulement à développer leur économie, mais à se donner des conditions de sécurité et de stabilité permettant l'exécution de ces programmes de développement économique et social.

Si nous avons décidé d'accorder cette assistance, c'est que nous étions le pays du Commonwealth le mieux placé pour l'accorder. Si nous ne l'avions pas fait, certains pays communistes s'en seraient chargés, y compris la Chine. Je suis sûr que nous avons agi d'une manière appropriée.

Il est vrai, comme l'a signalé M. Churchill, que la Tanzanie n'a pas, actuellement, de relations diplomatiques avec la Grande-Bretagne. La Tanzanie a rappelé son haut-commissaire à Londres en décembre 1955 à cause de la situation en Rhodésie. Or, comme le premier ministre du Canada l'a déclaré, nous avons beaucoup regretté cette décision. Le président Nyerere a très clairement souligné que le départ du haut-commissaire de Tanzanie en Angleterre ne signifiait nullement que son pays se désintéressait des affaires du Commonwealth et j'espère que les relations diplomatiques seront rétablies sous peu. La rupture des relations diplomatiques entre la Tanzanie et la Grande-Bretagne faisait suite à une résolution de l'Organisation de l'unité africaine demandant aux États membres de prendre cette mesure. La Tanzanie était l'un des 9 pays qui ont accepté cette résolution, mais je ferais peut-être mieux de lire la déclaration faite par le président Nyerere le 21 décembre 1966 au sujet de NIBMAR, c'est-à-dire de la déclaration du gouvernement britannique: «pas d'indépendance avant la décision de la majorité». Voici ce qu'il a dit:

> Si l'on avait fait cette déclaration il y a un an, il n'y aurait pas eu de rupture entre les deux pays. Cependant, nous verrons si M. Wilson tient sérieusement à abattre un régime qu'il considère comme raciste et fasciste.

A mon avis, le fait que la Tanzanie a rompu ses relations diplomatiques avec la Grande-Bretagne ne signifie pas que nous devons changer notre décision de lui accorder une aide militaire, comme nous l'avons fait.

M. Lambert: Sans vouloir critiquer les mobiles initiaux de cette assistance, ce qui consistait à doter la Tanzanie des moyens nécessaires à assurer sa sécurité intérieure et son développement, je ne crois pas qu'on puisse trouver à redire à cela. A la lumière des événements des trois dernières années, le ministre est-il convaincu que les connaissances acquises et ces moyens supplémentaires d'entraînement ne sont pas utilisés pour participer à des activités centrées sur la Tanzanie mais dirigées sur les pays voisins? D'après des rapports qui parviennent constamment de l'Afrique centrale de l'Est, il semble que la Tanzanie sert de base d'entraînement à des guérillas et à d'autres activités en Mozambique et au Burundi, et peut-être aussi au Kenya. Je laisse de côté, bien entendu, ce que je considère comme une attitude plutôt étrange et des idées pratiques concernant la Rhodésie, mais que dire de cette autre question? Aidons indirectement à perpétrer des attaques contre les voisins de la Tanzanie?

M. Martin (Essex East): A mon avis, je puis dire avec une entière certitude que le soutien accordé sans aucun doute par la Tanzanie aux mouvements de libération ne provient pas des forces de défense avec lesquelles travaillent nos équipes de formation. A mon avis, pour comprendre ce problème, on doit comprendre que tous les États africains, à l'exception de l'Afrique du Sud, soutiennent ces groupements africains qui visent l'élimination de la domination coloniale. Ils soutiennent en particulier le front de libération du Mozambique, dont le quartier général se trouve à Dar-es-Salam, en Mozambique, la capitale de la Tanzanie. Ce pays partage cette attitude africaine qui a trouvé son expression par l'entremise de l'Organisation de l'unité africaine, (O.A.U.) et aux États-Unis eux-mêmes. Dar-es-Salam a été choisie par l'Organisation de l'unité africaine comme le quartier général de son comité de libération. Cette attitude

tanzanienne et celle de l'Afrique en général nous étaient connues avant notre décision de leur accorder cette assistance militaire. Pour les raisons que j'ai données, nous avons décidé que ce fait ne devrait pas constituer un obstacle. Certes, une partie de l'accord que nous avons signé, non seulement avec la Tanzanie, mais avec d'autres pays du Commonwealth auxquels nous accordons notre aide militaire, stipule que nos forces doivent être employées pour instruire et conseiller seulement, et qu'elles ne doivent pas être impliquées dans des opérations extérieures.

M. Lambert: Ce faisant, le Canada approuve-t-il implicitement ou directement ces activités de libération nationale?

M. Martin (Essex East): Non. Ces questions concernent la politique respective de ces pays.

M. Lambert: Vous admettrez que la ligne de démarcation est plutôt étroite quant à la question de savoir si nous soutenons ou si nous accordons une aide indirecte, non seulement à la doctrine, mais aux activités qui se déroulent en fait.

M. Martin (Essex East): La Tanzanie est un pays non aligné du Commonwealth. Elle n'est pas d'accord avec toutes les positions de la Grande-Bretagne, du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Elle exerce son droit à l'indépendance dans cette région. Nous respectons son point de vue sur cette matière. Je suis absolument convaincu que si nous ne lui avions pas accordé cette assistance militaire, nous aurions commis une grave erreur. Pourquoi, parce que l'assistance que nous lui donnons lui aurait été fournie par la Chine ou par un ou deux pays communistes. Tant que la Tanzanie poursuit une politique de non-alignement, les relations entre le Canada et la Tanzanie sont très étroites. J'estime qu'il est de l'intérêt du Commonwealth que nous cherchions à maintenir cette position avec la Tanzanie.

M. Lambert: Voici ma dernière question, monsieur le président. Nous avons vu un rapport peut-être isolé de l'opposition de la participation canadienne à l'aide militaire accordée à la Tanzanie...

M. Martin (Essex East): Je l'ai lu ce matin.

M. Lambert: Oui. Est-ce que j'ai appelé une opposition isolée venant de l'intérieur de la Tanzanie? Ou le ministre est-il au courant d'un volume appréciable de...

M. Martin (Essex East): Je ne suis pas au courant d'un volume appréciable, mais je sais qu'il y a eu quelques opinions divergentes qui ne sont nullement partagées par le gouvernement tanzanien.

M. Lambert: De quelles sources proviennent-elles? Émanent-elles de ce que vous appelleriez des doctrinaires d'extrême gauche ou bien—de quels groupes tanzaniens émanent-elles?

M. Martin (Essex East): Elles émanent de groupements selon lesquels la Tanzanie ne devrait avoir aucun rapport avec des pays dont la politique étrangère essentielle ressemble à celle du Canada, de certains autres pays du Commonwealth ou du monde occidental.

M. Lambert: D'autres pays auxquels nous accordons notre aide militaire ont-ils cette réaction?

M. Martin (Essex East): Il y a des réactions semblables de groupements non officiels mais non pas des gouvernements ni—j'en suis sûr—de la majorité des populations de ces pays. Le Canada a des relations très étroites avec la Zambie, grâce au président Kuanda, l'une des grandes personnalités africaines. Nous savons qu'il y a dans ce pays, des forces qui n'approuvent pas entièrement notre position. Nous savons qu'il y a certainement, dans les pays en question, des pays fermement opposés à l'attitude de la Grande-Bretagne et des États-Unis. Les critiques adressées contre ces deux pays sont plus fortes que celles dirigées contre le Canada, mais je dirais, pour être juste, que certains éléments n'approuvent pas entièrement la politique de leurs gouvernements, à cause de la collaboration qu'ils entretiennent avec nous.

M. Thompson: Quelle est actuellement l'importance de l'aide militaire accordée à la Tanzanie par le gouvernement de la République populaire de Chine, considérée en dollars et en hommes?

M. Martin (Essex East): Certes, nous sommes au courant de la présence que j'ai mentionnée tout à l'heure d'éléments communistes chinois employés en Tanzanie à des titres divers, en particulier dans la formation de la milice et des officiers de police. Nous étions au courant de ce fait quand la Tanzanie nous a adressé une demande d'aide. Nous savons également que la Chine applique en Tanzanie un programme d'assistance économique considérable, tout comme au Pakistan, en Inde et dans bien d'autres pays d'Asie et d'Afrique où nous avons, nous aussi, nos programmes d'aide extérieure. Cependant,

nous ne croyons pas que la présence d'éléments communistes chinois nous a empêché d'accomplir notre travail, c'est-à-dire les programmes d'instruction—et nous ne croyons qu'ils justifient une modification de nos programmes actuels d'aide militaire à la Tanzanie. Je ne connais pas, monsieur Thompson, l'importance exacte de l'aide chinoise ou celle de son personnel.

N'oublions pas que le nombre total des communistes chinois employés à des titres divers en Tanzanie n'est qu'une fraction du nombre total des spécialistes occidentaux.

M. Thompson: A votre avis, monsieur Martin, est-il vrai que l'aide chinoise à ce pays concerne davantage l'entraînement des forces de guérillas et l'apport d'armes au niveau de ce qu'on pourrait appeler la milice plutôt qu'au niveau militaire, comme l'a fait le Canada?

M. Martin: Je n'ai pas la réponse à cette question. Je l'ai notée. Je dis simplement que je ne saurais pas y répondre. J'aimerais vous parler...

M. Thompson: Des pilotes tanzaniens ou d'autres militaires reçoivent-ils un entraînement au Canada à l'heure actuelle?

M. Martin (Essex East): Il y en a huit à peu près, je crois.

M. Thompson: Les 15 millions de dollars dont vous parliez, monsieur Martin, couvrent-ils les frais du programme jusqu'à ce jour ou bien s'agit-il du coût projeté du programme de cinq ans dont vous avez parlé?

M. Martin (Essex East): C'est le coût estimatif total du programme de cinq ans.

M. Thompson: Quelle est l'importance de notre aide militaire à la Tanzanie comparée à notre aide non militaire à ce pays? Est-ce que nous maintenons notre aide non militaire?

M. Martin (Essex East): Elle est peut-être plus large que notre aide non militaire. Nous avons plusieurs projets de cartographie aérienne à grande échelle qui se chiffent à près de 1,250 millions de dollars. Nous avons prévu du matériel pour le service des parcs nationaux du ministère des Forêts de la Tanzanie. Nous avons prévu une aide pour le collège technique de Dar es-Salam et pour les programmes d'enseignement des adultes de cette institution. Nous avons fourni le matériel pour l'étude de l'emplacement d'une usine à papier. On vient d'approuver une étude sur la possibilité de construire une route. Un prêt de 2 millions a été consenti pour l'établissement de lignes de transport de l'électricité, et un autre de 450,000 dollars pour celui d'un poste de contrôle du système de lignes électrifiées à Dar es-Salam. Le Canada a accueilli soixante et onze étudiants de la Tanzanie. Trente professeurs et trente-trois conseillers y travaillent. Je ne possède pas ici le total exact de l'aide économique, j'estime cependant qu'il dépasse celui de l'aide militaire, bien que j'aie déjà déclaré qu'ils s'équivalaient tous les deux. Il s'agit d'un programme d'aide militaire quinquennal. Il me semble que l'aide économique serait un peu plus élevée.

M. Thompson: En autant que le gouvernement canadien s'en est informé, je désirerais, monsieur le président, demander au ministre si une partie du personnel militaire que les missions militaires canadiennes entraîne, ou a déjà entraîné, s'occupe de la formation des forces de libération—comme on les appelle—de la Mozambique et peut-être de la Rhodésie qui sont dirigées à l'intérieur même de la Tanzanie?

M. Martin (Essex East): Certainement pas durant leur entraînement. Une fois bien entraînés, ils rejoignent évidemment les troupes affectées à la défense du pays, où ils occupent les fonctions que le gouvernement de la Tanzanie leur assigne.

M. Thompson: Pourrions-nous oublier la Tanzanie pour quelques instants, et nous occuper de la mission militaire au Ghana? Le Gouvernement a-t-il l'intention de poursuivre, pour une période indéterminée, sa politique d'extension des missions militaires et d'aide au Ghana? ou bien...

M. Martin (Essex East): Il n'y a rien de déterminé. Notre équipe de formation des forces armées y poursuit toujours son travail.

M. Thompson: Le gouvernement se propose-t-il de renouveler ce programme?

M. Martin (Essex East): Aucune demande à cette fin ne nous est parvenue récemment; j'ignore si le Ghana le désire; nous avons l'intention de rencontrer très prochainement ses représentants.

M. Thompson: Possédons-nous du personnel militaire au Nigéria? Existe-t-il quelque demande, ou intention, d'y établir un programme d'aide militaire du même genre?

M. Martin (Essex East): Oui, il existait un programme de peu d'importance d'aide mili-

taire au Nigéria qui, je crois, s'est terminé dernièrement. Aucune demande de renouvellement ne nous est parvenue.

M. Thompson: Y a-t-il d'autres pays africains qui demandent au Canada des programmes d'aide militaire comme celui du Ghana?

M. Martin (Essex East): Nous possédons des accords plutôt modestes avec la Zambie. Notre contribution est d'ordre symbolique. Il y a deux cadets officiers qui nous viennent de la Zambie. Nous avons, bien sûr, établi un programme en Malaisie.

M. Thompson: Oui, mais je parle de l'Afrique.

M. Martin (Essex East): C'est là toute notre participation.

• (11.42 a.m.)

M. Thompson: Les avions Caribou et Otter, mentionnés auparavant, ont-ils été livrés à la Tanzanie et sont-ils en usage?

M. Martin (Essex-Est): Quatre Caribou et quatre Otter ont été livrés.

M. Thompson: Voici ma dernière question, monsieur le président. Monsieur Martin, vous venez de déclarer que le Canada et la Tanzanie se réjouissaient de leurs liens très étroits. Est-il permis de croire qu'aucune remarque ou protestation officielle n'a été émise sur le rôle de nos forces d'entraînement militaire en Tanzanie? Des rapports, comme ceux que la presse reproduisait ce matin, proviendraient alors de groupes dissidents et non du gouvernement?

M. Martin (Essex East): C'est bien cela. Ainsi, pour illustrer la qualité des rapports entre nos deux pays, notre haut-commissariat à Londres sert aussi d'agent diplomatique à la Tanzanie pour le Royaume-Uni.

M. Thompson: Vous voulez dire à Dar es-Salam?

M. Martin (Essex East): Non, non, à Londres. Ils s'en sont retirés. Nous agissons de même pour l'Angleterre, à Dar es-Salam.

M. Thompson: Vous agissez de même pour l'Angleterre à Dar es-Salam?

Le président suppléant M. Allmand: Est-ce tout?

M. Thompson: Oui.

M. Stanbury: Monsieur le président, monsieur le ministre pourrait-il nous faire part de la réaction du gouvernement canadien à la proposition du secrétaire général, monsieur Arnold Smith, d'acheminer l'aide du Commonwealth vers ces pays, par l'intermédiaire d'un groupe de spécialistes choisis dans le Commonwealth et s'adressant au secrétariat et non aux pays eux-mêmes?

M. Martin (Essex East): Vous parlez de la réunion de Lagos?

M. Stanbury: Je pense que cette proposition émane de la dernière réunion de Nairobi.

M. Martin (Essex East): J'ai abordé le sujet avec M. Smith; nous estimons qu'il faut éviter, dans la mesure où nous le pouvons, de doubler les structures administratives de l'aide extérieure canadienne. Nous participons bien sûr au programme de l'ONU pour l'assistance technique et à celui du Commonwealth pour l'éducation; les programmes culturels des pays francophones reçoivent également notre appui. Nous estimons désirable, à ce stage de notre programme d'aide extérieure, de posséder le contrôle administratif le plus uni possible. Nous avons informé M. Smith, cependant, de notre disposition à fournir du personnel pour le programme d'aide extérieure du Commonwealth, comme il le conçoit. Aucun pays, à mon avis, n'a encore accepté d'aller plus loin. Je ne crois pas que tous les gouvernements ont dévoilé leurs positions. Nous voyons ce projet d'un bon œil, évidemment, mais nous sommes carrément réticents à accorder dès maintenant un rôle d'action directe au secrétariat. Nous croyons en son utilité, et nous l'aiderons en lui procurant du personnel pour l'aide extérieure. Il m'apparaît inacceptable cependant de permettre actuellement à cet organisme de dépenser les fonds de l'aide extérieure.

M. Stanbury: Vous appuyez donc l'idée générale se dégageant de cette réunion sur l'assistance technique et sur les services de planification...

M. Martin (Essex East): C'est cela.

M. Stanbury: ...et non pas un organisme pour administrer l'aide?

M. Martin (Essex East): C'est cela.

M. Stanbury: Merci.

M. Martin (Essex East): C'est très bien s'ils désirent, par exemple, augmenter leur person-

nel chargé de l'évaluation des projets; la décision de subventionner un projet en particulier revient cependant à chacun des pays membres du Commonwealth.

Le président suppléant M. Allmand: Êtes-vous prêts à passer à la motion de monsieur Churchill?

M. Harkness: Je voudrais poser une ou deux questions, monsieur le président. Quelle part des $15 millions affectés, maintenant ou plus tard, à l'aide militaire de la Tanzanie sera remboursée au ministère de la Défense nationale pour couvrir le salaire et les allocations du personnel canadien?

M. Martin (Essex East): Vous désirez connaître quelle part des $15 millions représentent le salaire et les allocations?

M. Harkness: Le salaire, les allocations, le matériel, etc. En d'autres mots, les dépenses encourues par la Défense nationale, comprises dans ces $15 millions, et que les Affaires extérieures rembourseront à la Défense nationale.

M. Martin (Essex East): Je ne possède pas ces renseignements maintenant, monsieur Harkness. Je vais vous les procurer.

M. Harkness: Mais il s'agit bien pour le ministère des Affaires extérieures de rembourser la Défense d'une partie de cette somme?

M. Martin (Essex East): Oui. Ces dépenses sont comprises dans notre estimé et il nous faut les rembourser. Je vous fournirai tous ces détails le plus rapidement possible.

Le président suppléant: Y a-t-il d'autres commentaires à apporter?

M. Harkness: Oui. Il me semble évident qu'une partie des personnes entraînées par nos équipes de l'aviation et de l'armée entraîneront à leur tour les assaillants des pays voisins. Entraîner indirectement ces personnes à attaquer les pays voisins,—comme cela se fait actuellement,—ne s'accorde pas avec notre politique générale du maintien de la paix dans le monde.

M. Martin (Essex East): Nos équipes d'aide militaire à l'étranger doivent éviter de s'engager dans toute action militaire ou policière. Leur tâche est de conseiller et d'entraîner. Selon les accords conclus avec les pays bénéficiant de cette aide, l'une ou l'autre des deux parties peut la faire cesser n'importe quand, si elle juge que l'intérêt national l'exige.

M. Harkness: J'en suis très bien informé, monsieur Martin. Nos équipes cependant, entraînent actuellement des Tanzaniens qui, à leur tour, formeront d'autres Tanzaniens, des Rhodésiens, des personnes de la Mozambique et d'autres endroits qui participeront à des incursions dans les pays voisins; indirectement, nous entraînons donc des gens à entreprendre des actions belliqueuses de ce genre. C'est faire un bien mauvais emploi des fonds publics canadiens.

M. Martin (Essex East): Il faudrait considérer cette question en fonction de la réelle force militaire de ce pays. C'est une question qui vient tout naturellement à l'esprit, mais les forces affectées à la défense de la Tanzanie sont très modestes. Notre entraînement leur servira essentiellement à maintenir le bon ordre à l'intérieur du pays. Leurs effectifs militaires et policiers sont peu nombreux. De toute évidence, elles ne peuvent pas s'appliquer à l'envahissement des autres pays. Sans cette aide, les Tanzaniens se verraient privés des éléments de base nécessaires au maintien de l'ordre. Laissez-moi vous assurer que ce genre d'entraînement ne constitue pas le fondement de ces soi-disant forces de libération.

M. Harkness: Comment pouvez-vous nous donner une telle assurance dans votre position? L'entraînement que nous prodiguons,—vous n'êtes pas sans savoir que j'ai quelque expérience en ce domaine,—possède un caractère militaire général, et comprend des écoles de combat, etc.

M. Martin (Essex East): Mais je peux bien vous l'assurer, car nous nous sommes inquiétés de la chose dès le début. Notre entretien là-dessus a fait ressortir,—vous vous en souvenez sans aucun doute,—le petit nombre des forces du maintien de l'ordre dans un

pays comme la Tanzanie. Sans notre aide, ces forces proviendraient peut-être d'une autre origine. Cela n'exclut pas une utilisation différente de notre entraînement; l'aide apportée à ces fronts par la Tanzanie n'y tire cependant pas ses ressources.

M. Harkness: L'accroissement de l'aide d'une autre origine,—d'un pays communiste d'après vous,—se fait de façon inévitable et détruit par le fait même la valeur de l'argument que vous apportez. Vous avez déjà déclaré que la Chine y donne un entraînement comparable au nôtre.

M. Martin (Essex East): Après le début de notre entraînement de l'armée, et avant celui de l'aviation, l'Allemagne de l'Ouest se chargeait de l'entraînement aérien de la Tanzanie. On l'arrêta pour des raisons que j'oublie sur le moment. Il fallait décider si la relève revenait au Canada ou à un pays extérieur au Commonwealth, un pays communiste comme la Chine par exemple. Je pense que ce geste de l'Allemagne de l'Ouest résultait de la reconnaissance possible de l'Allemagne de l'Est; on reconnaissait la position officielle du consul-général de l'Allemagne de l'Est à Dar es-Salam.

M. Harkness: Au début, tous s'accordaient sur l'utilité de l'aide militaire que nous apportions aux nouveaux pays africains. Le Ghana, par exemple, ne s'est pas servi de notre aide militaire pour attaquer ses voisins. Il en va de même pour le Nigéria. La Tanzanie constitue un cas particulier, vu que notre aide sert indirectement aux attaques dirigées contre leurs pays voisins. Il s'agit donc d'une situation tout à fait différente de celle des autres pays à qui nous procurions de l'aide militaire,—et de l'aide très appropriée. Aider militairement un pays qui accueille et entraîne des gens sur son propre sol pour attaquer ses voisins ne concorde pas, à mon avis, avec notre politique générale aux Nations Unies et ailleurs.

M. Martin (Essex East): Je ne suis pas d'accord. Vous simplifiez trop les choses en voulant démontrer que notre entraînement suit cette voie. Le policier qu'on entraîne aidera son pays en faisant respecter l'ordre public, mais aussi en suivant les directives que son pays...

M. Harkness: Nous n'entraînons pas des policiers, mais des soldats.

M. Martin (Essex East): C'est exact. Les militaires cependant constituent la base essentielle de la sécurité du pays en veillant au maintien de l'ordre. Il nous faut choisir de donner cette assistance ou de laisser ce soin à quelqu'un d'autre. En gardant à l'esprit les transformations de l'Afrique et les importants changements qui s'y produisent; d'après l'attitude adoptée par des pays comme le nôtre, j'estime que cette aide, en plus d'être désirable, doit être poursuivie. C'est l'attitude qu'adopte le Gouvernement pour les raisons que je viens d'exprimer en termes généraux.

Le président suppléant M. Allmand: D'autres commentaires à ce sujet?

M. Martin (Essex East): Par souci d'honnêteté envers monsieur Harkness et vu l'importance de ses questions, j'ajouterai que nous nous sommes déjà entretenus à plusieurs reprises là-dessus. D'après les renseignements dont je dispose, ces effectifs ne sont pas employés dans les raids, en Mozambique par exemple. Notre but, par cette assistance, est d'amener certains pays, y compris le nôtre à poursuivre une politique plus modérée.

M. Harkness: Les $15 millions servent-ils à fournir des armes, excepté les avions.

M. Martin (Essex East): Non, nous ne fournissons que des avions, des Otter et des Caribou.

M. Harkness: Cette somme ne comprend-elle pas des achats de fusils, de mitrailleuses ou d'autres armes?

M. Martin (Essex East): Non, elle ne sert qu'à payer les huit Otter et les quatre Caribou.

Le président suppléant M. Allmand: Êtes-vous prêts à vous prononcer sur la motion?

M. Churchill: Je me suis prononcé sur cette motion, mais en l'absence de monsieur le ministre. J'aimerais lui poser trois ou quatre questions. Possédons-nous une mission diplomatique en Tanzanie?

M. Martin (Essex East): Oui; monsieur McGill y occupe le poste de haut-commissaire.

M. Churchill: A quel endroit?

M. Martin (Essex East): A Dar es-Salam.

M. Churchill: Y a-t-il un délégué commercial du Canada?

M. Martin (Essex East): Je ne crois pas, non.

M. Churchill: Quelle en est la forme de gouvernement? N'y a-t-il qu'un seul parti?

M. Martin (Essex East): Oui, mais il y a des élections, et tout ce que cela comprend. Le président Nyerere, chef du gouvernement de la Tanzanie, est un des hommes les plus remarquables de l'Afrique. Il est déjà venu au Canada. S'il était ici, je crois qu'il vous impressionnerait par son expérience étendue, sa vaste culture, son excellent jugement et sa très grande prudence. Il faut juger la Tanzanie en tenant compte du genre de société qu'on y trouve. Les gens possèdent un niveau de vie aussi bas que ceux des autres pays neufs d'Afrique. On y recherche le droit à l'autodétermination mais aussi celui de profiter des avantages d'une société internationale d'opulence. J'estime le président Nyerere comme l'un des chefs d'état les plus remarquables du monde entier.

M. Churchill: Vous louez sa prudence et sa sagesse; l'approuvez-vous cependant d'avoir rompu ses liens avec la Grande-Bretagne à propos de la Rhodésie?

M. Martin (Essex East): Vous connaissez bien sûr la réponse à cela. On peut approuver la conduite générale d'une personne, tout en désavouant certains de ses gestes; cela n'implique pas une condamnation de la personne elle-même.

Oui, je condamne le geste posé par la Tanzanie en décembre 1965. Nous avons d'ailleurs essayé de l'en dissuader. Il s'agissait d'un précédent, je crois, dans l'histoire du Commonwealth, qu'un pays retire sa mission diplomatique de Londres; nous nous inquiétions très fortement des conséquences de cet acte. Nous n'avons bien sûr pas appuyé cela.

M. Churchill: Eh bien, comme l'a fait remarquer monsieur Harkness, il y a conflit entre notre entraînement militaire et l'ensemble de nos activités pour la paix reflétant notre politique générale du maintien de la paix à travers le monde.

M. Martin (Essex East): En dépit de l'impression qui se dégage parfois, je suis convaincu que vous ne voulez pas faire violence aux grands principes. Préconiseriez-vous, comme fervent défenseur du Commonwealth, de retirer notre aide militaire de la Tanzanie? Est-ce que vous vous rangeriez à l'idée d'abandonner cette tâche à un pays extérieur au Commonwealth, aux idées et aux principes différents? Que diriez-vous de la Chine? de la Tchéchoslovaquie? Ce sont des questions qu'il faut se poser.

M. Churchill: C'est vrai, nous ne sommes pas de taille à nous mesurer avec la Chine sur ce terrain; il me semble cependant, d'après le point de vue de la sécurité internationale, qu'on devrait y établir une organisation policière sur le modèle de la Gendarmerie royale; le personnel militaire et...

M. Martin (Essex East): C'est possible. Je sais seulement que nous avons dépêché une équipe militaire, quand nous avons reçu cette demande, afin d'examiner la situation. A son retour, l'équipe conseilla ce programme.

M. Churchill: Le représentant de la Tanzanie aux Nations Unies appuie-t-il le Canada?

M. Martin (Essex East): Pas toujours, non; pas plus que nous appuyons les États-Unis; nous ne pouvons aspirer à un grand progrès s'il nous faut procurer de l'aide à un membre du Commonwealth en fonction de sa position vis-à-vis un autre membre.

Non, la Tanzanie ne supporte pas le Canada sur un bon nombre de questions; il nous suffit que la Tanzanie soit un membre important du Commonwealth, et qu'il vaille la peine de s'efforcer à sauvegarder l'unité du Commonwealth. De plus les pays africains du Commonwealth lui sont nécessaires pour exercer son rôle et accroître son influence

dans le monde moderne. Nous estimons au Canada que le Kenya, la Zambie, la Tanzanie, le Ghana et le Nigéria sont des pays importants.

M. Churchill: La Rhodésie aussi?

M. Martin (Essex-East): La Rhodésie aussi. Nous condamnons la politique du gouvernement de la Rhodésie. Il est inadmissible dans un pays comptant 250,000 Blancs qu'on nie à 3 millions de Noirs le privilège de citoyen, comme on l'entend à notre époque. C'est grâce à cette attitude, à mon avis, que le Canada coopère si bien avec les membres africains du Commonwealth.

M. Churchill: Croyez-vous en une dictature militaire?

M. Martin (Essex East): Non; pas plus que je ne crois en...j'allais faire une remarque à laquelle vous vous seriez probablement opposé.

Non, je ne crois pas en la dictature militaire, mais je ne vois pas le rapport avec la Tanzanie.

M. Churchill: Cela a un rapport avec un certain nombre de pays africains, mais je ne poursuivrai pas dans cette ligne. En tant que contribuable, je m'oppose cependant à ce que nous dépensions notre argent de cette façon. Je crois qu'il serait préférable de le dépenser pour de l'aide économique et autres choses de ce genre.

Le président M. Allmand: Êtes-vous prêts pour la question?

Ceux en faveur de la motion présentée par M. Churchill, veuillez lever la main. Ceux contre la motion?

La motion est défaite.

Le crédit 15 est-il adopté?

M. Churchill: Attendez un instant, et nous verrons s'il le sera ou non.

M. Harkness: Je vois à la page 132:

> Office de secours et de travaux et soutien des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, $500,000.

C'est la même chose que pour l'an passé. De combien cela sera-t-il augmenté à la lumière des événements du mois passé?

M. Martin (Essex East): En plus de l'allocation régulière, il y a un montant de $700,000 en produits, déjà prévu dans les prévisions budgétaires, et...

M. Harkness: Ne serait-ce pas $750,000; il est prévu $500,000 dans les prévisions budgétaires.

M. Martin (Essex East): Il y a eu un crédit supplémentaire spécial de $300,000 pour les produits qui furent envoyés. En plus de cela et comme le premier ministre l'a l'autre jour annoncé, une valeur de $1,000,000 en produits alimentaires sera fourni à l'UNRWA, ainsi que $225,000 pour défrayer les frais de transport de cette aide alimentaire additionnelle, ainsi que $100,000 à la Croix Rouge.

M. Harkness: J'essaie présentement de découvrir quel sera le montant total de l'aide fournie cette année aux réfugiés palestiniens, à la place des $500,000 mentionnés dans les prévisions budgétaires?

M. Martin (Essex East): On calcule que 1.2 million de dollars en liquide sera envoyé en vertu du programme régulier de 1967-1968, mais le montant final pourrait être plus élevé.

Le président M. Allmand: Avez-vous d'autres questions à ce sujet, M. Harkness?

M. Harkness: Non.

Le président M. Allmand: Le crédit 15 est-il adopté?

Des voix: Adopté.

M. Churchill: Sur division.

Le crédit 15 est adopté sur division.

Nous n'avons pas terminé l'étude du crédit 1er.

Le crédit 1 est-il adopté?

Des voix: Adopté.

M. Lambert: Peut-être que le ministre pourrait nous donner plus de détails au sujet de la situation actuelle au Moyen-Orient, ainsi que les positions actuelles. Il a été absent du comité depuis un bon bout de temps. Il y a eu des développements majeurs au Canada pendant qu'il était à New York. Y aura-t-il un retour à la guerre?

M. Martin (Essex East): La situation actuelle aux Nations Unies se résume comme suit: Il y a une résolution présentée par les pays d'Amérique latine, et le Canada a annoncé hier qu'il l'appuyait. La résolution demande le retrait des troupes israéliennes. Elle demande aussi l'abandon de l'état de guerre ainsi que la reconnaissance de certains principes que j'ai énoncés dans ma déclara-

tion devant l'Assemblée générale, et qui se rapportent à la position canadienne. Je parlerai de cela plus tard.

La résolution demande aussi la nomination par les Nations Unies d'un médiateur qui essaiera de réunir les parties.

La dernière clause essentielle de la résolution rappelle certaines résolutions de 1957 qui traitent de la proposition d'établir un régime international à Jérusalem, et demande au gouvernement israélien d'admettre que le régime international est souhaitable, et demande que la question ne soit décidée qu'à la prochaine Assemblée générale.

J'ai donné hier comme instruction à notre ambassadeur d'annoncer que nous appuierions cette résolution, mais de faire remarquer que de ce fait, et relativement à la dernière clause essentielle que je viens de mentionner, que nous nous étions opposés à ces résolutions en 1957, et que nous ne croyons pas que le temps est opportun pour faire des accords définitifs pour le régime de Jérusalem. Lors de ma déclaration devant l'Assemblée générale, j'ai dit que peu importe ce qui était fait au sujet de Jérusalem, il devrait y avoir des garanties pour que les Chrétiens, les Musulmans et les Juifs aient complet accès aux Lieux Saints, et que dans ce but, il serait peut-être bon d'envisager l'établissement d'un comité de surveillance, de préférence sous l'égide des Nations Unies.

Nous appuierons la résolution présentée par les pays d'Amérique latine et les trois pays membres du Commonwealth dans les Caraïbes, soit Trinidad, les Barbades et la Jamaïque.

Il y a aussi une résolution présentée par la Yougoslavie demandant le retrait inconditionnel des forces israéliennes; elle ne dit rien au sujet de l'état de guerre qui subsiste, et ne dit rien directement au sujet des réclamations énoncées par les parties. Nous nous opposerons à cette résolution.

Il y a aussi une résolution présentée par l'Albanie, laquelle contient les clauses essentielles de la résolution yougoslave mais ajoute en plus une critique des États-Unis. Nous nous y opposerons.

Puis il y a la résolution présentée par le Pakistan demandant à Israël de ne pas continuer les processus législatifs en cours dans le Knesset relativement à la prise de possession de la section jordanienne de Jérusalem, et demandant que la Décision soit prise à une date ultérieure. Nous appuierons cette résolution, comme à mon avis la plupart des pays le fera.

Je ne suis pas certain de ce que sera le résultat final. Je crois qu'il y avait une réunion hier soir des adhérents de la résolution latino-américaine en vue d'essayer de trouver un *modus vivendi* avec les adhérents de la résolution yougoslave. Je doute qu'il y ait accord entre ces deux propositions.

Nous approchons cependant de la clôture de l'Assemblée actuelle. Lorsque l'Assemblée aura atteint ses conclusions, qui en passant ont en vertu de la Charte des Nations Unies la valeur de simples recommandations, le Conseil de Sécurité devra s'occuper des problèmes qui lui sont attribués en vertu de la Charte, et il se peut qu'une seule résolution émerge de cette Assemblée. Il peut y avoir un accord à l'effet de recommander qu'un médiateur soit nommé par les Nations Unies à l'effet d'essayer de réconcilier les parties. Cela demeure cependant à voir au cours des quelques heures qui vont suivre.

Israël adopte la position qu'il aimerait avoir des négociations directes de paix avec les pays arabes. Si les pays arabes ne veulent pas de ces négociations directes, elles devront être faites par l'entremise d'un intermédiaire.

La position canadienne sur l'ensemble de cette question est, naturellement, que nous regrettons vivement le retrait de la Force d'Urgence des Nations Unies. Nous comprenons les difficultés auxquelles doit faire face le Secrétaire général.

Je n'ai pas cru souhaitable d'entreprendre d'examiner maintenant son problème, parce que cela ne se rapporte pas à ce qui est actuellement devant l'Assemblée. Le moment viendra cependant où nous voudrons examiner les circonstances du mandat des forces de maintien de la paix.

Notre position est que le retard d'Israël des territoires qu'elle occupe doit être relié aux autres questions fondamentales en cause. Ces questions fondamentales sont comprises dans les quatre principes que j'ai énoncés aux Nations Unies.

En premier lieu, le respect de l'intégrité territoriale des nations de la région, ce qui inclut des clauses pour la sécurité et la surveillance internationale des frontières.

Deuxièmement, le droit pour toutes les nations au libre passage dans les eaux internationales.

Troisièmement, une solution rapide et équitable au problème des réfugiés.

Quatrièmement, un intérêt international pour la préservation d'un intérêt spirituel spécial et religieux pour les Chrétiens, les Juifs et les Musulmans. Cela doit être reconnu; c'est ce que j'ai proposé, et à cet effet, on pourrait peut-être donner aux Nations Unies un rôle de surveillance internationale pour la protection de ces intérêts. Nous sommes aussi d'avis qu'il ne devrait y avoir aucune action précipitée qui pourrait nuire à ces efforts.

Nous avons dit que nous regrettions que la FUNU n'existe plus. Nous croyons qu'elle a joué un grand rôle pendant une longue période. Nous croyons que les Nations Unies auront un rôle à jouer de par sa présence dans un cas comme celui-ci. Il existe actuellement deux créations internationales, dont nous avons attiré l'attention des pays sur l'une lors de notre déclaration, la Commission de conciliation de la Palestine, sur laquelle deux des grandes puissances, la France et les États-Unis sont représentés, de même que la Turquie. Il y a aussi le groupe d'observation connu en tant qu'Organisme de surveillance et de trêve des Nations Unies, lequel est un organisme provisoire. Cet organisme aussi connu en tant que OSTNU, existait avant la FUNU, et est une création du Conseil de Sécurité. Pendant le cesser-le-feu ordonné par le Conseil de sécurité, il a joué un rôle très important dans la surveillance du cesser-le-feu. Nous sommes d'avis qu'une organisation plus étendue de ce genre pourrait jouer un rôle très utile en essayant de préserver l'ordre dans cette région troublée. Il ne sera pas nécessaire au Conseil de sécurité d'établir l'OSTNU parce qu'il existe déjà, mais si on doit en réduire le nombre comme il peut être demandé, je crois que cela demandera une action de la part du conseil de sécurité. Si on doit le situer dans des régions où il n'a jamais été situé, je crois que cela aussi demandera une augmentation des pouvoirs par le conseil de sécurité. Mais il existe déjà, et j'ai l'impression que nous le trouverons très utile dans l'avenir.

Israël occupe actuellement certains territoires. Il n'a donné aucune indication publique au sujet de ses intentions quant à ces territoires, mais il dit que s'il pouvait entreprendre des négociations directes, cela pourrait conduire à un règlement utile et judicieux. Nous espérons tous que ce sera le cas.

C'est en général la situation actuelle.

M. Lambert: Si l'Assemblée générale des Nations Unies n'atteint aucune conclusion autre que des recommandations mineures, n'y a-t-il pas danger que le statu quo avec ses bris de la trêve n'escalade en un conflit plus généralisé; et que ce statu quo n'invite à une intervention des puissances extérieures qui semblent être à la recherche d'une invitation à le faire?

M. Martin (Essex East): Je ne crois pas, M. Lambert. En vertu de la Charte des Nations Unies, cette question appartient en propre au Conseil de Sécurité. En vertu de la Charte, le Conseil de Sécurité est une agence dont le rôle premier est la responsabilité de s'occuper des situations qui menacent la paix, où la paix a été violée, ce qui est le cas actuel. Lorsque l'Union Soviétique a demandé une session spéciale de l'Assemblée générale, nous avons eu des doutes sur la sagesse de cette ligne de conduite, et nous l'avons dit. Nous croyions qu'un débat général aurait pour effet d'exacerber les passions humaines dans une situation très spéciale. Cependant, quand il devint apparent que les 62 membres requis désiraient que l'Assemblée siège, nous et un certain nombre d'autres pays avons adopté la position qu'il ne servait à rien de s'opposer à l'initiative de l'Union Soviétique.

Quand l'Assemblée générale a débuté, elle a dû faire face à deux propositions. Une originait de l'Union Soviétique, et elle n'a pas encore été votée. Il y avait aussi une résolution présentée par les États-Unis, et elle sera probablement abandonnée. Les résolutions qui attendent le vote sont les quatres que j'ai mentionnées. Les pays ont cependant eu l'occasion d'exprimer leur avis sur ce cas difficile, et lorsque le travail de l'Assemblée générale se terminera aujourd'hui, demain ou cette semaine, cette question sera retournée au Conseil de Sécurité, et ce sera à cet organisme de prendre les mesures nécessaires. Que l'Assemblée générale adopte ou non une recommandation pour la nomination d'un médiateur, c'est au Conseil de Sécurité de prendre ce genre de décision. Il se peut que le Conseil de Sécurité recommande la nomination d'une personnalité de marque. On a fait plusieurs propositions importantes dans cette voie. Je crois qu'il est évident qu'en l'absence de négociations directes, il faudra quelqu'un pour amener les parties à l'étape où elles doivent négocier afin de mettre en vigueur un règlement de paix.

Je dois dire qu'il y a une autre résolution présentée par le Canada, la Suède et un certain nombre d'autres pays demandant immédiatement un appui plus important pour le problème des réfugiés et pour des mesures qui pourraient conduire à un règlement plus permanent de ce problème très difficile.

Le président suppléant M. Allmand: Monsieur Goyer, vous êtes le suivant.

(Texte)

M. Goyer: Croyez-vous que pour obtenir une paix durable au Moyen-Orient il est essentiel que les pays arabes reconnaissent l'existence d'Israël.

M. Martin (Essex East): Moi, je crois que c'est essentiel pour une paix durable au Moyen-Orient. L'Union Soviétique, par l'entremise de M. Kossyguine, à l'Assemblée générale, a mentionné qu'Israël a été établi par les Nations Unies avec le consentement de l'URSS, et que l'URSS continuerait de reconnaître les faits actuels, les faits juridiques selon lesquels un État existe, l'État d'Israël.

Une des raisons de la demande, de la part du gouvernement d'Israël, de négociations directes avec les pays arabes, c'est qu'il pense et avec raison, que de telles négociations seraient, de leur part, une reconnaissance de l'existence juridique de l'État qui s'appelle Israël.

M. Goyer: D'après vous le fait pour le Canada d'appuyer la nomination d'un médiateur de l'ONU pour amener les parties à négocier, ne retarde-t-il pas d'autant la solution d'une paix durable au Moyen-Orient? Si le Canada appuie la nomination d'un médiateur, il remet à plus tard la reconnaissance officielle de l'État d'Israël par les pays arabes.

M. Martin (Essex East): M. Eban, le ministre des Affaires étrangères d'Israël, a consenti, il y a dix jours, à cette nomination, au commencement au moins, pour encourager les négociations. Je crois que si on ne le faisait pas, on n'aurait jamais de négociations.

M. Goyer: Quel est le rôle de la Tunisie, actuellement, dans la solution d'une paix au Moyen-Orient?

M. Martin (Essex East): Pardon?

M. Goyer: La Tunisie joue-t-elle un rôle actif, actuellement?

M. Martin (Essex East): Le rôle de la Tunisie est actif, oui. Quand je suis allé à l'Assemblée générale, j'ai eu l'occasion, à deux reprises, de discuter ce problème avec M. Bourguiba, ministre des Affaires étrangères de Tunisie. C'est un pays arabe comme vous le savez, que cette question intéresse beaucoup. J'ai trouvé le point de vue de M. Bourguiba très intéressant et très constructif. Le rôle de la Tunisie est donc assez actif.

• (12.33 p.m.)

(Traduction)

Le président suppléant M. Allmand: Monsieur Churchill, vous êtes le suivant.

M. Churchill: J'aimerais demander si le Ministre peut mettre à notre disposition le Livre blanc publié par le Secrétaire général des Nations Unies?

M. Martin (Essex East): Certainement.

M. Churchill: Sera-t-il déposé en Chambre, et des exemplaires seront-ils remis à tous les membres?

M. Martin (Essex East): Voulez-vous dire sur la FUNU?

M. Churchill: Oui. J'ai posé la question en Chambre, et je ne veux pas vous mettre mal à l'aise en la répétant ici. Y a-t-il...

M. Martin (Essex East): Comprenons-nous bien. Nous ne serons jamais dans une position où vous pourrez penser que vous pouvez me mettre mal à l'aise; vous ne pourriez pas.

M. Churchill: Je crois que quelquefois vous mettez votre propre parti mal à l'aise.

M. Martin (Essex East): Je veux simplement que vous et moi nous comprenions toujours bien, car ce n'est que de cette façon que nous pourrons maintenir des rapports très heureux tels ceux de Damon et Pythias.

M. Churchill: De temps à autre, vous me donnez certains renseignements. Pourriez-vous nous parler du rapport du commandant militaire en charge de cette unité?

M. Martin (Essex East): Le général Rikhye?

M. Churchill: Oui.

M. Martin (Essex East): Vous m'avez questionné à ce sujet l'autre jour. Le rapport sera déposé cette semaine. Le Secrétaire général n'a pas encore pris de décision au sujet de la distribution au public de ce rapport, mais il l'obtiendra cette semaine.

M. Churchill: Pourriez-vous demander au Secrétaire général de...

M. Martin (Essex East): Je l'ai déjà fait. J'ai attiré l'attention du Secrétaire général sur ce que vous m'avez dit.

M. Churchill: C'est très bien.

Le rapport des journaux sur le Livre blanc publié par le Secrétaire général disent que U Thant a déclaré que le contingent des Nations Unies n'était qu'une force symbolique incapable d'empêcher la guerre. C'est la position que j'ai adoptée depuis plusieurs années;

je suppose que maintenant, après les événements qui ont eu lieu, que vous aussi allez atteindre cette conclusion.

M. Martin (Essex East): Je voudrais cependant donner une interprétation différente de la vôtre à l'affirmation que vous attribuez au Secrétaire général. Toute force de maintien de la paix n'est forte qu'en fonction de l'acceptation de cette force par les puissances impliquées. Une force de 4,000 ou 5,000 hommes ne peut évidemment pas, quant à l'exercice de cette force elle-même, résister à l'action de 350,000 hommes d'un côté et de 250,000 hommes de l'autre. Mais cela ne veut pas dire qu'une force de paix n'a pas une très grande valeur, car elle en a une.

Il ne fait aucun doute que s'il n'y avait aucune Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient à partir de 1957, au cours d'une période de 10½ ans, nous n'aurions pas eu la paix et la stabilité que nous avons eues. La même chose est sans doute vraie pour Chypre; mais personne ne prétend que la force à Chypre pourrait opérer en l'absence du consentement à son existence, et de l'appui à son existence, de la part des pays impliqués.

Je veux dire, M. Churchill, que je crois très fortement que dans l'élaboration des processus légaux dans le genre de monde dans lequel nous vivons, dans ce dont nous sommes maintenant témoins aux Nations Unies, dans ce que nous avons vu au cours des derniers 20 ans, je crois que tout cela représente une contribution importante au développement du droit dans la communauté internationale. Le rôle de la Force d'urgence des Nations Unies, longtemps après que tous ceux dans cette pièce seront partis, sera peut-être mentionné dans les manuels des générations à venir comme le début du processus de développement de la règle du droit dans la communauté internationale.

M. Churchill: J'aimerais aussi voir l'établissement d'une règle de droit.

M. Martin (Essex East): Et si vous me permettez de le dire—j'ai toujours l'impression quand vous m'adressez une question que vous avez un motif caché...

M. Churchill: Oh!

M. Martin (Essex East): On se rappellera longtemps que l'actuel Premier Ministre du Canada fut l'homme qui rendit cela possible.

M. Churchill: Écoutez cela.

M. Martin (Essex East): Je dis cela non parce que je veux être partisan, mais parce que je décèle chez une petite minorité au Parlement, pour certaines raisons inconnues, incroyables et inexplicables, un désir de faire croire que la contribution faite par le Canada en 1957 n'était pas de premier ordre. Ce fut une des grandes contributions à l'ONU de notre histoire.

M. Churchill: Oui, nous sommes bien d'accord. Mais le Premier Ministre lui-même n'a jamais prétendu être à l'origine de cette idée; il a été très franc à ce sujet...plus que certains de ses collègues.

J'aimerais demander au ministre s'il serait possible, et le Comité devra naturellement déterminer cela, d'inviter le général Van Horn qui fut en charge pendant plusieurs années de certaines des forces des Nations Unies en Palestine, et aussi au Yémen, etc., et qui a écrit un livre sur les efforts de maintien de la paix des Nations Unies, dans lequel il fait remarquer certaines des lacunes dans l'organisation. Serait-il possible qu'il vienne ici au Canada et comparaisse devant ce Comité; je suis certain que nous en retirerions tous un bénéfice. Nous apprendrions les difficultés pratiques impliquées dans le maintien des Forces des Nations Unies d'un homme qui y était personnellement.

M. Martin (Essex East): Le général Van Horn, un monsieur très correct et un soldat que je connais très bien, fut commandant de l'Organisation de surveillance et de la trêve des Nations Unies pendant très longtemps...

M. Churchill: Oui.

M. Martin (Essex East): ...et fut chef de la Mission d'observation au Yémen à laquelle le Canada et la Yougoslavie ont fourni des forces. C'est une décision qui doit être prise par votre Comité. Il a écrit un livre. Je suis certain que vous seriez aussi intéressés au livre que le général Burns a écrit. Je puis dire qu'il y a ici même à Ottawa beaucoup de renseignements sur les problèmes du maintien de la paix. Mais comme je l'ai dit, le Comité devra décider s'il désire entendre le général Van Horn; je n'ai aucune autorité sur cette question.

M. Churchill: Quand fut formée la Commission de Conciliation de la Palestine que vous avez mentionnée, et qu'a-t-elle fait au cours des ans?

M. Martin (Essex East): Le dossier de la Commission de la Palestine ne démontre pas une grande activité. Elle fut établie en 1948, monsieur Churchill, à la suite d'une résolution de l'Assemblée générale. L'Assemblée prit la décision quand de nouveaux engagements eurent lieu au Moyen-Orient vers la fin de 1948, et elle fut naturellement en vigueur

avant que les accords d'armistice furent signés. Comme je l'ai dit, la Commission est composée de trois membres, la Turquie et deux des grandes puissances, la France et les États-Unis, choisis comme il était stipulé dans la résolution de l'Assemblée générale, par les cinq membres de l'Assemblée qui sont aussi membres permanents du Conseil de Sécurité.

La résolution adoptée par l'Assemblée demandait à la Commission d'entreprendre, à la demande du Conseil de Sécurité, toutes les tâches qui avaient été assignées plus tôt au médiateur des Nations Unies ou à la Commission d'armistice des Nations Unies par le Conseil de Sécurité. La Commission avait pour mission de prendre les mesures pour aider les gouvernements et autorités impliqués dans la dispute israélo-arabe, et atteindre un règlement final sur toutes les questions en litige entre les deux parties. La Commission fut aussi avertie de préparer des propositions détaillées au sujet de Jérusalem et d'adopter les mesures pour faciliter le rapatriement, la réinstallation, la réhabilitation économique et sociale des réfugiés, en même temps que les paiements de compensations qui leur étaient dus. Elle fut donc autorisée à engager des experts techniques pour l'accomplissement efficace de cette tâche.

En 1949, la Commission a établi des propositions pour Jérusalem à l'effet que la région de Jérusalem soit divisée en zones arabes et israéliennes administrées par les deux autorités. Elle envisageait aussi la création d'une Administration de Surveillance des Nations Unies à Jérusalem, laquelle aurait les pouvoirs relatifs à la protection et au libre accès des Lieux saints, à la protection des droits humains et à la coordination des services publics d'intérêt commun.

Ces propositions furent énoncées à la suite des négociations de l'accord d'armistice entre Israël et la Jordanie, lesquelles laissaient la ville en partie aux mains des Jordaniens et en partie aux mains des Israéliens. Nous avons appuyé le plan de la Commission pour une forme modifiée d'internationalisation de Jérusalem pour la raison qu'il réconciliait dans la plus grande mesure l'autonomie locale et préservait les intérêts religieux sous contrôle international. Cependant, les propositions de la Commission ne gagnèrent pas l'assentiment de la majorité aux Nations Unies à ce moment, et elles ne furent jamais mises en vigueur. Au même moment, la Commission fit une série de visites officielles aux gouvernements arabe et israélien; vous vous rappelez qu'ils s'entendirent pour une conférence à Lausanne dans un effort pour assurer la résolution des autres questions majeures, telles que la réinstallation territoriale, une solution au problème des réfugiés et la négociation d'un traité de paix.

En 1951, la Commission a essayé de réunir une conférence à Paris dans le but de discuter de ces questions, mais les efforts de la Commission ne menèrent à aucune solution à ces problèmes à cause du désaccord continuel entre les parties. Par après, la Commission porta son attention sur les problèmes individuels. Entre 1953 et 1956, par exemple, elle a alloué une attention considérable au déblocage des comptes bancaires des réfugiés arabes, et autres questions de ce genre.

En 1961, la Commission de conciliation a fait un effort spécial—je crois que M. Harkness a mentionné cela dans son discours en Chambre—pour explorer les moyens pratiques de résoudre le problème des réfugiés arabes. C'est à cette époque de cette année que j'ai nommé M. Johnson pour visiter le Moyen-Orient et discuter de ces problèmes avec les gouvernements et Israël. Il continua à s'occuper de cette question avec les gouvernements impliqués à partir de sa nomination en 1961 jusqu'à sa démission en janvier 1963, alors qu'il fit un rapport à la Commission à l'effet que sa proposition pour une approche graduelle à la question des réfugiés avait été refusée par les parties.

A l'exception de ces mesures, la Commission est demeurée à la disposition des parties dans les années d'intervalle. On ne lui a pas demandé de remplir de fonctions importantes. Quand nous l'avons mentionnée dans notre déclaration comme une des agences qui pourraient être disponibles mais qui avaient pratiquement été oubliée parce qu'elle n'avait pas été utilisée depuis ce temps, j'ai découvert que la dernière chose qu'elle avait faite fut le rapport qu'elle a présenté en 1965 à l'Assemblée générale, lequel avait été rédigé au sujet de l'identification et de l'évaluation des biens fonciers des réfugiés.

L'Union soviétique a proposé en 1950 d'éliminer la Commission. Les états arabes ont demandé en 1960 son agrandissement et sa remise en service. Certains d'entre eux ont suggéré que l'addition de six membres aux trois originaux, tirés également du Bloc soviétique et des pays non engagés, de façon comme ils le prétendaient, à ce que la Commission représente toutes les nuances d'opinion aux Nations Unies. L'Irlande et la Nouvelle-Zélande étaient aussi en faveur de l'expansion de la Commission. Cette proposition aurait peut-être eu une chance si on ne l'avait pas associée à l'idée de «troïka» qui, à cette époque, était mise de l'avant par certains pays.

La Commission est cependant là. Deux des grandes puissances en sont membres, et à la lumière de certaines discussions que je sais

avoir eu lieu, je n'élimine pas la possibilité que cette Commission puisse jouer un rôle dans ce cas.

Le président suppléant M. Allmand: Avez-vous d'autres questions, monsieur Churchill?

M. Churchill: Ce sont mes seules questions à ce sujet.

M. Martin (Essex East): Monsieur Harkness, j'allais répondre à votre question au sujet des paies et allocations. Je vous donnerai une réponse à la fin.

M. Harkness: J'ai deux ou trois autres questions. Avez-vous des renseignements relatifs à l'arrêt des combats qui ont eu lieu au cours des derniers jours sur la rive est du canal de Suez, et est-ce que des membres du personnel de surveillance de la Commission de Trêve sont dans cette région? Je remarque dans les rapports des journaux que chaque côté blâme l'autre pour la reprise des hostilités, ce qui naturellement est une chose normale; je me demandais si vous pouviez nous donner des renseignements précis quant à la situation actuelle à cet endroit.

M. Martin (Essex East): L'Organisation de Surveillance de la Trêve des Nations Unies n'a pas les pouvoirs d'opérer dans la zone du canal. Elle n'est pas là.

M. Harkness: Y a-t-il possibilité qu'elle y soit envoyée?

M. Martin (Essex East): On pourrait l'envoyer seulement si le Conseil de Sécurité lui donnait les pouvoirs nécessaires. Le Conseil de Sécurité qui a formé cet organisme lui a donné des pouvoirs effectifs à certains endroits précis.

M. Harkness: Il semblerait que ce soit actuellement l'endroit où il serait essentiel qu'ils soient. C'est une des raisons pour lesquelles j'ai posé la question.

M. Martin (Essex East): C'est exact.

M. Harkness: Vous n'avez aucun renseignement précis quant à la situation globale à cet endroit?

M. Martin (Essex East): Nous avons des rapports contradictoires quant aux causes, et les deux pays ont déposé des mémoires devant l'Assemblée générale, laquelle s'y est référée ce matin au cours de ses délibérations, mais je ne connais pas encore le résultat.

M. Harkness: En ce qui a trait en particulier à la livraison d'aliments et aussi d'approvisionnements médicaux aux réfugiés, vous avez dit en Chambre il y a environ deux semaines, qu'il y avait suffisamment d'approvisionnements pour couvrir les besoins immédiats; je sais cependant que la quantité de matériel actuellement entreposée dans la péninsule de Gaza ne durera pas très longtemps. Avez-vous des renseignements à savoir si des approvisionnements frais sont envoyés, et par quels moyens? Naturellement, la route d'approvisionnement est en trains et camions de Port Saïd à la péninsule de Gaza, mais cela veut dire que la livraison n'est actuellement plus possible. Je me demandais si des approvisionnements sont actuellement livrés, et, dans le cas de l'affirmative, par quels moyens.

M. Martin (Essex East): Je n'ai pas le moindre renseignement à ce sujet, mais je sais que certains approvisionnements se sont rendus dans la péninsule de Gaza.

M. E. G. Drake (Directeur, Direction de la coordination et de la planification, Bureau de l'aide extérieure): L'UNRWA nous a demandé de livrer les approvisionnements au port israélien d'Ashdod, lequel est près de la péninsule de Gaza.

M. Harkness: Oui, c'est au sud de Tel-Aviv.

M. Martin (Essex East): Il désire savoir si d'autres approvisionnements sont livrés.

M. Drake: Selon l'UNRWA il semble que des approvisionnements réguliers sont envoyés. Certains partent des pays européens, et on nous a demandé d'envoyer les nôtres en juillet afin de garder le débit constant.

M. Harkness: En d'autres termes, selon vos renseignements, il y a suffisamment d'approvisionnements pour subvenir aux besoins des réfugiés?

M. Drake: Oui, monsieur.

M. Harkness: Et les gens de la Jordanie et de la Syrie? Reçoivent-ils aussi des approvisionnements?

M. Drake: Nous croyons savoir, monsieur, qu'il y a actuellement suffisamment d'approvisionnents. Il n'y a présentement aucun besoin urgent d'approvisionnements, mais ils se tracassent sur ce qui se passera au cours des prochains mois.

M. Thompson: Monsieur le président, j'aimerais poser à M. Martin deux ou trois questions rapides relativement aux régions du Moyen-Orient où nous sommes directement impliqués.

Ma première question se rapporte au Yémen. Étant donné la collaboration entre l'Égypte et l'Arabie Séoudite dans la guerre israélienne, a-t-on des indications à l'effet que les combats au Yémen diminuent, ou se poursuivent-ils?

M. Martin (Essex East): Il y a encore naturellement beaucoup de forces de la RAU au Yémen. Je ne connais pas le chiffre exact,

mais je crois que c'est autour de 40,000. Je n'ai pas avec moi de renseignements au sujet de la situation actuelle. Il est évident que les hostilités varient. Quand nous étions membres de la Mission d'observation des Nations Unies au Yémen, nous recevions naturellement des rapports quotidiens. Comme vous le savez, monsieur Thompson, le Canada et la Yougoslavie ont pendant deux ans fait partie de la Mission d'observation des Nations Unies au Yémen, soit de 1963 à 1965. Nous nous occupions de l'observation aérienne. Je n'ai cependant pas de renseignement sur la situation au cours des quelques derniers jours.

M. Thompson: Il y a eu des rapports à l'effet que les forces royalistes se dirigent vers le port côtier de Hodeida.

M. Martin (Essex East): On vient de m'annoncer qu'il n'y a aucun rapport sur l'intensification des combats.

M. Thompson: Je vais maintenant me pencher un moment vers Aden. A-t-on des indications voulant que la Grande-Bretagne envisage de retarder la passation des pouvoirs à Aden, dû à l'accroissement du rythme des hostilités, surtout de la part d'éléments appuyés par les Égyptiens?

M. Martin (Essex East): Non; je crois que M. Brown, le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a indiqué récemment qu'ils n'avaient pas l'intention de retarder les choses. J'ai même vu une indication à l'effet d'augmenter les forces, mais je ne sais pas si cela est officiel. Il n'y aura certainement aucun retrait immédiat des forces à Aden, lesquelles se chiffrent à environ 16,000.

M. Thompson: Y a-t-il des renseignements ce matin au sujet du combat frontalier entre l'Éthiopie et le Soudan, du côté ouest de l'Éthiopie?

M. Martin (Essex East): Non, je n'ai aucun renseignement à cet effet. Je n'ai pas vu mes télégrammes ce matin.

Le président suppléant M. Allmand: Le crédit n° 1 est-il adopté?

M. Churchill: Non, monsieur le président; j'ai mentionné à la dernière réunion que j'avais l'intention de reparler du projet favori du ministre, soit la Commission internationale de contrôle.

Le président suppléant M. Allmand: C'est sous le crédit n° 40, monsieur Churchill.

M. Churchill: Non, c'est sous le crédit n° 1 à la page 121.

Le président suppléant M. Allmand: Pardon, vous avez raison.

M. Churchill: Nous avons découvert à la dernière réunion que tel qu'indiqué dans les prévisions budgétaires, il y a dans la Commission internationale de contrôle 30 personnes du ministère des Affaires extérieures et 64 du ministère de la Défense nationale, ce qui fait un total de 94.

M. Martin (Essex East): Voulez-vous dire au Viet-Nam?

M. Churchill: Oui.

M. Martin (Essex East): Il y en a 45 au Viet-Nam.

M. Churchill: Quarante-cinq quoi? Militaires?

M. Martin (Essex East): Oui, des membres du service intégré. Il y a au Viet-Nam 19 civils et 45 membres du service intégré, pour un total de 64.

M. Churchill: Les 30 autres qui ne sont pas mentionnés, sont donc dans...

M. Martin (Essex East): Au Laos, il y a 8 civils et 18 membres du service intégré, ce qui fait un total de 26. Au Cambodge, il y a 3 civils et 1 membre du service intégré, ce qui fait un total de 4. Il y a donc pour l'ensemble de l'Indochine un total de 94 Canadiens.

M. Churchill: Quatre-vingt quatorze, c'est exact.

M. Martin (Essex East): Cette proportion est la même que celle des états partenaires, l'Inde et la Pologne.

M. Churchill: Nous faisons comme tout le monde.

M. Martin (Essex East): Etant donné que je ne sais pas si nous allons avoir une chance de traiter de cela et parce que c'est un sujet vital, j'aimerais simplement dire que je crois qu'il serait très regrettable, que cela pourrait affecter les offensives de paix au Viet-Nam si les efforts pour réduire la présence et l'existence de la Commission internationale de contrôle, spécialement au Viet-Nam, réussissaient; je ne puis comprendre pourquoi on ferait une telle proposition.

M. Churchill: Le ministre est très catégorique à ce sujet; mais il arrive quelquefois que d'autres personnes ont des idées différentes. Personellement, le fait que la Com-

mission internationale de contrôle n'a pas fait de rapport depuis deux ans m'impressionne. En dépit de toutes les affirmations du ministre relativement à l'efficacité de cet organisme, il est inconcevable qu'en deux ans, avec une guerre en cours au Viet-Nam, que nous ne puissions trouver aucune activité utile à cette Commission. Quand il n'y a pas de guerre, une Commission internationale de contrôle peut se déplacer plus facilement, et peut-être rapporter les incidents de frontière; mais en temps de guerre, une Commission internationale de contrôle ne peut en fait rien faire, étant donné que ses déplacements sont limités. Il me semble que c'est un dépense inutile d'argent et d'efforts. Je ne veux pas dire et je n'ai pas voulu dire l'autre jour qu'il fallait abolir la Commission internationale de contrôle, mais je crois qu'elle pourrait être réduite, à moins que le ministre puisse nous dire que les 94 membres, pendant une guerre, font quelque chose réellement utile relativement à cette situation. On pourrait donc épargner entre $250,000 et $500,000 répartis entre le ministère des Affaires extérieures et celui de la Défense nationale. Jusqu'à maintenant, nous n'avons reçu à mon avis aucun renseignement concluant. Je ne suis pas convaincu que ce soit une opération efficace. Je demande au ministre ce que peuvent bien faire ces gens?

Le président suppléant M. Allmand: Monsieur le ministre, vous avez laissé entendre que votre réponse pourrait être longue.

M. Martin (Essex East): Je crois, si vous êtes d'accord, que nous pouvons nous en occuper maintenant.

Le président suppléant M. Allmand: D'accord.

M. Martin (Essex East): Je rappelle aux membres du Comité que cette même question fut soulevée le 4 avril 1966, et que j'y ai répondu dans une déclaration qui fait maintenant partie des dossiers du Comité. Comme les membres du Comité le savent, la Commission internationale fut formée en 1954 pour surveiller et non pas appliquer la mise en vigueur de l'accord de cessez-le-feu entre les forces militaires de l'Union française et celles de la République démocratique du Viet-Nam.

Personne n'a jamais laissé entendre que le nombre de membres disponibles à la Commission lui permettrait de contrôler un conflit armé tel que la malheureuse guerre du Viet-Nam. Mais il serait malheureux d'en déduire, et je suis certain que l'ambassadeur polonais aujourd'hui ici avec nous sera d'accord, que l'on ne devrait pas démanteler la Commission comme on l'a proposé.

M. Churchill: Réduire et non pas démanteler.

M. Martin (Essex East): Le format de la Commission dépend des fonctions qui lui sont attribuées. Les autres pays de la Commission maintiennent sensiblement la même proportion de personnel civil et militaire. Le 11 avril, j'ai proposé aux parties impliquées dans le conflit viet-namien, que la Convention de Genève leur laissait quatre voies ouvertes si elles étaient sérieusement intéressées à un cessez-le-feu. La première étape de la recommandation que j'ai proposée était un désengagement dans la zone démilitarisée, et si cela était atteint, il devrait y avoir en toute justice un arrêt des bombardements par les forces des États-Unis.

A ce moment-ci, je ne puis faire plus que dire que nous avons fait cette proposition. Elle a été l'objet de discussion. Elle continue à être l'objet de discussions sérieuses.

Je ne suis pas prêt à dire que les forces actuelles pourraient devoir être augmentées. Je ne puis actuellement en dire plus.

Si on se souvient de ce que l'Inde, la Pologne et le Canada, en tant que membres de la Commission, ont eu à faire face au cours des derniers trois ans; ce que nous tous sommes d'accord sur ce qui pourrait être le rôle possible de la Commission; ce que le Canada croit fermement actuellement être un rôle souhaitable pour la Commission, il serait regrettable que nous prenions des mesures qui placeraient la délégation canadienne dans une situation moins efficace que celles des deux autres membres de la Commission.

Je sais qu'il est possible de prétendre, et on le fait, que le format de la Commission pourrait être réduit de beaucoup, et que l'on pourrait ne laisser qu'une présence nominale au Viet-Nam pour remplir les tâches assignées à la Commission en vertu de cet accord, mais de telles démarches me préoccuperaient beaucoup, surtout à ce moment où on fait des efforts pour aider à en arriver à la fin des hostilités au Viet-Nam. Les formats des délégations canadiennes au Viet-Nam, au Laos et au Cambodge sont en revue constante. Des réductions sont faites chaque fois qu'il devient évident que cela peut être fait sans douter de la compétence au travail de nos délégations, ou en évitant de les placer dans une position moins efficace en puissance que celle de nos deux collègues sur la Commission.

Au Cambodge, par exemple, un commissaire civil et son conseiller militaire sont capables de s'acquitter des responsabilités de la délégation.

Au Laos, la Commission internationale a réduit l'étendue de ses opérations au cours de la ou des deux dernières années, et une réduction proportionnelle fut effectuée dans le format de notre délégation. On peut constater cela dans les chiffres relatifs au personnel, lesquels j'ai mentionnés quand j'ai comparu devant le Comité en 1966, et les chiffres actuels.

Tout notre personnel au Viet-Nam est très occupé, car en plus des fonctions que requiert le quartier général de Saigon, et plus précisément le bureau de Hanoï, nous devons fournir six bureaux militaires pour six équipes de la Commission au Sud Viet-Nam et dans la zone démilitarisée.

A notre avis, le travail de certaines de ces équipes n'est pas aussi important qu'il était. Nous ne nous objecterions pas à la suspension de trois ou quatre de ces équipes au Sud Viet-Nam, surtout depuis que toutes les équipes au Nord Viet-Nam ont été retirées à la demande du gouvernement nord-viet-namien. Mais nous ne pouvons prendre unilatéralement cette décision.

M. Churchill a manifesté le regret, et cela est compréhensible, que la Commission du Viet-Nam n'ait pas fait de rapport aux co-présidents depuis plus de deux ans. Le dernier rapport date de 1965. Je ne crois pas que nous puissions juger de la valeur ou de l'efficacité de la Commission sur la seule base des rapports aux co-présidents.

La Commission fut formée en 1954, et on a pensé qu'un pays représenterait le monde communiste, un autre la portion non engagée du monde, et peu importe l'intention derrière la nomination du Canada, nous avons essayé sur la Commission de demeurer le plus objectif possible.

La Commission est rarement d'accord sur le contenu de ses rapports. Depuis 1954, l'élaboration des rapports a été difficile. J'espère cependant avoir exprimé clairement que la Commission a à remplir plusieurs autres tâches. La rédaction du rapport ne dépend pas uniquement du Canada. A un moment donné, je crois que c'était en 1966, j'ai pensé que nous pourrions essayer de nous retirer de la Commission.

A cette époque, j'en ai discuté avec certaines puissances asiatiques, tant notre affectation sur la Commission de l'Indochine était frustrante et difficile. C'était avant que la guerre atteigne l'intensité actuelle. Si on tient compte de l'accès que les membres de la Commission ont à Hanoi, et de ce que la Commission a permis de faire au gouvernement canadien dans l'envoi, à deux reprises, d'un émissaire, je crois qu'il serait très regrettable si la Commission ne pouvait continuer à opérer de la manière qu'elle le fait actuellement. La Commission peut jouer un rôle très important en essayant d'arranger au moins des rencontres préliminaires. Je ne crois pas que je puisse en dire plus. S'il y a un sujet au ministère auquel je m'intéresse plus qu'à toute autre chose, ce serait qu'on ne fasse rien actuellement pour nuire à cette Commission.

M. Churchill: Vous êtes tenace.

M. Martin (Essex East): Oui, je suis tenace quand il s'agit de la cause de la paix.

M. Churchill: Vous n'êtes pas la seule personne qui croit en la paix. Pourquoi avoir cette prétention? Tous ceux autour de cette table sont aussi intéressés à la cause de la paix que le ministre.

M. Martin (Essex East): Je suis certain de cela, mais la différence entre le ministre et l'honorable personne qui s'interpose est que j'ai devant moi des renseignements qu'il interpréterait dans le même sens s'il les avait, mais il ne les a pas, et je dois assumer la responsabilité. C'est pourquoi je dis qu'il serait très regrettable de proposer que les pouvoirs de cette Commission soient réduits.

Vous êtes, M. Churchill, un très valeureux soldat, et je n'essaie pas de laisser entendre que la paix ne vous intéresse pas. Je puis inclure une critique acerbe ici et là, mais elle n'atteint jamais l'intégrité de l'homme que je regarde actuellement. Je veux que cela soit clair.

M. Churchill: Vous n'êtes pas obligé de faire tant de manières. Je crois que vous n'avez pas réussi à plaider la cause de la Commission internationale de contrôle, parce que vous avez dû admettre qu'il y a eu...

M. Martin (Essex East): Vous me ramenez à un sujet auquel vous allez vous objecter.

M. Churchill: La Commission n'a pas présenté de rapport formel depuis deux ans. Vous avez admis que certaines des équipes étaient inopérantes. Je crois qu'avec votre belle approche diplomatique, de la manière que vous me convainquez souvent de mon erreur, que vous pourriez traiter avec les ambassadeurs de l'Inde et de la Pologne, et leur proposer que les trois pays, conjointement, réduisent temporairement leurs dépenses pour

la Commission internationale de contrôle, mais qu'ils la gardent en opération sur une échelle réduite. Pourquoi n'utilisez-vous pas certaines de vos flatteries sur ces ambassadeurs?

M. Martin (Essex East): Je vais certainement voir à ce que vos graines de sagesse soient transmises aux intéressés.

Puis-je répondre à la question de M. Harkness au sujet du pourcentage de la paie et des allocations qui va au ministère de la Défense nationale. C'est environ 20 p. 100 du montant prévu de $15 millions.

Le président suppléant M. Allmand: Sommes-nous prêts à adopter le crédit n° 1?

M. Churchill: Oui, en ce qui me concerne je crois que nous pouvons l'adopter maintenant, mais j'aurais aimé soulever une question relative à la poussée du Canada vers la neutralité. Nous pourrions peut-être la soulever à l'automne, et le ministre pourrait y réfléchir cet été. Mais je crois que l'on devrait examiner attentivement l'ensemble de la politique étrangère canadienne à cause du changement dans la nature de notre rôle dans les affaires mondiales et de la poussée apparente vers la neutralité. Ce serait un excellent sujet de discussion, mais peut-être que ce n'est pas le moment. Je suis prêt, monsieur le président, à adopter sur division le crédit n° 1.

Le président suppléant M. Allmand: Le crédit n° 1 est-il adopté?

M. Churchill: Sur division.

Le crédit n° 1 est adopté sur division.

Le président suppléant M. Allmand: Le seul crédit important est le crédit n° 40 qui traite de la Commission conjointe internationale. On a pensé que le crédit n° 40 pourrait être étudié jeudi, et que l'on pourrait appeler comme témoin M. A. D. P. Heeney, président de la Commission conjointe internationale.

M. Macdonald (Rosedale): Nous pourrions peut-être demander au Comité s'il désire demander à M. Heeney de comparaître ou s'il désire étudier maintenant ce crédit. M. Heeney a comparu l'an dernier et nous avons étudié en profondeur ses prévisions. Si le Comité décide qu'il n'est pas nécessaire de le rencontrer, nous pourrons peut-être l'adopter maintenant.

Le président suppléant M. Allmand: Le Comité est-il prêt à étudier aujourd'hui le crédit n° 40, la Commission conjointe internationale, ou veut-il convoquer M. Heeney?

Des voix: Adopté.

M. Harkness: Je ne crois pas qu'il serait nécessaire actuellement de convoquer M. Heeney; nous l'avons entendu l'an dernier.

Le président suppléant M. Allmand: Le crédit n° 40 est-il adopté?

Le crédit n° 40 est adopté.

Le président suppléant M. Allmand: Le Comité doit-il faire rapport à la Chambre des prévisions?

Des voix: Adopté.

Le président suppléant M. Allmand: Ceci termine les prévisions. Le Comité s'ajourne jusqu'à convocation du président.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-septième législature

1967

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. JEAN-EUDES DUBÉ

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 7

SÉANCE DU JEUDI 26 OCTOBRE 1967

CONCERNANT

le rapport du ministère des Affaires extérieures (1966).

A COMPARU:

L'honorable Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1967
27198—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. Jean-Eudes Dubé

Vice-président: M. W. B. Nesbitt

et messieurs

Allmand	Forrestall	Macquarrie
[1]Andras	Goyer	McIntosh
Asselin	Harkness	Pilon
(*Charlevoix*)	[2]Hymmen	Prud'homme
Basford	Lambert	Stanbury
Brewin	[3]Langlois (*Chicoutimi*)	Thompson
Churchill	Laprise	[4]Tolmie—(24).
Forest	Macdonald (*Rosedale*)	

(Quorum 13)

Secrétaire du Comité,
Fernand Despatie.

[1] A remplacé M. Caron le 16 octobre 1967.
[2] A remplacé M. Lind le 16 octobre 1967.
[3] A remplacé M. Faulkner le 25 octobre 1967.
[4] A remplacé M. Pelletier le 25 octobre 1967.

ORDRES DE RENVOI

Le LUNDI 16 octobre 1967

Il est ordonné,—Que le rapport du ministère des Affaires extérieures déposé à la Chambre le 21 mars 1967 soit déféré au comité permanent des affaires extérieures.

Le LUNDI 16 octobre 1967

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Hymmen et Andras soient substitués à ceux de MM. Lind et Caron sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures.

Le MERCREDI 25 octobre 1967

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Langlois (*Chicoutimi*) et Tolmie soient substitués à ceux de MM. Faulkner et Pelletier sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

27198—1½

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 26 octobre 1967
(8)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 11 h. 05 du matin, sous la présidence de M. Dubé.

Présents: MM. Allmand, Andras, Asselin (*Charlevoix*), Basford, Brewin, Churchill, Dubé, Goyer, Harkness, Hymmen, Lambert, Langlois (*Chicoutimi*), Laprise, Macdonald (*Rosedale*), Macquarrie, Nesbitt, Pilon, Prud'homme, Stanbury, Tolmie (20).

Autres députés présents: MM. Klein, Lewis, MacDonald (*Prince*).

Aussi présents: L'honorable Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. M. Cadieux, c.r., sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. Maurice F. Strong, directeur général, Bureau de l'Aide extérieure.

A l'ouverture de la séance, le président donne lecture de l'Ordre de renvoi daté du 16 octobre 1967 (*voir Témoignages*).

Le président présente le *Deuxième rapport du sous-comité directeur,* dont voici le texte:

«Votre sous-comité directeur s'est réuni le mercredi 25 octobre 1967, les députés suivants étant présents: MM. Brewin, Dubé (président), Laprise, Macdonald (*Rosedale*) (4).

Le sous-comité discute du programme de la séance du Comité du 26 octobre et décide d'entreprendre l'étude du Rapport du ministère des Affaires extérieures (1966)—qui a été déféré au Comité le 16 octobre 1967—par une déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

L'honorable Paul Martin sera suivi de M. Maurice F. Strong, directeur général, Bureau de l'Aide extérieure.

Il est aussi décidé de recommander que:

—le Dr Michael C. Hall soit invité à comparaître devant le Comité le jeudi 2 novembre 1967;

—le Comité se réunisse au moins une fois la semaine, le jeudi en règle générale.»

Sur la proposition de M. Macdonald (*Rosedale*), appuyé par M. Prud'homme,

Il est décidé,—Que ce rapport soit adopté.

Le Comité entreprend alors l'étude du rapport du ministère des Affaires extérieures (1966).

Le ministre formule d'abord une déclaration portant sur la mer territoriale et les zones de pêche du Canada. Un point d'ordre est soulevé concernant le

sujet de cette déclaration. Une discussion s'ensuit et il est décidé de laisser le ministre poursuivre son exposé, avec l'entente que les questions s'y rapportant seraient différées.

Le ministre est alors interrogé au sujet du Vietnam.

On discute la proposition d'un membre à l'effet de déléguer des représentants du Comité pour visiter le Vietnam et rencontrer des personnalités de l'Assemblée du Sud-Vietnam ainsi que des membres de l'organisme équivalent au Nord-Vietnam.

Le président déclare que cette question figurera à l'ordre du jour de la prochaine séance du sous-comité directeur.

Les questions se poursuivent et, à 1 h. 10 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Fernand Despatie.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 26 octobre 1967

• (11:05 a.m.)

Le président: Messieurs, la séance est ouverte. Nous sommes en nombre. Je débuterai en vous donnant lecture de l'Ordre de renvoi du 16 octobre 1967:

(*Texte*)

Il est ordonné,—Que le rapport du ministère des Affaires extérieures déposé à la Chambre le 21 mars 1967 soit déféré au comité permanent des Affaires extérieures.

Le sous-comité du programme et de la procédure s'est réuni hier et j'aimerais voir son rapport adopté si c'est le désir du Comité. C'est le deuxième rapport du sous-comité du programme et de la procédure, ainsi rédigé: (*Voir le Procès-verbal*). Quelqu'un proposera-t-il que le rapport soit adopté?

M. Nesbitt: Monsieur le président, avant qu'on en propose l'adoption—je ne m'oppose en rien à son contenu—je me contenterai de dire qu'à ma connaissance et si je suis bien renseigné, personne de notre groupe n'a reçu quelque avis de la séance du Comité de direction, et c'est un de ces incidents qui peuvent fort bien se produire. Mais je dirai simplement qu'il y a lieu de le noter; c'est tout.

Le président: Monsieur Nesbitt, le secrétaire m'informe que des avis ont été envoyés, vendredi, à tous les membres du sous-comité.

M. Macdonald (Rosedale): Je confirme, monsieur le président, que j'ai reçu un avis.

Le président: Quelqu'un propose-t-il que le rapport soit adopté?

M. Macdonald (Rosedale): Je le propose.

M. Prud'homme: J'appuie la motion.

La motion est adoptée.

Le président: J'inviterai alors M. Martin à commencer son exposé.

• (11:10 a.m.)

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le président, je suis à la disposition du Comité, mais j'ai cru devoir, ce matin, formuler quelques observations sur un sujet qui se rattache à une décision qui a déjà été prise par le Parlement. Les membres du Comité se souviendront que, le 15 juillet 1964, une loi fut adoptée pour statuer sur la mer territoriale et les zones de pêches du Canada. Le principal objet de cette mesure était de créer, au delà de la zone de la mer territoriale de trois milles déjà existante, au Canada, une nouvelle zone de neuf milles à l'intérieur de laquelle le Canada exercerait des droits de pêche exclusifs.

Cette loi, évidemment, entra immédiatement en vigueur, la zone des douze milles ayant comme limites intérieures les sinuosités du littoral canadien, sauf en ce qui concerne certaines baies, comme celles de Terre-Neuve, qui faisaient déjà partie des eaux territoriales internes du Canada. Les seules exceptions prévues à cette juridiction générale du Canada étaient en faveur de certains pays européens et des États-Unis d'Amérique, dont les pêcheurs avaient, depuis un grand nombre d'années et, dans certains cas, depuis des siècles, exercé leur activité à l'intérieur des zones décrites dans la loi de 1964.

Il fut alors décidé, et j'en ai informé le Parlement, qu'en attendant la fin des négociations avec les pays intéressés, les pêcheurs de ces pays seraient admis à poursuivre les activités qu'ils avaient traditionnellement exercées dans ces régions.

A ce moment-là, toutefois...

M. Brewin: Monsieur le président, je regrette d'interrompre le ministre, mais je fais appel au Règlement. A la séance du comité de direction, hier, nous avons été informés, par M. Macdonald, je crois, que le ministre allait formuler une déclaration sur le rapport en général et sur deux sujets en particulier: la situation présente au Viet-nam et, probablement, celle qui règne au Moyen-Orient. On a mentionné le traité des droits territoriaux de pêche, mais, si j'ai bien compris, on nous a dit qu'il ne serait pas question d'un rapport à ce sujet. Je ne suis donc pas préparé à étudier ce domaine particulier, et

je me demande pourquoi l'on a opéré ce changement. Les membres de l'opposition sont venus ici s'attendant à discuter de certaines questions et nous voici soudainement saisis d'un nouveau sujet qu'on nous impose. Je voudrais bien en connaître la raison.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur le président, je ne crois pas que M. Brewin expose tout à fait la situation comme elle a été présentée hier. J'ai signalé que le ministre comparaîtrait pour formuler une déclaration générale. M. Brewin m'a demandé de donner quelques précisions sur les sujets qu'on discuterait vraisemblablement. J'ai dit qu'il serait fort possible qu'il fût question du Vietnam et du Moyen-Orient.

Nous avons discuté de la question des lignes droites de base et, si j'ai bien compris alors, il n'y avait pas eu d'arrangements. Je comprends, toutefois, que tous les accords internationaux sont maintenant conclus à cet égard. Il me semble que, vu que le Parlement a attendu si impatiemment, y compris le député de Comox-Alberni, depuis quelque deux ans et demi, une déclaration à ce sujet, je ne vois pas pourquoi on ne l'entendrait pas.

M. Basford: Je crois que c'est là une question à laquelle bien des gens, au pays, attachent beaucoup d'importance, et comme elle touche à nos relations étrangères, il me semble qu'on devrait permettre au ministre de poursuivre son exposé.

M. Brewin: Rectification sur un fait personnel. Personne n'a prétendu que le sujet n'est pas important. Je prétends même qu'il l'est tellement que, si nous avons à en discuter, nous devrions en être avertis suffisamment d'avance. Je ne veux pas qu'aucun député de ce côté-ci prétende que nous ne considérons pas cette question comme importante. Je m'y intéresse, bien qu'à un moindre degré que d'autres, vu ma circonscription. Je crois que nous devrions recevoir un avis de ce genre d'attribution.

L'hon. M. Martin (Essex-Est): Je ne savais pas qu'il y avait un ordre du jour arrêté d'avance, et je suis disposé à répondre à toutes les questions posées sur n'importe quel sujet. Il ne s'agit pas ici d'une déclaration visant une politique nouvelle, mais de l'application d'une politique relative aux lignes droites de base. Mes observations donneront aux membres du Comité et à d'autres, au pays, l'occasion d'analyser ce que nous faisons et alors, plus tard, si vous le désirez, vous pourrez me poser d'autres questions. Il ne me faudra pas beaucoup de temps.

M. Lambert: En toute déférence, je ferai remarquer au ministre que cette déclaration aurait dû se formuler à l'étape des motions, où on aurait pu la commenter. Personne ne peut interroger le ministre en l'occurrence, car elle se produit en dehors des travaux d'un comité et une motion à l'effet de demander que les discussions soient transférées de ce Comité à la Chambre, cet après-midi, pour élucider la question, serait déclarée irrecevable.

L'hon. M. Martin (Essex-Est): Je crois que c'est ici l'endroit où le faire. Il ne s'agit pas de l'annonce d'une politique; c'est un rapport fondé sur ce que fait le gouvernement à l'égard de pouvoirs déjà à lui consentis par le Parlement. Je suis prêt à continuer si c'est le désir du Comité.

M. Churchill: Monsieur le président, à la suite des objections soulevées par des membres du Comité, je ne crois pas que le ministre devrait poursuivre son exposé.

L'hon. M. Martin (Essex-Est): Je suis à la disposition du Comité en l'occurrence.

M. Churchill: On a proposé que cette déclaration soit formulée à la Chambre. Pourquoi ne s'y soumettrait-il pas?

L'hon. M. Martin (Essex-Est): Pour les raisons que j'ai déjà données. Je voudrais en parler maintenant, mais je suis à la disposition du Comité.

M. Basford: Monsieur le président, contrairement à ce qu'a dit M. Churchill, je crois que le ministre devrait poursuivre son exposé ici plutôt que de faire une déclaration à l'appel des motions à la Chambre. La seule chose qui peut arriver à la Chambre, c'est que le ministre formule une déclaration, et il y en aura d'autres qui la suivront. S'il le fait ici, au Comité, nous pourrons, à titre de membres de ce Comité, lui poser des questions à ce sujet. J'ignore vraiment ce qu'il va nous dire ce matin, mais j'ai déjà un certain nombre de questions à lui poser ici et dès maintenant quant à l'application de la politique qu'il va vraisemblablement nous annoncer ce matin. Il me semble que, s'il formule sa déclaration ici, au Comité, il nous serait permis, à titre de membres du Comité, de lui poser des questions à ce sujet.

Le président: En toute justice, je dois dire qu'à la réunion du sous-comité, hier, nous avions l'impression que M. Martin parlerait du Vietnam, mais pas à l'exclusion d'autres questions. Nous pensions que nous pourrions peut-être nous occuper du Vietnam et, après,

passer à d'autres sujets, mais je ne vois aucune objection à ce qu'il nous donne un bref exposé sur les lignes de base, quitte ensuite à ce que nous passions au Vietnam. Nous ne sommes restreints à aucun domaine en particulier. Si tous les membres y consentent, je crois que M. Martin peut poursuivre ses observations sur les lignes de base, puis nous parler ensuite du Vietnam ou de tout autre sujet. Nous aurons l'occasion d'avoir encore M. Martin parmi nous, et s'il y a d'autres questions à poser au sujet des lignes de base, ou s'il y a des députés qui ont plus tard de nouvelles informations sur celles-ci ou qui voudraient poser d'autres questions à cet égard, nous pourrons alors revenir sur ce sujet. Je demanderais donc, en l'occurrence, à M. Martin de poursuivre son exposé.

M. Churchill: Monsieur le président, j'en appelle au Règlement. Vous avez dit: «Si tous les membres y consentent». Je ne suis pas du tout d'accord. Je crois qu'il s'agit tout simplement d'un coup monté entre les membres du parti libéral exclusivement pour poser au ministre des questions cuisinées d'avance.

Des voix: Non, non, non.

Le président: Veuillez faire silence s'il vous plaît.

M. Churchill: J'ai le droit d'intervenir, monsieur le président. Personne ici n'est préparé à discuter de cette question. Notre parti compte des membres qui ont des connaissances précises à ce sujet et on aurait dû les informer que le Comité serait saisi de cette question, car ils auraient pu assister à cette séance à titre d'observateurs. Je proteste donc contre cette façon de procéder.

Le président: Que désirent les membres du Comité?

(*Texte*)

M. Goyer: Monsieur le président, à mon avis, la procédure utilisée en comité est beaucoup plus propice au travail que la procédure employée en Chambre, quant à la question qui nous préoccupe. En Chambre le ministre, comme le disait M. Basford, fera sa déclaration et un représentant de chaque parti formulera un commentaire d'ordre général. Après cela, le travail sera terminé. Ici, cependant, on a l'occasion de travailler en comité et la certitude de faire progresser le travail qu'on entreprend.

M. Asselin (Charlevoix): À la condition que nous soyons préparés à le faire.

M. Goyer: Le ministre peut faire sa déclaration et un peu plus tard, on pourra participer à la discussion.

(*Traduction*)

Le président: Le Comité désire-t-il que nous commencions par les lignes de base?

Tous ceux qui sont en faveur? Tous ceux qui s'y opposent? C'est entendu.

Dans ce cas, monsieur Martin, veuillez continuer.

M. Churchill: A titre de question d'ordre, monsieur le président, puis-je vous demander si vous proposez une motion au Comité?

Le président: Je demande quel est le désir du Comité.

• (11:20 a.m.)

M. Churchill: Vous vous êtes rendu compte qu'il y a un bon groupe, au Comité, qui rejette cette proposition. A titre de président, vous devez être objectif et non partisan; je crois donc que vous devez rejeter la suggestion du ministre de poursuivre cette discussion.

M. MacDonald (Prince): Monsieur le président, il me semble que nous devrions suivre les principes de la démocratie, et ceux-ci viennent de confirmer que nous devons continuer. J'espère que ces arguties de M. Churchill sont terminées.

Le président: Il a été décidé que M. Martin poursuive son exposé. Nous reviendrons plus tard à ce domaine, si le Comité en décide ainsi.

M. Harkness: Monsieur le président, avant que poursuive M. Martin, et afin que nous connaissions l'objet de ses observations, pourrait-il nous signaler quels sont les pays européens qui continuent à pêcher dans nos eaux territoriales?

L'hon. M. Martin (Essex-Est): La France, la Norvège, le Danemark, l'Espagne et l'Italie.

M. Prud'homme: Et le Portugal?

L'hon. M. Martin (Essex-Est): Et le Portugal. Cela est inclus dans la déclaration. Il y a aussi le Royaume-Uni, évidemment.

M. Harkness: Mais l'URSS?

L'hon. M. Martin (Essex-Est): L'URSS expose certaines prétentions mais elle n'est pas impliquée dans ces discussions particulières.

La loi de 1964 prévoyait cependant, pour citer l'article 5 (paragraphe 1) de cette loi, que «le gouverneur en conseil peut, par décret, publier une ou plusieurs listes de coordonnées géographiques de points à l'aide desquelles des lignes de base peuvent être déterminées et il lui est loisible de modifier

ces listes s'il l'estime nécessaire». Cet raticle donnait au gouvernement le pouvoir d'établir le long des côtes du Canada un système de lignes de base droites qui remplacerait la règle des sinuosités dans les régions où des lignes étaient instituées. Cette méthode entraînerait une expansion des eaux intérieures du Canada, et en conséquence un élargissement de la mer territoriale et des zones de pêche du Canada.

Le gouvernement canadien a entamé une série de négociations bilatérales avec les pays que toucherait éventuellement la création de ces lignes de base, afin de déterminer si les lignes droites proposées sont pour eux acceptables du point de vue du droit international. Bien que seul le Canada puisse entreprendre l'établissement des lignes de bases droites, ce système ne peut entrer en vigueur que s'il est établi conformément aux règles applicables du droit international. Si le Canada pouvait donc obtenir l'agrément des pays les plus directement visés, l'application du système des lignes de base droites serait sans aucun doute légitime aux yeux de la collectivité mondiale. Si par contre cet accord ne pouvait être obtenu, la mise en œuvre de cette méthode par le Canada pourrait susciter des protestations et peut-être des litiges internationaux.

Ces questions ont fait l'objet de discussions avec sept pays européens, à savoir le Royaume-Uni, la Norvège, le Danemark, la France, le Portugal, l'Espagne et l'Italie, ainsi qu'avec les États-Unis d'Amérique. On se souviendra qu'à diverses occasions, le ministre des Pêcheries et moi-même avons expliqué certaines des difficultés relatives à ces négociations. Je suis maintenant en mesure de faire rapport à ce sujet et d'indiquer la ligne de conduite que le gouvernement se propose de suivre.

D'ici quelques jours, le gouvernement publiera une première liste de coordonnées géographiques de points qui permettront l'établissement immédiat d'un système de lignes de base droites le long de la côte du Labrador et le long du littoral est et du littoral sud de Terre-Neuve. Ce n'est que la première liste que le gouvernement a l'intention de publier au cours des prochaines semaines. D'autres listes suivront pour d'autres régions. La principale raison pour laquelle cette méthode est appliquée en premier lieu au Labrador, c'est que la côte de cette région se prête particulièrement bien à l'application des règles du droit international qui sont exposées dans la Convention de 1958 sur la mer territoriale et les zones contiguës et dans la décision de la Cour internationale de Justice de 1951 relative au différend de pêche bien connu anglo-norvégien. De fait, la configuration de la côte du Labrador ressemble beaucoup à la partie du littoral norvégien que visait la décision de la Cour internationale de 1951.

Quant à la partie est et sud du littoral de Terre-Neuve, les membres du Comité se souviendront que le gouvernement canadien s'est engagé en 1949, aux termes de l'Union de Terre-Neuve et du Canada, à préserver le caractère historique interne des baies de cette île. Bien que nous ayons toujours rempli cette obligation dans la pratique en faisant respecter nos droits exclusifs à l'égard de ces étendues d'eau depuis 1949, aucune mesure législative n'a été prise jusqu'ici au sujet de cette situation. Désormais, les baies de Terre-Neuve seront définies clairement et de façon permanente comme eaux intérieures du Canada.

La ligne proposée le long des côtes orientale et méridionale de Terre-Neuve sera une ligne continue, une exception étant faite dans le voisinage des îles françaises de Saint-Pierre et Miquelon en attendant la fixation définitive de la ligne de démarcation entre les deux pays dans cette zone. Cette question fait maintenant l'objet de négociations avec la France.

Comme je l'ai déjà précisé, d'autres listes de coordonnées seront publiées prochainement. Nous poursuivons nos négociations au sujet de la fermeture de diverses zones au large de nos côtes. Je tiens également à faire savoir au Comité que le gouvernement canadien discute présentement avec un certain nombre d'autres pays de la possibilité de trouver des moyens traditionnels de protection pour les pêcheries côtières, dans le but d'en arriver éventuellement à l'établissement d'un régime rationnel de conservation et d'exploitation des ressources biologiques de la mer qui assurerait une plus grande protection aux états côtiers; en vertu d'un tel régime, il devrait également s'avérer possible de préserver les intérêts des flottes de pêche au long cours.

J'espère être en mesure de formuler une déclaration à ce sujet dans quelques semaines. Je déposerai un décret du conseil entérinant cette décision d'établir ces coordonnées et de commencer l'établissement de lignes de base dans les régions non litigieuses. Ce décret visera exclusivement, pour le moment,

la côte du Labrador et les côtes sud-est, sud-ouest et est de Terre-Neuve.

Le président: Y a-t-il un membre du Comité qui désirerait poser des questions au ministre au sujet des lignes de base?

(*Texte*)

M. Asselin (Charlevoix): J'en appelle au Règlement, monsieur le président. Ne pourrions-nous pas reporter à une autre séance, la période des questions à propos de cette affaire, afin que l'on puisse étudier la déclaration du ministre et, ainsi, lui poser des questions intelligentes? Nous vous avons dit ce matin que nous n'avions pas été avertis du fait que l'on traiterait de cette question-là et nous demandons qu'un délai nous soit accordé afin que nous puissions étudier la déclaration du ministre et ensuite poser nos questions.

Le président: Le Comité est-il d'accord pour que l'on reporte à plus tard la période des questions à ce sujet-là?

• (11:30 a.m.)

(*Traduction*)

M. Basford: Monsieur le président, je crois que si le ministre peut répondre à quelques courtes questions dès maintenant, et si nous nous réunissions de nouveau lors d'une autre séance, cette audition subséquente serait plus utile car les membres du Comité auraient alors le temps d'étudier son exposé et quelques-unes de ses réponses.

(*Texte*)

Le président: Est-ce que cette réponse vous satisfait, monsieur Asselin?

M. Asselin (Charlevoix): Non. A mon avis, si nous passons immédiatement à la période des questions, nous allons la continuer. Nous avons dit que nous n'étions pas en mesure ce matin de participer à la période des questions. Il faut, je pense, être juste envers tout le monde. Je vous demande s'il est possible que le Comité décide de reporter cette période des questions à plus tard.

M. Prud'homme: Les questions qui seront posées ce matin ne le seront pas lors de la prochaine séance, ce qui donnera plus de temps à d'autres députés. Si certains députés désirent poser des questions ce matin et qu'ils sont prêts à le faire, je ne vois pas pourquoi nous devrions attendre la prochaine séance. Si M. Basford interroge M. Martin ce matin, je suis convaincu que la prochaine fois, il ne le fera pas. Cela donnera plus de temps pour se préparer à ceux qui ne sont pas prêts à poser leurs questions, ce matin. Messieurs Asselin, Brewin et quelques autres utiliseront cette période lors de la prochaine séance.

M. Laprise: Monsieur le président, là n'est pas la question. On nous a convoqués, hier, afin de prendre une décision au sujet de la séance spéciale de ce matin. J'ai eu l'impression que nous nous étions entendus pour que la première déclaration porte sur le Vietnam. Alors, la suggestion de M. Asselin à l'effet que l'on reporte la discussion à plus tard, lors d'une autre séance, est très valable. Alors, qu'on entende le ministre, s'il est disposé à faire cette déclaration maintenant sur le Vietnam, quitte à poser nos questions sur les eaux territoriales lors d'une autre séance.

Le président: A mon avis, cette demande est raisonnable. Alors nous allons ajourner la période des questions sur ce sujet, à la prochaine séance, et nous demanderons au ministre de passer à un autre sujet.

(*Traduction*)

L'hon. M. Martin (Essex-Est): Monsieur le président, je suis à la disposition du comité. Je suis prêt à répondre à toute question que voudront bien me poser les membres du Comité.

M. Nesbitt: Monsieur le président, avant de quitter ce sujet particulier, je me demande si nous pourrions avoir recours à vos bons offices pour obtenir des exemplaires de l'exposé du ministre, car les procès-verbaux de notre Comité, je ne sais trop pourquoi, semblent toujours en retard sur les rapports imprimés d'autres comités. C'est pourquoi, en pressant l'impression de ce document, nous pourrions en prendre connaissance en nous procurant des exemplaires de l'exposé du ministre? Sinon, jamais nous n'adopterons le rapport.

Le président: La période des questions est ouverte, probablement au sujet du Viet-nam.

M. Nesbitt: Je me demande si le ministre formulerait une déclaration sur le Viet-nam.

L'hon. M. Martin (Essex-Est): Je n'ai pas de déclaration à formuler, mais je suis prêt à répondre à toute question qu'un membre du Comité voudrait me poser sur le Viet-nam ou sur tout autre sujet relevant de ma compétence.

M. Nesbitt: Monsieur le président, il y a quelques questions que je voudrais poser au ministre. Comme je vous l'ai dit, je ne savais pas quelle question serait soulevée ce matin. J'ai envoyé chercher quelques documents contenant des renseignements sur lesquels je voudrais interroger le ministre. Je désire obtenir un exemplaire du discours du ministre aux Nations Unies, à moins qu'il ne s'en trouve un ici. Peut-être les membres de votre ministère...

L'hon. M. Martin (Essex-Est): Je crois que vous étiez ici quand on l'a distribué.

M. Nesbitt: Oui, j'en ai un exemplaire à mon bureau, mais c'est loin d'ici. J'aimerais

en obtenir un autre exemplaire, si c'est possible.

L'hon. M. Martin (Essex-Est): Je serai heureux de vous en envoyer un.

M. Nesbitt: Y en a-t-il un ici?

M. Allmand: Pourrais-je poser une question au ministre sur la Rhodésie?

Le président: Peut-être ferions-nous mieux de nous en tenir au Viet-nam, à moins qu'il n'y ait pas de question à poser sur ce point; dans ce cas, nous passerons à la Rhodésie.

M. Nesbitt: Mais j'ai une question à poser sur le Viet-nam. J'ai envoyé le messager me chercher certains renseignements—un exemplaire du hansard—mais malheureusement il me faudra parler de mémoire. Je suis sûr que le ministre aura la bonté de me corriger si je ne le cite pas correctement. Le ministre pourrait-il nous dire—et je veux parler des prétendus arrêts de bombardements du Vietnam du Nord—combien d'arrêts de bombardements y a-t-il eu jusqu'ici à l'occasion de fêtes religieuses ou autres?

L'hon. M. Martin (Essex-Est): A l'occasion de fêtes religieuses je crois qu'il y en a eu trois.

M. Nesbitt: Le ministre pourrait-il nous dire, approximativement, combien de temps ont duré ces divers arrêts?

L'hon. M. Martin (Essex-Est): Je crois qu'ils ont duré de quatre à six jours. Je n'ai pas les données exactes en mémoire, mais il s'agissait de courtes périodes. Un de ces arrêts n'a duré que deux jours, si je me souviens bien.

M. Nesbitt: Au cours de ces périodes de temps, y a-t-il eu des preuves que les Vietnamiens du Nord ont accéléré l'expédition de matériel et même d'hommes, vers la partie sud du Viet-nam, à leurs alliés Viet-cong?

L'hon. M. Martin (Essex-Est): Vous demandez s'il y a eu accélération; je ne peux vous répondre, je l'ignore.

M. Nesbitt: Le ministre nous dirait-il si, à sa connaissance, il n'y a pas eu d'expédition de matériel durant ces périodes?

L'hon. M. Martin (Essex-Est): Je ne dirais pas cela. J'ai lu qu'au cours du dernier bref arrêt, à l'occasion des fêtes du Tet, les expéditions de matériel continuaient et il y a certainement eu des violations, des deux côtés, de cette trêve temporaire.

M. Nesbitt: Oui; mais le ministre ne dirait pas s'il y a eu un accroissement des expéditions de matériel au cours de ces arrêts de bombardements?

L'hon. M. Martin (Essex-Est): Je ne saurais dire.

M. Nesbitt: De l'avis de monsieur le ministre, quel serait l'objectif principal poursuivi par les États-Unis en bombardant le Nord Vietnam?

M. Martin (Essex-Est): Quel serait le...

M. Nesbitt: Oui, à votre avis, quel serait l'objectif principal poursuivi par les États-Unis en bombardant le Nord Vietnam?

M. Martin (Essex-Est): Voulez-vous dire quelle est la tactique suivie par les États-Unis en ce qui a trait aux bombardements...

M. Nesbitt: Non; pourquoi le font-ils?

M. Martin (Essex-Est): Je ne pense pas que je puisse vous dire pourquoi ils le font. Nous avons les déclarations de M. McNamara à ce sujet, mais je ne puis expliquer et n'ai nullement l'intention d'expliquer la stratégie militaire des États-Unis au Vietnam. Nous ne combattons pas à leur côté dans cette guerre et votre opinion sur le cours particulier suivi par l'un ou l'autre des belligérants est aussi petinente que tout ce que je pourrrais en dire moi-même. Mais si vous m'interrogez au sujet de la politique canadienne concernant le Vietnam, je me ferai un plaisir de vous en parler.

M. Nesbitt: Je puis toujours dire que le ministre dispose certainement de bien des renseignements que nous ne possédons pas. Je ne m'attends d'ailleurs pas qu'il nous fournisse des renseignements secrets...

M. Martin (Essex-Est): Le Canada n'a aucun accès aux secrets militaires des parties engagées dans la guerre du Vietnam, et je suis sûr qu'aucun pays non combattant n'y a accès, pas plus qu'à la politique militaire de tout autre pays concernant cette guerre.

M. Nesbitt: Le ministre devra sûrement admettre qu'en raison du rôle qu'il joue au sein de la Commission internationale de contrôle, le Canada est pour le moins quelque peu intéressé à ce qui se passe au Vietnam.

M. Martin (Essex-Est): Je pense que, justement parce que le Canada est membre de la Commission internationale de contrôle, mon honorable ami devrait se rendre compte qu'il est plus difficile pour le Canada d'obtenir des

renseignements précis concernant la stratégie militaire de tout pays engagé dans ce conflit.

M. Nesbitt: A titre de membre de la Commission internationale de contrôle, le Canada n'est-il pas appelé à recevoir des renseignements ou des plaintes officielles du Nord Vietnam au sujet des dégâts militaires qui lui sont infligés?

M. Martin (Essex-Est): Certainement, mais ce n'est pas là ce que vous m'avez demandé. Vous m'avez demandé mon avis au sujet de la stratégie militaire d'un pays et je vous ai dit que je ne suis pas à même d'en parler. Vous me posez maintenant une question qui traite d'un sujet entièrement différent et je puis répondre: oui, en tant que membre de la Commission nous avons reçu des plaintes du Nord Vietnam; nous avons également reçu des plaintes du Sud Vietnam et, en tant que membre de la Commission, nous avons essayé de nous occuper de ces plaintes malgré la situation actuelle qui limite l'efficacité du travail de la Commission.

M. Nesbitt: Le ministre a-t-il reçu de notre représentant auprès de la Commission des renseignements selon lesquels les bombardements des Américains ont sérieusement endommagé les voies d'approvisionnement des Nord Vietnamiens ou diminué leur puissance militaire, par la destruction de matériel de guerre, par exemple?

M. Martin (Essex-Est): Il n'entre pas dans les fonctions de la Commission de rapporter le succès ou la faillite de l'une ou l'autre des parties engagées dans la guerre du Vietnam. Le rôle de la Commission a été établi par les accords de Genève: il consiste à faire le nécessaire pour un cessez-le-feu, à signaler dans quelle mesure les États membres ont respecté les conditions auxquelles il se sont engagés, du point de vue international, en vertu des Accords de Genève, et vous me demandez maintenant de vous donner un compte rendu des progrès de la guerre, de l'étendue des dégâts et ainsi de suite...

M. Nesbitt: Non, ce n'est pas du tout cela que je demande.

M. Martin (Essex-Est): ...et j'estime que je ne suis pas en situation de vous donner ce genre de renseignement, ni que ce soit le genre de questions que vous devriez poser.

M. Nesbitt: Le ministre ne possède aucun renseignements au sujet des dégâts qui auraient pu être causés par les bombardements?

M. Martin (Essex-Est): Nous possédons tous deux des renseignements à ce sujet, vous comme moi. Nous lisons les journaux tous les jours.

M. Nesbitt: Très bien, cela est juste.

M. Churchill: Que pensez-vous du sondage Gallup?

• (11:40 a.m.)

M. Martin (Essex-Est): J'ai lu le compte rendu d'un sondage Gallup selon lequel la popularité de certains membres serait en baisse à Winnipeg.

M. Churchill: Il n'y a aucun député libéral dans l'Ouest.

M. Nesbitt: Il me reste seulement une ou deux questions à poser.

La déclaration du ministre aux Nations Unies a porté largement sur les quatre questions dont il avait parlé devant le Comité en avril dernier. A la suite de la déclaration qu'il avait faite à cette époque, certaines questions furent posées en Chambre et, bien qu'il ne s'agisse que d'une question d'opinion et je n'ai d'ailleurs malheureusement pas le texte du discours sous les yeux, il me semble qu'il y ait une légère divergence d'opinion concernant le fait que le ministre n'a peut-être pas été aussi précis dans l'exposé qu'il a fait aux Nations Unies, qu'il l'était lors de ses déclarations devant la Chambre des communes, à savoir, si les bombardements devraient être interrrompus sans qu'aucune condition ne soit fixée, ou si le Nord Viet-nam devrait lui-même répondre par un geste du même genre.

Aussi avant hier ai-je demandé au ministre, si, à son avis, il est vraisemblable que des pourparlers de paix soient entamés au cas où les bombardements du Nord Viet-nam seraient interrompus; comme je n'ai pas le Hansard ici j'ai envoyé quelqu'un en chercher un exemplaire. Si je me souviens bien, le ministre a répondu que cela n'est pas sûr du tout.

M. Martin (Essex-Est): Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Nesbitt: Dans ce cas, peut-être pourriez-vous nous dire ce que vous avez dit. Malheureusement je n'ai pas le texte de votre réponse ici.

M. Martin (Essex-Est): Vous m'avez posé un bon nombre de questions traitant de bien des sujets. Le 11 avril j'ai fait une déclaration devant le Comité et, comme vous l'avez fort justement dit, dans ma déclaration devant l'Assemblée générale en septembre, j'ai eu recours aux termes mêmes que j'avais employés devant le Comité pour exposer mes vues sur la façon de mettre un terme à la guerre du Viet-nam.

Je tiens à préciser avant de vous répondre que je n'ai pas dit à ce moment que ma déclaration représentait une proposition. Je me suis refusé à présenter mes idées sous la forme d'une proposition sachant fort bien à ce moment-là que les chances qu'elle soit

acceptée étaient pratiquement nulles. J'ai avancé l'idée, lors de ma déclaration du 11 avril dernier, d'un programme qui mènerait à la paix en quatre étapes; programme selon lequel les belligérants pourraient commencer par un ralentissement de leurs activités militaires, pour en venir à un cessez-le-feu suivi de la négociation d'un traité. Depuis lors, les combats ont redoublé d'intensité dans ce qu'on avait convenu d'appeler la zone démilitarisée, dans le traité de cessez-le-feu de 1954, et en bordure de cette zone. Ce fait, à lui seul, a rendu le problème encore plus difficile à résoudre en créant le genre de situation que j'ai décrite dans mes déclarations du 11 avril concernant la première étape du programme que je proposais.

Cette étape, si vous vous en souvenez, comportait la suspension des bombardements du Nord Vietnam ainsi que le rétablissement total de la zone démilitarisée qui sert de frontière provisoire entre les deux Vietnams, sous la surveillance effective d'une commission internationale.

Ma déclaration devant l'Assemblée générale reprenait ces quatre points. J'ai dit alors, et je le répète maintenant, que j'estime que les Accords de Genève eux-mêmes fournissent le fondement d'un programme de paix comportant les quatre étapes comme celui que j'ai proposé dans ma déclaration du 11 avril. Mais, en raison d'événements ultérieurs et du fait que ni l'une ni l'autre des parties n'a accepté le programme entièrement et que l'un des belligérants en a rejeté les quatre points, il nous faut maintenant nous tourner vers d'autres solutions possibles.

Lorsque j'ai demandé à l'Assemblée générale que les bombardements soient suspendus, il ne s'agissait pas d'un changement de politique. C'est en effet la position que nous avions prise à maintes reprises au cours d'entretiens privés. Mais c'est la première fois que le gouvernement du Canada a pris ouvertement cette position aux Nations Unies. Si nous l'avons fait c'est que nous ne voyions alors, et ne voyons maintenant aucun autre moyen d'en arriver à des pourparlers de paix. En présentant ma proposition à l'Assemblée générale, j'ai bien précisé que l'interruption des bombardements n'amènerait pas obligatoirement la fin des hostilités, mais que chacun des belligérants aurait encore fort à faire pour trouver les moyens termes qui permettraient la restauration de la paix; et j'ai ajouté qu'après avoir soigneusement étudié tous les renseignements dont le Gouvernement dispose, étant donné le désir des États-Unis et le nôtre propre de voir cette guerre prendre fin, nous avons pensé que le seul moyen dont nous disposons actuellement, c'est d'interrompre les bombardements.

J'ai bien pris la précaution de faire remarquer que personne ne peut préjuger les résultats d'une telle décision. Je n'ai pas pu promettre que le Nord Vietnam répondrait par un geste, un geste significatif, qui mènerait à des pourparlers préliminaires. J'ai cependant exprimé l'idée que si les bombardements sont interrompus, nous aurions, à mon avis, une situation entièrement nouvelle. J'ai pensé qu'il incomberait alors au Nord Vietnam de faire le prochain geste et qu'il incomberait à l'Union soviétique, à la Pologne et aux autres pays d'exercer une pression sur le gouvernement d'Hanoï pour qu'il entame des pourparlers. Et je crois encore que telle est la situation. Je me rends fort bien compte, évidemment, qu'il existe bien des difficultés. Je suis conscient des dangers qui se présenteraient si une interruption des bombardements n'entraînait pas des pourparlers. Toutes ces choses ont été soigneusement soupesées avant que je ne fasse ce que bien des membres du présent Comité, ainsi que le parti de mon honorable ami, me poussaient à faire depuis longtemps.

Son ex-chef, on s'en souviendra, a insisté en plus d'une occasion, à la Chambre des communes, pour que le gouvernement du Canada demande aux États-Unis d'arrêter les bombardements. Ma réaction aux demandes du parti représentant l'opposition officielle se fondait sur la situation telle que je l'appréciais à cette époque-là. J'estime que la demande que j'ai présentée le 27 septembre et la même demande faite par le premier ministre du Danemark, qui à ce moment était aussi ministre des Affaires étrangères de son pays, ainsi que par les ministres des Affaires étrangères de la Suède et de la Norvège, sont des demandes sérieuses, présentées par ces gouvernements après mûre réflexion. Le gouvernement du Canada en a certainement étudié toutes les implications au préalable.

M. Nesbitt: Alors, dans l'espoir que cette action soit suivie de pourparlers, le ministre demande que les bombardements soient interrompus malgré le fait que s'ils le sont les approvisionnements dirigés vers le Sud progresseront de plus belle dans l'intervalle, et que, en conséquence, un bien plus grand nombre de nos amis Américains se feront tuer.

M. Martin (Essex-Est): C'est ce que j'ai fait remarquer à M. Diefenbaker, votre chef à l'époque, lorsqu'il a proposé la même chose l'année dernière.

• (11:50 a.m.)

M. Nesbitt: Mais vous avez décidé de vous rendre à son avis.

M. Martin (Essex-Est): Ce que nous avons fait parle de lui-même, monsieur Nesbitt.

M. Klein: Puis-je poser une question? Avez-vous fixé une date limite à cette interruption des bombardements?

M. Martin (Essex-Est): Aucune date limite n'a été fixée.

M. Klein: Cela veut-il dire que vous demandez que les Américains ne bombardent jamais plus le Nord Vietnam?

M. Martin (Essex-Est): On a simplement demandé que les bombardements soient interrompus.

M. Klein: Je le sais.

M. Martin (Essex-Est): Nous verrions ensuite quelle serait la réaction à cette décision.

Une voix: Il semble que vous l'ayez eue, votre réaction.

(*Texte*)

M. Martial Asselin (Charlevoix): A ce propos, monsieur le ministre, lorsque vous avez fait des propositions au gouvernement du Vietnam du Nord ainsi qu'au gouvernement américain, au sujet de la cessation des bombardements, si ma mémoire est fidèle, je pense que les autorités du Vietnam du Nord avaient laissé de côté la suggestion que vous aviez déjà faite et la seule condition...

M. Martin (Essex-Est): Faites-vous allusion aux suggestions formulées le 11 avril?

M. Asselin (Charlevoix): C'est exact.

M. Martin (Essex-Est): Vous avez raison.

M. Asselin (Charlevoix): Ils ont laissé de côté vos suggestions et la seule condition posée par les autorités du Vietnam du Nord préalable à une négociation de paix, était le retrait des troupes américaines du Vietnam du Sud.

M. Martin (Essex-Est): Non.

M. Asselin (Charlevoix): Quelle fut la réponse du Vietnam du Nord à cette suggestion?

M. Martin (Essex-Est): Ce gouvernement l'a rejetée complètement. Nous n'avons pas demandé simplement la cessation des bombardements. Nous avons aussi demandé le dégagement de la zone démilitarisée, et Hanoï a rejeté cette proposition. Les Américains n'ont pas complètement endossé nos suggestions, mais ils ont approuvé certainement la plupart de celles-ci.

Quant à la suggestion que nous avons formulée à l'Assemblée générale des Nations Unies, elle diffère complètement de celles qui ont été faites devant ce Comité le 11 avril dernier.

M. Asselin (Charlevoix): Aurait-elle été faite un peu dans la même ligne de pensée?

M. Martin (Essex-Est): Non. Il s'agit d'un arrangement complètement distinct, reposant sur les accords de Genève de 1954.

(*Traduction*)

M. Stanbury: Quelques membres du gouvernement polonais viennent de visiter Ottawa ces jours derniers. Je me demande si vous avez eu l'occasion de discuter avec eux de la possibilité de donner à la Commission internationale de contrôle plus d'autorité qu'elle n'en a, pour essayer d'amener les belligérants engagés au Vietnam à négocier des conditions de paix.

M. Martin (Essex-Est): Oui, j'ai vu les délégués polonais hier matin, en compagnie de M. Haidasz. Le chef de la délégation est l'Orateur du parlement polonais. Je l'avais déjà rencontré à Varsovie, il y a environ un an. J'ai discuté avec lui du travail de la Commission, dans la mesure où il m'a été possible de le faire, puisque, après tout, cette délégation ne représente pas officiellement le gouvernement polonais, et dans les termes appropriés à la circonstance. J'ai exposé à la délégation les aspirations qui sont celles du gouvernement du Canada depuis janvier 1966 concernant le rôle de la Commission. J'ai fait remarquer à la délégation que la position que nous avons prise publiquement aux Nations Unies lorsque nous avons demandé aux États-Unis d'interrompre leurs bombardements, ne l'a été qu'après mûre reflexion; que nous sommes liés aux États-Unis par de solides liens d'amitié, que nous avons beaucoup en commun avec eux, que les États-Unis comptent parmi les membres qui partagent avec nous les obligations de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord et que, par conséquent, ce n'est qu'après avoir étudié la situation de très près que nous en sommes venus à cette conclusion. J'ai continué en demandant si c'était trop espérer que de s'attendre que d'autres pays, comme la Pologne, prennent des mesures semblables qui, nous l'admettons, peuvent leur sembler difficiles à prendre, mais qui auraient aussi le même objectif, c'est-à-dire la paix au Vietnam.

M. Stanbury: Pensez-vous qu'il y ait l'ombre d'un espoir que la Pologne répondra par un geste semblable au nôtre?

M. Martin (Essex-Est): Je pense qu'il vous faudrait vous-même demander à la délégation ce qu'a été sa réponse. Tout ce que je puis faire c'est vous dire ce que je lui ai dit moi-même.

M. Stanbury: Vous avez profité de l'occasion pour essayer de pousser la Pologne à prendre des mesures semblables au nôtres?

M. Martin (Essex-Est): Bien sûr. De plus, j'en ai profité pour répéter une fois de plus que je suis toujours fortement d'avis que les membres de la Commission, les trois pays, en tant que représentant d'une grande partie de l'opinion mondiale, pourraient jouer un rôle utile en la circonstance. Je n'ai pas prétendu

que notre action mènerait de façon certaine à des résultats, mais qu'elle pourrait être précieuse pour essayer de combler la brèche qui sépare les belligérants et ainsi aider à découvrir une solution au problème difficile qui nous confronte.

J'en ai aussi profité pour faire savoir aux membres de la délégation que nous avions reçu une offre de M. Belcher, ancien ambassadeur yougoslave aux Nations Unies, à présent président de la Fédération mondiale des Associations des Nations Unies, que le Canada, la Pologne et l'Inde, à titre de membres de la Commission, ainsi que la Grande-Bretagne et l'Union Soviétique, à titre de co-présidents, se réunissent à Genève pour discuter de la guerre du Vietnam; nous pourrions voir ensuite quelles idées constructives résulteraient d'une réunion de ce genre, qui pourrait ramener la paix au Vietnam.

J'ai fait remarquer à cette délégation que nous étions en faveur de cette réunion, que nous avons accepté l'invitation, et que, autant que nous sachions, la Grande-Bretagne et nous-mêmes avons été les seuls pays à l'accepter.

M. Stanbury: Monsieur Martin, les rencontres entre membres des divers parlements me semblent être une façon idéale d'entretenir les relations internationales, bien meilleure, sous bien des aspects, que ne le sont les rencontres officielles entre représentants des gouvernements, en ce qu'elles établissent des relations personnelles, un meilleur esprit d'entente et des sentiments de respect mutuel. M. Pelletier, qui est à présent un de vos secrétaires parlementaires, a proposé au présent Comité, au printemps dernier je crois, que quelques membres du Comité aillent visiter le Vietnam. Je pense qu'à ce moment vous avez jugé qu'il n'y aurait rien à gagner par une action de ce genre.

Maintenant que le Sud Vietnam possède une assemblée législative peut-être un peu plus démocratique, pensez-vous qu'il pourrait y avoir quelque avantage, ou possibilité d'avantage à venir, à organiser une rencontre entre quelques représentants de notre parlement et quelques membres de l'assemblée législative du Sud Vietnam, et à profiter de cette occasion pour organiser une conférence avec quelques représentants de l'assemblée législative du Nord Vietnam; ces réunions seraient officieuses, pourraient avoir lieu au Canada, au Vietnam ou en tout autre pays et auraient pour objectif de créer un contact personnel non pas entre représentants officiels des divers pays mais entre représentants du peuple en autant que le peuple possède vraiment des représentants dans chacun de ces pays?

• (midi)

M. Martin (Essex-Est): Monsieur Stanbury, je suis fort sensible aux motifs qui inspirent votre question. Comme tout un chacun vous êtes animé du désir de faire votre part vers une solution à la guerre qui divise le Vietnam. Bien sûr, dans une situation difficile et compliquée comme celle-ci, les décisions seront prises non pas par les législateurs en tant que particuliers, mais par ceux qui tiennent les rênes du gouvernement, dans le Nord, dans le Sud et dans tous les autres pays impliqués dans cette affaire. Les échanges de vues comme ceux dont vous parlez ont leur valeur, bien sûr. Certains députés, parmi les membres du présent Comité je crois, sont allés au Vietnam, mais ils n'ont pu se rendre à Hanoï. C'est là une difficulté difficile à surmonter et je ne veux pas m'attarder sur ce sujet plus que je ne l'ai déjà fait. Bien sûr, notre représentant auprès de la Commission n'a aucune difficulté à se rendre à Hanoï; il y va d'ailleurs régulièrement. J'insiste fortement sur le fait, cependant, que ce sont ceux qui sont au pouvoir, qui détiennent l'autorité, qu'il nous faut convaincre.

M. Stanbury: Chacun désire faire tout en son pouvoir pour essayer d'amener les parties à négocier et les négociations entamées officiellement ne semblent pas donner de bien grands résultats. Il semble que la difficulté la plus difficile à surmonter serait le manque de confiance en tout pays de l'Ouest de la part du Nord Vietnam. Il se pourrait que les relations personnelles puissent aider à percer ce mur de méfiance. En faisant cette proposition, je me rends fort bien compte que ce n'est pas nous qui résoudrons le problème, mais notre effort pourrait peut-être constituer un petit pas vers un meilleur esprit d'entente qui, à son tour, pourrait mener à une solution quelconque.

M. Churchill: Puis-je poser une question supplémentaire?

M. Martin (Essex-Est): La grosse difficulté consiste à établir des rapports avec le Nord Vietnam.

M. Stanbury: Peut-être si nous exprimions un désir de la part du présent Parlement...

M. Martin (Essex-Est): Votre désir sera rendu public. Je serais curieux de connaître la réaction qu'il provoquera.

M. Stanbury: Il est plus important que ce soit le désir d'un comité ou du Parlement plutôt que le mien; peut-être pourrait-on l'examiner.

M. Churchill: Je pourrais peut-être venir à l'aide du Ministre et lui être utile. M. Stanbury semble laisser à entendre que l'activité ministérielle dans le domaine des Affaires extérieures n'est pas tout à fait aussi heureuse que le serait celle des députés. Est-ce là

une critique contre le ministre des Affaires extérieures?

M. Martin (Essex-Est): Certainement, si ce qu'il a dit était laissé à l'interprétation de chacun, et je suis sûr que vous en profiteriez aussitôt. J'ai toujours soupçonné, monsieur Churchill, que bien que vous preniez un profond intérêt à la solution des problèmes fondamentaux, cet intérêt s'accompagne toujours d'un penchant à la malice en matière politique.

M. Churchill: J'essayais de vous être utile. Je n'aime pas qu'un ministre soit attaqué par les membres de son propre parti.

M. Martin (Essex-Est): Monsieur Churchill, M. Stanbury essaie très sérieusement de s'attaquer au problème le plus grave de notre temps et vous n'avez pas encore montré que vous reconnaissez que ce problème est aussi grave qu'il le croit.

M. Stanbury: Monsieur le président, pour m'expliquer sur un fait personnel, je tiens à assurer mon honorable ami que le Ministre a toute ma confiance. C'est simplement que les meilleurs efforts des meilleurs spécialistes au monde en diplomatie n'ont pas encore trouvé une solution à ce problème.

Comme M. Strong l'a dit, la conduite des relations extérieures signifie beaucoup plus que la seule existence de relations au niveau intergouvernemental. Il a intéressé les hommes d'affaires, les organismes de bienfaisance et l'ensemble de la collectivité canadienne à la mise en œuvre de notre programme d'aide extérieure, avec l'encouragement du Ministre. Je crois, certes, que tous les Canadiens, plus particulièrement les parlementaires eux-mêmes, devaient faire tout en leur pouvoir pour trouver un moyen d'améliorer la communication entre les combattants de la guerre au Vietnam.

M. Martin (Essex-Est): Il s'agit d'une affaire très compliquée, monsieur Stanbury, et si j'avais cru que votre proposition était de nature, à mériter d'autres observations, je les aurais certainement faites. Je tiens à vous assurer, toutefois, que le contact entre le Nord et les autres forces militaires est très essentiel. Je crois que vous ne devriez pas l'oublier.

M. Allmand: J'ai une autre question, monsieur le président.

Un peu plus tôt cette année, je vous ai envoyé, une simple proposition du genre de celle de M. Stanbury. Vous avez annoncé au Comité lors d'une réunion, au printemps, que vous aviez reçu ma proposition relative à l'envoi des députés au Vietnam et vous avez dit qu'elle serait étudiée par le comité directeur. Ce comité en est-il venu à quelque décision là-dessus?

Le président: La proposition a été étudiée par le comité directeur, mais aucune décision favorable n'a été rendue à ce moment-là.

M. Allmand: Voulez-vous dire que la proposition a été rejetée?

Le président: Peut-être l'ensemble du Comité pourrait-il l'étudier de nouveau; toutefois, le comité directeur n'était pas en faveur de la proposition à ce moment-là.

M. Stanbury: Je ne veux pas insister sur quelque chose qu'on pourrait considérer comme tout à fait irréalisable, monsieur Martin. Cependant, je tiens à dire que si la principale objection qu'on pose à cette proposition est que le Vietnam du Nord ne serait pas disposé à l'accepter, il me semble alors que...

M. Martin (Essex-Est): Je n'ai pas laissé cela à entendre.

M. Stanbury: Non.

M. Martin (Essex-Est): J'ai simplement dit que cette proposition serait rendue publique et je suis sûr qu'on en prendra note. Je ne puis pas en dire plus long.

M. Stanbury: Si je puis me permettre d'adresser cette suggestion au président, je crois que si le comité directeur voulait bien examiner de nouveau cette proposition, surtout à la lumière des récentes élections tenues au Vietnam du Sud, on pourrait peut-être savoir si, oui ou non, le Vietnam du Nord, aussi bien que le Vietnam du Sud, serait intéressé à cette sorte de contact officieux.

Le président: Je serais très heureux que cette question figure à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité directeur. Je demande donc au greffier d'en prendre note.

(Texte)

M. Prud'homme: J'aimerais poser une question supplémentaire pour faire suite à la question de M. Stanbury. Monsieur le ministre, voulez-vous dire, (je me réfère à la réponse que vous avez donnée à M. Stanbury), que, selon vous, Hanoï refuserait de recevoir un groupe de parlementaires canadiens qui sont de bonne foi?

M. Paul Martin: Je n'ai pas dit cela. J'ai dit simplement qu'on retiendra les propos de M. Stanbury. C'est tout ce que je peux dire maintenant.

M. Prud'homme: Croyez-vous qu'il soit possible qu'Hanoï accepte de recevoir une délégation de parlementaires canadiens?

M. Paul Martin: Il ne m'appartient pas de répondre au nom du gouvernement du Vietnam du Nord. Je parle simplement en m'appuyant sur notre expérience. Par exemple, nous avons envoyé là-bas un émissaire spécial en la personne de M. Chester Ronning. Je connais les difficultés que nous avons rencontrées. Je sais à quel point nous sommes obligés de faire des préparatifs pour aller à Hanoï, et c'est en ayant ces choses-là à l'esprit que j'ai répondu à M. Stanbury. Et je ne veux pas donner l'impression, par ma réponse, étant donné la situation politique qui est très délicate, que j'approuve la suggestion.

M. Prud'homme: Mais vous ne la désapprouvez pas pour autant.

Le président: Monsieur Goyer, vous avez la parole.

• (12:10 p.m.)

M. Goyer: Monsieur le ministre, le Canada a sûrement fait un pas de plus vers la solution du conflit au Vietnam en préconisant l'arrêt unilatéral des bombardements par les États-Unis. Je ne sais pas si mon collègue fait allusion à mes remarques lorsqu'il fait «Hum», mais j'aimerais connaître, plus tard, ses commentaires. Je les ai déjà entendus mais je n'ai rien vu de bien positif dans ses remarques. Par contre, je me demande si le Canada va assez loin dans la deuxième partie de sa solution en ce qui regarde le retour aux accords de Genève et particulièrement quant à l'établissement d'une zone démilitarisée qui soit vraiment respectée. Y a-t-il quelque chose de neuf à ce sujet?

(Traduction)

M. Churchill: Il y a là maintenant une zone démilitarisée, et la lutte s'y poursuit.

(Texte)

M. Goyer: Qui soit respectée. Tout ce que je vous demande, c'est de comprendre ce que je dis. C'est clair.

Beaucoup d'observateurs pensent depuis longtemps que la guerre au Vietnam se poursuit surtout parce que la Chine et les États-Unis sont dans un état constant de crainte, parce qu'ils ne veulent pas trouver de zones de friction, c'est-à-dire de pays où les deux soient vraiment côte à côte comme cela se fait au Vietnam actuellement. Plusieurs observateurs ont déjà suggéré depuis longtemps, et cela tend à s'imposer dans l'esprit de ceux qui cherchent une solution au Vietnam, qu'il y ait une zone de démilitarisation plus étendue entre la Chine et les États-Unis, soit la neutralisation du Sud-Est asiatique et plus particulièrement tout l'hémicycle compris entre l'Indonésie, le Japon et les Philippines.

Une telle solution de neutralisation du Sud-Est asiatique ne pourrait-elle pas être une politique progressive de la part du Canada? Et cette politique ne serait-elle pas aussi réaliste, dans ce sens qu'elle pourrait épauler fortement toute notre politique d'aide aux pays en voie de développement? Si on pouvait, un jour, réaliser la neutralisation du Sud-Est asiatique, les sommes que ces pays consacrent actuellement à l'armement pourraient servir au développement de ces pays. Pour le Canada qui aide certains de ces pays du Sud-Est asiatique, les fonds investis actuellement pourraient rapporter beaucoup plus à longue échéance.

Ne serait-il pas avantageux pour le Canada de faire plus que de revenir aux accords de Genève et au respect de la zone démilitarisée et de demander, plutôt, la neutralisation du Sud-Est asiatique et d'inciter les pays en cause à prendre position à l'égard de ce problème?

M. Asselin (Charlevoix): J'aimerais demander au ministre si sa politique est de demander aux Américains de se retirer du Vietnam?

M. Goyer: Je pense que ma question est assez claire.

M. Paul Martin: Non, non ce n'est pas la question. Voici, monsieur Goyer. J'ai proposé une zone démilitarisée dans mes commentaires du 11 avril. J'ai soumis ce projet en vue d'encourager un début de négociations. Quant à votre deuxième question, savoir: la situation après la guerre et la neutralisation de l'Asie du Sud-Est, je suis d'accord avec vous. J'ai fait une déclaration en Chambre, expliquant notre position à ce sujet. Peut-être pourriez-vous l'étudier et me poser vos questions à la prochaine réunion? Mais, en principe, je suis tout à fait d'accord avec ce que vous avez dit.

M. Goyer: Monsieur le ministre, j'ai lu votre déclaration, et si ma mémoire est fidèle, vous dites que le gouvernement du Canada est sympathique au projet. Ce n'est pas exactement le terme, mais je pense que j'en conserve l'esprit.

M. Paul Martin: Pas seulement sympathique. Nous croyons que cette région doit être libre de faire son choix elle-même, de décider si le Sud et le Nord devraient se réunir, s'ils devraient avoir un gouvernement ou une

société quelconque. C'est à eux de décider. Mais il appartient à la communauté internationale, aux grandes puissances, de garantir la stabilité de cette région afin que le principe de libre choix puisse être adopté par les Vietnamiens.

M. Goyer: Dans votre solution de neutralisation, incluez-vous, mis à part le Nord et le Sud du Vietnam, le Cambodge et le Laos, qui sont des pays limitrophes? En un mot, incluez-vous tout l'hémicycle compris entre l'Indonésie, les Philippines et le Japon?

M. Martin (Essex-Est): Le 11 avril, j'ai dit, j'ai le texte anglais devant moi . . .

(Traduction)

Quand j'ai pris la parole à la Chambre la dernière fois, j'ai dit que nous pouvions voir la valeur des propositions qui ont été faites pour la neutralisation, en temps et lieu, non seulement du Vietnam mais d'une région plus étendue du Sud-Est asiatique.

(Texte)

Lors de ma déclaration à la Chambre, j'ai dit que je voyais l'Amérique dans les propositions de neutralisation, non seulement au Vietnam mais en Asie du Sud-Est.

M. Goyer: Dites-vous, ce matin, que le gouvernement appuie cette politique?

M. Martin (Essex-Est): Certainement. J'ai confirmé cette position dans trois conférences que j'ai données dernièrement à l'Université Columbia.

M. Goyer: Dans cette optique, puisqu'il appartient aux gouvernements du Cambodge et du Laos de se prononcer sur cette politique, ne serait-il pas profitable, pour reprendre l'idée de M. Stanbury mais sous une autre forme, ne serait-il pas profitable, dis-je, pour des parlementaires du Canada de se rendre, non pas au Vietnam du Nord, puisque les difficultés existent, quand même, et il faut le comprendre, mais de se rendre au Vietnam du Sud et aussi dans les autres pays du Sud-Est asiatique pour proposer cette idée de neutralisation du Sud-Est asiatique, c'est-à-dire chercher à exercer une influence, là où on peut vraiment le faire, au lieu d'essayer d'établir la paix au Vietnam du Nord.

M. Martin (Essex-Est): Je crois que l'échange de points de vue est toujours désirable.

M. Goyer: Ne croyez-vous pas que ce serait plus profitable que d'aller visiter les bases de l'OTAN? De tels voyages ont du mérite en soi, mais ils ne font pas progresser, je pense, l'idée de paix. Je pense qu'un parlementaire sera certainement plus intéressé à se rendre compte *de visu* de ce qui se passe dans le Sud-Est asiatique, aujourd'hui que de visiter les bases de l'OTAN où c'est une répétition des mêmes installations.

M. Martin (Essex-Est): Nous pourrons toujours le faire, si le moment est propice. Je vous ai dit que je vois beaucoup de bon dans ces échanges, mais la question pour le moment est de savoir si le moment est propice.

M. Goyer: Merci.

(Traduction)

M. Harkness: Tout d'abord, puis-je demander si l'une quelconque des équipes militaires de la Commission internationale se trouve dans la zone démilitarisée, ou dans le voisinage, à l'heure actuelle?

M. Martin (Essex-Est): Non, non.

M. Harkness: N'est-ce pas là une partie de leur tâche que de patrouiller, disons, la zone démilitarisée pour s'assurer qu'aucun côté n'y exerce des activités de guerre?

M. Martin (Essex-Est): Oui; elles le font dans la mesure où le permet l'intensification de la lutte actuelle; cependant, la lutte est engagée dans la zone démilitarisée.

M. Harkness: Dans ce cas, le personnel de la Commission de contrôle n'est pas en mesure de signaler si le Vietnam du Nord a des camps, des équipes de combat et ainsi de suite, dans la zone démilitarisée?

M. Martin (Essex-Est): Il n'y a aucun doute que les deux côtés sont vivement engagés dans la lutte dans la zone démilitarisée.

M. Harkness: Étant donné que ces équipes militaires ne sont pas dans la zone démilitarisée, laquelle devrait être selon vous, je crois, l'un de leurs principaux théâtres d'opération . . .

M. Martin (Essex-Est): Cela est sûrement impossible, puisqu'il y a une guerre dans cette région.

M. Harkness: Où sont-elles, ou que font-elles?

• (12:20 p.m.)

M. Martin (Essex-Est): Elles sont dans plusieurs régions. Mais comme je vous l'ai fait remarquer, monsieur Harkness, quand nous avons discuté, la dernière fois, de cette phase du problème, la nature du conflit est telle que la Commission se voit empêchée de remplir entièrement, voire même dans une grande mesure, les obligations contractées en vertu de l'Accord de 1954. Il n'y a aucun doute là-dessus. Il est évident que, lorsque la lutte est intense dans la zone démilitarisée, la Commission chargée de surveiller le ces-

sez-le-feu est sensiblement entravée dans son action—et très sérieusement je le dirais —dans la première étape de sa mission.

M. Harkness: En effet, il n'existe plus alors de zone démilitarisée.

M. Martin (Essex-Est): Il y a une zone démilitarisée prévue par l'Accord de Genève, mais c'est une zone dont la démilitarisation n'est pas respectée par les parties.

M. Harkness: En d'autres termes, elle n'existe que par écrit, à l'heure actuelle.

M. Martin (Essex-Est): Ce n'était pas la situation, il y a un an. A cette époque-là, en septembre, nous avons proposé que la zone démilitarisée soit libérée, et les États-Unis ont montré leur empressement à en sortir. Je me souviens maintenant qu'on n'a pas donné de réponse officielle à cette proposition. Le Nord a continué ses activités dans la zone démilitarisée et l'autre côté en a fait autant parce qu'on ne s'est pas prêté à cette proposition.

M. Harkness: Ainsi, il n'y a pas, en réalité, de zone démilitarisée à l'heure actuelle, d'un point de vue pratique.

M. Martin (Essex-Est): Il y a une zone démilitarisée aux termes des accords de Genève, mais les parties en cause ne respectent pas la zone démilitarisée.

M. Harkness: Je dis donc qu'actuellement elle n'existe que sur le papier.

M. Martin (Essex-Est): Il s'agit toujours, à mon sens, d'une obligation internationale . . .

M. Harkness: Y en a-t-il d'autres de ces . . .

M. Martin (Essex-Est): . . . comme la zone démilitarisée au Moyen-Orient. Elle n'a pas été pleinement respectée, mais cela n'en reste pas moins que c'était une obligation internationale et constante.

M. Harkness: Y a-t-il de ces équipes militaires de contrôle dans le Vietnam du Nord, à l'heure actuelle?

M. Martin (Essex-Est): Bien sûr. Nous avons des représentants dans le Nord. Il y avait cinq équipes, il y a un an et demi. Le Nord a demandé qu'elles soient retirées pour des raisons de sécurité et elles l'ont été pour ces raisons.

M. Harkness: Il n'y en a donc pas dans le Nord, à l'heure actuelle.

M. Martin (Essex-Est): Il n'y en a pas en dehors d'Hanoï.

M. Harkness: A Hanoï, ce n'est pas une équipe militaire de contrôle, n'est-ce pas? Nest-ce pas seulement une équipe de représentants civils de la Commission de contrôle?

M. Martin (Essex-Est): C'est juste.

M. Harkness: Ainsi, il n'y a aucune de ces équipes de contrôle dans le Nord, à l'heure actuelle.

M. Martin (Essex-Est): C'est juste.

M. Harkness: Combien y en a-t-il au Vietnam du Sud et où sont-elles, à l'heure actuelle?

M. Martin (Essex-Est): Je ne sais pas si je puis vous donner ce renseignement en ce moment. Monsieur Delworth, voulez-vous me l'obtenir? Je répondrai plus tard à cette question.

M. Harkness: Combien y a-t-il de fonctionnaires à la Commission de contrôle à Hanoï?

M. Martin (Essex-Est): Je ne crois pas que les chiffres que je vous ai donnés en juin aient changé depuis. Je crois que les chiffres que j'ai rendus publics représentent encore l'effectif du personnel militaire et civil.

M. Harkness: Il y avait deux personnes, si je me souviens bien. Est-ce exact?

M. Martin (Essex-Est): Deux fonctionnaires et quatre militaires. Quatre militaires, je crois.

M. Harkness: Ce personnel militaire est-il encore au Vietnam du Nord? Je croyais que vous veniez de dire que nous n'avions pas de personnel militaire.

M. Martin (Essex-Est): J'ai dit que nous n'avions pas d'équipes militaires—pas d'emplacements militaires; on les a retirés pour des raisons de sécurité. Tout ce que nous avons se trouve à Hanoï. Dans le Sud, nous avons actuellement des équipes à Hué, Da Nhang, Qui Non, Nha Trang, ainsi qu'à Vung Tau et à Saïgon.

M. Harkness: Quelles activités ces équipes militaires exercent-elles en dehors de Saïgon?

M. Martin (Essex-Est): Dans la mesure où l'Accord le leur permet—l'Accord entre les trois puissances parties à la Commission—elles s'efforcent de remplir la tâche que leur a assignée l'Accord de Genève qui prévoit l'observation de ce qui survient. Je vous ai avoué, en juin dernier, je crois, peut-être en

juillet, lorsque nous nous sommes réunis la dernière fois, que la Commission connaît de profondes déceptions. Elle n'a pas pu s'acquitter de ses responsabilités. Cela vous a incité à faire ce que je crois être une observation prudente et réfléchie concernant son utilité, et j'ai dit à ce moment-là que je faisais cas de votre point de vue, étant donné votre propre expérience de ces questions en qualité d'ancien ministre de la Défense nationale. Cependant, j'étais d'avis qu'étant donné que d'autres puissances parties à la Commission maintiennent le même niveau de personnel, il était important que pour cette raison nous en fassions autant, aussi que nous ne perdions pas de vue la valeur actuelle et potentielle de l'existence des pouvoirs de la Commission. L'accès de la Commission à Hanoï et à Saïgon est quelque chose qu'il ne faut pas oublier.

M. Harkness: Ces équipes signalent-elles régulièrement l'effectif du personnel militaire des États-Unis et son armement, l'effectif du personnel du Vietnam du Sud et son armement, aux cinq endroits où elles sont postées?

M. Martin (Essex-Est): Elles le font dans la mesure du possible. Mais il y a des restrictions évidentes.

M. MacDonald (Prince): J'ai une question supplémentaire à poser. Qui reçoit ces rapports?

M. Martin (Essex-Est): Ils sont envoyés à la Commission. Naturellement, comme je suis le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, c'est moi qui les reçois.

M. MacDonald (Prince): Les deux autres pays en reçoivent-ils aussi un exemplaire?

M. Martin (Essex-Est): Je le suppose.

M. Harkness: Au sujet d'une autre phase de cette affaire, je vous ai demandé, il y a deux jours, si vous pouviez faire une déclaration concernant le but des missions navales du Vietnam du Sud qui étaient alors à Ottawa. De fait, je crois qu'elles étaient dans les tribunes juste avant que je pose cette question. A ce moment-là, vous avez dit que vous ne saviez pas qu'elles étaient ici.

M. Martin (Essex-Est): Les États-Unis; je n'étais pas au courant.

M. Harkness: Pouvez-vous me dire maintenant quel était le but de cette mission?

M. Martin (Essex-Est): C'était un groupe de 17 personnes qui visitaient divers pays sous les auspices du gouvernement des États-Unis. Il y a 17 officiers venant de 12 pays, y compris un officier canadien et, de plus, un officier américain chargé de diriger la mission. Il y avait aussi des officiers de l'Indonésie, de la Thaïlande, de la république de Corée, des Philippines, de la république de Chine, du Brésil, du Chili, de l'Allemagne, et le reste. Ils sont venus au Canada, non pour me voir mais pour rencontrer les autorités de la Défense nationale.

M. Harkness: Quel était le but de cette visite?

M. Martin (Essex-Est): Ils sont venus ici au cours de leur voyage—je ne crois pas qu'on pourrait comparer cela aux visites que fait notre Collège de la défense, mais ce n'est pas la première fois que les États-Unis les réunissaient. Ils le font tous les ans. Ces équipes viennent ici pour traiter avec nous de problèmes militaires qui nous sont communs, de l'approvisionnement et de choses semblables, je suppose.

M. Harkness: Dans ce cas, la présence d'amiraux du Vietnam du Sud dans cette délégation n'avait donc rien à voir avec des discussions quelconques sur des guerres au Vietnam?

M. Martin (Essex-Est): Non.

Le président: Monsieur Basford?

M. Basford: Monsieur Martin, je crois savoir qu'à cause de leurs engagements au Vietnam et dans le Sud-est asiatique et, partant, de la nécessité d'amener beaucoup d'hommes et de matériel dans cette région et surtout d'y avoir libre accès en empruntant le détroit de Bornéo, les États-Unis se sont opposés de tout temps à toute modification des règlements concernant la haute mer. Ils s'opposent surtout à tout changement relatif aux eaux intérieures du Canada. Est-ce exact?

M. Martin (Essex-Est): Je ne crois pas avoir saisi le sens de la question. Quand vous avez mentionné Bornéo, cela m'a embrouillé. Auriez-vous l'obligeance de répéter votre question?

• (12:30 p.m.)

M. Basford: Je crois savoir que le Canada a essayé d'étendre ses eaux intérieures et territoriales et que les États-Unis, à cause de leurs engagements dans le Sud-est asiatique et parce qu'il leur fallait avoir accès aux eaux du Sud-est asiatique, se sont opposés à tout changement que tout pays pourrait vouloir apporter aux règlements concernant la haute mer et qui empiéterait sur la haute mer.

M. Martin (Essex-Est): Nous avons maintenant établi comme question de droit le fait que nous avons des zones de pêche de 12 milles. La question à débattre avec les États-Unis ne porte pas maintenant sur ce point-là. Plusieurs pays ont pris cette attitude unilatéralement, par suite du défaut de la communauté internationale à s'entendre sur la question d'une zone territoriale plus étendue. La question est de savoir où commence la mer territoriale. Commencez-vous à mesurer en partant d'une ligne de base droite ou à partir de ce qu'on appelle les sinuosités de la côte? C'est l'objet du litige. Les États-Unis eux-mêmes ont présenté un bill au Congrès mais là n'est pas la véritable question en jeu. Le point en litige, qui fait encore partie des pourparlers que nous poursuivons, c'est de savoir où nous commençons à marquer la limite de la zone de pêche de 12 milles.

M. Basford: Parce que les Américains ont besoin d'emprunter les eaux du Sud-est asiatique et, particulièrement, dis-je, du détroit de Bornéo, les autorités des États-Unis ont résisté à toute tentative de changer le mode de délimitation des eaux territoriales en partant des sinuosités de la côte pour celui qui consiste à le faire en partant d'une ligne droite. Je me demande si la position des États-Unis a suffisamment changé là-dessus pour que le Canada puisse préparer des coordonnées géographiques sur la base d'une ligne droite, comprenant les eaux territoriales de l'entrée Dixon, du détroit d'Hécate et du bassin Reine-Charlotte.

M. Harkness: J'invoque le Règlement; je pensais que vous aviez ordonné que l'on remette à la prochaine réunion ou à une réunion ultérieure du Comité les questions relatives à cette affaire.

M. Basford: Ma question se rapporte directement à l'engagement américain dans le Sud-est asiatique et au Vietnam.

Le président: Avez-vous d'autres questions, monsieur Basford?

M. Martin (Essex-Est): Je crois qu'en toute justice pour M. Basford je dois mentionner qu'il a raison de dire que dans les pourparlers que nous avons eus—je m'abstiendrai de nommer le pays parce que ces négociations sont privées—on a fait valoir le principe dont s'inspirent vos questions.

M. Basford: Est-ce nécessaire de terminer le conflit au Vietnam...

M. Martin (Essex-Est): Non.

M. Basford: ...avant de procéder à un changement quelconque?

M. Martin (Essex-Est): Non, c'est-à-dire, ce n'est pas du tout ce que nous pensons.

M. Basford: Il nous est donc possible de changer les lois concernant nos eaux territoriales sans attendre le règlement du conflit au Vietnam?

M. Martin (Essex-Est): L'attitude que nous prenons est celle que nous croyons avoir le droit de prendre du point de vue du droit international et des pratiques internationales. On peut-être en désaccord à ce sujet et c'est pourquoi nous entretenons ces pourparlers.

M. Harkness: Il semble qu'il y ait ici plus de sinuosités que sur la côte.

M. Martin (Essex-Est): Oui, si par sinuosités, vous entendez des complications.

M. Basford: Si nous ne devons pas attendre le règlement du conflit vietnamien pour tracer les lignes de base sur la côte Ouest, quand pourrons-nous le faire?

M. Martin (Essex-Est): Nous nous en occupons aussi rapidement qu'il est possible de le faire.

M. MacDonald (Prince): En temps et lieu.

M. Martin (Essex-Est): En temps et lieu est un expression respectable.

M. Basford: La semaine prochaine?

M. Martin (Essex-Est): Je ne voudrais pas dire à quel moment. Je ne voudrais pas être lié. Nous avons annoncé les coordonnées, les systèmes de délimitation sur la base d'une ligne droite; nous avons commencé cela. Certaines zones prêtent à controverse; les négociations avec un certain nombre de pays vont continuer et je crois que nous progressons. Dans une affaire de ce genre l'on ne saurait parler de progès rapide parce qu'il faut tenir compte des intérêts des autres pays. Il faut tenir compte de la possibilité de litiges internationaux. Nous avons tenu compte de toutes ces choses lors des négociations en cours.

M. Basford: Compte tenu des engagements dans le Sud-est asiatique, la position a-t-elle changé?

M. Martin (Essex-Est): Je ne crois pas que vous puissiez de quelque façon rattacher l'engagement au Vietnam à cette situation.

M. Basford: Pourtant, c'est ce que vous avez fait un peu plus tôt.

M. Martin (Essex-Est): Non, je n'ai rien fait de la sorte. J'ai dit en principe que vous aviez raison de dire que la position de l'une des parties était liée à l'intérêt particulier d'un pays concernant certaines régions de l'Asie, mais non en ce qui concerne la guerre au Vietnam. Ce que je veux dire c'est qu'il y a des étendues d'eau en Asie qui présentent un intérêt pour quelques-uns des pays avec qui nous entretenons des pourparlers et leur acceptation, disons, de la position du Canada, pourrait les compromettre vis-à-vis de ces autres eaux—la mer indonésienne.

M. Basford: Et cette position n'a pas encore été précisée?

M. Martin (Essex-Est): Il ne nous appartient pas de le faire. C'est aux autres pays qui participent aux négociations d'en discuter.

M. Basford: Mais n'avons-nous pas précisé notre position vis-à-vis des pays avec lesquels nous entretenons des pourparlers?

M. Martin (Essex-Est): Non, les négociations se poursuivent. Il y a eu deux conférences internationales sur toute cette question. M. Harkness se souvient sans doute de ces négociations, qui se sont déroulées pendant qu'il faisait partie d'un autre gouvernement canadien. On avait alors tenté, à deux reprises, de régler tout le problème au moyen d'une entente collective internationale et cela n'a abouti à rien. C'est à cause de l'insuccès de ces conférences que le gouvernement canadien annonçait en 1963 son intention de déclarer, comme l'avaient fait environ quarante pays, qu'il se proposait de fixer à 12 milles la limite de sa zone de pêche. Puis la question de savoir où l'on mesure la ligne de la zone s'est alors posée. Fallait-il prendre la côte ordinaire ou commencer à mesurer les 12 milles en prenant pour base la ligne droite en conformité du Traité de la Norvège.

M. Basford: A cause des considérations relatives au Sud-Est asiatique que vous avez mentionnées, le Canada ne pourrait-il pas changer sa position et déclarer que ces eaux sont protégées pour des fins de pêche seulement?

M. Martin (Essex-Est): C'est là l'un de nos objectifs dans les négociations.

M. Basford: Qui ne sont pas encore terminées?

M. Martin (Essex-Est): Elles ne sont pas encore terminées.

M. Basford: Pouvez-vous dire quand elles le seront?

M. Martin (Essex-Est): Non, je ne le puis pas.

M. Basford: Est-ce là la position que prend actuellement le Canada, c'est-à-dire, qu'au lieu de déclarer que ces eaux sont des eaux territoriales nous les déclarerons des eaux de pêche?

M. Martin (Essex-Est): Non; notre position est claire. Nous avons établi que, selon la loi du pays, la limite de la zone de pêche est maintenant de 12 milles. C'est la loi du pays. Nous avons une loi. Au chapitre 22, nous avons une Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche, qui a reçu la sanction royale le 16 juillet 1964.

M. Basford: Très bien, mais afin d'éviter les problèmes qui ont résulté de la situation au Sud-est asiatique, n'est-il pas possible . . .

M. Martin (Essex-Est): Cela ne résulte pas de la guerre au Vietnam. Cela résulte de la situation dans une certaine partie de l'Asie.

M. Basford: Oui.

• (12:40 p.m.)

M. Martin (Essex-Est): Je parlais de la mer indonésienne.

M. Basford: Oui, et je parlais du détroit de Bornéo, qui pousse certains pays avec lesquels nous négocions à prendre certaines positions.

M. Martin (Essex-Est): Je ne crois pas que la guerre au Vietnam soit ici un facteur à considérer.

M. Harkness: Autrement dit, le débat est irrégulier.

M. Macquarrie: Je ne vais sûrement pas faire ce que le Comité a décidé de ne pas faire, soit de discuter ou de disputer la question de la limite de 12 milles. Je sais maintenant pourquoi le Ministre a décidé de ne pas faire de déclaration à la Chambre.

M. Martin (Essex-Est): J'espère que vous approuvez entièrement notre ligne de conduite.

M. Macquarrie: Je suis heureux de constater qu'après 18 ans vous avez découvert les conditions de l'union et aussi certaines pratiques en usage à Terre-Neuve depuis un bon nombre années. Dans cette optique, je ne crois pas qu'une annonce faite en Chambre aurait suffisamment de substance.

Une autre question m'intéresse grandement. Je déplore, monsieur le président, que nous ayons pris de si étranges décisions de procédure. Nous avons d'abord eu une déclaration sur le sujet et ensuite nous avons décidé de ne pas recevoir de questions, puis nous avons des questions sur un sujet à pro-

pos duquel le Ministre n'a pas fait de déclaration. Cela me paraît déplorable. Si, en effet, notre pays a modifié de façon significative sa politique étrangère au sujet de la situation au Vietnam depuis notre dernière réunion en comité,—et je suppose que lorsque j'entends à l'occasion le Ministre s'exprimer à la télévision c'est que nous avons fait quelque chose d'important et de différent,—il est regrettable que nous n'ayons pas eu une déclaration sur le sujet.

Or nous sommes tous fort intéressés par votre raisonnement...

M. Martin (Essex-Est): Nous avons devant nous une déclaration, celle que j'ai faite à l'Assemblée générale, et nous en avons discuté le contenu. Cette déclaration porte que nous avons pris publiquement position sur ce que j'estime être à l'heure actuelle le seul moyen de mettre en marche des négociations sérieuses.

M. Macquarrie: Ah, oui, monsieur le président, j'ai des montagnes de déclarations faites par le Ministre. Je les ai toutes lues soigneusement, complètement et je les ai appréciées, et pourtant je regrette qu'il...

M. Martin (Essex-Est): Je suis ravi de voir qu'il paraît si bien informé.

M. Macquarrie: ...qu'il n'en fasse pas autant pour ce Comité qui, je crois, s'applique à approfondir une très importante question.

Je demanderais au Ministre quel facteur a amené le changement d'attitude du gouvernement de même que ses déclarations publiques sur la situation au Vietnam. J'espère qu'il ne cherchera pas à me satisfaire en disant qu'il a voulu répondre à une demande de l'opposition. C'est sans doute amusant, mais ce n'est pas réellement une réponse très sérieuse à une question des plus sérieuses. Vous avez dit que la demande publique adressée aux États-Unis pour que cessent les bombardements a été faite après la plus mûre considération. Je suis sûr que le Comité, et certainement le public, aimerait savoir quels facteurs ont entraîné ce changement d'attitude.

J'ai été curieux de constater que le Ministre semble connaître très peu les objectifs militaires des États-Unis. Je me demande s'il a quelque raison de croire qu'une autre pause dans les bombardements—je crois qu'il y en a eu plus qu'il ne le dit et de plus longue durée dans certains cas qu'il ne l'indique—aurait plus d'efficacité...

M. Martin (Essex-Est): Je faisais mention de la pause qui a eu lieu lors de la fête religieuse.

M. Macquarrie: J'aimerais savoir quelle raison a eu le Ministre de croire, et quelles raisons d'espérer peut avoir le pays, voire le monde entier, qu'une pause à l'heure actuelle serait plus efficace à apporter une solution pacifique. A-t-on reçu des renseignements à l'effet que le Nord serait plus réceptif?

M. Martin (Essex-Est): Monsieur Macquarrie, la décision que j'ai communiquée à l'Assemblée générale des Nations Unies le 27 septembre tenait compte naturellement des suggestions qui avaient été faites en plusieurs régions de notre propre pays et dans notre propre Parlement. Ces influences n'ont pas été les seules dont le gouvernement canadien a tenu compte, mais elles étaient du nombre. Nous étions convaincus que la position explicitée par M. Goldberg le 22 septembre représentait la position inchangée des États-Unis, soit que ce pays ne se proposait pas d'arrêter les bombardements à moins d'une action militaire réciproque de la part du Nord. Cela pourrait être, par exemple, une interruption de l'envoi de matériel et de soldats du Nord vers le Sud.

Nous savions aussi que le Nord continuait à affirmer qu'il n'était pas prêt à entreprendre des pourparlers, qu'il n'était pas prêt à dire s'il s'engagerait dans des pourparlers à moins d'un arrêt des bombardements. Nous en sommes venus à la conclusion que c'était là des positions figées de part et d'autre. Nous avons eu une série de conversations avec plusieurs pays impliqués dans la guerre au Vietnam. Nous avons eu des entretiens directs avec des membres de la Commission, avec Hanoï et avec d'autres pays intéressés. A deux reprises, nous avons envoyé un émissaire spécial qui nous a rapporté des renseignements. Et parce que nous avons été invités par le président des États-Unis il y a un an et demi, comme d'autres pays, à faire ce que nous pouvions pour amener la paix au Vietnam, nous avons décidé d'agir dans ce sens.

C'est seulement lorsque nous avons vu qu'il n'y avait pas d'autre moyen possible d'amener les discussions préliminaires que nous nous sommes joints au premier ministre du Danemark et d'autres aux Nations Unies pour demander un arrêt et voir si cela allait produire une discussion préliminaire sérieuse. Nous n'avons reçu aucun renseignement qui nous permettrait de croire que si les bombardements cessaient le Nord considérerait cela comme une occasion de tenir les conversa-

tions sérieuses que nous envisagions. Mais nous avons lieu de croire, non de savoir, qu'une nouvelle situation serait alors créée.

C'est là la seule solution qui s'offre à nous. Si le bombardement cessait, et la décision ne tient pas à nous, alors il y aurait une nouvelle situation et la responsabilité aurait donc changé de côté; et ceux qui demandent la cessation des bombardements, plusieurs de ceux qui demandent cette cessation, considèrent la situation particulière qu'ils occupent vis-à-vis d'Hanoï, seront obligés, il me semble, d'exercer une pression légitime sur Hanoï pour qu'il donne suite à cette interprétation de ce que j'appelle une situation nouvelle. Si j'avais cru qu'il y avait une option différente, je l'aurais étudiée attentivement. Il y a déjà deux ans que nous essayons, avec d'autres pays, et même seuls, à trouver d'autres moyens.

M. Klein: J'ai une question supplémentaire. Dois-je comprendre, monsieur le ministre, que cette politique est le sous-produit de la politique étrangère de ce Parlement?

• (12:50 p.m.)

M. Martin (Essex-Est): Le gouvernement du pays avait la responsabilité de tracer sa ligne de conduite en politique étrangère, de formuler celle-ci. Le Parlement a le droit de rejeter ou d'accepter cette politique. Qu'il me suffise de dire que le gouvernement a pris cette décision.

M. Klein: Je crois que vous avez dit, monsieur Martin, que vous aviez pris la décision comme conséquence de cela.

M. Martin (Essex-Est): Non, non, je n'ai pas dit ça. J'ai dit que j'avais pris cette décision en tenant compte de ces suggestions et en me fondant sur les renseignements que nous, du gouvernement, possédions. C'est une décision dont nous prenons l'entière responsabilité et c'est une décision que nous maintenons.

M. Tolmie: J'ai une question supplémentaire, monsieur le président. Monsieur Martin, il semble que le Canada ait préconisé une suspension des bombardements, après quoi il y aurait une certaine attente pour voir la réaction. Or, on a exprimé l'opinion que le président des États-Unis devrait se rendre dans un pays neutre comme la Suisse; il devrait publiquement déclarer qu'il consent à négocier. Il devrait rester là pendant un certain temps et s'il n'y a pas d'ouvertures de la part du Nord-Vietnam, il pourrait partir. Je crois qu'on a avancé cette idée parce qu'on a cru que ce serait exercer une plus forte pression sur Hanoï pour qu'il se manifeste. Que pensez-vous de cette idée?

M. Martin (Essex-Est): Je n'ai pas fait cette suggestion.

M. Tolmie: Je le sais.

M. Martin (Essex-Est): Le président Johnson a fait une déclaration à une occasion et peut-être à plusieurs reprises sur ce qu'est sa politique et je crois qu'il a dit qu'il irait n'importe où. C'est à lui de décider. Je n'ai jamais suggéré qu'il se rende ici ou là.

M. Tolmie: Monsieur Martin, je n'ai pas dit cela. Je vous demande votre opinion sur cette idée-là.

M. Martin (Essex-Est): Je ne crois pas avoir de commentaire à faire sur ce sujet. J'ignore quelle en serait l'utilité. Je ne dis pas qu'il devrait s'abstenir. Je ne fais que répéter son propre commentaire et j'aimerais que cela soit considéré comme ma réponse.

M. Tolmie: Monsieur Martin, j'estime que c'est une suggestion méritoire, une que notre gouvernement pourrait examiner.

M. Martin (Essex-Est): Nous avons étudié cette possibilité.

M. Tolmie: Et quelle a été votre conclusion?

M. Martin (Essex-Est): Je ne crois pas pouvoir ajouter à ce que j'ai dit. Nous avons accepté la proposition avancée par M. Bebler. Quant à nous, nous serions prêts, ainsi que les puissances qui font partie de la Commission et les pays des deux coprésidents, à aller à Genève—tel était l'endroit proposé—et nous maintenons toujours cette position. Malheureusement, à ma connaissance, la Grande-Bretagne et le Canada sont les seuls pays qui acceptent.

M. Tolmie: Alors je déduis de votre déclaration...

Le président: Je crois qu'on devrait permettre à M. Macquarrie de terminer son interrogatoire, à moins qu'il n'ait fini.

M. Macquarrie: Non, je n'ai pas fini et je doute que j'aie terminé avant une heure vu qu'il reste à peine six minutes.

Lorsque le Ministre s'est présenté la dernière fois devant le Comité, il a laissé entendre que le gouvernement hésitait à répondre à un appel public pour une cessation unilatérale des bombardements. Quels sont donc les facteurs qui ont amené ce changement de ce qu'il appelait la «diplomatie tranquille» à un appel public pour que l'une des puissances belligérantes prenne certaines mesures?

M. Martin (Essex-Est): Je ne crois pas qu'il y ait un changement dans la technique de la diplomatie. La diplomatie elle-même, par définition, doit être tranquille à mon sens. Le fait que nous ayons fait publiquement un appel en faveur d'une pause dans les bombardements n'est pas incompatible avec cette ligne de conduite. C'est là une politique que nous avons adoptée dans les circonstances parce que nous avons décidé qu'elle devait être poursuivie.

M. Macquarrie: Je vous demande pourquoi vous avez décidé de changer de politique?

M. Martin (Essex-Est): Parce que nous avons pensé que c'était le seul moyen d'amener des conversations préliminaires sérieuses. Voilà la raison. Je ne dis pas que d'autres moyens ne se présenteront pas. Mais à l'heure actuelle, je ne connais pas d'autre moyen et, considérant les demandes qui ont été faites à maintes reprises par le Nord pour que cessent les bombardements, en l'absence d'autre solution celle-ci nous a paru à ce moment-là et encore maintenant comme le seul moyen qui offre la possibilité d'une solution.

M. Nesbitt: Est-ce que ce renseignement n'aurait pas pu être communiqué au Nord-Vietnam, puisque vous employiez un autre moyen que celui qui a paru à d'aucuns comme une attaque publique de propagande contre les États-Unis?

M. Martin (Essex-Est): Je ne crois pas que votre suggestion d'une attaque de propagande contre les États-Unis mérite un commentaire et il ne serait pas davantage juste de dire que votre propre chef s'est rendu coupable d'une attaque de propagande contre les États-Unis lorsqu'il a fait une proposition semblable il y a un an.

M. Nesbitt: C'était il y a un an.

M. Martin (Essex-Est): Je crois que le Canada...

M. Nesbitt: Ce n'était pas fait de la même façon.

M. Martin (Essex-Est): Le Canada a fait la démonstration de son amitié pour les États-Unis. Nous comprenons la situation des États-Unis. Nous tenons énormément à maintenir de bonnes relations avec nos voisins. Nous comprenons la nature de leurs obligations et si le Canada a pris cette position et si beaucoup de Canadiens l'ont prise, je ne crois pas que cela justifie, si je puis dire, de la part d'un membre distingué du Parlement, la suggestion que cela représente une attaque contre une puissance amie. Ce n'en fut pas une et nul ne peut y donner cette interprétation.

M. Nesbitt: Un grand nombre de gens lui donnent cette interprétation.

M. Martin (Essex-Est): Et je regrette qu'un homme qui a rempli les fonctions de secrétaire parlementaire auprès du secrétaire d'État aux Affaires extérieures ait pu faire cette remarque.

M. Nesbitt: Vous n'avez pas à vous irriter. Je vous dis ces choses seulement afin que vous sachiez ce qu'un grand nombre de gens se disent. Vous pourriez, il me semble, améliorer vos sources d'information.

M. Martin (Essex-Est): Je ne suis pas irrité.

M. Lewis: Le Ministre a raison, mais il devrait peut-être relire certaines des déclarations qu'il a faites au Parlement contre ceux d'entre nous qui exprimions des idées semblables il y a un ou deux ans.

M. Martin (Essex-Est): Non, je ne crois pas que je changerais quoi que ce soit à ce que j'ai dit, monsieur Lewis. La politique étrangère est quelque chose de vital, particulièrement dans la conjoncture actuelle, si sérieuse. Les décisions sont prises à la lumière des circonstances qui se présentent devant nous à un moment donné. Je crois que notre ligne de conduite jusqu'à présent a été pratique et sage.

M. Lewis: Votre déclaration devant ce Comité signifie-t-elle, monsieur Martin, qu'effectivement vous êtes venu à la conclusion que la méthode de la diplomatie tranquille est une faillite et qu'il fallait faire une déclaration publique?

M. Martin (Essex-Est): Non. J'ai dit à M. Macquarrie il y a un instant que la diplomatie tranquille est une technique qui n'a été en aucune façon modifiée par la décision que nous avons prise et par la déclaration du 27. Nous déployons actuellement des efforts diplomatiques tout à fait dans ce sens. Ces efforts seraient vains s'ils n'étaient entourés de la plus grande discrétion.

M. Lewis: J'essaie de comprendre. J'ai toujours pensé depuis que je suis au Parlement, d'après vos réponses aux déclarations faites par certains d'entre nous,—mes collègues et moi-même,—et d'après votre vote sur certain amendement que j'ai proposé le printemps dernier sur cette même question, que vous nous disiez qu'il n'était pas sage...

M. Martin (Essex-Est): Je suis convaincu...

M. Lewis: Attendez... d'énoncer notre ligne de conduite publiquement.

M. Martin (Essex-Est): Je suis convaincu...

M. Lewis: Vous laissiez entendre que vous étiez en faveur de la décision au sujet du

bombardement, mais qu'à votre avis cette opinion devait être transmise au monde ou à d'autres nations ainsi qu'aux États-Unis de façon discrète derrière les portes closes.

M. Martin (Essex-Est): Je puis vous assurer, monsieur Lewis, que cela a été fait...

M. Lewis: Vous avez maintenant changé d'attitude.

M. Martin (Essex-Est): Non.

M. Lewis: Je suis très heureux que vous ayez opéré ce changement et je vous en félicite. Je ne vous critique pas; je me demande seulement si cela ne signifie pas que vous devez admettre la faillite de la diplomatie tranquille.

M. Martin (Essex-Est): J'ai déjà répondu à cela à une question de M. Macquarrie. Je crois que la conduite que nous avons tenue lorsque vous avez présenté votre motion était la bonne. Lorsque nous avons pris la position que nous avons adoptée le 27 septembre de cette année, voici quelles étaient les circonstances: Il y avait escalade de la guerre; d'autres solutions n'avaient rien donné; d'autres pays avaient pris la même position que nous le 27 septembre et ce furent là des facteurs qui vous influencèrent considérablement.

M. Lewis: J'en suis ravi; mieux vaut tard que jamais.

M. Martin (Essex-Est): La question est si sérieuse à mon sens que je ne la crois pas aussi simple que vous le suggérez présentement. C'est une question très difficile et compliquée.

M. Lewis: Je n'en doute pas.

M. Martin (Essex-Est): Ce n'en est pas une qui se résout par un procédé de simplification ou de généralisation.

• (1:00 p.m.)

M. Macquarrie: Je ne veux pas prendre le temps du Comité, mais je crois que ce serait une excellente technique d'arrêter à une heure ou de procéder comme le fait le Comité. Je ne crois pas que notre but ici soit de dire qui a tort et qui a raison, ou qui était d'accord ou non avec tel autre. J'aurais aimé que le Ministre nous justifie un peu mieux son changement d'attitude. A certains moments, on se demande même s'il y a eu changement. Je constate que deux des...

M. Martin (Essex-Est): Non, il n'y a pas eu de changement.

M. Macquarrie: Il n'y a pas eu de changement?

M. Martin (Essex-Est): Non. J'ai dit que nous estimions depuis quelque temps...

M. MacDonald (Prince): La semaine dernière, vous avez dit qu'il y en avait eu.

M. Martin (Essex-Est): Nous avons dit privément depuis quelque temps qu'à notre avis un arrêt des bombardements était désirable. Nous ne l'avons pas dit publiquement avant le 27 septembre. Nous avions de bonnes raisons, à mon sens, de faire connaître publiquement une attitude que nous avions fait connaître privément.

M. Macquarrie: Seriez-vous prêt à dire au Comité et au peuple canadien pourquoi les conseils que vous avez dû prodiguer privément et souvent à un gouvernement ami sans être écoutés ont plus de chance d'être écoutés lorsque vous les proclamez à la tribune des Nations Unies?

M. Martin (Essex-Est): Je crois que c'est à la tribune des Nations Unies que ces déclarations doivent être faites, et c'est pourquoi nous les y avons faites.

M. Macquarrie: Pourquoi ne les avez-vous pas faites plus tôt dans ce cas? Quels étaient les facteurs? Qu'est-ce qui a amené le changement?

M. Martin (Essex-Est): Parce qu'avant cela il y avait d'autres solutions qui étaient explorées et l'on n'avait pas fermé la porte sur certaines de ces autres solutions.

M. Lewis: Quelles étaient ces solutions?

M. Martin (Essex-Est): Je ne puis en discuter publiquement.

M. Harkness: La question paraît être: «Quand est-ce qu'un changement n'est pas un changement».

M. Macquarrie: Il se peut que nous...

M. Martin (Essex-Est): M. Lewis ne semble pas être satisfait de ma dernière réponse et je voudrais le satisfaire. Nous avons eu des entretiens privés avec un certain nombre de gouvernements à ce sujet. Nous avons eu des entretiens particuliers avec Hanoï sur cette question. Il ne nous aurait pas été possible d'avoir ces discussions si nous avions agi autrement. Si nous avions révélé la nature de ces discussions, il n'y aurait pas eu de telles discussions.

M. Lewis: Je ne vous demande pas de révéler la nature des discussions. Je dois vous faire remarquer respectueusement que, tout comme les autres, je lis attentivement ce qui se publie et je me demande quelles étaient les solutions alors possibles et depuis oubliées. Il est évident que le Ministre exagère?

M. Martin (Essex-Est): Je n'exagère pas.

M. Lewis: Il a peut-être exploré des solutions possibles, mais il n'y en avait sûrement pas qui s'offraient à lui.

M. Martin (Essex-Est): Oui, il y avait des solutions. Il y a eu des propositions qui, si elles avaient été acceptées, auraient apporté une solution. Le 11 avril dernier, j'ai exposé publiquement ici une solution qui est contenue dans l'accord de Genève. Si elle avait été acceptée, elle aurait apporté une solution.

M. Lewis: Naturellement, monsieur Martin, la guerre n'aurait pas eu lieu si elle avait été acceptée.

M. Martin (Essex-Est): La guerre aurait certes eu lieu.

M. Lewis: Si l'accord de Genève avait été accepté et respecté, il n'y aurait pas eu la guerre.

M. Martin (Essex-Est): Je ne crois pas que vous ayez connaissance de ces solutions. La guerre aurait continué. Un désengagement dans la zone démilitarisée n'aurait certainement pas signifié la fin des hostilités.

M. Lewis: Vous avez parlé du respect de l'accord de Genève. Et moi je dis que la guerre n'aurait pas commencé si cet accord avait été respecté.

M. Martin (Essex-Est): Cette proposition du 11 avril était incorporée à l'accord de Genève. Cette proposition demandait, d'abord, un désengagement dans la zone démilitarisée et elle ajoutait que si cette condition était respectée en toute justice il devrait y avoir une cessation des bombardements.

Il y avait ensuite une autre mesure et tant que cette mesure, comme deux autres dans la proposition, n'était pas acceptée la guerre allait continuer. Mais cela aurait été une première mesure, comme la cessation des bombardements, à notre avis serait un premier pas. Je ne peux pas garantir que ce sera un premier pas, mais si elle était acceptée, comme je le disais, je crois qu'une situation nouvelle serait créée, et il y aurait pour les autres une obligation de faire pression pour que commencent des conversations sérieuses.

Il y a ceux qui affirment qu'il y aurait des conversations sérieuses. Je n'ai jamais dit cela. Je le souhaiterais ardemment. J'ai lu un article, et nous avons reçu d'autres messages au même effet, article écrit par M. Burchett, journaliste australien qui, en janvier de cette année, après un entretien avec le ministre des Affaires étrangères du Nord-Vietnam, rapportait que si les bombardements cessaient, il y aurait des entretiens. Je ne puis garantir une telle certitude, mais de telles affirmations ont été faites. Quelque chose de semblable . . .

M. Nesbitt: Cela se trouvait dans le rapport de l'autre jour.

M. Martin (Essex-Est): Je crois que vous faites allusion à la déclaration du général Giap. Si vous analysez avec attention cette déclaration, vous constaterez qu'elle ne cadre pas avec ce qu'a dit Burchett.

M. Lewis: Serait-il juste de dire que M. Ronning vous a apporté des renseignements semblables?

M. Martin (Essex-Est): Je ne puis dire quels renseignements M. Ronning a rapportés. Nous avons pu avoir ces conversations avec le Nord. Nous espérons avoir d'autres entretiens avec le Nord, mais je veux taire la nature de ces conversations. Je veux être sûr qu'elles auront lieu encore une fois. C'est pourquoi je ne puis en parler davantage.

M. Lewis: Permettez-moi de poser ma question autrement et de vous demander si les rapports de M. Ronning ont influé sur votre décision définitive et sur la déclaration que vous avez faite le 27 septembre?

M. Martin (Essex-Est): Certainement, ils ont influé sur cette décision.

M. Macquarrie: Je crains de perdre le fil de cette discussion à cause de toutes les questions supplémentaires.

Est-ce à dire qu'une déclaration publique en faveur de la cessation des bombardements, par opposition à une demande privée, crée un meilleur climat pour la discussion avec le Nord? Est-ce là la fonction que doit remplir le gouvernement canadien? Est-ce à dire qu'on améliore les chances en disant publiquement ce que nous avons dit privément? En d'autres termes, c'est une condition *sine qua non* de toute nouvelle discussion, que les États-Unis soient publiquement invités à se contenir à cet égard?

M. Martin (Essex-Est): Les facteurs que je vous ai énumérés, c'est-à-dire qu'il y a escalade de la guerre, que d'autres solutions n'ont pas abouti, que d'autres pays avaient publiquement demandé aux Nations Unies qu'il y ait cessation des bombardements étaient fort présents dans notre esprit lorsque nous avons décidé que cette ligne de conduite était la bonne.

Le président: Messieurs, il est passé une heure de beaucoup. A moins que vous ne

vouliez siéger durant la période du déjeuner, je crois que ce serait le moment de lever la séance. Je suis sûr que M. Martin consentira à revenir.

M. Martin (Essex-Est): Je resterais volontiers.

Le président: Les membres du Comité veulent-ils rester?

Des voix: Non.

Le président: Le Comité s'ajourne jusqu'à jeudi prochain.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-septième législature

1967

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale.

SÉANCES DU JEUDI 2 NOVEMBRE 1967

ET DU MARDI 7 NOVEMBRE 1967

ALISTAIR FRASER.

CONCERNANT

le rapport du ministère des Affaires extérieures (1966).

A COMPARU:

L'honorable Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

TÉMOINS:

Le docteur Michael C. Hall, Willowdale, Ontario; M. Maurice F. Strong, directeur général, Bureau de l'Aide extérieure.

IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1967

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
ALISTAIR FRASER.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-septième législature

1967

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. JEAN-EUDES DUBÉ

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 8

SÉANCES DU JEUDI 2 NOVEMBRE 1967 ET DU VENDREDI 3 NOVEMBRE 1967

CONCERNANT

le rapport du ministère des Affaires extérieures (1966).

A COMPARU:

L'honorable Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

TÉMOINS:

Le docteur Michael C. Hall, Willowdale, Ontario; M. Maurice F. Strong, directeur général, Bureau de l'Aide extérieure.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1967
27200—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURS

Président: M. Jean-Eudes Dubé

Vice-président: M. W. B. Nesbitt

et messieurs

Allmand	Forest	Laprise
Andras	Forrestall	Macquarrie
Asselin (*Charlevoix*)	[3]Groos	McIntosh
Basford	[4]Habel	Pilon
Brewin	Harkness	Stanbury
[1]Caron	Hymmen	Thompson—(24).
Churchill	Lambert	
[2]Deachman	Langlois (*Chicoutimi*)	

(Quorum 13)

Secrétaire du comité,
Fernand Despatie.

[1] A remplacé M. Macdonald (*Rosedale*) le 27 octobre 1967.

[2] A remplacé M. Goyer le 2 novembre 1967.

[3] A remplacé M. Tolmie le 2 novembre 1967.

[4] A remplacé M. Prud'homme le 2 novembre 1967.

ORDRES DE RENVOI

Le VENDREDI 27 octobre 1967

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Klein et Caron soient substitués à ceux de MM. Tolmie et Macdonald (*Rosedale*) sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures.

Le MERCREDI 1er novembre 1967

Il est ordonné,—Que le nom de M. Tolmie soit substitué à celui de M. Klein sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures.

Le JEUDI 2 novembre 1967

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Groos Habel et Deachman soient substitués à ceux de MM. Tolmie, Prud'homme et Goyer sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

27200—1½

[*Traduction*]

PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 2 novembre 1967

(9)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 9 h. 55 du matin, sous la présidence de M. Dubé.

Présents: MM. Allmand, Andras, Asselin (*Charlevoix*), Basford, Brewin, Caron, Churchill, Dubé, Hymmen, Lambert, Langlois (*Chicoutimi*), Macquarrie, McIntosh, Nesbitt, Pilon, Stanbury, Tolmie (17).

Aussi présents: Le docteur Michael C. Hall; M. Maurice F. Strong, directeur général, Bureau de l'Aide extérieure.

Le président présente le *Troisième rapport du sous-comité directeur*, qui se lit ainsi:

«Votre sous-comité directeur se réunit le mardi 31 octobre 1967. Les membres suivants sont présents: MM. Brewin, Dubé (président), Johnston (remplaçant M. Thompson), Nesbitt (4).

Le sous-comité directeur délibère sur la question d'une visite au Vietnam par des représentants du Comité. Les membres sont d'avis qu'un voyage au Vietnam ne serait utile que si les représentants du Parlement ou du Gouvernement à Saigon et à Hanoï indiquent leur consentement à recevoir une délégation parlementaire du Canada. Les membres croient qu'on devrait demander au ministère des Affaires extérieures de se renseigner à ce sujet.

On délibère au sujet de lettres en date des 25 et 30 octobre 1967 reçues de la section canadienne du *Fellowship of Reconciliation* et proposant que le moine bouddhiste érudit vietnamien Thich Nhat Hanh soit invité à entretenir le Comité de la situation au Vietnam. Les membres conviennent de recommander qu'on l'invite à venir le jeudi 16 novembre 1967; il est entendu toutefois que des renseignements seront demandés par l'intermédiaire du ministère des Affaires extérieures afin d'obtenir le nom d'un témoin éventuel dont les idées pourraient être différentes de celles du moine bouddhiste.»

A la suite de certaines remarques de M. Nesbitt, il est décidé de modifier la dernière partie du troisième paragraphe de façon qu'il se lise ainsi: «... d'un témoin éventuel qui présenterait la thèse du gouvernement de Saigon.»

Sur la proposition de M. Brewin, appuyé par M. Macquarrie, le Rapport, dans sa forme modifiée, est adopté sur division.

Sur la proposition de M. Basford, appuyé par M. Lambert,

Il est décidé,—Qu'une indemnité raisonnable de subsistance et de déplacement soit versée au docteur Michael C. Hall, à comparaître devant le Comité le 2 novembre 1967.

Le président présente le docteur Michael C. Hall. On fait savoir que le témoin suivant sera M. Maurice F. Strong, directeur général, Bureau de l'Aide extérieure.

Le docteur Hall fait une déclaration donnant son opinion sur l'aide du Canada au Vietnam. On l'interroge à ce sujet.

Le président mentionne que des exemplaires de la déclaration du docteur Hall seront expédiés aux membres du Comité aussitôt que possible et que ces exemplaires seront accompagnés des documents suivants présentés par le témoin:

a) *Orthopœdic Unit at Cho Ray Hospital, and Coordinated Activities;*
b) *Additional Medical Aid by the Canadian Government to Vietnam.*

A midi et demi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le VENDREDI 3 novembre 1967
(10)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 9 h. 35 du matin, sous la présidence de M. Dubé.

Présents: MM. Allmand, Andras, Basford, Brewin, Caron, Churchill, Deachman, Dubé, Forest, Groos, Habel, Hymmen, Langlois (*Chicoutimi*), Laprise, Macquarrie, McIntosh, Pilon, Stanbury (18).

Autres députés présents: MM. Cameron (*Nanaïmo-Cowichan-Les Îles*), Goyer, Sherman.

Aussi présents: L'honorable Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. Maurice F. Strong, directeur général, Bureau de l'Aide extérieure.

Le président mentionne une séance du sous-comité directeur, tenue le 2 novembre 1967. Il présente l'honorable Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le Ministre fait une déclaration relativement à l'aide accordée par le Canada au Vietnam. Il est suivi de M. Strong, qui commence à faire une déclaration mais qui est interrompu sur un appel au règlement au sujet de l'interrogation de M. Martin. Un débat s'engage, et on permet à M. Strong de terminer son exposé et de répondre aux questions.

Il est décidé de faire imprimer les documents ci-après sous forme d'appendice au compte rendu des délibérations de la séance d'aujourd'hui:

—*Demande d'un spécialiste—Par le gouvernement du Vietnam au gouvernement du Canada en vue d'obtenir un spécialiste en orthopédie*—pour les services du docteur Michael C. Hall—(*voir appendice B*);

—*Principaux collaborateurs du plan de Colombo*—Tableau fondé sur des chiffres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDÉ)—(*voir appendice C*).

A 11 heures du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Fernand Despatie.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 2 novembre 1967

• 0955

Le président: Messieurs, la séance est ouverte. Je crois que nous avons le quorum.

Le Comité directeur s'est réuni hier et je désire lire son rapport pour que vous l'étudiiez. (Voir les procès-verbaux.)

Vous avez entendu le rapport du Comité directeur. Que décidez-vous?

M. Nesbitt: Monsieur le président, j'aimerais y apporter une légère correction. Si je me souviens bien, le témoin que nous devions tenter d'obtenir en plus du moine bouddhiste devait être un représentant du gouvernement de Saigon. C'est ce que nous avions compris.

Le président: Désirez-vous que le rapport soit modifié en ce sens?

M. Nesbitt: Je propose une modification en ce sens.

Le président: Quelqu'un propose-t-il que le rapport soit adopté dans sa forme modifiée?

M. Basford: Monsieur le président, en parlant à propos d'un amendement, je ne sais pas quel protocole est en cause. Notre comité est un comité parlementaire canadien et il me semble que ce serait une formule des plus extraordinaires que de faire comparaître devant lui un représentant d'un autre gouvernement. Je sais que cela est arrivé, par exemple, au Comité mixte spécial du Sénat et de la chambre des Communes du Régime des pensions du Canada lorsque le directeur du régime de sécurité sociale des États-Unis a comparu devant ce comité. Cependant, sa présence avait été préparée officieusement. Aucune invitation officielle lui avait été adressée. Je ne suis pas au courant du protocole, mais cela me semble une situation plutt insolite et j'aimerais renvoyer l'amendement au Comité directeur pour étude avant que nous adressions une invitation au représentant d'un gouvernement étranger.

Le président: Si je comprends bien, M. Nesbitt ne parlait pas d'un ministre du cabinet; il parlait de quelqu'un qui représenterait les vues de ce gouvernement.

M. Nesbitt: Oui, exactement.

M. Lambert: Rétablissons un peu d'équilibre à propos de certaines de ces choses.

M. Nesbitt: Peut-être que le Comité ne désire-t-il se contenter que de la version communiste de la situation. Je n'en sais rien.

Le président: On croyait que le moine donnerait son opinion, qui, je suppose, est celle des pacifistes, et, pour la nuancer, le Comité chercherait à obtenir l'opinion d'une autre personne qui pourrait avoir des idées différentes de celles du moine.

M. Basford: Oui, c'est bien, mais c'est une proposition que je crois légèrement différente de celle d'abord avancée par M. Nesbitt.

• 1000

Le président: Quelqu'un propose-t-il l'adoption du rapport modifié?

M. Brewin: J'en propose l'adoption.

M. MacQuarrie: J'appuie la proposition d'adoption du rapport du Comité directeur.

Le président: Quels sont ceux qui appuient l'adoption du rapport?

M. Lambert: Monsieur le président, allons-nous fournir une tribune ou un théâtre à quiconque veut proclamer ses idées sur le Vietnam? Si nous invitons ce moine bouddhiste à témoigner, pourrons-nous alors refuser un citoyen du Canada qui voudrait se servir de notre comité comme d'une tribune pour exprimer des idées de toute nuance?

Le président: Non. Je crois que le Comité directeur était d'avis que nous invitions deux témoins, dont l'un exprimerait une opinion et l'autre, une opinion différente, et que nous passerions alors à un autre sujet. Évidemment, nous dépendons du Comité directeur. C'est à lui de décider.

M. Lambert: Êtes-vous également disposé à entendre exposer les deux côtés de la médaille par des gens du Nigéria, de la Rhodésie ou d'Israël?

Le président: Nous verrons quand nous serons rendus là. En ce moment, nous étudions la question du Vietnam et j'espère qu'en décembre, nous aborderons d'autres sujets. Cependant, il s'agit simplement d'une expression de l'avis du Comité directeur. Si le Comité croit que nous ne devrions pas entendre ces témoins, c'est très bien.

M. Basford: Je suis porté à faire remarquer avec M. Lambert que nous ouvrons la porte aux centaines de personnes qui veulent venir parler du Vietnam.

Le président: Oui, elles peuvent vouloir venir, mais non à titre de témoins.

M. Basford: Mais si nous entendons deux personnes, il est certain que les autres personnes qui veulent témoigner en ont aussi le droit. Quelle attention le Comité directeur a-t-il accordée à cet aspect du sujet?

M. Allmand: Monsieur le président, je conviens que nous ne devrions pas entendre les dépositions de quiconque veut témoigner. Je crois que nous devrions confier au Comité directeur le soin d'examiner les titres des témoins éventuels pour déterminer la qualité de l'inédit de leurs observations. A mon avis, la gravité du problème justifierait le témoignage de personnes familières avec la situation du Vietnam, et l'opportunité de les convoquer devant nous. Les renseignements contradictoires sont trop nombreux et je crois qu'il serait avantageux pour nous d'obtenir des précisions. J'estime que nous devrions laisser au bon jugement du Comité directeur le choix des témoins qui devraient comparaître devant nous et de ceux qui ne le devraient pas. Je suis disposé à appuyer cette résolution. Je désire entendre cette personne

M. Lambert: Monsieur le président puis-je ajouter une autre remarque?

Le président: Oui, monsieur Lambert.

M. Lambert: D'après les nombreuses lettres qui ont paru dans les journaux au sujet de la situation au Nigeria et dans lesquelles on proteste contre l'espèce d'attitude «d'autruche» que les Canadiens en général et le gouvernement ont adoptée à l'égard de ce qui se passe dans l'un des pays de notre Commonwealth, je crois que nous devrions nous intéresser à la situation qui existe là plutôt que de nous laisser entraîner dans les affaires intérieures du Vietnam.

Une voix: Je suis tout à fait d'accord.

M. McIntosh: Monsieur le président, je suis du même avis que M. Allmand. Je crois que si nous devons nous former une opinion, même s'il s'agit d'une opinion personnelle, conforme ou non à la politique du gouvernement, nous devons connaître les deux côtés de la médaille. Je crois que ce qui est regrettable c'est que, dans le passé, nous n'avons entendu que l'un des côtés du sujet, et je ne crains pas d'affirmer que le Comité est capable de prendre une décision à ce sujet et que nous ne devrions pas laisser au Comité directeur le soin de décider si nous devrions entendre les deux côtés du sujet ou seulement celui que nous voulons entendre. Je conviens avec M. Allmand que le Comité a le droit de faire cela, même si cela va à l'encontre de ce que je crois.

M. Macquarrie: Je suis d'accord aussi avec M. McIntosh. Nous n'avons pas besoin d'entendre tous les défenseurs d'un point de vue, mais nous devrions sûrement recueillir tous les points de vue. Il y a peut-être plus de deux points de vue et j'espère que nous pourrons faire une étude approfondie, une étude aussi approfondie que nous le pourrons, de la situation qui existe au Vietnam, puis passer à d'autres sujets. J'espère que nous terminerons cet examen superficiel de quelques documents, puisque nous fermerons boutique avec notre comité. Je crois que nous avons devant nous beaucoup d'examens à faire et je me réjouis de la proposition qui nous est faite de commencer de cette façon.

M. Churchill: Je me demande si le Comité directeur a bien songé aux objectifs de notre comité particulier? Nous pouvons nous engager dans le problème du Vietnam comme nous l'avons fait depuis environ trois ans. Nous ne lisons pas autre chose. Le Comité directeur a-t-il songé à diriger notre attention vers des questions comme celles dont M. Lambert a parlé, vers des affaires qui touchent le Commonwealth et des questions qui se rapportent un peu plus étroitement à la position du Canada? En ce qui concerne le Vietnam, nous avons adopté comme attitude de «ne pas nous en mêler» depuis plusieurs années déjà et je ne vois aucune intention de la part du Canada de se laisser entraîner dans ce combat, et pourtant, d'importants personnages au Canada expriment leur opinion de temps à autre à ce sujet. Ne devrions-nous pas nous occuper des questions qui nous concernent d'une manière plus évidente et de domaines dans lesquels nous plaçons de l'argent, de choses de ce genre, plutôt que de perdre notre temps et dépenser notre énergie à propos de la situation au Vietnam? Nous avons sûrement d'autres problèmes qui nous intéressent plus directement.

Je ne minimise pas du tout la situation au Vietnam ni les dangers d'une troisième guerre mondiale, mais pour un pays qui n'est pas activement engagé dans cette opération, je crois qu'il est un peu ridicule de notre part

d'entretenir la prétention que nous allons nous former une opinion au sujet de savoir si la guerre doit continuer au Vietnam, ou si elle doit cesser ou si elle doit être modifiée. Quel droit avons-nous à titre de Canadiens—a titre de particuliers nous pouvons faire ce que nous voulons—d'émettre une opinion officielle sur ce conflit? Pourquoi ne pas nous mêler d'affaires qui nous regardent de plus près? Nous avons des observateurs entre Israël et l'Égypte. Le Moyen-Orient est peut-être plus susceptible de susciter un conflit mondial que le Vietnam. Nous sommes mêlés à la question de la Rhodésie, qui fait partie du problème du Commonwealth. On a mentionné le Nigeria et il y a toute la question de l'aide aux pays en voie de développement à l'intérieur du Commonwealth. C'est certainement un cas qui exige notre attention. Nous pouvons lire des articles sur le Vietnam tous les jours de la semaine. Nous en entendons parler à la radio et à la télévision tous les soirs. Pourquoi devons-nous convoquer deux individus pour exposer leur point de vue personnel sur le Vietnam? Ce n'est que cela: l'opinion d'un particulier. Les témoins qu'on invitera pourront être très bien, mais après tout, il ne s'agit que de deux particuliers. Je crois que nous nous engageons dans une mauvaise direction.

Le président: M. Brewin a demandé la parole, ainsi que M. Basford. Avant que M. Brewin ne commence, je désire signaler qu'en un sens, je suis d'accord avec M. Churchill, c'est-à-dire que nous ne devrions pas nous limiter au Vietnam, mais nous avons cru que nous devrions entendre deux autres témoins avant de passer à autre chose. Cependant, si le Comité juge que nous possédons suffisamment de témoignages sur le Vietnam, alors nous sommes à la disposition du Comité et nous passerons à autre chose. Monsieur Brewin a la parole.

M. Brewin: Monsieur le président, je suis d'accord avec M. Churchill. Nous ne voulons pas consacrer tout notre temps au Vietnam. Vous vous souvenez sans doute de la proposition que j'ai faite d'entendre des témoins sur la question des sanctions contre la Rhodésie, qui constitue un problème fondamental en ce qui concerne le Commonwealth, et à la solution duquel le Canada, par l'entremise de M. Pearson, a participé à la dernière conférence du Commonwealth. Cependant, je ne vois pas de raison pour ne pas consacrer au moins un jour ou deux au Vietnam. Il s'agit certainement d'une question centrale des affaires extérieures. Tout pays du monde s'en préoccupe à cause des répercussions possibles qui pourraient nous toucher tous et je ne conçois pas que le comité des affaires extérieures que nous sommes pourrait demeurer indifférent devant des renseignements sur le Vietnam que le Comité directeur juge utiles. Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un choix; j'espère que nous pourrons continuer après la présente séance à nous occuper de la situation en Afrique ou en Rhodésie et même au Nigéria. Le Comité de direction devra en décider lui-même à cet égard, mais je ne vois pas pourquoi nous n'accepterions pas cette proposition.

M. Basford: Monsieur le président, je ne suis pas d'accord avec la proposition de M. Churchill. Indépendamment de notre qualité de membre d'un Comité des Affaires extérieures, nous sommes sûrement, à titre de citoyens du monde, directement intéressés et affectés par la guerre terrible et sanglante qui se poursuit au Vietnam. Mon objection au rapport du Comité provient du fait que rien n'y semble indiquer si nous allons pouvoir procéder à une étude convenable de la situation au Vietnam. Il est certain qu'une étude convenable de la situation ne consiste pas en une déclaration du secrétaire d'État en juillet ni en la visite d'un moine bouddhiste et d'un représentant du gouvernement de Saigon. Cela ne constitue assurément pas un examen approprié et complet. Si le Comité de direction désire nous confier l'examen de la situation au Vietnam, procédons alors à un examen convenable. Je ne pense pas que la formule ne constitue un examen convenable ni pour nous ni par l'entremise du Comité, et qu'un tel examen ne comporterait aucun avantage pour l'intelligence collective ou la compréhension des questions qui y seraient abordées. J'aimerais voir le Comité de direction préciser le but réel de l'examen de la situation au Vietnam plutôt que d'ajouter semaine après semaine d'autres noms à une liste de témoins.

M. Nesbitt: Je ne pense pas qu'il y ait réellement tant de désaccord parmi les membres du Comité. Certains points ont été simplement mis en relief. Il se trouve que j'ai été de ceux qui parmi les membres du Comité de direction ont demandé à connaître les titres du moine bouddhiste qui a comparu et ils ont été fournis. Il semble s'agir d'une personne qui donnerait sans doute un point de vue clairement unilatéral et tout à fait personnel. Il serait soumis bien sûr à un contre-interrogatoire par les membres du Comité et nous pourrions peut-être en obtenir quelques renseignements. Je ne pense pas divulguer un secret, car quiconque ne partage mon interprétation des délibérations du Comité de direction a le droit d'exprimer son opinion personnelle, mais nous estimons qu'il faudrait aussi convoquer une personne qualifiée pour présenter l'autre point de vue. Un des facteurs en cause était le fait que ce

moine bouddhiste qui, si j'ai bien compris habite à Paris en France, serait disponible au cours de la semaine prochaine. Il faudrait quelque temps pour faire venir des témoins d'endroits tels que le Nigéria ou la Rhodésie, en fait cela pourrait prendre plusieurs semaines pour les faire venir ici. En attendant, nous pensons que puisque ces personnes seraient facilement disponibles, car le gouvernement de Saigon possède des observateurs aux Nations Unies ou à Washington, nous pourrions probablement les entendre l'un après l'autre et ainsi, recueillir les deux points de vue. J'ai cru comprendre d'après M. Brewin que nous allons ensuite certainement aborder ces autres sujets d'importance égale ou peut-être supérieure pour le Canada.

M. McIntosh: Monsieur le président, je suis d'accord avec la plupart des observations de M. Churchill, sauf sa conclusion. Dans la perspective de son argument, j'estime logique que nous commençions par un seul sujet. Il est indifférent que ce soit le Vietnam, la Rhodésie ou le Nigéria. M. Nesbitt l'a fait remarquer, c'est le plus commode à traiter pour le moment parce que ce témoin est disponible. En pensant à ce que M. Churchill a dit je voudrais lui demander de reconsidérer l'opportunité pour nous, a titre de représentants du peuple canadien, de nous occuper de la situation au Vietnam simplement parce que notre ministre des Affaires extérieures a fait une déclaration sur laquelle je ne suis pas d'accord. Je partage l'opinion contraire. J'ai eu l'occasion d'entendre ce moine bouddhiste pour un court instant et bien que je ne sois pas d'accord avec ses idées, je crois que le Comité serait bien avisé d'entendre ses considérations. Il propose une solution, peut-être stérile. Du moins je le crois. Je n'estime pas que lui-même ou son parti puisse former un gouvernement, comme il le propose, si les deux parties se retirent. Cependant je crois que pour notre propre information, son témoignage serait avantageux. Nous avons recueillis trop de renseignements unilatéraux sur ces situations en Rhodésie, au Vietnam et au Nigéria. Je voudrais demander à M. Churchill d'y repenser parce que ce serait un premier pas pour obtenir des renseignements des deux côtés et je crois que nous devrions adopter cette formule.

M. Allmand: Monsieur le président, même s'il a été dit que nous ne sommes pas directement en cause au Vietnam, nous le sommes en un sens car nous faisons partie de la Commission internationale de contrôle. Nous sommes aussi le voisin d'un pays qui s'y trouve profondément engagé. Je pense que nous devons aussi admettre que le Vietnam n'est pas seulement une question locale. C'est, actuellement, le problème international le plus menaçant. Je pense que la situation peut exploser à tout moment. Aux Nations Unies, tous les pays ont mentionné au cours de leur présentation générale que c'était le problème international le plus grave de l'heure. Je pense qu'il mérite une priorité d'urgence parce que notre pays, en tant que membre de la Commission internationale de contrôle internationale qui, en maintes occasions, y a délégué à Hanoï et à Washington des émissaires comme M. Chester Ronning et d'autres, doit être aussi bien renseigné que possible. J'apporterais mon appui à la proposition de M. Basford. Peut-être devrions-nous même faire une étude encore plus exhaustive. A mon avis, nous devrions nous renseigner le plus possible sur cette situation.

M. Churchill: Je termine, monsieur le président. Pourquoi ne pourrions-nous pas convoquer M. Chester Ronning ou un représentant canadien de cette Commission internationale de contrôle que notre Comité a critiquée? Nous ne possédons que la déclaration du Ministre. Il prétend que cette Commission fait beaucoup plus que nous le pensons. Le Canada participe à cette Commission internationale de contrôle. Pourquoi n'interrogerions-nous pas nos propres concitoyens? M. Chester Ronning serait pour nous un excellent témoin.

Le président: Pour cela je suis d'accord, cependant je me vois un peu surpris. Jadis, nous avions coutume d'entendre des plaintes des membres du Comité parce que les seuls témoins étaient ceux du gouvernement, mais maintenant que nous nous sommes émancipés avec la convocation de témoins de l'extérieur, les mêmes qui se plaignaient naguère se plaignent encore maintenant.

M. Lambert: Je vous demande pardon.

Le président: Je ne faisais pas allusion à vous, monsieur. Sommes-nous prêts pour le vote? Quels sont ceux qui l'appuient? Et ceux qui s'y opposent?

(La motion est adoptée.)

M. Basford: Monsieur le président, j'espère que le Comité de direction tiendra compte des remarques formulées ce matin.

Le président: Je demande maintenant une motion de routine sur les indemnités. Quelqu'un voudrait-il bien proposer que des indemnités raisonnables de subsistance et de voyage soient versées au Dr Michael C. Hall qui a été appelé à comparaître devant notre Comité le 2 novembre 1967?

M. Basford: Monsieur le président, je pense que nous ferions mieux de l'entendre avant de décider de payer ses dépenses. Je propose la motion.

M. Lambert: J'appuie la motion.

(La motion est adoptée.)

Le président: Le docteur Hall, qui est avec nous ce matin, a été reçu docteur en médecine en 1952. Il est spécialiste en chirurgie orthopédique depuis 1957. Il est membre des collèges américain et canadien de chirurgie et il est docteur en philosophie. Il a passé trois mois en 1963 et un mois en 1964 comme chirurgien volontaire à Saigon, et d'octobre 1964 à avril 1967 il a occupé des postes dans les écoles de médecine de Saigon et de Hué à titre de conseiller du Bureau de l'Aide extérieure du Canada.

Le Docteur Hall désire faire une déclaration. Les membres pourront ensuite lui poser des questions. Quand nous aurons entendu son témoignage et l'interrogatoire terminé, peut-être ce matin, ou jeudi prochain, nous demanderons au Directeur général de l'Aide extérieure, M. Maurice Strong, qui est ici ce matin, de nous offrir ses propres commentaires.

Dr Michael C. Hall (ex-conseiller au Vietnam sous contrat avec le Bureau de l'Aide extérieure du Gouvernement canadien): Merci, monsieur.

Monsieur le président, messieurs: On m'a demandé de vous exposer mon opinion sur l'aide du Canada au Vietnam.

Je suis d'opinion que l'aide canadienne au Vietnam n'a pas été généreuse en quantité et eût pu être de meilleure qualité. Je pense aussi qu'elle ne peut se comparer favorablement avec celle de plusieurs autres pays et qu'on la décrit officiellement en des termes qui ne permettent pas au public de comprendre facilement la nature des dépenses que nous faisons au Vietnam. Il existe deux raisons qui justifient l'aide au Vietnam et les voici par ordre d'importance:

1. Le soulagement de la misère résultant de la guerre.
2. Le développement à long terme d'un pays qui fait partie du Plan de Colombo.

A notre titre de membre de la communauté universelle, nous n'avons pas à chercher la raison pour laquelle nous devrions soulager la misère causée par la guerre. La détresse elle-même est le mobile de toute action dans ce sens.

Vu le grand nombre de blessés qui meurent avant d'avoir pu être admis aux hôpitaux et vu les régions étendues du Vietnam qui échappent au contrôle du gouvernement, il n'existe aucune statistique sûre du nombre des victimes civiles de la guerre, mais on le place entre 50,000 et 150,000 par année, dans un pays dont la population totale est d'environ 15 millions.

AID est le sigle qui désigne l'Agence de développement international qui est aux États-Unis l'équivalent de notre Office de l'aide extérieure. La statistique d'AID pour le mois de mai 1967 indique qu'en moyenne on admet chaque mois quelque 4,000 blessés aux hôpitaux du gouvernement et les Américains estiment que 4,000 à 8,000 autres n'atteignent jamais les hôpitaux. Comme tous les habitants des pays tropicaux, les Vietnamiens sont exposés à bien d'autres maladies, mais à l'encontre des autres pays, à cause des bouleversements politiques et militaires, ils ne peuvent utiliser au maximum leurs propres aménagements.

Des 12,000 médecins du Vietnam, 750 sont dans l'armée et il n'y en a qu'environ 300 qui puissent se consacrer exclusivement à la population civile, soit un médecin par 50,000 habitants d'un pays en guerre, alors qu'au Canada la proportion est d'un médecin par 1,000 habitants.

Les médecins sont concentrés dans les quelques grandes villes, et vu que la population du pays est en majorité rurale, la proportion réelle des médecins par rapport au nombre des habitants est beaucoup moins considérable que ces chiffres semblent l'indiquer. Bien peu de ces médecins ont eu une formation post-universitaire et la qualité des soins chirurgicaux des blessés de guerre laisse fort à désirer.

En janvier 1962, j'offris à un organisme américain désigné sous le nom d'*Orthopaedics Overseas* de servir pendant un mois à titre de volontaire dans l'exécution de l'un de ses programmes et on m'envoya à Saigon pour le mois de mai 1963. Je constatai en 1963 un besoin pressant de chirurgiens orthopédistes pour le traitement des blessés et au lieu de revenir en juin, je restai sur les lieux à mes propres frais jusqu'au mois d'août.

Je désirais continuer mon travail à Saigon et les Vietnamiens demandaient instamment des secours. Le ministre de la Santé cependant ne pouvait mettre à ma disposition une maison assez grande pour les besoins de ma famille bien qu'on m'ait offert quelques maisons beaucoup trop petites. Il me dit alors que le Canada ne voulait pas se charger des frais nécessaires. A mon retour au Canada, en août 1963, je continuai ma correspondance, commencée auparavant, avec l'Office de l'aide extérieure, EAO, surtout au sujet du Vietnam. On me dit n'avoir reçu aucune demande officielle pour mes services et que l'on ne pouvait m'envoyer au Vietnam à moins que le gouvernement de ce pays puisse m'offrir un logement. Le ministre m'avait informé que ce n'était pas possible à Saigon, dont la population a passé en dix ans de 250,000 à 2 millions d'habitants.

Bien que j'aie informé EAO en janvier 1964, que le doyen de l'Université avait demandé officiellement mes services à Saigon, on me répondit «qu'on avait examiné tous les dossiers et sans découvrir aucune trace d'une demande de mes services». Au lieu de télégraphier en janvier à Saigon pour obtenir la confirmation de cette demande, on m'écrivit six mois plus tard: «Nous venons de recevoir de notre mission à Saigon une lettre demandant l'envoi de 3 professeurs dont les services sont urgents...pour le mois de septembre...et dans cette lettre on dit que vous êtes intéressé.»

A ce moment, j'avais déjà conclu des arrangements pour m'y rendre à mes propres frais au mois d'août 1964. La délégation canadienne à Saigon m'informa alors que pour diverses raisons on ne voulait pas appuyer ma nomination à Hué. A Saigon, on m'offrit une maison appartenant à un hôpital, et bien que, comme toutes les maisons du gouvernement, elle fût en fort mauvais état, elle était cependant assez grande pour mes besoins.

C'est ainsi qu'en octobre 1964, je revins au Vietnam, étant le premier médecin spécialiste engagé par le gouvernement canadien. La guerre durait déjà depuis cinq ans et les hôpitaux étaient encombrés de blessés: deux ou trois dans chaque lit. Tandis que j'avais dû attendre pendant un an avant que le Vietnam eût pu trouver une maison répondant aux conditions exigées par le contrat du Canada, les gouvernements des autres pays avaient fait preuve d'une plus grande sympathie. Au Vietnam, en 1964, l'Australie avait une équipe chirurgicale de 8 personnes; la France, une équipe médicale de 32 personnes; l'Allemagne avait fourni 3 professeurs de médecine à l'Université; l'Italie, une équipe chirurgicale de 9 hommes; le Japon, une équipe chirurgicale de 6 personnes; la Corée, un hôpital chirurgical avec un personnel de 140 membres; la Nouvelle-Zélande, une équipe chirurgicale de 6 hommes; les Philippines, 3 équipes comprenant 28 membres. Tout ce personnel médical donnait ses soins à la population civile. J'étais le seul Canadien.

A mon arrivée à Saigon dans la soirée avec ma femme et mes enfants, je découvris que la Délégation canadienne n'avait pas inspecté la maison qu'on m'avait assignée et qu'on n'avait rien fait pour la rendre habitable; on n'avait pris aucune mesure pour me loger ailleurs. Nous dûmes habiter un hôtel pendant six mois, tandis que la Délégation canadienne discutait avec le ministère de la Santé du Vietnam pour savoir qui devait payer les frais de la restauration de la maison afin de la rendre habitable. Éventuellement, on put exécuter les réparations nécessaires grâce à un prêt d'un organisme américain bénévole (care medico) qui en fournit aussi l'ameublement. Les discussions prolongées entre le Canada et le Vietnam furent enfin résolues par le paiement des dépenses avec les fonds de contre-partie destinés à un projet de développement au Vietnam. Les dépenses d'entretien de ma maison furent défrayées à même le budget déjà insuffisant de l'hôpital et je dus débourser au delà de $1,000 de mon propre argent. L'Office de l'aide extérieure a annoncé récemment que «sa méthode normale d'envoi de conseillers comporte la désignation du personnel, tandis que le gouvernement local doit voir à tout le reste». Ceci veut dire que la méthode normale consiste à *ne pas* payer les frais des conseillers. Tous les autres pays qui venaient en aide au Vietnam, même déjà en 1964, savaient que le gouvernement du Vietnam n'avait pas les locaux voulus et chacun d'eux payait le logement et l'entretien des ses propres experts. Cette longue discussion entre la délégation canadienne et le ministère de la Santé au sujet de l'acquittement de mes frais de subsistance porta une atteinte sérieuse à mon prestige.

Si le problème de mon logement avait comporté quelque chose de nouveau, l'attitude rigide de l'Office de l'aide extérieure pourrait peut-être se défendre. Mais déjà en 1962, Spicer, discutant les difficultés que devaient surmonter les conseilleurs engagés par le gouvernement canadien, disait dans un rapport: «On connaît trois ou quatre cas de démission ou de renvoi quasi-immédiats qui furent motivés par des accrochages facilement évitables dans ces domaines». Trois mois seulement avant le début de mes difficultés de logement, le directeur général de l'Office de l'aide extérieure avait signalé à votre Comité permanent «les difficultés croissantes que présente le manque de logements convenables dans les pays d'Outre-mer. Les pays en voie de développement obtiennent les services d'un nombre croissant d'instituteurs et de conseillers de divers pays occidentaux et les difficultés de logement constituent peut-être l'obstacle actuel le plus formidable à nos efforts en vue d'accroître la portée de notre programme...Certains de nos représentants sont partis à la suite de promesses de logement qui ne se sont jamais concrétisées. Dans certains cas, il leur a fallu renvoyer leurs familles au Canada. D'autres ont dû se contenter de chambres d'hôtel inférieures pendant des mois et ont parfois terminé leur engagement avant qu'on leur ait fourni le logement promis». Sachant bien que les querelles au sujet du paiement des dépenses locales compromettaient l'efficacité du travail des conseillers et en dépit du fait qu'il était le seul pays à n'avoir qu'un unique conseiller

au Vietnam, le Canada persista à rester le seul à exiger du Vietnam qu'il prenne à sa charge le fardeau de l'entretien local des personnes envoyées pour l'aider.

Monsieur le président, puisqu'il y a dans cette salle un homme qui m'a grandement aidé à ce sujet, j'ajouterai que cette attitude rigide a non seulement occasionné des inconvénients énormes à ma famille et à moi-même et détérioré mes relations avec le ministère de la Santé, mais a aussi imposé une énorme perte de temps aux membres de la délégation canadienne qui eussent certainement préféré s'occuper d'autres choses.

Mon contrat d'engagement me chargeait «d'organiser un service d'orthopédie à la section d'enseignement de la médecine de l'Université de Saigon à l'Hôpital de Cho Ray. La direction de l'Université et de l'Hôpital qui avaient demandé mes services comptaient que mon gouvernement fournirait le personnel auxiliaire, l'équipement et les fournitures médicales dont j'avais besoin, et probablement aussi certains édifices, comme l'avaient fait tous les autres pays étrangers qui avaient envoyé des experts médicaux au Vietnam. Après des consultations avec mes collègues vietnamiens et les membres de la délégation canadienne, un mémoire décrivant le personnel, les édifices et le matériel nécessaires à l'exécution de ma mission à Saigon fut présenté à la délégation canadienne. J'en remis une copie à l'Office de l'aide extérieure lors de ma visite à Ottawa en septembre et les Vietnamiens, comme moi-même, s'attendaient à ce que l'on fasse droit à ces demandes. Je vous rappellerai que la recommandation que je fis en septembre 1964 concernant le besoin de techniciens pour la fabrication de jambes artificielles et d'appareils de prothèse est encore en discussion par notre gouvernement, déjà depuis plus de trois ans. On n'a pris aucune décision fondée sur ce mémoire qui était en réalité une description des besoins essentiels de la mission dont on m'avait chargé au Vietnam.

En février 1965, le Commissaire de la délégation canadienne me demanda de formuler une proposition touchant les dépenses que le Canada devrait faire en vue de l'aide médicale au Vietnam. Je rattachai cette première mention de l'aide médicale du Canada au Vietnam aux discours prononcés à la Chambre le 23 septembre 1964, après que le premier ministre eut signalé la présence de M. Cabot Lodge à la tribune des visiteurs, alors que le ministre des Affaires extérieures avait dit que «le Canada fournirait en 1964-1965 de l'aide non militaire pour une somme d'environ $700,000, sous la forme d'aliments, d'éducation et de certains programmes de soins médicaux et hospitaliers». Antérieurement à mon arrivée, on n'avait formulé aucun programme canadien d'aide médicale et aucun n'était en voie d'exécution au début de 1965. En conséquence, le 3 mars 1965, je présentai un second mémoire, semblable au premier, demandant l'établissement d'un centre d'orthopédie et de rééducation physique. En juillet, on rejeta péremptoirement ma demande. «L'Office de l'aide extérieure m'informe qu'après une étude soigneuse, il lui est impossible d'approuver la proposition que le gouvernement canadien se charge de la construction d'un centre orthopédique à l'Hôpital de Cho Ray, à Saigon. Il est d'avis que la partie canadienne de l'équipement médical n'est pas assez considérable et que le coût de ce projet est trop élevé pour que le gouvernement s'en charge.» De nouveau, j'appelle votre attention sur le refus direct d'adopter ce programme il y a deux ans et demi alors que notre gouvernement charge maintenant une deuxième ou une troisième équipe de l'étudier.

Manquant de personnel auxiliaire, d'équipement et de fournitures, il me fallait faire concurrence aux médecins vietnamiens dans leur champ très limité d'assistants et de ressources, ce qui naturellement n'eut pas le don de leur plaire. Des infirmières canadiennes avaient offert leurs services à l'Office de l'aide extérieure pour la mission du Vietnam, mais on ne les y envoya pas. Des infirmières spécialisées en orthopédie et non employées par le gouvernement du Vietnam étaient désireuses de travailler avec moi, mais Ottawa ne voulait pas leur payer le salaire minimum qu'elles demandaient. On mit en œuvre au Canada un programme de formation de techniciens et d'infirmières; les directeurs de l'hôpital proposèrent des candidats vietnamiens à cette formation, mais la délégation canadienne ne conclut jamais les accords voulus entre les gouvernements.

Pendant toute la première année de mon engagement, en dépit de mes demandes réitérées à la délégation canadienne, je ne reçus pas le moindre article d'équipement ou de fourniture pour les besoins quotidiens et je ne puis comprendre que le ministre puisse dire: «Je suis convaincu que l'on a donné au docteur Hall toute l'aide possible dans les circonstances.»

Vu l'impossibilité d'organiser un service orthopédique qui eût une chance de subsister après mon départ, après quelques mois, je décidai de m'appliquer au traitement des cas les plus compliqués, tels que la tuberculose osseuse et les blessures des mains. Des services spéciaux furent organisés pour ces soins dans le cadre de l'hôpital même. L'équipement indispensable à mon travail venait du gouvernement américain, d'organismes mili-

taires et bénévoles, de dons japonais aux hôpitaux du Vietnam et de mes propres ressources personnelles, mais rien n'arriva du Canada. Je me voyais incapable d'atteindre le but principal de mon engagement et je m'attendais d'avoir à rentrer au pays. Toutefois, à la demande du nouveau secrétaire d'État, j'ajoutai à mon travail celui de son service dans l'autre hôpital de Saigon. J'y travaillai pendant une année entière, utilisant les petites quantités de fournitures orthopédiques données au Vietnam par des organismes de l'extérieur, tandis que les membres de la délégation canadienne continuaient leurs discussions sur le coût local du service prévu par mon contrat d'engagement. Le nombre de patients que je pouvais traiter se trouvait forcément limité à cause du manque de personnel et d'équipement spécialisés. Je devins une espèce de mendiant professionnel auprès des groupes militaires américains et des civils et, sans leur générosité, mon travail pour le compte du Canada eût été interrompu définitivement. Mes appels à la délégation canadienne et à l'Office de l'aide extérieure produisirent finalement, vers la fin de la seconde année, une quantité de bandages plâtrés suffisante pour deux ou trois jours, et de gants de caoutchouc pour deux ou trois semaines. Ce sont les seules fournitures qui aient été envoyées au Vietnam par l'Office de l'aide extérieure et le communiqué aux journaux disant «qu'on avait envoyé par avion au docteur Hall tout ce qui était essentiel et urgent» ne cadre guère avec les faits.

Le ministre a décrit le Vietnam comme étant un pays «où la tuberculose constitue le plus grand danger public, à l'exception de la guerre». Pendant la deuxième année de mon service, je m'employai au traitement de la tuberculose osseuse, mais l'état d'un grand nombre de patients ne pouvait s'améliorer vu que cet état les rendait trop pauvres pour acheter les médicaments essentiels. Mes demandes de fournitures adressées à l'Office de l'aide extérieure comprenaient les médicaments nécessaires au traitement de la tuberculose, mais on ne m'en envoya jamais. J'avais honte de ne pouvoir faire davantage pour mes patients. J'avais aussi honte d'avoir constamment à quémander, chapeau bas, auprès des représentants des autres pays afin de pouvoir continuer mon travail.

A la fin de la seconde année, le secrétaire d'État remit sa démission et reprit son service à l'hôpital. Les ministres de la Santé et de l'Éducation me demandèrent d'aller à Hué pour y organiser un nouveau service connexe à l'Université. Je fis savoir à la Délégation canadienne qu'il n'existait aucun équipement à Hué et que j'aurais besoin d'aide financière pour l'organisation de ce service. En août, l'Office de l'aide extérieure répondit à la Délégation qu'il était disposé à m'accorder un troisième contrat d'engagement, mais qu'il ne devait pas être question d'aide financière à cet égard. En septembre, j'allai passer mes vacances en Angleterre d'où j'écrivis à l'Office de l'aide extérieure plusieurs lettres qui restèrent sans réponse. Finalement je m'adressai au haut commissaire à Londres lui demandant de télégraphier afin de savoir si je devais retourner au Vietnam. En novembre dernier, on me dit à Ottawa que le Vietnam avait demandé un chirurgien, mais vu qu'on n'avait pas en même temps demandé l'équipement voulu, on n'en fournirait pas. On m'accorda l'allocation ordinaire de $5,000 donnée aux conseillers pour l'achat d'équipement. A cette somme, j'ajoutai $1,000 de mon propre argent et deux compagnies d'instruments de chirurgie me donnèrent des articles d'équipement pour une valeur de $2,000 ou $3,000. Je dus en payer le transport par avion au Vietnam à même les $5,000 prévus pour l'achat d'équipement.

A mon arrivée au Vietnam, je découvris que personne ne s'était donné la peine de prévenir l'Université de Hué, et comme elle n'avait pas reçu de réponse à sa demande faite six mois auparavant, on avait conclu que je ne viendrais pas. Mes fonctions projetées se trouvèrent paralysées du fait qu'un chirurgien général français, assisté d'un jeune Vietnamien sans expérience, étaient arrivés sur les lieux depuis qu'on avait demandé mes services. Le résultat de cette bévue fut que le Français m'opposa la même obstruction que d'autres conseillers canadiens avaient rencontrée ailleurs et qu'une partie du personnel vietnamien de l'hôpital participa à cette résistance. Des étudiants que j'avais formés l'année précédente à temps partiel, menacèrent le gouvernement de s'emparer de la station de radiodiffusion et de publier cet état de choses si l'on ne réglait pas le problème. Le doyen de l'Université écrivit à la délégation canadienne demandant une faible contribution à la transformation d'un édifice et de l'équipement en vue d'y installer un service orthopédique autonome. Mes collègues allemands demandèrent à la Délégation canadienne et l'industrie vietnamienne d'intervenir dans l'affaire et j'écrivis un rapport détaillé à la Délégation canadienne et à l'Office de l'aide extérieure esquissant les moyens d'en arriver à une solution. La lettre du doyen et mon propre rapport restèrent sans réponse. Pendant les trois mois et demi que durèrent les efforts du personnel vietnamien de l'Université, des Allemands et des étudiants, ainsi que mes propres démarches, en vue du règlement de cette question, aucun représentant canadien ne vint faire une visite à Hué, bien qu'un membre des Affaires extérieures soit employé à plein temps au Viet-

nam pour aider à la solution des difficultés. De fait, pendant les deux années et demie de mes fonctions au Vietnam pour le compte de l'Office de l'aide extérieure, aucun hôpital où je travaillais ne reçut la visite d'un membre de la délégation et je n'eus jamais l'occasion de rencontrer les visiteurs occasionnels d'Ottawa.

L'Hôpital de Hué est le second hôpital civil du pays par ordre d'importance. Il est le centre d'enseignement clinique des étudiants de l'école de médecine et l'hôpital principal des provinces du nord où ont lieu les combats les plus violents. Il reste sans service orthopédique et les étudiants n'ont pas de professeur dans cette spécialité. Il se présente toujours des difficultés avec le personnel vietnamien à cause des conflits d'intérêts, mais les autres pays fournissent l'aide diplomatique, financière et matérielle voulue à leurs conseillers, qui peuvent ainsi accomplir leur tâche malgré les difficultés. Je n'eus aucun appui et ne pus faire mon travail.

Vu le grand nombre de blessés dans des régions dépourvues d'hôpitaux et qui mouraient sans traitement parce qu'il n'était pas possible de les évacuer, je proposai au ministre de la Santé, en juin 1965, la création d'un hôpital mobile qui pourrait se déplacer suivant le lieu des engagements.

Après discussion avec la délégation, l'Aide extérieure offrit des unités hospitalières mobiles. Je ne pus intéresser personne à l'idée de fournir un avion (seul moyen possible de faire servir un hôpital mobile); nous avions tout le personnel vietnamien qu'il fallait pour un hôpital de ce genre, mais il fallut renoncer au projet faute d'un moyen de transport. En octobre 1965, quand je me rendis à Ottawa, l'Aide extérieure parlait encore d'envoyer de tels hôpitaux. Le 8 juillet 1966, l'Aide extérieure annonçait «l'envoi par le Canada de dix unités hospitalières d'urgence, contenues dans des caisses de la réserve médicale nationale, pour répondre aux besoins médicaux civils du Vietnam. Ce don du Canada avait une valeur de $70,000 . . .»

Ces unités hospitalières emballées d'avance avaient été conçues pour servir au Canada dans des situations extraordinaires d'une durée de quelques jours. Le prix en avait déjà été acquitté par le gouvernement, et ce qu'elles coûtaient à l'Aide extérieure se résolvait en un échange financier interministériel. Si je suis bien renseigné, elles ne devaient pas être remplacées, dans la réserve du gouvernement, qui en comptait, je pense, deux cents, mais cela ne m'a pas été confirmé. La déclaration du ministre suivant laquelle «nous avons fourni 10 hôpitaux d'urgence (2,000 lits au total) pour les civils des régions provinciales du Vietnam» peut facilement être interprétée, par ceux qui ne savent pas, comme signifiant que le Canada a fourni au Vietnam 10 hôpitaux, ce qui n'est pas exact. Il n'est pas question d'édifices. Les caisses renferment un matériel conçu pour être monté dans un édifice déjà existant, par exemple une école. D'autre part, la déclaration faite à votre Comité par le directeur général et selon laquelle «nous avons mis 10 hôpitaux en service, nous avons expédié 10 hôpitaux de 200 lits, comprenant chacun des salles de réveil, des salles d'opération, des installations de radiographie, etc.,» peut induire en erreur. Un lit n'est pas une maison, ni même une chambre et 200 couchettes légères ne font pas un hôpital.

Ce matériel, destiné à une fin bien précise au Canada, fut expédié au Vietnam pour servir à des fins tout à fait différentes. Il comprenait des articles excellents, et utiles qui s'expédient selon le besoin aux hôpitaux qui en font la demande. D'autres articles ne peuvent servir dans nos hôpitaux, tels les «lits», qui ne sont en réalité que des lits de camp (2,000) ne pouvant résister à un usage prolongé, les «tables» d'opération de construction légère, les appareils à rayons-X «polaroid» sans pellicules (celles-ci étant par ailleurs introuvables au Vietnam) et d'autres encore, tels les génératrices d'urgence, qui ne peuvent servir qu'à certains endroits.

Il pouvait paraître commode d'expédier ainsi du matériel acheté d'avance et payé d'avance, mais étant donné qu'il y avait déjà deux ans que je demandais l'envoi de secours médicaux au Vietnam, on ne peut mettre sur le compte de l'urgence la faible qualité du matériel choisi.

Même si toute la manutention devait se faire par l'intermédiaire de USAID, l'Aide extérieure exigeait que les «hôpitaux» soient expédiés par unités complètes, ce qui voulait dire l'expédition par avion d'environ 10 gros contenants CONEX presque à chaque fois. Les boîtes ne pouvaient être ouvertes qu'une fois rendues à leur ultime destination dans les hôpitaux de province désignés par USAID et le Ministère, et là seulement on choisissait ce qui faisait l'affaire, et on réexpédiait le reste par avion jusqu'à Saigon, encore par l'entremise de USAID.

Les manutentionnaires pour USAID étaient des amis à moi, et je connais la réaction qu'ils avaient lorsque le Canada leur demandait de travailler pour la logistique canadienne; l'Aide extérieure exigeait que ce matériel encombrant soit expédié à bord d'appareils américains jusqu'à un hôpital du Vietnam où il ne pouvait servir, afin que le Canada puisse dire ensuite qu'une «unité hospitalière complète» avait été expédiée dans telle ou telle région. On se refusait à créer un centre de réadaptation pour les mili-

taires et leurs familles dans une enceinte militaire. Cependant on n'hésitait pas à donner l'une des premières unités hospitalières au ministère vietnamien de la Défense pour utilisation dans un hôpital créé par la Division de la guerre psychologique, administré par les militaires et destiné aux femmes des soldats et à leurs enfants.

Le docteur Alje Vennema arriva au Vietnam en 1963, je crois, pour Medico, afin de travailler à Quang-Ngaï. Medico mit fin à son travail dans cette région en mars 1965, à la suite de nombreux rapports du docteur Vennema sur les dangers de l'endroit, et à cause du retrait du personnel vietnamien qui devait coopérer au programme d'immunisation. Le docteur Vennema resta à Quang-Ngaï en vertu d'un contrat avec l'Aide extérieure et continua de s'intéresser au programme de lutte contre la tuberculose et les maladies infectieuses que ses prédécesseurs avaient inauguré. (J'ai visité l'hôpital à plusieurs reprises entre 1963 et 1966, lorsque j'étais conseiller médical.) Les médicaments et tout le matériel lui étaient fournis par le ministère de la Santé, donc par les fonds américains; les fournitures Medico étaient données à l'hôpital, américain également, et il acceptait tout ce que les unités locales de l'Armée américaine pouvaient lui fournir; ce n'est que récemment que des fournitures canadiennes lui ont été envoyées.

Certaines informations veulent qu'il y ait maintenant trois médecins à Quang-Ngaï. Cependant, en avril, le docteur Vennema était seul; il désirait abandonner son poste depuis quelques mois déjà, afin de poursuivre des études de haute spécialisation universitaire, mais on lui demanda de rester tant qu'un remplaçant ne lui serait pas trouvé. Le docteur Denneo, de Vernon, Colombie-Britannique, a passé six mois avec lui en 1966 et n'a pas consenti à rester plus longtemps, alors que le docteur Pothier a refusé tout simplement de rester.

De nombreuses équipes médicales ont été dirigées vers le Vietnam, mais je crois que seul notre pays a envoyé exclusivement du personnel non spécialisé. J'avance là sans doute une opinion personnelle, mais je trouve qu'une telle équipe non seulement n'ajoute rien à ce que les Vietnamiens peuvent parfaitement faire eux-mêmes (il existe un hôpital militaire très bien pourvu de personnel, de l'autre côté de la route), mais elle décourage les Vietnamiens devant leurs propres responsabilités; personne ne reçoit la formation voulue, faute d'enseignants professionnels, et le gouvernement canadien peut quand même dire: «Regardez tout ce que nous avons fait; comment voulez-vous que nous fassions davantage?» L'aide médicale fournie à ce genre de pays devrait surpasser ce qu'ils peuvent accomplir eux-mêmes; on ne doit pas supplanter le travail du personnel en place, et les étrangers devraient être des spécialistes qualifiés, reconnus par l'OMS. Faire des points de suture n'est pas de la chirurgie, pas plus que pratiquer une incision sur un patient ne change un omnipraticien en chirurgien. A l'hôpital civil de Quang Ngaï, ce sont les chirurgiens militaires vietnamiens qui font la chirurgie; plusieurs d'entre eux ont été mes élèves et sont des internes, et le Comité international de secours dirige une équipe médicale à cet endroit. Je ne voudrais pas d'un omnipraticien pour soigner mes blessures de guerre, et les Vietnamiens non plus. Nul n'est plus prompt à examiner les dents du cheval donné pour juger de sa valeur.

Je me dois de signaler ici le grand privilège qu'a été le mien d'avoir connu pendant plusieurs années l'amitié du docteur Vennema ainsi que sa grande compétence, entièrement consacrée à un travail effectué dans des conditions et des lieux impossibles. Je proteste, non pas contre l'œuvre du docteur Vennema, mais bien contre l'inefficacité de l'Aide extérieure.

L'Organisation mondiale de la santé donne priorité aux programmes de prophylaxie et d'immunisation générale. Tous les chirurgiens orthopédistes qui ont visité le Vietnam ont constaté l'insuffisance de vaccin antipolio, difficile et coûteux à produire. J'ai demandé à l'Aide extérieure, en 1964 et encore en 1965, de fournir du vaccin au Vietnam; ma femme et moi avons dirigé le personnel vietnamien au cours de programmes d'immunisation dans les orphelinats, en 1965 et 1966. Les Américains furent les premiers à donner au Vietnam du vaccin offert à l'organisme CARE Medico par la Marine américaine et une compagnie américaine, Eli Lilly. Je n'ai pu en obtenir de l'Aide extérieure. Le ministère vietnamien de la Santé dirigeait fort efficacement un service d'immunisation, depuis plusieurs années déjà. Même si les dons de vaccin et des matières pour le produire sont d'une grande valeur pour le pays, il ne devrait pas être nécessaire d'envoyer du personnel au Vietnam seulement pour administrer des vaccins. Je ne comprends pas le rapport des porte-parole de l'Aide extérieure, qui veulent que «plusieurs équipes médicales se consacrent au Vietnam du Sud à immuniser les enfants contre la polio et faire subir des tests antituberculeux».

Bien que le Vietnam compte à présent un personnel médical canadien nettement plus nombreux qu'en 1964 (j'étais alors seul), bien d'autres pays y sont maintenant mieux représentés.

En mars 1967, le personnel médical en fonctions au Vietnam au service des civils se répartissait ainsi:

États-Unis	672
Corée	150
Philippines	112
Allemagne	88
Australie	37
Iran	31
Chine	26
Nouvelle-Zélande	24
Espagne	12
Royaume-Uni	11
Suisse	11
Canada	6
Japon	3
Italie	2

Les chiffres des États-Unis ne tiennent pas compte des soins médicaux, fort appréciables, dispensés aux civils par leurs militaires en dehors de leurs fonctions strictement réglementaires, ni des 400 autres personnes, dont plusieurs Américains, qui œuvrent dans des services privés. Il faut noter que les chiffres du Japon et de l'Italie sont inférieurs à ceux des années précédentes, alors que pour le Canada, le chiffre 6 est le plus élevé qu'il ait jamais atteint. En réalité, le Canada est le pays le moins généreux en fait d'aide médicale. Ceci est conforme à la déclaration que faisait à votre comité en juin dernier le directeur général, lorsqu'il affirmait que le Canada arrivait en 14e position, sur 15, dans la liste des pays donateurs, bien que M. Plumptre, d'après les mêmes chiffres, affirme que nous arrivons en 19e position dans une liste de 20 pays donateurs, et que l'Aide extérieure, loin d'améliorer sa générosité, est tombée de 0.48 p. 100 de notre PNB en 1964 à 0.43 p. 100 en 1965: soit une baisse de 10 p. 100.

Centre de réadaptation d'enfants

Le docteur Gingras fut envoyé à Saigon, en septembre 1965, avec la mission très précise, m'a-t-il confié, de déterminer la façon d'aménager à Saigon un centre de réadaptation pour les enfants, centre pourvu de membres artificiels, de supports de toutes sortes et de salles de physiothérapie. Il m'avait dit très clairement à ce moment-là que sa mission n'était pas de décider *si* le centre devrait être ouvert, ni si le choix de Saigon était le plus favorable pour un établissement de ce genre. J'avais déjà demandé dans mon premier mémoire l'établissement d'un centre d'orthopédie, en 1964, et l'aide de techniciens pour le travail de réadaptation. L'on ne fit aucun cas de ce mémoire. Au moment où l'on décida d'envoyer le docteur Gingras en mission, j'étais chef du service d'orthopédie de l'Université de Saigon, mais on ne me consulta jamais. Le Dr Rusk, de New York, commençait déjà à Saigon l'aménagement de son centre, autour duquel il se faisait une grande publicité au Vietnam et aux États-Unis; et Ottawa aurait dû être au courant.

Je crois comprendre que le projet soumis par le docteur Gingras voulait qu'une communauté de religieuses catholiques remette ses édifices au Canada, que USAID s'occupe de la coordination et que le Vietnam supporte les dépenses locales. La secrétaire de l'Aide catholique au Sud-Est asiatique m'a dit qu'elle savait fort bien que les religieuses n'y consentiraient pas, et de fait elles ont refusé. Le gouvernement vietnamien avait déjà été échaudé lorsqu'il avait découvert ce que lui coûtait le don d'un chirurgien orthopédiste et n'était nullement désireux de recevoir d'autres «cadeaux» canadiens, qui viendraient faire double emploi avec un service que les Américains fournissaient déjà gratuitement au Vietnam. En passant, ce service est l'un de ceux qui ont le plus de succès au Vietnam.

Je n'ai pu faire admettre qu'il était plus important de créer un centre de prévention des amputations que de distribuer des membres artificiels. Je n'ai pu faire admettre non plus qu'il ne fallait pas offrir de services existant déjà à l'intérieur d'une ville donnée, mais j'ai réussi à convaincre le docteur Gingras d'aller voir à Hué si un centre ne pourrait pas y être organisé en collaboration avec l'Université. Celle-ci s'est montrée très ouverte au projet, mais le docteur Gingras nous a dit que cette entreprise dépassait ses attributions. En avril de cette année, le *Star Weekly* a attiré l'attention du public sur les grands besoins du Vietnam et sur le fameux centre hypothétique. A la fin d'avril, le Ministre a dit ce qui suit: «Le projet a dû être différé parce que le Vietnam ne lui a pas donné une priorité suffisamment élevée. Nous nous préparons à faire de nouvelles démarches». Au début de mai, «Une lettre... du ministre de la Santé du Vietnam du Sud... explique que notre projet d'un centre de réadaptation distinct n'est pas de propice à donner les résultats que nous en escomptons»; à la mi-mai, «M. McLaren, de l'Aide extérieure a été envoyé à Saigon afin d'examiner la situation... Nous en discutons dans le moment». A la mi-juin, «Un centre à Saigon ... pourrait chevaucher sur les installations actuelles.» A la fin de juin, «Nous avons accepté la proposition du docteur Gingras d'envoyer un médecin de son choix au Vietnam du Sud pour étudier davantage la situation». «Le gouvernement américain n'a évidemment rien à voir à ce problème». Et en octobre: «Il paraît maintenant plus convenable que ce centre soit construit en dehors de Saigon». Finalement, *trois ans* après que j'eus proposé pour la première fois la création d'un centre de réadaptation à Saigon, je ne puis

que donner mon appui au Ministre lorsqu'il dit: «Le fait qu'un représentant de la Croix-Rouge et un médecin du Centre de réadaptation de Montréal soient en ce moment en route pour le Vietnam répond d'une façon très satisfaisante aux nombreux propos du docteur Hall», Entre temps, les États-Unis avait poursuivi leurs projets de 1965 et ont étendu leurs services de Saigon à Danang au Nord, et à Can Tho, au Sud, et une œuvre de charité a ouvert un quatrième centre à Quang Ngaï.

L'Édifice de Hué—
L'Agrandissement de l'École de Médecine
et de
l'amphithéâtre

Ces édifices font partie intégrante de l'Université de Hué. D'après le rapport de l'Aide extérieure pour 1965-1966, «les fonds de contrepartie destinés à ces approvisionnements (farine et beurre) ont été affectés à des installations médicales à l'Université de Hué.»

Lorsque le Canada fait «don» de denrées alimentaires à un pays, le bénéficiaire est tenu d'en défrayer le transport avec ses propres devises, et de créer, en monnaie locale, un fonds égal à la valeur des denrées établie par le Canada. Si les aliments sont distribués aux pauvres, s'ils sont invendables ou avariés, le Canada exige quand même que la valeur du «don» soit ajoutée au fonds de développement en devise locale. De sorte que, si les aliments sont donnés aux pauvres et aux affamés, en réalité, le pays les paie au Canada en devise locale, et le Canada tire gloriole non seulement de son «don» mais de «sa» participation au projet de développement réalisé grâce aux fonds locaux versés aux fonds de contrepartie.

L'École de médecine de Hué a été fondée à l'époque du président Diem, et je crois que M. Cox, commissaire en 1962, s'intéressait à son expansion. L'aile dont le Canada a permis la construction au Vietnam avec les fonds de contrepartie était destinée à des laboratoires de physiologie et de biochimie. Strictement parlant, c'étaient là des «installations médicales», mais le lecteur non initié pourrait se poser des questions. Il est sûrement inexact de dire que ces installations ont été complétées. Les bâtiments ne sont même pas terminés. La construction a cessé en 1966, lorsque la monnaie vietnamienne a été dévaluée. Radio-Canada a rapporté la situation en novembre. Aucun progrès n'avait encore été accompli en mai 1967. L'édifice aurait pu servir, mais bien davantage encore les professeurs demandés au Canada et qui ne sont jamais venus. L'amphithéâtre a subi le même sort.

L'entente relative à l'école de médecine avait été conclue non seulement avec le Vietnam, mais aussi avec l'Allemagne, qui s'engageait à fournir l'équipement de l'édifice et à former le personnel. Il ne s'est trouvé aucun édifice pour recevoir ce personnel en provenance de l'Allemagne, et le matériel allemand entreposé à Hué n'a jamais pu servir, faute de laboratoires. Plus du quart des dépenses de l'Aide extérieure du Canada est passé en denrées alimentaires entre 1950 et 1965. Même si la Banque mondiale n'inscrit pas les denrées alimentaires sous la rubrique de «l'aide pour le développement», le Canada se justifie en affirmant que ces 25 p. 100 du prêt total servent à constituer des fonds de contrepartie «affectés à des fins de développement économique, selon l'entente entre le Canada et le pays bénéficiaire. En juin dernier, le directeur général a donné l'explication suivante devant votre Comité: «Ces fonds de contrepartie, après entente avec le pays bénéficiaire, sont destinés à des projets de développement à long terme et de cette façon les dons canadiens se transforment en ponts et en écoles.» Si, en donnant ces vivres, notre but est de créer des fonds pour le développement du pays, et que ces fonds ne peuvent être affectés à un projet sans l'approbation spécifique du Canada, je ne comprends plus que «le Canada soit complètement dégagé à l'égard de cet immeuble». Les Vietnamiens, eux, y voient certainement un engagement de la part du Canada, puisque ma photographie de l'enseigne érigée devant l'édifice proclame ce qui suit: «En collaboration avec le gouvernement du Vietnam, le gouvernement du Canada finance la construction de l'édifice pour l'École de médecine de l'Université de Hué.» Je ne sache pas que le gouvernement canadien ait jamais protesté contre son «engagement» lorsque cette pancarte a été installée, ni ici ni ailleurs dans le monde où se construisent d'autres édifices financés par des fonds de contrepartie.

Les réfugiés

Au Vietnam, depuis trois ans, 1.8 million de réfugiés ont été admis officiellement à bénéficier de l'aide de l'administration locale, sans compter tous les autres qui n'y ont pas été admis. D'après des chiffres récents, 700,000 personnes habitent des camps, et il y en a deux fois autant sans logis: soit 2 millions de personnes sur une population de 15 millions. Les réfugiés dûment inscrits survivent avec une allocation de 8 cents par jour, si toutefois ils reçoivent cette allocation et qu'il y a bien de la nourriture à vendre. Les réfugiés non reconnus officiellement ne reçoivent aucune aide. Pour pallier cette immense détresse, les États-Unis ont fourni une somme de $64,000,000 en 1967, outre $119,300,000 en aliments en vertu de la disposition P.L.480.

L'année dernière, 18 organismes américains de secours aux réfugiés, présents au Vietnam, distribuèrent des fonds et des matériaux d'une valeur de $19 millions. A lui seul, le service catholique de secours a expédié au Vietnam des médicaments d'une valeur d'un quart de million de dollars et 1,500 tonnes de vêtements, en plus d'avoir érigé des abris temporaires pour 100,000 réfugiés. L'Allemagne a affecté 6.25 millions de dollars pour l'aide aux réfugiés et l'assistance sociale, tout en maintenant des équipes sous la direction de *Hilf Dienst* de Malte (corps auxiliaire de protection contre les bombardements aériens).

D'autres pays ont envoyé du personnel, des matériaux de construction et des denrées mais, autant que je sache, le Canada n'a fait aucun envoi de cette nature à l'intention des réfugiés. L'expédition de denrées alimentaires, de beurre et de blé au Vietnam ne saurait se justifier, je suppose, qu'au même titre que les autres denrées qui forment 25 p. 100 de nos subventions, c'est-à-dire dans le but de constituer des fonds de contre-partie en vue d'autres projets au Vietnam. Ces denrées n'ont pas été fournies pour soulager les affamés mais pour être vendues, bien sûr, à la classe bourgeoise des villes qui seule possède des réfrigérateurs permettant de conserver le beurre et qui consomme d'importantes quantités de pain. L'ICA, précurseur de l'AID, s'est efforcée d'empêcher les expéditions au Vietnam de stocks de beurre excédentaire en provenance des États-Unis. Le Vietnam est le seul pays auquel le Canada ait choisi d'expédier du beurre, puisque je n'ai relevé dans aucun des rapports portant sur le Plan Colombo que d'autres pays aient expédié du beurre à quelque pays que ce soit du sud-est de l'Asie. En tant qu'aliment appelé à nourrir les affamés, notre don était inopportun; en tant que moyen de lancer certains projets, il a manqué son but, puisque aucun projet n'a été entrepris. A l'exclusion d'une somme de $5,000 affectée à l'achat d'équipement de laboratoire, en 1957, l'Office de l'Aide extérieure n'avait consenti de subventions que pour des denrées alimentaires jusqu'à l'année financière 1965-1966.

Je ne conteste pas, ainsi que l'affirme l'Office de l'Aide extérieure, que du point de vue juridique, «l'autorité vietnamienne a effectivement demandé ces fournitures», mais je me refuse à croire que les dirigeants vietnamiens eussent exprimé une préférence pour le beurre et la farine s'il leur eût été loisible de demander une autre denrée utile.

J'objecte moins au fait que nous leur ayons envoyé des aliments inutiles aux petites gens qu'à ce que nous ne leur ayons rien apporté d'autre qui puisse leur être de quelque utilité. Pour ma propre gouverne, j'aimerais savoir si la totalité du montant de $940,000 affecté à l'envoi de blé au cours de l'année financière 1965-66 fut de fait consacrée à l'achat de blé, puisque d'autres données établissent que seulement $790,000 furent dépensés et que, d'après les renseignements peut-être inexacts que je possède, le Vietnam avait décliné l'offre d'expéditions additionnelles de blé canadien aux termes de l'accord en vigueur.

Que cela nous plaise ou non, que nous soyons d'accord ou non sur les causes ou les modalités de cette situation, il reste qu'elle n'a rien à voir avec la réalité de l'existence de ces sans-foyer affamés. Si un séisme était venu déposséder 2 millions de personnes, nous eussions débordé de compassion; nous ne nous serions pas arrêtés à analyser nos réactions à un tremblement de terre; nous nous serions empressés de leur venir en aide. Parce que la présente situation a évolué lentement et qu'elle subsiste depuis plusieurs années, nous nous abstenons de tout envoi. Les stocks de beurre et de blé excédentaires que nous avons donnés au Vietnam ne furent pas expédiés; il a fallu venir les chercher; ils ne furent pas donnés en fait, ils furent vendus. Nous pouvons sans peine fournir des matériaux de construction aux réfugiés, affecter des surveillants afin de veiller à ce qu'ils soient bien remis aux réfugiés, expédier de vastes quantités de denrées alimentaires utilisables et, sous la direction d'auxiliaires canadiens, organiser des cantines dans les centres pour réfugiés afin d'assurer que ces aliments soient convenablement apprêtés et distribués.

Le besoin temporaire de fournir gîte et couvert à une nation qui jadis exportait des denrées peut se comparer à la condition de l'Europe en 1945 et à qui, pourtant, le Canada accepta généreusement de venir en aide, au rythme de 271 millions de dollars. Cette condition ne ressemble en rien à celle de ces pays dont les populations n'ont cessé depuis toujours d'être sous-alimentées.

Matériel de guerre

Les documents rendus publics attestent, que cela nous plaise ou non, que nous sommes profondément engagés dans l'économie du conflit vietnamien. Il ne m'appartient pas de juger les considérations formulées ici ce matin, mais j'estime que nous sommes beaucoup plus sérieusement engagés au Vietnam qu'on ne le croit.

Les fournitures de guerre assurent le plein emploi de 14,000 travailleurs au Canada, cependant que 100,000 personnes travaillent partiellement à la confection de matériel de guerre. Les achats de fournitures militaires au Canada par les États-Unis sont passés de 90 millions de dollars annuellement lorsque le Viet Cong déclencha les hostilités, en 1959, pour atteindre 320 millions de dollars cette

année. Les déboursés de l'Office de l'Aide extérieure pour le Vietnam, au montant de 8.5 millions de dollars au cours d'une période de 17 ans—bien qu'en fait la majeure partie de ces fonds n'ait jamais quitté le Canada—représentent une infime proportion des gains de la trésorerie fédérale provenant de notre commerce en matériel de guerre.

Le premier ministre et le ministre des Affaires extérieures ont tous deux, chacun de son côté, souligné que nous sommes liés par certains accords aux États-Unis et que nous ne pouvons mettre un terme à ce commerce. Je n'en doute pas, mais la guerre du Vietnam nous est incontestablement profitable, que cela nous soit agréable ou non. Nous gagnons davantage grâce à ce conflit que ce serait le cas autrement. Nous ferons cette année un bénéfice de 230 millions de dollars sur la vente de matériel de guerre; pourtant nous ne dépenserons que 2 millions de dollars pour le Vietnam. Ces chiffres me paraissent irréconciliables.

Développement à long terme

L'aide destinée à favoriser le développement à longue portée présente des problèmes beaucoup plus graves. Il ne fait aucun doute que l'un des plus sérieux obstacles tient à la fréquence des changements au sein de l'administration locale, ainsi qu'au manque de contrôle exercé par le gouvernement. D'ailleurs, il en va de même de nombreux pays en voie de développement, et ce n'est pas sans une certaine logique que l'on affirme qu'un pays doté d'un gouvernement compétent n'a pas besoin d'aide. Il faut reconnaître que le Vietnam gagne et perd à la fois par un surcroît d'attention, en même temps que ses faiblesses font l'objet d'une publicité plus intensive que celles d'autres pays. Il est difficile de prétendre que le Vietnam mérite une plus large mesure d'aide que tout autre pays du sud-est de l'Asie, mais il n'en reste pas moins vrai que si nous devons prendre certaines initiatives de secours sur le plan humanitaire, et je crois que c'est là notre devoir, nous pouvons en même temps prendre les mesures pour qu'elles aient une valeur à long terme. Les Britanniques, les Français et les Allemands qui, me semble-t-il, possèdent le plus d'expérience en ce domaine, ont tous mis en place des projets à longue portée intéressant la santé, l'éducation ou le bien-être social. Ils se sont abstenus de formuler des projets tendant à assumer la responsabilité d'initiatives que les Vietnamiens doivent assurer eux-mêmes. Il faut éviter les projets faciles à réaliser promptement, par contre, ceux qui s'avèrent habituellement les plus difficiles méritent de sérieux efforts.

Je ne connais que trois projets auxquels le Canada a participé, et j'omets mes propres recommandations, qui sont demeurées sans suite. L'Université de Hué qui, à mon sens, était un projet bien inspiré, n'a jamais été complétée. Le projet d'une clinique antituberculeuse à Quang Ngai perpétue l'œuvre abandonnée par Medico, organisme international de grande expérience, à cause du manque d'intérêt de la part des autorités vietnamiennes à l'égard d'une région où personne ne tient à travailler, bien que sur le plan technique ils soient aptes à accomplir toutes ces fonctions. Il importe de noter qu'à cause de l'insatisfaction d'un certain nombre de Vietnamiens formés, face aux conditions de travail qui leur sont faites, l'effectif du personnel sanitaire a accusé une diminution de 25 p. 100 au cours des derniers 18 mois, pour passer de 16,000 à 12,000, alors qu'en 1966 plusieurs médecins français hautement qualifiés durent abandonner leur pratique privée à Saïgon et quitter le pays. Le troisième projet un centre de réadaptation pour enfants, après plus de deux ans, en est encore au stade des pourparlers, alors que d'autres pays traitent des patients dans des centres conçus, entrepris et réalisés au cours de cette même période.

En avril de cette année une statistique a révélé que 463 étudiants avaient été admis à un stage de formation au Canada, dont un certain nombre étaient patronnés par d'autres pays. De ce nombre, 380 relevaient du Plan Colombo et 231 d'entre eux se trouvaient encore au Canada. Le directeur général a déclaré devant les membres de votre comité que le coût annuel des bourses d'études atteint quelque 4,500 dollars par étudiant. Ces bourses ne sont attribuées par le Canada que pour des cours qui ne sont pas donnés au Vietnam. Les jeunes, pour des raisons de prestige, pour échapper à la mobilisation ou pour quitter leur pays sont désireux de se voir attribuer une bourse d'études à l'étranger. J'ai pu me rendre compte à maintes reprises, au cours de conversations avec eux, qu'ils choisissaient délibérément un sujet qui n'était pas enseigné au Vietnam dans le seul but d'obtenir une bourse d'études. Je crois, comme d'autres qui connaissent bien la question, que l'attribution des sujets d'études ne répond à aucun plan, avec le résultat que l'on forme quantité d'ingénieurs en électricité, en chimie et autres, pour lesquels il n'existe aucune possibilité d'emploi. Les boursiers espèrent ne pas retourner au Vietnam et nombreux sont ceux qui n'y sont pas rentrés au terme de leurs études. Les États-Unis ont institué des contrôles pour enrayer cette situation, mais la délégation canadienne dit ignorer le nombre de ceux qui n'ont pas réintégré leur pays au terme de leurs études, la compatibilité de leur emploi avec leur formation une fois rentrés dans leur pays, ou les possibilités d'emploi dans leur

discipline pour les stagiaires présentement au Canada. Malgré l'ignorance de ces particularités, nous continuons à faire les frais de formation et de subsistance de plus de 200 étudiants vietnamiens en stage au Canada. La mobilisation enrôle les hommes qui retournent au Vietnam dans des services militaires où leur formation servira peut-être, mais ce fait n'est pas censé être notre intention. Parmi les nombreux étudiants rentrés au Vietnam et que j'ai rencontrés, un seul travaillait dans le domaine de sa discipline. Il s'agissait d'une physiothérapeute qui, malgré le coût de quatre années de formation, était dépourvue d'équipement; et mes instances en vue de lui en procurer demeurèrent sans suite de la part de l'Office de l'Aide extérieure.

Il se trouve présentement 3,000 étudiants en stage au Canada, ce qui constitue, en me fondant sur le chiffre de 4,500 dollars annuels par étudiant et si je calcule bien, une dépense de 13.5 millions de dollars par an. Il s'agit donc là d'une expérience coûteuse menée dans l'espoir qu'en leur procurant une telle formation, nous contribuons à améliorer la condition de leur pays d'origine. Aucun homme d'affaires ni aucun homme de science n'aurait la faculté de dépenser de la sorte à moins de pouvoir produire les résultats de l'expérience ou au moins en montrer l'évolution.

L'on sait depuis longtemps que les jeunes diplômés universitaires qui sont sans emploi ou employés dans un domaine étranger à leur discipline sont une cause de difficultés dans les pays en voie de développement. L'attribution de bourses d'études comporte pour nous la responsabilité de savoir si les titulaires rentrent dans leur pays en fin d'études et s'ils peuvent s'attendre à y trouver un emploi. Pourtant le directeur général a informé votre comité que nous ne possédons pas ces données ni que nous cherchons à les obtenir. Il peut être commode de se retrancher dans l'aphorisme diplomatique qu'«il ne faut pas s'ingérer dans les affaires intérieures d'un pays», mais cette attitude non seulement n'aidera en rien l'expansion de ces pays, mais elle aura probablement pour effet de la retarder.

Total des dépenses consenties par le Canada au Vietnam

Le ministre déclare que «depuis que le Canada a commencé à accorder de l'aide au Vietnam, en 1953, les sommes affectées à cette région sont aussi importantes que celles qui ont été consenties par tout autre pays, sauf deux». Il importe de noter qu'«affecter» ne signifie pas de rigueur «dépenser» et que «cette région» ne veut pas dire que l'aide accordée soit effectivement parvenue au Vietnam.

Le rapport portant sur l'année 1965-1966 signale que 3.8 millions de dollars ont été affectés au Vietnam depuis 1953. De cette somme, un million de dollars représentait la valeur de denrées alimentaires pour lesquelles le Vietnam a dû acquitter les frais de transport et qui n'étaient accessible qu'à ceux qui étaient en mesure d'en payer le prix; 2.3 millions de dollars représentaient l'«aide technique», c'est-à-dire des bourses d'études à des Vietnamiens au Canada et une modeste somme consacrée aux traitements des conseillers. Le coût des bourses constitue une redistribution de fonds fédéraux aux universités des provinces et ne représente pas une sortie de capital pour le Canada. Le coût des denrées alimentaires est une «subvention aux agriculteurs» puisque nous sommes incapables de les vendre. Ainsi, de la somme de 3.8 millions de dollars affectée au Vietnam, 3.3 millions de dollars n'ont pas été une perte pour le Canada et, selon les renseignements actuels, ne constituent qu'une minime subvention pour le Vietnam. Les subventions en capital, c'est-à-dire les matériaux achetés au Canada et expédiés au Vietnam, sont signalées pour la première fois en 1965-1966 (505,000 dollars) à l'exclusion d'une subvention de 5,000 pour la fourniture d'équipement de laboratoire à l'Université de Dalat en 1957. Antérieurement l'«aide» consistait en denrées alimentaires excédentaires et bourses d'études dont la valeur pour le Vietnam n'a jamais été établie, et en une poignée de conseillers qui travaillaient sans coordination. L'allocation globale pour l'année financière se terminant en 1967 a été portée à 6 millions de dollars afin de permettre le transfert de 700,000 dollars au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour la construction de ce que les Américains appellent «une petite clinique antituberculeuse»—les Hollandais se sont engagés à construire au Vietnam cinq centres antituberculeux—et pour du vaccin contre la poliomyélite. Or la formation d'étudiants vietnamiens au Canada, sur la base de 230 étudiants, au coût cité de 4,500 dollars par étudiant, représente une dépense d'environ 1 million de dollars par an. Avec ces chiffres je n'arrive pas à comprendre la déclaration, faite par le ministre quelque temps après la fin de l'année financière, et selon laquelle «une forte proportion de notre aide au Vietnam a été consacrée essentiellement au domaine médical».

A la fin de l'année financière 1967-1968, le Canada aura effectué, mais non dépensé, la somme de 8.3 millions de dollars en aide au Vietnam. Ainsi, sur une période de quinze années, la moyenne des sommes déboursées sous forme d'aide au Vietnam aura atteint environ un demi-million de dollars par an.

Les chiffres intéressant les autres pays sont imcomplets, mais l'on sait néanmoins que cette année les États-Unis contribuent 64 millions de dollars, en secours aux réfugiés, 50 millions de dollars en aide médicale, outre de nombreuses autres contributions.

Depuis 1956, la France a affecté 111 milions de dollars. Le Japon a consenti la somme de 55 millions de dollars, dont 39 millions au titre de réparations. L'Allemagne a accordé 10.6 millions de dollars en dons, 17.6 millions de dollars en fournitures et crédits, en plus de dépenser 3 millions de dollars par an pour frais d'administration d'un navire-hôpital. L'Australie a dépensé 12 millions de dollars au cours de 1967 et la Thaïlande a accordé un crédit de 20 millions de dollars pour la fourniture de riz.

Je ne comprends pas, je le répète, l'affirmation du ministre que «nous avons affecté à cette région des sommes aussi importantes que tout autre pays, sauf deux».

Le président: Docteur Hall, je vous remercie. M. Allmand a la parole.

M. Allmand: Monsieur le président, le docteur Hall vient de terminer une déclaration qui a duré plus d'une heure et au cours de laquelle il a formulé de graves allégations. Il est regrettable que nous n'avons pas eu au préalable le texte de ses considérations. Elles ont porté non seulement sur le domaine médical, mais le témoin a mis en cause la vente de fournitures militaires au Vietnam et il a aussi abordé d'autres questions. Pour interroger des témoins de ce genre, comme il se doit, nous devrions pouvoir d'abord étudier leur document. Le docteur Hall a signalé à maintes reprises, des faits qu'il importerait de vérifier avant de l'interroger.

Nous devrions pouvoir le faire aujourd'hui, mais même en l'absence de son texte, je me demande si n'y aurait pas lieu de prendre des dispositions en vue d'interroger le docteur Hall, car il m'apparaît important de clarifier totalement plusieurs de ces allégations. Pour l'instant je vous laisse le soin d'en décider. Docteur Hall, vous nous avez dit que vous aviez reçu pour 5,000 dollars de matériel alors que vous étiez à Huê. Ne vous a-t-il pas été possible d'utiliser ce matériel?

Dr Hall: Non.

M. Allmand: Pourquoi pas?

Dr Hall: Je n'ai jamais eu de salle d'hôpital où je puisse travailler.

M. Allmand: Vous n'avez jamais eu de salle d'hôpital où vous puissiez travailler?

Dr Hall: L'école de médecine de Huê a été fondée tout récemment. J'y ai travaillé en 1965 et 1966 à titre de professeur d'histologie, c'est-à-dire l'anatomie des tissus vus au microscope. On m'a demandé d'y retourner l'année suivante pour enseigner la chirurgie orthopédique car les étudiants étaient rendus au point de leur formation médicale où ils allaient commencer à étudier cette branche de la médecine.

Les services de l'hôpital étaient aménagés de façon tout à fait rudimentaire. Nous avions besoin de salles d'hôpital convenablement aménagées pour dispenser aux malades les soins orthopédiques qui ne leur avaient jamais été dispensés auparavant. Quelques cas d'accident avaient reçu des soins, mais l'orthopédie corrective n'avait jamais été pratiquée dans cet hôpital, aussi ne disposions-nous d'aucun matériel pour ce genre de soins. Ce travail exige des salles relativement aseptiques, même si l'on se contente des normes vietnamiennes. Or, on y traitait les cas d'accident dans un entrepôt transformé en salle d'hôpital qui laissait vraiment beaucoup à désirer, encore une fois, même selon les normes vietnamiennes.

Le directeur de l'hôpital m'avait promis une salle pour mes malades, mais, au Vietnam, les hôpitaux sont généralement divisés en plusieurs pavillons et dirigés chacun par un docteur. Le médecin considère ce pavillon comme son patrimoine de sorte que, lorsqu'un docteur étranger arrive, quelqu'un doit lui céder sa place. Il y a environ 1,200 lits dans l'hôpital et quelque 12 docteurs, soit environ 100 lits par médecin. On pourrait penser que les choses en seraient simplifier si ce n'est que personne n'aime se voir écarter, particulièrement pour faire place à un étranger.

C'est pourquoi je dis qu'il est extrêmement important au Vietnam, dont je connais la situation, et dans d'autres pays dont j'ai entendu parler, qu'un conseiller reçoive de son pays tout l'appui politique et diplomatique possible, car il est presque certain que son arrivée froissera quelque personne du lieu. Les Français et les Allemands reçoivent ce genre d'appui, mais, en toute sincérité, je n'ai jamais pu obtenir que les Canadiens m'appuient suffisamment. Bien sûr, on a expédié des lettres au premier ministre suppléant qui a lui-même rédigé une lettre de recommandation, mais cela n'est généralement pas suffisant; il faut insister énormément et cela embête tout le monde terriblement.

M. Allmand: Cela n'est-il pas une indication d'un certain manque de collaboration de la part du gouvernement vietnamien?

Dr Hall: Oui.

M. Allmand: Qu'est-il advenu de ce matériel d'une valeur de 5,000 dollars?

Dr Hall: Le matériel est encore là.

M. Allmand: Où?

Dr Hall: Je l'ai confié à la garde des Allemands. Il est encore là, dans son emballage.

J'avais l'espoir que quelqu'un pourrait en tirer profit car les Allemands parlaient de faire venir un de leurs chirurgiens. J'ai aussi laissé à l'hôpital tout mon propre matériel acheté de mes deniers personnels.

M. Allmand: Vous avez parlé d'autre matériel d'hôpital dont vous avez eu l'occasion de vous servir. Selon la description que vous en donnez, le matériel médical expédié par le Canada en vertu de son programme d'aide serait du matériel de pauvre qualité. Ce matériel médical de piètre qualité dont vous parlez, en quoi consistait-il exactement?

Dr Hall: Non, je n'ai pas dit qu'il s'agissait de matériel de piètre qualité; j'ai dit que les lits dont nous disposions ne sont pas vraiment ce que nous appellerions des lits. Il s'agit plutôt de lits de camp. Ces hôpitaux de campagne destinés à l'Organisation des mesures d'urgence sont, à mon avis, très, très bien organisés et emballés; ils répondent vraiment aux besoins pour lesquels ils ont été conçus. On a choisi intentionnellement le genre vraiment approprié de matériel; il a été choisi à cause de son faible volume et parce qu'il peut être plié et entreposé facilement pour être ensuite installé dans une école ou une salle paroissiale, ou tout autre édifice semblable afin de dispenser pendant quelques jours les premiers soins aux victimes d'une attaque atomique, d'une inondation ou autre désastre du genre.

C'est là du matériel que le Canada avait en stock et on a pensé qu'il pourrait être utile au Vietnam. Je ne nie pas son utilité au Vietnam. Je pense qu'il aurait été préférable de consacrer une somme analogue à l'achat du type exact de matériel que les Vietnamiens désiraient recevoir. Ce sont les Américains qui s'occupent de la coordination et de l'approvisionnement dans le cadre de ce programme, et je sais, grâce aux contacts personnels que j'ai eue avec eux, qu'ils désiraient séparer les boîtes les unes des autres. Ils ne voulaient pas considérer nos expéditions comme des hôpitaux complets, ce qu'ils ne sont d'ailleurs pas. Ils estimaient qu'il s'agissait de caisses de matériel médical. Ils désiraient les transporter à leurs entrepôts, les ouvrir et entreposer le matériel; puis, lorsqu'un hôpital aurait eu besoin d'un article particulier, ils le leur auraient envoyé.

J'en reviens au fait que dans tout cas d'aide extérieure, et en particulier lorsqu'il s'agit du Vietnam, où le matériel est expédié en grande quantité, ce n'est pas rendre service que d'envoyer du matériel dont ils ne savent pas se servir ou qu'ils jugent de peu de valeur puisqu'il leur est facile de l'obtenir. Vous pouvez aller visiter n'importe quel hôpital du Vietnam et vous y trouverez du matériel, venant d'un peu partout au monde, dont personne ne sait comment se servir ou qui n'est pas en état de servir à cause de quelque minime défectuosité ou parce qu'il s'est détérioré faute d'entretien. A Huê, nous avions sept stérilisateurs dans la salle d'opération, mais un seul était en état de service.

M. Allmand: Avez-vous personnellement examiné tout le matériel, et lorsque je dis «tout» je signifie la majeure partie du matériel envoyé au Vietnam par le Canada? Ou votre déposition se fonde-t-elle sur des ouï-dire?

Dr Hall: Non, non. Dix hôpitaux de campagne identiques ont été expédiés et j'ai vu le deuxième après qu'il eut été installé.

M. Allmand: Vous en avez vu un?

Dr Hall: Ils sont tous identiques.

M. Allmand: Je vois. Lorsque vous avez vu celui-là, était-il installé?

Dr Hall: Oui.

M. Allmand: Complètement installé?

Dr. Hall: Monsieur Strong, peut-être pourriez-vous faire passer cette photo.

M. Allmand: Vous avez dit aussi avoir eu des difficultés avec d'autres membres du personnel médical servant au Vietnam. Du personnel médical de quel pays s'agissait-il?

Dr Hall: On rencontre toujours des difficultés lorsqu'on va enseigner dans un pays une matière que le personnel qui y est installé, ne désire pas toujours voir enseigner. Nous nous sommes butés à de très grosses difficultés au Vietnam parce que, malheureusement, l'aide est teintée de politique et je pense que nous ne devrions avoir aucun doute à ce sujet. A mon avis, que nous devrions en discuter franchement et savoir enfin de quoi il est vraiment question. La plus grande partie de l'aide que nous accordons au Vietnam n'est pas donnée parce que nous tenons vraiment à y envoyer ce genre de matériel où ces personnes en particulier; il s'agit plutôt d'une réaction générale en face d'une demande que nous fassions notre part.

M. Allmand: Mais, docteur, ce que vous venez de dire répondrait plutôt à une autre question.

Dr Hall: Non, ce n'est pas le cas; c'est simplement un des aspects de la question.

M. Allmand: Je vois. Je vous ai posé une question concernant les difficultés que vous avez eu avec d'autres équipes médicales.

Dr Hall: Je me suis adressé au ministre de la Santé pour lui parler de la nécessité d'installer un service d'orthopédie. Il m'a dit: «Docteur Hall, il vous faut bien comprendre que vous n'êtes pas ici à titre de chirurgien orthopédiste; vout êtes ici à titre de représentant du Canada.» Telle est l'attitude du gouvernement.

M. Allmand: Le gouvernement du Vietnam?

Dr Hall: Oui. Pour ce gouvernement, notre mission est d'abord politique, et ensuite médicale. Nous, le personnel technique, ne sommes pas profondément intéressés aux questions de politique; c'est le travail médical qui nous intéresse, aussi sommes-nous obligés de parvenir à un compromis quelconque.

M. Allmand: Je pensais que vous parliez de frictions avec le personnel médical d'autres pays, non pas du Vietnam.

Dr Hall: Les Vietnamiens s'offusquent parfois de notre présence, tout comme nous le ferions si des docteurs français venaient travailler dans nos hôpitaux. C'est une réaction tout à fait normale qui ne me surprend nullement. Il y en a un cas particulier de rapports difficiles avec un chirurgien français dont l'attitude était très rigide, en réalité j'ai trouvé le cas plutôt fascinant; il estimait que le service qu'il dirigeait avait été confié à la France. Il croyait vraiment que ce service avait été réservé à son pays. Je ne sais pas si vous avez lu le livre de M. Spicer mais, à ce que je vois, la même difficulté existe aussi en Afrique.

M. Allmand: Pouvez-vous dire que l'équipe médicale française a créé des difficultés, non seulement pour l'équipe de médecins canadiens, mais aussi pour les autres équipes médicales, comme celles des États-Unis, par exemple?

Dr Hall: Non, je ne dis pas cela. Il s'agissait d'une personne en particulier.

M. Allmand: Vous n'iriez pas jusqu'à dire que de façon générale l'équipe médicale française a créé des difficultés?

Dr Hall: Non, la plupart des membres de la mission médicale française travaillent dans un hôpital privé français, l'hôpital Gralle, de Saigon, qui jouit d'une très bonne réputation. Dans le cas dont je parle, il s'agissait d'un seul docteur travaillant à Huê, qui s'est montré une personne difficile, comme bien des personnes peuvent l'être.

M. Allmand: Savez-vous quel est le montant total par Vietnamien de l'aide accordée par tous les pays? Vous avez dit tout à fait au début que la comparaison de l'aide accordée par le Canada avec celle que les autres pays donnent au Vietnam, n'est pas en faveur de notre pays. Je vous demanderais donc si vous savez quel est le montant total par personne de l'aide reçue par le Vietnam?

Dr. Hall: Non, je ne saurais vous le dire. J'ai écrit à l'ambassade du Vietnam pour demander ce renseignement mais il ne m'a pas été donné. Mes chiffres les plus récents, mais peut-être M. Strong en a-t-il de plus récents, datent du mois d'avril dernier alors que le montant de l'aide accordée par divers pays avait été dévoilé au cours des séances du comité des affaires étrangères.

M. Allmand: Donc, vous ne savez pas vraiment si le Vietnam reçoit plus d'aide par personne que la plupart des autres pays sous-développés.

Dr Hall: Je n'ai jamais pu en connaître le montant, non.

Dr Allmand: Avez-vous une idée quelconque de la façon dont les chiffres peuvent se comparer?

Dr Hall: Non, je n'en ai pas idée. Il serait bien difficile de dire en quoi consiste l'aide car nous nous en faisons tous une idée différente. Ce que les uns appellent aide peut ne pas l'être pour les autres.

M. Allmand: Mais ne pensez-vous pas que lorsqu'un petit pays, ou un pays d'importance moyenne, s'apprête à donner son aide à un autre pays il devrait d'abord essayer de déterminer le montant total de l'aide déjà reçue par ce pays?

Dr Hall: Oui, je le pense.

M. Allmand: Et vous nous avez dit un peu auparavant que bien du matériel médical expédié au Vietnam d'un peu partout dans le monde n'est pas utilisé.

Dr Hall: C'est exact.

M. Allmand: Pensez-vous qu'il serait bon que le Canada en apprenne un peu plus long à ce sujet et que, peut-être, il ne serait pas mauvais non plus que vous-même meniez une enquête à ce sujet; qu'en pensez-vous?

Dr Hall: Je pense que c'est là un problème. Prenons l'exemple d'un pays qui, avec les meilleures intentions du monde, et nous devons nous garder de douter de la pureté de ses intentions, désire en aider un autre. Les gens disent: «Ne serait-ce pas une bonne idée si nous donnions une chose ou une autre?» L'idée semble excellente; mais, bien souvent, en allant visiter le pays à qui l'aide est destinée, on se rend compte que l'idée n'est pas si bonne après tout, soit que quelqu'un d'autre y ait déjà pensé auparavant, soit que les gens à qui l'aide est destinée, ne savent pas quoi en faire.

M. Allmand: Je vais vous poser une dernière question. Vous avez parlé des profits que nous tirons de nos expéditions de matériel militaire au Vietnam et vous avez cité certains chiffres. Comme je n'ai pas le texte de votre mémoire, j'ai eu quelques difficultés à vous suivre.

Dr Hall: Le *Financial Post* a donné le chiffre de 320 millions de dollars par an.

M. Allmand: J'étais sur le point de vous demander sur quoi vous fondez votre...

Dr Hall: Le *Financial Post* a publié, il y a environ trois semaines, un article qui, à mon avis, est fort bien documenté. J'ai eu l'occasion de converser avec l'auteur de l'article.

M. Allmand: Savez-vous de quel genre de matériel parlait cette article?

Dr Hall: Du matériel de guerre de toutes sortes, y compris hôpitaux de campagne, avions du type Caribou, explosifs...

M. Allmand: Et des vêtements?

Dr Hall: Oui, je pense que les bérets verts sont fabriqués ici, n'est-ce pas?

M. Allmand: Je ne sais pas.

Dr Hall: Cela a paru dans le numéro du 14 octobre dernier du *Financial Post*.

M. Allmand: Je vois.

Dr Hall: Je puis vous le montrer. Voici ici la liste des commandes de matériel militaire que nous avons reçues. Il s'agit ici des commandes de 1959 et là, de celles de 1967.

M. Allmand: Je vois. Ainsi, les déclarations que vous avez faites devant le Comité sont fondées sur cet article du *Financial Post*?

Dr Hall: Oui, et sur un autre article paru plus tôt dans le *Star Weekly*; mais ce dernier n'était pas aussi bien documenté.

M. Allmand: Qui est l'auteur de cet article?

Dr Hall: J'ai ce renseignement ici quelque part.

M. Allmand: Si vous le retrouvez plus tard, ayez l'amabilité de nous le communiquer.

Dr Hall: Je l'ai ici.

J'ai indiqué toutes les références concernant les remarques que j'ai faites. Cet article a paru dans le numéro du 27 mai du *Star Weekly*.

M. Allmand: Vous avez spécialement mis en relief le mauvais côté de l'aide canadienne au Vietnam. Iriez-vous jusqu'à dire que rien de bon n'a résulté de nos efforts pour venir en aide au Vietnam? Tout a-t-il été négatif? Tout ce que nous avons fait a-t-il été complètement inutile?

Dr Hall: Je n'irais pas jusqu'à dire cela, bien sûr. Il y a deux choses que j'essaie d'éviter. Tout d'abord, j'essaie d'éliminer l'impression que mes remarques sont purement inspirées par un sentiment de rancune personnelle. Ce n'est pas le cas. J'essaie en outre d'éliminer l'impression que le Bureau de l'Aide extérieure se montre indifférent. Ce n'est pas le cas non plus. J'ai parlé à plusieurs membres du Bureau à plusieurs reprises, et je pense qu'ils se préoccupent tous de bien faire. Ils aimeraient tous faire un meilleur travail. Il est très difficile d'organiser un programme d'aide extérieure, quel que soit le pays auquel elle est destinée; c'est encore plus difficile au Vietnam. Je pense que nous devons étudier de près les objectifs que nous voulons atteindre et je crois que nous pourrions faire davantage pour les réfugiés.

A mon avis, l'aide en vue d'une expansion à long terme est une chose entièrement différente et je pense que la question que vous avez posée: «Devrions-nous tous aider le Vietnam?» est absolument juste. Il serait probablement préférable que le Canada aide les pays du Commonwealth britannique plus que d'autres pays qui reçoivent une aide massive de la part des États-Unis, cependant nous pourrions faire plus pour les réfugiés et les secours que nous voulons dispenser.

M. Allmand: Monsieur le président, j'aimerais poser bien d'autres questions, mais je vais passer la parole au suivant.

M. Macquarrie: Monsieur le président, certains des renseignements que nous venons de recevoir m'ont quelque peu ébranlé. Il semble qu'il y ait deux aspects de la situation auxquels nous devrions nous attarder particulièrement. Le premier est notre programme d'aide en général, tel que présenté par le Dr Hall, le second point qui m'inquiète est la question des rapports entre le gouvernement et le Dr Hall, Canadien chargé d'un travail important dans une région non moins importante. Je suis d'accord avec lui lorsqu'il dit qu'il ne servirais à rien d'examiner la situation en se plaçant sous un angle personnel ni d'essayer de trouver quelqu'un sur qui rejeter le blâme. Cependant, j'ai été impressionné lorsque le Dr Hall nous dit avoir écrit ou communiqué avec le gouvernement et qu'il n'a reçu aucune réponse. S'agit-il d'un cas exceptionnel ou est-il arrivé plusieurs fois que vos lettres sont restées sans réponses?

Dr Hall: Monsieur, le Bureau de l'Aide extérieure ne m'a écrit qu'une seule fois. Cette lettre portait la signature de l'ancien directeur général et ne répondait à aucune de mes lettres. Elle me fut envoyée à l'occasion d'une conversation que j'avais eue avec un journaliste à la demande du commissaire de la délégation. Il a fait paraître dans son journal quelque chose qui n'a pas eu l'heure de plaire au directeur général. Il s'agissait d'ailleurs d'une chose de peu d'importance, mais c'est la seule lettre que j'aie jamais recue du Bureau de l'Aide extérieure.

M. Macquarrie: Mais combien de fois lui avez-vous écrit?

Dr Hall: Un bon nombre de fois; j'ai de plus envoyé des rapports au sujet des différentes choses qu'à mon avis nous aurions dû faire. Ces rapports n'ont pas toujours été envoyés directement par moi, ils l'ont souvent été par l'entremise du commissaire; les réponses ont été très, très lentes à venir, et étaient sous forme de télégrammes adressés au commissaire, ou elles ne sont jamais venues.

M. Macquarrie: Je suppose que vous vous êtes plaint alors que vous jouiez en quelque sorte le rôle de mendiant international. Cela vous a-t-il valu une réponse?

Dr Hall: Je pense que l'attitude a été celle qu'a décrite le *Financial Post* récemment. On

m'a envoyé au Vietnam dans ce qu'il est convenu d'appeler, les conditions normales de soutien, ce qui veut dire qu'un conseiller est convoyé comme on enverrait une boîte de biscuits; le voici, il est à vous, prenez-le et faites-en ce que vous voulez et qu'on n'en parle plus. Le Bureau ne lui envoie aucune indemnité de subsistance; il n'envoie pas non plus le matériel qu'il devrait avoir pour qu'il puisse faire son travail. Je pense que selon les normes du Bureau de l'Aide extérieure, cette façon d'agir est considérée comme tout à fait normale et appropriée.

M. Macquarrie: Je suppose que vous étiez dans une zone instable et difficile. De quel genre de voie de communication disposiez-vous? N'aviez-vous rien de mieux que des lettres sans réponses?

Dr Hall: Non; il y avait toujours la Délégation canadienne à qui je pouvais m'adresser, ce que je faisais très souvent.

M. Macquarrie: Les communications s'en trouvaient-elles accélérées?

Dr Hall: Je ne crois pas. Ce n'était toutefois pas la faute de la Délégation canadienne, qui ne peut que faire parvenir le message au Bureau de l'Aide extérieure; il ne m'est pas alors donné de voir la teneur de leurs télégrammes.

M. Macquarrie: Vous avez mentionné l'approvisionnement, et j'oublie la quantité de gants de caoutchouc et de bandages dont vous disposiez pour un certain nombre de jours. Dans vos demandes, quelle était la quantité et l'importance du matériel qui vous semblait nécessaire?

Dr. Hall: Je demandais des rémèdes pour traiter les patients tuberculeux qui ne pouvaient en acheter eux-mêmes. J'ai vu des patients deux mois après l'examen précédent, dont l'état avait empiré; après de très nombreuses questions, je découvrais que l'ordonnance n'avait jamais été remplie car ils ne pouvaient pas se permettre d'acheter les médicaments, qui n'étaient pas. . .

M. Nesbitt: Était-ce des antibiotiques?

Dr Hall: Oui, de la streptomycine et de l'auréomycine, qui ne sont pas vraiment des remèdes coûteux, mais que ces gens ne pouvaient pas acheter. Ils n'avaient pas assez d'argent pour la nourriture, et encore moins pour les médicaments. J'ai demandé du plâtre de Paris, des bandages, des éclisses et des instruments chirurgicaux, qui constituent dans mon travail le matériel de consommation courante. A Saigon, l'importante dépense que représente l'acquisition d'instruments spéciaux ne se posait pas, car ceux-ci nous avaient été déjà donnés; j'épuisais plutôt le matérial de consommation, soit par exemple les vis et les bandages. Les Vietnamiens n'en possédaient qu'un stock restreint, et j'épuisais leurs réserves.

M. Macquarrie: Lorsque vous avez demandé ces articles, docteur, vous a-t-on répondu que vous les recevriez plus tard, que vous ne les recevriez pas, ou ne vous a-t-on simplement pas répondu?

Dr Hall: On ne m'a absolument rien dit et, un certain jour, j'ai reçu des boîtes longtemps après en avoir fait la demande. On n'a pas répondu à ma lettre, et je n'ai jamais reçu de réponse.

M. Macquarrie: Mon Dieu! J'étais intéressé par la mention de tuberculose qui, j'étais porté à croire, représentait un secteur d'intérêt particulier et dans lequel le Canada était peut-être plus spécialement qualifié et préparé. Croyez-vous qu'il existe peut-être dans ce domaine, pour le Canada, une occasion unique de réalisations et de service?

Dr Hall: Cette question m'a déjà été posée par le Commissaire. Le général Khanh a diffusé une liste de choses qui, selon lui, seraient utiles au pays, et l'une d'entre elles était les centres antituberculeux. J'ai signalé en 1965 que la tuberculose représentait l'une des principales menaces à la santé au Vietnam. Un grand nombre de personnes en sont mortes, et nombre d'autres sont demeurées invalides. Je crois qu'une enquête chez les fonctionnaires de Saigon, a démontré que 10 p. 100 de l'effectif de la fonction publique étaient atteints de tuberculose active; vous pouvez donc vous imaginer le pourcentage parmi les indigents.

Il existe cependant ici un grand problème, en ce sens que nous devons, je crois, éviter d'intervenir dans une situation qui relève des Vietnamiens. Je pense que nous devons leur fournir les installations et l'aide nécessaires pour combattre cette maladie, mais l'aménagement d'un centre antituberculeux dans un lieu où ils ne travailleront pas eux-mêmes et dont ils n'ont aucunement l'intention de poursuivre l'exploitation après le départ de notre personnel, n'aiderait aucunement le pays. Je trouve qu'il s'agit d'un point extrêmement délicat à faire comprendre aux gens, ou à mettre en pratique. Dans un des rapports de l'Aide extérieure (je crois qu'ils ont là-bas trois docteurs et quatre infirmières) ils proposent, lorsque tous les docteurs seront rapatriés, d'envoyer un infirmier pour le diriger. Ce n'est pas une façon d'exploiter un centre spécialisé.

La Hollande a déjà offert cinq centres antituberculeux, et je crois qu'ils ont l'intention d'en aménager un et de laisser les Vietnamiens l'exploiter eux-mêmes. Ils sont bien capables de le faire.

M. Macquarrie: Une dernière question; j'en aurais bien d'autres à poser, mais je ne veux pas accaparer en égoïste le temps du Comité.

Je suis certain que le choix de beurre et de blé comme deux des denrées nous a tous surpris. Y a-t-il eu quelques répercussions sociales du fait que le blé n'était pas parvenu à ceux qui ne jouissaient pas d'une certaine indépendance économique, c'est-à-dire aux indigents? A-t-on eu le sentiment qu'une aide de ce genre—j'ai lu cela quelque part—profitait aux Vietnamiens qui en avaient le moins besoin?

Dr Hall: Je crois que M. Strong clarifiera ce point plus tard. Il s'agissait de nourriture dont nous disposions aux fins de distribution, et je crois que ce genre d'aide vise à vendre le produit au pays pour ensuite utiliser l'argent ainsi récupéré à la construction de quelque autre chose. Je pense que nous nous efforçons en quelque sorte de convertir le blé dont nous n'avons pas besoin ici en pont ou en édifice. Je crois que c'était là le but recherché. Je ne pense pas qu'il était vraiment question dans ce cas que nous nourrissions les gens sous-alimentés parce que le gouvernement local doit verser l'argent pour ces denrées et le déposer dans un fonds de contre-partie qui doit être inspecté annuellement par le Canada. Je crois qu'il s'agit là d'un autre problème que monsieur Strong abordera peut-être.

Dans les dossiers on note qu'une grande partie de l'argent versé dans ces fonds de contre-partie de par le monde n'a jamais été dépensé. On se demande donc si cet état de chose ne contribue pas à l'inflation dans ces pays, ainsi que la valeur de l'aide que nous leur accordons en vertu de ce régime plutôt rigide. Tout notre programme d'aide alimentaire a été récemment modifié, et les modalités des fonds de contre-partie peuvent également changer; je n'en suis pas sûr.

M. Macquarrie: Je pensais peut-être davantage aux habitudes somptuaires de la population indigène, et que ceux qui ne possèdent pas de réfrigérateur ne peuvent utiliser le beurre; il me semble également que bon nombre de Vietnamiens, sauf les riches, n'avaient pas de four et ne pouvaient probablement pas cuire du pain, ou faire...

Dr Hall: Non, ils ne peuvent pas le faire. Là-bas, les boulangers sont chinois et le Vietnamien moyen ne cuit pas son pain. Si nous voulons les aider, nous pouvons toutefois leur envoyer du personnel et des fours, des gens qui peuvent dresser des cantines roulantes et leur donner du pain. Si vous leur en donnez, ils le mangeront. Si vous leur donnez du blé, ils ne sauront qu'en faire.

M. Macquarrie: Évidemment. Jusqu'à ce que les détails de cette seconde étape soient aplanis, nous ressemblons un peu à des ennemis de Robin des bois. J'ai terminé pour le moment, monsieur le président.

M. Brewin: Monsieur le président, ainsi que monsieur Macquarrie, j'ai été fortement troublé par les paroles du docteur Hall. J'aimerais des précisions sur une partie de ses propos. Il a employé ce qui m'a semblé être un euphémisme lorsqu'il a dit qu'il ne comprenait pas certaines déclarations du ministre. J'aimerais analyser cette question.

M. Churchill: Bienvenue dans notre groupe!

M. Brewin: Je crois qu'il a dit que le ministre avait déclaré que depuis le début de l'aide canadienne au Vietnam, nous avions accordé autant d'argent et d'aide que tout autre nation, à l'exception de deux d'entre elles. Savez-vous quand cette déclaration a été faite?

Dr Hall: Oui, monsieur; tout dernièrement.

M. Brewin: Le fait d'avoir posé la question ne veut pas dire que je ne connais pas la réponse.

Dr Hall: Cette déclaration a été faite en Chambre le 11 octobre.

M. Brewin: De quelle région le ministre parlait-il? Le savez-vous, d'après la déclaration?

Dr Hall: C'est de cela que je ne suis pas sûr. Peut-être veut-il parler du Plan Colombo. Il était à ce moment-là spécifiquement question du Vietnam. On avait certes l'impression qu'il parlait du Vietnam.

M. Brewin: D'après ce que vous nous avez dit, je présume que cette déclaration n'est pas juste. C'est exact n'est-ce pas?

Dr Hall: Monsieur, je ne suis pas en mesure d'affirmer cela. Je ne peux que vous montrer ces chiffres qui proviennent de ce document présenté à l'audience de la Chambre des représentants et, évidemment, les chiffres sont là. Le mot «aide» est une expression étrange, et le mot «accordé» est encore plus étrange. Il est difficile de savoir exactement ce que les gens veulent dire. Permettez-moi de vous lire cette déclaration du ministre:

> Il est difficile, lors de l'appel du jour, de répondre à l'accusation ou même au sous-entendu que renferme la question de mon honorable ami. Je dirai que depuis 1953, quand nous avons commencé à aider le Vietnam, nous avons affecté autant d'argent à cette partie du Vietnam qu'à n'importe quel autre pays, sauf deux.

M. Brewin: C'est assez clair «accordé autant d'argent... depuis 1953», et il parle du Vietnam. Pourquoi dites-vous que cette déclaration est inexacte?

Dr Hall: Je ne crois pas avoir dit qu'elle était inexacte. J'ai dit que je ne la comprenais pas.

M. Brewin: Vous ne la comprenez pas?

Dr Hall: Il est possible que certains experts en économie politique étudient ces chiffres et prouvent que nous sommes réellement en troisième position.

M. Brewin: Quant à vous, vous avez relevé au moins six ou sept pays qui donnaient bien davantage...

Dr Hall: En se fondant sur ces chiffres, je crois que nous sommes en septième position.

M. Brewin: En septième position. Peut-être que le ministre pourrait nous expliquer cela. Vous avez également parlé d'une certaine déclaration du ministre au sujet d'une grande partie de notre aide accordée dans le domaine médical...

Dr Hall: C'est exact, monsieur.

M. Brewin: A quelle date cette déclaration a-t-elle été faite?

Dr Hall: Elle a été faite à un groupe d'infirmières de Windsor en juin 1965.

Je crois que si nous parlons clairement et avec précision sur ce que nous avons fait, cela est bien. Si nous disons que nous avons administré à ces enfants un vaccin contre la polio, c'est une bonne chose; le vaccin antipolio est une nécessité. Si nous disons: «Nous possédons un important stock de matériel médical dont nous ne croyons pas avoir besoin (nous espérons que non), et nous allons vous donner une partie de notre matériel médical qui a déjà été acheté par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social», c'est très bien. Mais affecter des fonds à l'Aide extérieure, pour ensuite prétendre publiquement que l'Aide extérieure achète ce matériel et que nous envoyons des hôpitaux, présente, je crois, la situation réelle sous un faux jour.

M. Brewin: Docteur Hall, dois-je comprendre, d'après vos déclarations, qu'il vous semble que votre propre travail a été gêné par un manque de collaboration de la part de l'Aide extérieure, un manque d'approvisionnement...

Dr Hall: Mon propre travail a été une faillite.

M. Brewin: Votre propre travail a échoué?

Dr Hall: J'étais le seul étranger jamais autorisé, et ce pour une raison plutôt détournée, à travailler en qualité de chef de service dans cet hôpital universitaire. Je suis le seul étranger à jamais avoir travaillé à la fois à l'Université de Saigon et à celle de Huê, car bien que les Vietnamiens soient heureux de voir les étrangers se présenter et entreprendre ce qui est véritablement leur travail aux niveaux inférieurs dans les campagnes, ils sont extrêmement peu disposés à voir les étrangers travailler dans leurs universités et tenir des postes influents. Ce qui était à mes yeux une occasion unique a été, je crois, complètement perdue.

M. Brewin: Vous avez déclaré que votre travail avait échoué. Je crois comprendre que la raison de cet échec est fondée sur le fait que vous avez présenté des mémoires et des demandes en vue d'obtenir de l'équipement, d'importants approvisionnements et ainsi de suite, et que vous n'avez obtenu aucune réponse.

Dr Hall: Lors de mon premier voyage là-bas, j'ai présenté un mémoire et, avec votre permission, j'aimerais le verser au dossier; nous avions discuté de la marche à suivre, les Vietnamiens et moi-même, car je les connaissais et nous étions amis, et je pensais que nous devions organiser un service universitaire, à l'exemple de ce que faisaient dans différents secteurs et de différentes façons certains autres pays. Cette idée fut présentée à la Délégation canadienne, et le conseiller juridique chargé de l'Aide à l'époque la trouva excellente et il en discuta avec certaines personnalités locales. J'avais rencontré à ce moment-là à Ottawa le directeur de l'Éducation qui avait dit que cela lui semblait une idée excellente et qu'ils prendraient probablement une initiative à ce sujet.

Je retournai au Vietman, m'attendant à passer un certain nombre d'années à réaliser le projet. Je ne savais pas à ce moment-là que le précédent directeur général de l'Aide avait déclaré qu'à son avis, le Canada ne devrait pas s'engager dans le domaine des activités hospitalières. Je ne savais pas non plus que le Canada n'enverrait aucun matériel à moins qu'il ne soit d'orgine canadienne à 80 p. 100. Bien qu'il existe certains articles de consommation canadiens, soit par exemple des bandages et des remèdes, on ne trouve pas d'instruments canadiens. Si on m'avait donc renseigné sur les conditions auxquelles leur aide était assujettie, j'aurais su immédiatement qu'il m'était impossible d'entreprendre ma tâche. Au lieu de cela, je leur ai présenté cette idée qui fut acceptée comme un excellent projet.

M. Brewin: Donc, il s'agit apparemment d'une question de ligne de conduite lorsque le bureau canadien de l'Aide extérieure ou le gouvernement canadien dit que le pays dans lequel vous travaillez devrait fournir les dons et matériaux auxiliaires, et ainsi de suite.

Dr Hall: C'est exact. Je crois que comme bien d'autres choses, il ne s'agit pas d'un problème personnel. On tente de se battre contre un régime.

M. Brewin: Est-ce que les approvisionnements étaient disponibles au Vietnam?

Dr Hall: Ils n'étaient pas disponibles.

M. Brewin: Est-ce que le transport de ces approvisionnements présentait un grave problème?

Dr Hall: A Saigon, aucune difficulté. A Huê, cela présentait un problème considérable, car presque tout doit être transporté par avion au Vietnam; les routes sont bloquées, et les chemins de fer ne fonctionnent pas.

M. Brewin: Je suppose que vous pouviez prendre tout l'approvisionnement dont vous aviez besoin pour un certain temps, n'est-ce pas?

Dr Hall: Cela ne présentait aucune difficulté; puisqu'ils peuvent transporter une jeep par la voie des airs, ils peuvent transporter des fournitures médicales de la même façon.

M. Brewin: Si je comprends bien, et M. Strong nous donnera sans aucun doute plus de précisions ultérieurement, vous dites que l'échec était plutôt dû non pas à du parti pris, mais à une norme qui stipulait que nous devions compter sur le pays aidé pour fournir l'approvisionnement auxiliaire, alors que ce pays ne pouvait pas le faire. Est-ce bien la situation?

Dr Hall: Je pense que l'idée générale était la suivante: s'ils voulaient que ce soit fait, ils étaient sur le même pied que tout autre pays et c'était à eux de le faire, plutôt qu'évaluer le problème comme un problème individuel et s'apercevoir qu'il leur était impossible de le faire pour ensuite déroger à leurs règlements. Afin de mener à bien leur entreprise au Vietnam, les Américains ont dérogé à toute règle qui leur bloquait le chemin. Cependant, nous n'étions pas prêts à agir ainsi.

M. Brewin: C'est exactement ce que je voulais vous demander. Vous avez dit que certains autres pays fournissaient divers genres d'aide médicale au Vietnam. Avaient-ils adopté la même règle?

Dr Hall: Non. La Nouvelle-Zélande a dépêché l'un des premiers groupes médicaux, qui se trouve à Quang Ngai. Il s'agit d'une équipe excellente, qui a été très occupée. Comme nous, ils sont là en vertu du Plan Colombo. Ils ont érigé des bâtiments pour leur personnel, et ont envoyé de l'approvisionnement acheté à l'extérieur de la Nouvelle-Zélande. Les fournitures médicales ne sont pas produites en grande quantité en Nouvelle-Zélande, et ils les achètent à l'étranger lorsqu'ils en ont besoin.

A l'Université de Huê, je crois que nous avons débuté avec 50 étudiants, et l'Allemagne a fourni de l'éclairage et des microscopes de prix. Le nombre d'étudiants s'est accru, et la Nouvelle-Zélande a offert son aide. Afin de fournir les mêmes microscopes pour tous les étudiants, ils ont acheté des microscopes en Allemagne avec des devises étrangères Néozélandaises...et ils n'en ont pas beaucoup! Ils n'ont même pas insisté pour que ces instruments soient de fabrication anglaise. Si je comprends bien, seul le Canada maintient ce principe sévère, qui a maintenant été quelque peu modifié.

M. Brewin: Je désire avoir des précisions sur le contenu à 80 p. 100 canadien. Pouvons-nous préciser cela? Vous a-t-on spécifiquement déclaré, au bureau de l'Aide extérieure, que certains approvisionnements que vous désiriez ne pouvaient pas être expédiés car ils ne répondaient pas à la norme des 80 p. 100?

Dr Hall: Oui monsieur.

M. Brewin: Qui vous l'a dit?

Dr Hall: Je n'en sais rien; je pense que je l'ai graduellement découvert. Je ne suis pas certain de ne pas en avoir d'abord été mis au courant par le Commissaire canadien.

M. Brewin: Y avait-il quelqu'un au bureau de l'Aide extérieure qui...

Dr Hall: J'ai ici un télégramme qui confirmera cela. Il y a longtemps, alors que je désirais organiser un hôpital de campagne qui, à mon avis, aurait été utile—bien que le projet était ambitieux, un télégramme avait été envoyé au sujet de la disponibilité de ces hôpitaux mobiles. La copie que je possède ne porte pas de date, mais c'était environ au mois de juillet 1965. Le troisième paragraphe est ainsi rédigé:

> «Il est malheureusement difficile d'évaluer l'exact pourcentage canadien de l'hôpital, mais il est probable qu'il soit nettement inférieur aux 80 p. 100 que nous exigeons normalement dans le cas de matériel financé par l'Aide. Toutefois, nous sommes exceptionnellement prêts, dans le cas présent, à chercher à obtenir l'autorisation nous dispensant de la règle du contenu canadien, à condition qu'il soit prouvé que ce genre de matériel représenterait une contribution canadienne de grande valeur au Vietnam.»

Or, ce règlement a été abandonné, à l'intention exclusive du Vietnam, et je suppose que cette initiative a été prise afin que nous puissions envoyer au Vietnam ces hôpitaux en réserve.

M. Brewin: Docteur Hall, je n'ai qu'une autre question. Peut-être que vous n'êtes pas au courant de la chose, mais vous avez mentionné le Dr Gingras. Quel projet allait-il...

Dr Hall: Il a été envoyé (et je n'ai que sa parole à ce sujet, je n'ai pas vu ses documents) pour montrer à l'Aide extérieure comment un centre de réadaptation enfantine pouvait être établi à Saigon. Il s'agirait d'un centre où les enfants pourraient aller après l'amputation de leurs jambes ou, s'ils souffraient de polio, s'y faire faire des supports ou autres appareils prothétiques. Toutefois, au temps où il s'y est rendu, les Américains

étaient déjà à établir un centre à Saigon. Ils auraient peut-être pu les aider à établir ce centre, mais il n'y avait aucune raison d'avoir deux centres au même endroit. Ce fait était bien connu.

M. Brewin: Je crois qu'il a décrit ses expériences dans un article du *Star Weekly* de Toronto.

Dr Hall: Oui, dans le *Star Weekly*. On l'a écrit pour lui. Il ne l'a pas fait lui-même.

M. Brewin: Monsieur le président, je n'ai plus de questions à ce moment.

Le président: Au moins quatre autres membres aimeraient poser des questions. J'ai les noms de MM. McIntosh, Nesbitt, Andras, Basford et Churchill. Midi approche et je ne crois pas que nous serons capables de terminer l'interrogatoire du témoin ce matin. Je suppose que M. Strong, Directeur général du Bureau de l'aide extérieure, voudra aussi nous dire quelques mots. Je me demande si nous ne devrions pas entendre M. Strong maintenant pour un certain temps et ensuite demander à ces deux messieurs de revenir jeudi prochain pour terminer leur témoignage. D'accord?

M. McIntosh: Monsieur le président, j'ai un rendez-vous à midi et trente.

Le président: Dans ce cas, monsieur McIntosh, vous pouvez interroger le Dr Hall maintenant.

M. McIntosh: Monsieur le président, ma première question au Dr Hall concerne l'aide qu'il a mentionnée et il s'est servi de l'expression «fonds en contre-partie». A votre avis, est-ce la formule ordinaire dans tous les pays lorsqu'on donne de l'aide au Vietnam, par exemple?

Dr Hall: Il existe une certaine catégorie d'aide qui je crois est classée comme «aide en marchandises». Il peut s'agir de nickel ou peut-être de blé. Il s'agit de matières brutes. Ces matières sont données au pays et on m'informe que le pays doit payer les frais de transport. Lorsqu'ils arrivent dans le pays, ces marchandises sont vendues sur le marché local aux commerçants réguliers et le Canada indique au pays la valeur en dollars de ces marchandises. Un fonds est alors établi en devises du pays jusqu'à concurrence de la valeur locale de ces dollars et un rapport annuel sur ce fonds doit être fait au Bureau de l'aide extérieure. Le rapport doit déclarer le montant du fonds et alors, si le Canada et le pays intéressé veulent construire quelque chose, ils conviennent que ce qu'ils veulent construire a un but valable et la construction est faite à même ces coûts locaux. Je crois que souvent le Canada donnera des machines, comme des dynamos par exemple, et que les fonds locaux en contre-partie sont dépensés pour le coût de la main-d'œuvre ou du ciment.

M. McIntosh: Vous ai-je entendu dire qu'une des conditions relatives à l'aide en contre-partie demandait qu'il s'agisse de matériel de guerre?

Dr Hall: Non, monsieur.

M. McIntosh: Et le blé était du matériel de guerre?

Dr. Hall: Non, monsieur.

M. McIntosh: J'ai tiré cela de votre dernière déclaration.

Je crois que vous avez aussi dit dans une déclaration antérieure que le blé qui a été donné était une subvention aux agriculteurs du Canada. Comment déterminez-vous que c'était une subvention?

Dr Hall: Je ne veux pas blesser personne en disant cela, mais le Gouvernement a payé pour ce blé que, je crois, nous ne pouvions pas vendre à ce moment-là.

M. McIntosh: Quel était ce moment-là?

Dr Hall: Je crois que cette période s'est prolongée de 1959 à 1964.

M. McIntosh: Ma deuxième question se rattache à ce que M. Allmand essayait de savoir. Vous avez cité certains chiffres et le chiffre que j'ai noté au sujet de cette aide que le Canada a donné au Vietnam est qu'il a employé environ 1,400 personnes et je veux vous demander où vous avez pris ce renseignement.

Dr Hall: Dans le *Financial Post*.

M. McIntosh: Dans le *Financial Post*? Il s'agit du même article auquel vous avez fait allusion?

Dr Hall: Oui.

M. McIntosh: Ma question suivante est relative aux rapports et aux recommandations que vous avez soumis au gouvernement canadien. Je suppose que vous étiez très curieux, à votre retour au Canada, de savoir pourquoi on n'avait porté aucune attention à ces rapports et recommandations et j'imagine que vous avez demandé des explications à ce sujet. Les renseignements que vous avez obtenus vous ont-ils satisfait?

Dr Hall: Durant mon absence, j'ai fait deux visites au Bureau de l'aide extérieure, et non au frais du gouvernement, pour exposer mes projets et j'ai constaté qu'on ne s'intéressait pas beaucoup à leur réalisation. J'ai été au Vietnam sous l'impression que ce serait fait et, par la suite, il a semblé que ce ne serait pas fait. Je m'en remettais beaucoup aux Vietnamiens. Ils ont demandé qu'un service spécial soit fourni par un conseiller. Si la fondation de ce service d'orthopédie à l'université avait été financée par le Canada, je serais resté dans cet hôpital à Saigon et l'aurais organisée pour eux, mais,

comme il leur était évident que le Canada n'établirait pas un service sous ma direction, ils ont alors commencé à songer: «Eh bien, où pouvons-nous nous servir de cet homme maintenant?» Alors, j'ai passé chaque année d'un endroit à l'autre, comblant les vides dans leurs rangs et espérant que la situation s'améliorerait, mais elle a continué à se détériorer.

M. McIntosh: Lorsque vous étiez au Vietnam, releviez-vous directement du gouvernement canadien au Canada ou deviez-vous passer par l'intermédiaire d'un agent de liaison?

Dr Hall: La Délégation canadienne était mon premier contact, mais j'ai aussi déposé des rapports et envoyé des lettres directement à l'Aide extérieure.

M. McIntosh: Est-ce qu'on vous a accordé une entière collaboration dans vos rapports avec la Délégation canadienne, ou la mission ou commission canadienne ou quel que soit son nom. Vous ont-ils causé des problèmes?

Dr Hall: Oui, ils m'ont causé des problèmes et je leur en ai causé. La situation était très tendue et très pénible. Ils ont consacré beaucoup de temps à essayer de régler cette affaire qui, si le régime n'avait pas existé, si Ottawa avait fait preuve de plus de bon sens, n'aurait jamais existé en premier lieu.

M. McIntosh: Quel régime proposez-vous? Avez-vous des recommandations à faire à ce sujet?

Dr Hall: Je crois qu'on a bien tort d'envoyer un enseignant ou un ingénieur ou toute autre personne du Canada à un pays que l'on considère comme sous-développé, ou par quelque autre euphémisme que nous voulons employer, et espérer que ce pays lui founisse le logement, les fournitures et les transports convenables. J'ai ici un livre, je ne sais si vous le connaissez ou non, écrit par un homme du nom de Spicer, qui, à ma connaissance, est le seul qui ait analysé la politique d'aide extérieure du Canada. Il donne plusieurs exemples du nombre considérable de difficultés essuyées par les conseillers. En conséquence, si nous fournissons, ou si nous acceptons, des locaux intérieurs et obtenons très peu d'appui local, nous aurons peut-être un instituteur de 22 ans qui ira pour un an ou deux, mais nous ne formerons jamais une équipe convenable de professionnels disposés à continuer leur travail pour l'Aide extérieure.

M. McIntosh: Le Canada et-il le seul pays à faire face à ce problème?

Dr Hall: Tous y font face, parce que le problème ne provient pas de l'étranger qui séjourne au pays, mais le problème existe déjà dans ce pays. Je crois cependant que d'autres pays sont plus souples dans leurs initiatives.

M. McIntosh: En d'autres termes, ils ont constaté que le problème existe et ont pris des dispositions pour le résoudre?

Dr Hall: Certes, au Vietnam, où les problèmes sont énormes, le Canada est le seul pays qui ait insisté pour que le logement et les frais locaux soient payés par le Vietnam.

M. McIntosh: Merci, Monsieur le président.

Dr Hall: Aucun autre pays ne faisait cela. Et le Vietnam nous a alors dit: «Eh bien, merci, mais nous pouvons nous en passer.»

M. Nesbitt: J'ai constaté, à plusieurs occasions, que les membres doivent quelque fois attendre un certain temps avant de recevoir le compte rendu des séances de notre Comité. Je crois que le Dr Hall a un mémoire écrit. On pourrait peut-être le polycopier et le distribuer aux membres du Comité avant la prochaine séance? Comme l'a souligné un certain nombre de membres, à cause des détails contenus dans le rapport du Dr Hall, lequel est très concis, je sais que plusieurs d'entre nous ont un certain nombre de questions à poser. J'aimerais savoir exactement ce qui a été dit. Je crois que ce serait très utile pour tout le monde. Je suis sûr, par exemple, que M. Strong, qui fera des commentaires, aimerait probablement en avoir un exemplaire, à moins qu'il n'en ait déjà un.

Le président: Nous avons présentement un certain nombre d'exemplaires, mais pas assez pour tout le monde. Nous nous en procurerons d'autres exemplaires copiés aussitôt que possible pour tous les membres.

M. Nesbitt: J'ai plusieurs questions, comme tout le monde, mais je ne veux interroger M. Hall que dans un seul domaine.

Si je me souviens bien, au cours de ses remarques, le Dr Hall a mentionné un vaisseau hôpital fourni par l'Allemagne de l'Ouest. Docteur Hall, ce vaisseau hôpital est-il en activité?

Dr Hall: Oui, Monsieur. Je crois qu'il est en activité depuis plus d'un an.

M. Nesbitt: Avez-vous eu l'occasion de monter à bord de ce vaisseau?

Dr Hall: Oui, et je connais très bien les chirurgiens et les membres de son personnel allemand.

M. Nesbitt: Pourriez-vous nous donner une brève description de ce navire?

Dr Hall: Il contient plus de 100 lits. C'est un très beau navire. Il est amarré dans la rivière tout près de la rue principale de Saigon.

Au début, les gens n'y allaient que peu souvent. Plus tard, leur nombre a augmenté graduellement, mais ils devaient à être dirigés par le gouvernement. Les accidentés venant de la campagne étaient naturellement dirigés vers un hôpital du gouvernement, et de là, ils devaient être envoyés au vaisseau.

Après un certain temps, son exploitation devint plus réussie.

Je pourrais mentionner que les Allemands m'on dit que les frais généraux d'exploitation du vaisseau s'élevaient à 3 millions de dollars (les frais d'exploitation médicale non compris), mais que les frais généraux d'exploitation du navire n'étaient pas réellement raisonnables et qu'ils songeaient à retirer le navire tard et à dépenser leur argent ailleurs.

M. Nesbitt: En vue du fait qu'il est probablement difficile d'obtenir des matériaux et fournitures de construction à Saigon, pensez-vous que ce serait peut-être un effort temporaire utile...

Dr Hall: Monsieur, si vous pouvez amener un vaisseau hôpital, vous pouvez amener une cargaison de matériaux de construction.

M. Nesbitt: Je suis très content d'avoir ce renseignement. Nous avons discuté de la chose ici de temps à autre. Ce renseignement est certainement très utile.

Dr Hall: Si vous voulez bien m'excuser, j'aimerais ajouter un autre détail. Dans le *Financial Post*, on souligne qu'une entreprise canadienne construit des hôpitaux préfabriqués pour l'armée américaine. Est-ce que ce ne serait pas une bonne chose que ces gens construisent des hôpitaux préfabriqués pour le Canada?

M. Andras: Docteur Hall, si je ne me trompe pas, vous avez mentionné dans vos remarques que vous avez fait deux tournées au Vietnam?

Dr Hall: Il est difficile de définir une tournée. J'y suis allé deux fois de moi-même, et j'ai ensuite obtenu trois contrats consécutifs d'un an.

M. Andras: Des contrats avec qui?

Dr Hall: L'Aide extérieure; trois contrats consécutifs d'un an chacun.

M. Andras: Et ces contrats étaient entre vous et...?

Dr Hall: Le Bureau de l'aide extérieure.

M. Andras: Au début, êtes-vous allé là-bas avec un mandat explicite de l'Aide extérieure?

Dr Hall: La première et la deuxième fois, j'y suis allé de moi-même avec Medico. La troisième fois, j'y suis allé sous contrat. L'exigence fondamentale du contrat, qui a été rédigé par le gouvernement vietnamien, demandait que j'organise un service d'orthopédie dans le secteur universitaire de l'Hôpital Cho Ray. Dans leur prespective, l'organisation d'un service signifiait la répartition du personnel, l'approvisionnement des fournitures et l'établissement d'un nouveau service complet. C'est ce qu'ils pensaient.

M. Andras: Ce contrat était-il entièrement l'idée des Vietnamiens et avez-vous ensuite négocié un contrat avec l'Aide extérieure, ou le Bureau de l'aide extérieure vous a-t-il pressenti?

Dr Hall: Deux contrats ont été signés. Le premier, un contrat entre le gouvernement du Vietnam et le gouvernement du Canada concernant l'envoi d'un spécialiste pour exécuter un service stipulé; le second, un contrat entre le Bureau de l'aide extérieure et la personne, moi-même, en vertu duquel j'irais là-bas et j'exécuterais ce service pendant une certaine période de temps.

M. Andras: Avez-vous discuter du pour et du contre de la question avec l'Aide extérieure avant de partir. . .

Dr Hall: J'ai soumis un mémoire concernant les installations, le personnel et l'équipement qui, à mon avis, seraient nécessaires pour établir ce service. Ce mémoire a été accepté.

M. Andras: Il a été accepté avant votre départ?

Dr Hall: Oui; je n'y serais pas allé autrement.

M. Andras: Donc, vous y êtes allé sous l'impression que ces...

Dr Hall: J'y suis allé sous l'impression que ces choses seraient faites; et les Vietnamiens m'ont accepté sous l'impression que ces choses seraient faites.

M. Andras: Et ceci n'était pas ce que j'ai décrit comme votre première tournée?

Dr Hall: C'était ma première tournée pour l'Aide extérieure.

M. Andras: Mais non votre première tournée pour Medico?

Dr Hall: Non.

M. Andras: Merci.

Dr Hall: Durant mes deux tournées pour Medico ils ont appris à me connaître et ont accepté l'idée que je serais prêt à remplir cette tâche.

Le président: Est-ce tout, Monsieur Andras?

M. Andras: Oui, merci.

M. Basford: Docteur Hall, je n'ai pas votre déclaration devant moi, et il m'est donc difficile de vous poser des questions à ce sujet. Pour revenir aux questions qui vous ont été posées au sujet du niveau de l'aide canadienne et de son rapport avec l'aide donnée par d'autres pays, il me semble que, à la fin de la déclaration, lorsque vous traitez des

chiffres du Canada, vous éliminez l'aide alimentaire et les bourses d'études et les crédits; vous avez, en quelque sorte, soustrait ceux-ci de la somme canadienne pour arriver à un très faible total d'aide directe au Vietnam. Vous avez alors comparé ce total aux chiffres des autres pays et vous semblez inclure dans ces chiffres toutes ces choses que vous avez écartées des chiffres canadiens. Pourriez-vous m'expliquer cela?

Dr Hall: Non, monsieur. J'ai fait deux choses distinctes. J'ai divisé les dépenses affectées au Vietnam pour démontrer ce qui est dépensé au Canada et ne sort jamais du Canada, et la petite somme de ce total que l'on peut concevoir comme allant au Vietnam. J'ai alors comparé les affectations globales du Canada avec les chiffres en ma possession, qui ne contiennent peut-être pas les subventions globales des autres pays. Les principaux pays dépensent effectivement de l'argent pour le Vietnam ou lui fournissent du crédit ou des matériaux, tandis que la majeure partie de notre aide n'a pas été de cette nature.

M. Basford: J'aimerais revenir à vos remarques au sujet des bourses d'étude, lesquelles n'ont pas été relevées dans les questions.

Premièrement, je ne suis pas sûr si vous êtes opposé à ce programme de bourses d'étude ou non?

Dr Hall: Quelqu'un m'a demandé: «Croyez-vous que la formation est une bonne chose?» Je suis enseignant de profession et vu que mon salaire entre en jeu, je crois que c'est une bonne chose; mais la formation est un peu comme la maternité, elle est bonne pour certaines personnes au bon moment! Je ne crois pas que l'attribution de bourses sans distinction est une aide efficace; et il y a aussi le point très valable qu'une telle attribution peut effectivement nuire. Nous devrions savoir pourquoi nous accordons ces bourses d'étude, et à qui, et ce que ces boursiers feront leurs études terminées. Il est incontestable qu'au Vietnam tous les jeunes garçons veulent sortir du pays et ne pas y revenir.

• 1210

M. Basford: Je ne connais rien au sujet du programme de bourses d'étude pour le Vietnam, mais d'après mon expérience concernant d'autres pays en voie de développement, ceux-ci ont exigé que les bénéficiaires de bourses d'étude reviennent au pays. Par exemple, je sais spécifiquement que la Malaisie a fait cela.

Dr Hall: Oui.

M. Basford: Le Vietnam le fait-il?

Dr Hall: En théorie peut-être, mais en pratique ça ne marche pas.

Je suis allé au Vietnam en 1964. On disait alors, et avec raison je pense, qu'il y avait plus de médecins vietnamiens en France qu'au Vietnam même. Ils ont discontinué d'accepter des bourses d'études en France parce que leurs boursiers ne revenaient jamais. Les États-Unis, pour encourager les jeunes gens à retourner chez eux, les font escorter jusqu'à San Francisco et les font monter en avion à destination sans escale.

M. Basford: Le problème est commun à tous les pays en voie de développement.

Dr Hall: Ma sympathie est toute acquise aux étudiants. Je ne les blâme pas de ne pas vouloir retourner au Vietnam; je ne leur fais pas grief de chercher à demeurer au Canada et d'y faire plus d'argent, peut-être sous un meilleur climat. Néanmoins, notre objectif n'est pas d'améliorer le sort des particuliers mais d'aider le pays. Peut-être les aidons-nous, peut-être ne les aidons-nous pas: nous devrions le savoir.

M. Basford: Vous dites que si le Vietnam le fait, il ne le fait pas efficacement, d'où l'obligation imposée aux étudiants de retourner chez eux?

Dr Hall: La vérité c'est que plusieurs d'entre eux ne retournent pas et que plusieurs parmi ceux qui rentrent au pays ne veulent pas, ou ne peuvent pas, travailler dans le domaine de leur formation.

M. Basford: Comme je l'ai dit, je ne connais rien du programme de bourses d'études du Vietnam, mais dans la partie du pays que j'habite, nous accueillons des boursiers qui nous viennent des Antilles. De temps à autre, certains d'entre eux viennent solliciter de l'aide extérieure; il n'est pas directement au Canada. Mon expérience m'a appris très certainement—il ne s'agit pas du Bureau de l'aide extérieur; il n'est pas directement intéressé—que le ministère de l'Immigration adopte une ligne de conduite extrêmement rigide à l'endroit de ces étudiants. Ils nous arrivent porteurs de visas d'étudiants et jusqu'ici, je n'ai pu aider aucun parmi eux à obtenir l'autorisation de rester au Canada comme immigrant reçu.

Dr Hall: Les données de M. Strong, je pense, ont établi que six d'entre eux ont été autorisés à rester et ce, apparemment pour de bonnes raisons. Quoi qu'il en soit, on leur apprend qu'ils doivent quitter le pays pour une durée de deux ans, après quoi, je pense qu'ils peuvent revenir, comme cela se fait aux États-Unis.

Nous comptons un grand nombre de personnes qui ont quitté le Canada pour aller parfaire leur formation aux États-Unis et qui reviennent passer deux ans au pays, pour ensuite retourner aux États-Unis sans jamais en revenir. La condition exigée n'est pas de retourner travailler dans leur pays, mais seulement de passer deux ans hors du Canada.

M. Basford: Oui, mais mon expérience m'a appris que le ministère de l'Immigration est très sévère à l'endroit des étudiants qui sollicitent le statut d'immigrants reçus; il le leur refuse.

• 1215

Dr Hall: Mais ce sont des étudiants qui n'ont jamais quitté le pays; ce ne sont pas des étudiants qui sont allés aux États-Unis comme boursiers durant deux ans et qui reviennent. Je pense que nous ne connaissons rien de ces personnes; nous ne possédons aucune donnée statistique sur elles. Nous devrions en avoir, je pense.

Nous dépensons la forte somme (nos moyens nous le permettent, je pense), mais j'aimerais savoir que les pays bénéficient de ce que nous faisons pour eux. S'ils n'en bénéficient pas, faisons servir notre argent à d'autres fins, ou appliquons-nous à découvrir les pays que nos bourses d'études aident et ceux qu'elles n'aident pas.

M. Basford: Vous traitez des disciplines étudiées. Sommes-nous meilleurs juges que le gouvernement du Vietnam des disciplines les plus désirables?

Dr Hall: Le gouvernement du Vietnam demeure le meilleur juge; il faut que ce soit ainsi.

M. Basford: D'accord. C'est pourquoi j'ai posé la question. Je ne sais pas si le gouvernement du Vietnam essaie d'exercer une certaine surveillance sur les disciplines qu'étudient leurs boursiers?

Dr Hall: On convient également qu'il nessaie pas. Maintenant, je ne peux pas étayer cette assertion, c'est entendu, mais il y a un très grand nombre de jeunes Vietnamiens qui bénéficient de bourses d'études un peu partout dans le monde, non seulement au Canada, mais encore en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Allemagne. Tous ces pays accordent des bourses.

La condition fondamentale imposée pour l'attribution d'une bourse c'est que le bénéficiaire étudie une discipline qui n'est pas offerte au Vietnam. Maintenant, il n'y a pas de bourses pour les étudiants en médecine, ni pour les étudiantes infirmières. Néanmoins, une infirmière diplômée peut recevoir une bourse en vue de l'obtention du baccalauréat en sciences infirmières parce que ce degré n'est pas conféré au Vietnam. Les étudiants se disent: «Je ne peux étudier le génie chimique au Vietnam, je vais prendre cette discipline.» Les voilà qui partent avec une bourse s'inscrire à l'étranger dans cette matière. Or il arrive qu'il ne se fait pas de travaux de génie chimique au Vietnam, de sorte qu'au retour ils ne trouvent pas à s'employer dans la discipline de leur spécialisation. Je me suis entretenu avec une jeune fille qui m'a appris qu'elle partait s'inscrire en génie chimique. Je lui ai demandé ce qu'elle allait faire à son retour. Elle me répondit: «Bien ma sœur est pharmacienne; je pourrai peut-être l'aider.»

M. Basford: Avec notre programme actuel de bourses d'études, vous conviendrez que ce n'est ni au Canada, ni au Bureau de l'aide extérieure, mais bien au gouvernement du Vietnam de décider des disciplines que leurs étudiants doivent étudier.

Dr Hall: Oui. Nous ne pouvons pas dire au Vietnam: «Nous ne pensons pas que vos étudiants doivent étudier telle ou telle discipline.» Nous pouvons toutefois lui dire: «Nous offrons des bourses d'études dans telles et telles disciplines. Voulez-vous vous en prévaloir?» Tout comme nous offrons du beurre ou du blé. Voici ce que nous pouvons très raisonnablement dire à ces pays: «Dans votre intérêt, non pas dans le nôtre, nous aimerions savoir quel avantage vous tirez de ces bourses?» Il n'est pas question d'obtenir des renseignements sur les affaires secrètes du Vietnam, ni de s'immiscer dans leurs affaires intérieures. Nous devrions connaître les répercussions de ces bourses d'études. Si nous découvrons que nous avons formé cinquante ingénieurs chimistes et qu'ils travaillent, non pas comme ingénieurs chimistes, mais comme plumitifs dans des bureaux quelconques parce qu'ils connaissent l'anglais, nous savons aussi que nous ne devons pas en former de nouveau cinquante autres.

M. Basford: Oui, mais il me semble que les Vietnamiens sont meilleurs juges que nous en la matière.

Dr Hall: Vous m'amener à révéler des choses que je ne veux pas avancer en public. Les Vietnamiens devraient certes être en meilleur état de juger; néanmoins, en offrant de l'aide à un pays, notre obligation s'étend au delà du simple don d'argent. Je pense que nous devons en encourager l'expansion. Nous savons pertinemment qu'ils forment plusieurs de leurs jeunes gens qui ne retournent pas travailler dans leur pays, et que le domaine de leur spécialisation ne sert pas dans leur pays.

M. Basford: Oui. Je cède la parole pour le moment.

Le président: Monsieur Churchill.

M. Churchill: Docteur Hall, en parlant de la Délégation canadienne, à qui faites-vous allusion?

Dr Hall: Aux délégués du Bureau de l'aide extérieure chargés de diriger le secteur politique de la Commission internationale de contrôle.

M. Churchill: Vous a-t-on demandé de faire des recommandations au Ministère pour améliorer l'aide médicale que nous donnons au Vietnam?

Dr Hall: Non Monsieur.

M. Churchill: Êtes-vous disposé à recommander ce qui devrait être fait?

Dr Hall: Si M. Strong le voulait bien.

M. Churchill: Quand êtes-vous revenu du Vietnam?

Dr Hall: J'ai quitté le Vietnam en avril.

M. Churchill: Avril 1967?

Dr Hall: Oui. Je dois dire qu'il me serait impossible de m'asseoir et de rédiger ce que je pense qu'il faudrait faire au Vietnam. Même si j'avais quitté le Vietnam hier, je ne le pourrais pas, parce qu'il y a tellement de personnes qui y travaillent qu'il faudrait apprendre au préalable ce que les autres y font et comptent y accomplir, pour éviter le double emploi et pour conjuguer tous les efforts.

M. Churchill: Mais d'après votre expérience et sans savoir nécessairement ce qui s'y passe présentement, pourriez-vous présenter à la Commission un mémoire établissant ce que le Canada pourrait faire pour le Vietnam dans le domaine de l'aide médicale?

Dr Hall: En termes très généraux, oui.

M. Churchill: J'espère que le président vous le demandera. Nous pourrons voir alors à le faire parvenir au Ministère.

Vous avez mentionné au début de vos remarques le nombre de patients admis ou non admis dans les hôpitaux au Vietnam. Je n'ai pas eu le temps de prendre de notes. Vous auriez mentionné que la moyenne mensuelle de personnes qui exigent des soins médicaux s'établirait à 4,000.

Dr Hall: Non, Monsieur, mais de blessés.

M. Churchill: Des blessés?

Dr Hall: Oui. Pas des cas de médecine, mais des blessés.

• 1220

M. Churchill: Des blessés de guerre?

Dr Hall: Oui, Monsieur.

M. Churchill: Des blessés civils?

Dr Hall: Oui, Monsieur.

M. Churchill: Ces civils sont-ils blessés parce qu'ils sont surpris entre les deux armées, ou victimes des attaques du Vietcong et des Vietnamiens du Nord?

Dr Hall: Les données officielles des États-Unis établissent les proportions à 50 p. 100 de part et d'autre.

M. Churchill: Cinquante d'une part cinquante de l'autre; ils se trouvent pris entre les deux?

Dr Hall: Oui. Selon la région. Par endroits, seul le Vietcong est en cause, ailleurs, les blessures résultent de bombardements.

M. Churchill: Avez-vous eu connaissance d'attaques du Vietcong sur des villages non défendus, où le premier citoyen, disons, aurait été blessé ou tué?

Dr Hall: Je pense qu'ils en ont scalpé quatre et en ont éventré deux autres en une seule soirée. J'ai vu ces choses se passer de mon poste d'observation situé du côté opposé de la rivière. Ces incidents se passent continuellement. Ce n'était pas dans un village, mais à Huê, ville considérable. Je ne veux nullement m'aventurer sur le terrain de la politique, mais on a prétendu—avec raison, je pense—que lorsque les Américains font des victimes lors des bombardements que c'est un risque de guerre, mais quand les Vietnamiens tuent à coup de couteau, c'est un assaut délibéré.

M. Churchill: J'ai noté qu'au cours de vos remarques vous avez dit que pas un Canadien de la Délégation canadienne ne s'est rendu visiter l'une quelconque des institutions avec lesquelles vous entreteniez des relations.

Dr Hall: Personne de la Délégation canadienne n'a saisi l'occasion d'aller visiter les hôpitaux dans lesquels je travaillais.

M. Churchill: Il leur aurait été loisible ou facile de se rendre à ces hôpitaux?

Dr Hall: C'était dans la même ville.

M. Churchill: Je n'ai plus de questions à poser.

Le président: Le Comité désire-t-il que le docteur revienne la semaine prochaine ou bien avons-nous fini de l'interroger?

M. Brewin: Avant que vous leviez la séance, j'aimerais examiner une question avec le Comité. Le témoin a usé de beaucoup de doigté à propos de la déclaration faite en Chambre par M. Martin. Il a dit qu'il ne parvenait pas à la comprendre. Il a indiqué que la déclaration faite en Chambre par M. Martin le 10 octobre était fallacieuse et erronée, à en juger par les informations qu'il possédait. Ce serait antiparlementaire de ma part, et je m'en garderais bien, de laisser entendre que cette déclaration était intentionnellement trompeuse. Néanmoins, si des propos fallacieux sont tenus en Chambre, la question ayant été soulevée ici, nous devrions offrir au ministre de venir à la toute première occasion s'expliquer devant le Comité ou, s'il le préfère, d'invoquer la question de privilège et d'informer la députation s'il a induit la Chambre en erreur ou non. J'éprouve une certaine inquiétude à ce sujet. Ainsi, je propose qu'en votre qualité de président, ou que le Comité lui-même, invitiez le ministre à la toute première occasion de venir expliquer la déclaration qu'il a faite en Chambre le 10 octobre.

Le président: C'est ce que précisément le ministre voudra peut-être faire jeudi prochain.

M. Churchill: J'en suis sûr.

Le président: Je présume que M. Strong voudra témoigner lui aussi la semaine prochaine.

Le Comité désire-t-il que le docteur Hall revienne jeudi prochain, ou bien avons-nous fini de l'interroger?

M. McIntosh: Pouvons-nous avoir un exemplaire de sa déclaration afin que nous puissions l'étudier dans l'intervalle?

Le président: Oui, dès aujourd'hui ou demain.

M. Allmand: Une question, monsieur le président. Vous avez dit que malgré qu'il y eût plusieurs exemplaires de cette déclaration, il n'y en avait pas suffisamment pour chacun, que ceux qu'il y avait avaient été distribués. Quels sont ceux qui ont reçu leur exemplaire de cette déclaration?

Le président: Il y en avait sur la table aujourd'hui pendant qu'il parlait.

M. Stanbury: J'ai vu que M. Brewin feuilletait quelque chose tantôt. Peut-être aurait-il un exemplaire supplémentaire.

M. Brewin: Je viens toujours bien préparé, monsieur Stanbury.

M. Stanbury: Si vous avez des exemplaires supplémentaires, vous pourriez peut-être les partager avec nous.

M. Brewin: Voilà, je n'ai pas d'exemplaires supplémentaires.

M. Allmand: Quelqu'un du Comité a-t-il reçu un exemplaire de ce mémoire avant la séance?

Le président: Non, le secrétaire en a un exemplaire et j'en ai un ici.

M. Allmand: Personne du Comité?

Le président: Non. Des photocopies seront faites et distribuées d'ici deux jours.

M. Churchill: Cette fois l'opposition est placée dans la même situation que les Libéraux.

• 1225

Le président: J'ai ici deux mémoires que le docteur Hall a présentés au Bureau de l'aide extérieure, je crois; des exemplaires de ceux-ci aussi seront préparés et distribués avant la prochaine séance.

Maintenant sommes-nous convenus que le docteur Hall et M. Strong doivent revenir jeudi prochain et aussi, bien entendu, le ministre, s'il accepte de venir?

M. Basford: Je ne suis pas sûr quels sont ces documents, ni quel était le titre du docteur Hall à cette époque. Si ce sont des documents confidentiels échangés entre fonctionnaires, je me demande s'il y aurait lieu de les faire circuler.

Le président: Quels sont ces papiers?

Dr Hall: Le premier est une recommandation que j'ai rédigée de ma propre initiative, sans qu'on me l'eût demandée. Le deuxième est en réponse à la demande du Commissaire canadien de lui fournir des recommandations en matière d'aide du Canada au Vietnam. Ni l'un ni l'autre ne sont confidentiels, je pense. Ils font part de mes desirata à moi et n'ont rien à faire avec ceux de personne d'autre.

M. McIntosh: Monsieur le Président, à cet égard, je me suis référé aux rapports et aux recommandations du docteur Hall et j'ai pensé à un moment qu'il allait nous en faire la lecture. Ensuite, j'ai pensé que le Comité était convenu de les annexer à sa déposition d'aujourd'hui.

Le président: Le comité est-il d'accord?

M. McIntosh: Autrement, je lui aurais demandé de les lire.

M. Basford: Je voulais simplement en connaître la nature. Je n'ai pas d'objection s'ils ne sont pas confidentiels.

Dr Hall: Non, ils ne sont pas confidentiels.

M. Allmand: Monsieur le Président, vu que la prochaine réunion sera tenue jeudi prochain, ne pourrions-nous pas demander à M. Strong une question immédiatement sur un point très simple qu'il peut expliquer je pense, sur cette déclaration faite en Chambre le 11 octobre, voulant que nous donnions plus d'aide que tous les autres pays, sauf deux?

Une voix: Non, non.

M. Allmand: Pourquoi?,

M. Nesbitt: La déclaration n'est pas de lui.

M. Allmand: L'opposition ne veut pas connaître les faits. Veut-elle propager de fausses informations?

Le président: Je pense en toute équité que si M. Strong est en état de faire une brève déclaration maintenant, nous ne devrions pas nous y opposer.

M. Churchill: Mais non, si c'est seulement pour se porter à la défense du ministre. Si cette déclaration est celle du ministre, il appartient au ministre de venir l'expliquer. Nous ne créerons pas d'embarras de la sorte à M. Strong.

M. Allmand: Tout dépend de la question que nous avons à poser à M. Strong. Je croyais savoir qu'il connaît des faits pertinents et qu'il pourrait élucider très rapidement ce point.

M. McIntosh: Ce ne serait qu'une simple interprétation de la part d'un particulier.

M. Allmand: Bien, voyons voir.

M. Langlois (Chicoutimi): C'est ce que nous avons eu ce matin.

Le président: Vous connaissez des faits? Dans l'affirmative, j'autorise M. Strong à faire une brève déclaration.

M. Churchill: Non, monsieur le Président; je m'y oppose. Si la déclaration est du ministre, la seule personne qui puisse l'expliquer, ou tenter de l'expliquer, c'est le ministre lui-même. Nous n'accepterons pas maintenant une déclaration de la part d'un fonctionnaire faisant partie du ministère, quant à l'intention du ministre ni à la portée de sa déclaration. Ce n'est pas la raison de la présence ici des fonctionnaires.

Le président: Monsieur Allmand, vous avez une question à poser à M. Strong?

M. Allmand: Oui, je voudrais lui demander...

M. Churchill: Je propose l'ajournement, monsieur le Président.

M. Allmand: Monsieur le Président, faut-il conclure que l'opposition veut laisser les membres du Comité et le public sous une fausse impression?

M. Churchill: Nous n'avons pas dit...

M. Brewin: Vous pouvez aller chercher le ministre immédiatement, si vous le voulez.

M. Allmand: Le ministère de M. Strong, ou sa division, a été attaqué; certaines allégations ont été formulées au sujet de l'administration. M. Strong, en sa qualité de directeur du bureau de l'aide extérieure, a accès, je pense, à tous les détails qui concernent ce point et il devrait être autorisé à les exposer.

Le président: S'oppose-t-on encore à ce que M. Strong fasse une déclaration?

M. Macquarrie: Je trouve qu'il serait inapproprié, on ne peut plus, de demander à un fonctionnaire de dire au Comité ce que le ministre voulait dire. Ce serait une demande des plus inappropriées.

M. Stanbury: Il ne veut qu'établir les faits.

M. McIntosh: Le ministre n'a-t-il pas donné les faits?

M. Allmand: Je ne lui demanderais pas d'interpréter ce que le ministre a dit, monsieur le Président, mais simplement s'il possède des renseignements sur les engagements ou les allocations du Bureau de l'aide extérieure à l'endroit du Vietnam durant la période dont il a été question, depuis 1953, je pense, jusqu'à présent, et comment ils se comparent avec ceux des autres pays. Je ne lui demanderais pas d'interpréter la déclaration faite par le ministre en Chambre.

M. Churchill: Non, non.

Le président: Vous avez une réponse brève à cela?

M. Nesbitt: Voilà, monsieur le Président, la nouvelle opposition.

Une voix: La nouvelle mode.

Une voix: Je propose l'ajournement.

• 1230

Le président: La motion d'ajournement a été proposée. Le Comité s'ajourne jusqu'à jeudi.

Le vendredi 3 novembre 1967.

• 0935

Le président: La séance est ouverte. Nous avons le quorum. Le comité directeur, à sa réunion d'hier, a décidé de convoquer pour ce matin une assemblée, afin d'entendre le Ministre et M. Strong exposer leurs opinions sur les points soulevés ce jour-là au Comité.

Je demanderai au Ministre de faire une déclaration, s'il le désire, et de répondre aux questions, si l'on en pose. M. Martin.

L'hon. Paul Martin (ministre des Affaires extérieures): Monsieur le président, on avait d'abord décidé que M. Strong aborderait les problèmes administratifs concernant le programme canadien d'aide à l'étranger. Les grandes questions d'orientation, je m'estimerais tenu de m'en occuper. M. Strong est ici, à votre disposition; et il devra peut-être, à un moment des délibérations, ce matin, compléter ce que j'aurai pu dire.

Tout d'abord, à mon avis, le Canada a toute raison de se montrer fier de ses fonctionnaires, tant à l'aide étrangère que dans les autres ministères.

Une voix: A Radio-Canada aussi?

M. Martin (Essex-Est): Je le dirai tout de suite, mes contacts avec les gens de l'aide à l'étranger m'ont fait comprendre combien nous leur devons; et je remercie chaleureusement M. Strong (jeune Canadien très remarquable) d'avoir accepté de servir son pays en ce domaine. (*Applaudissements*)

Tard hier soir, j'ai eu l'occasion de lire la déclaration du Dr Hall. M. Hall, j'en ai la certitude, obéit aux mobiles les plus élevés; et beaucoup de ses paroles reflètent bien les difficultés inhérentes à l'administration d'un programme d'aide à l'étranger, en temps de guerre et dans un pays en guerre. Il faut noter ces deux faits. L'administration de cette aide dans une partie quelconque du Vietnam du Sud diffère certainement beaucoup de son application à la Trinité ou à la Jamaïque. Le Dr Hall en conviendra.

• 0940

La raison pour laquelle j'ai cru bon de liquider au plus tôt un point, au moins, de la déclaration du Dr Hall, qu'il a mis en doute (je ne m'offusque pas de ses paroles, loyales bien qu'inexactes) la déclaration que j'ai faite à la Chambre des communes, le 11 octobre. Il m'a cité correctement; je disais alors:

> ... Depuis 1953, quand nous avons commencé à aider le Vietnam nous avons affecté autant d'argent à cette partie du Vietnam qu'à n'importe quel autre pays, sauf deux.

Ce qu'il a dit à ce sujet figure à la page 24. Il a signalé qu'«affecté» ne signifie pas nécessairement «dépensé»; et il a raison.

Dès que les hauts fonctionnaires l'auront terminée, je déposerai, au cours de la matinée, une liste qui, fondée sur les chiffres recueillis par le Comité d'aide au développement (organe de l'*OECD*), montre les montants de l'aide fournie par les principaux pays au Vietnam du Sud, en vertu du Plan de Colombo. Dans un moment, je commenterai cette liste, mais en premier lieu, je voudrais souligner que le Canada, comme j'en faisais mention, occupe le troisième rang, tant pour le total cumulatif que pour chaque année écoulée de 1960 à 1966 inclusivement. J'y insiste, la liste repose sur les dépenses réelles, plutôt que sur les affectations. Les chiffres des affectations indiquent cependant une situation aussi avantageuse.

Avant d'aborder la liste, je voudrais dire quelques mots de la déduction (le Dr Hall exprimait-il exactement sa pensée?) qu'une partie de notre aide ne parvient peut-être pas au Vietnam. Avec mes fonctionnaires, j'ai vérifié cette affirmation: elle n'est tout simplement pas vraie. Si le Dr Hall ou d'autres personnes connaissent quelque chose qui l'appuie, je les prie de me mettre au courant. Quelqu'un a fait une déclaration analogue, quand M. Churchill appartenait à un gouvernement antérieur...

M. Churchill: Un bon gouvernement.

M. Martin (Essex-Est): ... mais alors on l'a démenti. A mon tour, je repousse l'assertion. Je ne possède pas de renseignements qui la justifient. Si quelqu'un en a, je lui saurai gré de me les communiquer.

Les chiffres de la liste et toute autre norme objective ne laissent là-dessus aucun doute, l'assistance que nous avons fournie aux civils du Vietnam prend place parmi les plus élevées. Actuellement, le Canada aide 65 pays du monde. Si vous voulez établir la comparaison, sachez que les États-Unis n'en assistent que 45 environ. Il ne s'agit pas du montant total, car aucun pays ne saurait accorder une assistance aussi considérable que l'aide américaine.

Gérer l'aide à l'étranger n'est pas facile. J'ai cependant le plaisir d'annoncer que, jusqu'à maintenant, nous avons dans toute la mesure possible réussi à surveiller ces fonds, afin que la plus grande partie serve à l'objectif fixé. Certes, vous pouvez exalter l'assistance collective, celle que distribuent les Nations Unies par exemple, mais le régime bilatéral que nous appliquons dans ce cas-ci, nous permet à mon avis de diriger l'emploi des fonds; et c'est très important.

• 0945

J'ai dit que notre niveau de contribution se range parmi les plus élevés; les dossiers le démontrent. J'estime que les Canadiens n'ont pas à s'excuser; ni le gouvernement actuel ni le gouvernement précédent non plus. Le gouvernement actuel continue la plupart des initiatives du gouvernement précédent qui, lui-même, appliquait parfois les procédés instaurés par l'autorité antérieure. Cependant, nous avons apporté quelques modifications, et nous avons énormément augmenté le volume. Je ne prétends pas que notre administration est parfaite. Aucun gouvernement n'a le droit d'afficher une telle prétention; et l'administration précédente ne peut pas nier ses faiblesses. Rien de plus évident. Toutefois, quelques-unes des particularités que le Dr Hall a mentionnées et que d'autres pourront soulever ont peut-être un fond de vérité, tant c'est compliqué d'administrer un programme d'aide à l'étranger dans le territoire très difficile d'un pays déchiré par la guerre. Mais nous n'avons aucune excuse à présenter, bien au contraire. Le Canada, en ce qui regarde et la répartition par personne et le montant total, a fourni une aide importante.

Maintenant, le témoignage d'hier, en plus de contester le niveau de l'aide, a souligné plusieurs autres points qui censuraient les modalités et la qualité de l'administration. M. Strong va vous en parler. Je désirerais toutefois, en me fondant sur le plus récent rapport de l'*OECD*, déclarer qu'on a souligné la qualité de notre aide à l'étranger. L'*OECD*, votre Comité le sait, est l'organisme qui, établi par les pays occidentaux contributeurs, tente de coordonner, à travers le monde, leur aide à l'étranger.

Permettez-moi d'ajouter ceci: hier, l'équipe médicale qui a œuvré au Vietnam nous envoyait hier un message sans aucun rapport avec vos présentes séances, mais digne de mention. Elle y déclare que, à son avis, et je cite:

> Les projets canadiens actuels d'aide au Vietnam se révèlent opportuns et utiles, et ils méritent de se continuer.

J'ai la certitude que, dans son rapport final, l'équipe nous signalera plusieurs autres améliorations et plusieurs nouveaux projets. Mais j'espère que le Comité se réjouira de cette opinion que l'aide actuelle est utile et opportune, et qu'elle mérite de se prolonger.

• 0950

En fait, cette équipe dont font partie le général Winch, de la Coix-Rouge canadienne, et le Dr Dupuis, de l'hôpital Notre-Dame de Montréal recommande d'amplifier tous nos programmes du Vietnam du Sud, notamment l'un des projets critiqué hier par votre témoin: les entités hospitalières d'urgence. L'équipe conseille d'augmenter le nombre de ces entités hospitalières, ou hôpitaux compacts, qui, à propos, comprennent 200 lits environ, l'outillage de radiographie, ainsi que les nécessaires aux généraux requis pour un centre hospitalier rudimentaire. Le Dr Hall avait tout à fait raison, hier, de dire que cela ne comprend pas la bâtisse. Ces hôpitaux compacts ne sont pas des constructions; ils consistent dans le matériel nécessaire au fonctionnement interne médical d'un hôpital. Notre contribution, sur ce point, atteint environ $750,000. Ces entités coûtent à peu près $79,000 chacune.

Le Dr Hall n'aime pas que nous imposions au gouvernement bénéficiaire la condition toute naturelle de fournir l'appui local, notamment le logement des conseillers que nous envoyons. Peut-être M. Strong précisera-t-il ce point-là. J'ai appris que le Dr

Hall, l'un des premiers Canadiens à se rendre à Saigon, a eu de la difficulté à se trouver un logement. Il n'y a pas que lui. Les membres de notre Commission et plusieurs autres personnes ont connu ce même problème, dans cette ville en guerre. Je suis désolé pour le Dr Hall. Mais M. Strong pourra vous citer les chiffres de l'assistance que nous avons accordée au Dr Hall dans ce difficile problème de logement.

Le Dr Hall conteste la norme voulant que l'aide fournie par notre programme bilatéral consiste largement en articles et services canadiens. Notre stratégie se comprend facilement, et je désire la justifier, et à laquelle M. Churchill, je n'en doute pas, applaudirait, parce qu'elle s'employait quand il était ministre d'un autre gouvernement. Nous avons dépensé d'importantes sommes en aide à l'étranger. A mon avis, nous avons grand avantage à utiliser les produits et services canadiens; et ce n'est pas uniquement qu'il faudrait s'adresser au Canada. La plupart des pays qui participent à l'aide à l'étranger emploient cette méthode. En tout cas, on peut considérer que le blâme ne se limite qu'à la ligne de conduite, qu'à cette stratégie traditionnelle des gouvernements canadiens. Nos normes se sont assouplies un peu ces derniers mois, mais, dans l'ensemble, la situation demeure telle que je l'ai indiqué.

• 0955

En plus, le Dr Hall trouve mauvais que notre programme bilatéral d'aliments et de marchandises soit subordonné à l'établissement et l'usage d'un fonds de contre-partie. J'ai peine à comprendre ce reproche. Nous accordons les aliments, parce que le pays bénéficiaire a des problèmes de change étranger; il vend ces marchandises à sa population, et en retire l'argent qui lui permet d'en faire, chez lui, un usage pratique. Ce système de fonds de contre-partie ne me semble pas répréhensible. C'est un moyen très efficace, et même le seul, de régler le problème. Ce principe, nous l'employons, par exemple, quand nous donnons des marchandises à des pays comme l'Inde. Et je ne vois pas comment un pays, le Vietnam particulièrement, pourrait résoudre ses problèmes de change étranger sans cette formule.

Monsieur le président, permettez-moi de dire que notre programme d'assistance, entrepris au début de la décennie 1950, a toujours appliqué ces normes fondamentales, et qu'elles demeurent en vigueur parce qu'elles reposent sur un principe sain. On les a modifiées à la lumière de l'expérience, au cours des années. Les administrateurs les appliquent avec sympathie et souplesse, et ils les adaptent aux très diverses circonstances que comporte naturellement un programme de cette ampleur et de cette complexité.

Ainsi, l'année dernière, nous nous sommes appliqués à renforcer et à améliorer le mécanisme administratif, afin qu'il rende aux pays en voie de développement cet important service de les aider à s'aider eux-mêmes.

Et puis, le Dr Hall a indiqué que nous devrions envisager davantage, au Vietnam du Sud, le problème des réfugiés. Voilà, depuis toujours, un aspect très important. Il y a plus d'un million de réfugiés; il y en avait plus d'un million avant 1955. J'ai moi-même constaté un aspect du problème. Personne ne saurait nier la présence des réfugiés. Ces malheureux dépossédés font partie intégrante du problème général du Vietnam, et appartiennent à la population civile de ce pays auquel notre programme s'adresse.

On aurait dû se rallier aux recommandations canadiennes, voici trois ans, lorsque l'Organisation des réfugiés (organisme des Nations Unies) a tenté d'atténuer dans le monde entier ce grave problème social, quand on a fondé une équipe d'experts pour essayer de placer ces millions de sans-foyer. L'Organisation des réfugiés n'a pas agi là-bas, non parce qu'elle ne le voulait pas, mais pour d'autres raisons.

• 1000

Il faut cependant reconnaître que les réfugiés font partie intégrante du problème général du Vietnam et qu'ils appartiennent maintenant à la population civile de ce pays malheureusement divisé. Il n'y a pas lieu de m'excuser pour l'aide accordée par les différents gouvernements du Canada aux organismes internationaux créés en vue de régler le problème des réfugiés. Que ce soit l'I.R.O., l'U.N.R.R.A. ou le Vietnam, notre pays a raison d'être fier des ses initiatives financières ou autres pour régler le problème.

Le docteur Hall a parlé de la qualité de notre aide. Je suis certain qu'il n'a jamais voulu dire que les membres du Bureau de l'Aide extérieure, moi-même ou n'importe quel membre de votre Comité n'étaient pas disposés à voir le Canada accorder l'aide la plus efficace afin de soulager la misère qui afflige actuellement le peuple vietnamien; nous accueillons avec empressement toutes les propositions visant à améliorer cette aide. Je ne veux pas dire que nous avons été infaillibles dans l'accomplissement de cette tâche difficile et complexe, il en a été de même pour tous les autres pays; mais, je crois l'avoir dit il y a un moment, la qualité de notre contribution est égale à celle de tous les autres pays. Ce n'est pas moi qui l'affirme, c'est l'avis de l'OCDE. Et au lieu de la critiquer, je crois que tous les Canadiens devraient en être fiers; quand vous aurez l'occasion d'interroger monsieur Strong, vous vous rendrez compte que ce que je dis est vrai.

Monsieur le président, je voudrais maintenant relever quelques points soulevés hier par le docteur Hall et par un ou deux membres du Comité. J'ai ici une liste des pays membres du plan de Colombo et je vais vous donner les chiffres pour les années 1960 à 1966. La contribution de l'Australie a été de 1,300,000 dollars; remarquez que l'Australie ne fait pas partie de l'OCDE, ces chiffres m'ont été fournis par le Haut-Commissaire de l'Australie. La contribution totale réelle du Canada pour les années 1960 à 1966 s'élève à 3,244,000 dollars, celle du Japon à 47,292,000 dollars, le Royaume-Uni a fourni 891,000 dollars et les États-Unis 1,726,104 dollars; ainsi, le Canada arrive au troisième rang comme je vous l'avais dit plus tôt. En se basant sur les chiffres de l'OCDE, nous serions quatrième ou cinquième, ce qui serait fort convenable, mais la contribution du Canada au plan de Colombo le place au troisième rang à chaque année, de 1960 à 1966.

Je dois avouer qu'un médecin, qui consent à faire ce que tant d'autres médecins ont fait, aller dans ces pays sous-développés, surtout dans ce pays ravagé par la guerre, mérite toute notre admiration; et, dans mes remarques, je ne veux rien enlever au mérite du docteur Hall ou de qui que ce soit et j'ai été heureux de noter que le docteur Hall s'est rendu compte des difficultés que rencontre l'administration du programme d'aide dans un pays comme le Vietnam. Il a été bien franc sur ce point, peut-être que mes amis des organes d'information accorderont autant d'importance à ce qu'il a dit à ce sujet qu'aux questions moins sérieuses qui apparaissent ce matin dans mon journal préféré. Il a avoué candidement devant votre Comité qu'il lui était impossible de préconiser des mesures constructives concernant l'élargissement de notre programme.

Le docteur Hall a parlé de communications avec le Bureau de l'Aide extérieure. Les communications habituelles de l'Aide extérieure avec nos conseillers sur place se font normalement par l'entremise de notre mission et de nos représentants dans le pays concerné. Même si je n'ai pas pu tout voir, j'ai lu une partie de la correspondance échangée entre les personnes travaillant sur place ainsi que des lettres provenant de ces mêmes personnes adressées au directeur de l'Aide extérieure et à ses collaborateurs ici à Ottawa.

• 1005

Je comprends très bien que le docteur Hall ait préféré à maintes occasions communiquer directement avec notre bureau d'Ottawa. Normalement, nous lui répondions par l'entremise de notre légation à Saigon; il est possible que ces longues discussions de ses problèmes entre la légation et notre bureau ne lui aient pas semblé le moyen le plus convenable de répondre à ses demandes. J'espère qu'aucune de ses requêtes n'a été écartée, c'est ce que mes fonctionnaires m'ont affirmé. Ces questions avaient été réglées directement par le bureau d'Ottawa ou par nos représentants là-bas. Je sais qu'en maintes occasions il a eu des entretiens avec notre représentant auprès de la Commission.

Il a parlé de l'équipement mis à sa disposition. J'ai appris que le gouvernement du Sud-Vietnam avait refusé d'appuyer certaines de ses demandes d'équipement. Dans la requête que ce gouvernement nous adressait, il y était dit ««Le docteur Hall mentionne certains besoins en équipement et en personnel, et même s'ils n'apparaissent pas dans la présente requête, ils pourront être inclus dans une demande subséquente.» Mes hauts fonctionnaires m'affirment n'avoir jamais reçu rien de tel.

Dans son mémoire, le docteur Hall dit que certains groupements lui avaient promis une aide qu'il n'a jamais reçue. Si je suis bien informé, à l'occasion d'un séjour ici, il en avait discuté; il avait bien raison de le faire. Après tout, il accomplissait un travail médical très important et s'il croyait ne pas avoir l'équipement nécessaire, il était bien justifié de le demander. Cet équipement lui avait été expédié, mais n'a jamais été utilisé. Quand j'ai lu cela hier, j'ai immédiatement demandé où cela était allé; il semble que cet équipement soit maintenant à Saigon et reste toujours inutilisé. M. Strong et d'autres fonctionnaires seront peut-être en mesure de fournir des précisions sur ce sujet. On m'a appris que d'après les rapports reçus de notre légation à Saigon qu'au cours de l'année 1965, par exemple, il semblait que l'on ne tenait plus aux services du docteur Hall à l'hôpital de Cho Ray. J'ai peine à comprendre la relation entre ce fait et l'envoi d'équipements divers par le Canada.

• 1010

Je pourrais aborder d'autres questions, mais je pense avoir touché les points principaux. Nous sommes toutefois disposés, M. Strong, moi-même ou les hauts fonctionnaires de l'Aide extérieure, à répondre aux question relatives à ses autres observations.

M. M. F. Strong (Directeur général du Bureau de l'Aide extérieure): Monsieur le président, le ministre m'a demandé de compléter ses remarques. Je crois que le mieux serait peut-être de revoir quelques-uns des principaux...

M. Brewin: Monsieur le président, et j'invoque le règlement, ne conviendrait-il pas mieux d'interroger immédiatement M. Martin sur ce qu'il nous a dit, alors que toutes ces questions sont encore fraîches à l'esprit; nous pourrions ensuite obtenir d'autres détails de M. Strong.

Le président: Est-ce le désir du comité d'entendre d'abord M. Strong ou d'interroger M. Martin dès maintenant?

M. Andras: Monsieur le président, ne vaudrait-il pas mieux d'entendre d'abord les deux déclarations et d'interroger ensuite les témoins?

M. Brewin: Ce n'est pas mon avis. Je crois que cela serait une source de confusion d'entendre les deux dépositions et de passer ensuite à l'interrogatoire. M. Martin a dit ce qu'il avait à dire et j'aimerais l'interroger sur ce sujet immédiatement.

M. Stanbury: Monsieur le président, il s'agirait plutôt de savoir si le ministre a terminé son exposé ou bien s'il désire que M. Strong le complète. Dans le second cas, si M. Brewin n'accepte pas cette formule le ministre pourrait peut-être compléter lui-même son exposé. Si j'ai bien compris, il a demandé à M. Strong de continuer l'exposé déjà commencé.

M. Martin (Essex-Est): C'est bien cela.

M. Deachman: Monsieur le président, hier nous avons entendu une déposition et aujourd'hui on nous présente une déclaration du gouvernement sur le même sujet. Je pense qu'il serait préférable à ce stade d'entendre la version du gouvernement de la bouche de M. Martin et de M. Strong. Si je comprends bien, nous avons peu de temps à notre disposition ce matin, il serait préférable, à mon avis, que l'exposé du gouvernement apparaisse au complet dans le compte rendu sans être entrecoupé d'interpellations. Je propose respectueusement que nous entendions d'abord ce que le gouvernement a à dire.

Le président: Dans ce cas, je prierais monsieur Strong de poursuivre l'exposé.

M. Brewin: Nous avons sûrement le droit de poser des questions à ce stade. Le ministre a fait un exposé.

Le président: Je demande à monsieur Strong de compléter l'exposé de M. Martin; et le Comité pourra ensuite interroger les deux témoins.

M. Brewin: Monsieur le président, j'invoque le règlement et je tiens sérieusement à ce que l'on suive la coutume normale quand un témoin a terminé sa déposition, comme c'était bien le cas pour M. Martin; sinon, je suis tout à fait disposé à le laisser terminer, et c'est notre droit de l'interroger sur cet exposé. Je ne vois aucune raison de prendre ainsi tout notre temps ce matin. M. Strong a sans doute des choses importantes à nous dire et nous avons hâte de l'entendre. Cependant, si M. Martin a maintenant terminé son exposé, je demande qu'il soit interrogé comme le veut la coutume; je ne crois pas que l'on doive faire ici une exception.

M. Groos: Je voudrais appuyer la proposition de M. Deachman. Je crois que cela serait de nature à abréger l'interrogatoire si nous entendions d'abord M. Strong, qui nous fournira probablement des réponses à des questions qu'il nous faudrait autrement poser au

Ministre. J'aimerais que nous poursuivions sans délai; nous savons tous que la Chambre doit siéger à onze heures et je voudrais poser quelques questions au Ministre et à M. Strong.

M. Churchill: Monsieur le président, au sujet du rappel au règlement, je suis de l'avis de M. Brewin. Je crois que les témoins devraient être interrogés à leur tour. Les délibérations pourraient être abrégées dès maintenant si le porte-parole du gouvernement admettait que des erreurs ont été commises et que les corrections recommandées par le docteur Hall seront apportées immédiatement. Je ne comprends pas pourquoi il faut revoir ce qui a été fait au cours des trois dernières années pour tenter d'expliquer certaines critiques. Il est évident que quelque chose n'allait pas bien et cependant le docteur Hall a accompli un bon travail. Témoignons-lui notre reconnaissance en effectuant les rectifications nécessaires. Pourquoi adopter en ce cas une attitude défensive et tenter d'excuser chaque petit fait.

M. Martin (Essex-Est): Je suis rarement d'accord avec vous, monsieur Churchill, mais j'admets les trois quarts de ce que vous venez de dire. J'ai bien avoué que le docteur Hall avait dispensé d'excellents services. Je reconnais effectivement qu'il y a toujours place pour des améliorations. Nous sommes donc d'accord sur ces points; c'est plutôt inusité entre vous et moi.

M. McIntosh: Il doit y avoir une raison à cela.

M. Churchill: Non. Vous comprenez enfin.

M. Martin (Essex-Est): Certainement pas à cause de certains de vos discours d'hier soir à la Chambre.

M. Stanbury: Monsieur le président, j'invoque le règlement; même si le badinage entre le ministre et son ami m'amuse, je ne crois pas que cela avance beaucoup le travail du Comité. Je voudrais entendre le Ministre ou le directeur général du Bureau de l'Aide extérieure nous parler de faits.

M. Churchill: Je m'oppose à la remarque de M. Stanbury. Mon point de vue est bien fondé.

M. Stanbury: Monsieur le président, avec votre permission, je veux ajouter que je suis disposé à «remercier» le docteur Hall d'avoir indiqué nos erreurs, mais je tiens à avoir des précisions sur les faits qu'il a rapportés. Je ne suis pas prêt à tout accepter sans autres preuves. Je veux connaître les faits exacts; c'est pour cela que nous sommes ici ce matin. Entendons les témoins avant onze heures.

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Encore une fois, je demande à monsieur Strong de nous faire son exposé; les deux témoins...

M. Churchill: Monsieur le président, je soulève la question de privilège. Ce monsieur ici parle de badinage. Qui est-il pour faire la leçon à notre Comité? J'ai soumis une proposition au Comité. Au lieu de gaspiller notre temps à discuter de questions sans importance, en fait, c'est bien cela, admettons le fait que le travail que nous accomplissons au Vietnam est important, que le travail du docteur Hall était très utile, que celui qui est sur les lieux connaît mieux ce qui s'y passe que ceux qui sont assis à un bureau ici, apportons les correctifs nécessaires au lieu d'essayer de trouver des excuses parce qu'une personne a dit des choses qui ne plaisent pas à quelqu'un d'autre.

Le président: Afin d'épargner du temps, je demanderais au témoin de nous faire son exposé. On pourra ensuite interroger les deux témoins.

M. Macquarrie: Monsieur le président, il avait été proposé hier de préparer les exposés à l'avance; je voudrais demander à ces messieurs s'ils en ont des exemplaires afin que nous puissions suivre ce qu'ils vont lire.

M. Martin (Essex-Est): J'ai quelques notes, mais je ne crois pas qu'il vous soit possible de toutes les lire.

M. Strong: Monsieur le président, je n'ai pas préparé d'exposé; je n'ai que des notes moi aussi. Monsieur le président, à cause de plusieurs observations faites hier par le docteur Hall dans son exposé et dans ses réponses aux questions des membres de votre Comité, j'ai pensé qu'il serait préférable ce matin de relever certaines critiques et certains commentaires formulés par le docteur Hall.

• 1020

Les membres du Comité ont pu le constater, le docteur Hall a fait un long exposé qui comprenait un grand nombre d'observations et d'allégations. Je tiens naturellement à dire que je ne connais ce sujet que depuis un temps relativement court, mais vous comprendrez que j'ai consacré beaucoup de temps à examiner toute la documentation sur notre programme d'aide au Vietnam du Sud

au cours des dernières années. J'en ai discuté avec les fonctionnaires directement intéressés et mes commentaires traduiront tous les renseignements que j'ai pu recueillir.

Ce n'est certainement pas mon rôle de poser en protagoniste des lois immuables appliquées par une bureaucratie inflexible. A la suite du ministre, je tiens à dire que notre appareil administratif n'est pas parfait. Au sujet du Sud-Vietnam, nous avons, à l'occasion, fait des choses que nous ne ferions peut-être plus et que nous ne faisons plus. La plupart des faits particuliers qu'a mentionnés le docteur Hall ont eu lieu au cours de périodes d'un passé relativement lointain et correspondaient à des normes et peut-être à l'application de ces normes qui ont été complètement corrigées et modifiées. A vrai dire, je crois que les membres du Comité se souviendront que, dans son propre témoignage, il l'a admis à un certain moment dans ses remarques d'hier.

J'aimerais cependant relever un certain nombre de points déterminés de son exposé. Vers le bas de la page 4, il fait la remarque suivante: «Le Bureau de l'aide extérieure a annoncé récemment que sa méthode normale d'envoi de conseillers comporte la désignation du personnel, tandis que le gouvernement local doit voir à tout le reste.» Puis, il poursuit: «ce qui veut dire que la méthode normale consiste à ne pas payer les frais des conseillers.» Je dois dire catégoriquement que ce n'est pas le cas. Les Vietnamiens ont dit au docteur Hall, même avant sa nomination, comme il l'a admis lui-même, qu'ils comprenaient bien les conditions auxquelles l'aide du Canada leur était accordée. Ils lui ont fourni, de fait, le logement qu'il a demandé. Cependant, il y eut des retards. Le docteur Hall n'était pas satisfait du logement et il l'a dit bien clairement à nos représentants à Saigon. L'examen des dossiers des entretiens et des démarches de notre délégation pour corriger la situation, m'a permis de constater que tous les moyens imaginables auxquels on pouvait s'attendre ont été mis en œuvre à cette fin, par notre délégation aussi bien que par nous-mêmes. En dépit du fait que nous n'étions pas obligés de le faire, nous avons fourni au docteur Hall $100 supplémentaires par mois en plus de ses loyers pour lui permettre d'ajouter à sa maison,—la maison que le Vietnam lui fournissait,—ce qu'il croyait être nécessaire aux normes de logement qu'il désirait.

Vers le bas de la page 5, le docteur Hall fait la remarque suivante:

> ... «d'organiser un service d'orthopédie à la section d'enseignement médical de l'Université de Saigon à l'hôpital de Cho Ray.» La direction de l'Université et de l'Hôpital qui avait demandé mes services comptaient que mon gouvernement fournirait le personnel auxiliaire, l'équipement et les fournitures médicales dont j'avais besoin, et probablement aussi certains édifices...

Hier, le docteur Hall a déposé une copie d'une liste d'articles qu'il dit avoir présentée à ce moment, articles que les Vietnamiens se seraient engagés à fournir. Monsieur le président, je désire maintenant déposer au Comité un exemplaire de la demande officielle reçue du Sud-Vietnam pour les services du docteur Hall et dans laquelle on affirme précisément que la demande ne comprend pas ces objets, bien qu'on y fasse des remarques relatives à sa liste d'articles.

Le président: Le Comité est-il d'accord?

Des voix: D'accord.

• 1025

M. Strong: Le docteur Hall dit aussi, au haut de la page 6, que sa recommandation de septembre 1964 au sujet du besoin de techniciens pour la fabrication de jambes artificielles et de bretelles est encore à l'étude après plus de trois ans par notre gouvernement. C'est pour le moins une grossière déformation des faits de cette situation, que je serai grandement heureux de préciser.

Au bas de la page 6...

M. Churchill: Occupons-nous en dès maintenant. L'affirmation est-elle fausse? Qu'arrive-t-il?

M. Strong: Très bien. Le docteur Hall a, de fait, indiqué qu'à son avis il existait un besoin à ce sujet. Il a été incapable d'obtenir des Vietnamiens du Sud aucune confirmation qu'eux, de fait, croyaient que son projet répondrait précisément à ces besoins. C'est la considération des besoins en général de cette région qui provoqua l'envoi de l'équipe dirigée par le docteur Gingras afin de déterminer si, oui ou non, nous pouvions participer à l'établissement d'un centre de réadaptation à Saigon.

M. Churchill: Le projet est encore à l'étude, n'est-ce pas?

M. Strong: Le projet du docteur Hall n'a pas été à l'étude. On s'en est occupé...

Un député: A propos du docteur Gingras?

M. Strong: Non, je parle de la proposition du docteur Hall, de celle qu'il dit avoir faite

et être encore à l'étude trois ans plus tard. Il s'agit certainement, dans une grande mesure, de la déformation des faits de la situation.

Au bas de la page 6, le docteur Hall dit:

> De nouveau, j'appelle votre attention sur le refus direct d'adopter ce programme il y a deux ans et demi alors que notre gouvernement charge maintenant une deuxième ou une troisième équipe de l'étudier.

Cet extrait se rapporte à quelque chose qu'il a mentionné antérieurement et est tout simplement une description inexacte de la situation.

Au bas de la page 7, le docteur Hall dit:

> ... Des infirmières canadiennes avaient offert leurs services à l'Office de l'aide extérieure pour la mission du Vietnam, mais on ne les y envoya pas...

Le fait est que nous avons actuellement quatre infirmières au Vietnam et que nous y en aurons six à la fin de l'année. Évidemment, toutes les infirmières qui se présentent ne sont pas acceptables, pour diverses raisons, mais lorsqu'on en déduit qu'on n'a pas envoyé de gardes-malades, ce n'est pas exact.

Le docteur Hall mentionne également au haut de la page 7 un certain nombre de choses qui, selon lui, auraient dû être faites, et de différentes façons, il nous a mis au courant de diverses choses qu'il croyait devoir être faites. Nous avons montré l'intérêt que nous portions à toutes ces choses, mais lorsque le docteur Hall ne pouvait obtenir l'appui des autorités vietnamiennes, auxquelles, après tout, incombe la responsabilité de l'application d'un programme de ce genre dans leur pays, il nous était impossible de donner suite à ces demandes particulières. Le docteur Hall connaît très bien, je crois, la nature de notre programme et la nécessité qu'il y a de nous occuper de ces choses en collaboration avec les Vietnamiens du Sud.

Le docteur Hall admet avoir eu dans son travail des difficultés avec l'autorité vietnamienne et avec certains de ses collègues. Je puis dire, sans aucunement tenter de prononcer un jugement sur la valeur de son rôle ou de celui des personnes avec lesquelles il était en désaccord, que par son propre témoignage il a confirmé que l'un des problèmes vraiment graves auxquels il a eu à faire face au Vietnam concerne ses propres rapports avec ses collègues. C'est une question qui se trouve traitée très à fond dans les lettres et les câblogrammes échangés entre nos représentants à la Commission internationale de contrôle et notre propre bureau. J'ai examiné une documentation fort considérable de correspondance et de dossiers renfermant des discussions interminables, détaillées et difficiles entre le docteur Hall et ces personnes et entre le docteur Hall et ses collègues vietnamiens. Comme je l'ai dit, je n'essaie pas de prononcer un jugement à ce sujet, mais je crois qu'il ne faut pas oublier que c'est un facteur très important rattaché aux difficultés du docteur Hall dans l'exécution des projets dont il avait été chargé dans ce pays.

• 1030

Le docteur Hall dit, au milieu de la page 9 de son exposé:

> ... J'écrivis un rapport détaillé à la Délégation canadienne et à l'Office de l'aide extérieure esquissant les moyens d'en arriver à une solution. La lettre du doyen et mon propre rapport restèrent sans réponse.

Je crois qu'il n'y a pas moyen de faire autrement que de dire que c'est inexact. Nous avons reçu le rapport du docteur Hall le 20 janvier 1967 et, selon les documents de nos dossiers, nous nous sommes rendu compte de ses difficultés. C'est ce qui ressort d'un document reçu du ministre de la Santé et daté du 31 janvier, dans lequel il est dit que le ministère ne peut tout simplement pas satisfaire à toutes les exigences du docteur Hall.

Je puis ajouter que, normalement, nous ne communiquions pas avec le docteur Hall par la poste,—et je crois que le docteur Hall a admis cela hier,—mais par câblogrammes à nos représentants à Saigon, qui communiquaient ensuite personnellement avec le docteur Hall à ce sujet.

Je n'ai pas de parti pris dans un sens ou dans l'autre à l'égard du docteur Hall, et ceci n'a rien à voir en ce qui concerne sa personne, mais je crois qu'il est peut-être nécessaire, pour comprendre son témoignage et le contexte de sa situation au Vietnam, de vous rapporter la déclaration du ministre de la Santé du Vietnam du Sud à l'un de nos fonctionnaires lorsque le docteur Hall a quitté le Vietnam. Il a prié ce fonctionnaire, et je cite:

> ... d'exprimer sa reconnaissance personnelle au gouvernement du Canada pour avoir rappelé le docteur Hall au Canada.

Je crois que ces propos indiquent la sorte de problèmes auxquels le docteur Hall a eu à faire face. Comme je l'ai dit, il ne s'agit pas de parti pris; je n'essaie pas de prononcer un jugement sur qui a tort ou qui a raison.

Cependant, je m'efforce d'indiquer que toute son attitude doit être comprise en fonction des difficultés très graves qu'il a éprouvées dans ses rapports avec les Vietnamiens.

M. Macquarrie: A qui cela a-t-il été dit?

M. Strong: L'homme à qui cette déclaration a été faite est M. McLaren, qui était à Saigon. L'homme qui fait la déclaration est le ministre de la Santé du Vietnam, M. Tran Lu-Y.

M. Churchill: Ce n'est que des racontars.

M. Strong: Ce ne sont pas des racontars, monsieur le président. C'est une déclaration sérieuse. Je l'ai mentionnée parce que je crois que c'est la meilleure façon de souligner la situation très difficile dans laquelle se trouvait le docteur Hall et dans laquelle nous nous trouvions dans nos relations avec lui.

M. Macquarrie: Cela ne venait pas de l'administration officielle du Vietnam; c'était par l'entremise de quelqu'un.

M. Strong: Non, ce n'était pas par l'entremise de quelqu'un; c'était directement du ministre de la Santé du Vietnam du Sud.

M. Macquarrie: Comme cela vous était rapporté par un Canadien.

M. Strong: Cette déclaration a été faite à un de mes fonctionnaires, qui lui parlait à titre officiel, devant des témoins et elle a été dûment enregistrée.

M. Macquarrie: C'est une observation faite de vive voix qui a été rapportée.

M. Strong: Il s'agit d'une demande précise de transmettre l'observation à notre gouvernement.

M. Deachman: Était-ce une déclaration officielle faite en présence de témoins et demandant de prendre des mesures qu'on vous a rapportée? Est-ce que c'est cela?

M. Strong: A ce moment, le docteur Hall quittait ou venait de quitter Saigon. Aucune mesure n'était nécessaire, mais la déclaration a été faite officiellement et enregistrée officiellement en présence de témoins. Nos fonctionnaires se trouvaient au Vietnam du Sud pour la mission bien déterminée de délibérer avec le ministre de la Santé des divers aspects de notre programme dans ce pays.

Monsieur le président, si je puis continuer, je désire dire qu'au milieu de la page 9, le docteur Hall affirme qu'il n'y a pas eu une seule visite d'un représentant canadien à Hué pendant qu'il était là. De nouveau, il n'est que juste de souligner que le docteur Hall lui-même a passé très peu de temps à Hué, parce qu'il pensait que les conditions sous lesquelles il devrait travailler ne lui étaient pas favorables. Il a passé la majeure partie de son temps à Saigon. Les fonctionnaires du Bureau de l'aide extérieure qui ont été envoyés spécifiquement, selon mes instructions, pour essayer de débattre les problèmes avec le docteur Hall, n'ont pu le trouver.

Environ aux deux tiers de la page 10, le docteur Hall fait le commentaire suivant au sujet des dix hôpitaux préfabriqués et emballés qui ont été fournis:

> Ces unités hospitalières emballées d'avance avaient été conçues pour servir au Canada dans des situations extraordinaires d'une durée de quelques jours. Le prix en avait déjà été acquitté par le gouvernement, et ce qu'elles coûtaient à l'Aide extérieure se résolvait en un échange financier interdépartemental.

Il fait ensuite un commentaire qui soulève des doutes très sérieux sur la qualité et l'utilité de ces hôpitaux. Le sujet est très vaste. Si le Comité désire le traiter d'une façon très détaillée, je serais très heureux de le faire, mais je crois devoir souligner que le rapport que le ministre a mentionné et que nous avons reçu de l'équipe médicale spéciale qui revient présentement du Vietnam—sa mission là-bas était une autre étape dans l'exécution de notre programme dans ce pays—déclare que ces hôpitaux sont non seulement très désirables et très utiles, mais que dix autres sont instamment requis. La suggestion que ceux-ci ont été envoyés dans un geste de relations extérieures me semble incroyable.

M. Churchill: Où se trouve cette mention de relations extérieures?

M. Strong: On la trouve au bas de la page 11, où le docteur Hall déclare:

> ... Les manutentionnaires pour USAID étaient des amis à moi, et je connais la réaction qu'ils avaient lorsque le Canada leur demandait de travailler pour la coordination canadienne; l'Aide extérieure exigeait que ce matériel encombrant soit expédié à bord d'appareils américains jusqu'à un hôpital du Vietnam où il ne pouvait servir, afin que le Canada puisse dire ensuite qu'une «unité hospitalière complète» avait été expédiée dans telle ou telle région.

Le commentaire le plus magnanime que je puisse faire au sujet de cette déclaration, monsieur le président, est qu'il me semble que c'est une déclaration révoltante à faire par un homme sérieux et compétent, qui en réalité aurait dû être plus prudent, et qui était placé pour être bien avisé.

Il y a plusieurs de ces cas particuliers que je pourrais commenter. Je suis tout à fait

disposé à le faire sur chacun de ces cas qui intéresse particulièrement le Comité.

Au bas de la page 12, le Dr Hall mentionne l'équipe du Dr Vennema de l'unité médicale à Quang Ngai. Dans une déclaration, il dit:

> ... Avec mes trois ans d'expérience, j'estime qu'une telle équipe non seulement n'ajoute rien à ce que les Vietnamiens peuvent parfaitement faire eux-mêmes, mais elle leur permet d'abandonner leurs propres responsabilités;

Plus loin dans le même paragraphe, il déclare:

> Faire des points de suture n'est pas de la chirurgie, pas plus qu'inciser un patient ne change en chirurgien un omnipraticien. A l'hôpital civil de Quang Ngai, ce sont les chirurgiens militaires vietnamiens qui font la chirurgie; plusieurs d'entre eux ont été mes élèves et sont des internes...

et il continue. Le sens général de toutes ces remarques porte à déprécier la valeur du travail accompli par le Dr Vennema et ses collègues au Vietnam.

• 1040

Les arguments employés sont d'une telle nature qu'il m'est difficile de suivre le raisonnement par lequel le docteur Hall est arrivé à ses conclusions au sujet de Quang Ngai. Il déclare que la raison pour laquelle la première équipe médicale s'est retirée est que la région était une région dangereuse et difficile à protéger et où même les Vietnamiens ne désiraient pas travailler. Certes, loin de contester la valeur de la contribution apportée par le docteur Vennema et les autres Canadiens dans ces circonstances difficiles et hasardeuses, le Dr Hall devrait être disposé à admettre que cette contribution est extrêmement précieuse.

Il parle de l'omission de traitements spécialisés. Je suis sûr qu'il serait aussi d'accord avec l'avis des spécialistes médicaux, que j'ai obtenu, et selon lequel au front, les traitements spécialisés ne sont pas nécessairement ce dont on a besoin; il faut pouvoir fournir des traitements pour une grande diversité de situations, variant de la tuberculose, qui a en premier lieu amené l'établissement de la clinique, aux différentes blessures et aux différents problèmes qui résultent des blessures de guerre. Ceci se produit au milieu d'une région infestée par le Viet Cong. En fait, ceci se produit dans une région où les risques à la sécurité sont au maximum.

Le Dr Vennema n'a alors pas de spécialistes à son service, mais lui et son équipe font ce que tout bon omnipraticien ferait. Ils traitent les blessés de la meilleure façon possible, et ceux qui ont besoin de grande chirurgie sont évacués par avion. Le Dr Vennema a accompagné un certain nombre de ces blessés aux hôpitaux de Saigon où des traitements spécialisés sont disponibles.

M. Churchill: Le Dr Hall n'a rien contre le Dr Vennema; il désapprouve ce que le Bureau de l'aide extérieure n'a pas fait. On voit cela à la page 13.

M. Strong: Le docteur Vennema est revenu, à ma demande, il y a plusieurs mois et a fait un rapport détaillé concernant le programme. Je lui ai demandé, et le ministre le lui a demandé directement, ce dont il avait besoin pour le maintien et le fonctionnement de son programme là-bas. Ce qu'il a demandé lui a été fourni.

Monsieur le président, vers la fin de la page 13, je crois qu'il serait bon de vous souligner les remarques suivantes du Dr Hall:

> La priorité est donnée à l'OMS...

c'est-à-dire l'Organisation mondiale de la santé

> ...aux programmes de prophylaxie et d'immunisation générale. Tous les chirurgiens orthopédistes qui ont visité le Vietnam ont constaté le manque de vaccin antipolio, si difficile et si coûteux à produire.

Il fait cette déclaration et malgré tout, il réussit à laisser supposer, d'une façon ou d'une autre, que ce programme n'a pas de valeur. Il y a une contradiction fondamentale entre ce qu'il dit ici et son insinuation selon laquelle nos contributions de vaccin n'ont pas été utiles. Ceci est probablement causé par le fait qu'il n'a pas examiné à fond cet aspect de notre programme, parce que, au début de la page 14, de nouveau, il dit qu'il ne devrait pas être nécessaire d'envoyer du personnel au Vietnam pour s'occuper de l'administration proprement dite. Je dirais qu'il est apparent, d'après ce qui précède, qu'il possède très peu de connaissance réelle à l'égard de notre programme dans ce pays, parce que nous n'avons pas envoyé de personnel au Vietnam pour s'occuper de l'administration de ce programme. C'est un programme que les Vietnamiens était parfaitement capables de diriger eux-mêmes. Ils avaient besoin du vaccin eux-mêmes et c'est ce que nous leur avons envoyé. Ceci est implicite dans sa déclaration vers la fin où il mentionne que nous n'avons fait que trois choses au Vietnam et il insinue que chacune d'elles n'a pas réussi pour une raison ou pour une autre. C'est ce que je veux dire quand je mentionne qu'il a laissé supposer que ce programme n'a pas de valeur. Il ne lui attache aucune valeur; tout de même ici, sa propre déclaration indique la valeur de programmes de cette nature.

M. Churchill: Je n'arrive pas aux mêmes conclusions.

M. Langlois (Chicoutimi): Nous ne nous y attendons pas.

M. Churchill: Je croyais qu'il parlait du *Globe and Mail* de Toronto et cela n'est pas inusité.

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je demande au témoin de continuer.

M. Strong: Monsieur le président, au milieu de la page 17, en rapport avec l'aide du Canada en denrées alimentaires, il fait une autre déclaration qui montre qu'il ne peut pas comprendre la raison d'être de notre programme. Il dit:

> De telle sorte que, si les aliments sont donnés aux pauvres et aux affamés, en réalité, le pays les paie au Canada en devise locale . . .

Ce qui n'est pas juste. Monsieur le président, le ministre a expliqué qu'un des éléments vraiment nécessaire aux Vietnamiens à un certain moment était la nourriture. C'est ce qu'ils nous ont demandé et nous leur en avons fourni. Ils sont, bien entendu, les meilleurs juges de ce qui leur convient dans ce domaine, et, à mon avis, c'est ainsi qu'il est normal de procéder. Nous leur procurons les aliments et nous leur demandons de constituer dans leurs comptes, car nous ne sommes pas gardiens de leur argent, un fonds de contrepartie en monnaie locale équivalent à la valeur en change étranger, qu'ils ont épargné par suite de nos dons et qui leur ont évité en effet d'acheter ces denrées avec les faibles devises étrangères dont ils disposent. Ils versent ces recettes dans leurs propres comptes—nous ne leur devons rien—mais selon l'entente conclue, ils doivent affecter ces fonds à des projets d'expansion à longue portée à l'intérieur de leur pays et nous n'exigerons pas des Vietnamiens qu'ils nous achètent des denrées. Ces explications font voir que le Dr Hall n'a pas dû comprendre l'exécution de notre programme d'aide à l'alimentation. Cela s'entend à la rigueur car sa compétence est dans le domaine médical.

Au tiers de la page 18, il indique aussi que:

> . . . par définition, les denrées alimentaires ne sont pas considérées par la Banque mondiale comme de «l'aide au développement» . . .

Ce n'est pas là non plus une remarque fondée. Je le souligne pour indiquer davantage que son témoignage sur ces questions,—et c'est tout à fait compréhensible—n'offre pas les garanties du témoignage d'un expert.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Puis-je poser une question? La Banque mondiale accepte-t-elle les secours alimentaires comme une aide au développement?

M. Strong: Oui en fait et contrairement à la déclaration du Dr Hall.

Également, vers les deux tiers de la page 20, quand il parle du surplus de beurre, il insiste pour dire que cela n'a pas été donné mais vendu. C'est encore là un indice qu'il se méprend sur la nature du programme.

Et ici il ajoute un commentaire sur un autre point. Je ne puis indiquer où il se trouve car il y a tellement de points que j'ai pu sauter le passage, mais l'un de mes assistants pourra préciser. Les membres du comité se rendront bien compte que tel n'est pas le cas. Nous fournissons de l'aide alimentaire qu'il y ait surplus ou non, comme le démontrent les deux dernières années. Dans cette période, en effet, l'aide fournie a été la plus considérable de l'histoire de notre programme d'assistance, et à un moment où l'offre et la demande s'équilibraient pour le blé: principal élément de notre aide.

Au milieu de la page 21, le Dr Hall fait des commentaires sur les programmes de développement à longue portée. Ses remarques sont générales mais telles qu'elles doivent rallier l'accord de tous ceux qui sont familiers avec les programmes d'aide au développement. C'est dire que je ne suis pas en désaccord avec toutes les considérations du Dr Hall. Ses observations générales et ses «homélies» sont tout à fait à propos et j'y souscris.

• 1050

Au haut de la page 22 à propos du projet de Quang Ngai, question dont j'ai eu à m'occuper, il dit:

> . . . perpétue l'œuvre abandonnée par Medico, un organisme international de grande expérience, à cause du manque d'intérêt de la part des autorités vietnamiennes à l'égard d'une région où personne ne tient à travailler, bien que sur le plan technique ils soient aptes à accomplir toutes ces fonctions.

J'ai déjà parlé de cela. Il y est encore revenu dans ses remarques et c'est pourquoi j'y reviens. Que les Vietnamiens se soient rendus compte de la nécessité de ce projet est illustré par le fait qu'il a suffi de 48 heures au Dr

Vennema pour faire approuver par le gouvernement vietnamien l'expropriation d'un lopin de terre nécessaire à la construction de cette clinique. Cet incident montre que le Dr Vennema et son équipe sont des gens expérimentés qui parviennent parfois à réaliser quelque chose. De mon contact avec nos conseillers, j'ai déduit que nous avons au Vietnam deux catégories de travailleurs: les créateurs de problèmes et ceux qui les résolvent. Je me contenterai de dire que le Dr Vennema appartient à la deuxième catégorie.

M. Churchill: N'y a-t-il pas eu un changement de gouvernement là-bas? Il arrive qu'un tel changement provoque la solution d'un problème.

M. McIntosh: Le mandat du Dr Hall était-il le même que celui de l'autre docteur ou les avez-vous modifiés entre-temps?

M. Strong: Les mandats étaient essentiellement les mêmes. Dans tout ce que dit le Dr Hall il y a un sous-entendu. Il suppose que l'on requiert la participation du gouvernement récipiendaire pour tous les programmes qui sont, à mon avis, très sages. Si en effet un gouvernement n'est pas disposé à collaborer avec nous dans un projet vous pouvez en mettre en doute la valeur et douter de la possibilité de son exécution. C'est là la politique de base et du double point de vue administratif et exécutif, elle m'apparaît sage, mais nous ne l'avons pas appliquée sans discernement.

Pour ce qui est du logement, le Dr Hall a déjà dit qu'il a été notre premier conseiller médical. Nous nous étions rendus compte de son expérience dans ce domaine, et lorsqu'il s'est agi de Quang Ngai, nous avons décidé d'accorder notre appui, et en fait nous avons pourvu au logement.

M. McIntosh: Le Dr Hall a-t-il été chargé de négocier officiellement avec le gouvernement vietnamien ou avez-vous confié le soin à un autre?

M. Strong: Les négociations d'ensemble, de gouvernement à gouvernement ont été confiées à notre délégation à Saigon. Quant à la réalisation de ces ententes, où interviennent des échanges de vue avec le conseiller,—en l'occurrence le Dr Hall et ses collègues, elle dépend naturellement des relations qui existent entre eux. Aucune intervention gouvernementale ne peut résoudre de conflits internes. Elle peut cependant les atténuer, et l'on s'y est efforcé. Mais je désire simplement souligner qu'au contraire de notre expérience avec le Dr Hall, le Dr Vennema a mis les choses en train et a pu s'assurer la coopération nécessaire des Vietnamiens.

Il y a eu des différences,—je ne prétends point passer jugement—mais tels sont les faits.

M. McIntosh: Y a-t-il eu des changements dans les administrateurs depuis ce temps, soit de la part du gouvernement canadien, soit de la part du gouvernement vietnamien?

M. Strong: Il y a eu trois commissaires successifs à la Commission internationale de contrôle.

M. Brewin: Je vois que le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous quitte. Je vois qu'on a réussi à esquiver les questions qu'on aurait pu lui poser. Quand revient-il car nous avons à lui poser des questions sur sa déclaration tout à fait discutable?

M. Martin (Essex-Est): La raison de mon départ maintenant après ma déclaration absolument satisfaisante est que le Premier Ministre m'attend et la Chambre siège à 11 heures. Je reviendrai vous voir.

M. Brewin: Je désire que vous soyez interrogé par le comité.

Le président: Le Ministre sera avec nous pour un bon bout de temps.

M. Brewin: Monsieur le président, quand reviendra-t-il?

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Martin (Essex-Est): Je reviendrai.

Le président: Le Ministre sera à notre disposition à la prochaine séance qui se tiendra probablement le jeudi 9 novembre 1967.

M. Andras: Monsieur le président, j'invoque le règlement. Hier nous avons essayé de faire témoigner M. Strong immédiatement après la déclaration du Dr Hall, mais selon moi on s'y est opposé énergiquement.

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le Ministre a parlé d'un document intitulé: «Les principaux collaborateurs du Plan Colombo.» Le Comité est-il d'avis d'imprimer ce document en appendice?

Des voix: D'accord.

Le président: Il est maintenant onze heures moins trois minutes. Nous allons ajourner à jeudi prochain. La séance est levée.

APPENDICE B

FORMULE AI.
(Revision 1962)

LE CONSEIL DE COLLABORATION TECHNIQUE DU PLAN DE COLOMBO EN ASIE DU SUD ET DU SUD-EST

DEMANDE DE SPÉCIALISTE

Le Gouvernement du VIETNAM demande au Gouvernement du CANADA un spécialiste en orthopédie.

REMARQUES—*a*) A l'aide de la présente formule les pays bénéficiaires pourront facilement fournir les renseignements pertinents et les données nécessaires qui permettront de déterminer la nature de l'aide technique requise. Plus les réponses sont exactes et complètes, plus il sera possible de faire vite, et d'éviter de demander des précisions avant d'agir.

b) Prière d'envoyer au gouvernement donateur, en suivant la filière appropriée, le nombre voulu d'exemplaires de la formule A1 dûment signés par le Département de l'aide extérieure du Gouvernement bénéficiaire. Il faut aussi en envoyer un exemplaire au Bureau du plan de Colombo.

---

1. RENSEIGNEMENTS DE BASE

Préciser le mieux possible dans l'espace ci-contre la nature générale du projet qui nécessite un spécialiste et indiquer si ce projet s'inscrit dans le cadre du programme de développement du Gouvernement. Prendre bien soin de signaler si le projet est une nouvelle entreprise ou s'il est déjà en cours. Dans ce dernier cas, toute assistance reçue en vertu d'autres programmes de co-opération technique (v.g. sous l'égide des Nations Unies) doit être indiquée. Quant aux entreprises industrielles, il importe de mentionner l'importance, le rendement ainsi que le nombre de travailleurs qui y seront employés. Indiquer le genre d'opérations, la marque et l'âge de l'équipement industriel ou scientifique dont s'occupera le conseiller. S'il s'agit d'institutions académiques, il serait bon de mentionner le nombre annuel d'étudiants inscrits, leur degré d'instruction, le nombre et la condition du personnel ainsi que tous détails sur les installations de recherche et le point où elles en sont. (Des exemplaires de brochures, de rapports annuels, d'états financiers, de calendriers, de programmes d'études, etc. doivent accompagner la formule, s'il y a lieu.)

Pour l'organisation et la direction d'un service d'orthopédie à l'Université de Saigon, section de l'hôpital de Cho Ray sous l'égide de la Faculté de Médecine. Voir l'Appendice A; déclaration du Dr M. C. Hall. A noter que le Dr Hall parle aussi des besoins en équipement et en personnel qui, s'ils n'entrent point dans la présente demande, peuvent faire l'objet de demandes subséquentes.

---

2. DESCRIPTION DU POSTE*

a) Titre du poste	Chirurgien orthopédiste avec diplômes universitaires.
b) Fonctions du spécialiste (il vaut mieux les énumérer en donnant le plus de détails possibles)	Voir 1.
c) A qui le spécialiste doit-il rendre compte?	Directeur médical de Cho Ray et l'Université de Saigon.
d) Titres, expérience requise et limites d'âge approximatives	Voir 1 et 2.
e) Personnel de soutien requis	Un.

---

3. S'IL S'AGIT DE PROJETS CONTINUS, DONNER LE NOM DE L'ÉTUDIANT OU DE L'HOMOLOGUE QUI TRAVAILLERA AVEC LE SPÉCIALISTE, ET FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS À SON SUJET.

---

*Il est indispensable de donner des renseignements complets. S'il faut plus d'espace, veuillez utiliser une autre feuille.

4. CONDITIONS DE NOMINATION	
a) Durée de l'emploi	Un an avec possiblilité de renouvellement.
b) Endroit précis de l'emploi, ville ou bureau de poste les plus proches	Saigon, Vietnam.
c) Si le logement est fourni, préciser s'il est meublé ou non et si un homme marié peut y vivre convenablement avec sa famille	Voir appendices B et C.
(i) indemnité journalière de subsistance, si seul le logement est fourni	
(ii) indemnité journalière de subsistance et de logement, si ni l'un ni l'autre ne sont fournis	
d) Indemnités payables en cas de déplacement à l'extérieur de la base pour fins de service de jour et de nuit.	
e) Les frais de déplacement à l'intérieur du pays sont-ils acquittés? Fournit-on une voiture?	Non.
f) Quelles sont les dispositions relatives aux congés?	
g) Dans quelle mesure le spécialiste et, s'il y a lieu, les personnes à sa charge qui l'accompagnent bénéficient-ils de l'hospitalisation gratuite et des soins médicaux gratuits.	Le Ministère de la Santé fournira gratuitement les soins médicaux et les frais d'hospitalisation au spécialiste et à sa famille.
h) Le spécialiste est-il exonéré de l'impôt sur le revenu?	Le spécialiste sera exonéré de tout impôt vietnamien sur le revenu.
i) Les effets personnels importés par le spécialiste sont-ils admis en franchise à la douane?	Le spécialiste aura le droit d'importer ou d'acheter, en franchise pour son usage personnel et celui de sa famille des marchandises.
j) Le Gouvernement bénéficiaire verse-t-il une indemnité au spécialiste à titre de réparation d'un préjudice subi dans l'exercice de ses fonctions officielles?	Le Ministère de la Santé entend indemniser le spécialiste à titre de réparation de tout préjudice subi dans l'exercice de ses fonctions officielles.
k) Date approximative à laquelle le spécialiste doit arriver dans le pays bénéficiaire.	1er août 1964.
l) Autres renseignements	
5. RÉPARTITION SOUHAITABLE DU COÛT DE LA RÉMUNÉRATION, DES INDEMNITÉS ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT	
6. DISPOSITIONS PRISES ANTÉRIEUREMENT, LE CAS ÉCHÉANT, POUR REMPLIR LE POSTE	
Si des démarches ont déjà été faites pour remplir le poste dans le cadre du plan de Colombo (dont ACI) ou auprès d'autres organismes (Nations Unies, agence spécialisée ou autre) prière d'indiquer:	
a) la personne ou l'organisme à qui la demande a été adressée et préciser la date	
b) aboutissement ou stade actuel des négociations	
c) d'autres spécialistes œuvrent-ils dans cette région dans le cadre de projets connexes, ou des spécialistes ont-ils déjà travaillé dans ce domaine? Dans l'affirmative, peut-on obtenir des rapports de ces spécialistes?	
7. CORRESPONDANCE	
Nom, adresse postale et télégraphique du haut fonctionnaire avec lequel il faut correspondre au sujet de la présente demande.	M. Nguyen Anh Tuan Directeur Général du Plan 46 Ben Chuong Duong, Saigon, Vietnam.

Signé le 14 août 1964,
pour le Gouvernement du Vietnam

Date:.....

Dr Nguyen-Sanh-Châu
Chef du Cabinet
Ministère de la Santé

Réservé au Gouvernement du pays donateur
Demande acceptée–rejetée–retirée

Date:..... pour le Ministère.....

APPENDICE C

PRINCIPAUX COLLABORATEURS DU PLAN DE COLOMBO[1]

TABLEAU II

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1960–1966
Australie.....		(pas disponible)			.172	.142	.986	(1.300)
Canada.....	.47	.24	.28	.29	.45	.582	.832	3.244
Japon.....	.90	15.46	17.32	7.07	5.86	.316	.366	47.292
Royaume-Uni..	—	—	.05	.06	.18	.231	.37	.891
U.R.S.S.....	185.00	151.00	158.00	211.00	221.00	300.104	500.000	1,726.104

Rang du Canada pour les contributions au Plan de Colombo.

1960 = (3e)
1961 = (3e)
1962 = (3e)
1963 = (3e)
1964 = 3e
1965 = 3e
1966 = 3e

[1] Chiffres pour l'Australie: du Haut Commissaire de l'Australie
Autres: CAD

(NOTE: Versements en dollars américains)

APPENDICE C

PRINCIPAUX COLLABORATEURS DU PLAN DE COLOMBO[1]

TABLEAU II

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1960-1963
Australie					.172	.142	.986	(1.300)
Canada	.47	.24	.28	.29	.45	.532	.833	3.244
Japon	.90	15.40	17.32	7.07	5.86	.316	.366	47.292
Royaume-Uni			.05	.06	.15	.231	.37	.891
U.R.S.S.	185.00	151.00	155.00	211.00	221.00	300.104	500.000	1.720.104

Rang du Canada pour les contributions au Plan de Colombo.

1960 = (3e)

1961 = (3e)

1962 = (3e)

1963 = (3e)

1964 = 3e

1965 = 3e

1966 = 3e

[1] Chiffres pour l'Australie: du Haut Commissaire de l'Australie
Autres: CAD

(Note: Versements en dollars américains)

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-septième législature

1967

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
ALISTAIR FRASER

SÉANCE DU JEUDI 9 NOVEMBRE 1967

CONCERNANT

le rapport du ministère des Affaires extérieures (1966).

TÉMOIN:

M. Maurice F. Strong, directeur général, Bureau de l'Aide extérieure.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1967

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
ALISTAIR FRASER.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-septième législature

1967

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. JEAN-EUDES DUBÉ

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 9

SÉANCE DU JEUDI 9 NOVEMBRE 1967

CONCERNANT

le rapport du ministère des Affaires extérieures (1966).

TÉMOIN:

M. Maurice F. Strong, directeur général, Bureau de l'Aide extérieure.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1967

27202—1

COMITÉ PERMANENT DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. Jean-Eudes Dubé

Vice-président: M. W. B. Nesbitt

et messieurs

Allmand	Forest	Laprise
Andras	Forrestall	Macquarrie
Asselin (*Charlevoix*)	*Goyer	McIntosh
Basford	Groos	Pilon
Brewin	Harkness	Stanbury
Caron	Hymmen	Thompson—(24).
Churchill	Lambert	
Deachman	Langlois (*Chicoutimi*)	

(Quorum 13)

Secrétaire du Comité,
Fernand Despatie.

*A remplacé M. Habel le 7 novembre 1967.

ORDRE DE RENVOI

MARDI 7 novembre 1967

Il est ordonné,—Que le nom de M. Goyer soit substitué à celui de M. Habel sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

27202—1½

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 9 novembre 1967
(11)

Le comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 11 h. 10 du matin, sous la présidence de M. Dubé.

Présents: MM. Allmand, Andras, Asselin (*Charlevoix*), Basford, Brewin, Caron, Churchill, Dubé, Goyer, Groos, Harkness, Hymmen, Lambert, Langlois (*Chicoutimi*), Laprise, Macquarrie, Nesbitt, Pilon, Stanbury, Thompson (20).

Autre député présent: M. Macdonald (*Rosedale*).

Aussi présent: M. Maurice F. Strong, directeur général, Bureau de l'Aide extérieure.

M. Strong termine son exposé, commencé à la réunion du 3 novembre 1967, au sujet de l'aide canadienne au Vietnam. Il répond aux questions.

A 1 h. 05 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Fernand Despatie.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Jeudi 9 novembre 1967

Le président: La séance est ouverte. Nous avons le quorum. Quand nous avons ajourné vendredi dernier, M. Strong faisait une déposition. Je crois qu'il ne l'avait pas tout-à-fait terminée, mais après l'avoir fait ce matin, il répondra à vos questions. Je crois que le ministre sera ici un peu plus tard. Monsieur Strong?

M. M. F. Strong (Directeur général du bureau de l'Aide extérieure): Monsieur le président et messieurs les députés, je ne veux pas prendre trop de temps pour revenir sur les recommandations que j'avais commencées à la dernière réunion au sujet de certains points soulevés par le docteur Hall au cours de la réunion précédente; il y a cependant deux questions à la fin de son exposé que je n'ai pas eu le temps de commenter, et qui, je crois, méritent qu'on y revienne.

On trouve le premier de ces points aux pages 22 et 23 de l'exposé du docteur Hall; je vais donc le citer. C'est au sujet des jeunes vietnamiens qui viennent au Canada dans les cadres de programmes de formation:

> Les jeunes sont très désireux d'obtenir des bourses d'études outre-mer, que ce soit pour augmenter leur prestige, être exemptés du service militaire, ou pour fuir leur pays...L'assignation aux divers domaines d'études se fait cependant sans aucune planification et nous formons un bon nombre d'ingénieurs en électricité, en chimie ou autres qui n'auront pas l'occasion de se placer. Plusieurs d'entre eux ne sont pas retournés dans leur pays après leurs études. Il est de notre responsabilité de savoir si les récipiendaires de bourses de formation retournent dans leur propre pays, lorsque cette période de formation est terminée, et s'ils réussissent à s'y placer. Cependant, le directeur général a déclaré devant ce comité que nous n'avons pas ces renseignements et que nous ne faisons rien pour les obtenir.

Au sujet de la première affection qu'il soulève; soit, qu'il n'y aurait aucune planification dans l'assignation aux différents domaines d'étude, j'aimerais dire que nous sommes désireux que l'entraînement qu'ils poursuivent au Canada soit en rapport avec les besoins du pays des récipiendaires, soit en main-d'œuvre pour l'heure actuelle ou pour ses programmes futurs de mise en valeur. Toutefois, l'évaluation des besoins d'un pays en main-d'œuvre ainsi que les procédés de sélection sont nécessairement la prérogative du gouvernement qui propose les candidats. Je ne crois pas qu'il soit de mon ressort de critiquer l'efficacité de la planification du gouvernement vietnamien en rapport avec les bourses d'études. Je crois qu'il serait bon de commenter les autres points soulevés à ce sujet dans l'exposé du docteur Hall. Ceci pourra donner une idée de la planification qui est impliquée, de la connaissance que nous avons de cette planification ainsi que de l'intérêt que nous y portons.

La Commission pour les études outre-mer du ministère de l'éducation du gouvernement vietnamien étudie toutes les demandes des étudiants qui désirent entreprendre des études outre-mer, même celles des étudiants qui n'ont pas de répondant ou qui viennent ici au moyen de leurs propres ressources. Notre programme n'englobe évidemment que les étudiants pour lesquels nous agissons comme répondant et pour lesquels nous contribuons. Cependant, aucun étudiant ne peut obtenir un passeport sans un décret l'autorisant à étudier outre-mer. Je crois que la commission n'émet ce passeport qu'après avoir approuvé le choix de la matière que l'étudiant désire approfondir ainsi que le choix de l'université où il désire poursuivre ses études.

M. Nesbitt: Ces procédés ne s'appliquent-ils qu'au Vietnam?

M. Strong: Oui. J'en viens maintenant aux méthodes actuelles du gouvernement vietnamien pour traiter ces sujets. Chaque gouvernement a des méthodes différentes qui ne peuvent s'appliquer partout. Le Vietnam a de plus dans les cadres de la commission un comité formé de membres de différentes facultés d'institutions éducationnelles vietnamiennes qui interroge tous les candidats qui désirent poursuivre des études outre-mer; la Commission a de plus la responsabilité d'aider les étudiants qui reviennent de ces stages d'études, à trouver des positions.

Nous partageons l'inquiétude exprimée par le docteur Hall au sujet des difficultés qu'ont les récipiendaires à trouver des positions qui leur conviennent. C'est là une question très importante, mais les bourses d'études que nous offrons au Vietnam, aussi bien qu'à tout autre pays, dans les cadres de notre programme d'aide extérieure, ne sont attribuées qu'en réponse aux demandes précises des gouvernements intéressés. Il ne s'agit pas simplement du choix de tel ou tel étudiant qui désire venir ici. Le gouvernement qui propose ses candidats a la responsabilité de diriger ces candidats dans des domaines bien définis ainsi qu'aux niveaux où le besoin s'en fait le plus sentir; il a de plus la responsabilité de veiller à ce que ces mêmes candidats obtiennent des positions appropriées à leur retour dans leur pays. C'est donc le gouvernement seul qui détermine la matière qu'un étudiant en particulier doit choisir ainsi que le grade qu'il doit atteindre, le gouvernement doit donc être consulté et doit approuver toute modification que désire y apporter l'étudiant, ceci, dans le but d'assurer que le genre d'entraînement qu'il reçoit au Canada dans les cadres de notre programme, soit compatible avec les besoins du pays. De plus, nous ne pouvons autoriser la moindre prolongation de séjour à un étudiant pour qu'il puisse entreprendre des études plus poussées dans son propre domaine, sans l'approbation des autorités vietnamiennes à ce sujet. Nous essayons donc de concilier les moyens que nous mettons à la disposition des Vietnamiens avec leurs propres besoins.

Il y a maintenant un autre point de l'exposé du docteur Hall que je désire commenter et je cite:

> ...nous formons un bon nombre d'ingénieurs en électricité, en chimie ou autres, qui n'auront pas l'occasion de se placer.

J'aimerais dire à ce sujet que 88 p. 100 des 211 étudiants vietnamiens présentement en stage au Canada dans les cadres du programme d'aide extérieure préparent leur baccalauréat alors que les autres étudiants s'efforcent d'obtenir une maîtrise ou un doctorat. C'est un fait que les différentes branches du génie prédominent dans le choix des étudiants. 27 p. 100 d'entre eux se sont dirigés vers le génie chimique; 22 p. 100 vers la technogénie électrique et 18 p. 100 vers la construction mécanique. Il est vrai, d'après ce que l'on m'a dit, que certains de ces étudiants éprouvent des difficultés à obtenir du travail dans le domaine précis où ils ont été formés, mais il est certain que nous faisons tout notre possible pour que la formation que nous leur offrons soit en rapport avec les besoins de leur pays et les emplois qu'il a à offrir.

J'aimerais ajouter incidemment que les étudiants vietnamiens au Canada sont très bien notés. Ils sont parmi les meilleurs étudiants de nos universités canadiennes, et certains d'entre eux ont même supplanté les étudiants canadiens. Je crois, en fait, qu'il s'agit d'un groupe de jeunes gens brillants et compétents qui sauront apporter beaucoup au développement de leur pays.

Depuis 1966, il est possible d'entreprendre des études en technogénie éléctrique au Vietnam, donc, à partir de 1967, nous n'avons accepté aucun candidat dans ce domaine. Je vous fais remarquer que nous n'acceptons aucun candidat à une formation particulière susceptible d'être suivie au Vietnam même; c'est pourquoi dès qu'il est devenu possible d'entreprendre des études en technogénie électrique au Sud-Vietnam en 1966, nous avons cessé d'accepter des demandes pour ce genre d'études. Certains autres pays n'ont pas adopté cette façon d'agir, mais nous la croyons justifiée.

Les autorités vietnamiennes nous ont fait parvenir en juillet 1967 une liste faisant mention de 74 étudiants formés au Canada dans le cadre du plan Colombo et spécifiant les postes qu'ils occupent au Vietnam à l'heure actuelle; cette liste indique clairement qu'ils occupent des postes reliés directement à la formation qu'ils ont reçue ici.

Plus récemment, je crois que c'était au mois d'août, nous avons envoyé un questionnaire aux différents étudiants et nous commençons à recevoir leurs réponses. Les étudiants qui nous ont répondu jusqu'à maintenant nous indiquent qu'ils sont employés dans des domaines en rapport avec la formation qu'ils ont reçue au Canada.

Pour en venir maintenant au commentaire suivant: «plusieurs d'entre eux ne sont pas retournés dans leur pays après leurs études», il ne fait aucun doute que c'est un problème auquel nous avons à faire face. A l'heure actuelle, c'est plutôt un problème potentiel, puisque seulement 3 des 386 étudiants vietnamiens formés au Canada jusqu'à maintenant, on reçu la permission de demeurer ici avec un statut d'immigrant. Certains étudiants au Canada présentement ont exprimé le désir de demeurer ici, mais nous faisons tout en notre possible pour les persuader de rester fidèles à l'engagement qu'ils ont pris en venant ici, engagement de retourner au Vietnam; je sais que les autres pays agissent de la même façon, car le but de notre programme est de fournir à ces étudiants une formation qui les rendra capables de prendre une part active au développement de leur

propre pays. Il est évident que ce serait aller à l'encontre de ce but que de leur permettre de ne pas respecter leur engagement.

Au cours d'une réunion tenue cet été à Saigon, nous avons discuté de ce problème avec des fonctionnaires spéciaux des États-Unis, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et de l'Allemagne, et nous avons constaté que les mêmes difficultés de rapatriement des étudiants existaient dans ces pays. Notre expérience à ce sujet n'est donc certainement pas unique.

Quant au commentaire suivant:

> Les jeunes... pour être exemptés du service militaire... sont très désireux d'obtenir des bourses d'études outre-mer.

Je ne puis y répondre qu'en disant que tous les étudiants qui viennent au Canada, que ce soit avec des bourses d'études ou non, ont 18 et 19 ans, et qu'avant d'obtenir un décret qui leur permette d'obtenir un passeport, ils doivent avoir réglé le problème de leur service militaire. Les étudiants qui font une demande pour une prolongation de séjour au Canada après avoir passé leur baccalauréat, doivent avoir l'approbation de la Commission des études outre-mer. On nous a informés, au cours d'un entretien avec le directeur de cette commission, qu'aucune permission n'avait été accordée cette année pour aller étudier outre-mer, (que ce soit avec des bourses d'études ou autrement) aux étudiants nés en 1943 et 1944, qui n'avaient pas fait leur service militaire.

• 1120

J'aimerais mentionner un dernier point avant de terminer ces commentaires au sujet du rapport du docteur Hall, et avant de passer aux questions susceptibles d'intéresser les membres du comité au sujet de l'exposé du docteur Hall et de mes propres remarques: il s'agit des pages 17 et 18 de son exposé sur le programme d'aide alimentaire du Canada. J'en cite donc une partie:

> Ainsi, si les aliments sont achetés pour nourrir les pauvres et les affamés, le pays les achète effectivement au Canada en devises nationales, mais le Canada exige qu'on lui reconnaisse non seulement le mérite de les avoir «donnés», mais aussi le double mérite d'un nouveau projet édifié à même les devises nationales versées par ce pays au fonds de contrepartie.

A la page 18, il dit encore:

> Bien que la Banque mondiale n'admette pas comme aide au développement les denrées alimentaires par définition, le Canada justifie ces secours, qui atteignent le quart des subventions globales, en arguant qu'ils sont à l'origine des fonds de contrepartie.

Le programme d'aide alimentaire est reconnu comme l'un des plus important dans le domaine de l'assistance internationale depuis le début du Plan Colombo. En fait, à cause même de son importance on a inséré certaines clauses dans les conventions au sujet du blé au cours des négociations Kennedy tenues à Genève cette année.

Le pays récipiendaire n'est pas forcé d'accepter de l'aide alimentaire, tel que l'a donné à entendre le docteur Hall à plusieurs reprises au cours de son exposé, et plus particulièrement à la page 17. La Banque mondiale prend acte évidemment de la contribution canadienne de 71 millions de dollars à son objectif de 10 millions de tonnes de nourriture pour l'Inde cette année. Il ne fait aucun doute que l'aide alimentaire soit un des éléments très importants dans le domaine du développement international ainsi que pour la Banque mondiale.

Si un pays demande de la nourriture dans le cadre de notre programme bilatéral, nous lui faisons parvenir une liste des denrées alimentaires que nous produisons et qui sont disponibles à l'heure actuelle; le pays sélectionne dans cette liste les produits dont il a besoin. Cette nourriture est un don, un véritable don. Toute l'aide fournie par le Canada dans ce domaine l'est à titre de don. Ce n'est pas un prêt, il n'y a aucune clause de paiements ni d'intérêt. Le pays récipiendaire n'a rien à payer, sauf évidemment qu'il doit en prendre livraison dans un port canadien et payer les frais de transport. Ce n'est pas à nous qu'ils ont à payer, ces frais ce sont uniquement des frais de transport.

Ce don a pour résultat de dégager le pays récipiendaire de l'obligation de faire de substantielles dépenses pour des devises étrangères qui lui seraient sans cela nécessaires pour l'achat de sa nourriture. C'est le pays lui-même, le Sud-Vietnam dans le cas qui nous occupe, qui prend en main les détails de l'administration du programme. Il reçoit ces aliments et en dispose de la façon qu'il juge appropriée. Nous n'exigeons d'eux ni qu'il les vende, ni qu'il les donne. Toutefois, dans plusieurs cas, la méthode de distribution la plus efficace semble être l'utilisation des voies commerciales normales, car les pays qui réclament de la nourriture manquent de devises étrangères plutôt que d'argent. C'est le gouvernement intéressé qui décide si la nourriture doit être mise sur le marché local ou distribuée gratuitement, c'est une décision qui leur revient.

Dans tous les cas, nous exigeons, en tant que condition de notre don de nourriture, que ce soit le gouvernement récipiendaire qui établisse sa propre comptabilité, et je crois que ceci est très important. Ces fonds leur

appartiennent et nous n'y avons aucun accès. Dans leurs propres comptes ils établissent une somme en devises locales équivalente au montant en devises étrangères qui ont été économisées grâce à notre don de nourriture. Le Canada exige que le pays récipiendaire applique ce fonds en devises locales à des projets de développement à long terme. De cette façon, l'aide alimentaire permet au pays récipiendaire de subvenir à ses besoins de nourriture immédiats sans épuiser ses ressources en devises étrangères, tout en lui offrant la possibilité d'entreprendre des projets de développement à long terme.

On peut mieux comprendre ceci en étudiant le cas de l'Inde de plus près. Si l'Inde n'avait pas reçu, de la part du Canada et des États-Unis, les substantiels dons de nourriture qu'elle a reçus au cours des dernières années, elle aurait dû utiliser ses fonds de devises étrangères pour acheter cette nourriture, ce qui aurait soit ralenti ou arrêté plusieurs projets à long terme ayant pour but de rendre les Indiens éventuellement capables de subvenir à leurs propres besoins en matière de nourriture. L'aide alimentaire sert donc deux fins à la fois.

J'aurais évidemment encore beaucoup à dire sur le sujet, mais je crois que la meilleure chose à faire est de m'arrêter maintenant pour répondre aux questions que les membres du comité voudront bien me poser.

Le président: Merci, monsieur Strong. Je crois que M. Stanbury a demandé à poser la première question.

M. Stanbury: Je crois qu'il serait plus juste de permettre d'abord à l'opposition de poser ses questions.

Le président: M. Nesbitt est le second sur ma liste.

M. Churchill: Il n'y a rien de partisan à propos de ceci. Il s'agit d'un comité de coopération.

Le président: J'avais M. Gross le premier, mais il est parti.

M. Stanbury: J'attendrai mon tour.

M. Nesbitt: J'ai deux questions à poser, une de nature particulière et l'autre d'ordre général.

Même si nous devrons clarifier certains points, nous avons reçu suffisamment de témoignages qui nous permettront de tirer nos propres conclusions.

Au sujet des étudiants, je n'ai qu'un grief qui pourrait s'appliquer autant au Vietnam qu'à d'autres pays. Certains directeurs d'universités m'ont confié qu'à cause d'un régime de gouvernement autoritaire ou semi-autoritaire, la plupart de ces pays n'envoient pas toujours les étudiants qui mériteraient le plus de profiter de ces programmes. Ils sont souvent les enfants du président et de ses amis, qui, souvent, seraient capables de financer leur voyage eux-mêmes, mais qui causeraient peut-être des problèmes d'échanges étrangers. Ces directeurs m'ont déclaré que tel est le cas pour un grand nombre de ces étudiants. Nous comprenons qu'il nous serait très difficile de dire que nous ne voulons pas d'un tel parce qu'il est le neveu du président, qui n'a jamais eu de bonnes notes scolaires. Cependant, avons-nous pris des mesures pour empêcher ces abus le plus possible?

M. Strong: J'ai également entendu parler de cela et je ne serais pas surpris si, à l'occasion, cela se produisait. Les méthodes de sélection varient d'un pays à l'autre. Toutefois, pour ce qui est du Vietnam, je n'ai pas les preuves nécessaires qui me permettraient d'empêcher cela.

M. Nesbitt: Mes remarques ne visaient pas le Vietnam. Je pensais en termes beaucoup plus généraux.

M. Strong: Pourtant, dans le cas des Vietnamiens, je pense qu'il est nécessaire de souligner le fait qu'en général, leurs notes scolaires sont considérablement plus élevées que celles de l'étudiant moyen canadien qui prend les mêmes cours. Ceci indique que, peu importe les autres critères qui jouent au moment de la sélection, on attache beaucoup d'importance aux résultats académiques.

M. Nesbitt: Monsieur Strong, vous et vos employés essaieraient-ils de trouver des moyens pour amoindrir ce problème?

M. Strong: Certainement, notre seul but est d'aider ceux...

M. Nesbitt: Qui en ont besoin.

M. Strong: Qui en ont besoin et qui en profiteront. Je ne pourrais pas être en meilleur accord avec vous.

• 1130

M. Nesbitt: J'ai une autre question précise à vous poser en rapport avec ce sujet. On a souvent discuté sur le prix qu'il en coûte pour former un étudiant étranger. Il y a un an environ, je me rappelle avoir lu dans un journal qu'il en coûte à peu près $8,000 par étudiant. Cela m'a paru assez élevé. Pourriez-vous nous donner les chiffres de ce qu'il en

coûte exactement pour instruire un de ces étudiants au Canada? Combien leur alloue-t-on pour le vêtement et les voyages?

M. Strong: En moyenne, il en coûte environ la somme de $3,000 à $4,500 par année, selon la durée de leur séjour et de la période allouée pour les voyages, qui sont des facteurs constants, peu importe la durée du séjour de l'étudiant. La moyenne est dans l'ordre de $3,000. Mes aides m'indiquent que c'est $3,300 par étudiant.

M. Nesbitt: Pourriez-vous nous donner une idée de ce que cela comprend?

M. Strong: Un de mes aides pourrait avoir un exposé détaillé; nous pouvons certainement vous l'obtenir.

M. Nesbitt: J'aimerais connaître le montant des frais de scolarité, des allocations pour la nourriture et le vêtement ainsi que les autres dépenses du même genre.

M. Strong: Nous allouons $170 par mois, en plus des frais pour les soins médicaux. C'est évident qu'il faut ajouter le coût du transport au Canada, aller-retour, ainsi que les frais de scolarité et l'achat des manuels.

M. Nesbitt: Leur accorde-t-on un compte de dépenses personnelles, si minime soit-il?

M. Stong: Oui, $170 par mois. Je pense que cela comprend le compte de dépenses également. Selon les circonstances, l'allocation pour la pension est de $165 à $300. Quelques-uns d'entre eux sont des étudiants plus mûrs qui ont femmes et enfants. Nous allouons $250 pour le vêtement, en un seul paiement; $120 pour les manuels et le coût des soins médicaux est d'environ $40 par année, en moyenne.

M. Nesbitt: Mais, seraient-ils protégés, si, dans un cas extraordinaire...

M. Strong: Évidemment.

M. Nesbitt: J'avais en tête une autre question qui est d'ordre plus général et qui demanderait plus de temps. Je ne voudrais pas monopoliser le temps du Comité. C'est une question à laquelle on ne peut pas répondre rapidement et je ne m'attends pas à ce que vous le puissiez. Vous pourrez peut-être continuer un peu plus tard. Je pense que c'est une question qui préoccupe beaucoup de gens. Quels sont les motifs de l'aide extérieure? Est-ce que nous apportons de l'aide à un pays, en se basant sur ses besoins tout simplement, parce que ses ressources sont faibles et que les gens sont pauvres, ayant besoin de nourriture et de vêtement? Ou encore, est-ce que nous apportons de l'aide extérieure, en se basant sur les efforts personnels, aidant les gens à développer leurs propres ressources? Si tel est le cas, est-ce qu'on fait des études pour connaître quelles ressources il serait plus avantageux de développer? Ou encore, est-ce que nous nous plaçons d'un point de vue politique, dans un sens large, apportant de l'aide aux amis ou aux gens qui pourraient nous être utiles?

Pouvez-vous nous donner une idée générale ou préférez-vous continuer une autre fois?

M. Strong: Je peux sûrement faire un commentaire général à ce sujet. C'est un sujet qu'on a longuement discuté. Différentes personnes sont en faveur des programmes d'aide pour des motifs différents. En général, je crois que la plupart des gens qui s'occupe de développement veulent que les pays en voie de développement...

M. Nesbitt: Je faisais allusion aux motifs du gouvernement canadien.

M. Strong: Je doute que je puisse faire autre chose que de commenter de la manière que je l'entends les motifs qu'on a énumérés dans différentes déclarations. Contrairement aux crédits spéciaux de l'ECIC qui est une entreprise commerciale, la principale raison pour le programme canadien d'assistance dans le développement est de susciter la mise en valeur sociale et économique des pays en voie de développement.

Cependant, on comprend qu'il faille tenir compte des autres facteurs et je crois que c'est accepté comme faisant partie des structures de l'administration de notre programme d'aide.

M. Nesbitt: Diriez-vous que c'est la principale raison?

M. Strong: C'est ce que j'ai pu comprendre des déclarations faites par nos ministres. Ils ont toujours bien précisé qu'il existe d'autres facteurs dont il faut tenir compte, y inclus ceux auxquels vous avez fait allusion: facteurs politiques, commerciaux et financiers. Les hauts fonctionnaires qui font partie du Bureau de l'aide extérieure sont le sous-ministre des Finances, le sous-ministre du Commerce, le sous-secrétaire d'État, le gouverneur de la Banque du Canada et moi-même. Je crois que cela indique comment chacun de ces facteurs doit être étudié avant de prendre une décision sur l'administration de l'aide extérieure.

M. Nesbitt: Laissez-moi vous l'expliquer de cette façon, monsieur Strong. Je sais que cette question est très générale. Mais, je me demandais, si, en une autre occasion, après y avoir pensé longuement, peut-être avec la coopération de vos collègues, vous ne pourriez pas nous présenter un exposé complet sur ce sujet. C'est un problème auquel nous devons souvent faire face quand les gens nous demandent: «Pourquoi établir des programmes d'aide?», «Pourquoi donnerions-nous $40,000 à l'Afghanistan?» et «Pourquoi faire cela?». Si vous pouviez réaliser cela, je pense que ce serait très utile pour tout le monde au Canada et une assistance précieuse aux programmes d'aide.

M. Strong: Je pourrais peut-être ajouter qu'en ce qui a trait à la politique générale des programmes d'aide, il serait peut convenable que le Ministre s'en occupe.

M. Nesbitt: Pour cet aspect, oui.

M. Strong: Je crois que je devrais expliquer les motifs de nos projets individuels et de nos programmes qui reflètent la politique générale. Je pourrais faire cela maintenant ou attendre à plus tard. Ca dépend de vous.

M. Nesbitt: Auriez-vous l'obligeance d'en parler environ cinq minutes. Je ne voudrais pas que les autres membres du Comité aient l'impression que je veux monopoliser le temps.

M. Strong: Je n'ai pas insisté là-dessus mais, c'est un des éléments les plus importants dans l'administration d'un programme d'aide. Nos subventions sont accordées sur une base géographique générale. Au Canada, même si nous apportons de l'aide à un total de 65 pays différents, environ 80 à 90 p. 100 de ces subventions vont à environ 12 pays ou régions que nous appelons concentration de pays. Pour chacune de ces régions données, nous recevons tous les renseignements que possèdent la Banque mondiale et les institutions connexes. Elles ont une somme considérable de renseignements au sujet des programmes d'aide institués par les autres pays, tels que les États-Unis, l'Angleterre et les pays du DAC. Elles nous indiquent quelle sorte d'aide est fournie à ces régions auxquelles nous sommes intéressés.

Des régions intéressées, nous recevons des copies de leurs projets de développement et des priorités qu'elles ont établies. En ce qui concerne les pays principaux, comme l'Inde, le Pakistan, la Malaysia et la plupart des concentrations de pays, ils ont formé des groupes consultatifs ou des consortiums, sous les auspices de la Banque mondiale, en vue d'étudier sur le plan international, les priorités de chacun de ces pays et de déterminer combien ils peuvent en réaliser sans aide, sur leurs propres ressources, et combien d'aide extérieure ils ont besoin. Selon l'aide nécessaire, ils déterminent combien d'aide extérieure ils pourront obtenir. Encore là, les différents groupes de donneurs tentent de découvrir combien d'aide ils peuvent fournir et quelle sorte d'aide ils pourront apporter. C'est la raison pour laquelle le Canada, par exemple, donne tellement de nourriture à l'Inde. C'est une des priorités de l'Inde, en même temps que c'est le genre d'aide que nous sommes en mesure de fournir. C'est préférable que l'Inde reçoive son blé du Canada plutôt que d'un autre pays qui, évidemment, n'en a pas. Alors, par cet organisme coordonnateur, nous pouvons découvrir quel est le meilleur rôle à jouer pour le Canada et nous informons ce pays du montant d'aide auquel il peut s'attendre pendant l'année. Nous leur conseillons de présenter leurs demandes, qui sont ensuite débitées au niveau d'aide disponible.

Nous devons d'abord être convaincus nous-mêmes qu'une demande en particulier est en accord avec les priorités établies selon les besoins reconnus, et ensuite, que cette demande soit à la mesure de nos moyens et de nos prévisions budgétaires. C'est donc une question d'établir les priorités dans les besoins de développement. C'est la première chose que nous regardons: nous ne ferons rien, si ça ne répond pas à un besoin prioritaire. Deuxièmement: nous ne réaliserons que les choses que le Canada sera en mesure de faire.

• 1140

M. Nesbitt: Une dernière question, en rapport avec cela: est-ce que la question d'aide militaire est comprise dans le programme de votre compétence?

M. Strong: Non.

M. Nesbitt: Tel que l'entraînement des guerrillas dans la Tanzanie, et ce genre de choses?

M. Strong: Non, cela est exclu complètement de notre programme d'aide extérieure. Nous n'avons rien à faire avec cela.

Le président: Est-ce que c'est tout, monsieur Nesbitt?

M. Nesbitt: Oui, monsieur le président.

M. Stanbury: Monsieur le président, je crois que les témoignages que nous avons entendus nous ont démontré le fait que l'aide extérieure est un des domaines très compliqués et difficiles, auxquels les gouvernements doivent participer. Nous en avons toujours été pleinement conscients. Je pense que notre principale préoccupation devrait être de réussir à surmonter ces difficultés et de connaître le rythme de nos progrès à les mieux surmonter. Le facteur important qui ressort de ce qui a été dit est la bonne administration des fonds employés. Je suis certain que la plupart d'entre nous sommes de fervents adhérents aux principes d'aide extérieure, mais nous devons comprendre que si le public est appelé à favoriser cette sorte d'aide, nous devons le convaincre que nous emploierons ces fonds à bon escient et d'une manière efficace.

Je suis d'avis, monsieur Strong, que votre présence ici est une indication de l'importance qu'on a attachée au programme d'aide extérieure. Je suis heureux qu'une personne de votre calibre puisse diriger notre programme. Depuis que vous tenez ce poste, pourriez-vous nous dire ce qui a été fait pour vous assurer que votre bureau administre efficacement les fonds que le Parlement lui a confiés, et pour vous assurer également qu'on ne néglige pas les gens que vous avez envoyés à l'étranger pour aller diriger notre programme?

M. Strong: Quand on m'a confié cette tâche, on m'a dit qu'une des priorités du gouvernement était de viser vers l'établissement d'aide sur une plus grande échelle et la préparation d'un programme plus élaboré. C'était apparent qu'une administration plus solide nous était nécessaire. La meilleure indication que je puisse vous donner pour démontrer l'augmentation des demandes pour nos services est qu'en 1960, je crois que nous avions 84 conseillers techniques travaillant à l'extérieur. Maintenant, nous en avons presque 1,200, dont plusieurs sont seuls pour diriger des projets, se fiant à eux-mêmes et à la coopération des gouvernements bénéficiaires quand vient le temps d'organiser l'administration au plan local.

Cependant, nous tendons à concentrer nos efforts vers des régions où c'est plus facile de bien administrer un projet. Par exemple, en Thaïlande, nous avons un projet qui démontre bien cette nouvelle tendance que j'appelle programmation complète. Le programme n'exige pas seulement des experts, mais de l'équipement et des matériaux nécessaires également.

Nous avons également prévu l'entraînement des habitants de ces endroits au Canada, afin d'assurer la relève quand les experts partiront. Nous sommes en train d'établir en Thaïlande, un système d'écoles d'enseignement technique et général. Nous avons disposé d'environ 2 millions de dollars en équipement et de cinq conseillers en éducation de l'Université d'Alberta, afin de mettre ces écoles sur pied et donner la formation sur les lieux. Comme complément à ce programme, nous amenons au Canada, chaque année, 50 instituteurs thaïlandais, soit 150 sur une période de trois ans, qui retourneront dans leur pays diriger ces écoles.

Ce genre de programmation complète permet d'abord la possibilité de créer un bon impact sur le développement de la Thaïlande et ensuite, de les aider plus facilement dans l'administration. Je pourrais vous citer plusieurs autres exemples. Nous avons fait savoir aux gouvernements bénéficiaires qu'à partir de maintenant, en recevant leurs demandes, nous accorderons la préférence aux projets qui nous permettront de créer un bon impact sur une région donnée de ce pays. Nous préférerons également qu'on nous place dans des conditions favorables pour les aider dans leur administration, plutôt que de leur envoyer tout simplement un conseiller technique.

D'autre part, je pourrais déclarer que le bureau d'assistance a connu une profonde réorganisation. En fait, mon occupation première au cours de l'année écoulée consista à essayer tout d'abord de me familiariser avec les besoins et deuxièmement à faire un certain nombre de voyages pour essayer de connaître les problèmes encourus, d'une part au niveau des missions outre-mer, lesquelles sont réellement responsables de l'administration des programmes, et d'autre part, au niveau des plusieurs centaines de conseillers et participants du programme canadien.

Le docteur Hall a émis quelques commentaires et fait des propositions très utiles. Bon nombre de conseillers que j'ai rencontrés et beaucoup d'autres avec lesquels j'ai entretenu une correspondance, ont fait des commentaires très utiles concernant les moyens par lesquels nous pouvons encourager davantage ceux qui sont en mission à l'extérieur, dans l'exercice de nos pratiques administratives. A mon avis, nous avons fait un progrès important dans l'utilisation des connaissances que notre expérience nous a acquises. Nous n'avons pas touché toute l'étendue du problème; quelques-uns de ces sujets impliquent des changements importants.

J'ai également fait l'expérience que pour prendre des décisions au niveau gouvernemental il y a bien des facteurs à considérer; d'autres ministères doivent être consultés tels

que la Commission du Service civil, le Conseil du Trésor et autres organismes du genre. J'apprends actuellement à connaître ces choses, mais je pense qu'en général, le gouvernement comprend que l'administration d'un programme d'aide implique des considérations très spéciales, et on ne peut pas appliquer rigidement les mêmes normes administratives que celles appliquées au Canada, à une opération qui s'étend à soixante-cinq (65) pays, chacun possédant une administration différente, des barrières de langue et de culture. Je pense que ceci est compris et à l'intérieur des limites qu'on doit nécessairement appliquer à tout changement important de cette nature au sein d'une administration, je pense que nous avons fait des progrès marquants au cours de l'année écoulée.

M. Stanbury: Mais c'est une affaire d'envergure, n'est-ce pas? Il m'apparaît très avantageux de bénéficier des talents de haute administration tels que ceux que vous possédez, pour une action de ce genre. Vous fut-il possible d'intéresser ou avez-vous essayé d'intéresser d'autres personnes possédant des compétences similaires à ce vaste projet, dont vous avez parlé?

M. Strong: Oui, je fus très agréablement surpris du nombre de personnes qui sont venues à moi et qui ont offert de mettre leurs compétences au service du bureau d'assistance, d'une manière régulière ou à mi-temps.

• 1150

En fait, bon nombre de ces personnes se sont jointes à nous pour des périodes relativement courtes d'un an ou deux et n'en deviendront pas pour autant des fonctionnaires durant toute leur carrière. Un bon exemple de ceci nous fut révélé hier. John Bene, président de Welwood of Canada Ltd., une de nos plus grandes entreprises de produits forestiers, a convenu de se dégager de ses obligations pour une période de deux ans, afin de nous aider à développer et à améliorer notre appareil administratif.

M. Stanbury: Je serais tenté de dire que ceci est attribuable au Ministre, mais je pense, qu'en toute équité, il convient de dire que le mérite vous revient d'avoir su attirer à ce bureau des personnes de ce calibre. Plus particulièrement, monsieur Strong, le programme au Vietnam en est un qui, de toute évidence, a évolué au cours des dernières années, et j'espère que durant cette période, la situation là-bas s'est améliorée, en ce qui concerne l'efficacité de notre programme. Lors de notre dernière entrevue, vous nous aviez fait part du fait qu'une équipe de répartition avait été envoyée au Vietnam. Je regrette, mais je ne pense pas que nous possédions déjà les procès-verbaux de cette réunion. Il se peut donc que je revienne sur des sujets déjà parcourus, mais voudriez-vous nous rappeler en quoi consiste cette équipe, et quels sont les rapports qu'elle vous a transmis en ce qui concerne l'efficacité de notre programme ou les recommandations qu'elle a suggérées en vue de son perfectionnement.

M. Strong: Monsieur le président, c'est avec plaisir que je vous communiquerai ces informations. Puis-je en premier lieu faire ce commentaire. Bien que j'apprécie hautement l'aimable remarque que vous avez eue à mon égard, laissez-moi vous donner la raison expliquant que des personnes, telles John Bene et bien d'autres viennent nous offrir leurs services. Elle n'est aucunement en rapport avec ma présence à ce bureau. C'est tout simplement lié au fait que ces personnes se rendent compte que notre programme en est un d'importance et de plus passionnant, et je pense que des personnes de cette trempe y viendront quel que soit celui se trouvant au poste que j'occupe.

M. Stanbury: C'est quand même flatteur pour vous.

M. Strong: Quand à l'autre question, et j'y ai référé l'autre jour, une équipe de personnes de haute compétence fut dépêchée au Vietnam, et cette équipe est maintenant sur le chemin du retour. Celle-ci était composée de membres du Bureau d'Aide extérieure et de membres du ministère de la Santé et du Bien-être, avec eux se trouvaient également le général Wrinch de la Croix-Rouge canadienne et le docteur Dupuis de Montréal, un expert dans le domaine de la réhabilitation. Ce ne fut pas seulement un autre de ces comités d'étude; cette équipe faisait partie d'une suite de procédés ayant pour but de remplir et de donner plus de valeur à notre programme au Vietnam du Sud. Le jour précédant la dernière réunion, j'ai reçu un télégramme et je cite:

> Informons avec plaisir que les projets d'aide canadiens actuels furent opportuns et utiles et méritent un encouragement continu.

Le reste du télégramme se réfère simplement à des aspects particuliers du programme, mais d'un point de vue général, ils recommandent, et nous allons recevoir leur recommandation détaillée à l'occasion de leur retour, que chacun de nos projets actuels au Vietnam soit élargi puisque ces programmes se sont avérés précieux.

M. Stanbury: Monsieur le président, j'ai d'autres questions, mais je pense que sans doute d'autres membres en auront également, alors je vais me taire pour le moment.

M. Brewin: Monsieur le président, j'aimerais commencer mon questionnaire en déclarant, si je puis, que je ne pense pas que moi ou tout autre membre du Comité soyons opposés au programme d'aide extérieure. nous voulons seulement qu'il soit aussi utile que possible. Ayant dit ceci, il me semble que la critique principale faite par le docteur Hall se référait à ce qui apparaît être une question de politique en page 4 de son rapport, on peut lire:

> Le Bureau d'Aide extérieure a récemment déclaré que la méthode habituelle d'aide aux conseillers est faite sous forme de matériel humain, fourni par le ministère, laissant au gouvernement local le soin de pourvoir aux autres nécessités, (*Financial Post* 21 octobre 1967, page 36) ce qui signifie qu'il n'est pas dans leurs habitudes de venir en aide à leurs conseillers.

En d'autres termes, j'ai compris d'après ce que le docteur Hall a dit que c'est une question de politique de ne pas compter sur le pays-hôte, comme si c'était au pays qui reçoit l'aide de fournir ces provisions, et il semble qu'il ne convienne pas d'appliquer cette politique au Vietnam, étant donné les circonstances.

Le président: Avant que le témoin ne réponde, je pense qu'en qualité de président, il est de mon devoir de dire que le témoin ne devrait pas parler de politique. Le ministre lui-même sera ici plus tard et sera très heureux de répondre à toutes les questions se référant directement à la politique.

M. Brewin: J'aimerais que ce témoin me dise, s'il ne veut pas la justifier, qui est éminemment qualifié pour me dire si ceci est la politique qui est appliquée...

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur le président, j'aimerais souligner que le mot «politique» ne fut pas employé par le docteur Hall. Il parla de «leurs habitudes de venir en aide à leurs conseillers», ainsi, c'est plus une question d'administration que de politique.

M. Strong: Je suis à votre disposition pour parler de ce sujet. C'est en fait une façon d'opérer, qui je pense, a des implications politiques, sur lesquelles je n'ai aucun commentaire à faire, mais je peux vous expliquer en quoi consiste la méthode et son importance, si vous êtes d'accord, monsieur le président.

Le président: Bien sûr, oui.

M. Strong: Le rapport lui-même comporte à vrai dire deux aspects. Je n'ai pas ici la première partie de ce rapport, mais voici en substance ce qu'elle contenait. Nous fournissons le matériel humain, et le gouvernement local pourvoit au reste. Ceci se rapporte à une méthode d'action dont nous avons déjà parlé, je pense; et il me plairait beaucoup de l'expliquer plus à fond. Voici: inhérent à notre programme est la théorie que ces programmes ne fonctionneront qu'en vertu d'une association entre le Canada, le donateur, et le pays recevant notre secours. D'après les dispositions de cette association, nous requérons normalement des gouvernements locaux, l'aide qu'ils sont le plus en mesure de nous fournir et normalement, ce sont des choses qui requièrent l'argent du pays et exigent une organisation locale. Le logement est l'une de ces choses que l'on demande habituellement au gouvernement local de nous fournir. Plusieurs de ces pays, bien sûr, souffre d'une grave pénurie de logement, et il est souvent très difficile pour eux de fournir les standards de logement exigés; de même qu'il serait difficile pour nous de fournir les standards de logement exigés par certains conseillers. Je pense que cette façon d'agir est, en général, saine, si elle n'est appliquée à la lettre. Par exemple, dans le cas du Vietnam du Sud, le docteur Hall, qui comme vous le savez, fut notre premier conseiller médical là-bas, dut faire face à ces problèmes de logement. L'expérience acquise nous amena à faire des changements, quant à l'application de la méthode en question, et grâce à ceci, le docteur Vennema et ceux qui sont à Quang Ngai bénéficient tous de logement. C'est ainsi que cette première expérience nous prouva que l'application rigide d'une politique d'action de cette sorte, dans les conditions particulières du Vietnam du Sud, n'aurait pas été bien séduisante et aurait amené d'autres personnes à connaître les mêmes difficultés que celles que le docteur Hall admet avoir rencontrées, lors de son arrivée là-bas. Nous avons changé. Il n'y a là rien de sacré, ce ne sont que des principes généraux qui sont tout de même bons, mais qui doivent être appliqués de façon flexible.

M. Brewin: A cet effet, j'ai lu et sans doute avez-vous aussi lu cet article au sujet du docteur Gingras. D'après cet article, il avait réuni une équipe et était prêt à partir avec eux, établir un hôpital pour les enfants blessés et infirmes du Vietnam. D'après ce rapport, vous deviez lui écrire à la date du 11 janvier, pour l'informer que ce projet était retardé à cause d'une incertitude quant à celui devant fournir l'électricité. Si tel est le cas, il me semble insensé de retarder ainsi un projet visant à soigner des enfants, et auquel un homme aussi éminent que le docteur Gingras, et toute une équipe, dix-sept autres je crois, sont prêts à collaborer, parce qu'il y a dispute avec les Vietnamiens, à savoir, qui devra fournir l'électricité.

• 1200

M. Strong: Je me souviens en substance de l'article auquel vous faites allusion. Naturellement, tel n'est pas le cas. Il ne s'agissait pas d'une dispute au sujet de l'électricité. Il s'agissait d'une question de principe, à savoir si oui ou non ce service, tel que proposé par le docteur Gingras, était nécessaire ou désiré par les Vietnamiens à Saigon. Le problème principal résidait dans le fait que le docteur Gingras désirait une unité séparée, identifiée; les Vietnamiens désiraient une unité intégrée à leur centre national de réhabilitation à Saigon. Dans sa déclaration, le docteur Hall lui-même se réfère au fait qu'il aurait été difficile, à ce point, de mettre en pratique la proposition du docteur Gingras. L'aspect significatif est simplement qu'il y a une limite à ce qu'un pays donateur peut faire pour apporter du secours. Si un accord n'est pas convenu avec le gouvernement local pour fournir les choses qui ne sont disponibles que localement, pas tellement à cause de leur coût, mais bien seulement l'accord de les fournir, de les rendre disponibles, alors il est évident qu'on ne peut procéder à l'établissement d'une institution de ce genre. Dans les cas où notre désir de faire quelque chose a coïncidé avec celui des Vietnamiens de travailler avec nous, nous avons réussi. Ceci est prouvé par la possibilité qu'a eue le docteur Vennema d'obtenir le terrain nécessaire pour son centre médical, à Quang Ngai, dans les quarante-huit (48) heures. Naturellement, l'électricité est l'une de ces choses normalement fournies par les autorités locales, mais il n'est pas juste d'insinuer que le projet n'avançait pas à cause d'une dispute concernant l'électricité.

M. Brewin: L'article précisait que vous aviez écrit au docteur Gingras, le 11 janvier, le remerciant de son rapport, rédigé quinze mois plut tôt, et expliquant que le projet avait été retardé parce qu'il y avait hésitation quant à qui fournirait l'électricité. Est-ce exact?

M. Strong: Je ne me rappelle pas les détails de cette lettre. J'ai pu entre autres mentionner l'électricité. Il y avait une longue liste de choses que le gouvernement local aurait dû faire et qu'il n'était pas préparé à faire. La raison de ceci, comme il nous l'ont fait savoir finalement, était simplement qu'ils ne voyaient pas le besoin de ce centre spécial, à Saigon. Bénéficiant des conseils du docteur Gingras, nous avons depuis travaillé avec eux, aux plans visant au développement d'un centre semblable hors de Saigon. Saigon est raisonnablement bien desservi en comparaison du reste du pays. Quang Ngai est situé à 350 milles au nord de Saigon, en plein territoire perturbé. Le docteur Hall mentionna que même les Vietnamiens n'aimaient pas travailler à Quang Ngai. Tous préfèrent travailler à Saigon, puisqu'il est de beaucoup plus aventureux et dangereux de travailler à Quang Ngai. Pour cette raison, nous y avons concentré nos efforts, car les Vietnamiens en virent le besoin et nous donnèrent une excellente collaboration.

M. Brewin: J'ai encore une question, monsieur le président, et ensuite je passerai la parole à quelqu'un d'autre. Une des choses qui m'ont ennuyé, fut la déclaration du docteur Hall, au fait que ses comptes rendus et lettres demeuraient sans réponse. Vous nous avez donné comme explication qu'il était normal de communiquer par l'intermédiaire du commissaire. Est-ce la pratique actuellement en usage, sans doute serait-il raisonnable pour le Bureau d'Aide extérieure de communiquer directement avec des gens comme le docteur Hall, servant à l'extérieur, de répondre directement à leurs communiqués et non par l'entremise de quelque canal indirect?

M. Strong: Le docteur Hall fit plusieurs fois allusion dans son compte rendu au fait qu'il ne recevait pas de réponse. Une de celles-ci traite de cas antérieurs à sa première mission. J'ai vérifié les dossiers à ce sujet. Parmi nos dossiers, il se trouve vingt lettres échangées entre nous-mêmes et le docteur Hall, certaines datant même d'avant cette mission. Dans un endroit comme le Vietnam, le service postal est une façon de communiquer beaucoup moins sûre que la communication directe par télégramme à notre mission du Vietnam. C'est le moyen le plus rapide. Je suis certain que le docteur Hall lui-même confirmerait que ceci est probablement la méthode la plus utile, puisqu'on peut entrer en communication directe avec une personne haut placée du gouvernement canadien, laquelle possède une ligne directe avec nous à Ottawa. Ceci m'inquiète également. J'ai examiné les dossiers de ces conversations dans les plus petits détails. Nos dossiers renferment des rapports très élaborés de discussions avec le docteur Hall sur bon nombre de ces sujets, et comme je l'ai mentionné, il existe également une correspondance échangée entre nous et le bureau. Je ne pense pas que le docteur Hall lui-même insinuerait qu'il est mauvais ou inefficace d'utiliser le moyen le plus direct pour communiquer.

M. Macquarrie: Monsieur le président, j'aimerais avoir la permission de faire un commentaire qui pourrait aider la procédure du Comité. Lorsque le docteur Hall fit sa déclaration jeudi dernier, un compte rendu complet de ses remarques fut disponible le lendemain matin et ces remarques furent utilisées

de toute évidence par le ministre et M. Strong, lorsqu'ils se référèrent à la page telle et telle. Ceci, naturellement, est bon. Une semaine s'est écoulée depuis que nous avons entendu MM. Strong et Martin et nous ne possédons pas le texte de leurs remarques. Ceci est un domaine très privé et difficile. Lorsque des déclarations longues et détaillées sont faites, il serait sage de rendre ces documents disponibles. Ce comité a connu certaines difficultés concernant ces choses. Je me souviens qu'à une occasion, la presse détenait un compte rendu que le comité n'avait pas. Je me souviens également, le temps venu de discuter la question du Vietnam, que nous possédions une déclaration écrite concernant la limite de douze milles. J'en fais mention afin d'aider le comité. Je regrette aussi qu'il se développe ici une certaine divergence entre le témoignage d'un fonctionnaire, qui, si je puis dire, est hautement respecté, et celle d'un ministre. Je serais le dernier à chercher des questions pouvant impliquer M. Strong en controverse; et c'est pour cela que je regrette que nous suivions exactement la routine de la semaine dernière et par laquelle M. Strong terminait la déclaration de M. Martin. Je pense que ceci est fâcheux. Il devrait toujours exister une ligne définie entre un fonctionnaire et un ministre. Par conséquent, je suis un peu embarrassé pour questionner.

Je ne le cède à personne quant à l'estime que je porte aux travaux de M. Strong, et quant à l'appréciation de son engagement dans la fonction publique, mais j'aurais été plus heureux si le Ministre avait fait le rapport et si M. Strong avait été a notre disposition pour des questions particulières. Cependant, monsieur Strong, compte tenu de ces inhibitions, je conclus de votre témoignage de la semaine dernière qu'au yeux des Vietnamiens, le docteur Hall était *persona non grata*. Ils ont envoyé, je crois, un message de félicitations quand ils ont appris son rappel. Est-ce là le premier indice que vous ayiez eu témoignant du peu de faveur dont jouissait le docteur Hall auprès des autorités sud-vietnamiennes?

M. Strong: Monsieur le président, cette remarque se rattachait, vous vous en souviendrez je crois, aux remarques du docteur Hall lui-même concernant les difficultés qu'il a éprouvées. Je n'avais pas l'intention (et je l'ai expliqué à ce moment, j'ai certainement voulu l'expliquer), d'imputer de mauvaises intentions au docteur Hall, ni d'essayer de prononcer un jugement quant au mérite ou au manque de mérite des personnes impliquées dans ces relations épineuses. Cependant, il l'a admis lui-même, les relations étaient épineuses, et les dossiers que j'ai examinés et les officiers que j'ai questionnés confirment cela. A cet égard, je crois qu'il n'y a aucune différence d'opinion entre le docteur Hall et nous-mêmes concernant le fait que les relations étaient épineuses. Je crois que c'est un fait. Si le docteur Hall avait des relations épineuses avec les Vietnamiens, il faut considérer cela comme l'un des facteurs de son expérience totale là-bas, comme l'un des facteurs qui ont contribué à ses difficultés. Ils se pourrait que, dans ces relations, l'attitude du docteur Hall soit complètement correcte et celle des Vietnamiens complètement incorrecte. Le contraire pourrait aussi être vrai. Je crois que lorsque les relations sont tendues, c'est qu'il y a des problèmes des deux côtés.

• 1210

M. Macquarrie: Je ne cherche pas à obtenir une évaluation du jugement qu'ont porté les Vietnamiens sur le docteur Hall, mais je veux savoir si, quand vous avez reçu le message dont vous avez parlé la semaine dernière, c'est la première fois que les autorités sud-vietnamiennes vous signalaient qu'elles considéraient le docteur Hall autrement qu'avec enthousiasme et approbation et si c'était la première fois qu'il apparaissait qu'à cause de leur attitude, il n'était guère probable que les Vietnamiens collaborent avec le docteur Hall.

M. Strong: Non, il y avait eu plusieurs indices. En septembre 1965, parce qu'on nous avait rapporté certaines difficultés, le Ministère des Affaires extérieures dépêcha un conseiller juridique dans le but précis d'avoir des entretiens avec le docteur Hall et avec M. Tuan, directeur général du plan de développement vietnamien, pour étudier avec les autorités vietnamiennes les nombreux griefs exposés par le docteur Hall et pour aider dans la mesure du possible, à résoudre quelques-unes des difficultés qui existaient entre le docteur Hall et les Vietnamiens.

M. Macquarrie: Et le docteur Hall lui-même a été surpris de l'attitude qu'on a communiquée officiellement à notre gouvernement.

M. Strong: Je crois que le docteur Hall lui-même était la source de la plupart des renseignements qui nous arrivaient au sujet de ses difficultés. C'est le docteur Hall lui-même qui rencontrait ces difficultés et il en parlait aux membres de la Commission de contrôle à Saigon qui essayaient de les résoudre. Ainsi, nous avions nous-mêmes, de même que le docteur Hall, de nombreuses preuves de l'existence de ces difficultés.

M. Macquarrie: Si le ministre était ici, je lui demanderais maintenant pourquoi, dans les circonstances, le Bureau de l'aide exté-

rieure a gardé cet homme d'une si grande compétence professionnelle dans des conditions pareilles durant trois ans.

M. Strong: C'est une très bonne question, et, en réalité, je crois qu'il est important de noter que sa dernière mission s'est terminée vers le mois d'août.

J'ai rencontré le docteur Hall pour la première fois vers le mois de novembre dernier, un mois environ après mon entrée au Bureau de l'Aide extérieure, alors que l'on discutait du renouvellement de sa mission au Sud-Vietnam. A ce moment, les officiers du Bureau de l'Aide extérieure se sont entretenus avec le docteur Hall, comme je l'ai fait moi-même plus tard, des différents problèmes qu'il avait rencontrés, et, ensemble ils se sont demandé si, vu l'existence de ces problèmes, il devait retourner là-bas.

En fin de compte, nous avons analysé ensemble, lui et nous, la situation: il possédait deux années d'expérience; il était prêt à faire face aux problèmes; la situation était différente maintenant, et il aurait affaire à un différent département du gouvernement vietnamien. Ayant tout pesé, on a décidé de le renvoyer. Les événements subséquents indiquent que cette décision n'était peut-être pas sage, tant de notre point de vue que du sien, parce que, comme il l'a dit lui-même, il a subi de nombreux désappointements à partir de ce moment.

Je crois qu'il est important de noter la date relative à ces événements. Le contrat du docteur Hall relatif à sa mission d'enseigner à Hué était daté du 30 août 1966, l'automne dernier.

Il est parti pour le Vietnam en décembre 1966, et il est revenu le 7 avril de la présente année, sans avoir jamais réellement signé le contrat, ou avoir travaillé aux termes d'un contrat.

Du 30 août 1966 au 16 décembre, le docteur Hall était au Canada. Ensuite il retourna au Vietnam, puis à Hué le 28 janvier, puis à Saigon, indiquant que les arrangements qu'il avait négociés personnellement avec les autorités à Hué pour avoir une salle de 30 lits à l'hôpital ne s'étaient pas réalisés. Le docteur Hall a décidé de ne pas poursuivre sa tâche en histologie, laquelle était l'une des deux tâches qu'il avait accepté d'accomplir. Il a décidé de ne pas la poursuivre, bien qu'il ait admis, ou se soit déclaré prêt à admettre qu'il y avait à Hué l'équipement nécessaire à l'accomplissement de cette partie de sa mission.

En réalité, à cause des difficultés qu'il a décrites, le docteur Hall n'a fourni aucun service au terme de son troisième contrat du 30 août au 7 avril de cette année, date à laquelle il a quitté le Sud-Vietnam. Parmi les choses que le docteur Hall désirait, et qu'on ne lui a pas données, (et il laissait à entendre lui-même qu'il y avait là un médecin français qui ne voyait pas les choses du même œil que lui) il voulait avoir le titre de professeur titulaire et cela, les Vietnamiens n'étaient pas prêts à le lui accorder. Il y avait plusieurs questions de ce genre qui ne furent jamais réglées. Nos gens ont essayé de l'aider à résoudre ces problèmes. Il est extrêmement délicat d'intervenir dans les rapports professionnels qui existent entre un homme et l'institution à laquelle il se rattache, mais les documents que j'ai examinés indiquent que nos gens ont fait tout ce qu'on pouvait attendre d'eux pour tenter d'améliorer les relations entre les deux parties.

M. Macquarrie: Je sais que c'était extrêmement difficile et je ne voudrais pas porter de jugement, quoique je doute que le docteur Hall ait eu complètement tort. Mais cela m'inquiète un peu de voir que trois ans ont passé avant qu'on ne constate la faillite d'une entreprise que le docteur Hall lui-même a qualifiée de faillite.

Parlons de l'équipe médicale qui, vous l'avez dit je crois, revient maintenant du Sud-Vietnam; quand a-t-on envoyé cette équipe?

M. Strong: On a envoyé cette équippe il y a trois ou quatre semaines environ; le 12 octobre, pour être exact.

Si vous le permettez, je voudrais expliquer très clairement aux membres du Comité que je n'essaye pas de porter un jugement sur le bien-fondé de la cause de chacune des parties aux prises avec les difficultés mentionnées par le docteur Hall; je ne veux pas dire non plus que je suis en complet désaccord avec lui. En réalité, comme je l'ai déjà dit, ses expériences ont inspiré un certain nombre de changements qui, je crois, profiteront à d'autres conseillers sur place. C'est dommage que le docteur Hall ait dû être mêlé à ces problèmes du début, mais je ne voudrais pas donner l'impression que certains de ses commentaires ne sont pas valables. En réalité, ses remarques ont été étudiées sérieusement et ont inspiré certaines corrections.

M. Macquarrie: Oui. Je ne prétends pas le contraire. On a envoyé l'équipe après que le docteur Hall se fut adressé au peuple par le truchement de Viewpoint.

M. Strong: Je ne me souviens pas de la date exacte de ce Viewpoint. Je crois que nous avions demandé au docteur Dupuis d'aller au Vietnam quelques mois auparavant. Il nous fallait trouver les hommes. On ne trouve pas facilement des hommes comme le général Wrinch et le docteur Dupuis. Je ne suis pas certain, mais je crois qu'ils sont partis le 12 octobre. Naturellement, il y avait

eu de nombreuses délibérations ainsi qu'un échange de télégrammes avec le gouvernement du Sud-Vietnam, car il fallait mettre nos gens en contact avec les autorités sud-vietnamiennes. Plus tôt, nous avions rappelé le docteur Vennema pour discuter avec lui des diverses façons dont nous pourrions élargir la portée de notre programme, et, en particulier, pour obtenir ses recommandations pour l'amélioration du programme. Nous avons aussi envoyé d'autres employés. Nous avons envoyé quelqu'un pour diriger un programme d'instruction. Nous avons pris également d'autres mesures.

M. Macquarrie: Est-ce que l'équipe médicale ou quelques-uns des membres de l'équipe ont eu, avant leur départ, des entretiens avec le docteur Hall pour obtenir conseils et renseignements?

• 1220

M. Strong: Non, pas que je sache.

M. Macquarrie: Est-ce que des membres du Bureau de l'aide extérieure ou du ministère des Affaires extérieures ont eu des entretiens avec le docteur Hall sur cette question, qui est maintenant d'une telle importance?

M. Strong: Pas depuis que le docteur Hall a fait à la télévision les accusations dont vous parlez. Cependant, on nous avait déjà fait plusieurs des mêmes remarques, vous savez, et publiquement, et je ne crois pas qu'il y ait dans les remarques dont nous parlons rien qu'on ne nous ait déjà révélé. Bien que le docteur Hall ne nous ait pas révélé auparavant certaines choses particulières, par exemple, les détails précis concernant ce que d'autres accomplissent au Vietnam, et ainsi de suite, je ne crois pas qu'il y ait une seule chose dans ce rapport qu'il ne nous ait pas dite avant, d'une façon ou de l'autre.

M. Macquarrie: Comme vous le savez, les Canadiens qui font autorité dans les affaires du Sud-est de l'Asie ne sont pas très nombreux. Vous n'essayez pas d'utiliser ses connaissances ainsi que l'expérience plutôt rare qu'il a acquise pour aviser le Ministère alors que le Ministère cherche à approfondir son programme.

M. Strong: Non, je ne dirais pas cela du tout. Nous ne l'avons pas employé comme conseiller, non. Mais son expérience et ses recommandations sont très bien documentées et, comme je l'ai dit, plusieurs de ses recommandations, particulièrement celles qui découlent de ses premières expériences, ont déjà inspiré des changements importants dans les normes et méthodes, et dans l'application de ces normes aux problèmes que suscite l'administration de notre programme au Vietnam.

M. Macquarrie: Si l'on excepte les mémoires et rapports écrits qu'il a soumis alors qu'il faisait partie, d'une certaine façon, du Bureau de l'aide extérieure, il n'y a eu aucune consultation avec lui?

M. Strong: Pas dans le sens que vous l'entendez. Il n'existe pas de relation consultative continue entre le docteur Hall et le Bureau.

M. Macquarrie: On ne l'a jamais fait venir?

M. Strong: Mais oui, il est venu dans notre bureau plusieurs fois. Les dossiers sont remplis de ses rapports et de notes sur les discussions qui ont eu lieu entre nos officiers et lui, et nous avons étudié très sérieusement tout ce qu'il a dit.

M. Macquarrie: J'ai seulement une autre question. Les autorités vietnamiennes ont-elles demandé qu'on leur envoie du beurre et du blé?

M. Strong: Oui. J'ai indiqué d'une façon générale la méthode suivie dans notre programme d'aide alimentaire. Ceci s'est passé en 1958 je crois, et on a suivi la méthode habituelle. Les Vietnamiens ont vraiment demandé ces denrées et on les leurs a données. On ne leur a pas donné ces denrées à condition qu'ils les vendent; il n'y avait aucune condition semblable. La seule condition était celle dont j'ai déjà parlé, c'est-à-dire qu'ils devaient établir un fonds équivalent dans la monnaie du pays et l'utiliser pour réaliser certains projets extensifs de développement sur lesquels on s'était mis d'accord.

M. Macquarrie: Et ils ont vraiment spécifié ces deux denrées: le blé et le beurre?

M. Strong: Oui. Nous leur avons dit quelles étaient les choses que nous pouvions leur donner et, de cette liste, ils ont choisi ces deux denrées.

M. Macquarrie: Savez-vous si, réellement, ces denrées ont aidé à soulager la faim dans le Sud-Vietnam?

M. Strong: Les États-Unis, par exemple, fournissent encore la farine et le blé. Nous ne savons pas précisément à quel point le beurre a contribué à soulager la faim. Comme l'a expliqué le docteur Hall, les classes plus pauvres ne se servent pas de beurre, mais il faut quand même admettre que cela ne veut pas dire qu'il n'y a là-bas aucun besoin de beurre. Les Vietnamiens avaient besoin de beurre. Ils auraient été obligés de dépenser leurs devises étrangères pour se le procurer, et ils ont pu l'acquérir chez nous grâce à notre programme d'aide.

M. Macquarrie: L'un des observateurs les plus avisés du programme de l'Aide extérieure, le professeur Spicer, indique que ces denrées dans certains pays du Sud-est asiatique sont consommées uniquement par un groupe restreint appartenant à la classe moyenne occidentalisée. Croyez-vous qu'au Vietnam, ces denrées aient atteint une plus large partie de la population?

M. Strong: Je ne saurais le dire. Je crois que nous pourrions fournir des choses plus importantes que le beurre, et je pense qu'on s'en est aperçu, car, depuis 1958, nous n'avons plus fourni de beurre.

M. Macquarrie: Plus de beurre?

M. Churchill: S'agit-il de beurre ou d'huile de beurre?

M. Strong: J'ai compris, monsieur Churchill, que c'était du beurre en conserve.

M. Lambert: Est-ce que je simplifie l'affaire à l'excès en disant que peut-être les difficultés rencontrées par le docteur Hall, quant à ses rapports et à ses relations avec les Sud-vietnamiens tiennent à ce que, quand il parlait aux officiers du Bureau de l'aide extérieure, il avait l'habitude d'appeler une pelle une pelle, alors que d'autres insistaient pour appeler une pelle, un outil manuel agricole?

M. Strong: Il est certain que le docteur Hall était toujours prêt à exposer ses idées et nous étions certainement tout aussi prêts à les prendre en considération. Il serait peut-être intéressant de mentionner la rencontre qui a eu lieu entre le docteur Hall et moi-même. Quand j'étais nouveau à la fonction publique, j'avais tendance, et je l'ai encore, à ressentir beaucoup de sympathie pour des gens comme le docteur Hall. Après tout, ces gens s'offrent à travailler dans des conditions extrêmement difficiles et c'est notre devoir de les aider. Le docteur Hall m'a fourni une liste de choses dont il avait besoin pour son équipement. Je me suis tourné vers l'un de mes officiers pour lui demander quel était le montant maximum que j'étais autorisé à dépenser. Il me répondit $5,000. Je me suis immédiatement tourné vers le docteur Hall, ainsi qu'il le confirmera j'en suis sûr, et je lui ai dit: «Docteur Hall, vous pouvez dès maintenant commander les choses dont vous croyez avoir besoin avec ces $5,000, et dites-moi ensuite quelles autres choses, dépassant mon autorité actuelle, vous seraient nécessaires et je verrai à ce qu'on vous les expédie. Je n'ai plus jamais entendu parler de lui ensuite. C'est vrai, que le docteur Hall est franc. Je crois que c'est vrai aussi qu'il est parfois très difficile de donner suite à ses recommandations. Je crois que la lecture très attentive de plusieurs des choses qu'il nous dit et qu'il nous a dites dans le passé, y compris celles qui se trouvent dans son rapport, démontre qu'il est réellement difficile de comprendre certaines des choses qu'il demande. Mais il y a plusieurs choses que nous comprenons; plusieurs avec lesquelles nous sympathisons; et plusieurs que nous avons corrigées.

Le président: Avez-vous fini, monsieur Macquarrie?

M. Macquarrie: Oui.

Le président: Dans ce cas, j'ai sur ma liste M. Thompson, M. Allmand et M. Goyer.

M. Thompson: Monsieur le président, permettez-moi de dire d'abord, et ici je parle au Comité aussi, que, en conséquence de ma visite au Sud-Vietnam cette année, je suis plus persuadé que jamais que c'est au sein de notre population que se trouvent notre produit le meilleur et nos plus excellentes valeurs dans le domaine de l'aide extérieure. Les services que rendent les Canadiens et la bienveillance générale qu'ils inspirent et leur aptitude à coopérer avec les gouvernements, les officiers et le peuple est un trait de caractère canadien remarquable dont parfois les Canadiens n'ont pas conscience.

D'autre part, ceci ne veut pas dire nécessairement que dans des circonstances spéciales et selon leurs talents, tous trouveront la chose possible; car je ne crois pas que la compétence technique ou professionnelle ou que l'éducation reçue ajoute un troisième élément permettant de s'entendre avec les personnes qu'on cherche à servir. Si on ne sait pas se faire apprécier, on ne saura pas faire valoir ses produits, qu'il s'agisse de conseils, de produits alimentaires, d'éducation ou de tout autre service qu'on veut rendre.

• 1230

Je crois, et je félicite M. Strong d'avoir fait ressortir ce point, que l'aide la plus grande et la plus précieuse que nous puissions apporter se rapporte directement aux services que rendent les Canadiens par l'entremise de notre programme d'aide. Deuxièmement, je pense que le programme d'aide le plus efficace s'adresse aux étudiants étrangers et ceci me conduit au premier des trois points dont je voudrais discuter.

Puis-je me permettre de souligner le fait que j'ai environ dix ans d'expérience dans les relations avec les étudiants, non pas dans un programme d'aide dans un pays étranger, mais dans le pays lui-même puisque je suis président de la commission qui choisit les étudiants devant partir aux termes d'un parrainage et d'une financement régional. Il est difficile de s'occuper d'étudiants qui vont dans

un pays étranger. Le désir d'étudier outremer implique le prestige, l'aventure, le statut social et ce que certaines personnes croient être un raccourci vers un niveau de vie plus élevé.

Il y a certaines considérations dont nous, en qualité de pays procurant de l'aide, ne devons pas tenir compte; fondamentalement, ces considérations concernent le choix des étudiants et les moyens suivant lesquels ces étudiants nous sont recommandés. La responsabilité en incombe au pays d'où nous parviennent ces étudiants et je crois que les remarques de M. Strong à ce sujet sont tout à fait justes.

Il y a toutefois un second point qui m'inquiète et je parle un peu d'après mon expérience. Je ne pense pas qu'il soit à conseiller d'amener au Canada des étudiants qui pourraient obtenir chez eux le même genre d'éducation qui leur est offert ici, que ce soit au niveau secondaire ou au niveau universitaire. Il s'agit là d'un domaine où le pays qui procure l'aide a sûrement son mot à dire. Tout d'abord, j'aimerais demander à M. Strong si, à cet égard, il est satisfait des étudiants qui viennent ici? Reçoivent-ils chez nous une éducation qu'ils ne pourraient pas recevoir dans leur pays ou y a-t-il encore des personnes qui viennent au Canada qui pourraient avoir l'équivalent de cette formation dans leur propre pays?

M. Strong: Évidemment, monsieur le président, il s'agit là d'un point qui est une préoccupation permanente pour nous. Le but de notre programme est de donner aux étudiants une formation qui n'est pas assurée dans leur pays.

Ainsi que je l'ai mentionné au sujet du Vietnam, dès que nous avons découvert que le Vietnam du sud avait les établissements requis pour l'éducation des ingénieurs électriciens, nous les avons avisés que nous ne pouvions plus recevoir au Canada d'étudiants dans le domaine de l'électricité. C'est notre ligne de conduite actuelle. Ceci dit, il est évidemment difficile de rendre des jugements absolus dans des cas particuliers. Nous insistons de plus en plus sur la clause très importante de la formation dans les pays ou les régions intéressés et une grande part de notre insistance s'oriente vers ce but. Nous avons eu, tout récemment, des discussions avec des personnes telles que le vice-chancelier de l'Université des Antilles, sur ce problème de la formation complète au Canada, non seulement en ce qui concerne les besoins des pays bénéficiaires, mais également en ce qui a trait aux possibilités de leurs propres universités. On parle de cours combinés qui permettraient à l'étudiant d'obtenir une partie de sa formation au Canada, à une certaine université et l'autre partie dans une université de son pays.

Je pense qu'il y a une tendance très marquée dans cette direction et nous sommes certainement très désireux de l'appuyer dans nos programmes. Nous fournissons, entre autres choses, à l'Université des Antilles, 60 bourses d'études qui permettent à des étudiants d'autres régions de fréquenter cette université et d'y recevoir une formation grâce à l'aide extérieure.

Nous fournissons également une aide à l'Université du Rouanda, en Afrique centrale, où les étudiants qui habitent hors du Rouanda peuvent obtenir une formation. Cette tendance s'accentue et je suis tout à fait d'accord avec vos remarques, lorsque vous dites que nous devrions nous diriger dans cette direction.

M. Thompson: Le cas auquel je pense est le projet qui, à grands frais, a conduit de l'Uganda au Canada, à l'Université de l'Alberta, des femmes professeurs à l'élémentaire, d'un niveau non universitaire, pour une courte période de formation d'une ou deux années. N'aurait-il pas été préférable de choisir une personne au Canada, ayant les compétences nécessaires dans ce domaine particulier, qui aurait pu donner cette formation en Uganda, à un coût moins élevé?

M. Strong: Sans vouloir discuter les détails de ce cas . . .

M. Thompson: Je parle seulement d'une façon générale.

M. Strong: De façon générale, je partage votre opinion. Je pense que nous devrions, et nous le faisons, examiner soigneusement chacun de ces programmes, parce que les autorités universitaires et du domaine de l'éducation au Canada, à qui nous demandons conseil, de même que notre propre expérience, nous montrent que le meilleur endroit où ces gens peuvent obtenir leur formation est sur place. Là où ces installations existent, nous les encourageons à s'en servir; là où elles n'existent pas ou ne sont pas suffisantes, notre programme s'efforce de les installer ou de les améliorer.

M. Thompson: En ce qui concerne un autre domaine spécial un des aspects intéressants que j'ai observés, relativement à la situation médicale au Vietnam, est qu'il y a là littéralement deux classes de médecins vietnamiens. Je parle de ceux qui ont été formés sous l'ancien régime colonial français, et qui se considèrent très supérieurs aux plus jeunes qui ont fait leurs études suivant le programme de formation médicale vietnamien. Il existe beaucoup de conflits et de jalousie entre ces deux groupes professionnels. Est-ce

que le programme d'aide que l'on met en vigueur se propose de fournir des seminars et des cours post universitaires aux personnes, qui ont déjà une formation technique ou professionnelle de base, et qui pourraient venir ici, à un âge plus avancé, pour une période de temps plus courte, une période de mois ou de semaines ou d'une année ou deux, plutôt que de n'amener que des jeunes qui suivent le programme normal d'éducation?

M. Strong: Dans nos relations avec les autres gouvernements, et particulièrement avec celui des Antilles, nous fournissons justement cette sorte de chose. Nous permettons à des personnes beaucoup plus âgées de venir au Canada, à l'aide de bourses d'études, pour y obtenir une éducation supérieure complémentaire dans leurs propres domaines. Au sujet du Vietnam, je pense que la suggestion est très bonne. Je ne crois pas qu'elle ait été faite par d'autres personnes. Il est certain qu'il s'agit là d'une suggestion utile et, suivant notre expérience dans d'autres domaines, je suis d'accord qu'il s'agit là de la sorte de chose qui...

M. Thompson: Ma deuxième question, monsieur le président, et je la pose à monsieur Strong, se rapporte au domaine que l'on appelle communément la paperasserie administrative. Connaissant votre expérience dans les affaires et votre attitude vis-à-vis ceci et connaissant également les difficultés dont non seulement le Dr Hall a parlé, mais également le Dr Vennema, et que rencontrent toutes les personnes qui sont là-bas, en ce qui concerne les approvisionnements et les communications directes, avez-vous pu employer, en votre qualité de directeur de l'Aide, avez-vous pu employer du personnel ou faire venir le personnel requis techniquement, sans avoir à subir toutes les tracasseries administratives de la Commission du service public et avez-vous pu obtenir que ces personnes fassent un travail et ensuite avez-vous pu communiquer avec elles?

M. Strong: D'après l'expérience que j'ai eue au cours de l'année dernière, je puis vous dire que je sympathise avec quiconque ayant à lutter contre la paperasserie administrative, de sorte que ma sympathie va naturellement vers les personnes telles le Dr Hall, le Dr Vennema et les autres. Je suis peut-être trop jeune dans ma profession pour porter un jugement décisif à ce sujet. Il n'y a aucun doute qu'il existe de nombreuses procédures bureaucratiques au gouvernement, y compris celles requises pour l'embauchage du personnel. J'en comprends les raisons, mais, pour moi, c'est tout à fait nouveau d'être incapable de retenir les services des personnes que je veux embaucher ou d'être incapable de les embaucher sans rencontrer un tas de difficultés. Je pense qu'il y a, d'une façon générale, au gouvernement une compréhension des besoins de notre programme d'aide extérieure. On comprend que les besoins pour l'administration d'un programme d'aide extérieure sont différents des besoins pour l'administration d'un programme national.

• 1240

M. Thompson: Lorsque vous embauchez certaines personnes dont vous pouvez avoir besoin au service de l'aide à l'étranger, devez-vous toujours passer par le long processus suivi pour l'embauchage de quelqu'un ici, à la Fonction publique, ou a-t-on mis un moyen plus efficace à votre disposition?

Je ne demande pas cela pour critiquer; je parle au sujet de la paperasserie.

M. Strong: Quand j'ai débuté ici dans ma profession, j'ai demandé et obtenu l'autorisation de m'assurer les services de conseillers pour des périodes allant jusqu'à deux ans, afin d'augmenter l'effectif de notre personnel régulier. C'est suivant cette autorisation que j'ai engagé John Bene. Cette méthode, évidemment, ne peut s'appliquer qu'à un certain nombre de gens dont on ne peut probablement pas s'assurer les services par la voie habituelle. De plus, on n'a pas forcément besoin de leurs services en permanence. Cette situation est due aux changements importants qui ont lieu dans notre administration, ainsi qu'à la nécessité d'avoir des personnes de très grande expérience pour nous aider à effectuer ces changements.

Pour tout autre personnel, évidemment, notre bureau, comme tous les services gouvernementaux, doit avoir l'approbation du Conseil du Trésor pour les emplois déterminés dans nos services. Comme vous le savez, on ne peut embaucher quelqu'un sans avoir un poste vacant et cette question est du ressort du Conseil du Trésor. Une fois que l'on a déterminé le poste et les exigences précises et détaillées qui s'y rapportent, il faut s'adresser à la Commission de la fonction publique, qui se charge de l'embauchage. Elle embauche les gens pour nous. Vous comprendrez que cette façon de procéder prend un certain temps.

M. Thompson: Le second domaine qui me préoccupe au sujet de la paperasserie, c'est le choix des projets. Je veux parler de toutes les formalités embarrassantes et laborieuses qu'entraînent les relations diplomatiques. N'existe-t-il pas un moyen de prendre une décision plus rapidement au sujet du choix des projets ou bien cela vous cause-t-il des ennuis?

M. Strong: C'est un problème dont nous nous sommes occupés de la façon suivante. Premièrement, nous avons établi une méthode par laquelle nous faisons savoir aux

pays bénéficiaires le genre de renseignements dont nous avons besoin, avant qu'ils ne soumettent leur demande. Ainsi, cela leur permet de répondre à nos questions dans leur première demande, ce qu'ils auraient eu à faire de toutes façons. De cette manière, on devrait arriver à écourter le temps qui s'écoule entre le depôt de la demande et la réponse qui y est faite.

Deuxièmement, nous avons, avec nos principaux bénéficiaires, mis en vigueur une méthode de révision annuelle de notre programme, en d'autres mots, nous nous rendons sur place chaque année. Nous examinons ensemble ce qui s'est passé l'année précédente, quels sont les problèmes en rapport avec les projets en cours, quelles sont nos allocations pour ce pays durant l'année et nous nous assurons que ce que nous devons fournir l'année suivante correspond à leurs besoins prioritaires. Je pense que cette façon de procéder facilitera le choix de bons projets et nous donnera l'assurance qu'ils sont bien exécutés.

M. Thompson: Dans le troisième domaine, à ce sujet, je pourrais vous dire que l'expédition et la réception des approvisionnements sont les choses les plus difficiles à organiser, et elles affectent particulièrement les Canadiens qui sont sur place et reçoivent des approvisionnements aux termes du programme d'aide pour lequel ils travaillent. Je suis certain que c'est un des ennuis qui arrivent au Viet-Nam. Est-ce un problème ou bien avez-vous pu instituer des modalités permettant aux directeurs de projets de traiter directement avec ceux des services de projets dans votre propre ministère?

M. Strong: Nous avons beaucoup simplifié les choses. Comme je l'ai dit plus tôt, une des exigences fondamentales de notre programme est que nous devons recevoir une demande de la part du pays bénéficiaire pour tout ce qu'il désire. Toutefois, nous avons changé cela. On m'a donné l'autorisation dorénavant de fournir jusqu'à $5,000 d'équipement à un seul conseiller, sans avoir besoin d'une demande provenant du gouvernement bénéficiaire.

De plus, comme je l'ai déjà dit, nous essayons de mettre au point des projets qui nécessitent plus d'une personne. Il faudrait une équipe de Canadiens qui puisse entreprendre un projet à long terme et qui pourrait être soutenue par des fournitures d'équipement canadien, comme cet intéressant projet d'école, en Thaïlande, et comme l'hôpital pour enfants à Tunis, où travaillent actuellement environ cinquante Canadiens, médecins, infirmières et techniciens.

De plus en plus, nous nous chargeons de réalisations de ce genre à l'intérieur d'une organisation qui nous permettent d'obtenir plus de soutien de l'administration. Nous avons également embauché un nombre d'ingénieurs qualifiés qui iront bientôt sur place. Ils ont les connaissances techniques qui leur permettront d'aider les gouvernements bénéficiaires, nos diplomates dans ces pays et de résoudre certains problèmes techniques qui se présentent dans l'application des programmes d'aide.

M. Thompson: Voici ma troisième question, monsieur le président. J'ai remarqué qu'une des plus grandes difficultés que nous rencontrons dans notre programme d'aide est le manque de renseignements concernant ce que d'autres ont pu faire dans le même domaine. Je pense en ce moment à l'équipe de recherches médicales qui doit partir. Est-ce que cette équipe ne répétera pas ce que d'autres pays ont pu faire au Viet-Nam? Et on en vient à ceci qui m'apparaît très urgent: établir un centre d'échanges de renseignements qui servirait non seulement notre pays, mais également les autres pays. Se préoccupe-t-on dans le programme d'aide de l'établissement d'un centre de renseignements où les informations provenant de plusieurs parties du monde, au sujet de différents pays, de diverses régions, de divers genres d'aide, pourraient être rapidement classées, autant pour les aspects de l'aide privée que gouvernementale?

M. Strong: En ce moment, on étudie sérieusement de telles propositions. Je pourrais dire que c'est une chose qui est très difficile à comprendre relativement aux programmes d'aide. Dans la situation au Viet-Nam, par exemple, le programme canadien n'est pas adapté, en ce sens qu'il essaie de pourvoir à tous les besoins médicaux du Viet-Nam. Celui-ci reçoit, comme presque tous les pays bénéficiaires, de l'aide de diverses sources. Quelques-uns envoient du personnel. Le Dr Hall rapporte que quelques-uns de ces pays fournissent un bon nombre de médecins et d'infirmières au Viet-Nam. Quelques-uns n'envoient que des médecins et des infirmières sans équipement; d'autres fournissent seulement l'équipement sans le personnel.

M. Thompson: Mais, vu le nombre de pays qui fournissent de l'aide médicale au Viet-Nam, si on pouvait en disposer, il y a là certainement beaucoup d'informations qui seraient d'une très grande utilité et permettraient de grandes économies, s'il y avait un moyen quelconque de se les procurer.

M. Strong: C'est exact.

M. Thompson: Y a-t-il des plans en préparation pour l'établissement d'un tel centre?

J'ai été déconcerté de découvrir qu'il n'y avait pas d'organisation semblable même aux Nations Unies.

M. Strong: Non, il n'y a pas actuellement d'organisation fournissant le genre de détails de fonctionnement dont vous parlez. Le comité pour la mise en vigueur de l'assistance du *OECD* fournit la coordination de l'ensemble des politiques d'aide. La Banque mondiale, par l'intermédiaire de ses groupes consultatifs et de son consortium, fournit la coordination des aspects les plus importants de l'assistance. De sorte qu'il y a une coordination dans le sens que j'ai décrit plus tôt, mais en termes de coordination spécifique des activités, elle doit se faire avec la collaboration des pays concernés. C'est pourquoi, au Viet-Nam, le pays bénéficiaire doit jouer un grand rôle. On doit admettre que, par exemple, le ministre de la Santé du Viet-Nam est la meilleure source d'information pour l'ensemble et des besoins médicaux du Viet-Nam et de différentes ressources à sa disposition qui pourraient suffir à ses besoins. Ce que nous devons faire, et ce que nous faisons, consiste à déterminer parmi leurs besoins ceux auxquels nous pouvons le mieux pourvoir.

M. Thompson: Je ne dois pas vous retenir plus longtemps, monsieur le président, mais j'aimerais en finir avec cette question. Dans notre programme d'aide, considérons-nous l'établissement d'un centre d'information qui serait, dans un sens plus large, une part de notre programme d'aide plutôt qu'un projet dans un pays déterminé? Il pourrait s'étendre aux programmes d'aide de plusieurs autres pays, de même qu'aux programmes nationaux d'assistance privée et permettre au gouvernement d'obtenir une vue d'ensemble des programmes d'aide.

• 1250

M. Strong: Toute cette question retient notre attention, surtout en ce moment.

M. Thompson: Je me rapportais spécifiquement à la recommandation d'un conseiller des Nations Unies, son nom est Erskine Childers, qui met sur pied un centre régional d'informations.

M. Strong: Nous sommes tout à fait au courant de cette proposition. Nous en avons discuté avec l'homme dont vous parlez. D'une façon générale, cette sorte de projet est logique et nous essayons de déterminer comment on pourrait l'intégrer dans nos propres plans d'expansion de notre aide extérieure.

M. Allmand: Monsieur Strong, quelle est votre opinion sur la remarque du Dr Hall que les bourses d'études ne sont ordinairement pas considérées comme partie de l'aide extérieure?

M. Strong: Je ne pense pas qu'il ait dit cela. Je pense plutôt qu'il parlait de l'importance d'offrir des bourses d'études. J'ai cherché à expliquer que le pays en question, dans le cas présent le Viet-Nam du sud, considérait la clause de personnes qualifiées comme un aspect important de son programme à long terme de mise en valeur. Il est assez évident que dans la formation des gens, il s'agirait là d'un des plus importants éléments.

Ce que le Dr Hall critiquait, si je l'ai bien compris, c'est le genre de formation qu'ils reçoivent et il a suggéré que cette formation n'était pas nécessairement en rapport avec les besoins spécifiques et les occasions d'embauche qui existent au Viet-Nam du sud. Je pense avoir expliqué comment fonctionne ce procédé.

M. Allmand: Je pensais qu'il avait également critiqué le fait que nous incluions les bourses d'études dans notre programme d'aide extérieure. Est-ce que l'*OECD* inclut ordinairement son aide en bourses d'études dans ses estimés d'aide à l'extérieur?

M. Strong: Il y a des bourses d'études dans d'autres programmes d'aide, mais le programme de notre Bureau de l'aide extérieure, qui amène des gens ici, est une partie très importante de notre contribution globale d'assistance à la mise en valeur, et il est certain qu'on admet ces chiffres à l'*OECD*. Je crois que généralement les autorités dans ce domaine de mise en valeur admettent que la formation des personnes est le principal besoin de ces pays.

M. Allmand: Je passerai à un autre point. Avez-vous à votre bureau les chiffres *per capita* de l'aide globale fournie au Viet-Nam par tous les pays? Cherchez-vous à faire cette estimation?

M. Strong: Nous avons les chiflres concernant les degrés d'aide, tels que rapportés par le commité de l'assistance à la mise en valeur de l'*OECD*, pour tous les pays qui les lui transmettent. Nous ne les avons pas établis sur la base *per capita*, mais ce serait une chose très facile à faire.

M. Allmand: D'une façon générale, comment se compare l'aide globale apportée au Viet-Nam, par rapport aux pays voisins. Je ne veux pas de chiffres précis, mais sont-ils plus élevés, ou . . . ?

M. Strong: Il y a plusieurs manières de réunir ces chiffres, durant différentes périodes. Si vous examiniez ceux de tous les pays

qui les transmettent à l'*OECD*, depuis 1951 jusqu'à mai 1966, vous verriez que, durant certaines années, le Canada se classait au quatrième rang et que, durant d'autres, au cinquième.

M. Allmand: Je voulais dire l'aide globale de tous les pays au Viet-Nam. Le Viet-Nam reçoit-il une proportion plus élevée d'aide extérieure de tous les pays que ses voisins? Est-ce que vous considérez ce genre de chose quand vous accordez l'aide extérieure? Considérez-vous ce que le pays reçoit déjà, sur une base *per capita*?

M. Strong: Oui. C'est un élément et le Viet-Nam, d'après cette norme, reçoit évidemment un montant très substantiel d'assistance extérieure. Je pensais que vous faisiez allusion à la position du Canada.

M. Allmand: Non.

M. Strong: Selon ces tableaux, le Canada se situe entre le second et le cinquième rang, suivant la période, notre effort a été plus grand récemment que dans le passé.

M. Allmand: Non, je demandais quel critère vous utilisiez. Qui décide habituellement qu'un pays recevra de l'aide? Est-ce fait par le Bureau de l'aide extérieure ou suivant une décision en accord avec la politique du gouvernement?

M. Strong: Évidemment, le degré d'aide à un pays est établi suivant une décision prise selon la politique du gouvernement.

M. Allmand: Et si ce pays doit être aidé?

M. Strong: Oh! oui, en effet.

M. Andras: Puis-je poser une question supplémentaire?

Le président: Si vous le désirez.

M. Andras: Vous avez parlé de notre classement, si c'est là la façon de le décrire, dans l'aide apportée au Vietnam, par rapport aux autres pays. Durant certaines années, nous étions au quatrième rang et dans d'autres, au cinquième. Avez-vous les chiffres sur une base cumulative?

M. Strong: Oui. Il y a deux façons d'envisager ce problème Il y a les participants du Plan de Colombo. Notre aide fait évidemment partie du Plan de Colombo et, il s'ensuit que le Plan de Colombo figure dans nos comptes rendus normaux. Je lis ici le tableau. Cette année, par exemple, 1966-1967, nous sommes au second rang, selon une base cumulative. Si on retournait à 1951, nous serions au quatrième rang. Comme je l'ai dit, plus la période est récente, meilleur est notre classement. Cette année, il semble que nous serons au deuxième rang.

M. Brewin: Puis-je poser une question supplémentaire? Nous sommes deuxième où? Dans les chiffres du Plan de Colombo, dont vous parlez?

M. Strong: Oui, ce sont là les chiffres du Plan de Colombo.

M. Brewin: Évidemment, il y a relativement peu de pays qui contribuent au Plan de Colombo.

M. Strong: Oui, mais le restant des chiffres sur le Vietnam, incluant tous les pays se rapportant au *DAC*, nous montrerait que nous sommes au quatrième ou au cinquième rangs, selon les années.

M. Stanbury: J'ai une question qui pourrait aider à éclaircir cela. Est-ce que dans ces chiffres, on a inclus ceux des réparations de guerre japonaises, comme faisant partie de leur aide globale?

M. Strong: Oui, ils y sont. Ils ont cessé d'être un facteur il y a environ deux ans, je crois. En d'autres mots, les paiement japonais en réparations se sont terminés à ce moment. Après cela, les chiffres japonais ne tiennent plus compte évidemment des réparations.

M. Allmand: J'ai une dernière question, monsieur le président. Quelques éditorialistes de journaux ont prétendu que notre programme d'aide extérieure au Vietnam n'était qu'une simple marque de notre appui politique envers la position américaine dans ce pays et qu'il n'était pas fondé sur les besoins, ni sur ce qui ordinairement justifie notre aide extérieure à d'autres pays. Pouvez-vous répondre à cette allégation ou croyez-vous que c'est là une question pour le ministre?

M. Strong: Toute question de ce genre, traitant de politique, doit évidemment être adressée au ministre. Je puis, bien entendu, vous décrire les éléments de notre aide.

M. Allmand: Non, vous l'avez déjà fait.

Le président: Je donne la parole à M. Basford et ensuite nous ajournerons.

M. Basford: Dans ce cas, je ne poserai qu'une courte question. Il me semble que la cause principale de la plainte du Dr Hall était qu'il s'était rendu au Vietnam et qu'il avait recommandé l'établissement, par le Canada, à l'hôpital Choray, d'une unité orthopédique, de haut calibre, pour l'enseignement et le traitement. J'ai extrait ceci de son mémoire de mars 1965, et que cette unité serait subventionnée et dirigée par le gouvernement canadien. Or, je ne vois, ni dans son témoignage ni dans le vôtre, aucune indication que le gouvernement du Vietnam du sud ait eu aucun appui pour cette proposition.

M. Strong: Non; lors de la première affectation du Dr Hall au Vietnam, comme il l'a dit dans son propre témoignage au Comité, il a présenté une liste du matériel dont il aurait besoin pour pouvoir assurer son service à cet hôpital. Il nous l'a fait parvenir ainsi qu'aux Vietnamiens. Quand nous avons reçu la demande, et j'ai remis au Comité une liste des demandes officielles des Vietnamiens, ceci n'y était pas inclus. En fait, il ont précisément déclaré dans leur demande qu'ils avaient pris connaissance de la liste du Dr Hall et ont dit qu'elle n'était pas incluse dans leur demande. La demande soulignait également qu'elle pourrait être incluse dans l'avenir. Nous pensons qu'avant de faire cette demande de matériel, les Vietnamiens eux-mêmes voulaient s'assurer que celui-ci n'était pas déjà disponible au Vietnam ou en chemin, en provenance d'autres sources.

M. Basford: Dans son mémoire de 1965, il fait allusion à l'unité orthopédique de Cho Ray. C'était bien plus qu'une demande de matériel; il s'agissait de construire un bâtiment et toutes sortes d'autres choses. De quelle façon le gouvernement du Vietnam a-t-il encouragé ce projet?

M. Strong: Le gouvernement du Vietnam n'a jamais soutenu le projet, en totalité. Il a proposé une demande pour s'assurer les services du Dr Hall.

M. Basford: Merci.

Le président: Messieurs, la séance est levée jusqu'à jeudi prochain.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
ALISTAIR FRASER.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-septième législature

1967

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. JEAN-EUDES DUBÉ

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 10

SÉANCE DU JEUDI 16 NOVEMBRE 1967

Concernant

le rapport du ministère des Affaires extérieures (1966).

TÉMOIN:

Le Vénérable Thich Nhat Hanh, moine bouddhiste.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1967
27548—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. Jean-Eudes Dubé

Vice-président: M. W. B. Nesbitt

et messieurs

Allmand	Forrestall	Macquarrie
Andras	Goyer	McIntosh
Asselin	Groos	Pilon
(*Charlevoix*)	Harkness	[2]Prud'homme
Basford	Hymmen	Stanbury
Brewin	Lambert	Thompson
Churchill	Laprise	[3]Walker—(24).
Forest	[1]Macdonald (*Rosedale*)	

(Quorum 13)

Secrétaire du Comité:
Fernand Despatie.

[1] A remplacé M. Caron le 9 novembre 1967.
[2] A remplacé M. Deachman le 15 novembre 1967.
[3] A remplacé M. Langlois (*Chicoutimi*) le 15 novembre 1967.

ORDRES DE RENVOI

Le JEUDI 9 novembre 1967

Il est ordonné,—Que le nom de M. Macdonald (*Rosedale*) soit substitué à celui de M. Caron sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures.

Le MERCREDI 15 novembre 1967

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Walker et Prud'homme soient substitués à ceux de MM. Langlois (*Chicoutimi*) et Deachman sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

27548—1½

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 16 novembre 1967
(12)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 9 h. 40 du matin, sous la présidence du vice-président, M. Nesbitt.

Présents: MM. Allmand, Andras, Asselin (*Charlevoix*), Basford, Brewin, Churchill, Forest, Goyer, Broos, Harkness, Hymmen, Lambert, Laprise, Macdonald (*Rosedale*), Macquarrie, Nesbitt, Pilon, Prud'homme, Thompson, Walker (20).

Autres députés: MM. Addison, Herridge, Klein.

Aussi présent: Le Vénérable Thich Nhat Hanh, moine bouddhiste.

A l'ouverture de la séance, sur la proposition de M. Macquarrie, appuyé par M. Brewin,

Il est décidé,—De payer des frais raisonnables de subsistance et de déplacement à Thich Nhat Hanh, qui a été convoqué devant le Comité le 16 novembre 1967.

En appel au règlement, M. Macdonald (*Rosedale*) fait des remarques sur la comparution, devant le Comité, de témoins qui viennent de l'extérieur du pays. Il suggère que la question soit discutée à une date ultérieure.

Le président présente Thich Nhat Hanh.

Dans un exposé, le témoin donne ses opinions sur la guerre au Vietnam, les perspectives de paix, les mesures à prendre pour obtenir la paix et le rôle que peut jouer le Canada en cherchant à mettre un terme à la guerre.

Puis on interroge Thich Nhat Hanh pendant le reste de la séance.

Le président remercie le témoin d'avoir bien voulu comparaître devant le Comité.

A midi 5, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Fernand Despatie.

PROCÈS-VERBAL

Le jeudi 16 novembre 1967
(12)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 9 h. 40 du matin, sous la présidence du vice-président, M. Nesbitt.

Présents: MM. Allmand, Andras, Asselin (Charlevoix), Braséord, Brewin, Churchill, Forest, Goyer, Groos, Harkness, Hymmen, Lambert, Laprise, Macdonald (Rosedale), Macquarrie, Nesbitt, Pilon, Prud'homme, Thompson, Walker (20).

Autres députés: MM. Addison, Herridge, Klein.

Aussi présent: Le Vénérable Thich Nhat Hanh, moine bouddhiste.

A l'ouverture de la séance, sur la proposition de M. Macquarrie, appuyé par M. Brewin,

Il est décidé.—De payer des frais raisonnables de subsistance et de déplacement à Thich Nhat Hanh, qui a été convoqué devant le Comité le 18 novembre 1967.

En appel au règlement, M. Macdonald (Rosedale) fait des remarques sur la comparution, devant le Comité, de témoins qui viennent de l'extérieur du pays. Il suggère que la question soit discutée à une date ultérieure.

Le président présente Thich Nhat Hanh.

Dans un exposé, le témoin donne ses opinions sur la guerre au Vietnam, les perspectives de paix, les mesures à prendre pour obtenir la paix et le rôle que peut jouer le Canada en cherchant à mettre un terme à la guerre.

Puis on interroge Thich Nhat Hanh pendant le reste de la séance.

Le président remercie le témoin d'avoir bien voulu comparaître devant le Comité.

A midi 5, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Fernand Despatie.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrés par appareil électronique)

Le jeudi 16 novembre 1967.

• 0940

Le vice-président: Nous sommes en nombre. Nous sommes ici ce matin pour discuter le mémoire présenté par notre témoin. Pendant la distribution de ce mémoire, je dirai que nous avons aussi un aperçu biographique sur le témoin.

Avant l'interrogatoire, j'aimerais que quelqu'un propose de payer les frais raisonnables de subsistance et de déplacement faits par Thich Nhat Hanh, le témoin qui doit comparaître devant nous ce matin. Nous étions bien décidés à faire cette proposition lors de la dernière réunion, mais, juste au moment où l'on allait la faire, un de nos membres a dû malheureusement partir, de sorte que nous n'étions pas en nombre.

M. Thompson: Monsieur le président, de quelle somme s'agit-il? Pensez-vous à payer les frais subis par le témoin à partir du Vietnam?

Le vice-président: Non. Le témoin est venu ici de New York où il retourne demain.

M. Macquarrie: Je le propose.

M. Brewin: J'appuye la proposition.

La proposition est acceptée.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur le président, puis-je vous couper la parole, en application du règlement? Je n'étais pas membre du Comité quand ce dernier a décidé de faire comparaître un témoin de l'extérieur. Je ne m'en prends pas à la personne du témoin, mais il y a une question de ligne de conduite qui se pose, celle de savoir si le Comité devrait entendre le témoignage de personnes venant de l'extérieur du pays. Je suis fermement d'un avis contraire. J'espère qu'à un moment futur de nos délibérations nous aurons une discussion sur cette question de principe. Quant à moi, je veux préciser que le fait d'avoir agi ainsi dans un cas particulier ne m'empêche pas de remettre la chose sur le tapis, dans l'espoir que le Comité prendra une décision générale de principe là-dessus.

M. Lambert: Monsieur le président, j'opine que M. Macdonald se mette en rapport avec ses collègues, MM. Allmand et Stanbury, sinon peut-être avec M. Basford, qui sont parmi les principaux auteurs de la motion, je crois. A mon avis, c'est une question à régler au sein de votre propre groupe.

M. Macdonald (Rosedale): Je dirai simplement que, peut-être à la différence du groupe de M. Lambert, je ne suis pas à même d'imposer ma volonté à mes collègues. Je ne fais qu'exprimer mon point de vue personnel.

M. Lambert: Je suis d'accord avec vous.

M. Macdonald (Rosedale): C'est fort bien. Ne travaillez donc pas contre moi.

M. Thompson: Monsieur le président, y a-t-il quelque précédent en matière de versement d'argent aux témoins qu'on fait venir de l'extérieur du pays pour comparaître devant un comité?

Le vice-président: Je ne suis pas en mesure de vous donner une opinion là-dessus. Peut-être que M. Macquarrie pourrait le faire.

M. Macquarrie: Je ne prétends pas être une autorité sur ce point. Mais certains fonctionnaires distingués ont comparu devant un autre comité et je suis bien certain qu'ils ont été volontiers et dûment indemniser de leurs frais raisonnables.

Le vice-président: Nous pourrions peut-être discuter lors d'une réunion future la question soulevée par M. Macdonald.

Ce matin nous avons avec nous le vénérable Thich Nhat Hanh, moine bouddhiste depuis plus de 20 ans. Voici quelques remarques à l'intention de ceux qui ne sont pas membres du Comité et qui n'ont pas devant eux un aperçu biographique sur notre témoin.

Il est né et a fait ses classes au Vietnam. Il a aussi étudié aux universités américaines de

Princeton et de Columbia. Il a été rédacteur d'un journal et il est directeur de l'École de la jeunesse qui se destine aux services sociaux, à Saigon.

Si quelque non membre désire avoir une copie de l'aperçu biographique en question, je suis sûr que le secrétaire du Comité se fera un plaisir de la lui donner.

M. Thompson: Monsieur le président, je n'ai pas lu le texte, mais je ne vois pas la réponse à la question que j'aimerais poser. Depuis combien de temps le témoin a-t-il cessé de vivre au Vietnam?

Le vénérable Thich Nhat Hanh (moine bouddhiste): J'ai quitté mon pays en mai 1966.

Le vice-président: Le témoin m'informe qu'il a quitté le Vietnam en mai 1966. Je suis sûr qu'après avoir donné lecture du mémoire, le témoin se fera un plaisir de répondre à toutes questions qu'on lui posera. S'il y a quelque autre question de ce genre, on pourrait peut-être la poser à ce moment-là. Le témoin m'a informé qu'il parlera en français comme en anglais, ce matin.

J'invite maintenant Thich Nhat Hanh de prendre la parole et je vous prie de ne pas lui poser de question avant qu'il n'ait terminé son exposé.

[*Français*]

Le vénérable Thich Nhat Hanh: Monsieur le président, messieurs, je vous remercie de m'avoir invité à prendre la parole devant le Comité, au sujet de la terrible guerre qui dévaste mon pays. Je vais répondre aux questions que vous voudrez bien me poser. Je vous remercie de m'avoir manifesté si cordialement votre hospitalité. Votre pays me l'a accordée une fois déjà. Je vais lire ma déclaration en anglais, puisque je n'ai pas eu assez de temps pour en faire la traduction en français, mais je serai très heureux de répondre à vos questions en anglais ou en français.

[*Traduction*]

Monsieur le président et distingués membres du Comité, je suis reconnaissant d'avoir été invité à comparaître devant vous, pour parler de la terrible guerre qui est en train de dévaster le Vietnam, mon pays, et pour répondre aux questions que vous aimeriez me poser. J'en suis reconnaissant, y voyant une nouvelle manifestation de l'accueil hospitalier et généreux que j'ai déjà reçu plusieurs fois au Canada.

J'estime que c'est à titre de directeur de l'École de la jeunesse destinée au service social que j'accomplis mon travail le plus important. Il s'agit, dans cette école, de former de jeunes volontaires vietnamiens à contribuer à remédier aux ravages de la guerre, dans les villages du pays, et à rendre aux villageois la foi dans leurs propres capacités à façonner leur vie, à leur rendre aussi d'espoir d'édifier une société décente. Comme vous l'avez peut-être appris, cette école a gravement souffert il y a quelques mois, notamment depuis qu'on la considère généralement, au Vietnam, comme contribuant à la recherche de la paix. En avril, un groupe d'hommes en uniforme lança des grenades contre le bâtiment de l'école, tuant un maître et un élève et blessant très gravement 11 autres élèves. Peu après, une équipe de 8 volontaires à l'œuvre dans un village fut enlevée de vive force et l'on ne sait rien de leur sort. Ensuite, tard dans la soirée, un groupe d'hommes non identifiés arracha à leur domicile 5 autres volontaires d'une équipe, tuant 4 d'entre eux à coups de feu et laissant le cinquième, un jeune moine bouddhiste, pour mort sur le terrain.

Malgré ces dures épreuves, les jeunes gens formés à l'école ont continué de travailler dans les villages et les villes. Ils ont déclaré vouloir le faire sans haine ni esprit de vengeance, même à l'égard de ceux qui ont tenté de les détruire.

J'ai passé une grande partie de ma vie dans les villages vietnamiens. C'est parce que j'étais profondément ému de ce que ces paysans, qui forment les neuf dixièmes de la population, n'ont pas de porte-parole pour exprimer leur ardent désir de paix et leur horreur de la guerre, que je suis venu aux États-Unis en mai 1966. L'Université Cornell m'avait prié de venir faire des conférences sur le bouddhisme moderne au Vietnam. Mais je suis resté pour donner des conférences dans bien des régions des États-Unis, puis dans des pays de l'Europe occidentale et de l'Asie, en plaidant la cause de la paix et en demandant à des personnes du monde entier de collaborer en faveur de la paix.

Je désire fortement rentrer au Vietnam pour y reprendre mon travail à l'école dont je vous ai parlé et auprès des paysans. Mais mes associés ont insisté pour que je reste dans les pays occidentaux, en faisant valoir que j'y suis le seul porte-parole capable d'essayer d'expliquer les événements passés et actuels. Ils m'ont averti aussi que ma franche opposition à la guerre mettrait en danger ma liberté et même ma vie si je retournais dans mon pays.

Vous êtes déjà bien au courant de l'énormité des souffrances physiques que la guerre inflige au peuple et aux paysans du Vietnam-Sud. On a annoncé plus d'une fois que les Américains sont en train d'y larguer des chargements de bombes plus gros qu'au cours de la seconde guerre mondiale. Il y a peu de temps, la Presse Associée signalait que le bombardement s'opère à raison de 3,000 livres par minute, sans arrêt. Le simple poids de ces souffrances physiques est presque impossible à concevoir. Cette tragédie est d'autant plus cruelle que, probablement, plus de la moitié des blessés et des morts sont des civils et des enfants.

Mais les souffrances physiques ne sont qu'une partie du lourd tribut imposé par la guerre. Plus accablante peut-être est la destruction des valeurs humaines qui provient de la volonté acharnée de survie d'un peuple soumis depuis 25 ans à une guerre continue. Sa foi a été en grande partie ruinée; foi en lui-même, foi en sa religion, foi en toute la conception de la démocratie. On a beaucoup parlé de la corruption qui existe dans la société du Vietnam. La corruption est en vérité terrible, car des hommes haut placés détournent à leur propre usage des sommes réservées à nourrir les réfugiés. Mais il faut la considérer dans le cadre de ce qui est arrivé à l'ensemble de l'économie du Vietnam, du fait de l'inflation subséquente à l'afflux énorme d'argent américain apporté au pays. Des millions de gens ne peuvent plus gagner leur vie, car on a brûlé le feuillage des arbres sur les rizières et les fermes, et concentré les propriétaires dans des camps de réfugiés. Ces pauvres gens font n'importe quoi pour survivre. Les femmes se vendent aux soldats étrangers et aux civils. Les enfants mendient et volent. Leurs pères ne ratent pas une occasion de s'enrichir (*sic*) par gratte et corruption.

Il y a quelques années, quand le prince Norodom Sihanouk du Cambridge, informa les États-Unis que le Cambodge voulait mettre fin à l'aide américaine qu'il recevait, il déclara qu'il valait mieux que son pays fasse à sa guise, sans que ses valeurs morales soient corrompues, comme c'était le cas, par l'afflux d'argent américain. Même s'il est vrai que les mauvais effets d'un tel afflux ont été fortement aggravés au Vietnam-Sud par la guerre, les Occidentaux devraient être prompts à réagir devant cet effet de «l'aide étrangère». De tels secours sont plus nuisibles que féconds quand ils sont répartis de façon à enrichir ceux qui sont au pouvoir et à appauvrir les pauvres, comme il arrive trop souvent.

Les Vietnamiens sont affreusement dégoûtés de la guerre, qu'il s'agisse des secteurs du Vietnam-Sud gouvernés par Saigon ou de ceux qui sont gouvernés par le Front de libération nationale (Viet-Cong) ou du Vietnam-Nord lui-même. Le Vietnam a produit toute une génération qui ne connaît littéralement rien d'autre que la guerre. Ici encore, il nous faut tenir compte des effets exercés sur une société donnée par une génération élevée et formée à la profession guerrière.

Mais leur dégoût de la guerre s'accompagne d'un grand découragement. Ils ne voient pas quand la guerre se terminera. Ils n'espèrent pas qu'elle se terminera dans un avenir prévisible. Le Viet-Cong et le Vietnam-Nord prétendent remporter de grandes victoires sur les troups américaines et se déclarent prêts à combattre pendant 10 ou 20 ans, s'il le faut pour obtenir une victoire complète. De leur côté, les Américains disent qu'ils remportent peu à peu la victoire, mais en avertissant le peuple qu'à cette fin les troupes doivent être prêtes à rester au Vietnam pendant 10 ou 20 ans au besoin.

On ne voit pas comment le Viet-Cong et le Vietnam-Nord alliés peuvent remporter une victoire militaire sur les États-Unis et l'énorme potentiel de puissance au Vietnam. Mais en même temps, ce pays ne peut pas battre le Viet-Cong, car à mesure que la guerre se poursuit, le nombre des gens qui se rallient à ce dernier en désespoir de cause va en augmentant. La plupart des Vietnamiens le font parce qu'ils ne peuvent choisir qu'entre le Viet-Cong et le gouvernement des généraux Thieu et Ky, appuyé par les troupes internationales («Américains»).

Ils n'en sont pas pour autant des communistes, ni des sympathisants communistes. Quelle que soit la maîtrise possible des communistes sur le Front de libération nationale, la plupart de ceux qui l'appuyent ne sont pas des communistes et la plupart des Vietnamiens ne le considèrent pas comme étant essentiellement communiste, mais plutôt comme un mouvement nationaliste, une force nationaliste vietnamienne luttant contre des soldats amenés d'une distance de 12,000 milles en vue de les subjuger.

On a beaucoup parlé de la paix et des pourparlers en vue de la paix, mais il n'y a guère de réalité derrière les mots.

Aux États-Unis, on m'a demandé pourquoi le président Johnson n'a remporté aucun suc-

cès dans ses «offres» de négociations, telles que sa récente proposition tendant à avoir un rendez-vous avec des représentants du Viet-Nam-Nord sur un navire, pour discuter de la paix. Pourquoi, me demande-t-on, le Vietnam-Nord s'obstine-t-il à condamner des offres comme étant des preuves de «fourberie»? Si tout le monde est fatigué de cette guerre si terrible, pourquoi le Vietnam-Nord ne saisit-il pas l'occasion d'y mettre fin?

La réponse à ces questions dépend de l'explication individuelle et du sens qu'on donne à la guerre du Vietnam.

Si l'on est d'accord avec le secrétaire d'État Dean Rusk, qui maintient que c'est là une guerre d'agression que le Vietnam-Nord est en train de faire contre l'État souverain du Vietnam-Sud, il est logique de demander pourquoi le Nord n'accepterait pas toute occasion de terminer la guerre, étant donné qu'il lui est évidemment impossible de la gagner quand les Américains sont bien résolus à la poursuivre.

Mais ce point de vue n'est pas celui de beaucoup de Vietnamiens, qui voient dans cette guerre une guerre civile enfantée par une révolution et née d'un reniement des accords conclus en 1954, à l'époque où la révolution semblait avoir atteint ses objectifs, savoir, dès le début, la libération de l'autorité étrangère et un Vietnam unifié. Accepter que la guerre se termine aux conditions américaines, savoir, le retrait des forces nord-vietnamiennes du Vietnam-Sud, le démembrement du Front de libération nationale et la souveraineté du Vietnam-Sud, équivaut à annuler tous les résultats de la lutte entreprise non seulement depuis 1954, mais depuis le début du siècle. Dans ces circonstances, même si les terribles souffrances de la guerre amenaient à un moment donné le Front et le Vietnam-Nord à accepter une sorte de paix, on ne saurait compter qu'elle soit durable. La guerre est motivée par le nationalisme, qui n'abdiquera jamais et ne sera jamais satisfait d'une paix imposée.

Avant que les combattants puissent négocier le moindrement entre eux, il semble que les États-Unis doivent prendre trois mesures, à en croire les rapports du secrétaire général des Nations Unies, U Thant, et d'autres: d'abord, cesser de bombarder le Vietnam-Nord; ensuite, reconnaître le Front de libération nationale comme participant principal aux négociations de paix comme force politique constante au Vietnam-Sud; enfin, les États-Unis devraient s'engager nettement à retirer leurs forces militaires du Vietnam-Sud.

Je désire que les États-Unis prennent ces mesures, Il y a une valeur indéniable dans tout ce qui contribuera à ralentir ou à arrêter les hostilités. Mais j'éprouve des craintes à ce sujet, et cela pour trois raisons.

D'abord, il y a le fait que j'ai déjà mentionné: les conditions auxquelles les États-Unis, d'une part, le Vietnam-Nord et le Frons de libération nationale, d'autre part, sont prêts à mettre fin à la guerre semblent différer du tout au tout. Sans jamais dévier le moindrement de leur ligne de conduite, les États-Unis insistent pour que le Vietnam-Sud constitute un État souverain jusqu'à une date indéfine. Le Front, lui, soutient tous aussi fermement que le peuple vietnamien doit avoir le droit de disposer de lui-même et que les États-Unis n'ont absolument rien à voir en le matière. On peut soutenir, il est vrai, qu'il vaut mieux négocier que de négocier aucunement et que, tant que les pourparlers continuent, il y a une chance d'arriver à une solution permanente. Mais un échec des négociations comporte un danger, celui de sembler, aux autorités américaines, ouvrir la voie à la poursuite d'hostilités intensifiées encore plus.

Ma deuxième raison qui explique mes craintes, c'est que les États-Unis tiennent à traiter seulement avec le Vietnam-Nord et associent la cessation du bombardement de ce dernier à une réciprocité d'actes de sa part, par quoi ils entendent que les troupes du Vietnam-Nord doivent être retirées du Vietnam-Sud. Je crains que, voulant prouver leur désir de paix, les Américains ne fassent halte, une fois de plus, au bombardement du Vietnam-Nord et que, voyant que l'ennemi ne leur rend pas la pareille, à leur avis, ils ne reprennent le bombardement, si bien que la paix se trouvera plus éloignée que jamais. Il faut savoir, en effet, que ce genre d'actes réciproques est entièrement inacceptable au Vietnam-Nord. Je le répète: les Vietnamiens ne voient pas dans cette guerre une guerre d'agression de la part du Vietnam-Nord, mais bien l'exécution d'une révolution dirigée contre des maîtres étrangers. Les troupes du Vietnam-Nord et celles du Viet-Cong ne font donc qu'un, en un certain sens, et tout retrait des premières qui n'irait pas de pair avec un retrait comparable de troupes américaines du Vietnam-Sud serait considéré comme un acte de trahison de leur cause et de leurs camarades.

Ma troisième raison qui explique mes réserves à l'égard de négociations dans les circonstances actuelles, c'est que, pour les millions d'habitants du Vietnam-Sud qui ne partagent pas l'idéologie communiste du Front, ces pourparlers signifieraient que leur sort et la forme future du gouvernement seraient décidés par les Américains et par les communistes à la tête du Front, sans qu'ils aient un mot à dire en l'affaire. Au Vietnam-Sud, la majorité des habitants ne veulent ni des communistes, qui forment la majorité des leaders du Front, ni des Américains, qui dominent leur pays. Ils veulent avoir le droit de disposer d'eux-mêmes.

On pourrait arriver à ce but, évidemment, d'une manière qui serait conforme aux objectifs publiés des Américains comme du Front. Tous deux, mais surtout les premiers, pourraient ainsi, de plus, sauver les apparences. Peu m'importe de sauver les apparences à qui que ce soit, mais si le prix de la paix l'exige, je suis prêt à faire ma part à cette fin.

Il conviendrait simplement, dans un tel but, de permettre aux habitants de secteurs du Vietnam-Sud placés sous la haute main de Saigon de choisir librement leurs propres autorités et de leur laisser décider si oui ou non elles veulent continuer la guerre ou la terminer.

Je peux dire, avec une ferme assurance, qu'un tel gouvernement, librement choisi, aurait fait une campagne électorale sur la cessation immédiate du feu, la cessation du bombardement du Sud comme du Nord et des négociations tendant à faire la paix avec le Front et le Vietnam-Nord ainsi qu'à obtenir le retrait de leurs troupes comme des troupes américaines.

Bien des gens aux États-Unis, et peut-être dans la plupart des pays occidentaux, croient qu'un tel gouvernement a été réellement élu le 3 septembre dernier et que, pour reprendre les mots des gens du gouvernement Johnson, on a fait un grand progrès vers la démocratie au Vietnam-Sud. Comme vous le savez le président a nommé 22 observateurs officiels qui ont visité ce pays en vue d'observer les élections. Dans leur rapport au président, ils ont signalé que ces élections avaient été «raisonnablement honnêtes».

C'est là se moquer du sens du mot *honnête*. En plus des nombreuses tromperies signalées par des observateurs tels que le professeur Michael Novak dans le *National Catholic Reporter*, aux États-Unis, et par le professeur David Wurfel, de l'Université du Missouri, tous deux observateurs qualifiés par leur connaissance approfondie du Vietnam, les conditions préalables à l'élection ont empêché que les résultats ainsi obtenus puissent le moindrement incorporer les aspirations du peuple du Vietnam-Sud. Je ne veux prendre votre temps pour m'étendre là-dessus. Mais j'annexe à mon mémoire le texte, tiré du journal officiel du Congrès, d'un discours prononcé par le sénateur Ernest F. Gruening, de l'Alaska, qui comprend le texte intégral d'une analyse des résultats des élections, par M. Alfred Hassler, secrétaire de la direction de le *Fellowship of Reconciliation,* aux États-Unis. J'approuve pleinement l'analyse et les conclusions qu'en tire le sénateur Gruening.

Mais même sans parler de la censure, de la suppression de la liberté de parole, des tripotages du scrutin opérés par l'exclusion des «candidats de la paix» qui promettaient le plus, et de subtilités politiques semblables, la votation réelle est une manifestation éloquente du profond désir de paix éprouvé par le peuple du Vietnam-Sud et de l'existence de mandataires qui donneraient leur appui au genre de gouvernement dont j'ai parlé.

Sur les 11 listes de candidats aux fonctions de président et de vice-président, seuls les généraux Thieu et Ky et un autre candidat étaient en faveur de la continuation de la guerre. Si ardent était le désir de la paix parmi le peuple que même Thieu, lors des derniers jours de la campagne électorale, a dû promettre, dans ses discours, de chercher la paix s'il était élu. M. Co, l'autre candidat partisan de la guerre, n'a reçu que 100,000 voix sur un total de 4,700,000.

L'élément décisif de l'élection a été la décision,—prise une année auparavant par l'Assemblée constituante sous la pression de la junte militaire,—selon laquelle il ne serait pas nécessaire que le candidat victorieux réunisse la majorité des voix: il lui suffisait d'avoir la pluralité des voix, sans élection éliminatoire, même s'il y avait un grand nombre de candidats. Ensuite, on a favorisé la multiplicité des candidats, si bien, qu'on a dressé 11 listes de candidats, mais on a écarté la candidature du général Duong Van Minh et de M. Au Truong Thanh, les deux hommes les plus démocratiques parmi ceux que le gouvernement n'aimait pas. Bien qu'on ait cherché ainsi à mettre des obstacles à l'élection de tout candidat autre que les généraux Thieu et Ky, les deux tiers des électeurs

n'en ont pas moins voté pour les candidats non gouvernementaux, et un candidat plutôt obscur, M. Dzu, a réuni à lui seul la moitié autant de suffrages que Thieu et Ky; lors des deux semaines d'avant les élections, il a ému les électeurs en se déclarant nettement en faveur d'une cessation immédiate de la guerre. Le général Thieu, même en promettant tardivement de chercher la paix s'il était élu, n'a obtenu que 34.81 p. 100 des voix, chiffre qui, suivant M. Dzu, n'aurait été que de 10 p. 100 si le nombre des tromperies n'avait pas été aussi grand. Le gouvernement actuel du Vietnam-Sud ne reste au pouvoir que grâce à l'appui militaire et économique direct des Américains, sans lequel il ne resterait pas une semaine au pouvoir. Il serait renversé, non par le Front de libération nationale, mais par ses propres commettants. J'intercède pour ces gens afin qu'ils obtiennent le droit d'élire un gouvernement qui réponde vraiment à leurs besoins, qui pourra le dire et entamer des pourparlers de nature à obtenir la paix si désespérément nécessaire au Vietnam.

Je sais que, de bien des manières, les représentants, officiels et officieux, du gouvernement canadien, ont cherché à mettre un terme à cette guerre. Je sais aussi qu'en dernier ressort, la décision ne dépend pas de votre gouvernement ni des gouvernements de bien d'autres pays que la poursuite de la guerre rend fort malheureux. Il n'en est pas moins de la plus haute importance que ces gouvernements continuent à s'efforcer de modérer les passions dans les deux camps ennemis et de mettre publiquement sur le tapis les réalités de la situation. Aux États-Unis, ces réalités sont souvent obscurcies par ce qu'il faut bien appeler une conception obsédante et irréelle du communisme et du rôle qu'il joue dans soulèvements nationalistes qui caractérisent partiellement notre époque.

Spécifiquement, j'insiste pour que le Canada prenne, par tous les moyens qui vous sont loisibles, les dispositions suivantes:

Décider les États-Unis à faire en sorte de permettre aux Vietnamiens du Sud de choisir un gouvernement qui soit authentiquement représentatif, comme je l'ai proposé plus haut.

Sans sortir du cadre des hostilités actuelles, il conviendrait de faire pression sur les Américains pour les amener à mettre fin à des cruautés telles que la destruction complète de certains villages, pour obtenir des champs de feu découverts. Les paysans étant attachés à leurs villages et à leurs foyers ancestraux, d'une façon dont les Occidentaux n'ont aucune idée, une telle destruction comporte non seulement les terribles souffrances de ceux qui sont pris dans la mitraillade et le bombardement qui s'ensuivent, mais aussi les blessures morales infligées à des gens qu'on arrache à leurs foyers ancestraux. En plaidant leur cause, il faut aussi mentionner, bien entendu, des cruautés telles que l'usage de bombes au «napalm», la terrible méthode dite du «harcèlement et de l'interdiction», le bombardement et la mitraillade de villages et de champs, la «défeuillaison militaire» de fermes, et d'autres applications d'armes d'un raffinement répugnant à ces compagnards primitifs.

Il y a une dernière question fort importante, celle des prisonniers politiques au Vietnam-Sud. Il convient d'attirer l'attention du monde entier là-dessus. Seul le gouvernement Thieu en connaît le nombre exact, mais ils se comptent peut-être par dizaines de milliers. Lors de son arrivée au pouvoir, Thieu en libéra près de 7,000, ce qui n'est qu'une faible partie du total suivant un haut fonctionnaire cité par le *Times* de New York. Le crime politique de la plupart de ces détenus consiste à avoir fait de l'agitation contre le gouvernement actuel et contre la poursuite de la guerre. Il s'y trouve un grand nombre des bouddhistes qui se sont mis à la tête de ce mouvement de protestation.

Dans certains pays européens, on m'a dit: «C'est là l'affaire des États-Unis et non la nôtre. Comment pouvons-nous faire quelque chose et, même, pourquoi devrions-nous le faire?».

De fait, c'est une question qui intéresse chaque homme. La terrifiante guerre du Vietnam renverse la structure de toutes les nations, aggrave l'hostilité entre nations et produit une profonde méfiance à l'endroit des institutions démocratiques. Mais surtout, elle menace de dégénérer en troisième guerre mondiale, guerre atomique qui anéantirait toute civilisation et peut-être même la race humaine.

Je vous remercie de votre patience. C'est bien volontiers que je répondrai à toute question que vous voudrez me poser.

Le vice-président: Je tiens à remercier le témoin pour son témoignage de ce matin. Comme il l'a dit, il pourra répondre aux questions en anglais et en français.

Je prie les membres du Comité, les journalistes et les autres, d'excuser l'exiguïté de la salle mise à notre disposition ce matin. Vous êtes pour la plupart au courant que la conférence des ministres des Finances fédéral et provinciaux a lieu présentement dans l'une des salles les plus vastes; de plus, la salle que nous utilisions habituellement a été cédée, à la dernière minute, à un autre comité de la Chambre, et cela à notre insu. La chose est regrettable parce qu'il fallait s'attendre à une assistance assez nombreuse à cette séance d'aujourd'hui. Je prierais le secrétaire de prendre les dispositions nécessaires au bénéfice de tous ceux qui se présenteront ici.

Le premier nom sur ma liste est celui de M. Andras.

M. Andras: Puis-je poser cette question au témoin? La page 4 de l'appendice à votre mémoire résume le tout en disant: «Que la solution de ce problème...

> ... ne pourrait être possible que par la formation d'un gouvernement civil au Sud-Vietnam, indépendant et représentatif, libre de décide quelles peuvent être les conditions nécessaires pour obtenir une paix durable.

... et deuxièmement...

> ... en insistant sur la volonté des États-Unis de cesser les bombardements et les combats terrestres; et, en annonçant les étapes d'un retrait total de leurs forces armées.

Dans le reste de votre mémoire, vous insistez sur ce que vous décrivez comme étant un gouvernement réellement représentatif au Sud-Vietnam; dans les pages 9, 10 et 11, vous affirmez que les récentes élections au Sud-Vietnam n'étaient pas en fait libres et représentatives. En supposant qu'un gouvernement représentatif au Sud-Vietnam soit le premier pas vers la paix, ce qui semble juste, comment, à votre avis, des élections libres seraient-elles possibles et qui devrait surveiller de telles élections, un pays neutre, des représentants de divers pays, ou bien une organisation comme les Nations Unies; et, d'après-vous, qui devrait en prendre l'initiative? Vous semblez en avoir une idée bien précise.

M. Thich Nhat Hanh: A mon avis, des élections libres requièrent plusieurs conditions dont deux sont une presse libre et une surveillance internationale de quelque sorte; je crois que sans ces deux conditions, au départ, des élections libres au Sud-Vietnam sont impossibles. Cependant, je ne crois pas que des élections libres soient le seul moyen d'obtenir le genre de gouvernement que nous désirons. Le peuple vietnamien étant en grande majorité constitué de paysans, il appuierait un gouvernement qui répondrait à ses besoins et à ses aspirations. Je pense que si les États-Unis consentaient à renoncer à leur idée de maintenir des bases militaires au Sud-Vietnam, tout redeviendrait normal; le gouvernement actuel se retrouverait sans l'appui du peuple et le genre de gouvernement que nous désirons surgirait tout naturellement. Si cela ne s'est pas encore produit, ce n'est qu'à cause de l'appui accordé par les Américains au gouvernement actuel qui se dit un instrument de guerre. Mais, pour obtenir la paix, il faut un instrument de paix, un gouvernement du genre de celui dont j'ai parlé.

Je voudrais vous dire un mot d'un facteur psychologique existant au Vietnam et dans le Sud-Est asiatique. La grande majorité des habitants de l'Asie du Sud-Est, comme au Vietnam, sont des paysans. Même si 90 p. 100 d'entre eux ne se préoccupent guère de l'idéologie communiste ou anticommuniste, ils savent fort bien que les souffrances qu'ils endurent sont le résultat du conflit entre le communisme et l'anticommunisme; c'est pourquoi ils voudraient fuir le pays pour se réfugier dans une zone neutre; c'est le cas non seulement du Sud-Vietnam, mais aussi du Cambodge, du Laos, de la Birmanie et de plusieurs autres pays du Sud-Est asiatique.

Si vous aviez au Sud-Vietnam la sorte de gouvernement qui pourrait les encourager à rechercher une solution leur permettant de sortir de ce conflit entre le communisme et l'anticommunisme, l'appui que nous trouvons au Sud-Vietnam serait un facteur important; et, il n'y a pas que des élections libres qui pourraient instituer un gouvernement de ce genre. Tout gouvernement qui pourrait ainsi mettre fin à la guerre serait appuyé par la très grande majorité des Vietnamiens, y compris les membres non communistes du Front de libération nationale, parce que, tous, nous préférons la voie la plus courte vers la paix et l'indépendance aux moyens utilisés actuellement. Le problème fondamental, tout le problème, consiste à savoir si oui ou non les États-Unis désirent renoncer à l'idée de maintenir des bases militaires au Sud-Vietnam. J'ai parlé dans mon

exposé des intentions des États-Unis au sujet du Nord-Vietnam; je voudrais revenir sur ce sujet, parce que je crois que cela est très important. Nous croyons que les États-Unis visent surtout le Nord-Vietnam. L'intention de Washington est d'offrir au Nord-Vietnam la cessation des bombardements en échange de l'arrêt de l'envoi de troupes du Nord au Sud. Dans l'esprit des gens de Washington, si Hanoï laisse le FLN à lui-même dans le Sud, les forces américaines en viendront rapidement à bout et les États-Unis pourront ainsi revenir aux recommandations de la Commission de 1954, reprenant de cette façon tout ce qui a été perdu au cours des douze dernières années. Nous ne croyons pas que Hanoï puisse agir ainsi, parce que si, en ce faisant, le FLN au Sud devait être annihilé, il en résulterait une perte de prestige et ce serait aussi la fin du régime de Hanoï. Je ne suis pas très optimiste quant à l'arrêt des bombardements. Ce serait une chose très bonne et très encourageante, mais le nœud du problème est au Sud-Vietnam et il concerne le FLN et le libre choix d'un gouvernement jouissant de la faveur de tous, capable de discuter d'un arrêt des hostilités, capable de négocier le retrait du Sud-Vietnam de toutes les troupes des États-Unis et du Nord-Vietnam. Je crois réellement que des élections libres sont utiles, mais, même si elles sont impossibles, je suis certain que les choses s'arrangeront comme nous le désirons si les États-Unis renoncent à leur idée de conserver des bases militaires. Je vous remercie.

M. Andras: Poursuivant votre idée, pour atteindre votre but, il y a toujours ces deux facteurs, l'annonce par les États-Unis de leur intention de se retirer du Vietnam à une date à être déterminée et des élections libres. Voyez-vous la nécessité d'une surveillance de ces élections par des représentants de pays étrangers,—je pense aux Nations Unies ou aux signataires du traité de Genève,—ou bien pensez-vous qu'une fois annoncée la décision des États-Unis de se retirer dans 10 ou 12 mois, ou tout autre délai, il vous serait alors possible de procéder à des élections? Que penser du régime actuel de Saigon; ne seront-ils pas encore en mesure d'imposer, c'est bien cela...

Thich Nhat Hanh: Le gouvernement de Saigon ne pourrait rester en place bien longtemps sans l'appui des États-Unis et la raison d'être de cet appui est que Washington désire poursuivre la guerre et que ce gouvernement est un instrument de guerre. Je suis convaincu que tout cela sera plus facile quand Washington modifiera sa politique et que l'article du traité de Genève prévoyant des élections libres au Vietnam pourra être appliqué aisément quand les intentions de Washington seront connues de tout le monde. Je crois que les pays socialistes pourront s'entendre facilement avec les autres une fois que les États-Unis auront pris une telle décision. Je crois que si les États-Unis modifient leur politique et permettent au Vietnam une action politique libre, alors nous pourrons en assurer le contrôle; en quelques jours nous aurons le gouvernement que...

Le vice-président: Le membre suivant qui désirait poser une question est M. Macquarrie. Auparavant, j'aurais une ou deux questions qui me sont venues à l'esprit à la suite de la question de M. Andras. Voici brièvement de quoi il s'agit: vous dites que c'est le désir du peuple vietnamien de voir les Américains se retirer complètement de votre pays; s'il en est ainsi, est-ce qu'il devrait en être de même de l'influence et des forces armées de l'Union Soviétique et de la Chine? Pensez-vous qu'eux aussi devraient se retirer?

Thich Nhat Hanh: Le Vietnam a été le voisin de la Chine depuis plusieurs millénaires et nous avons pu conserver notre indépendance; le Vietnam n'a jamais été une province chinoise. Nous croyons être capables de régler nos problèmes sans intervention étrangère et nous croyons aussi être en mesure de prévenir l'intervention de troupes étrangères. Nous sommes d'avis que le problème du Vietnam doit être considéré comme faisant partie de la question de tout le Sud-Est asiatique. Nous croyons que les deux grandes puissances mondiales peuvent se détruire l'une et l'autre en voulant régler les problèmes mondiaux à leur façon; c'est pourquoi nous assistons maintenant à ce genre de dialogue; mais la crainte d'une attaque de l'une contre l'autre est toujours présente et constitue la véritable raison des souffrances actuelles du Vietnam. En fait, au Vietnam, nous sommes convaincus que les Américains ont choisi ce champ de bataille pour lutter contre la Chine, justement à cause de cette menace. Je crois que si les deux côtés décidaient de neutraliser l'Asie du Sud-Est, au moins la péninsule indo-chinoise, cela constituerait un facteur important d'une paix mondiale et réduirait de beaucoup cette crainte mutuelle.

Je pense qu'on ne peut régler le problème du Vietnam sans songer en même temps à tout le Sud-Est asiatique; la tension entre les deux blocs en serait par le fait même diminuée.

Le vice-président: Ne croyez-vous pas que la Chine désire quand même conserver le Sud-Est asiatique dans sa zone d'influence?

Thich Nhat Hanh: Si les choses se continuaient ainsi durant 5 à 10 ans, cela serait possible; mais elle ne peut le faire maintenant; c'est pour cette raison qu'une solution devrait être trouvée le plus tôt possible, car, si ce genre d'entente entre l'Union Soviétique et les États-Unis est actuellement possible, cela ne serait plus le cas, mettons dans cinq ans.

M. Macquarrie: Je voudrais remercier le témoin pour son témoignage réfléchi. Je veux revenir à la page 4 où il parle de la corruption causée par le flot des dollars américains. Il y a là un problème social très important. A votre connaissance, l'aide importante provenant du Nord, soit de l'Union Soviétique ou soit de la Chine communiste, ne provoque-t-elle pas des abus du même genre? N'avez-vous pas quelques inquiétudes à ce sujet?

Thich Nhat Hanh: Non.

M. Macquarrie: Cela ne cause aucune corruption?

Thich Nhat Hanh: Non. Me permettez-vous d'expliquer cela? Le genre de société existant à Saigon se prête bien à ce genre de corruption. Il existe un fossé profond entre la classe bourgeoise et la classe pauvre au Vietnam. Quand je vous parle de ces choses, j'ai conscience de parler surtout des sentiments, de l'état d'âme de la majorité des Vietnamiens constituée de paysans, mais très peu au sujet de la façon de penser de la classe bourgeoise de Saigon; ils ont leurs porte-parole. Je crois que la vie austère choisie par la plupart des Vietnamiens en vue d'édifier une partie, surtout quand une guerre est en cours, n'est pas suivie par cette minorité de bourgeois à Saigon. Bien des gens à Saigon s'enrichissent à cause de cette guerre et ils ne voudraient pas la voir se terminer parce que cela tarirait leur source de revenus. De plus, la présence d'étrangers et de troupes étrangères au Sud-Vietnam augmente aussi ce genre de corruption. Je n'invente rien, je parle d'expérience, car j'ai vécu longtemps dans cette société; je la connais. Dans la ville de Da Nang, par exemple, ou à Tuy Hoa, une prostituée peut gagner le nécessaire à la vie de quatre personnes, mais un menuisier, s'il ne travaille pas pour les Américains, ne peut gagner de quoi faire vivre sa famille. Il y a un grand nombre de prostituées à Saigon. La corruption dans le Sud dépasse tout ce que vous pouvez imaginer. L'inquiétude et la crainte de la mort sont aussi à l'origine de cette corruption. En ce qui concerne le Nord, le genre d'aide reçu de la Russie ou de la Chine consiste surtout en armes et en munitions qui ne se prêtent guère à quelque sorte de corruption.

M. Macquarrie: Leur aide ne favorise pas la corruption. J'ai aussi noté vos remarques au sujet des élections dans le Sud. Vous dites qu'elles n'étaient pas libres, qu'il y a eu fraude ou autre chose. Le pouvoir exécutif du Nord est-il issu d'élections libres?

Thich Nhat Hanh: Nous ignorons la façon dont se tiennent les élections dans le Nord. Je dois bien l'admettre puisque le gouvernement nous défend à nous du Sud d'échanger de la correspondance avec les gens du Nord; on nous défend même d'écouter les émissions en provenance d'Hanoï. Je ne dis pas que les élections sont libres dans le Nord. Loin de là.

M. Macquarrie: Je me demandais comment des élections libres pouvaient tant vous importer à vous du Sud quand vous n'y faisiez aucune allusion en parlant du Nord. Je suis tout à fait d'accord; nul ne m'a jamais dit qu'il y avait des élections libres, ou qu'il en avait été témoin, dans le Nord. Je m'intéresse aussi aux démarches de paix dont vous parlez à la page 7. J'ai remarqué en particulier que vous ne faites aucune mention des mesures qu'un pays comme le Canada pourrait prendre ou des gestes qu'il pourrait poser. Les trois étapes que vous proposez paraissent plutôt des gestes par lesquels les États-Unis tenteraient de limiter leur action. Ne pouvez-vous pas concevoir la façon dont le Nord, dont on connait la participation active à ce conflit, pourrait contribuer à l'éta-

blissement de la paix qui, Dieu sait, nous tient tous à cœur?

Thich Nhat Hanh: Monsieur, j'ai déjà déclaré qu'Hanoï se trouve en état de bombardement et que l'appui qu'on accorde au Front de libération nationale ne peut s'arrêter à cause des motifs que je vous ai dits. Je crois qu'Hanoï s'intéresse aussi grandement à la paix. Personne au Vietnam ne voudrait voir le pays détruit par la guerre. Mais, quant à moi, c'est à Washington et non à Hanoï qu'il reviendrait de faire les premiers pas. Si c'était, par exemple, Washington qui subissait les bombardements d'Hanoï, j'inciterais Hanoï à cesser ses bombardements de la même façon que j'incite maintenant Washington à le faire vis-à-vis d'Hanoï. Mais y a-t-il une façon pour laquelle Hanoï pourrait maintenant se déclarer en faveur d'une telle proposition? Tout ce qu'ils peuvent faire, c'est d'abandonner le Front de libération nationale à lui-même dans le Sud et, de ce fait, à sa perte, geste que je les crois incapables de poser. Je ne vois pas ce que pourrait faire Hanoï à ce moment, mais si les États-Unis acceptaient de faire ce pas et si Hanoï se refusait à négocier avec le gouvernement de coalition du Sud Vietnam pour la retraite simultanée des troupes des deux parties, je crois alors que ce serait à Hanoï à agir. A mon avis il sera impossible à Hanoï de faire quoi que ce soit avant que les États-Unis n'aient reconnu ces faits.

M. Andras: Me permettez-vous une autre question? Pourquoi le régime d'Hanoï ne pourrait-il pas signifier sa volonté d'entamer des négociations avec un groupe adverse de quelque nature qu'il soit? Les États-Unis ont proposé une rencontre en terrain neutre avec les représentants du régime d'Hanoï et ont de plus, ces jours derniers, manifesté leur volonté de négocier face à des représentants du F.L.N. Hanoï pourrait au moins consentir à une rencontre où l'on discuterait de cette question avec ou sans conditions préétablies.

Thich Nhat Hanh: Merci. Le régime a déjà déclaré qu'il se refuserait à toute négociation tant et aussi longtemps que dureraient les bombardements qu'il considère comme une forme de chantage; si les bombardements se poursuivaient en même temps que les négociations, il y verrait une sorte de pression, d'autant plus que les négociations devraient reposer sur des accords, des mots et des idées et que l'on ne devrait pas recourir aux bombardements comme moyen de persuasion. C'est l'entente et non la force qui devrait jouer. Je vous dis ce que je pense sans pour autant faire mienne l'attitude d'Hanoï.

M. Macquarrie: Une autre question seulement, monsieur le président. Des gens assez compétents ont dit à ce propos qu'à quelques reprises dans le passé le Vietnam-Nord, alors que les États-Unis ont réduit leurs manœuvres aériennes à l'occasion d'une pause, a intensifié ses manœuvre au sol, ce qui serait injuste selon vous. Ma dernière question cependant porte sur cette déclaration à la page 12 où le témoin traite des souffrances infligées à la population par les États-Unis, de l'utilisation de méthodes barbares, de la mise à feu de villages entiers et le reste. C'est certes malheureux, mais est-ce qu'on entend jamais parler des souffrances, de la mort et de la destruction qu'imposent à la population les troupes du Nord? Je vois que vous n'en parlez pas.

Thich Nhat Hanh: Il est vrai que j'ai vu des troupes américaines au Vietnam mais je n'ai pas vu de gens du Nord venant d'Hanoï. Ils s'y trouvent, je crois, mais je n'ai pu les voir. Je n'ignore pas qu'il se commet des choses atroces d'un côté comme de l'autre. Dans toute guerre, cela est inévitable. Le Front de libération a tué nombre de chefs de villages les croyant coupables d'avoir collaboré avec le gouvernement et les Américains en leur révélant les endroits où sont postés des membres du Front. En 1966, vers le milieu de l'année, j'ai lu quelque part que le nombre de chefs de village qu'on avait ainsi tués s'élevait à environ 400 ou 500. Nous regrettons toute forme d'atrocité et nous n'ignorons pas celles dont se sont rendus coupables les membres du Front. Je connais le genre d'atrocités qui se commettent et elles sont mille fois plus condamnables et plus horribles. On ne les a pas rapportées comme des atrocités mais plutôt comme des efforts visant à établir la démocratie et la liberté, ce qui n'empêche pas que les milliers de gens qui ont fui les campagnes en passant par les camps de réfugiés, l'ont fait surtout à cause des bombes et non pour d'autres motifs. J'ai visité ces camps de réfugiés et je sais trop bien ce qu'il s'y passe. Vous comprenez pourquoi je m'attache aux atrocités. Le peuple vietnamien sait bien que la plupart de ces meurtres sont imputables à la destruction voulue par l'élément anticommuniste bien qu'il se rende compte que l'élément communiste engendre aussi des souffrances inouïes.

[*Français*]

L'hon. M. Asselin (Charlevoix): Je voudrais poser une question supplémentaire à celle-ci.

Lorsque les États-Unis sont allés au Vietnam du Sud, ne s'y sont-ils pas rendus en vertu d'un accord? La charte des Nations Unies prévoit qu'un pays peut demander à un autre pays de l'aider, et les États-Unis y sont allés en vertu d'un accord. Ne pensez-vous pas qu'actuellement votre gouvernement serait prêt à demander aux États-Unis de se retirer du Sud-Vietnam?

Thich Nhat Hanh: A mon avis, l'invitation que le gouvernement a faite aux États-Unis de venir l'aider est une chose discutable. Cette sorte de collaboration entre Washington et le président du gouvernement, M. Ngo Dinh Diem, a existé même avant cette invitation. C'est-à-dire que cette invitation est seulement une sorte de fait créé par les États-Unis en même temps que par le président du gouvernement du Sud-Vietnam de cette époque, M. Ngo Dinh Diem. Le problème est celui-ci: ce gouvernement peut-il véritablement représenter le peuple du Vietnam ou non? Je suis certain que tous les Vietnamiens ne croient pas que la présence de troupes étrangères au Vietnam soit justifiée. Même les Vietnamiens du Nord et du Sud sont d'accord là-dessus.

Je voudrais vous dire autre chose. Au Vietnam, les Vietnamiens du Sud éprouvent une espèce d'admiration pour M. Ho Chi Minh parce que M. Ho n'a pas invité les troupes chinoises au Nord-Vietnam. Les mêmes sentiments sont éprouvés par les Vietnamiens qui sont sympathiques à la cause de M. Ho que par les Vietnamiens qui lui sont hostiles. Nous avons déjà eu beaucoup d'expériences avec les Chinois. Les Vietnamiens ne désirent pas la présence de troupes étrangères au Vietnam du Sud comme du Nord.

L'hon. M. Asselin: Vous prétendez donc que le Nord-Vietnam ne reçoit pas d'aide des troupes chinoises?

Thich Nhat Hanh: Les Chinois aident les Nord-Vietnamiens, mais cela ne veut pas dire que le Nord-Vietnam soit complètement soumis à la domination chinoise. A cause des facteurs d'ordre géographique et politique, Hanoï doit certainement subir quelques influences. Je voudrais cependant vous dire que si M. Ho en a l'occasion, il va complètement soustraire le Nord-Vietnam à l'influence chinoise. Mais, cette occasion, ironiquement, pourra lui être offerte par Washington même.

[*Traduction*]

Le président: J'aimerais rappeler, avant de poursuivre l'interrogatoire, que plusieurs membres se sont inscrits qui voudraient poser des questions au témoin. Puisque nous voulons lever la séance à midi, et qu'il est maintenant onze heures moins dix, je renonce à interroger le témoin malgré les nombreuses questions que j'aurais à lui poser. Je veux que d'autres membres aient l'occasion de lui en poser. Je proposerai donc, pour voir comment cela ira, que chacun des membres inscrits ait environ cinq ou six minutes au cours desquelles il posera ses questions. Je prierais le témoin, sans vouloir lui recommander d'abréger ses réponses, de les formuler cependant avec concision afin qu'on puisse lui adresser le plus de questions possible. C'est maintenant au tour de M. Goyer de poser des questions au témoin.

[*Français*]

• 1055

M. J.-P. Goyer: Monsieur le président, Vénérable Hanh, d'après moi, votre témoignage est sûrement valable, puisque vous avez vécu durant de nombreuses années au Vietnam. En effet, jusqu'à récemment, d'ailleurs, vous avez vécu au Vietnam. Mais, n'avez-vous pas eu l'occasion, durant les récentes années, de visiter le Vietnam du Nord?

Thich Nhat Hanh: J'ai l'intention de visiter le Vietnam du Nord mais, comme vous le savez, il est dangereux pour les non-communistes du Vietnam du Sud d'avoir de tels contacts. En effet, cela donnera l'occasion au gouvernement du Vietnam du Sud de condamner les bouddhistes du Vietnam sous prétexte qu'ils sont en train de collaborer avec les communistes. Il en profiterait pour supprimer notre mouvement au Vietnam du Sud.

M. Goyer: Avez-vous eu l'occasion d'établir des contacts avec les membres du gouvernement ou avec des gens qui détiennent l'autorité au Vietnam du Nord?

Thich Nhat Hanh: J'ai eu des contacts avec des Vietnamiens non communistes qui, eux-mêmes, ont des contacts avec les représentants du Front National de Libération et Hanoï. Je n'ai pas établi de contacts directement pour la même raison. Quant à l'établissement de contacts directement avec eux, cela pourrait donner au gouvernement l'occasion de supprimer le mouvement bouddhiste au Vietnam du Sud.

M. Goyer: Donc, vous n'avez jamais eu de contacts directs avec des gens qui détiennent l'autorité au Vietnam du Nord?

Thich Nhat Hanh: Je n'en ai pas eu moi-même mais, à Melbourne, j'ai fait une déclaration, sous forme de «lettre ouverte aux Vietnamiens du Front National de Libération», à propos de cette solution. Je n'ai pas reçu de réponse directement, mais, à deux ou trois reprises, le représentant du Front National de Libération à Hanoï a déclaré certaines choses qui, à mon avis, constituent une sorte de réponse indirecte à mes propos.

M. Goyer: N'est-il pas vrai que la Chine, historiquement, a toujours présenté un certain danger d'hégémonie pour le Vietnam?

Thich Nhat Hanh: Oui, c'est vrai. Cette situation dure depuis plus de 3,000 ans et nous avons confiance en nous-mêmes; en effet, nous croyons que nous pouvons résoudre ce problème par nous-mêmes.

M. Goyer: Mais, est-ce que cette crainte de la Chine dans le Sud-Est asiatique peut justifier l'appui donné aux États-Unis par certains pays qui sont voisins du Vietnam?

Thich Nhat Hanh: A mon avis, le rôle joué par les facteurs psychologique et culturel au Sud-Est asiatique est très important eu égard à ces pays-là. Il est faux de dire que si l'anti-communisme n'existe pas, il y aura une sorte de vide et alors le communisme l'occupera. Ce n'est pas vrai. Il y a quelque chose d'autre. Il existe, par exemple, une sorte de crainte de voir s'élever un conflit entre ces deux conceptions de la vie. Selon moi, les pays comme le Cambodge, le Laos et la Birmanie, par exemple, sont en train de lutter avec acharnement pour maintenir cette sorte de neutralité. En effet, ils ne veulent pas devenir un second Vietnam. Je vous expose ces raisons-là pour que les politiciens du monde soient mis au courant de ce fait-là.

M. Goyer: Favorisez-vous cette politique?

Thich Nhat Hanh: A mon avis, il est nécessaire, si on veut établir la paix dans le monde, de songer au problème mondial comme un tout. De plus, si l'on désire que l'harmonie se réalise entre les deux blocs, la Russie et les États-Unis devront travailler à ce même projet.

M. Goyer: A ce propos, ne serait-il pas bon d'ajouter une solution à celles que vous préconisez, c'est-à-dire que le Vietnam du Nord adopte une politique plus ouverte à l'égard de la Chine. En effet, nous avons l'impression, de très loin, direz-vous, que la Chine force parfois le Vietnam du Nord à adopter une politique très rigide à propos de la possibilité d'engager des pourparlers de paix. Ne serait-il pas bon que vous, en tant que Vietnamien, fassiez valoir le fait que le Vietnam du Nord devrait publiquement demander à la Chine de favoriser l'établissement de pourparlers de paix, non seulement à propos du conflit vietnamien, mais aussi à propos de tout le Sud-Est asiatique, puisque d'après l'analyse que vous avez faite de la situation, vous mentionnez que la Chine est un des éléments essentiels d'une solution de paix dans le Sud-Est asiatique?

Thich Nhat Hanh: A mon avis, cela sera nécessaire, à titre de second pas. En effet, la neutralisation du Vietnam du Sud constitue le premier pas. A partir de là, la neutralité du Laos et du Cambodge existera réellement.

M. Goyer: Si vous me le permettez, j'aimerais vous poser une autre question: ne pensez-vous pas que vous devriez également vous faire le porte-parole, si vous désirez vraiment être un porte-parole qui désire la paix et je pense que vous l'êtes, et demander que le Vietnam du Nord adopte une politique indépendante de celle de la Chine et une politique de détente auprès de la Chine. Ne devrait-on pas aussi demander à la Chine de participer à une politique de détente dans le Sud-Est asiatique?

Thich Nhat Hanh: Oui, je dois avouer que je partage la même opinion. Cependant, à mon avis, Hanoï ne peut adopter une telle attitude au moment où la guerre est en train de ravager le pays. En effet, si Hanoï fait une déclaration de ce genre, le monde pourrait penser que Hanoï a manifesté une série de faiblesses. Cette politique de détente existera peut-être un peu plus tard.

M. Goyer: Mais cela n'est-il pas conforme à votre politique? Vous dites: «c'est le problème de chacun.» Ce mot «chacun» ne comprend-il pas également la Chine?

Thich Nhat Hanh: A mon avis, l'attitude que le gouvernement des États-Unis peut adopter, par exemple, à l'égard de la Chine est très importante si on désire trouver une solution au conflit. J'en ai parlé souvent aux États-Unis. J'ai parlé de l'attitude que le gouvernement des États-Unis doit adopter s'il veut établir des relations avec la Chine.

M. Goyer: Merci monsieur.

[*Traduction*]

Le vice-président: Monsieur Allmand?

M. Allmand: Si j'ai bien compris, votre solution au problème de cette guerre serait que les États-Unis se déclarent disposés à

mettre un terme aux bombardements et à leur action belligérante dirigée contre le Front National de Libération et le Nord-Vietnam; qu'ils annoncent la date de leur retrait; qu'on initie des pourparlers de paix entre le gouvernement du Nort-Vietnam et le Front, le gouvernement qui représente vraiment le Sud, la région de Saigon, si l'on peut dire, mais ce seraient des négociations dont seraient exclus les États-Unis. Dites-nous ce qui vous porte à croire que le Front et le gouvernement du Nord seraient disposés à accepter votre proposition? On nous dit que si les Américains se disaient prêts à se retirer et que, de fait, ils le fassent, le Front et le gouvernement du Nord ne feraient que prendre la relève sans se soucier du droit de gens qui, dites-vous, ne sont pas communistes mais qui désirent un Vietnam libre. On nous a laissé entendre que les éléments communistes au sein du F.L.N. et du gouvernement du Nord ne feraient que s'emparer très vite du pouvoir sur tout le pays et de le diriger comme ils l'entendraient.

Thich Nhat Hanh: On ne peut parler d'une façon réaliste d'auto-détermination dans notre pays. Cependant, si j'étais un Vietnamien communiste, je serais d'avis que le communisme et le non-communisme constituent un problème qu'il revient aux Vietnamiens eux-mêmes de résoudre. Mais, je vous prie, je ne suis pas communiste; je suis non-communiste. Je voudrais ne pas voir le Vietnam devenir communiste.

La solution que nous avons recherchée est celle de découvrir un gouvernement sud-vietnamien valable qui représenterait tous les Vietnamiens qui ne font pas partie de F.L.N. et qui s'opposent aussi à la guerre. Le Vietnamien a l'esprit subtil et répond aux impératifs de sa psychologie. Si ce gouvernement, dès sa création, demandait aux États-Unis de cesser tout bombardement et toute manœuvre militaire et de se contenter d'occuper des positions stratégiques, pour se protéger, que se produirait-il? Les Vietnamiens se rendraient compte que ce gouvernement, malgré sa brève existence, aurait quand même mis fin à toute la tragédie actuelle. Nous nous porterions tous à son appui parce que nous tenons à vivre. Un tel gouvernement se serait montré capable de mettre fin à la guerre. Le fait que c'est sur sa demande que les États-Unis auraient cessé de combattre démontrerait qu'il n'est pas à la solde de Washington. Un tel geste répondrait aux aspirations à l'indépendance des Vietnamiens et mettrait fin au monopole qu'exerce le Front sur le nationalisme. Voici un point à bien retenir. Lorsque l'on s'imagine un retrait, on a tendance à s'imaginer un sorte de repli s'effectuant du jour au lendemain, ce qui est impossible. Les États-Unis mettraient bien dix mois environ pour se retirer et un tel mouvement exigerait toutes sortes de préparatifs politiques et militaires.

La vie politique du Vietnam nous semblerait reposer sur une base sûre. Le gouvernement que nous désirons nous donner aura l'occasion d'établir une sorte d'équilibre politique qui assurera un gouvernement neutre, à la fois non communiste et non pro-américain. Le fait est que très nombreux sont les membres du Front qui ne sont pas communistes mais qui appuieront le communisme.

Si, au même moment, le Front ne collabore pas et poursuit les hostilités, que se passera-t-il? Les Vietnamiens verront que la lutte du Front n'a plus l'indépendance et la paix pour objet, qu'il cherche à faire triompher autre chose, le communisme par exemple. Nous craignons le conflit entre le communisme et l'anti-communisme. Le Front devra se résoudre à accepter de collaborer. S'il refuse, l'appui qu'il a s'écroulera. Que les rapports entre les États-Unis et le Vietnam s'établissent sur une base militaire, me semble poser un problème psychologique.

M. Allmand: Si la chose se réalise, tel que vous le dites, et que, les Américains ayant annoncer leur retrait, la situation commence à se rétablir et que vous vous rendiez compte que les éléments communistes ne s'intéressent pas qu'à la libération, mais veulent imposer un gouvernement communiste à tout le Vietnam, seriez-vous alors en faveur du maintien des troupes américaines?

Thich Nhat Hanh: Non. Une fois que les communistes au sein du Front se seront identifiés comme tels, on leur coupera tout appui. Ils ne prétendent jamais être communistes. Ils disent combattre pour l'indépendance nationale. On voit de plus en plus de gens qui se joignent au Front pour autant. Les membres non communistes du Front n'auraient alors aucune raison de ne pas collaborer avec le genre de gouvernement que nous aurions; les communistes ne pourraient plus alors continuer d'exploiter le nationalisme. Voilà comment se pose le problème. Ils ont jusqu'ici réussi à monopoliser le sentiment nationaliste. C'est un fait d'importance. Si nous disposions d'un gouvernement qui fût un symbole plus juste du nationalisme et qui

nous apportât des valeurs telles que la liberté religieuse et l'indépendance, le problème serait résolu.

M. Allmand: Croyez-vous que le gouvernement du Nord-Vietnam et le Front accepteraient la proposition que vous faites selon laquelle on négocierait sans la présence des Américains? Croyez-vous qu'ils accepteraient une telle proposition?

Thich Nhat Hanh: Oui, mais j'aimerais...

M. Allmand: Si nous nous reportons à l'histoire du parti communiste dans d'autres pays où il s'est établi, il n'a jamais accepté ce que vous...

Thich Nhat Hanh: Il serait peut-être abusif de répondre par un oui ou un non. La solution ne me paraît pas dépendre de la bonne volonté du Front ou d'Hanoï. Elle repose sur l'équilibre politique que nous réussirons à établir. Parce que nous sommes Vietnamiens, nous connaissons le cœur des Vietnamiens. La solution ne se trouve pas dans des conjectures; elle se fonde sur la multiplicité des façons de penser et des aspirations du peuple du Vietnam.

M. Churchill: Monsieur le président, je voudrais poser au témoin une ou deux questions d'ordre pratique. La première porte sur les 25 ans de guerre qu'a vécus le Vietnam. Voudriez-vous nous donner un bref aperçu des faits de guerre qui ont marqué ces 25 années et combien se rattachaient à la guerre civile?

Thich Nhat Hanh: La guerre au Vietnam, c'est surtout une lutte pour l'indépendance. Vous savez que nous avons lutté contre les Français pour obtenir notre indépendance nationale, lutte que nous avons reprise contre les Japonais pour la même raison. Le communisme, facteur nouveau né au cours de cette lutte, a cherché à s'identifier au mouvement de résistance; mais on découvre que d'autres forces se sont aussi alliées à la résistance, telles que les bouddhistes et d'autres encore. L'idée très répandue selon laquelle la guerre au Vietnam viserait à condamner le communisme me paraît une chose très récente quant aux Vietnamiens. La nature du conflit ne comprend pas une telle lutte; mais ce n'est pas là l'aspect le plus important du conflit. La lutte pour l'indépendance nationale pourrait revêtir un caractère plus important, mais le genre de conflit international qui s'y livre où les grandes puissances se servent du Vietnam comme champ de bataille est aussi un aspect très sérieux. Vingt-cinq ans ne représentent qu'une période de temps. Nous avons dû lutter avant cela pour libérer le Vietnam de la domination française.

M. Churchill: Vous ne m'avez pas tout à fait donné la réponse à laquelle je m'attendais. Les Japonais ont envahi et conquis votre pays, n'est-ce pas?

Thich Nhat Hanh: Ils ont pris la place des Français en 1944. Cette emprise a été de courte durée et s'est terminée à la révolution de 1945 à la suite de quoi les troupes françaises ont réinvesti le pays.

M. Churchill: Les Français sont revenus?

Thich Nhat Hanh: Oui.

M. Churchill: Est-ce que les Vietnamiens ont lutté contre les Français à partir de ce moment jusqu'en 1954?

Thich Nhat Hanh: Oui.

M. Churchill: D'une façon continue?

Thich Nhat Hanh: Oui.

M. Churchill: Que s'est-il passé après 1954?

Thich Nhat Hanh: La présence des États-Unis...

M. Churchill: A quel moment les troupes américaines ont-elles mis pied sur le sol sud-vietnamien.

Thich Nhat Hanh: Au moment de la création du gouvernement Diem, il se trouvait déjà des conseillers politiques et militaires à Saigon.

M. Churchill: Mais ils ne combattaient pas?

Thich Nhat Hanh: Le Front National de Libération n'existait pas encore à l'époque.

M. Churchill: A quel moment les troupes du Nord sont-elles descendues dans le Sud?

Thich Nhat Hanh: Les troupes du Nord n'ont commencé à s'infiltrer qu'au moment où l'accroissement des effectifs militaires américains a semblé menacer le Front. Le Front s'est formé dans le Sud et comprenait des Vietnamiens qui s'opposaient à la dictature de Ngo-Dinh-Diem.

M. Churchill: Oui. J'espérais vous entendre préciser la date véritable parce que vous déclarez à la page 4 que, bien que les Nord-Vietnamiens se trouvent dans le Sud, leur présence est attribuable principalement à l'intervention antérieure et grandissante des

Américains. Voulez-vous dire que les Américains ont débarqué dans le Sud-Vietnam et y ont combattu avant l'arrivée des Nord-Vietnamiens?

Thich Nhat Hanh: Je crois que c'est vrai. Le Front a été formé dans le Sud-Vietnam en 1960 en opposition au régime de Diem et, en raison de la politique du gouvernement et de Washington, cette attitude s'est très rapidement et fortement développée; c'est pourquoi des troupes et en plus, des «conseillers», sont venus et ont combattu. Ensuite, à cause de ce redoublement d'efforts des États-Unis, on a cru que les autres devaient en faire autant et c'est pourquoi il y a eu l'intégration du régime du Nord.

M. Churchill: J'espérais que vous pourriez me donner l'année exacte où l'intervention militaire s'est produite. Permettez-moi de vous poser la question suivante. Est-il vrai —j'ai lu quelque chose sur cela—que plus de trois millions de personnes ont fui le Nord-Vietnam, après 1954 et, dans l'affirmative, pourquoi?

Thich Nhat Hanh: Non, ce n'est pas vrai. Je ne crois pas qu'un rapport ait mentionné que trois millions de Nord-Vietnamiens soient entrés dans le Sud-Vietnam. Le chiffre qu'a donné le gouvernement du Sud-Vietnam était 800,000 et, à cette époque, le régime communiste du Nord n'était pas encore une réalité parce que le gouvernement d'Hanoï ne faisait que s'installer. La plupart des gens qui ont migré dans le Sud étaient catholiques. Il y avait quelques bouddhistes, mais la majorité étaient catholiques. J'ai beaucoup d'amis parmi les prêtres catholiques. Nous savons qu'au Vietnam, les membres des sectes religieuses respectent beaucoup les chefs religieux et ont très confiance en eux. Les chefs des paysans catholiques ont dit à ces derniers de partir et ils l'ont fait. Ce n'était pas à cause d'une réaction quelconque.

M. Churchill: Monsieur le président, j'ai deux autres questions à poser à ce moment-ci. De quelle source les Nord-Vietnamiens obtiennent-ils leur matériel militaire: leurs canons, obus, fusées et le reste?

Thich Nhat Hanh: Quel genre de . . .?

M. Churchill: Quelle source? Quel pays? Les fabriquent-ils eux-mêmes?

Thich Nhat Hanh: Je dois avouer que c'est un domaine que je ne connais pas, mais je crois que plusieurs choses viennent de Russie et de Chine. C'est tout ce que j'en sais. Plusieurs choses sont fabriquées dans le Nord-Vietnam, mais pas les armes modernes.

M. Churchill: Une dernière question. Est-ce que vous-même ou un de vos amis avez présenté aux Chinois des vues semblables à celles que vous avez présentées aux États-Unis et que vous présentez actuellement au Canada?

Thich Nhat Hanh: Je n'ai pas eu beaucoup l'occasion d'être avec les Russes et les Américains. La seule fois où j'ai parlé aux Russes, c'est lorsque j'étais au Vietnam. Il se tenait un séminaire sur la situation politique dans le Sud-Est asiatique et les politicologues de différents pays y participaient; j'y ai expliqué le problème du Vietnam et j'ai eu une longue conversation avec deux politicologues de Moscou. Lorsque j'ai présenté une solution à ce problème, ils m'ont dit qu'ils ne voyaient aucune raison pour laquelle l'Union soviétique s'opposerait à ma proposition, mais que, dans le cas de la Chine, on pourrait avoir une autre opinion.

M. Churchill: Y a-t-il quelqu'un qui expose vos vues actuellement à Moscou de la même manière que vous nous parlez?

Thich Nhat Hanh: Je ne sais pas. Je crois que quelque chose de ce genre peut être fait par des personnes qui sont en mesure de pouvoir communiquer avec les deux côtés. J'espère que le Canada peut jouer le rôle de médiateur entre les deux blocs afin d'aider à résoudre le problème.

M. Brewin: Monsieur le président, j'aimerais demander au témoin si l'impression que quelques-uns d'entre nous ont acquise est juste, savoir, que l'attitude du gouvernement nord-vietnamien a été totalement négative en tant que toute question de paix est concernée? Je pense que Dean Rusk a déclaré, en certaines occasions, que rien n'indique que le gouvernement nord-vietnamien serait consentant à entrer en pourparlers, même aux conditions que vous suggérez, comme l'arrêt des bombardements, la reconnaissance de la nécessité de négocier avec le Front National de Libération et l'engagement des États-Unis à se retirer éventuellement. On l'a dit assez souvent et je ne sais pas si c'est exact ou non. Je demande simplement, parce que j'aimerais le savoir, si les Nord-Vietnamiens ont, à votre connaissance, fait preuve d'autre chose que des vues complètement négatives sur toute perspective de paix?

Thich Nhat Hanh: Nous croyons que tous les Vietnamiens, y compris les communistes,

désirent vivre et avoir la paix. Je crois que les gens d'Hanoï sont négatifs dans certaines des choses où les États-Unis ne le sont pas. Par exemple, Washington est positif dans son augmentation des bombardements. Je pense que le fait qu'Hanoï n'invite pas les troupes chinoises au Nord-Vietnam ou ne bombarde pas Washington est un exemple de son attitude négative. Si un pays est dévasté de cette manière et essaie de survivre, pourquoi devrions-nous attendre quelque chose de plus d'Hanoï? Je ne crois pas qu'Hanoï soit négatif; Washington est négatif. Le genre de positivité dont Washington fait preuve n'est qu'une apparence. Qui cause le plus de souffrances? Ce n'est pas Hanoï; c'est Washington.

M. Brewin: Monsieur, cela n'aiderait-il pas si Hanoï donnait quelque indication publique de sa disposition à négocier aux conditions que vous mentionnez, en supposant que celles-ci soient acceptables et possibles?

Thich Nhat Hanh: Hanoï a exprimé l'opinion que des négociations sont possibles seulement par l'arrêt sans condition des bombardements. Je crois que c'est une attitude positive. J'aimerais dire également que, dans le Sud-Vietnam, il n'y a pas seulement le Front National de Libération qui soit opposé à Washington; malheureusement, ceux d'entre nous qui ne sont pas d'accord avec le Front le sont aussi. Nous désirons que vous compreniez bien cela. L'impopularité de Washington au Vietnam est quelque chose de tangible. Il y a peut-être une promesse de bonne volonté de nous sauver de la part des Américains, mais ils ne nous sauvent pas. Ils nous détruisent. Vous devriez également savoir cela, messieurs.

M. Brewin: Monsieur le président, j'ai une autre question. Les élections du 3 septembre, que vous avez décrites et que le sénateur Gruening a également décrites dans son discours, étaient pour la présidence et la vice-présidence. Y a-t-il d'autres corps élus parmi le peuple qui partagent vos opinions? Je crois qu'il y a un sénat. Y a-t-il une autre assemblée élue? Vous mentionnez l'espoir d'élections. Y a-t-il des élections futures qui pourraient être libres et qui amèneraient les résultats que vous espérez?

Thich Nhat Hanh: Je pense qu'au Vietnam tout dépend si Washington veut continuer la guerre ou s'il aimerait changer de politique. Rien ne changera si l'intention de continuer la guerre au Vietnam ne cesse d'exister. Je ne crois pas que les élections puissent être libres tant que cela durera, et c'est pourquoi je pense que la chose fondamentale n'est pas ce que feront les États-Unis; la chose la plus fondamentale serait que Washington accepte la solution que le Sud-Vietnam soit neutre, ce qui exigerait le retrait de toutes les troupes étrangères, y compris les troupes du Vietnam Nord. Je crois que leur intention est de rester.

M. Brewin: Y a-t-il des élections en instance? Y a-t-il des élections à une assemblée?

Thich Nhat Hanh: Il y a eu des élections au sénat et à la chambre basse. C'est fait. Je crois que ces élections sont à peu près la chose la plus importante qui soit arrivée au Vietnam.

M. Thompson: Monsieur le président, mes questions portent sur des aspects qui ne sont pas compris dans le rapport. Le contrôle du Vietnam par la France, et plus tard, par le Japon pendant la guerre, a couvert une période de 95 ans, et pendant ce temps, certaines factions qui sont caractéristiques du Vietnam ne se sont pas exprimées comme elles l'ont fait depuis la défaite des Français, au début des années 1950. Les deux aspects que j'ai à l'esprit, qui appartiennent à l'histoire du Vietnam antérieure au présent conflit, concernent en tout premier lieu le manque de toute identité nationale dans le pays; les vraies loyautés dans le pays ont été des loyautés locales et régionales plutôt qu'une identité nationale. Cela a mis en jeu, entre la région des deltas nord, central et sud du Vietnam, ou même entre les régions comprises entre ces divisions générales du pays, une lutte qui est aussi profonde et vitale à tout règlement au Vietnam que la présente lutte elle-même.

Le deuxième aspect concerne la lutte longue et acharnée menée entre les factions religieuses dans le pays. Cela comprend les factions religieuses dans les diverses divisions du bouddhisme lui-même et le fait que les catholiques sont plus instruits et mieux qualifiés pour s'occuper de l'administration générale du pays. Ce facteur joue un rôle très vital dans tout arrangement qui pourrait être mené à bonne fin et jouera certainement un rôle très précis dans le F.N.L. et dans l'ensemble de l'affaire. Rejetez-vous le fait que le contrôle, la politique et la direction de toute administration future sont sérieusement compliqués et que la compréhension de la situation actuelle doit tenir compte de ces aspects du Vietnam?

Thich Nhat Hanh: Je vous remercie de votre question. J'aimerais d'abord dire que la

source du problème est dans la guerre. Par exemple, la scission au sein de l'Église catholique au Vietnam est également due à la guerre.

En premier lieu, j'aimerais traiter du problème des catholiques et des bouddhistes qui est, à mon avis, un problème très important. Il y a eu certains catholiques qui se sont servis de la communauté catholique pour leurs propres intérêts politiques et, pour se faire, ont dû compter sur des puissances étrangères. Toutefois, ces dernières années, des catholiques plus jeunes et plus intellectuels ont réalisé le fait que ce n'est pas juste. Le catholicisme doit être enraciné dans le pays. C'est pourquoi un genre de coopération entre les jeunes intellectuels catholiques s'est établi parce qu'ils savent que l'action du Sud vise à une solution pacifique et qu'ils appuient un gouvernement pour la paix. C'est pourquoi j'ai dit que la source du mal est l'intention de continuer la guerre; Saigon et Washington doivent être fermes afin de contrôler la vie politique et d'essayer de diviser les camps afin d'avoir un meilleur contrôle. Je n'admets pas du tout que les Vietnamiens ne possèdent pas une certaine conscience de leur unié nationale. Je suis certain qu'il n'y a aucun Vietnamien au Vietnam qui puisse supporter la pensée que le Vietnam soit à jamais divisé et ils désirent la réunification le plus tôt possible. Mais dans le Sud, parce que nous souffrons tellement, nous savons qu'il n'est pas réaliste d'avoir la réunification maintenant. On croit que le Sud-Vietnam devrait être séparé du Nord pour un certain temps, mais je crois qu'il est faux d'affirmer que nous sommes des parties différentes du Vietnam qui se combattent l'une l'autre.

M. Thompson: Monsieur le président, ma deuxième question concerne les déclarations du témoin sur la façon dont il croit que le régime démocratique pourrait être élaboré une fois que les intentions des Américains auront été déclarées et que le retrait des forces américaines sera imminent. En ce qui regarde l'Assemblée constituante provisoire chargée de rédiger la constitution qui a amené, cet automne, l'élection d'un président et d'un vice-président d'un sénat et d'une assemblée et d'un gouvernement municipal, j'ai trouvé, en parlant avec les membres de l'Assemblée constituante, que tous les secteurs de pensée existant au Vietnam étaient représentés. Beaucoup d'élus étaient très opposés à la politique gouvernementale. Quelques-uns étaient membres du parti gouvernemental. Même en ce qui concerne les élections à une assemblée permanente et à un sénat permanent, tenues cet automne, il me semble que, parmi ceux qui ont été élus, il y avait des représentants de toutes les différentes factions politiques sinon des partis politiques du pays. Ne conviendrez-vous pas que cela a été un grand pas en avant, un pas très défini vers l'élection de représentants politiques du pays?

Thich Nhat Hanh: Je le regrette, mais je pense que le gouvernement du Sud-Vietnam est devenu mille fois plus impopulaire depuis les élections qu'il ne l'était avant à cause des élections elles-mêmes. Les manœuvres électorales ont fait oublier le reste du prestige que ce genre de gouvernement peut avoir.

M. Thompson: Mais ne conviendrez-vous pas que les factions du pays sont représentées dans les divers corps élus et qu'il y a même des voix qui parlent comme vous parlez?

M. Thich Nhat Hanh: Je pense que, si les Vietnamiens étaient représentés au gouvernement et au sénat, les choses ne seraient pas comme elles le sont au Vietnam; elles cesseraient immédiatement. Vous n'êtes pas sans savoir qu'avant les élections, la liste des candidats à la présidence et à la vice-présidence, par exemple, et également au sénat, a dû être soumise au gouvernement. Vous connaissez un cas où un candidat du gouvernement devait approuver l'éligibilité de notre candidat. Quel genre d'élections avons-nous eu au Vietnam?

M. Thompson: Pourtant, le parti au pouvoir constitue beaucoup moins de la moitié des députés; c'est à peu près le tiers, je pense. Il s'agit donc d'un gouvernement minoritaire, compte tenu des partis et des factions politiques que représentent les députés.

Thich Nhat Hanh: Je crois que nous avons tendance, en Amérique, à croire tout ce que disent les journaux. Or, les communiqués du gouvernement et les articles mêmes des correspondants de l'étranger, à mon avis, donnent une idée vague, et même fausse, de la situation. Ainsi, la presse dira, sans plus de précisions, que les forces alliées ont abattu quelque 500 communistes hier. Or, il peut s'agir d'un chiffre très estimatif, et les victimes étaient peut-être d'innocents paysans. Si certains d'eux appartenaient au F.L.N., ils n'étaient pas communistes. Le champ de bataille n'est pas le fait des communistes; ils

sont trop malins pour cela, ils se trouvent ailleurs. Je crois que les chiffres publiés de nos jours sont peu sûrs, car ils ne reflètent nullement la réalité.

M. Thompson: Monsieur le président, j'aurais une autre question à poser. Si le Nord-Vietnam déclarait son intention de retirer ses troupes du Sud et de rétablir la zone démilitarisée au 17e parallèle, ce que Chou En-lai a proposé au début de 1954, alors qu'il était ministre des Affaires extérieures de la Chine, le témoin croit-il que le gouvernement des États-Unis consentirait à retirer ses troupes du Vietnam et à s'en dégager entièrement?

Thich Nhat Hanh: Sauf erreur, les États-Unis ont déclaré, lors de la conférence de Manille, qu'ils se retireraient du Sud, si les troupes du Nord faisaient de même. Selon moi, le départ des troupes vietnamiennes du Nord avant celles des États-Unis constituerait, pour elles, une simple fuite. Il serait plus logique, je crois, de mettre fin au bombardement du Vietnam du Nord, puis Hanoï et Washington pourraient entamer des négociations et déclarer leurs intentions. Il serait alors possible aux diverses factions du Sud d'entrer en pourparlers et d'établir un gouvernement de coalition, ce qui signifierait beaucoup pour elles.

M. Prud'homme: J'aimerais faire une remarque avant de vous poser quelques questions. Vous dites à la page 4 de l'appendice:

> Le Nord et le Front, étant dépourvus des moyens de ravitaillement des troupes américaines, doivent compter sur l'aide des paysans du Sud. Sans cette aide, ni le Nord ni le Front ne pourraient continuer à agir efficacement.

Je doute fort que les obus, les bombes et tout le matériel militaire leur viennent des paysans.

Thich Nhat Hanh: Non, mais vous savez que...

M. Prud'homme: Voilà la remarque que je voulais faire. J'aurais beaucoup de questions à poser, mais celle-ci m'intéresse particulièrement. S'il se produisait tout ce que vous avez dit ce matin, si se réalisaient tous les désirs que vous avez exprimés, c'est-à-dire retrait des États-Unis, élections libres, et ainsi de suite, qui vous dit que le Nord et le Front, avec l'aide, mettons, de la Chine, ne décideraient pas d'envahir le Sud?

Thich Nhat Hanh: La Chine ne le ferait pas, pour la même raison qu'elle s'est abstenue d'envahir des pays tels le Laos, le Cambodge, la Birmanie, et ainsi de suite. Quant à votre remarque de tantôt, je ne voulais pas entendre que les paysans du Sud fournissaient au Front du matériel comme les fusées, par exemple, mais que le Front, même s'il est muni de fusées et d'engins modernes, ne peut rien sans l'aide des paysans. En fait de solution, même si le Sud est en désaccord avec Hanoï, je crois que le gouvernement du Nord possède suffisamment de maturité politique, mais je ne puis encore en dire autant du Front. D'autre part, je puis le dire avec confiance du gouvernement d'Hanoï.

M. Prud'homme: Comment en êtes-vous si sûr, puisque vous avouez n'être jamais allé dans le Vietnam du Nord?

Thich Nhat Hanh: C'est vrai, mais Hanoï manifeste cette maturité dans la conduite de sa politique. Quant à l'aspect psychologique du problème, j'ai maintes fois répété que le désir de neutralité des Vietnamiens revêt énormément d'importance. En outre, la satisfaction qu'ils auraient à voir cesser leurs souffrances, et la fierté que leur procurerait l'indépendance nationale sont des éléments très puissants qui pourraient modifier toute la vie et toute l'ambiance politiques dans le Sud. L'équilibre politique que nous pourrions créer dans le pays constitue le gage le plus important d'une solution éventuelle. Les Vietnamiens du Sud ne s'orienteront pas vers le communisme. Ils n'appuieront pas la minorité communiste, ce qui leur attirerait les foudres des anti-communistes. Ils veulent être indépendants. C'est une chance à courir, autant pour eux que pour les tenants de la politique internationale. Si Washington l'accepte, nous croyons que les conditions internationales d'une telle solution seront rélgées par voie d'entente; elles satisferont la Russie et les États-Unis. Ce ne sont pas de simples suppositions, mais bien des réalités vérifiables.

M. Prud'homme: Je n'ai mentionné ni les États-Unis, ni la Russie, mais seulement la Chine.

Thich Nhat Hanh: J'ai déjà exprimé l'opinion que ni la Russie ni les États-Unis ne pourraient encore réaliser une solution et qu'il nous faudrait attendre encore cinq ans. Je pense maintenant que la chose est fort possible.

M. Prud'homme: Demeurez-vous toujours au Vietnam?

Thich Nhat Hanh: Il ne m'est pas loisible de retourner au Vietnam à cause de mon opposition manifeste à la guerre; mes collègues, toutefois, me tiennent au courant des derniers événements du pays. En fait, mon travail de reconstruction sociale se poursuit toujours dans le Sud-Vietnam et l'école à laquelle je suis lié a subi de fortes pertes car il est reconnu qu'elle préconise une solution pacifique au lieu de la guerre.

M. Prud'homme: Ne trouvez-vous pas curieux que vous puissiez toujours vivre aux États-Unis alors même que vos vues sur le Vietnam leur sont inacceptables?

Thich Nhat Hanh: Je ne vis pas aux États-Unis. Je voyage dans beaucoup de pays. Quand je rentre de voyage, je demeure dans une chambre sise dans les locaux de l'Association des bouddhistes vietnamiens d'outremer, à Paris. J'ai fait entendre mon plaidoyer pour la paix dans une vingtaine de pays, et il n'y a que trois semaines que je suis arrivé aux États-Unis. Je poursuivrai ma tournée de conférences jusqu'à l'heure de mon retour.

M. Prud'homme: Vous n'avez eu aucune difficulté, par ailleurs, à entrer aux États-Unis, et ils vous laissent toute liberté de parole?

Thich Nhat Hanh: Oui. J'ai pu me rendre aux États-Unis, par l'entremise du *National Council of Churches*. Au début, je n'ai pu avoir de visa. L'ambassade des États-Unis, à Paris, me l'a refusé, et j'ai dû demander à mes amis du clergé aux États-Unis d'intercéder en ma faveur. Ils ont communiqué avec le Secrétariat d'État et ils m'ont obtenu un visa. Quoique je n'aie point fini ma tournée aux États-Unis, j'ai songé à venir dans votre pays, mais je craignais qu'il me serait impossible alors de retourner aux États-Unis. Cela m'a rendu soucieux pendant trois jours, et j'avais presque renoncé à venir au Canada quand, hier soir, l'ambassade des États-Unis en votre pays m'a fourni l'assurance que je pourrais retourner aux États-Unis et que mon visa est toujours valide.

Le vice-président: Je dois ajouter, en tant que président du comité, que l'ambassade des États-Unis m'a fourni officieusement cette assurance.

M. Herridge: Monsieur le président, je serai bref, comme d'habitude. En premier lieu, je voudrais, par votre intermédiaire, féliciter le Comité d'avoir invité le témoin à venir nous exposer ses vues. Même si nos opinions peuvent diverger, sa présence en ce lieu réflète, j'en suis sûr, le grand intérêt de tous les Canadiens pour les problèmes et les difficultés du Vietnam.

Thich Nhat Hanh: Je vous remercie.

M. Herridge: Je me bornerai à une seule question. J'en aurais bien une ou deux autres à poser, mais le temps passe. Si l'on conclut un armistice, comportant le retrait de toutes les forces étrangères, croyez-vous que le Sud-Vietnam consentira à ce qu'un contingent de l'ONU surveille les élections, que vous dites nécessaires, et demeure dans le pays jusqu'à ce que la structure sociale se soit stabilisée?

Thich Nhat Hanh: Je crois que les Vietnamiens ont l'ONU, et particulièrement son secrétaire général, U Thant, en haute estime. La plupart, à mon avis, feraient bon accueil à un tel contingent.

M. Herridge: Je vous remercie.

M. Groos: Selon vous, quel devrait être à peu près l'effectif du contingent pour mener à bien cette tâche?

Thich Nhat Hanh: Je n'ai pas, il me semble, la compétence voulue pour répondre à cette question. D'autres Vietnamiens pourraient peut-être y répondre mieux que moi. L'effectif pourrait en être fixé, je suppose, par une entente conclue avec les Vietnamiens qui représentent la réalité politique du Vietnam. Je ne puis vraiment répondre à votre question. Je pourrais hasarder un chiffre, mais ce serait téméraire de ma part; je n'ose pas.

M. Klein: Monsieur le président, à l'instant même où nous siégeons, des milliers de gens se meurent au Vietnam. En parlant de neutralité, si l'on veut vraiment être objectif dans cette affaire, il faut tout de même pencher d'un côté ou de l'autre.

Aux États-Unis, les partisans de la guerre s'appellent des éperviers, et ceux de la paix, des colombes. Ces deux camps opposés se retrouvent-ils également dans le Nord-Vietnam?

M. Walker: Dans le Nord-Vietnam?

M. Klein: Oui. Y a-t-il des éperviers et des colombes dans le Nord-Vietnam?

Thich Nhat Hanh: Oui, il y en a partout.

M. Klein: Partout. Il est naïf de croire, je suppose, que les deux camps de colombes,

dans le Nord-Vietnam et aux États-Unis, pourraient entrer en pourparlers et chercher à mettre fin aux hostilités?

Thich Nhat Hanh: En fait, tout dépend de l'influence que peuvent exercer les colombes sur Hanoï et Washington.

M. Klein: Tout de même, croyez-vous qu'il serait utile de tenter d'organiser une rencontre entre ces deux camps?

Thich Nhat Hanh: Oui, je le crois.

M. Klein: J'ignore si on vous a déjà posé la question, mais croyez-vous que la Chine communiste constitue une menace pour l'un ou l'autre de ses voisins?

Thich Nhat Hahn: Pardon?

M. Klein: Croyez-vous que la Chine communiste puisse constituer une menace pour l'un ou l'autre de ses voisins?

Thich Nhat Hanh: Une menace pour qui?

Le vice-président: Une menace pour l'un ou l'autre des pays qui l'avoisinent, tels la Thaïlande et la Birmanie. Croyez-vous que la Chine communiste puisse poser un danger pour ces pays?

Thich Nhat Hanh: Nous, du Vietnam, ne craignons pas une invasion de la Chine; c'est pourquoi nous ne voyons pas la nécessité, pour les forces armées des États-Unis, de demeurer au Vietnam. Par ailleurs, il est impossible, je crois, de répondre oui ou non à votre question sans crainte de se tromper. Il vaut mieux se demander, je pense, dans quelles conditions l'invasion chinoise deviendrait-elle possible, car l'attitude de la Chine, par exemple, ne traduit pas uniquement ses intentions, mais aussi l'attitude et les intentions des autres pays à son égard. Si l'Occident continue d'envisager la Chine comme un monstre et de la traiter comme tel, la Chine voudra faire justice de cette opinion et, partant, fera montre d'agressivité. Par ailleurs, si nous conservons une saine attitude envers la Chine, cette dernière sera moins belliqueuse. En somme, la Chine est ce qu'elle est, non seulement par principe, mais aussi à cause des réalités externes.

M. Klein: Croyez-vous que l'Inde soit de cet avis?

Thich Nhat Hanh: Je le crois, mais il importe de bien examiner la question des incidents de frontière entre l'Inde et la Chine.

M. Klein: Est-ce à dire que la Chine pourrait évacuer un jour le Tibet?

Thich Nhat Hanh: Non.

M. Klein: Non?

Le vice-président: Se peut-il que la Chine évacue le Tibet, un jour?

Thich Nhat Hanh: En ce qui a trait au Tibet, il importe, à mon sens, d'examiner les rapports antérieurs du Tibet et de la Chine pour comprendre ce qui se passe actuellement.

M. Klein: Vous croyez donc que la Chine communiste est en droit de...

Thich Nhat Hanh: Non, je n'ai pas dit cela, mais je ne dirais pas non plus que la Chine communiste a tous les torts, car la question est loin d'être aussi simple. Pour ce qui est des troubles de frontière entre l'Inde et la Chine, avant d'approuver ou de condamner qui que ce soit, il faut aussi se reporter au contexte historique pour comprendre la situation, laquelle me semble, d'ailleurs, fort complexe; à nouveau, la Chine n'a pas tous les torts. Nous n'avons pas une parfaite compréhension de ces choses, et c'est justement la cause de ces ennuis.

M. Klein: Tout de même, vous conviendrez, n'est-ce pas, que les habitants de l'Inde passent pour être des plus pacifiques?

Thich Nhat Hanh: Non.

M. Klein: Ils ne sont pas pacifiques?

Thich Nhat Hanh: Je ne le crois pas.

M. Klein: Vous n'en croyez rien? Bon. Alors, seuls les Chinois seraient pacifiques?

Thich Nhat Hanh: Pardon?

M. Klein: Alors, il n'y aurait que les Chinois qui soient pacifiques?

Thich Nhat Hanh: Non.

M. Klein: Vous dites que les habitants de l'Inde ne sont pas pacifiques.

Thich Nhat Hanh: Je n'ai jamais dit cela, que les Chinois sont les seuls qui soient pacifiques.

M. Klein: A votre connaissance, y a-t-il des pourparlers de paix en cours ou des entretiens quelconques entre la Chine et l'Inde, en vue de mettre fin à ces incidents de frontière qui ne cessant de surgir, semble-t-il, à la moindre occasion?

Thich Nhat Hanh: Je crois que toute cette question est mal comprise. Selon moi, il ne s'agit pas de se ranger dans l'un ou l'autre des deux camps adverses, mais de faire le point sur cette question; de cette façon, les

autres pays aideraient à vider la querelle. On ne résoud pas le problème en appuyant l'une ou l'autre des deux parties; on ne fait que l'aggraver. Il faudrait, à mon avis, aborder tout problème selon l'autre point de vue.

M. Klein: Permettez-moi l'observation suivante. Je sais, par exemple, qu'il y a des troupes soviétiques en Hongrie et des troupes de la Chine communiste au Tibet. En revanche, je ne connais aucun pays que les États-Unis ont occupé à un moment donné, mais dont ils ne se sont pas finalement retirés. Il est impossible, je crois, d'en dire autant de l'Union soviétique ou de la Chine communiste.

Thich Nhat Hanh: La Chine, au dire de Washington, serait un pays belliqueux. Or, aucun soldat de la Chine ne se voit sur le théâtre de la guerre. Par ailleurs, ceux des États-Unis sont partout, et des gens comme les Japonais, par exemple, s'efforcent d'oublier certaines choses, comme à Okinawa et ailleurs. La Chine est réputée plus belliqueuse que les États-Unis, mais on ne rencontre pas de troupes chinoises dans ces pays. Au regard des États-Unis, donc, elle est plus agressive en fait de propagande, mais elle l'est moins sur le plan réel. C'est ce que la guerre fait ressortir, à mes yeux.

M. Klein: Croyez-vous que les États-Unis livrent une guerre à dessein impérialiste au Vietnam?

Thich Nhat Hanh: Je m'efforce d'éviter de telles déclarations, mais je dirais que les États-Unis, parce qu'ils craignent la Chine, se servent du Vietnam comme champ de bataille afin de contenir la Chine. Or, cette crainte se fonde sur des données plus imaginaires que réelles, et elle est la cause, selon moi, des tribulations du Vietnam. C'est ce que je pense.

M. Klein: Permettez-moi une dernière remarque. Quelle que soit la répartition des torts au Vietnam, nous, les Canadiens, déplorons que le Nord-Vietnam ne veuille accepter d'entrer en pourparlers de paix qu'en certaines circonstances. Voulà ce qui désappointe fort les esprits neutres au Canada, selon les termes employés par M. Brewin. Nous sommes très désappointés que le Vietnam du Nord refuse de négocier.

Thich Nhat Hanh: Je suis désolé.

Le vice-président: Messieurs, il est maintenant midi et c'est le moment, je crois, de lever la séance. Au nom du Comité, j'aimerais remercier M. Thich Nhat Hanh d'être venu aujourd'hui, de nous avoir fait bénéficier de ses vues et d'avoir répondu à nos questions. Nous lui savons gré de son aide et de ses lumières à l'égard de cette question fort difficile.

J'espère que le Comité pourra se réunir de nouveau jeudi prochain. En ce moment, le programme de la journée n'est pas encore établi, mais le comité de direction se réunira entre-temps à cette fin.

La séance est levée.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
ALISTAIR FRASER.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-septième législature

1967

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. JEAN-EUDES DUBÉ

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 11

SÉANCE DU JEUDI 7 DÉCEMBRE 1967

CONCERNANT

le rapport du ministère des Affaires extérieures (1966).

TÉMOIN:

M. Clyde Sanger, membre du Conseil de rédaction, *The Globe and Mail,* Toronto, Ontario.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968
27550—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. Jean-Eudes Dubé

Vice-président: M. W. B. Nesbitt

et messieurs

Allmand
Andras
Asselin
(*Charlevoix*)
Basford
Brewin
Churchill
Forest
Forrestall
Goyer
Harkness
Hymmen
Lambert
[1]Langlois
(*Chicoutimi*)
Laprise
[2]Lind
[3]Macdonald
(*Rosedale*)
Macquarrie
McIntosh
Pilon
Prud'homme
Thompson
Walker—(24).

(Quorum 13)

Secrétaire du Comité:
Fernand Despatie.

[1] A remplacé M. Stanbury le 29 novembre 1967.
[2] A remplacé M. Macdonald (*Rosedale*) le 29 novembre 1967.
[3] A remplacé M. Groos le 6 décembre 1967.

ORDRES DE RENVOI

MERCREDI 29 novembre 1967

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Langlois (*Chicoutimi*) et Lind soient substitués à ceux de MM. Stanbury et Macdonald (*Rosedale*) sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures.

MERCREDI 6 décembre 1967

Il est ordonné,—Que le nom de M. Macdonald (*Rosedale*) soit substitué à celui de M. Groos sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures.

Attesté:

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

27550—1½

PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 30 novembre 1967

[*Traduction*]

Le Comité permanent des affaires extérieures ayant été dûment convoqué pour 11 heures ce matin *les membres suivants sont présents:* MM. Allmand, Andras, Asselin (*Charlevoix*), Brewin, Churchill, Dubé, Forrestall, Goyer, Langlois (*Chicoutimi*), Laprise, Nesbitt (11).

Aussi présent: M. Maurice F. Strong, directeur général, Bureau de l'Aide extérieure.

A 11 h. 35 du matin, faute de quorum, les membres présents se dispersent.

Le JEUDI 7 décembre 1967
(13)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 9 h. 40 du matin, sous la présidence de M. Dubé.

Présents: MM. Allmand, Andras, Brewin, Churchill, Dubé, Forest, Harkness, Hymmen, Lambert, Langlois (*Chicoutimi*), Laprise, Lind, Macdonald (*Rosedale*), Macquarrie, McIntosh, Nesbitt, Pilon, Prud'homme, Thompson, Walker (20).

Aussi présent: M. Clyde Sanger, membre du Conseil de rédaction, *The Globe and Mail*, Toronto, Ontario.

Le Comité reprend l'examen du rapport du ministère des Affaires extérieures (1966).

Le président mentionne une séance du sous-comité directeur, qui s'est tenue le 29 novembre 1967; il signale que des invitations ont été envoyées à M. Clyde Sanger et au Professeur R. C. Pratt pour qu'ils comparaissent devant le Comité afin d'exprimer leurs vues sur le sujet de la Rhodésie.

Sur la proposition de M. Macdonald (*Rosedale*), appuyé par M. Macquarrie,

Il est décidé—Que des frais raisonnables de subsistance et de déplacement soient payés à M. Clyde Sanger et au professeur R. C. Pratt qui ont été convoqués devant le Comité.

Suit, ensuite une discussion concernant les témoins à qui l'on devrait demander de comparaître devant le Comité. Le président fait remarquer que cette question sera étudiée par le sous-comité directeur.

Le président présente M. Sanger qui fait une déclaration concernant la Rhodésie.

M. Sanger est ensuite interrogé pendant le reste de la séance.

Le Président remercie le témoin de s'être présenté devant le Comité.

A midi et vingt-cinq, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité:
Fernand Despatie.

PROCÈS-VERBAUX

TÉMOIGNAGES

(Enregistrés par appareils électroniques)

Le jeudi 7 décembre 1967

• 0940

Le président: Messieurs, nous sommes en nombre. Votre sous-comité directeur s'est réuni le 29 novembre 1967 à la suite de quoi nous avons envoyé à M. Clyde Sanger et au Professeur R. C. Pratt des invitations à comparaître devant le présent Comité pour exprimer leur opinion sur le sujet de la Rhodésie. M. Sanger est ici ce matin, et M. Pratt y sera jeudi prochain.

Avant de présenter M. Sanger, j'aimerais que l'un d'entre vous propose que des indemnités de séjour et de déplacement soient versés à M. Clyde Sanger et au professeur R. C. Pratt qui ont été convoqués devant le présent Comité.

M. Macdonald (Rosedale): J'en fais la proposition.

M. Macquarrie: J'appuie la proposition.

La motion est adoptée.

M. McIntosh: Étant donné que je ne connais ni l'un ni l'autre de ces deux messieurs, je suppose que le premier va nous donner un son de cloche du problème de la Rhodésie et le second, l'autre son de cloche.

Le président: Je n'en suis pas si sûr. Nous devrons d'abord les entendre. Évidemment, nous possédons la déclaration que M. Sanger se propose de faire, mais jusqu'à présent nous n'avons pas encore celle de M. Pratt.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur le président, je pense que vous trouverez que les opinions de M. Pratt et de M. Sanger sont quelque peu identiques en ce qui concerne la plupart des problèmes.

M. McIntosh: Puis-je alors demander, monsieur le président, si le Comité de direction a pris des dispositions pour que l'on entende également l'autre son de cloche.

Le président: Pas encore, mais peut-être devrions-nous le faire après avoir entendu la déposition de ces deux témoins.

M. Brewin: Dire qu'il y a deux sons de cloche, c'est peut-être bien simplifier les choses, mais supposons pour l'instant qu'il y a deux aspects du problème et rien de plus. Vous vous souvenez que le Comité de direction a proposé de convoquer un témoin qui pourrait présenter un point de vue différent si les déclarations des deux témoins semblaient trop critiquer le régime actuel de la Rhodésie (je ne l'appelle pas «gouvernement» parce que je mets en doute sa légalité). J'ignore si l'on a déjà trouvé ce témoin, mais le Comité de direction a estimé qu'il fallait le faire.

M. Macdonald (Rosedale): Cette question a été discutée mais la difficulté était de trouver un témoin qualifié qui pourrait, par exemple, favoriser les vues du gouvernement Ian Smith.

Le président: En tout cas, je suppose que la séance de jeudi prochain sera probablement la dernière avant l'ajournement de Noël. Si les membres du Comité sont d'avis, et je pense que tel est le cas, que nous devrions entendre des témoins représentant l'autre côté, alors on s'efforcera de trouver ces témoins pendant l'ajournement de Nël.

M. McIntosh: Monsieur le président, j'ai actuellement l'impression qu'on nous bourre le crâne en ce qui concerne un seul côté de l'affaire uniquement, et je voudrais entendre les deux côtés.

Le président: Nous allons peut-être subir un lavage de cerveau mais la chose ne s'est pas encore produite puisque les témoins n'ont pas été entendus.

M. McIntosh: Avez-vous lu la déclaration?

Le président: Je n'ai pas encore pu le faire.

M. McIntosh: Si vous aviez préparé la question vous seriez de cet avis.

Le président: Une fois que nous aurons entendu les deux témoins le Comité de direction se réunira à nouveau afin d'examiner la convocation éventuelle d'un témoin de l'autre côté.

M. Brewin: M. McIntosh estime que toute déclaration menant à un seul point de vue est du lavage de cerveau.

M. McIntosh: Vous pouvez tirer vos propres conclusions.

M. Nesbitt: Monsieur le président, M. Macdonald a fait quelques remarques pendant l'une de nos dernières réunions concernant les témoins d'autres pays, et bien que je ne sois pas, en fait, d'accord avec lui, j'estime son point de vue et je comprends ses raisons. J'ai une objection à formuler au sujet des futurs témoins et je voudrais la rendre publique. Je suis opposé à la convocation devant le présent Comité de témoins qui veulent témoigner sur des parties du monde où ils ne sont jamais allés et qui, pourrait-on dire, se sont déclarés eux-mêmes experts en la matière. La plupart des membres du Comité savent lire, la plupart d'entre eux ont des diplômes universitaires, ou leur équivalent, et je voudrais qu'il soit, dès maintenant, bien entendu que je suis opposé à ce que le professeur Pratt comparaisse devant le Comité car, à mon avis, il y en a beaucoup parmi nous qui peuvent obtenir les informations qu'il donnera.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur le président, vous pourriez peut-être nous exposer au nom du témoin, les qualifications particulières qui l'habilitent à parler de l'Afrique du Sud.

Le président: Je ne pense pas que M. Nesbitt récuse ce témoin mais, plutôt, le prochain. Je vais, en tout cas, faire l'énumération des qualifications marginales du témoin.

M. Brewin: Je soulève une objection en ce qui concerne la censure voilée de M. Pratt par M. Nesbitt.

M. Nesbitt: Vous pouvez soulever toutes les objections que vous voulez. Quant à moi...

M. Brewin: C'est un témoin tout à fait qualifié, et le Comité de direction a décidé de le convoquer.

Le président: Merci, messieurs. M. Clyde Sanger est né à Londres, en Angleterre, en 1928. De 1949 à 1952, il a suivi des cours d'histoire moderne à Brasenose College, à Oxford. Depuis 1952, il pratique le métier de journaliste. De 1952 à 1957, il a fait partie de l'équipe du *Daily Mail* londonien. De 1957 à 1959, il a été, d'abord, en Rhodésie rédacteur adjoint, puis rédacteur du *Central African Examiner*, revue d'opinion bimensuelle créée avec l'appui financier de la *Rhodesian Selection Trust Copper Company* et du journal *The Economist* en Angleterre.

De 1959 jusqu'en février 1967, il a travaillé au *Manchester Guardian*. Il a été leur unique correspondant en Afrique, de juin 1960 à 1965; posté à Nairobi mais voyageant fréquemment en Rhodésie, Zambie, Malawi, ainsi que dans beaucoup d'autres pays. Il a été également correspondant de *The Economist* dans ces divers pays, et comme pigiste, correspondant du service africain de la BBC. Il a participé à diverses autres publications sur l'Afrique, ainsi qu'à la rédaction de chapitres de plusieurs manuels sur l'Afrique. Il a été transféré, en 1965, pour représenter *The Guardian* aux Nations Unies et il a suivi de près les débats sur la Rhodésie.

Depuis février 1967, il fait partie du *Globe and Mail* comme membre du Conseil de rédaction. Il est aussi l'auteur de l'ouvrage intitulé «*Central Adrican Emergency*», publié en 1960.

M. Clyde Sanger (Membre du conseil de rédaction, Globe and Mail, Toronto): Messieurs, je vous remercie de m'avoir invité à comparaître devant votre Comité au sujet de la Rhodésie, qui constitue, à mon avis, une crise de première importance pour le Canada. Cette importance, selon moi, émane du fait que l'autorité de sécurité des Nations Unies est directement engagée depuis que des sanctions obligatoires sélectives ont été imposées en décembre dernier, et plus encore du fait que la Rhodésie est devenue un cas crucial dont la solution fait jurisprudence pour les principes de non-racisme et de démocratie dans le Commonwealth.

Je voudrais faire deux courtes remarques préliminaires avant de me lancer dans mon témoignage principal. La première est que je crois savoir que vous entendrez par la suite le professeur Cranford Pratt. Lui et moi connaissons très bien le point de vue de l'autre, et pour ne pas gaspiller votre temps, nous essayons d'éviter les répétitions au-delà de ce qui est nécessaire pour mettre l'accent sur les points essentiels. Et deuxièmement, en tant que journaliste il me tient particulièrement à cœur de vous exposer des faits, dans l'espoir de dessiner plus en détail, pour vous, la situation actuelle, au lieu d'exprimer des opinions personnelles; j'espère, toutefois, que chaque expression d'opinion que je ferai sera considérée comme mienne, et non pas nécessairement partagée par mon employeur, le *Globe and Mail* de Toronto.

• 0950

Le régime actuel de la Rhodésie est venu au pouvoir grâce aux élections de décembre 1962; de sorte que, si je décris d'abord très brièvement les mesures législatives et l'orientation les plus importantes de l'administration du Pardi du Front Rhodésien au cours de ces cinq années, cela peut faire de la lumière sur ce que je considère comme les attitudes dominantes des dirigeants du pays.

L'ancien premier ministre (1958-62), sir Edgar Whitehead, avait amorcé au cours de ses dernières années une forte tendance vers l'intégration raciale. Il avait tenté de briser la ségrégation dans les hôtels et les lieux publics; il créa une constitution qui ouvrit pour la première fois le parlement aux députés africains; il entreprit de démolir la ségrégation rigide dans le domaine de la propriété foncière que la *Land Apportionment Act* de 1941 avait mise en vigueur, en achetant d'abord à la *LonRho Company* deux grandes propriétés pour y réinstaller des colons africains puis en instituant un régime selon lequel un agriculteur blanc pouvait annoncer officiellement que sa terre était «non-évaluée» ce qui constituait un préliminaire de vente à un Africain. En outre, il annonça que s'il gagnait aux élections de 1962, il abrogerait entièrement la *Land Apportionment Act*, offrant ainsi, pour la première fois aux Africains, le droit de propriété ou d'occupation dans les grandes et les petites villes et dans la moitié du pays; il déclara également qu'il intégrerait les six classes, étant donné que deux écoles africaines seulement, Goromonzi et Fletcher High, menaient les étudiants au niveau universitaire, alors que les écoles des blancs avaient de nombreuses places libres.

Sir Edgar fut défait aux élections, surtout en raison de ces propositions. Environ 3000 Africains seulement votèrent, vis-à-vis de 69,-000 blancs. La campagne électorale s'orienta autour de la résistance à ces mesures d'intégration: le président du Front Rhodésien, Fred Alexander, et son soi-disant «trésorier», connu familièrement en Rhodésie comme 'Boss' Lilford, avait quitté le parti de Whitehead spécialement parce qu'il se proposait d'abroger la *Land Apportionment Act* tandis que Ian Smith avait démissionné du même parti pour protester contre la constitution de 1961. Le seul élément positif du programme du Front était une thèse rédigée de manière vague sur le «développement communautaire». Quelques mois plus tard, son principal interprète au gouvernement, Jack Howman, expliqua qu'elle ne pouvait pas s'appliquer aux villes ou aux régions cultivées par des blancs parce que la population n'y était pas suffisamment homogène, et le seul député indépendant, le Dr Ahrn Palley, la condamna comme étant une «ségrégation déguisée».

Ces tendances à l'intégration que Sir Edgar Whitehead avait établies, furent non seulement arrêtées mais aussi inversées. Non seulement les six classes des écoles gouvernementales ne furent pas intégrées, mais de plus on demanda aux écoles privées qui avaient accepté des élèves africains de cesser cette pratique. Dans un cas, une école primaire inaugurée par des ménagères blanches des banlieues pour les enfants des employés de maison fut rasée au bull-dozer. Une loi, la *Municipal Amendment Act*, a été adoptée, qui donne aux autorités locales le pouvoir de restreindre les lieux publics d'agréments comme les parcs, aux membres d'une même race, à condition que des installations identiques soient offertes aux autres membres exclus. Le régime a annoncé que l'année prochaine il mettra en vigueur l'*African (Urban Areas) Accomodation and Registration Act*, qui limitera le nombre des Africains vivant dans les banlieues habitées par les blancs, aux employés de maison, et cela voudra dire que leurs femmes et leurs enfants seront envoyés dans des villes et des réserves africaines à des milles de là. Le *Residential Areas (Protection) Bill* présenté en septembre, vise spécialement, bien que tacitement, à empêcher les hommes d'affaires asiatiques d'acheter des maisons dans les quartiers blancs. Au Congrès du Front Rhodésien en septembre-octobre, le ministre de la Santé a promis des règlements qui mettront en vigueur la séparation totale des installations et du personnel des services médicaux. Le Congrès a également adopté des résolutions demandant des conseils professionnels distincts pour les employés des chemins de fer, et appuyant une politique de ségrégation raciale dans les écoles.

Voilà quelques aspects de ce qu'un correspondant du *Times* de Londres a appelé récemment «un dérapage non contrôlé vers la droite».

Le régime Ian Smith a continué d'appliquer la politique gouvernementale d'aide financière au *University College* intégrationniste de Salisbury, où l'inscription comprend actuellement 75 p. 100 de blancs. Le collège a constitué un foyer d'opposition au Front Rhodésien, et il y a un an, sept chargés de cours, dont un Canadien, ont été emprisonnés pour une courte période, puis expulsés. Quelque soixante-dix membres du personnel ont donné leur démission l'an dernier, mais on a recruté des remplaçants en Afrique du Sud et en Angleterre. Le Front a pris des mesures pour accroître son contrôle sur l'université, en confiant, par exemple, le rôle de la Commission universitaire, et dans ce cas particulier l'octroi des bourses aux Africains, par une commission de fonctionnaires. Dernièrement, le président du Conseil des étudiants a été inculpé d'atteinte à la sécurité; il a été acquitté, mais le régime l'a aussitôt incarcéré. Le régime a le droit de le faire en vertu de la *Preventive Detention Act* qu'il a renouvelée en 1964, ou en vertu des lois d'urgences; il renouvelle régulièrement la déclaration de l'état d'urgence depuis octobre 1965.

Il y a eu également des tentatives pour mettre fin aux sports scolaires pratiqués ensemble par blancs et africains. Au milieu de l'année 1967, le ministère de l'Éducation recommandait dans une circulaire que ce genre d'activités soient maintenues à condition que les associations de parents et d'enseignants votent en leur faveur. A la surprise du régime, ces associations se prononcèrent fortement pour le maintien de ces programmes. Le ministère propose maintenant que les équipes scolaires blanches ne disputent qu'en dehors de leur terrain des matchs contre les équipes africaines, et il a déclaré que des installations séparées doivent être fournies aux différentes races.

Une dernière loi récemment adoptée, interprétée en fonction des races, est une loi qui prévoit l'expulsion ou la suspension de tout député convaincu de délit criminel (ce qui en Rhodésie constitue une vaste notion et comprend les infractions aux règlements sur la circulation) si une majorité de deux tiers du parlement le vote. Étant donné que le Front Rhodésien détient 50 des 65 sièges au parlement, cette loi est considérée comme l'arme destinée à éliminer n'importe lequel des 14 députés africains (ou le député indépendant, le Dr Palley), s'ils irritaient trop le régime.

Je devrais peut-être maintenant poser la question, et tenter d'y répondre, de savoir quels sont les motifs qui poussent une administration à prendre de semblables mesures. Les 220,000 blancs qui vivent en Rhodésie se trouvent dans une position très privilégiée, et ils jouissent d'un niveau de vie élevé que la plupart d'entre eux ne pourraient atteindre en dehors de l'Afrique du Sud. Bien que les agriculteurs blancs soient généralement considérés comme la force motrice derrière le Front, et il est facile de faire ressortir que les capitaux, les compétences et le travail qu'ils ont investis leur donnent le droit de détenir une position élevée et influente, la masse des électeurs blancs est constituée par les artisans, les commerçants et les fonctionnaires moyens. Tous ces groupes s'appuient en grande partie pour le maintien de leur position privilégiée, sur un système de favoritisme en matière d'emploi et de ségrégation en matière d'école et de logement. S'ils devaient faire face à la concurrence libre des 4 millions d'Africains du pays, concurrence basée sur l'égalité des possibilités dans le domaine scolaire, leur mode de vie tout entier serait remis en question. Ils ne pourraient pas tous survivre à la concurrence, comme les blancs d'Afrique orientale sont capables de le faire.

C'est certainement la raison qui pousse le régime à appliquer non seulement la ségrégation scolaire mais aussi à fournir des facilités de très loin inégales. Il peut sembler égal de dire que l'éducation africaine se voit consacrer cette année, 9.5 p. 100 des dépenses budgétaires, et l'éducation non africaine 9 p. 100, mais le rapport de population est de 1/19, de sorte que la somme consacrée à chaque enfant africain à l'école représente une infime fraction de ce qui est consacré à chaque enfant blanc.

Le régime s'attribue une belle réalisation en fournissant aux enfants africains une éducation, au niveau primaire, très étendue et c'est une belle œuvre, qu'ont préparée les travaux d'avant-garde de M. Garfield Todd, premier ministre de 1953 à 1958. Le régime espère fournir une éducation primaire totale (8 ans) d'ici 1972, ce qui contraste tout à fait avec l'objectif de l'UNESCO d'une scolarité de six ans pour tous en Afrique, d'ici 1980. Mais la partie la plus importante du programme de M. Todd a été passée sous silence, ou considérablement amoindrie: le développement considérable des écoles secondaires africaines. Le programme qui consistait à construire huit nouvelles écoles secondaires par an, a été arrêté après trois ans, Sir Edgar Whitehead, en fait, a détourné cet argent pour accroître le budget de la police. En 1964, le ministre de l'éducation du Front Rhodésien, M. A. P. Smith, a annoncé un objectif d'une scolarité secondaire de quatre ans, pour 25 p. 100 des élèves qui termineraient l'école primaire. L'année dernière, cet objectif a été diminué de moitié, de sorte que 1 sur 8, seulement, des Africains qui terminent avec succès l'école primaire peuvent espérer recevoir une éducation secondaire. Parmi ces 8, 3 autres peuvent espérer suivre un cours de «préparation professionnelle» de deux ans; les 4 autres sont abandonnés. Et il n'y a plus eu d'écoles africaines ouvrant six classes, de sorte que le chemin de l'université est plus limité que jamais.

• 1000

Par surcroît, le Régime a déclaré qu'il allait fixer le chiffre des crédits pour l'éducation des noirs à deux p. 100 du produit national brut. Vu que la population noire s'est accrue d'un million au cours de la dernière décennie, à un rythme de trois p. 100 par année, alors que le PNB au cours des six dernières années n'a augmenté que de 15 p. 100, on peut conclure que les dépenses pour chaque écolier noir accuseront une baisse plutôt qu'une augmentation suffisante pour pourvoir aux installations secondaires plus onéreuses.

Si vous estimez que j'ai trop appuyé sur la question des occasions de s'instruire, je fais amende honorable. Mais cette question d'éducation est d'une importance primordiale en Rhodésie et cela, pour deux raisons. Primo, en raison de la formation des Africains qui s'arrête au niveau primaire, le gouvernement

blanc se contente d'alimenter un réservoir de main-d'œuvre semi-spécialisée tout en refusant aux étudiants les moyens d'accéder à toutes les carrières. C'est en somme la ligne de conduite adoptée par les Belges au Congo. Secundo, les titres exigés pour figurer sur la liste «A», ou sur la liste «B» sont presque toujours une combinaison des facteurs instruction et revenu.

Si l'on veut que les Africains réforment le pays dans l'ordre et fournissent à la génération montante de meilleures chances de s'instruire et d'accéder aux postes de commande, il faut leur accorder le droit de vote; cependant, ils n'arriveront à constituer une force de suffrage effective que si l'on met ces instruments à leur portée. Ils sont donc pris dans un cercle vicieux qu'ils ne peuvent briser eux-mêmes, et les blancs, pour les raisons que j'ai déjà énumérées, ne semblent pas trop pressés de le faire pour eux.

Nous avons là, il va sans dire, tous les ingrédients classiques d'une révolution: vous donnez au peuple tout juste assez d'instruction pour qu'il soit en mesure de se rendre compte de ses entraves. Ne croyons pas trouver de révolutionnaires en puissance chez les campagnards noirs du Mississipi ou les paysans noirs du Matabéléland. C'est le noir qui a émigré vers les villes prospères du Nord et les 40,000 Africains de la Rhodésie qui, chaque année, sont forcés d'abandonner leurs études avant d'avoir pu acquérir la moitié, voire le quart d'une formation scolaire, qui formeront les canardeurs et les guérilleros de demain.

Si je ne me trompe, le Professeur Pratt vous entretiendra plus longuement de la constitution, des propositions dites «*Tiger*» et des négociations Wilson-Smith. Je me contenterai donc d'effleurer quelques questions constitutionnelles. Mentionnons d'abord qu'au cours de ces négociations M. Ian Smith a cherché par divers moyens à réduire l'influence du vote africain. Ensuite il a, par la même occasion, cherché à accroître la puissance politique des chefs.

Afin de jeter plus de lumière sur ces deux questions, disons que la constitution de 1961 permet un système de panachage, l'un des derniers vestiges du régime de suffrage hérité de Cecil Rhodes. Les électeurs sont répartis sur deux listes: la liste «A», de puissance élective élevée, et la liste «B», de puissance moindre. Chaque électeur a droit à deux votes, l'un pour un candidat de l'une des 50 circonscriptions électorales, et l'autres pour un candidat de l'un des 15 districts électoraux. Il est regrettable que ce système soit aussi compliqué, et il serait probablement plus facile de le décrire graphiquement que verbalement. Le vote de la classe «A» conserve sa pleine valeur en tout temps dans une circonscription, tout comme celui de la classe «B» dans un district. Toutefois, les votes «A» déposés dans un district électoral donné, ou les votes «B» déposés dans une circonscription donnée, risquent d'être dévalués et de ne compter que pour 25 p. 100 du vote à tel endroit. Dans une circonscription où 2,000 votes de la liste «A» et 2,500 votes de la liste «B» ont été déposés, les votes «B» ne compteraient que pour 500, avec le résultat que le vote de la classe «B» n'aurait plus qu'un cinquième de sa valeur ordinaire. L'objet du système de panachage est de favoriser les candidats modérés qui inspirent confiance à une race comme à l'autre; il est bon de souligner que la liste «B» est composée en grande partie de noirs. Ce régime visait peut-être à hâter le transfert du pouvoir aux Africains, car le jour où le vote libéral, noir et blanc, atteindrait de 35 à 40 p. 100 de la liste «A», ce poids additionnel latent de 25 p. 100 de la classe «B» pourrait les hisser dans la majorité.

Ainsi, tout au cours de ses négociations avec M. Wilson, M. Ian Smith insista sur l'abolition du régime de panachage. Il voulait également que les 15 sièges de la classe «B» ou des districts électoraux soient supprimés au fur et à mesure que les candidats africains commenceraient à décrocher des sièges de classe «A» ou de circonscription. Par contre, il désirait «introduire progressivement» 15 sièges «réservés européens» en sus des 50 sièges des circonscriptions. Il est évident que ces tactiques ne visaient qu'à retarder la prise du pouvoir par la majorité noire.

M. Wilson rejeta toutes ces propositions, et au cours des entretiens qu'il eut à bord du *HMS Tiger* avec M. Smith, il obtint le consentement de celui-ci à un accord provisoire en faveur d'une constitution qui accroîtrait le nombre des sièges de district de 15 à 17, réserverait 15 des 50 sièges de circonscription actuels aux Européens plutôt que d'y en ajouter 15, et rendrait la classe «B» accessible à tout citoyen rhodésien âgé de plus de 30 ans, et conserverait le système de panachage. Il convient toutefois de dire que ce fut pour M. Wilson une bien piètre victoire car le seul avantage qu'il obtint fut d'augmenter de deux le nombre des sièges sous le contrôle des électeurs de la classe «B».

Le fait de donner le droit de vote classe «B» à des centaines de milliers d'Africains ne satisfaisait pas, comme l'a prétendu le Livre blanc britannique, aux exigences du troisième des six principes que M. Wilson avait posés et qui réclamait «l'émancipation politique immédiate de la population africaine». C'était troquer l'indépendance contre une chimère, car il va de soi que leurs suffrages se trouvaient ainsi à perdre énormément de leur valeur dans les élections de circonscriptions. Cela

risquait d'attiser la fureur des Africains de se sentir frustrés à la vue de cette offre réticente de quelque chose qui se trouvait hors de leur portée, comme c'était le cas pour ce qui est de l'éducation, comme je l'ai déjà dit.

Je m'exuse de m'être étendu si longuement sur ce sujet, mais il jette une vive lumière sur la façon dont M. Wilson s'est attardé à un tas de détails, dans le cours de la controverse, comptant un point ici et là, ou parfois ayant juste tenu son bout, s'imaginant avoir remporté une victoire ou même faisant semblant de croire qu'il avait remporté une importante victoire, alors qu'en somme il avait perdu l'essentiel de vue.

L'autre question constitutionnelle que je veux mettre en évidence concerne les chefs.

Le Front Rhodésien a beaucoup fait pour soutenir l'autorité des chefs, et M. Stan Morris, ancien commissaire des chefs et né au pays, est actuellement l'un des hommes les plus influents dans l'entourage de M. Ian Smith. Le gros de l'activité se concentre sur le Conseil des Chefs composé de 26 hommes. Il semblerait que le Front cherche à susciter des témoignages proférés par les chefs eux-mêmes, portant que les Africains de la Rhodésie veulent obtenir leur indépendance de la Grande-Bretagne, mais aux conditions proposées par M. Smith et ses gens. C'est précisément ce qu'ils ont fait, jusqu'à un certain point, à l'indaba (rencontre) de Domboshawa en 1964 et à deux indabas ultérieurs où assistait le secrétaire aux relations du Commonwealth, M. Arthur Bottomley, en 1965, auxquels j'ai assisté moi-même. Il serait bon de savoir dans quelle mesure les opinions exprimées par les chefs à ces deux indabas représentent les sentiments de leurs compatriotes si l'on considère qu'à peine dix d'entre eux y ont pris la parole. Il serait prudent, à mon avis, d'observer les plus grandes réserves à ce sujet, et je vous dirai pour quelles raisons.

Depuis 1959, il a été interdit aux partis politiques africains de tenir des réunions ou de faire du travail d'organisation dans les réserves tribales. C'était une façon de sir Edgar Whitehead d'attester du succès du Congrès national africain à organiser le ressentiment contre la réduction du cheptel et une somme considérable d'injustices commises par la bureaucratie dans l'application de la Loi dite *Land Husbandry Act*. En conséquence, les chefs, qui sont à la solde du gouvernement, ont eu toute liberté durant huit années d'exercer leur influence. Pourtant, l'énorme foule qui se présenta au référendum organisé par les nationalistes africains sur la constitution en 1962 me porta à penser, et je fis le tour des réserves à cette occasion, qu'un fort sentiment de mécontentement couvait au sein de celles-ci. Il est peu probable que ce sentiment se soit amoindri au cours des cinq dernières années. Même si le ministre des finances, M. John Wrathall a paru, dans son budget, intéressé à promouvoir l'amélioration des moyens de subsistance et à attirer plus d'Africains vers le régime d'argent comptant, les statistiques révèlent que la valeur des ventes au comptant des produits agricoles des Africains était moindre en 1966 qu'en 1957, et s'élevait à un misérable 13 millions de dollars en regard d'une population agricole noire de près de quatre millions.

Les réserves s'appauvrissent à un rythme effarant, et malgré les expériences que l'on tente dans la culture du thé, du coton, etc. par les Africains, ils retardent de 30 ans derrière l'Afrique orientale dans leurs efforts à transformer ces récoltes en espèces sonnantes de quelque importance pour les Africains. On peut donc dire que les chefs exercent leur autorité sur un peuple appauvri et démoralisé. Le problème est si manifeste que le professeur Sadie de l'Université Stellenbosch, foyer intellectuel de la politique sud-africaine de l'apartheid, y a consacré une bonne partie de son récent rapport sur le développement économique qu'il a préparé à la demande du gouvernement rhodésien, et dont l'une des recommandations concerne l'irrigation, entre autres projets. Tout cela avait déjà fait l'objet de recommandations; à titre d'exemple, mentionnons le grand projet de Sabi-Lundi pour la Rhodésie sud-orientale. Jusqu'à ce jour, les seuls territoires qui ont bénéficié de ce plan sont les plantations sucrières des blancs. On explique cette situation en disant qu'il fallait commencer par les domaines blanc afin d'être en mesure d'amorcer pareil travail ailleurs.

On pourrait avancer que même s'ils sont pauvres les paysans noirs pourraient supporter leurs chefs ainsi que les opinions exprimées par ces derniers. Je me bornerai à dire qu'à mon avis il existe beaucoup de mécontentement non organisé dans les milieux ruraux. J'estime que la plupart des chefs subalternes n'expriment pas leurs sentiments et ont pu être intimidés par les fonctionnaires du gouvernement. Lors de l'indaba de Domboshawa, on profita de leur présence pour leur offrir, comme divertissement dominical, une démonstration de parachutage, et avant qu'ils ne puissent rencontrer M. Bottomley on les conduisit au lieu de réunion deux jours d'avance où ils restèrent sans contact avec l'extérieur. Je crois que les rares chefs qui exprimèrent leur opinion à ces indabas sont ceux qui jouissent de privilèges et d'un prestige officiel qu'aucun gouvernement ne leur avait jamais accordés auparavant. Lorsque M. Bottomley leur demanda d'expliquer dans quelle mesure ils exprimaient les sentiments du peuple, ils se contentèrent de répliquer

qu'ils ressentaient cette question comme une insulte.

• 1010

Voici que je me suis une fois de plus étendu sur cette question. C'est qu'elle constituait un point majeur dans les entretiens Wilson-Smith lors de la discussion relative au «test d'acceptabilité» d'une constitution d'indépendance. M. Wilson commença par parler d'un référendum de tout le peuple, alors que M. Smith se disait prêt à accepter la décision des chefs. De même, la pensée des chefs hanta les pourparlers «*Tiger*» visant à instituer un Sénat qui aurait pour fonction d'examiner la législation et de participer à toute modification fondamentale de la constitution. Toute modification à un article dit «spécialement protégé» exigerait (en vertu du plan *Tiger*) les trois quarts des voix de l'Assemblée législative et du Sénat dans un vote conjoint en faveur de la modification. Le plan *Tiger* estimait qu'une première élection permettrait probablement d'élire 17 Africains à une Assemblée législative composée de 67 représentants, et 8 Africains à un Sénat constitué de 26 membres. Les autres représentants seraient des blancs, et il y aurait de plus six chefs nommés au Sénat. Ainsi, les 25 représentants noirs élus *suffiraient* à rejeter un amendement. C'est peut-être cette disposition qui fit croire à M. Wilson qu'il venait de remporter une autre victoire, vu que M. Ian Smith désirait qu'il y eût un plus grand nombre de chefs au Sénat, ce qui aurait permis d'apporter des modifications advenant que seuls les chefs votent avec les blancs. C'était une autre piètre victoire, et M. Smith sortait vainqueur, le vrai vainqueur, car si l'on parvenait à embobeliner deux élus africains (tel qu'il advint dans le cas de MM. Jasper Savanhu et Mike Hove en 1958 au Parlement fédéral en des circonstances semblables), voire à les acheter, on pourrait passer les amendements. Cette garantie se révélait bien plus fragile que celle des dispositions de la constitution de 1961 qui exigeaient qu'on tînt un référendum distinct parmi chacun des quatre groupes raciaux du pays, les Asiatiques et les gens de couleur qui comptent environ 22,000 personnes en tout, étant considérés comme étant les deux autres groupes raciaux.

Je ne m'étendrai pas sur l'arsenal de mesures législatives de «sécurité» adoptées depuis 1959 (je pourrais toutefois en parler plus en détail au cours de la période d'interrogation!). Ces lois ont été constamment renforcées depuis la première Loi de détention préventive qui, dans l'idée de M. Whitehead devait cesser d'être en vigueur en 1964. En 1963 on modifia la Loi régissant le (respect) de la loi et de l'ordre, de 1960, qui prévoyait la peine de mort pour toute une gamme de délits concernant le transport de contenants inflammables, non simplement des «bombes au pétrole». J'ai en main un exemplaire de cette loi, au cas où vous aimeriez prendre connaissance des termes mêmes de celle-ci. Cette année, la peine de mort obligatoire s'étend à toute personne trouvée en possession d'armes ou de munitions ou d'explosifs, et il incombe à l'accusé d'établir au-delà de tout doute raisonnable qu'il ne cherchait pas à porter atteinte à la loi ou à l'ordre.

Il existe également la Loi sur les organisations illégales qui prévoit tout un éventail d'interdictions contre les assemblées et les rassemblements. Les chefs de deux partis africains ont été détenus sans procès depuis avril 1964, et environ 550 de leurs adhérents sont maintenus en résidence surveillée ou détenus en prison pour des raisons semblables. Le nombre des Africains condamnés à mort s'élève actuellement à plus de 90, et je crois que la plupart d'entre eux ont été condamnés en vertu de l'article dit «de pendaison» de la Loi régissant (le respect) de la loi et de l'ordre. Jusqu'à présent, aucun d'entre eux n'a été exécuté depuis la Déclaration unilatérale d'indépendance. On a toutefois annoncé, il y a quelques mois, que trois d'entre eux, y compris deux bombardiers au pétrole, seraient pendus. L'Angleterre a averti M. Clifford Dupont, le «Fonctionnaire responsable de l'administration du Gouvernement», qu'il sera tenu responsable de leur mort s'il signe les mandats d'exécution.

Il serait superflu de m'étendre sur les motifs qui ont poussé le Gouvernement de la Rhodésie à faire sa déclaration d'indépendance illégale. Tout le monde sait, je crois, quelle sorte d'ordre social ces gens cherchent à perpétuer et qu'ils désirent jeter par-dessus bord les derniers vestiges de la retenue britannique. Aux termes de la constitution de 1961, l'Angleterre avait remis à un «Conseil rhodésien de la constitution» ses «pouvoirs réservés» de ne pas reconnaître certaines lois rhodésiennes, mais on se rendit vite compte que ce nouvel appareil ne réussirait pas à prévenir certaines lois, car le gouvernement Smith ou bien avait recours à un Certificat d'urgence pour contourner le Conseil, ou bien (comme dans le cas du Bill sur le terrorisme du mois dernier) passait outre aux objections du Conseil en faisant jouer sa majorité parlementaire des deux tiers. Mais l'Angleterre retient toujours un pouvoir théorique (théorique, parce qu'elle ne s'en est jamais servi au cours des 42 années antérieures à la DIU) pour légiférer en Rhodésie en vue de casser des lois locales. C'était un pouvoir de dernier recours que M. Duncan Sandys (qui aujourd'hui plaide la cause de M. Smith auprès de ses confrères conservateurs) avait demandé

avec instance que l'Angleterre puisse conserver lorsqu'il était Secrétaire aux colonies en 1961.

Un fait de grande importance qui ressort de la lecture du livre de M. Kenneth Young «*Rhodesia and Independence*» (un livre fort bien disposé envers M. Smith même si celui-ci ne l'a pas sanctionné), c'est qu'en aucun temps la Grande-Bretagne n'a *pris sur elle-même*, antérieurement à l'UDI, d'insister auprès du gouvernement rhodésien à l'effet d'apporter des réformes. Qu'il fût conservateur ou travailliste, le gouvernement britannique n'a jamais réagi aux demandes de Salisbury pour l'indépendance qu'en alléguant que l'octroi de l'indépendance devrait être lié à des garanties de progrès pour la majorité du pays. L'Angleterre ne tenait pas à réveiller le chat qui dort, mais ce chat-ci était de ceux qui veillent et qui griffent.

Les sanctions et les Nations Unies:

La présente réunion a lieu juste au moment où va paraître l'étude entreprise par le secrétariat des Nations Unies concernant le commerce avec la Rhodésie depuis décembre 1966 (date à laquelle le Conseil de sécurité imposa des sanctions sélectives sur une grande variété d'exportations rhodésiennes ainsi que sur quelques importations). J'ai téléphoné hier aux Nations Unies où l'on m'a appris que cette étude serait disponible d'ici une semaine. Il est par conséquent assez difficile de faire des commentaires vraiment utiles. Il semblerait toutefois évident qu'au cours de la première année des sanctions volontaires, soit à venir jusqu'à décembre 1966, les exportations rhodésiennes ont accusé une diminution de l'ordre de 36 pour cent, soit environ 180 millions de dollars. C'est naturellement le tabac qui en a le plus souffert. Quant à la présente année, il semblerait que les sanctions n'ont rien ajouté: alors que certains marchés ont dû fermer par suite des effets des directives des Nations Unies, les Rhodésiens ont réussi à écouler leurs produits par toutes sortes de moyens détournés. Une récente étude par *Chatham House* révèle que les deux tiers au moins des exportations rhodésiennes ont été acheminées vers les marchés en passant par l'Afrique du Sud et le Mozambique, d'où elles sont réexpédiées après avoir été munies de nouvelles étiquettes et formules.

Le fait que les importations du premier semestre de 1967 ont dépassé celles de la première moitié de 1966 d'environ 20 pour cent porte certains à en conclure que le revenu de la Rhodésie pour l'année 1967 n'a pas baissé de façon appréciable. Dans son discours sur le budget, en juillet, M. Wrathall affirme que 368 nouvelles entreprises, (la plupart fabriquant des produits qui étaient auparavant importés), ont vue le jour depuis l'UDI. Il affirme de plus qu'en mai de cette année la main-d'œuvre non africaine comptait 2,400 travailleurs de plus qu'en mai 1966, et que les effectifs d'ouvriers s'étaient accrus de 12,000. Ces chiffres ne tiennent pas compte des effectifs agricoles qui ont évidemment diminué, a-t-il admis. Il est cependant évident que les sanctions telles qu'elles existent actuellement, sont loin d'être efficaces, et que le Portugal, tout autant que l'Afrique du Sud, a défié les directives du Conseil de sécurité: les trois quarts des approvisionnements de la Rhodésie en pétrole entrent par chemin de fer par la voie du Mozambique, alors qu'au Portugal proprement dit les entrepôts regorgent de tabac et d'autres produits rhodésiens.

Enfin, je voudrais ajouter quelques mots sur le rôle joué par le Canada.

• 1020

Disons en premier lieu que bien que M. Paul Martin ait appuyé fortement sur le rôle des Nations Unies plutôt que sur celui du Commonwealth, il y a plusieurs pays du Commonwealth qui voudraient que celui-ci prenne l'initiative, qui estiment que le Canada constitue le lien essentiel entre les diverses races du Commonwealth et qui espèrent que le Canada prendra sur lui-même d'organiser une conférence du Commonwealth sur la Rhodésie. Ce désir de voir le Canada jouer un rôle prépondérant en cette affaire, découle de l'admiration du rôle joué par M. Lester Pearson aux deux conférences du Commonwealth de 1966 réunies pour traiter surtout de la Rhodésie (Lagos et Londres). Les mesures prises par le Commonwealth compléteraient plutôt qu'elles ne contrarieraient les mesures prises par les Nations Unies. Une entente au niveau du Commonwealth concernant les démarches à venir faciliterait grandement l'élaboration d'un accord au niveau des Nations Unies. Il va de soi que si le Canada, l'Angleterre, l'Inde et le Nigéria s'entendaient dès ce mois-ci sur un mode d'action détaillé à l'intention du Conseil de sécurité, il serait facile d'assurer une majorité parmi les 15 membres de celui-ci. De la même façon, si le Canada réussissait à cimenter l'union des divers pays du Commonwealth autour d'objectifs communs à l'égard de la Rhodésie, cela constituerait une mesure précieuse, voire vitale, même si on l'envisageait uniquement dans le contexte de l'avenir même du Commonwealth.

Mon deuxième point découle du premier, et je suis convaincu qu'il n'est pas sans importance. Le Canada a établi récemment un certain nombre d'ambassades et de hauts-commissariats en Afrique au rythme, je crois, de deux par année. Ils ont été établis à Tunis, Addis Abéba, Kinshasa (Congo) etc. Il n'existe

toujours pas de haut-commissariat à Lusaka, la capitale de la Zambie. La Zambie fut ajoutée à la «paroisse» congolaise de l'ambassadeur du Canada à Kinshasa, à laquelle pendant un an il était relié par un pont aérien du pétrole qui faisait la navette entre les deux pays à l'aide d'avions de l'Aviation royale du Canada. Le nouveau haut-commissaire du Canada en Tanzanie sera accrédité en Zambie, un arrangement plus logique, sauf qu'à mon avis il n'aura peut-être pas beaucoup de temps à consacrer à la Zambie. Et pourtant, la Zambie, voisine et jusqu'à un certain point sœur siamoise de la Rhodésie, se situe au cœur même de la crise. Elle se trouve prise entre deux feux dans la bataille des sanctions. Son gouvernement, dirigé par le président Kenneth Kaunda, est tout disposé à établir des liens d'amitié avec le Canada, et n'a pas oublié l'aide qu'il a reçue de celui-ci dans le passé. Riche en minéraux, ce pays est en mesure d'entraîner toute cette région de l'Afrique dans la voie du développement. Sans compter que dans la présente crise, il constitue une précieuse source de renseignements; cependant, si le Canada devait compter sur les sources de renseignements britanniques, celles-ci se révéleraient sans doute insuffisantes, étant donné que les rapports entre M. Kaunda et les hauts fonctionnaires britanniques sont plutôt tendus par suite de désillusionnement et de frustration.

Peu importe ce que le Canada décidera de faire en cette conjoncture de crise rhodésienne, et j'espère qu'il fera énormément afin de ne pas trahir la confiance que beaucoup de chefs d'état du Commonwealth ont placée en lui, un premier pas serait d'établir un haut commissariat à Lusaka.

Je m'excuse de ce long témoignage, et je vous remercie de votre bonne attention.

Le président: Je vous remercie, monsieur Sanger.

M. McIntosh: Monsieur Sanger, vos paroles me portent à croire qu'à votre avis les Africains sont sûrement en mesure à l'heure actuelle d'administrer la chose publique en Rhodésie. Ai-je bien interprété le sens de vos paroles?

M. Sanger: Non, je n'ai pas dit cela, monsieur McIntosh.

M. McIntosh: Vous ne croyez pas cela.

M. Sanger: Je crois qu'il faudrait une longue période de transition avant que ce pays n'accède à un régime majoritaire. A mon avis, la présence de la Grande-Bretagne est nécessaire et elle doit y jouer un rôle direct, comme elle l'a fait dans d'autres pays de l'est et du centre de l'Afrique au moyen d'une influence directe exercée par les autorités du *Colonial* ou du *Commonwealth Office* pendant une période de cinq à sept ans, durant laquelle on procède à la formation de fonctionnaires compétents. Il y a à l'heure actuelle si peu d'Africains dans l'administration qu'il faut procéder à un programme d'urgence, non pas à un programme éclair, parce que cela laisse entendre une formation incomplète, mais à un programme de formation en profondeur d'administrateurs africains. On a reconnu cette nécessité à la Conférence du Commonwealth tenue à Lagos, où l'on a créé un comité chargé de la formation d'administrateurs africains dans les pays du Commonwealth. Je crois qu'il y en a présentement 170 à divers stades de formation dans les pays du Commonwealth, dont environ 20 ou 30 au Canada.

M. McIntosh: Pourquoi dites-vous que la présence de la Grande-Bretagne est nécessaire pour cette période de transition? Ne croyez-vous pas que les blancs qui sont présentement en Afrique ou en Rhodésie sont capables de faire le nécessaire pendant cette période de transition?

M. Sanger: Non, je ne le crois pas. A mon avis, le mot «capable» a deux significations dans ce contexte, n'est-ce pas? Je suis certain qu'ils sont capables d'administrer un gouvernement, mais je ne crois pas qu'ils soient vraiment capables d'administrer un gouvernement qui passe par une période de transition vers un régime parlementaire. La déplorable période des quelques dernières années a tellement élargi le fossé entre ces deux attitudes, et je suis en toute sympathie avec leur attitude à cet égard, qu'on ne peut s'attendre à ce qu'ils fassent une volte-face complète pour faire passer leur pays de ce stade à un régime parlementaire. Plusieurs d'entre eux, à mon avis, voudront quitter leur pays pour accepter des postes à l'étranger. La situation est toute différente de celle qu'on a vue au Kenya, ou en Afrique de l'est ou en Zambie, où la plupart des fonctionnaires étaient des étrangers qui savaient qu'ils recevraient une indemnité globale à la fin de leur mandat et qu'ils seraient affectés à un autre poste. Les personnes en cause sont des gens qui ont un intérêt profond envers leur pays; ils sont les instruments de l'instauration de ce régime particulier, le Front Rhodésien, et on les a identifiés à ce régime. Je crois qu'il serait très difficile pour eux d'être la force principale dans le mouvement vers un régime majoritaire et qu'ils auront inévitablement besoin d'un certain nombre de fonctionnaires britanniques ou autres pour leur aider pendant cette période de transition. De fait, lorsque le temps viendra, je crois que les blancs et les Africains accepteront la chose à cause de la peur qu'ils ont les uns des autres, et j'entrevois le régime projeté comme tampon au cours de cette brève période de transition.

M. McIntosh: Je ne suis pas d'accord avec vous lorsque vous dites que la Grande-Bretagne pourrait s'y installer et faire un meilleur travail que les fonctionnaires qui en ont fait l'expérience et qui ont travaillé avec ces gens depuis de nombreuses années, comme c'est le cas pour les blancs en Rhodésie. Je dis cela parce que je ne crois pas que la Grande-Bretagne pourrait s'installer au Canada et nous dire comment administrer nos affaires mieux que nous ne pouvons le faire nous-mêmes.

M. Sanger: La situation n'est pas tout à fait la même.

M. McIntosh: Pourquoi pas?

M. Sanger: Pour la simple raison que ce pays est profondément divisé en ce moment sur le plan racial et qu'il faut un ciment qui unira les races pendant les années à venir. Si vous avez étudié l'histoire de la Rhodésie du Nord, maintenant la Zambie, vous savez que c'est là le travail que les fonctionnaires étrangers ont accompli, comme ils l'avaient fait au Kenya. La situation est maintenant beaucoup plus heureuse au Kenya parce que nombre de colons blancs, comme on les appelait alors, sont restés au pays et en sont devenus citoyens. Mais le travail a été fait par ce que l'on peut appeler ce groupe d'étrangers désintéressés qui avaient reçu du gouvernement conservateur de M. MacLeod, à Londres, une directive portant que le Kenya devait s'acheminer vers un régime majoritaire, et qui ont mené la chose à bonne fin. Ils ont accompli leur travail au cours d'une période de quatre ans, de 1960 à la fin de 1963. J'envisage une période semblable pour la Rhodésie, quoique les rancunes soient plus profondes en Rhodésie et qu'elles augmentent de mois en mois.

M. McIntosh: Je ne suis pas d'accord lorsque vous dites que la Grande-Bretagne a accompli un magnifique travail en Zambie, parce que je crois savoir que les Zambiens ont obtenu leur indépendance sous le prétexte qu'ils voulaient établir une forme démocratique de gouvernement et que, maintenant qu'ils l'ont obtenue, ils déclarent que cette forme de gouvernement ne leur va pas. C'est là, je crois, ce que déclare en ce moment le leader de la Zambie.

Je voudrais vous poser plusieurs autres questions au sujet du contenu de la page 8 de votre exposé, où il est dit que:

> «Car si deux députés africains ont pu être embobelinés, comme cela s'est produit dans le cas des deux individus que vous avez mentionnés,...dans le parlement fédéral de 1958 dans des circonstances semblables ou qu'on leur a même offert des pots-de-vin»,

ne croyez-vous pas que cette peur peut encore subsister chez les blancs de la Rhodésie, qu'on puisse encore embobeliner et offrir des pots-de-vin aux gens qui occupent des postes électifs?

M. Sanger: Voulez-vous dire dans le cas d'un régime démocratique?

M. McIntosh: Oui.

M. Sanger: Je donne ici l'exemple d'individus qui ont été embobelinés sous le régime de sir Roy Welensky. Ils étaient députés fédéraux en 1958 et le cas que je cite est le Bill des amendements à la constitution fédérale, qui a augmenté le nombre de députés à la Chambre tout en diminuant le pourcentage de députés africains dans cette Chambre devenue plus nombreuse.

M. McIntosh: Vous avez dit qu'il s'agissait de députés africains et non de blancs.

M. Sanger: Il s'agissait de députés africains du parti de Sir Roy Welensky; ces deux députés détenaient les deux votes prépondérants qui pouvaient leur donner, et qui de fait leur ont donné, la majorité des deux tiers.

M. Lambert: Est-ce là une opinion subjective, monsieur Sanger? L'expression «et même de la corruption» est un peu forte. Il ne faut pas employer ces termes à la légère. C'est là une décision de jugement, à votre avis peut-être. Je conteste l'emploi de ces termes. Vous pouvez avoir raison en ce qu'ils ont commis une erreur de jugement; mais, avec tout le respect que je vous dois, je ne crois pas que vous ayez droit ou raison d'employer ces termes.

M. Brewin: Le témoin veut-il répondre aux commentaires de M. Lambert?

• 1030

M. Sanger: Je le ferai sûrement. Je crois sincèrement qu'on a embobeliné ces deux personnages, MM. Jasper Savanhu et Mike Hove. Vous pouvez considérer cela comme un jugement subjectif. Le fait est que la Commission des affaires africaines sous la présidence d'une personnalité marquante, sir John Moffat, membre de cette illustre famille de missionnaires en Rhodésie, avait protesté contre le bill en question auprès du Parlement britannique et que le gouvernement conservateur de l'époque, qui avait le pouvoir de demander qu'il soit déféré au bon vouloir de la Reine, n'a rien fait en dépit du fait qu'on assistait alors à un débat acrimonieux sur le sujet en Grande-Bretagne.

Je veux en venir au fait que sir John Moffat et les autres blancs qui siégeaient à la Commission des affaires africaines et qui s'occupaient des intérêts africains (des blancs s'occupaient des intérêts africains à l'Assemblée fédérale) ne partageaient évidemment

pas le même point de vue que Savanhu et Hove. Ils n'étaient pas membres du parti fédéral et je sais, parce que j'étais là à l'époque, qu'on exerça une forte pression sur Savanhu et Hove. Vous pouvez contester l'emploi du terme «pot-de-vin» et croire qu'il est un peu fort et même dramatique, mais Savanhu s'est vu offrir un poste de secrétaire parlementaire peu de temps après. S'agit-il là d'un pot-de-vin ou d'une promotion offerte à une personne qui voit les choses du même œil que le gouvernement? Je ne saurais dire.

M. Lambert: C'est une supposition qu'on peut faire au sujet de beaucoup de personnes élues à qui l'on offre subséquemment de l'avancement, quand on ne possède pas de preuves concluantes.

M. Sanger: A mon avis, sans aller trop loin sur la portée de ces deux mots au sujet desquels nous avons tous exprimé notre point de vue, les garanties contre la révocation des articles les plus sacrés et les mieux établis de la constitution devinrent plus minces qu'elles ne l'étaient en vertu de la constitution de 1961 sous laquelle M. Duncan Sandys, un conservateur, avait négocié.

M. Macdonald (Rosedale): J'ai une autre question à poser, monsieur le président. Le missionnaire était-il d'avis qu'on avait exercé une influence indue sur ces deux personnages et ce fait a-t-il été communiqué au gouvernement britannique?

M. Sanger: Je ne saurais répondre à cette question. Je crois qu'ils ont concentré toute leur attention sur les questions constitutionnelles et qu'ils ont tâché de faire savoir à la Grande-Bretagne le grave désappointement qu'ils avaient éprouvé du fait que M. Savanhu et M. Hove n'avaient pas voté comme eux et avaient ainsi empêché que l'amendement ne fût adopté. Je suppose qu'on ne voulait pas parler de cette façon au sujet de collègues.

M. McIntosh: Monsieur Sanger, à la page 3 de votre exposé vous dites:

> Une dernière loi récemment adoptée, interprétée en fonction des races, est une loi qui prévoit l'expulsion ou la suspension de tout député convaincu de délit criminel . . .

Voyez-vous quelque mal à cela? La même situation ne prévaut-elle pas au Canada?

M. Sanger: Comme je l'ai dit entre parenthèses, l'expression «délit criminel» est un terme beaucoup plus général dans ce pays qu'il ne l'est ici.

M. McIntosh: Quelle différence cela peut-il faire? Si c'est un délit criminel, il doit y avoir quelque forme de châtiment.

M. Sanger: Pour certaines infractions mineures, ils sont passibles d'être congédiés ou suspendus du Parlement.

M. McIntosh: Mais qui a donc réclamé ces lois, qui les a rédigées et qui les a adoptées?

M. Sanger: La majorité au Parlement.

M. McIntosh: C'est exact.

M. Sanger: Et la majorité appartient à cette unique Parti du Front Rhodésien.

M. McIntosh: Toutes les lois en vigueur dans d'autres pays ne sont pas les mêmes qu'au Canada. Ils ont adopté des lois pour certaines raisons et, si c'est là une loi du pays, ils doivent certainement être suspendus.

M. Sanger: Oui, mais je veux en venir au fait que c'est une loi votée par un gouvernement qui a été choisi par un électorat de 73,000 personnes dans un pays qui a une population de quatre millions et demi d'habitants.

M. McIntosh: Dans l'alinéa suivant, vous dites que «les 200,000 blancs de la Rhodésie sont dans une situation privilégiée et qu'ils jouissent d'un niveau de vie dont la plupart ne pourraient jouir à l'extérieur de l'Afrique du Sud».

Sur quoi vous fondez-vous pour en venir à cette conclusion.

M. Sanger: L'explication est très facile, mais il me faudrait beaucoup de temps pour discuter du coût de la vie et autres questions connexes.

M. McIntosh: J'aimerais beaucoup que vous me donniez cette explication.

M. Sanger: Vous pourriez, par exemple, avoir deux serviteurs dans votre maison. Je pourrais vous décrire le budget mensuel d'un homme et de son épouse qui gagnent à eux deux environ $600. Cela peut sembler petit si on le compare à notre niveau de vie au Canada; mais, avec ce budget, ce couple peut se permettre d'avoir au moins trois ou quatre serviteurs qu'ils paieraient $18 par mois chacun, un valet et un jardinier; le mari et la femme auraient aussi chacun leur voiture.

M. Macdonald (Rosedale): Ne pourraient-ils jouir de ces mêmes privilèges en Grande-Bretagne?

M. Sanger: Certainement pas.

M. MacIntosh: Ils gagneraient certainement plus de $600 par mois.

M. Sanger: Le chiffre de leur revenu n'est vraiment pas comparable; c'est plutôt ce qu'ils peuvent se procurer avec cet argent que l'on peut comparer.

M. McIntosh: Lors de votre séjour en Rhodésie, jouissiez-vous du même niveau de vie que celui dont vous jouissez au Canada? Était-il plus élevé?

M. Sanger: Je n'étais pas marié lors de mon séjour en Rhodésie. J'ai quatre enfants maintenant.

M. McIntosh: A la page 4, vous dites aussi:

> Si vous estimez que j'ai trop appuyé sur la question des occasions de s'instruire, je fais amende honorable. Mais cette question d'éducation est d'une importance primordiale en Rhodésie et cela, pour deux raisons. Primo, en raison de la formation des Africains qui s'arrête au niveau primaire, le gouvernement blanc se contente d'alimenter un réservoir de main-d'œuvre semi-spécialisée tout en refusant aux étudiants les moyens d'accéder à toutes les carrières.

Est-ce là votre opinion personnelle ou est-ce un fait?

M. Sanger: Cela s'enchaîne avec tout ce que j'ai dit auparavant. Je pourrais vous donner, si vous le désirez, plus de chiffres au sujet de l'instruction en Afrique, mais je crois avoir exposé clairement que la majorité des enfants africains ne peuvent s'attendre à plus de huit années d'école primaire. Au cours des dernières années, on leur a donné l'instruction dans une langue qui n'est pas celle de la majorité. Huit années de scolarité les sort à peine de la catégorie des illettrés; mais, comme je l'ai dit, ils savent déjà assez ce qui leur manque. Ils ont eu un avant-goût d'un monde qu'ils ne connaissaient pas auparavant, ce qui a créé un vaste groupe de jeunes gens désenchantés et sans travail qui constituent le noyau de ces bandes de guérilleros qui se multiplient.

M. McIntosh: Au sujet de ces bandes de guérilleros que vous mentionnez au dernier alinéa de la page 4, ne sont-elles pas conduites par des Africains instruits ou sont-elles toutes du genre que vous décrivez maintenant?

M. Sanger: Il est très difficile de vous donner des détails là-dessus, parce qu'on garde le secret à leur sujet; mais je puis vous dire que le chef guérillero qui dirige le groupe ZANU, cantonné présentement en Zambie, s'appelle Herbert Chitepo. Ce dernier est venu faire une tournée au Canada au mois de février de cette année. Il s'agit du premier Africain qui est devenu avocat en Rhodésie. Il a fallu modifier le *Land Apportionment Act* pour lui permettre d'exercer sa profession dans les cours de Salisbury parce qu'on ne permet pas aux Africains d'occuper des bureaux d'affaires dans aucune ville ou municipalité ou d'occuper des locaux pour y travailler. M. Chitepo était présent aux rencontres constitutionnelles de 1961 en qualité de conseiller constitutionnel. C'est un poète, un peintre abstrait et, si je ne puis faire un jugement subjectif, c'est un homme de paix dans des circonstances normales.

M. McIntosh: Ne le sommes-nous pas tous?

M. Sanger: Oui, je l'espère bien. Il se dirigea par la suite vers la Tanzanie où il devint le Directeur des poursuites publiques, poste très important dans ce pays voisin. Après un stage de trois mois à l'UDI, (il a cinq enfants), il constata que la situation avait atteint un tel point qu'il crut de son devoir de devenir un activiste, même si ce rôle ne cadrait pas avec son attitude normale. Son pays était pour lui plus important que son travail. De fait, il changea complètement sa façon de vivre et il organise présentement la guerre de guérilla. Voilà un des aspects les plus pathétiques de cette histoire: qu'un homme possédant de telles capacités, un tel talent et un tel désir de paix soit placé dans une si horrible position.

M. McIntosh: J'aurais plusieurs autres questions à poser, monsieur le président, mais je n'en poserai qu'une seule. Vous dites que vous avez des statistiques, et j'en ai vues de mon côté, qui me portent à croire que l'effort que le gouvernement rhodésien fait présentement dans le domaine de l'éducation, au point de vue financier, est beaucoup plus considérable, toutes proportions gardées, que celui de tout autre pays africain; il dépasse presque ce que l'on fait en Grande-Bretagne par contribuable et pour chaque dollar du produit national brut. Il y a au bas de la page 3 de votre exposé un chiffre qui indique que la population des deux pays est dans le rapport de 1 à 19. Je me demande combien de ces 19 personnes seraient en mesure de profiter des avantages qui seraient mis à leur portée en matière d'éducation. Ce rapport de 1 à 19 est-il exact? Les personnes qui vivent dans les réserves et les régions réservées aux tribus vont-elles à l'école? Vous avez aussi mentionné le fait qu'on n'enseigne pas la langue courante. Êtes-vous d'avis que la langue d'enseignement devrait être la langue du peuple?

M. Sanger: Vous venez de me poser au moins trois questions.

M. McIntosh: Oui, je m'en rends compte.

• 1040

M. Sanger: Pour ce qui est du rapport de 1 à 19, je crois que vous vous rendrez compte que la proportion d'Africains d'âge scolaire est plus élevée que le nombre d'Européens d'âge scolaire. On assiste présentement à une explosion de la population. La limitation des naissances se pratique beaucoup moins chez les Africains que chez les Européens et les services de santé qui ont été mis sur pied, non seulement en Rhodésie mais ailleurs en Afrique, ont créé cette explosion. Je crois, par conséquent, que ces chiffres sont passablement justes. En réalité, ils n'exposent pas complètement les besoins des Africains en matière d'éducation.

Vous me demandez s'ils demeurent loin des écoles. La presque totalité des écoles rhodésiennes ont été construites par les missions; seules quelques-unes sont des écoles du gouvernement. Le gouvernement paie le salaire des instituteurs dans les écoles de missions, et c'est ainsi qu'elles bénéficient de subventions. Les écoles ont été construites par les missions dans les endroits à forte population. Elles sont assez nombreuses et je crois que le gouvernement augmente le nombre d'écoles d'État. On tente présentement d'établir des Conseils de district africains placés sous l'autorité des chefs de tribus, et la population doit demander l'établissement d'un tel Conseil si elle veut obtenir une autre école dans la région. C'est de cette façon qu'on procède pour augmenter le nombre des écoles.

Je voulais cependant souligner le fait que, bien que la Rhodésie jouisse d'une renommée excellente au niveau primaire, elle ne maintient pas cette réputation dans les secteurs où le besoin se fait le plus sentir. Il me semble que cela est extrêmement dangereux. J'ai fait un long séjour au Congo en 1960 et en 1961 et j'y ai constaté que les Belges avaient enseigné aux indigènes des métiers semi-spécialisés comme celui d'adjoint aux soins d'hygiène dans les cliniques ou des tâches importantes telles que gardiens du gibier ou, encore, instituteurs d'écoles primaires.

Lumumba, vous vous en souvenez, était commis des Postes; Tshombe, grâce à une entreprise familiale, était propriétaire de magasins et faisait partie d'une famille dirigeante. Toutefois, aucun ne possédait une formation supérieure. Le président Moboutou était journaliste au cours des années antérieures à l'indépendance. Le niveau de compétence s'arrêtait là et, par conséquent, lorsque les Belges se sont brusquement retirés—je ne prétends pas qu'il doive se produire un changement brusque en Rhodésie—ce fut la pagaye. Je crois que le régime rhodésien actuel est en voie d'alimenter une situation confuse en ne favorisant pas l'enseignement aux niveaux secondaire et universitaire autant qu'il le faudrait. Une fois mis en branle le régime d'enseignement, il faut nécessairement le mener à bien afin d'en tirer le meilleur parti possible et d'éviter des bouleversements à mi-chemin.

M. MacIntosh: Merci.

M. Brewin: Monsieur le président, je voudrais demander au témoin s'il pense que le Commonwealth, composé de nombreuses races, pourrait survivre si les sanctions imposées par les Nations Unies ne réussissent à produire aucun changement de la situation actuelle en Rhodésie. Par changement, j'entends évidemment ce qui ferait au moins naître l'espoir d'un gouvernement élu par la majorité en Rhodésie.

M. Sanger: Pour répondre à cette question, je voudrais vous signaler des témoignages de bien d'autres personnes.

Lorsque M. Arnold Smith est venu prononcer à l'Université de Toronto sa conférence du Centenaire, il a dit qu'il avait craint que le Commonwealth ne s'effondre avec retentissement aux premiers jours de la crise rhodésienne. Ce ne fut pas le cas. Selon lui, le grand danger était que le Commonwealth se désintègre, les gens se plaignant qu'on s'en désintéressait et qu'il n'y existait plus d'accord et de raison d'en faire partie. Il semble donc croire que le Commonwealth pourrait se dissoudre graduellement. C'est ce que j'ai constaté dans le cas de la rupture des liens diplomatiques entre la Tanzanie et la Grande-Bretagne alors que le Canada fait le pont entre ces deux pays et que M. Kaunda y voit la cessation des relations avec le gouvernement travailliste anglais en employant de gros mots à son sujet, tout en louangeant récemment le gouvernement canadien. Voilà le point de vue de M. Arnold Smith.

L'évêque Huddleston de Masasi, qui habite depuis sept ans la Tanzanie du Sud, s'est exprimé en termes beaucoup plus énergiques lors du colloque international tenu à Toronto. Il a déclaré que le Commonwealth serait démembré à cause de la Rhodésie et cela sans plus de conjectures.

L'ancien premier ministre, M. Garfield Todd, que j'ai déjà mentionné et qui se trouvait aussi à Toronto, a déclaré que ce danger existe et il a, à cette occasion, prié le Canada de convoquer une conférence des membres du Commonwealth au sujet de la Rhodésie.

M. Brewin: Pour résumer, êtes-vous d'accord avec ces gens sur le fait que la survivance du Commonwealth est en jeu à cause du problème que suscite la Rhodésie?

M. Sanger: Je le suis sincèrement. On peut constater cet état de choses aux Nations Unies où les membres du Commonwealth sont censés se réunir tous les mois.

M. Nesbitt: Il y a sept ans que ces réunions n'ont pas eu lieu.

M. Sanger: On s'y réunit, à vrai dire, pour entendre les opinions de personnages intéressants.

M. Brewin: J'en conclus que vous proposez . . .

M. Sanger: Non, il y a eu réunion lorsque M. Brown s'est rendu au Conseil de sécurité en décembre dernier. Mais ils sont censés se réunir mensuellement et changer de président à tour de rôle, à chaque mois.

M. Nesbitt: J'invoque le Règlement. J'ai été pendant sept ans le président de la délégation canadienne aux Nations Unies et je m'y rends depuis. Il y a eu des réunions en 1958 et en

1960. Les réunions ont cessé en 1961 et elles n'ont pas eu lieu de façon réglementaire, de temps à autre. Nous tenions une réunion hebdomadaire le mercredi de chaque semaine, mais elles ont cessé vers 1961.

M. Brewin: Je croirais, monsieur Sanger, que vous proposez que le Canada, vu l'apport de M. Pearson dans le passé et la confiance que nous témoignent les autres pays du Commonwealth, devrait s'efforcer de coordonner la politique du Commonwealth afin de rendre les sanctions efficaces.

M. Sanger: Je pense qu'il sera difficile de choisir le temps propice. Sans doute y aura-t-il d'abord une réunion du Conseil de sécurité à ce sujet. D'ici quelques jours, on fera connaître les résultats d'une étude relative au commerce et probablement un membre du Conseil demandera qu'il y ait réunion à ce sujet. Il reste à savoir s'il en résultera des sanctions plus rigoureuses, mais je crois toutefois comme vous qu'une autre tâche à accomplir, est la convocation d'une conférence du Commonwealth—il n'y en a pas eu depuis septembre 1966—afin de tenter d'arrêter ce démembrement des pays du Commonwealth au sujet d'un concept qui est d'importance capitale dans le cadre des principes qui ne sont pas de nature raciale au sein du Commonwealth.

M. Brewin: J'ai quelques autres questions à vous poser, monsieur Sanger. Vous dites qu'une des raisons pour lesquelles les sanctions ne se sont pas avérées efficaces se rattache à la violation flagrante de ces sanctions par le Portugal et, comme vous le dites, l'Afrique du Sud. La survivance du régime colonial portugais n'est-elle pas apparentée au régime du gouvernement par la minorité blanche en Rhodésie? Croit-on vraiment résoudre le problème rhodésien au moyen de sanctions sans tenir compte du territoire colonial portuguais?

M. Sanger: C'est là une question à laquelle il est extrêmement difficile de répondre. La politique britannique a consisté sans cesse à faire ressortir le problème rhodésien tout en tenant compte des problèmes économiques énormes en regard de l'Afrique du Sud. Le Portugal apparaît sous un aspect très différent. J'admets que ses territoires d'outre-mer doivent leur raison d'être en partie à la prolongation du régime des blancs en Rhodésie. Je crois cependant que la direction en Mozambique et, à un degré moindre, en Angola est plus—j'hésite à utiliser le mot «libéral» avec un «l» minuscule—généreuse en matière de politique et que, dans le passé sont nés des mouvements tendant à établir un régime plus libre en Mozambique. Actuellement, cependant, des luttes sauvages de guérillas y font rage dans le Nord et les opinions se sont sûrement endurcies. Je voulais quand même souligner les violations commises par le Portugal afin de signaler que c'est là un secteur dans lequel le Conseil de sécurité, avec l'appui du Commonwealth, pourrait présentement exercer une pression sur le Portugal plutôt que sur l'Afrique du Sud. L'idéal serait de forcer la main aux deux mais, à la lumière des événements, le Portugal se trouve dans une situation beaucoup plus vulnérable aux yeux du monde et aux pressions mondiales que l'est l'Afrique du Sud.

• 1050

M. Brewin: Vous seriez donc d'avis que les colonies portuguaises constituent le chaînon faible dans la mise en vigueur des sanctions. Cependant, l'envers du problème démontre qu'elles constituent un point faible parce qu'on pourrait y appliquer des mesures efficaces à l'échelle internationale afin peut-être de rendre les sanctions décisives.

M. Sanger: Je suis d'accord sur ce point et par conséquent on y exerce des pressions des deux côtés. Les Sud-africains sont actuellement extrêmement empressés d'aménager des installations hydro-électriques au Mozambique afin de s'attirer là l'appui futur du Portugal, car leurs dépenses militaires comprennent une large tranche de leur budget qui s'élève, je crois, à la moitié de celui-ci.

M. Brewin: Un peu plus de la moitié.

M. McIntosh: Avant d'en terminer au sujet des sanctions, puis-je vous poser une autre question?

Au début de la page 7, monsieur Sanger, vous dites que la pauvreté dans les réserves s'accroît à un rythme effroyable; c'est-à-dire en Rhodésie.

M. Sanger: Oui.

M. McIntosh: Est-ce attribuable aux sanctions imposées à la Rhodésie?

M. Sanger: Non. Lorsque j'ai cité des chiffres à la page précédente, c'était effectivement pour démontrer que le montant des ventes au comptant provenant des réserves africaines était plus bas qu'il y a 10 ans. Ce chiffre avait trait à l'année d'imposition de sanctions volontaires. Je pourrais citer les données de l'année précédente.

M. McIntosh: N'est-ce pas là le résultat des sanctions? Le volume des ventes aurait diminué à cause des sanctions et ils ne pourraient vendre leurs produits?

M. Sanger: Non, la raison en est—si je puis citer le chiffre de l'année antérieure—qu'on n'a pas maintenu le régime des récoltes commerciales dans cette région. Plusieurs raisons s'en dégagent.

Il y a quelques années, un fonctionnaire de l'agriculture avait publié une brochure dans laquelle était expliqué cet état de choses. La

Loi dite *Land Husbandry Act* a été adoptée vers 1955. En vertu de cette loi les réserves ont été surtout divisées en propriétés de trois acres et comprenaient des pâturages communaux, composés surtout de sol pauvre et sablonneux car les réserves occupent plus de terrains sablonneux que toutes les autres parties de la Rhodésie. Quiconque ne s'adonnait pas alors à l'agriculture sur ces terres perdait ses droits d'en posséder. Par conséquent, nombreux furent ceux qui cessèrent dès lors d'être propriétaires de terrains. S'ils se déplaçaient vers les villes et y perdaient leur emploi, ils se trouvaient sans la moindre sécurité. C'est là un groupe.

L'autre groupe se compose de gens qu'on a établis sur des lopins de huit acres. Il faut admettre qu'on a mis en vigueur en toute hâte la *Land Husbandry Act* sans tenir compte de la pluviosité et d'autres facteurs. Huit acres pour assurer la subsistance d'un homme et sa famille, une culture intense et mal dirigée et l'absence d'un système de vente des récoltes sur pied, tout cela ne pouvait qu'entraîner une grande pauvreté. Ajoutons, par ailleurs, qu'afin de pouvoir vivre, il faut à l'agriculteur de race blanche au moins 750 acres. Au fait. les terres sont divisées en blocs de 3,000 acres, mais on peut les subdiviser en quatre lots de 750 acres chacun.

M. McIntosh: Pouvez-vous établir un parallèle avec d'autres pays africains dans des conditions analogues.

M. Sanger: Je le puis certainement. Citons comme exemple le Kenya où le sol est beaucoup plus fertile. Au Kilouyouland, le sol est propice à la culture du caféier ou du théier. C'est un pays où le sol est très fertile et arrosé par une abondance de rivières et de ruisseaux, ou le Luo producteur de coton ou encore le Kalenjin où croît le théier. Les peuplades de ce dernier pays obtiennent un des meilleurs thés au monde. Le Kenya est présentement aux prises avec un problème de surproduction de café, sa production s'élevant à $45 millions; il dépasse son contingentement international: la plus grande partie du café provient d'Afrique. Il y a là un très fort contraste par rapport à la Rhodésie.

M. McIntosh: Et la Zambie?

M. Sanger: En Zambie, l'agriculture en est à ses débuts. L'histoire de la Zambie est quelque peu complexe parce que, pendant 10 ans, elle a fait partie de la Fédération Centrafricaine. Je fonde mon raisonnement, comme se fonde celui de M. Nicholson, autrefois ministre des Finances de Zambie, sur le fait que la Rhodésie du Nord avait investi dans le pool des finances quelque $200 millions—c'est une somme élevée pour les Africains, si ce ne l'est pour les Canadiens—de plus qu'elle n'en avait reçu en services fédéraux. Au cours de ces dix années de fédération, l'exploitation intérieure, c'est-à-dire le véritable développement productif qui engendre d'autre développement, avait lieu en Rhodésie du Sud. D'autres services fédéraux ont été cédés au Malawi et à la Zambie, mais l'agriculture n'a connu aucun essor en Zambie et elle ne fait que de commencer vraiment.

Le président: Avez-vous terminé votre interrogatoire, monsieur Brewin?

M. Brewin: Oui.

M. Allmand: Monsieur Sanger, vous avez dit à M. McIntosh que, en matière de progrès visant au gouvernement par la majorité, cette question devrait être réglée par l'Angleterre plutôt que par les blancs en Rhodésie. Par quel moyen proposez-vous en aboutir ainsi? Croyez-vous que les Britanniques devraient s'installer en Rhodésie sans le consentement de son gouvernement?

M. Sanger: Tout d'abord, je n'appellerais pas le présent régime le «gouvernement». Le gouvernement du Royaume-Uni l'a déclaré illégal.

M. Allmand: D'accord.

M. McIntosh: Appelons-le «l'administration».

M. Sanger: «Administration», c'est juste. L'Angleterre ne le reconnaît pas comme «gouvernement». Sans me montrer pédant, je signale un fait fondamental.

M. Allmand: Je suis d'accord avec vous.

M. Sanger: Pressée par de nombreux pays du Commonwealth, lors de la conférence tenue en septembre, l'Angleterre reconnaissait que si le Conseil de sécurité avait imposé des sanctions en décembre dernier appuyées par les pays du Commonwealth, ceux-ci auraient formulé la Déclaration de Nibmar selon laquelle on ne présenterait au Parlement du Royaume-Uni aucune proposition de constitution qui ne renfermât des dispositions relatives au gouvernement par la majorité. A priori, on écarte ainsi la possibilité d'une période transitoire. Mais je ne le crois pas parce qu'il intervient alors deux prémisses négatives: on n'accordera pas l'indépendance avant la création d'un gouvernement élu par la majorité. Il y a donc lieu d'y instaurer un régime de gouvernement sous la tutelle directe de l'Angleterre aidée des blancs et des Africains en vue de préparer le pays.

Si l'on me permettait peut-être de répondre en d'autres termes à M. McIntosh: je crois réellement que les états d'esprit et l'amerture se sont telement endurcis au cours des récentes années, que l'attitude entre Africains et blancs est devenue tellement étroite et belliqueuse, qu'une tierce force s'impose —soit, si on le préfère, un groupe anonyme—afin d'accomplir la tâche qui s'impose et

de guérir les blessures. Ils ne sont guère nombreux les blancs en qui les Africains ont confiance présentement et je suis presque convaincu qu'il y a très peu d'Africains jouissant de renommée auprès des leurs à qui la majorité des blancs feraient confiance. C'est donc pourquoi je déclare que ce groupe devrait intervenir à titre de neutres, à l'instar de sir Humphrey Trevelyan qui s'est rendu à Aden afin de reconnaître rapidement les problèmes qui y existaient.

•1100

Vous demandez s'ils pourraient intervenir sans l'accord de l'administration actuelle? Cette question s'applique au contexte d'aujourd'hui, où le régime assure nettement le contrôle de la situation. Ma suggestion s'applique à une situation différente. Je ne veux pas insinuer qu'il s'agirait d'un chaos total, bien que cela soit malheureusement concevable. D'un autre côté, il se pourrait qu'un groupe de blancs estiment que la situation du pays se détériore en spirale et qu'il faille s'arrêter. Dans pareil cas, le changement à apporter serait radical et ce groupe se tournerait vers la Grande-Bretagne. Autour du Gouverneur, Sir Humphrey Gibbs et du président de la Cour, sir Hugh Beadle, le groupe appelé parfois les «loyalistes» s'est tenu tranquille pendant tout ce temps-là. Ils ont formé ce qu'on appelle la *Constitutional Association* qui, en fait, ne tient guère que des réunions d'information peu enthousiastes.

Cependant, un certain nombre d'entre eux pourraient éventuellement constituer un cadre. Je pense que M. Wilson, à prime abord, a commis l'erreur de croire que ce groupe se transformerait complètement de lui-même et dès le début. Il s'est trompé en cela, manifestement, mais un temps viendra où la situation sera très différente de celle d'aujourd'hui, quand les sanctions seront renforcées et rendues efficaces. Alors seulement ce groupe jouera son rôle et la Grande-Bretagne pourra intervenir avec l'accord de tous.

M. Allmand: Votre proposition se fonde sur la possibilité que certains Blancs de Rhodésie changent d'attitude et désirent l'intervention de la Grande-Bretagne et que dès lors, celle-ci serait acceptée. J'allais vous le demander parce que je ne croyais pas que ce serait là votre réponse. Que penseriez-vous d'une Grande-Bretagne intervenant et supplantant par la force le gouvernement colonial ainsi qu'elle l'a fait tout au long de son histoire avec de nombreux gouvernements coloniaux? Par exemple, si un groupe non blanc s'arrogeait de son propre chef le pouvoir constitutionnel—je pense jusqu'à un certain point à la Guyane—quelle serait la réaction? A votre avis qu'arriverait-il si la Grande-Bretagne agissait ainsi?

M. Sanger: Mais la Grande-Bretagne a déjà supprimé des constitutions à Malte et en Guyane.

M. Allmand: Oui, supposez que les Britanniques interviennent et prennent les rênes en main?

M. Sanger: Pour répondre à la première partie de votre question, cela impliquerait assurément une évolution d'esprit chez certains de ces groupes. Il existe également un groupe de gens discrets qui appuyaient Garfield Todd au temps où il était premier ministre. Les adhérents à ce groupe sont de moins en moins nombreux. Ce sont eux qui souffrent le plus de la situation déprimante qui ne cesse de se détériorer là-bas. Ce sont eux qui s'en vont. Certains, comme lord Acton, est parti en Swaziland, il n'y a pas longtemps. Il y en a beaucoup qui viennent au Canada. Ce sont ces gens-là que la Rhodésie perd actuellement. La Rhodésie ne peut se permettre de perdre ces Blancs qui pourraient être d'un grand secours lors d'une étape de transition. Je réponds maintenant à la seconde partie de votre question, à savoir si la Grande-Bretagne interviendrait par la force, ou si elle devrait le faire: la situation n'est pas comparable à cet égard à celle qui sévissait en Guyane, à Malte, ou au Kenya lors des «Mau-mau». Tout d'abord la Grande-Bretagne avait la haute main sur le gouvernement de ces pays. Leur gouverneur recevait les ordres directement de Londres et les exécutait. On n'avait jamais eu précédemment, le cas d'un groupe rebelle dirigeant les troupes sur place. Manifestement, en termes de logistique, tout le problème était infiniment plus ardu. Je crois qu'on s'accorde généralement pour dire que la Grande-Bretagne eût pu le résoudre, avant l'UDI ou juste après. L'officier commandant l'armée, le général Anderson, a démissionné parce qu'il ne désirait pas, a-t-il dit, prendre part à une déclaration d'indépendance unilatérale. Je crois qu'à cette époque, il se sentait soutenu par le sentiment général des forces rhodésiennes. Il n'y a qu'un seul bataillon régulier composé de Blancs, le bataillon d'infanterie légère rhodésien. Le reste est composé de bataillons de réserve locaux. Ce n'est qu'une considération historique, mais je crois qu'ils auraient agi ainsi à cette époque et il y en a beaucoup qui pensent de même. Mais qu'à l'époque la Grande-Bretagne ait dû agir ainsi ou non est une question très différente. Je ne crois pas que la Grande-Bretagne doive employer la force avant que tout autre système ait été essayé. Croire que la Grande-Bretagne

emploierait la force est manquer de réalisme. Dans les conditions économiques resserrées. dont elle souffre et alors que les préoccupations américaines se situent dans le sud-est asiatique, je ne crois pas qu'elle accorde au sud de l'Afrique et aux confrontations raciales l'attention que certains membres de cette administration considèrent comme nécessaire au cours des années prochaines. Les conditions américaines et britanniques peuvent changer toutes les deux l'année prochaine. Je crois que la ligne de conduite dans l'avenir immédiat doit consister en une réaffirmation de la détermination du Commonwealth et du monde en général de promouvoir un mouvement en faveur de la loi de la majorité et de le mener à bon terme. Cette détermination se double d'un renforcement des sanctions, surtout en ce qui concerne le Portugal, en ce moment. Mais il y a des circonstances où la Grande-Bretagne serait obligée, je dirais à 95 p. 100, d'employer la force. Ce serait le cas si le régime rhodésien supprimait l'énergie hydro-électrique du barrage de la Kabira, qui alimente les régions voisines. La centrale se trouve au sud et je doute qu'un tel cas se produise, car je ne crois pas que le gouvernement rhodésien se risquerait en connaissance de cause à provoquer une telle situation. Le communiqué du Lagos ajoute qu'il ne faudrait pas exclure l'emploi de la force dans certains autres cas, comme, par exemple, la violation de la loi et de l'ordre. La façon dont cette expression est considérée par les Africains, est, à mon avis, un pâle reflet de toute la situation. Ils croient qu'il s'agit en fait d'une affirmation britannique comme quoi la Grande-Bretagne n'emploierait la force que si la vie des Blancs du pays était en danger. C'est ce que signifie généralement la violation de la loi et de l'ordre, et, dès lors, les seules circonstances seraient une situation comme celle de Stanleyville ou un désordre général dans le pays. Ce sont ces deux circonstances qui ont éveillé l'idée de l'éventualité d'une intervention armée britannique.

M. Allmand: Ne croyez-vous pas alors, que si la situation présente demeure, et il ne semble pas y avoir de mouvement vers un gouvernement de majorité en faveur des Africains, la violence s'imposera tôt ou tard au moyen de guérillas et autres faits de guerre? D'après ce que je lis, les Africains soutenus par le voisinage de la Zambie et de la Tanzanie, vont devenir plus forts, et tôt ou tard, le régime Smith devra faire face à une violence accrue. Je prévois que la Grande-Bretagne et les autres pays du Commonwealth, au moment où cela se produira, se trouveront dans l'impossibilité d'agir et la violence continuera de plus belle. Nous serons de l'autre côté de la barrière. Nous n'adopterons sans doute une position réactionnaire que lorsque le mal sera fait.

M. Sanger: Je suis persuadé que vous avez raison. Je ne pense pas que le temps, comme vous l'avez souligné, travaille pour le Canada et les autres pays s'ils veulent prendre les mesures nécessaires pour que les peuples d'Afrique et d'ailleurs continuent à croire en notre bonne foi. Assurément le nombre de guérilleros a augmenté. Ce sont encore des amateurs. Certains facteurs jouent contre eux. Le terrain n'est pas propice. Ils doivent traverser le Zambèse et sortir de cet escarpement, et c'est un pays où l'on enlève les gens facilement. Les mesures de sécurité sont aussi très strictes. En outre, il faut tenir compte de l'attitude psychologique des Africains de Rhodésie, qui sont un peuple conquis. Il s'agit d'un véritable lavage de cerveau, mais c'est également vrai. Durant les rébellions ou les révolutions de 1893 et de 1896 ils furent un peuple littéralement écrasé. Il fallut des générations pour faire disparaître ce sentiment mais, cette année de guérilla l'a fait renaître. Vous avez entendu parler, sans doute, des bandes nombreuses qui sont descendues sur Bulaway, en septembre. Les troupes sud-africaines étaient à l'exercice en Rhodésie à cette époque, et les meilleurs éléments de la police sud-africaine furent envoyés par avion, de Johannesburg, pour s'en occuper. Vous avez donc une situation dans laquelle l'Afrique du Sud s'engage en dehors de ses frontières pour s'aligner aux côtés des forces rhodésiennes afin de lutter contre ces bandes de guérilleros. Manifestement la guérilla s'intensifie. La gravité en est probablement ressentie par le régime de Rhodésie et par le gouvernement de Pretoria. Je pense que la censure des journaux en Rhodésie voile une grande partie des autres activités de la guérilla. On n'entend parler que de la capture et du jugement de ceux qui ont été faits prisonniers.

• 1110

M. Allmand: Avant de continuer, je voudrais dire tout ce que je pense à ce sujet. Si nous ne faisons rien pour aider les Africains,

les pays communistes ne le feront-ils pas? Il peut venir une aide considérable de ce côté comme cela se passe dans de nombreux pays en proie à une guerre de libération, comme on l'appelle. Nous, de l'Ouest ou du Commonwealth, nous pourrions nous retrouver en dehors de l'Afrique qui serait dominée par les communistes s'ils prennent en mains ces mouvements de guérillas.

M. Sanger: C'est extrêmement possible. Les guérilleros font en fait leur entraînement en Chine ou en Bulgarie. C'est là qu'on les forme. Ne pensez pas que je propose au Canada ou aux autres pays de l'Ouest d'entraîner des guérilleros. C'est une façon d'agir communiste que d'employer autrui pour tirer les marrons du feu. Je crois que nous avons une responsabilité directe dans cette situation et c'est de la lâcheté de se limiter à entraîner et à armer des guérillas.

Pour en revenir à notre thème principal, comme le temps ne favorise pas le Canada, le Commonwealth ou l'Ouest, et si l'issue était une Rhodésie libre de son régime grâce à des guérillas, créant le désordre total dans le pays, et si la Grande-Bretagne s'interpose ou essaie de s'emparer du pouvoir, ce qui prendrait des années, je crois que l'amertume vis-à-vis de l'Ouest pour n'avoir pas agi quand cela lui était possible, serait telle qu'une bonne partie du monde aurait l'impression pendant longtemps que le Canada et les autres pays les ont laissés tomber à l'heure du péril.

M. Walker: Je voudrais poser une question supplémentaire si vous me le permettez?

Le président: M. Lind avait une question supplémentaire avant vous, monsieur Walker.

M. Lind: Ma question supplémentaire est celle-ci, monsieur le président: A votre avis, combien d'officier ou de policiers de l'Afrique du Sud étaient impliqués dans cette révolte de Rhodésie du Nord?

M. Sanger: En Rhodésie du Sud.

M. Lind: Oui, ils allèrent en Rhodésie les aider. Vous avez dit qu'il y avait plusieurs officiers ou policiers spéciaux qui y furent envoyés. Combien y en a-t-on amené, à votre avis?

M. Sanger: Il est très difficile de donner un chiffre exact à cause de la censure mais on sait que des avions remplis quittèrent Pretoria avec ceux-ci à bord.

M. Lind: Diriez-vous un millier?

M. Sanger: Oh non. Le nombre de guérilleros étrangers était estimé à 200. Je pense que le chiffre était de 100.

M. Walker: Oui.

M. Sanger: Je ne connais pas le nombre de Sud-Africains mais quelle que soit l'ampleur du groupe, il est intéressant du point de vue symbolique de constater que l'Union Sud-Africaine sent qu'il y a là un vide. Jusqu'à maintenant, l'Union Sud-Africaine s'est soigneusement appliquée à rester dans la légalité en ce qui concerne les problèmes constitutionnels. Elle enfreint les sanctions sous le prétexte de maintenir des relations commerciales. Le régime rhodésien n'est pas reconnu comme gouvernement légal dans les milieux diplomatiques. Tous ces mouvements sont soigneusement médités, mais il paraît qu'il a été finalement décidé, aux dires de l'ambassadeur de Zambie, que l'Angleterre était un bouledogue édenté et qu'elle pourrait bien se permettre d'y envoyer ses propres troupes. Je ne crois vraiment pas que la Grande-Bretagne soit aussi édentée que cela. Je pense que le groupe actuel au bureau du Commonwealth, celui de George Thomson et maintenant de sir Morrice James, sous-secrétaire, est vraiment décidé à ne pas laisser la situation se détériorer pour aboutir à un accord ignominieux avec Smith.

M. Lind: J'ai une autre question. Vous me laissez l'impression que la Grande-Bretagne a donné sa bénédiction aux 100 policiers dont vous parlez et qui venaient de l'Union Sud-Africaine.

• 1115

M. Sanger: Non, la Grande-Bretagne n'a pas donné sa bénédiction. Après des protestations de la Zambie et d'autres pays africains quant à l'intrusion sud-africaine, la Grande-Bretagne a également protesté. Une protestation quelque peu tardive: une semaine ou dix jours après.

Le président: En avez-vous terminé, messieurs?

M. Walker: Non, j'ai une question supplémentaire. Est-ce que quelqu'un, voire vous-même, monsieur Sanger, songe que la Grande-Bretagne est militairement capable de faire ce que M. Allmand a proposé...

M. Nesbitt: Arrêtez la guerre au Vietnam.

M. Walker: J'ai l'impression que vous avez donné à entendre...

M. Allmand: Si la justice l'exige, nous devons le faire.

M. Walker: Y a-t-il quelqu'un autour de cette table, le témoin compris, qui

pense que la Grande-Bretagne soit en fait capable, à l'instant, d'opérer une manœuvre qui devrait être une véritable invasion et de grande envergure. Or, la Grande-Bretagne n'a pas un policier, ni un militaire en Rhodésie? Elle devrait partir de zéro. Quelqu'un songe-t-il...

M. Brewin: Monsieur le président, j'invoque le règlement.

M. Walker: Puis-je terminer, je vous prie?

Le président: Monsieur Brewin, j'invoque le règlement.

M. Brewin: Ce que je dis a trait à ce que vous dites. Je propose que vous interrogiez le témoin au lieu de demander l'opinion de tout le monde. Il y a certes parmi nous de grandes divergences d'opinion.

Le président: C'est très logique. M. Walker devrait poser ses questions au témoin.

M. Walker: Pense-t-on que l'Angeterre est en mesure d'intervenir et de gagner une guerre contre la Rhodésie si elle décidait d'agir ainsi?

M. Sanger: A mon avis, elle n'est pas en mesure de le faire actuellement. Je note la remarque de M. Nesbitt sur la fin des hostilités au Vietnam car, encore une fois, la présence américaine dans l'Asie du Sud-Est ne permet pas aux États-Unis d'accorder à l'Afrique du Sud l'attention qu'elle mérite, comme ils s'en apercevront sans aucun doute.

M. Nesbitt: Je ne songeais pas exactement à cela, monsieur Sanger.

M. Sanger: Alors,...

M Nesbitt: ... les interventions militaires.

M. Sanger: Puis-je terminer?

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Qu'on laisse le témoin finir sa phrase.

M. Sanger: M. Wilson a répondu que le Dr Margai, alors chef du gouvernement du Sierra Leone, avait déclaré que cette opération exigait à l'époque—je crois que c'était en septembre 1966—deux divisions, c'est-à-dire beaucoup plus d'effectifs qu'on n'en a jamais employé pour réprimer les rébellions d'Afrique orientale en 1964. D'après une estimation récente, il faudrait probablement engager 16,000 hommes dans une opération bien organisée. Ce n'est donc pas une affaire qu'on entreprend à la légère, même en tenant compte de l'effusion de sang et des marques profondes qu'elle laisserait. D'autre part, il faut songer à celles que laisse, au fil des semaines, le maintien de cette situation en Rhodésie. Bref, j'estime que cette mesure ne serait pas réaliste à l'heure actuelle. Ce qu'il faut, c'est renforcer les sanctions et faire en sorte qu'on admette que le monde est décidé à mettre fin à ce régime, ce qu'on n'a pas fait jusqu'ici, en précisant que l'emploi de la force n'est pas exclu à une date ultérieure. M. Wilson m'a stupéfait lorsqu'il a déclaré devant l'UDI que la force ne serait pas employée. C'était en fait donner le feu vert à l'UDI. Pour finir, je dirai qu'on devra peut-être, en dernier recours, mobiliser une force de paix internationale dont la Grande-Bretagne prendrait la tête et à laquelle le Commonwealth contribuerait pour la plus grande partie. On espère que les Américains y participeront à cause des conséquences raciales de la situation. Je n'aime pas cette perspective, mais je ne suis pas sûr que ce mal ne soit pas moindre que le maintien de la situation actuelle qui risque d'empoisonner plusieurs générations.

M. Walker: Vous parlez de la force de paix internationale sous l'égide des Nations Unies.

M. Sanger: Oui, elle pourrait bien dépendre de l'ONU. D'après M. Martin, si les Nations Unies donnent des directives à ce sujet, le Canada s'y conformerait.

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne veux pas vous interrompre—un moment, s'il vous plaît. J'aimerais que M. Allmand termine ses questions. Je donnerai ensuite la parole à MM. Hymmen, Lind, Walker et Lambert. Après quoi, s'il nous reste encore du temps, nous accepterons des questions supplémentaires.

M. Allmand: J'ai encore une question, mais d'abord, j'invoque le Règlement. A mon avis, une intervention britannique en Rhodésie ne serait pas un cas d'immixtion étrangère. J'estime que la Grande-Bretagne détient un droit constitutionnel à l'égard de la Rhodésie, ce qui rend la situation très différente de celle du Vietnam.

Ma dernière question concernait la croissance de la population en Rhodésie, qu'elle soit due à la natalité ou à l'immigration. Connaissez-vous le taux de croissance de la population africaine par rapport à celui de la population blanche si l'on considère à la fois la natalité et l'immigration?

M. Sanger: Oui, je puis vous donner quelques chiffres de l'enquête économique de 1966 publiée en juillet de cette année dans une brochure gouvernementale. En 1957, il y avait seulement 3,100,000 Africains contre 197,000 Européens. D'après les chiffres de l'année dernière, les Européens sont devenus 225,000, soit exactement 28,000 de plus en dix ans alors que la population africaine s'est accrue de 1.1 million d'habitants. On suppose donc qu'en 1980, les Africains seront 8 millions. Autrement dit, le rapport sera sans commune mesure avec celui d'aujourd'hui qui est de 19 pour 1.

• 1120

M. Allmand: Les blancs cherchent-ils à équilibrer cet accroissement au moyen de l'immigration, puisque leur taux de natalité est plus faible?

M. Sanger: Oui. C'est ce qu'ils essaient de faire. Le chiffre net le plus élevé de l'immigration dans la Fédération de l'Afrique centrale atteint 18,000 dans une année favorable, en 1956-1957 par exemple, années du boom du cuivre, et ainsi de suite. Cependant, en 1966, il y a eu un exode net de 1,000 personnes. Cette année, l'on parle d'une augmentation de 1,000 environ. Cela n'est certes rien comparé à la situation actuelle. Il y a en outre par rapport à celle des Africains, une augmentation plus faible de la population européenne. Certes, ils espèrent accroître énormément l'immigration. Le rapport du professeur Sadie sur le développement économique insiste sur la nécessité d'accroître l'immigration blanche. Mais il est évident que cette immigration ne sera jamais très importante tant que la situation demeurera aussi incertaine. Lors de sa campagne électorale de 1965, M. Smith a déclaré devant l'UDI que cette incertitude doit disparaître. Il s'agit de la période postérieure à la Fédération ou antérieure à l'UDI. Il disait, au cours de ces réunions électorales que chaque journée constitue un retard pour le règlement de l'avenir du pays. Le gouvernement, disait-il, dessert la population lorsqu'il perd un seul immigrant blanc ou mille livres de placement.

L'UDI a évidemment renforcé l'inquiétude de cette période quand de nombreuses rumeurs sur son compte ont suscité des doutes dans ses rangs. La position consistant à encourager l'immigration blanche a perdu de sa valeur; tout d'abord, parce que M. Smith insistait, à l'époque, sur cette incertitude; ensuite, à cause de l'UDI elle-même et de la réaction mondiale à son propos.

M. Allmand: Essaient-ils d'encourager la régulation des naissances parmi les Africains?

M. Sanger: Ils ont essayé, dans une certaine mesure. Mais quant à savoir si c'est pour des raisons politiques ou humanitaires, c'est un autre problème. Je ne crois pas que la campagne en faveur de la régulation des naissances soit aussi importante qu'au Kenya où elle a évidemment le soutien du gouvernement. Il n'en est pas de même, je crois, en Rhodésie.

M. Allmand: Je vous remercie.

Le président: M. Hymmen.

M. Hymmen: Outre ses recommandations concernant le développement agricole et industriel des régions tribales, le rapport du professeur Sadie sur l'expansion économique contient l'hypothèse suivante: la modernisation de l'économie suppose, dit-il, un Européen pour 7.4 Africains. J'ignore comment il parvient à cette statistique. Pourriez-vous dire si c'est là un chiffre acceptable ou non.

M. Sanger: C'est un chiffre acceptable si vous admettez son hypothèse que je déteste. Il pose en effet que les Européens doivent former la classe des travailleurs qualifiés et les Africains celle des travailleurs semi-qualifiés ou non qualifiés selon les besoins de l'homme blanc.

Il est certain que cette thèse est réfutée dans toutes les régions d'Afrique situées au Nord de la Rhodésie. Il est clair que le Kenya a connu une brève période de chômage au cours d'une période incertaine entre 1960 et l'indépendance totale en 1963. Un grand nombre de blancs avaient quitté le pays. Par suite, beaucoup d'Africains avaient perdu leur emploi. Cependant, si l'on donne aux Africains une qualification supérieure ou même moyenne, ses chiffres n'ont plus aucun sens. Ceux-ci supposent, en fait, «un peuple de seigneurs» qui gouvernent le pays et font travailler les classes inférieures. Donc, si vous faites des travailleurs qualifiés de la majorité de la population, ces chiffres ne signifient plus rien.

M. Hymmen: Il y a actuellement, je crois, 220,000 Européens et quatre millions d'Afri-

cains. Nous savons tous qu'un certain nombre d'Européens sont là depuis aussi longtemps —sinon plus longtemps—que les Africains. Il y a eu un exode ou une émigration importante après la Seconde Guerre mondiale. Quel était le chiffre de la population blanche en 1945?

M. Sanger: 100,000 environ.

M. Hymmen: Cent mille.

M. Sanger: Vous voyez: le grand mouvement d'immigration date des vingt dernières années. C'est sir Edward Whitehead qui a beaucoup contribué, à l'époque, à cette immigration. En outre, bien sûr, un grand nombre de gens sont allés subir un entraînement aérien à Gwelo. Ils ont aimé le pays et y sont retournés. On voulait fuir la tristesse de l'Angleterre d'après-guerre et ainsi de suite.

Si je puis également signaler ce détail, on remarque très souvent que ce sont les blancs qui ont le plus longtemps demeuré en Rhodésie qui comprennent le mieux leur pays—ce qui n'est pas étonnant. Ils veulent y vivre, quel que soit le gouvernement. Leurs racines sont profondes et les partisans de l'ancien premier ministre Garfield Todd, appartiennent, pour beaucoup, à ce groupe.

Les immigrants d'après-guerre ont tendance à se montrer plus extrémistes que les habitants plus anciens qui considèrent ce pays comme leur seule patrie.

M. Hymmen: Je vous remercie. Au sujet de l'enseignement, vous avez mentionné les huit ans d'école primaire. Une publication officielle du gouvernement Smith fait état d'une scolarité complète de sept ans vers 1972. 12½ p. 100 de ceux qui finissent l'école primaire pourront entrer à l'école secondaire et 37½ p. 100—excusez-moi, 12½ p. 100 pourront suivre un cours de quatre ans et pourront entrer à l'université, et 37½ p. 100 pourront recevoir une formation supplémentaire mais non pas complète. Ces chiffres confirment votre déclaration: un enfant ou un jeune homme africain sur deux aura la possibilité de poursuivre ses études...

M. Sanger: Au-delà de l'école primaire.

M. Hymmen: Oui, mais ces sept années sont un peu différentes de vos huit ans.

M. Sanger: Pardon. Il y a deux sous-classes: A et B, puis les classes numérotées de 1 à 6. Dans certains cas, ils veulent en associer deux pour en faire un cours de sept au lieu de huit ans.

C'est ce qu'on trouve dans le petit livre, pour l'année 1963. Or, cette année-là, ils ont certainement établi le programme de huit ans. Je crois qu'il existe un moyen de réduire à sept le programme de huit ans. Mais les autres chiffres sont ceux que j'ai donnés. Je les ai donnés en fractions d'un pour huit ou de trois pour huit.

• 1130

M. Hymmen: Vous avez mentionné l'Université Makerere de Salisbury dont 75 p. 100 des étudiants sont blancs. Quel est le nombre des étudiants et l'importance de l'université?

M. Sanger: Cette année, il y aura, je crois, 1,000 étudiants environ. C'était à l'origine une université fédérale pour les étudiants de Malawi et de Zambie. La Fédération en a beaucoup profité et elle s'est même montrée utile auparavant. Elle a changé entièrement de caractère et il y a très peu d'étrangers, bien qu'un certain nombre d'étudiants d'outre-mer y viennent suivre un cours de pédagogie d'un an.

M. Hymmen: Est-ce la seule université du pays?

M. Sanger: Oui. Elle date de 1957.

M. Hymmen: Et quelles possibilités les étudiants ont-ils de bénéficier de l'enseignement supérieur des États voisins ou peut-être ailleurs qu'en Afrique du Sud?

M. Sanger: Pourrai-je ajouter quelques mots sur le collège lui-même? Un détail seulement: la participation africaine a été très réduite du fait qu'il y a seulement deux écoles, Goromonzi et Fletcher High qui donneront un enseignement préparant à l'université. Il y a quatre ans environ, le principal du Collège a inauguré en fait un cours intensif pour adultes; des gens ont pris le très gros risque de quitter leur métier pour suivre ce cours intensif à l'université. De la sorte, il a pu doubler le nombre des étudiants. Certes, il est bon de leur donner une deuxième chance dans une université, mais cette situation traduisait aussi les chances très réduites des gens.

Si un Africain quitte la Rhodésie, quelles chances a-t-il d'obtenir une place dans une autre université africaine? En général, il

essaierait plutôt d'obtenir une place dans une université nord-américaine ou britannique où il y a de grandes possibilités pour les étudiants africains. Les universités africaines hésitent à accepter des étrangers car il leur est très important pour eux de former leurs concitoyens. Je sais bien que l'université d'Addis Abéba a accepté, il y a trois ans, 200 étudiants d'autres parties de l'Afrique. On a dit que l'empereur avait fait là un geste magnifique.

M. Hymmen: Ainsi, les Africains auraient beaucoup plus de possibilités à l'extérieur de la Rhodésie?

M. Sanger: Oui, en ce moment. 400 ou 500 Africains environ reçoivent une formation aux États-Unis, dans les écoles secondaires ou à l'université.

M. Hymmen: Encore une brève question. Malgré nos efforts pour expliquer ce vote d'opposition, je ne suis pas renseigné sur les autres membres du présent Comité. Je ne parviens pas à m'y retrouver. Il y a 65 sièges, peut-être 67 après les négociations Tiger. Vous avez parlé de circonscriptions et de districts électoraux. Empiètent-ils les uns sur les autres?

M. Sanger: Oui. Il est nécessaire d'avoir deux cartes de la Rhodésie. L'une d'elles la divise en 50 parties.

M. Hymmen: Non, mais vous avez dit que chaque électeur a deux votes.

M. Sanger: Vous prenez une carte de la Rhodésie et vous la divisez en 50 parties. Vous en prenez une autre et vous la divisez en 15 parties. Ces divisions empiètent les unes sur les autres.

M. Hymmen: Les Africains ont-ils le droit de poser leur candidature dans les deux catégories?

M. Sanger: Ils sont éligibles. Je dois me renseigner sur les qualités requises pour être électeur. Un Africain a le droit de se présenter pour une circonscription où la liste A prédomine, s'il a les titres exigés d'un votant de la liste A. Ce sont, je crois, les seules qualités requises.

Cela en vaut-il la peine? Au corps électoral d'en juger. Si cela vous intéresse, j'ai sous la main des renseignements concernant les titres exigés du point de vue du revenu et de l'éducation.

Au cours des élections tenues en août 1962, 101,000 personnes ont voté. Il y avait 86,000 Européens sur la liste ou le rôle A, 9,000 Africains sur le rôle B et 1,920 Africains sur le rôle A. Il s'agissait des élections de 1962 qui ont permis au Front Rhodésien d'accéder au pouvoir. En 1965, les chiffres n'avaient guère changé; le corps électoral comprenait au total 108,000 noms dont 92,000 Européens inscrits sur le rôle A; il y avait 10,000 Africains sur le rôle B et 2,300 sur le rôle A.

M. Hymmen: Comment un Africain peut-il accéder au rôle B?

M. Sanger: Il doit toucher un revenu annuel de 264 livres sterling pendant 6 mois avant l'inscription, ou posséder des biens-fonds d'une valeur de 495 livres sterling, ce qui est beaucoup exiger d'un Africain.

Le revenu par habitant des Africains au pays—et ce sont ceux qui travaillent—est d'environ 89 livres sterling par année, de sorte que l'Africain doit être de beaucoup supérieur au niveau moyen pour toucher 264 livres sterling. Mais il y a cinq autres exigences: l'une d'elles prévoit un revenu de 132 livres sterling—c'est-à-dire un peu plus que la moyenne du revenu du travailleur ordinaire—ou bien la possession d'une propriété valant 275 livres sterling et deux ans d'école secondaire; par conséquent il doit posséder une instruction raisonnable, bien supérieure à la moyenne, même pour accéder au rôle B. Ou bien il doit avoir plus de 30 ans et toucher un revenu de 132 livres sterling et avoir terminé l'école primaire. Il s'agit d'une personne plus âgée, car on cherche à inscrire des personnes d'âge plus mûr. Ou bien, il doit être chef d'un kraal, c'est-à-dire d'un petit village d'une vingtaine de familles, ou ministre du culte possédant un grade universitaire ou cinq ans de formation à temps complet, ou deux ans de formation et trois ans de service comme ministre du culte. Ce sont là des exigences encore assez élevées. Mais, comme je l'ai signalé, les chefs du Front Rhodhésien sont disposés à permettre l'accès au rôle B à tous ceux qui ont plus de 30 ans, ce qui semble un geste très généreux de prime abord mais, comme je l'ai expliqué, la façon dont le panachage diminue les valeurs, cela n'a en réalité aucun effet sur les 50 sièges d'importance primordiale que comporte le rôle supérieur.

M. Nesbitt: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Il est peu probable que le témoin comparaisse à nouveau devant le Comité et il ne nous reste pas grand temps. Beaucoup de membres du Comité ont posé des questions très intéressantes et très utiles, mais certains d'entre nous aimeraient aussi à poser une ou deux questions. Je me demande si vous voulez bien dorénavant songer à limiter le temps de parole des personnes qui posent des questions.

M. Allmand: J'ai terminé.

M. Nesbitt: Certains d'entre nous désireraient poser quelques questions.

Le président: Est-il convenu qu'il y a lieu d'accélérer un peu les choses?

Des voix: D'accord.

M. Lind: Monsieur Sanger—avec votre permission monsieur le président—vous connaissez bien le gouvernement de la Rhodésie, puisque vous avez vécu dans ce pays pendant nombre d'années et passé quelques années dans les États de l'Afrique de l'Est.

A propos de cette question d'éducation, la Rhodésie assure l'éducation des enfants et des noirs jusqu'à la 6e ou 7e année; comment la situation se compare-t-elle avec celle qui règne en Tanzanie—qui a probablement reçu le plus d'aide étrangère—l'Ouganda et le Kenya en ce qui concerne le nombre d'années pendant lesquelles les indigènes peuvent fréquenter l'école dans ces pays?

M. Sanger: Vais-je parcourir la liste de ces pays afin de vous renseigner?

M. Lind: J'espère que vous allez résumer vos observations, car j'ai plusieurs questions à vous poser.

M. Sanger: Je vais procéder aussi rapidement que possible.

M. Lind: Pourriez-vous nous fournir simplement les chiffres?

M. Sanger: Volontiers. En réalité ce n'est pas la Tanzanie qui a reçu le plus d'aide. Le Canada a accordé une aide très considérable à ce pays, ce qui a porté les autres pays à s'abstenir de lui accorder de l'assistance. La Tanzanie étant un territoire en tutelle des Nations Unies, il a débuté au bas de l'échelle parce que personne ne s'intéressait réellement à sa mise en valeur à l'époque. A mon avis, la base générale en Rhodésie se compare à celle de la Tanzanie maintenant. La Tanzanie a un président qui s'appelle Mwalimu, ou «l'enseignant» et qui a concentré surtout ses efforts sur l'instruction.

Depuis sa déclaration d'indépendance, la Zambie consacre une partie énorme de son budget à l'instruction secondaire; je crois que ces sommes accusent une augmentation de 800 p. 100 ces trois dernières années. Je vais vous fournir le chiffre, mais je ne l'ai pas sous la main. Sauf erreur, il y a environ 60,000 Africains dans les écoles secondaires de la Zambie, ce qui représente un accroissement remarquable. De bonnes méthodes d'éducation sont à l'honneur en Ouganda depuis longtemps. Cet État possède la plus vieille institution universitaire dans cette partie de l'Afrique, le collège de Makerere qui a été établi il y a trente ans. Au moment de la déclaration d'indépendance, en 1961, il y avait environ 2,000 diplômés ougandais.

Le Kenya cherche à maintenir à 12½ p. 100 le pourcentage de ceux qui procèdent de l'école primaire à l'école secondaire. Sa population est d'environ 8 millions d'habitants, chiffre plus considérable que celui de la Rhodésie, de sorte que le problème qu'il a à résoudre est plus important du point de vue du nombre; par conséquent, il éprouve de la difficulté à permettre à plus d'une personne sur 8 de suivre à l'école secondaire un cours complet. Mais il a abordé la tâche et il s'en tire très bien, à mon avis.

• 1140

M. Lind: Ma question avait trait à l'instruction primaire, mais vous parlez de l'instruction secondaire. On nous dit qu'en Ouganda personne ne dépasse la troisième année d'école primaire.

M. Sanger: Personne?

M. Lind: Vous avez dit qu'ils allaient jusqu'en 7e.

M. Sanger: Non, je n'ai jamais dit qu'en Rhodésie l'éducation était universelle jusqu'à la 7e année. Je crois que 90 p. 100 des enfants d'âge scolaire fréquentent l'école en Rhodésie, mais le nombre baisse plus tard. Je parle de 1963.

M. Lind: De quelle page s'agit-il?

M. Sanger: Il s'agit du rapport annuel sur l'éducation fédérale. En Rhodésie, en 1963, les inscriptions dans les institutions inférieures à la norme «A» comprenaient 57,000 garçons et 50,000 filles, mais les institutions de la norme «1» comptaient 48,000 garçons et 41,000 filles, soit une baisse de 9,000 élèves dans chaque cas. Vous parlez de deux groupes d'âges différents, j'en conviens, mais vous voyez qu'il se produit une baisse dans le nombre d'élèves à différentes étapes au cours des sept premières années. Personne n'a dit que l'éducation primaire serait universelle en Rhodésie. On espère qu'en 1972, tous pourront faire leur 7e année.

M. Lind: Je compare les chiffres avec ceux des pays de l'Afrique de l'Est, le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda. Or, vous prétendez que le gouvernement de la Rhodésie n'assure pas l'éducation primaire; j'affirme que ses réalisations à cet égard sont égales à celles de ces trois autres États lesquels, sauf erreur, ont reçu beaucoup d'aide.

M. Sanger: Je ne crois pas que vous soyons en désaccord sur ce point. J'ai dit que, en ce qui concerne l'éducation primaire, le gouvernement de la Rhodésie accomplit de bonne besogne, égale sinon supérieure à celle de bien d'autres pays d'Afrique. Mais l'enseignement secondaire présente de graves lacunes car, au mieux, une multitude de gens mécontents n'obtiennent qu'une formation semi-spécialisée.

M. Lind: Vous avez mentionné l'Université de Makerere à Kampala. J'ai parlé à M. Lule, le registraire, qui m'a dit que l'inscription a maintenant atteint le chiffre de 1,800 et que les écoles secondaires fournissent presque assez d'étudiants pour remplir l'université. Vous nous avez donné à entendre qu'il y avait beaucoup d'étudiants en 1960.

M. Sanger: J'ai dit que l'université fonctionnait depuis 30 ans et, par conséquent, au moment de l'indépendance il y avait 2,000 diplômés africains dans ce pays.

M. Lind: Mais combien y avait-il d'Africains à l'université?

M. Sanger: Vous demandez combien il y a d'étudiants à l'Université de Makere, mais vous venez d'indiquer le chiffre.

M. Lind: Non. Je veux savoir combien il y a actuellement d'Africains sur les 1,800 étudiants inscrits à l'université.

M. Sanger: A de rares exceptions près, tous sont Africains. Je crois qu'il y a quelques Américains qui suivent des cours post-universitaires. Le collège universitaire de Makerere est l'un des trois collèges qui constituent l'Université de l'Afrique de l'Est. Or, les étudiants en génie vont à Nairobi, tandis que les étudiants en droit vont à Dar-es-Salaam. Il y a des Ougandais qui suivent des cours dans ces autres pays et, bien entendu, il y a des habitants de la Tanzanie qui suivent des cours en Ouganda, de sorte que, à mon avis, le chiffre en ce qui concerne les Ougandais est plus élevé que le chiffre réel de ceux qui suivent des cours à Makerere.

M. Lind: J'aimerais aborder un autre aspect de la question. Vous avez passé beaucoup de temps en Rhodésie et, pendant votre séjour là-bas, vous avez sans doute été témoin d'incidents révélateurs de l'influence qu'y exerçait la Grande-Bretagne. Pendant votre séjour au pays, y avez-vous vu beaucoup de fonctionnaires, d'officiers de l'armée ou d'agents de police venus du Royaume-Uni?

M. Sanger: Oui, ils y sont encore. Environ un tiers de la population blanche de Rhodésie sont des immigrés venus de Grande-Bretagne; un autre tiers viennent de l'Afrique du Sud et peut-être un tiers des blancs sont nés en Rhodésie. Évidemment, ces proportions changent avec les années à cause de la natalité. Quoi qu'il en soit, je crois que probablement ces proportions n'ont pas changé en ce qui concerne les militaires et les agents de police.

M. Lind: Ces gens-là sont-ils à l'emploi du ministère des Colonies? Si oui, l'étaient-ils lorsque vous étiez dans ce pays?

M. Sanger: Non.

M. Lind: Ou bien s'agit-il de gens libres qui sont venus s'y installer?

M. Sanger: Ils ont été recrutés en Grande-Bretagne et ailleurs pour la police britannique en Afrique du Sud ou bien ils se sont engagés dans l'Infanterie légère de Rhodésie lorsqu'elle a été instituée en 1960. Ils y sont allés de leur propre chef. Étant donné que la Rhodésie était et est encore une colonie autonome—c'est l'expression constitutionnelle employée—elle n'est pas un territoire indépendant; par conséquent ils étaient responsables envers le gouverneur, le représentant de la Reine dans ce pays. Aviez-vous l'intention de demander des renseignements concernant leur loyauté à l'époque de la Déclaration unilatérale d'indépendance?

M. Lind: Oui.

M. Sanger: La question de leur loyauté n'a jamais été approfondie. On s'est demandé à maintes reprises avant la DUI ce qui se passerait s'ils étaient tous mis à l'épreuve, mais la Grande-Bretagne n'a pas décidé de procéder de cette façon. Je crois qu'elle a dit qu'ils devraient poursuivre leur tâche afin d'éviter que le pays ne tombe dans le chaos. C'est devant les tribunaux que la question de la loyauté et de la constitutionnalité s'est posée et les juges ont décidé qu'il s'agissait d'un gouvernement *de facto* et non *de jure*.

M. Lind: Alors, à votre avis, le ministère des Colonies n'a jamais été en mesure d'ordonner à ces gens qui relevaient de lui de se rebeller contre le régime d'Ian Smith lorsque ce dernier s'est emparé du pouvoir.

M. Sanger: Ils ne relevaient pas du ministère des Colonies, mais ils se trouvaient dans un territoire britannique. Bien qu'on appelait le territoire en question une colonie, il ne relevait pas du ministère des Colonies, mais du Bureau des relations avec le Commonwealth. Cela complique la situation. Étant donné que le gouverneur est le commandant en chef de l'armée et le représentant de la Reine, ces gens devaient fidélité au gouverneur général et non pas au ministre de la Défense, lord Graham. Quoi qu'il en soit, ils se sont rebellés contre la Couronne britannique.

M. Lind: Mais ils n'ont jamais relevé du ministère des Colonies et, par conséquent, le gouvernement du Royaume-Uni n'exerçait aucun contrôle sur eux.

M. Sanger: C'est exact. C'est pourquoi la situation différait du tout au tout avec celle qui régnait au Kenya où les troupes britanniques relevaient directement du Royaume-Uni, par l'intermédiaire du gouverneur à Salisbury.

M. Lind: J'ai entendu l'honorable George Thompson, le secrétaire aux colonies dans le gouvernement du premier ministre Wilson, déclarer que le Royaume-Uni n'a jamais eu d'agents de police ni de fonctionnaires en Rhodésie sous son commandement direct pendant 45 ans.

M. Sanger: J'en conviens. En 1923, le statut du pays qui, jusque-là, était administré par la Compagnie de l'Afrique du Sud britannique, dirigée pas Cecil John Rhodes, a été modifié. En 1923, un plébiscite a été tenu pour déterminer si le pays devait devenir la cinquième province de la République Sud-africaine ou bien une colonie autonome; cette dernière solution a été adoptée à une faible majorité. C'est une situation inusitée du point de vue constitutionnel, mais M. Thompson a raison d'affirmer qu'il n'a jamais relevé directement de la Couronne britannique.

M. Lind: M. Thompson a ajouté qu'à l'époque le Royaume-Uni n'avait pas le droit de faire intervenir la force armée en Rhodésie. En convenez-vous?

M. Sanger: J'aimerais voir cette déclaration par écrit, monsieur, car le territoire relève de la Couronne britannique et lorsqu'il s'est révolté contre la Couronne, sa constitution a été suspendue par décret du conseil en Grande-Bretagne. La Grande-Bretagne possède certes un droit constitutionnel sinon un devoir.

M. Lind: Êtes-vous d'avis que les sanctions économiques ont échoué?

M. Sanger: Je n'ai pas dit qu'elles avaient échoué, monsieur Lind, mais qu'à cette étape elles n'étaient guère efficaces et si le reste du monde doit prendre les mesures qui s'imposent, à mon avis, afin de combattre le racisme en Rhodésie, alors il doit d'abord les rendre plus efficaces.

M. Lind: Avez-vous d'autres suggestions à offrir pour en accroître l'efficacité? Nous sommes ici pour voir comment ces sanctions pourraient s'appliquer.

M. Sanger: Bien sûr. On y exporte actuellement beaucoup de maïs—l'année a été favorable à cette récolte—et le maïs ne figure pas sur les listes de produits interdits. En outre, il doit y avoir bien des façons d'exercer une pression sur le Portugal, qui est un petit pays pauvre et membre de l'OTAN.

M. Lind: Cela n'a rien à voir aux sanctions appliquées par les Nations Unies, n'est-ce pas?

M. Sanger: Mais si.

M. Lind: En ce qui concerne le Portugal?

M. Sanger: Bien sûr. Le Portugal possède les territoires d'Angola et du Mozambique qui sont presque contigus à la Rhodésie. L'Angola n'a pas de frontière commune avec la Rhodésie, mais il est situé à proximité de ce pays. Quant au Mozambique, ce pays possède deux lignes de chemin de fer qui vont de Beira et de Lourenço Marques. La plus grande partie des approvisionnements de pétrole que doit se procurer la Rhodésie passent par le port de Lourenço Marques.

•1150

Vous vous rappelez qu'en avril 1966, le Conseil de Sécurité a publié une directive en vertu du chapitre 7 portant que la Grande-Bretagne pouvait arraisonner les navires en haute mer, c'est-à-dire les pétroliers en route pour Beira. Depuis lors, le pétrole n'a pas été acheminé par Beira, mais par Lourenço Marques qui est relié par chemin de fer à la République Sud-africaine. Le pétrole peut être acheminé à partir de la République Sud-africaine jusqu'à Lourenço Marques, et de là en Rhodésie, ou bien on peut livrer le pétrole directement à Lourenço Marques. Je crois que, l'an dernier, environ 150 pétroliers ont livré du pétrole à cet endroit.

M. Lind: En plus d'ajouter d'autres produits à la liste des marchandises interdites, avez-vous d'autres propositions?

M. Sanger: Oui.

M. Lind: Vous en avez?

M. Sanger: Oui; la Zambie est au nombre des grandes régions vers lesquelles la Rhodésie a continué d'exporter ses produits. Non parce que la Zambie désire enrichir de la sorte la Rhodésie; mais l'évolution commune des deux pays a fait que la Zambie a pris l'habitude d'acheter de la Rhodésie produits bruts et finis à la parité de Kariba. Évidemment, elle devait assumer les frais du transport pour le cuivre acheminé via Beira. La Zambie a perdu jusqu'à trois cents millions de dollars en argent et en développement à cause de l'UDI. Je crois que le Common-

wealth, surtout si le Canada y joue un rôle déterminant, pourrait grandement aider la Zambie, et lui faciliter l'interruption radicale de son commerce avec la Rhodésie. Actuellement, elle fait tout ce qu'elle peut: elle extrait du charbon de qualité assez inférieure dans la vallée du Zambèze et espère être en mesure de commencer la construction d'un chemin de fer à travers la Tanzanie; mais cela prendrait cinq ans, et il ne saurait en être question pour le moment. Mais il y a bien des façons d'aider la Zambie; et si ce pays devait être en butte à un blocus, les sanctions seraient beaucoup plus sévères pour la Rhodésie.

M. Nesbitt: Puis-je poser une autre brève question? Êtes-vous d'avis, dans ce cas, que l'importation par le Canada de tabac de la Rhodésie contribue beaucoup à punir ce pays?

M. Sanger: J'ignorais que nous importions du tabac de Rhodésie.

M. Lind: Du tabac d'Afrique du Sud.

M. Nesbitt: Nous l'avons appris l'autre jour, lors d'une rencontre avec des membres du Cabinet.

M. Lind: Une rectification s'impose, monsieur le président. Aucun tabac n'est exporté de Rhodésie au Canada; une telle affirmation m'offense! Il s'agit de tabac d'Afrique du Sud.

M. Macdonald (Rosedale): Je dois dire que si M. Nesbitt peut prouver que du tabac de Rhodésie a été importé par le Canada, il devrait porter la chose à l'attention des autorités concernées; car il s'agit d'une faute criminelle.

M. Nesbitt: Eh! bien, la question a été soulevée aux Communes, en présence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures: celui-ci n'a fait aucun commentaire.

M. Macdonald (Rosedale): Je dois vous répéter, monsieur Nesbitt, que si vous êtes en mesure de prouver votre assertion, vous ne devriez pas vous contenter d'arborer un sourire satisfait, mais porter la chose à l'attention des autorités compétentes.

M. Nesbitt: Il en a été question avec les autorités supérieures de quelque six services gouvernementaux. J'ai encouru ainsi la colère de trois membres du Cabinet.

M. Macdonald (Rosedale): Mais si vous détenez une preuve, qu'en avez-vous fait?

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît! Je crois que nous ferions mieux de nous en tenir à la question principale...

M. Prud'homme: En effet, mais nous ne pouvons laisser les choses continuer ainsi. La politique en matière d'importation est sans nul doute...

M. Sanger: Je suis d'avis moi aussi qu'il s'agit là d'un point extrêmement important. Le Canada a affirmé qu'il allait même plus loin que les sanctions décrétées.

Le président: Le témoin a-t-il eu connaissance de...

M. Sanger: Je n'ai pas entendu parler de ceci. Et chaque fois que je m'en suis entretenu avec M. Martin, il m'a répété que le Canada appliquait loyalement les sanctions, et ne permettrait sûrement pas l'entrée au pays d'aucun des produits concernés. Je suis fort surpris d'apprendre de la bouche de M. Nesbitt qu'il en est autrement.

M. Macdonald (Rosedale): Pourquoi ne pas lui demander de répéter, sous la foi du serment, son assertion portant que du tabac de Rhodésie est entré au Canada?

M. Nesbitt: La question a été soulevée aux Communes.

M. Macdonald (Rosedale): Vous l'avez prétendu.

M. McIntosh: De quel droit voulez-vous lui faire prêter serment?

M. Macdonald (Rosedale): Le Comité est autorisé à faire prêter serment à qui il veut.

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît! Monsieur Lind, avez-vous posé toutes vos questions?

M. Lind: J'en ai encore une. Je crois savoir que c'est du tabac d'Afrique du Sud qui est importé au Canada.

M. Nesbitt: Non.

M. Lind: Il y a eu une entente, en 1933, en vertu de laquelle l'Afrique du Sud devait y expédier jusqu'à concurrence de cinq millions de livres.

M. Nesbitt: Il en est entré un million et demi de livres, au cours des trois derniers mois.

M. Lind: C'est exact. Je sais combien de tabac a été importé; mais il provenait d'Afrique du Sud.

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Lind: Il ne s'agissait pas du tout de tabac rhodésien.

Le président: Veuillez poser clairement votre question au témoin.

M. Lind: Je veux demander au témoin...

M. McIntosh: Avant d'en finir avec cela, monsieur le président, rectifions ceci: le Comité n'est pas habilité à assermenter un membre du Parlement.

M. Lind: Je m'excuse, mais j'ai la parole.

M. McIntosh: C'est juste. Je voulais simplement mettre les choses au point.

M. Lind: Cessez de m'interrompre.

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Veuillez poser clairement vos questions au témoin.

M. Lind: Je serai clair. Pouvez-vous prouver que du tabac rhodésien est importé au Canada?

M. Sanger: Non, je ne puis le prouver; mais s'il s'agit de tabac sud-africain...

M. Lind: Un instant, je vous prie.

M. Sanger: Je veux parler de ce qui pourrait s'avérer une sorte d'échappatoire.

M. Macdonald (Rosedale): Laissez-le répondre à la question.

M. Lind: Très bien.

M. Sanger: J'essaie d'expliquer qu'il pourrait s'agir d'une échappatoire, par laquelle l'Afrique du Sud exporterait quelques-uns de ses produits, pour recevoir en retour des produits rhodésiens. Il est impossible d'empêcher une telle manœuvre, à moins d'appliquer des sanctions à l'égard de l'Afrique du Sud. Toutefois, si ce pays trafique du tabac rhodésien, je crois que les spécialistes seraient en mesure de reconnaître les feuilles, car ce tabac est un tabac de Virginie de très haute qualité.

M. Lind: Je vous remercie beaucoup.

M. Walker: Je ne poserai qu'une question, monsieur le président. Je tiens à rectifier, si vous me permettez de m'exprimer ainsi, une assertion de mon collègue, M. Lind. J'assistais à la réunion, monsieur Lind: or, je n'ai jamais entendu M. Thompson suggérer même que la Grande-Bretagne ne pouvait intervenir et user de la force, au besoin, afin de maintenir en Rhodésie son rôle constitutionnel. Mais il a laissé à entendre que la Grande-Bretagne ne disposait pas de l'argent nécessaire pour faire valoir ce droit. Je tenais à mettre les choses au point.

M. Lind: Je vous en remercie. Je voulais dire que la Grande-Bretagne n'était pas en mesure de faire valoir son droit.

M. Walker: Certes. Et je voudrais aussi mettre au point ce qui suit. Récemment, certains d'entre nous sont revenus de la conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth, qui s'est tenue à Kampala; MM. Thompson et Nigel Fisher ont tous deux fait des déclarations très claires, très catégoriques et très franches, des déclarations marquées du sceau du pragmatisme et portant qu'il ne saurait être question à l'heure actuelle d'user de la force, même si la Grande-Bretagne le désirait. La logistique s'avère impossible, ce qui prouve à coup sûr, selon moi, les affirmations faites il y a quelque temps par M. Wilson, affirmations que j'estime avoir été prématurées. Nous avons discuté une journée durant, à l'Association parlementaire du Commonwealth. Les délégués africains ont, je crois, fini par accepter deux choses. D'abord, le fait qu'il était pratiquement impossible pour la Grande-Bretagne, devant une défaite militaire, d'occuper la Rhodésie dans le but d'y faire valoir ses droits constitutionnels. Ensuite, l'affirmation de M. Thompson, concernant le maintien, dans ce pays, du scrutin universel et de la loi de la majorité.

Il s'agit là de deux affirmations contradictoires. Ce que les délégués africains ont accepté en fait, selon moi, c'est que la Grande-Bretagne tient toujours autant à la loi de la majorité, mais n'est pas en mesure, militairement parlant, de soutenir ce principe. Pour ma part, je pense que le problème rhodésien a plus de chances d'être résolu au sein de la Fédération africaine qui se forme présentement, surtout si l'entreprise est empreinte de modération, que par l'initiative britannique, sur laquelle on ne doit pas compter.

M. Sanger: Permetez-moi de dire que c'était un excellent résumé de la situation. J'aimerais toutefois souligner que si nous sommes tous conscients du problème qui se pose à la Grande-Bretagne, aux États-Unis et à d'autres pays, l'usage de la force, en ce moment, est difficile sinon tout à fait hors de propos. Mais en plus de la menace que représente cette croissante rancœur, je crois qu'un autre problème existe, qui s'annonce très épineux pour les chefs d'État raisonnables et modérés —bien que je ne prise guère ces adjectifs—tel

le président Kenneth Kaunda. en Zambie, de faire observer la loi alors que la situation du pays se détériore. Si des hommes comme les présidents Kaunda et Nyerere sont victimes de la crise, je pense que nous aurons rendu un très mauvais service à l'Afrique.

• 1200

J'aimerais revenir sur une déclaration, faite par le député conservateur, je crois, portant que le docteur Kaunda faisait fi de la démocratie. C'est un homme qui a refusé d'être président à vie de son Parti, et qui a reconnu les Européens élus au Parlement. Il n'en faut certes pas davantage pour prouver son constant respect pour la démocratie.

M. McIntosh: Niez-vous que le député conservateur ait fait cette déclaration?

M. Sanger: Je voudrais connaître les termes qu'il a employés.

M. McIntosh: Je vous en ferai part, immédiatement après la séance, si vous voulez en prendre connaissance.

M. Sanger: Il parlait peut-être d'une démocratie à la Westminster.

M. McIntosh: Il a dit que le gouvernement de la Zambie n'était pas de type démocratique.

M. Prud'homme: C'est possible...

M. McIntosh: Ce n'est pas impossible, et je peux le prouver.

M. Prud'homme: Je dis que c'est possible.

M. McIntosh: C'est sûrement possible.

Le président: A l'ordre, je vous prie. Avez-vous fini de questionner, monsieur Walker?

M. Walker: Oui.

Le président: Monsieur Lambert, à vous la parole.

M. Lambert: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de rationaliser, en quelque sorte, sur les événements qui ont précédé ce que j'estime être un désordre mal venu en Rhodésie. Je suis d'avis que si l'on en est arrivé là, c'est à cause de la mentalité plutôt collet-monté et médisante qui prévalait en certains endroits, et à cause aussi des alliances politiques d'un rigorisme exagéré qui régissent les Nations Unies. Nous sommes au courant du problème. Vous, vous suggérez des façons de modifier le cours des choses, pour en arriver là où vous le voulez. Cela me remplissait de confusion de penser que vous pourriez prôner en dernier ressort le recours à la force, car c'est toujours ce par quoi les sanctions s'imposent. La suggestion de M. Allmand me consterne, car je la considère comme étant absolument irréalisable. M. Walker a avoué qu'ils étaient impuissants. Je voudrais demander au témoin s'il croit, dans le moment, que la Grande-Bretagne est tant soit peu déterminée à occuper la Rhodésie, ou qu'il serait possible de trouver un volontaire pour s'y rendre.

M. Walker: Vous discutez, mais vous en avez trouvé un.

M. Lambert: Non, non! C'est...

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Sanger: Pour en revenir à vos déclarations, voulez-vous dire que les sanctions ne peuvent être appliquées qu'avec la force, et qu'en écartant la force, vous devez laisser tomber les sanctions, et dès lors accepter le statu quo, donc le Gouvernement?

M. Lambert: Non. Je dis qu'à moins d'être sûr de pouvoir imposer les sanctions, l'entreprise est futile.

M. Sanger: Et les sanctions doivent tomber, et...

M. Lambert: A moins que vous ne soyez en mesure de les imposer.

M. Sanger: Histoire d'y voir plus clair, entendez-vous par là que les sanctions n'auraient jamais dû être appliquées?

M. Lambert: Je ne le crois pas; mais je considère qu'il s'agit d'une chose futile. Par exemple... Je me trouvais en Nouvelle-Zélande—comme d'ailleurs M. Walker—pour la conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth, quand l'UDI fut proclamée; j'ai alors remarqué la grande répugnance du Gouvernement néo-zélandais à appliquer les sanctions, et les échappatoires par lesquelles se faufilait ouvertement le tabac. L'on a permis à Rothmans de contracter d'autres engagements financiers de trois ans, et le tabac circule maintenant de la Rhodésie à la Nouvelle-Zélande. Les Australiens ne se sont pas pressés de se joindre aux autres, parce qu'ils considèrent les Rhodésiens comme leurs frères. Soyons réalistes: qu'iraient faire les Canadiens dans l'occupation militaire de la Rhodésie?

M. Sanger: Vous avez, à mon avis, parlé de trois choses. D'abord, je crois qu'en Nouvelle-Zélande et en Australie ils s'identifient vite et facilement aux pionniers blancs qui immigrent vers un pays comme la Rhodésie, et ils se rappellent les 220,000 Rhodésiens de race blanche auxquels ils s'identifient tout en oubliant l'existence des 4 millions de noirs du pays. Après tout, leur pays d'origine ne comptait pas 4 millions de noirs. Voilà une chose.

Deuxièmement, en décembre dernier, l'ambassadeur de la Nouvelle-Zélande siégeait au sein du Conseil de sécurité, occupant le fauteuil où siège actuellement le Canada, je crois, et la Nouvelle-Zélande s'est prononcée à l'époque en faveur de sanctions sélectives comminatoires. Non seulement se sont-ils alors engagés mais ils ont orienté les autres nations de l'O.N.U. à adopter de pareilles mesures. Je reconnais que l'expédition de produits suscite un problème, un état de choses qui persiste depuis deux ou trois ans. Cela a intéressé en particulier les expéditions de chrome vers les États-Unis. C'est donc dire que si l'on croit à l'inefficacité de sanctions une fois qu'on aura livré ces commandes, l'efficacité des sanctions y gagnera d'autant du fait qu'on n'en proposera plus.

M. Lambert: A moins qu'il n'y ait d'autre échappatoire et je suis d'avis qu'il peut s'en trouver.

M. Sanger: C'est la proposition que j'ai présentée au Comité et, par conséquent, ce sera au Conseil de sécurité de chercher à découvrir le moyen de contrevenir à ces échappatoires.

M. Lambert: Je me demande pourquoi on fait tant de bruit au sujet des Rhodésiens et des noirs en Rhodésie où il se fait des progrès, si lents soient-ils, quand le Nigeria et le Ghana par exemple exercent une même répression et où il se verse encore plus de sang. Pourquoi ne nous intéressons-nous pas à eux? Je m'oppose à cette tendance que nous avons de nous occuper de tout et de rien des affaires des autres pays. En tant que Canadiens nous pourrions déclarer: «Nous allons maintenant aller prêter main-forte aux nationalistes gallois et écossais». Ils se sont déclarés tels. Ils siègent au Parlement.

M. Macdonald (Rosedale): Je crois...

M. Lambert: Il s'agit d'un principe.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur Lambert, vous devriez peut-être rectifier l'allusion selon laquelle l'oppresssion et le sang versé prévaudraient au Ghana. Je n'en trouve aucune preuve. Quant au Nigeria, d'accord, c'est une autre affaire, mais je ne crois pas que les derniers événements au Nigeria servent à démontrer qu'il règne au Ghana un régime d'oppression et de tuerie.

M. Lambert: Pas en ce moment, pas dans le même sens, mais il y en a eu.

M. Sanger: Le Nigeria connaît actuellement une guerre tribale ou nationale telle que l'Europe en a connu à deux reprises au cours du siècle actuel. La chose est regrettable, mais c'est un fait inhérent à l'histoire de ce pays que les Ibo sont des gens ambitieux qui ont foncé de l'avant et que les tribus musulmanes moins éveillées les ont pour cela pris en grippe. Je ne crois pas que l'on puisse établir une comparaison valable entre une telle situation où nous avons affaire à deux tribus qui se sont toujours détestées tel qu'on n'en a connu d'exemple en Europe et ailleurs, et la situation en Rhodésie où l'on voit une poignée de pionniers qui se sont établis dans un pays, je crois m'être bien fait comprendre ce matin, et qui tentent par tous les moyens de différer le droit à la liberté et à l'épanouissement de la majorité.

M. Lambert: Vous voudriez peut-être un autre Congo?

M. Sanger: Je dis qu'une situation qu'a connue le Congo a plus de chance de se créer en Rhodésie si le régime actuel persiste parce qu'on refuse aux Noirs l'accès aux postes supérieurs en les privant d'éducation, moyen qui assurerait une transition sans heurt vers un gouvernement aux mains de la majorité.

M. Lambert: Je reconnais avec vous que le Congo n'offre, en fait, aucun terme de comparaison du fait qu'il ne se trouvait au Congo aucun gouvernement établi, aucun véritable gouvernement en fonction. La Rhodésie présente une situation tout à fait unique tandis qu'on a vu au Congo la Belgique s'en retirer à très mauvais escient.

M. Sanger: Il se trouvait 100,000 Belges au Congo au moment où celui-ci a acquis son indépendance.

M. Lambert: Je sais, j'y avais de nombreux parents.

M. Sanger: Oui.

M. Lambert: C'est donc que je me connais à ce qui s'y est passé. Ce fut une véritable tragédie et ce qu'il y a eu de souffrance et de sang versé ne se compare en rien à ce qu'on y avait vu antérieurement.

M. Sanger: Oui. Ce matin j'ai soulevé le problème du Congo. Si vous me permettez de le rappeler, je vous dirai que c'est au manque

de préparation de la majorité des habitants à prendre en main le gouvernement qu'il faut attribuer le fait d'une situation telle que celle du Congo, et je crains que cela pourrait entraîner une situation pareille en Rhodésie où l'on assiste à une explosion démographique, et partant, à une explosion de la population des écoles primaires qui créerait beaucoup de mécontentement chez les adolescents aînés qui se trouveraient alors sans avenir possible. Cela constitue un gaspillage de talent et d'énergie condamnable en soi, mais c'est une situation purement négative quant à l'optique qu'elle présente vis-à-vis du pays et de ses voisins. Si l'on pouvait transformer ces ressources en un gouvernement qui fût non raciste, élu par la majorité du peuple, le pays serait alors assuré d'un brillant avenir.

• 1210

M. Lambert: Si cela se réalisait en Rhodésie et que vous ayez alors une voix pour chaque citoyen, combien longtemps se trouverait-il des représentants de race blanche au sein du gouvernement?

M. Sanger: Comme je le disais ce matin, je ne parle pas d'une voix par personne, ou d'un gouvernement aux mains de la majorité dans ce contexte, au début. Il y aura une période de transition.

Combien longtemps les blancs y demeureront-ils? On n'a constaté aucune baisse appréciable du nombre de blancs au Kenya et en Afrique orientale depuis l'indépendance. Leur nombre a diminué du fait que certains fonctionnaires sont partis et que des fermiers blancs ont vendu leur propriété. Mais on a noté une immigration en Rhodésie. Il existe au Kenya des restrictions auxquelles sont soumis les propriétaires fonciers qui ne détiennent pas la citoyenneté kenyenne. L'Angleterre a facilité l'obtention de la citoyenneté kenyenne avec faculté pour quiconque de reprendre la citoyenneté anglaise. C'est ainsi que sera facilité le mouvement de va-et-vient.

Je ne suis pas d'avis, donc, que tous les blancs du pays partiraient si le problème se résolvait à échéance relativement brève; mais plus on encourage le maintien d'une telle situation, plus sera probable un exode en masse des blancs. La Rhodésie n'y gagnera nulle part, les blancs non plus.

M. Lambert: C'est tout.

Le président: Monsieur Andras.

M. Andras: Monsieur Sanger, à la page 10 de votre mémoire, vous résumez vos recommandations en formulant des propositions quant au rôle que devrait jouer le Canada. Votre première proposition se trouve au haut de la page 10, où vous dites, sous forme d'une déclaration de fait plutôt que d'un énoncé d'opinion, de doute ou d'espoir, que nombreux sont les États du Commonwealth qui voudraient voir celui-ci prendre l'initiative, et qui voient dans le Canada, le trait d'union vital entre la Rhodésie et le Commonwealth, et qui espèrent voir le Canada convoquer de son propre chef une conférence sur la Rhodésie. S'agit-il, en fait, d'une opinion, ou si vous êtes en mesure de nous nommer les États du Commonwealth qui ont très précisément exprimé une telle opinion et celui qui a été le porte-parole de chacun à ce sujet.

M. Sanger: J'ai peut-être passé des faits, dans les deux premières propositions relatives, à une expression d'opinion dans la dernière. Mais c'est un fait que le président Kaunda a écrit à M. Martin, je crois, pour lui témoigner son appréciation pour le rôle que jouait le Canada en ce moment. Il s'agissait, je pense, d'une lettre personnelle, et peut-être M. Martin saurait-il dire s'il est allé jusqu'à parler d'une conférence du Commonwealth. Comme je vous le dis, l'avis de M. Martin est que l'on doit songer d'abord à une action et à un examen de la part de l'O.N.U.

M. Andras: Vous déclarez ensuite, dans la dernière phase de ce même alinéa:

> Aussi bien que ceci, une tentative de la part du Canada de rapprocher les États divergents...

et le reste et je lis vers la fin une déclaration implicite:

> et peut-être un geste vital, vu dans l'optique de l'avenir du Commonwealth.

Voulez-vous dire qu'il s'est répandu parmi certains pays du Commonwealth une opinion voulant que le Canada soit devenu non un leader au sein du Commonwealth, mais qu'il en soit le leader?

M. Sanger: Oui, je le crois vraiment. Si vous voulez que la chose vous soit corroborée par des documents, il est évidemment difficile de faire un sondage d'opinion sur-le-champ auprès des leaders du Commonwealth, mais c'est un fait qu'il est venu à l'Expo 30 chefs d'États ou leurs mandataires. Ils ont tous rendu visite à M. Martin et celui-ci a déclaré qu'ils avaient tous parlé de la Rhodésie. Ce problème les intéresse au plus haut point et le fait qu'il ait occupé une partie de chaque entretien entre lui et ces représentants, tel qu'il l'a déclaré, témoigne de l'importance qu'ils attachent lui et les autres à cette question et sert à illustrer le rôle premier que ces gens voudraient voir jouer au Canada.

M. Andras: Mais on lit d'une façon explicite que ce leadership ne se limiterait pas à la question rhodésienne mais s'étendrait aux affaires du Commonwealth en général.

M. Sanger: Je regrette: je me suis peut-être mal exprimé. Je voulais dire, et il s'agit d'un énoncé d'opinion et non de fait, tel qu'on l'a dit précédemment, que le Commonwealth pourrait se démembrer soit sous l'action de l'inertie, soit sous une querelle au sujet de la question rhodésienne. Si donc, vous n'accordez pas à l'affaire rhodésienne l'attention que vous accordez à l'avenir du Commonwealth comme tel, les liens entre ces divers pays se trouveront menacés de rupture par la situation de la Rhodésie.

Vous vous rappellerez le voyage de la Reine en Jamaïque au mois de février, l'an dernier, au cours duquel, M. Sangster, le premier ministre à l'époque, lui avait composé un discours du trône où elle dénonçait en termes assez vigoureux la situation en Rhodésie et qui y avait causé quelque émoi. C'est un indice qui reflète certainement le niveau de l'intérêt qu'on y prend. Les relations entre la Jamaïque et le Canada se sont toujours maintenues fermes, mais je crois que le problème rhodésien est dangereux même en ce qu'il affecte les rapports entre le Canada et la Jamaïque.

M. Andras: Je retourne à la page 6 où vous déclarez que depuis 1959, il est défendu aux partis politiques africains de tenir des assemblées, et le reste. Les Africains possèdent bel et bien des terres en Rhodésie. Ils possèdent les titres de biens fonciers en Rhodésie, n'est-ce pas?

M. Sanger: Oui, en effet. Disons en bref que la répartition des terres aux termes de la loi de la répartition des terres porte sur les terres détenues en trust par les tribus; il existe une superficie de 40 millions d'acres de ces terres tribales. L'aire accessible aux acheteurs africains, censément destinée aux maîtres fermiers un peu plus perfectionnés, se chiffre à 4 millions d'acres, mais la plupart de celles-ci ne sont que de très petites exploitations agricoles; l'aire détenue par les Européens atteint presque les 36 millions d'acres, un peu moins que la superficie des terres africaines en trust; les parcs et les forêts occupent 10 millions d'acres du territoire national.

Les Africains détiennent donc des droits de propriété foncière mais seulement à condition qu'ils exploitaient leur sol au moment de la passation de la loi dite *Land Husbandry Act*. Les fils cadets n'ont droit à aucun titre à moins qu'on ne divise 8 acres entre deux, trois ou quatre garçons; les gens qui sont partis pour la ville pour y gagner leur vie n'ont plus comme autrefois le privilège d'avoir, ce qu'il était convenu d'appeler, «un pied dans la réserve». Ce «pied dans la réserve», c'était leur forme de sécurité de vieillesse. Plutôt que de retirer une rente nationale, le vieillard, homme ou femme, n'avait plus qu'à s'en retourner vivre dans la réserve.

On a annulé ce privilège dans un effort, qui a dû passer pour une idée progressiste à l'époque, cherchant à assurer une population urbaine fixe qui ne tirait pas une part de ses revenus de la terre.

M. Andras: Comment se présente la situation en Ouganda, par exemple, quant au droit de propriété foncière et à celui de tenir des réunions politiques à l'intérieur des réserves et le reste?

M. Sanger: Si l'Ouganda a réalisé des progrès au début qui ont dépassé ceux de la Tanzanie et du Kenya c'est à cause des nombreuses petites exploitations de coton et de café Robusta, qui s'y trouvaient. Voilà sur quoi se fonde tout le développement mémorable de l'Ouganda.

Si vous me demandez si tous et chacun en Ouganda est propriétaire foncier, je ne saurais vous répondre; mais l'exercice du droit à la propriété privée s'y trouve plus largement partagé et ce n'est certainement pas un cas où l'on verrait une minorité refuser à la majorité le droit à la propriété sur plus de la moitié du territoire national tel que cela se voit en Rhodésie.

En 1961, une sous-comité parlementaire mixte a recommandé la révocation de la loi sur la répartition du territoire national, en faisant valoir qu'un millier de familles africaines occupaient en squatters des régions dans le pays appartenant aux Européens et que, ce faisant, elles avaient perdu leur droit de propriété à l'intérieur des réserves. Elles se trouvaient sans terres à elles mais devaient en dépendre; elles tombaient de ce fait dans l'illégalité pure. En ne tenant pas compte de toutes les raisons économiques expliquant le sous-développement complet des secteurs européens en Rhodésie, et vous pouvez vous imaginer le degré de sous-développement où ils sont quand la propriété foncière moyenne s'étend sur trois mille acres, cette illégalité fournit donc à ce sous-comité un autre motif pour proposer la révocation de la loi sur la répartition des terres.

M. Lind: Permettez une question complémentaire: lorsque vous parlez de propriétés foncières que possèdent les Européens en Ouganda, est-ce que vous comptez les Asiatiques au même titre que les Européens?

M. Sanger: En Ouganda.

M. Lind: Oui.

M. Sanger: Je n'en ai pas fait mention. Les Indiens établis en Ouganda ont détenu d'importantes plantations de canne à sucre dans la partie orientale tandis que les Européens exploitaient des plantations de thé dans la partie ouest du pays surtout.

M. Lind: Sont-ce des Européens ou des Asiatiques qui en sont les propriétaires?

M. Sanger: Ce sont les premiers colons britanniques qui ont exploité à leur compte les plantations de thé en Ouganda occidental.

M. Lind: Sont-ils d'origine asiatique ou européenne?

M. Sanger: Les propriétaires des plantations de sucre en Ouganda oriental sont asiatiques.

M. Lind: Et ceux du thé?

M. Sanger: Lors de ma dernière visite, les propriétaires étaient surtout des Anglais, mais vous y êtes allé depuis.

• 1220

M. Lind: Quatre grandes sociétés se partagent de vastes territoires en Ouganda mais pour revenir aux aborigènes, leur reconnaît-on des droits fonciers?

M. Sanger: En Ouganda?

M. Lind: Oui.

M. Sanger: Mais assurément.

M. Lind: Et les fermes, les possèdent-ils?

M. Sanger: Oui, certainement. Toute la richesse de l'Ouganda repose sur les plantations de café et de coton des Buganda, des Bunyoro et des autres tribus de l'ancien royaume occidental. Les plantations de sucre de la région de Jinja sont le résultat d'une expansion récente.

M. Lind: J'aurais une autre question.

Le président: Monsieur Andras, aviez-vous d'autres questions?

M. Andras: Non.

Le président: En ce cas, M. McIntosh avait demandé la permission d'interroger le témoin avant M. Lind.

M. McIntosh: Il m'est venu une question que j'aurais voulu poser pendant que M. Allmand interrogeait le témoin. Pour revenir à l'hypothèse que posait M. Allmand quant à l'aide possible de la part des communistes en faveur des Africains si la situation durait, le témoin pourrait-il maintenant me dire dans quelle mesure il croit à la possibilité d'une aide communiste pour soutenir les blancs en Rhodésie, advenant le cas où l'Angleterre se décidait à passer aux gestes.

M. Sanger: Vous parlez de l'appui que fournirait la Chine aux blancs de la Rhodésie si l'Angleterre passait à l'action?

M. McIntosh: Je parle d'un appui communiste.

M. Sanger: Si vous parlez d'un appui communiste en faveur des blancs de la Rhodésie au cas où l'Angleterre s'engagerait à fond, c'est assez mince comme possibilité.

M. McIntosh: Sur quoi fondez-vous une pareille déclaration? Vous avez expliqué assez longuement ce que...

M. Sanger: C'est la conclusion à laquelle nous portent les pays communistes dans toutes leurs déclarations. C'est avec des yeux beaucoup plus sévères que les nôtres, nous qui pourrions nourrir une certaine sympathie pour ces blancs, que les communistes les jugent. Dans leur optique, ces blancs sont des exploiteurs, des impérialistes, tout ce que vous voudrez les appeler. Si vous croyez qu'ils feront une volte-face pour se tourner vers la défense d'une petite majorité en possession momentanée du pouvoir, c'est ne rien entendre à la tactique communiste.

M. Brewin: Monsieur le président, j'aurais une question supplémentaire. Le témoin ne serait-il pas d'avis que sous-jacent à toute cette affaire se trouve une querelle de race, un conflit moral essentiellement?

M. Sanger: Oui, assurément. J'en parlais dans mon premier alinéa sans m'y attarder cependant au moment de l'écrire. Comme il se fait tard, je me contenterai de réaffirmer seulement la sincérité avec laquelle j'ai écrit qu'on devait y voir un cas type décisif du non-racisme dans le monde. La décolonisation pratiquée par l'Angleterre s'est effectuée presque sans heurt jusqu'à ce jour. Comme elle maîtrisait la situation, il ne lui restait qu'à en décider à Lancaster House et à en étendre l'application sur une période de transition. C'est ici que pour la première fois ils affrontent ce que U Thant a appelé le mur d'une Afrique qui se refuse à tout changement. Si vous jetez un coup d'œil à la façon dont se sont réparties les voix lors des scrutins aux Nations Unies, vous vous rendrez compte que les nations des deux hémisphères tendent à s'opposer de plus en plus sur plusieurs questions. L'Amérique latine tend à devenir de plus en plus solidaire des nations afro-asiatiques en croyant que les nations de l'hémisphère nord ainsi que tous les pays prospères de ce monde ne pensent qu'à leur bien-être et ne consentiront pas aux sacrifices qu'exigera la tâche de renflouer la partie la plus nombreuse de l'humanité. C'est ainsi que le cas d'un pays de 4 millions d'habitants représente une épreuve de force morale qui intéresse en fait des milliards d'humains.

Le président: Messieurs, notre séance dure depuis déjà dix heures moins un quart cet avant-midi. Nous devrions lever la séance mais avant de le faire, je voudrais remercier en votre nom M. Sanger qui a bien voulu se rendre à notre invitation de comparaître devant nous ce matin. Merci, M. Sanger.

La réunion s'ajourne jusqu'à jeudi prochain.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
ALISTAIR FRASER.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-septième législature

1967

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. JEAN-EUDES DUBÉ

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 12

SÉANCE DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 1967

CONCERNANT

le rapport du ministère des Affaires extérieures (1966)

TÉMOIN:

Le professeur R. C. Pratt, professeur de sciences politiques et président du Programme des études internationales, Université de Toronto.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968
27552—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. Jean-Eudes Dubé

Vice-président: M. W. B. Nesbitt

et messieurs

Allmand	Harkness	McIntosh
Asselin (*Charlevoix*)	Hymmen	[2]Orange
Basford	Lambert	Pilon
Brewin	Laprise	Prud'homme
Churchill	Lind	[3]Stanbury
Forrestall	Macdonald (*Rosedale*)	Thompson
[1]Groos	Macquarrie	[4]Tolmie
		Walker—(24).

(Quorum 13)

Secrétaire du Comité:
Fernand Despatie.

[1] A remplacé M. Forest le 13 décembre 1967.
[2] A remplacé M. Goyer le 13 décembre 1967.
[3] A remplacé M. Andras le 13 décembre 1967.
[4] A remplacé M. Langlois (*Chicoutimi*) le 13 décembre 1967.

ORDRE DE RENVOI

Le MERCREDI 13 décembre 1967.

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Stanbury, Groos, Tolmie et Orange soient substitués à ceux de MM. Andras, Forest, Langlois (*Chicoutimi*) et Goyer sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

27552—1½

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 14 décembre 1967.
(14)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 10 heures moins 20 minutes, sous la présidence de M. Dubé.

Présents: MM. Allmand, Basford, Brewin, Churchill, Dubé, Groos, Harkness, Hymmen, Lambert, Lind, Macdonald (*Rosedale*), Macquarrie McIntosh, Nesbitt, Orange, Pilon, Stanbury, Thompson, Tolmie et Walker—(20).

Aussi présents: M. R. C. Pratt, professeur de sciences politiques et président du Programme des études internationales de l'Université de Toronto.

Le Comité reprend l'étude du rapport de 1966 du ministère des Affaires extérieures.

Le président présente le professeur Pratt, qui fait une déclaration au sujet de la Rhodésie.

Le témoin est ensuite interrogé pendant le reste de la séance.

Le président remercie le professeur Pratt d'être venu témoigner devant le Comité.

A midi 30 minutes, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Fernand Despatie.

DÉLIBÉRATIONS ET TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Jeudi 14 décembre 1967

• 0939

Le président: La séance est ouverte. Messieurs, nous avons le quorum. Je vous présente notre témoin de ce matin, le professeur R. C. Pratt. Né à Montréal en 1926, M. Pratt a fait ses études à l'Université McGill et à l'Université d'Oxford. Ancien chargé de cours à l'Université Mount Allison, professeur adjoint à l'Université McGill, directeur de recherches à l'Institut des études du Commonwealth de l'Université d'Oxford, et professeur adjoint à l'Université de Toronto, il est maintenant professeur de sciences politiques et président du Programme des études internationales à l'Université de Toronto.

Ses contacts avec l'Afrique comprennent, notamment, un stage de chargé de cours au Collège universitaire de Makerere, en permission de l'Université McGill, deux voyages intensifs de recherches en Afrique orientale et en Afrique centrale, lors de son séjour à l'Institut des études du Commonwealth, un stage de principal, de 1961 à 1965, au Collège universitaire de Dar-es-Salaam, sous les auspices du Bureau de l'aide extérieure, et deux autres tournées de recherches, l'une en 1966, l'autre en 1967, en Afrique orientale. A l'heure actuelle, il est président du Comité canadien des études de l'Afrique. Il a collaboré à deux ouvrages sur l'Afrique, soit *Buganda and British Overrule*, et *A New Deal in Central Africa*, tous deux publiés en 1960.

• 0940

Déjà, vous avez en main le texte, en français et en anglais, de la déclaration de M. Pratt. Après en avoir fait lecture, il lui sera agréable de répondre à vos questions.

M. R. C. Pratt (professeur de sciences politiques et président du Programme des études internationales de l'Université de Toronto): Permettez-moi, monsieur le président, d'exprimer aux membres du Comité ma reconnaissance et mes remerciements pour l'honneur qu'ils me font en m'invitant à traiter, devant eux, du problème de la Rhodésie. Au risque de vous paraître présomptueux, j'aimerais également vous exprimer ma gratitude pour avoir saisi toute l'importance de la question rhodésienne. J'ai des rapports assez fréquents avec des Canadiens qui ont travaillé en Afrique, qui sont fiers du rôle que joue le Canada sur ce continent et qui s'y intéressent de près. A mon avis, la plupart de ces Canadiens appuient l'attitude du Canada qui insiste avec fermeté qu'aucun juste règlement du problème n'est possible en Rhodésie à moins que la colonie ne s'achemine sans obstacle vers un gouvernement majoritaire et qu'il est reconnu qu'il ne peut y avoir là d'indépendance sans l'existence d'un tel gouvernement majoritaire. De l'avis de nombre de ces Canadiens, également, la stabilité de notre politique sur la question et les mesures que nous sommes prêts à prendre à son égard influeront beaucoup, et ce n'est que juste, sur l'opinion que se feront les Africains de la sincérité et de l'intégrité de notre attitude vis-à-vis des affaires africaines.

Vu l'importance de la question, il est inévitable que la plupart des Canadiens qui étudient l'Afrique moderne nourrissent de fortes convictions à l'égard de cette crise et de la politique canadienne à son sujet. Et je ne fais certainement pas exception à la règle. Toutefois ici, en qualité de témoin désintéressé, j'essaierai, dans mes remarques d'introduction du moins, de m'en tenir avant tout à l'exposition et à l'analyse des faits. Je n'ai pas encore lu le rapport sténographié de votre réunion de la semaine passée. Toutefois, j'ai lu les remarques d'introduction de M. Sanger et je tenterai du mieux que je peux de compléter son exposé.

Pour bien rendre compte de la crise complexe de la Rhodésie et pour comprendre à fond et avec toute la sympathie qui convient la situation actuelle de la minorité européenne, il faut connaître plus de détails sur la genèse du problème. La minorité européenne est venue en Rhodésie comme d'autres hommes et femmes étaient venus en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Canada pour développer un pays encore neuf pour l'Europe et y établir un régime de blancs. Ces ambitions, jointes au large fossé culturel qui divisait les premiers colons et les peuplades africaines et à l'abondance relative des terres, ont amené les Européens rhodésiens à fonder naturellement et quasi innocemment leur vie sur l'hypothèse que la minorité européenne vivrait en

communauté autonome, maîtresse de la politique et de l'économie, et que les Africains vivraient de leur côté, selon leur mode de vie traditionnel et s'adonneraient à l'agriculture pour subsister.

Pendant plusieurs décennies, cette organisation n'a semblé poser aucun problème sérieux. Toutefois, à mesure que les Africains gagnaient en nombre et que leurs aspirations ne pouvaient plus se limiter aux intérêts tribaux et à l'exploitation de petites terres assurant juste leur subsistance, les sources de conflit et de tension entre les deux races commencèrent à s'accentuer. A ce moment, cependant, la suprématie européenne s'était déjà retranchée derrière le rempart des lois, ce qui rendait d'autant plus difficile toute adaptation progressive à un régime social plus égalitaire et inter-racial. Permettez-moi d'illustrer l'ampleur de cet aspect du problème.

La loi dite «Land Apportionment Act» (loi sur le lotissement des terres) de la Rhodésie divise la majeure partie du pays en secteurs européens et en secteurs africains. Selon un document du gouvernement rhodésien de 1960, les secteurs européens couvraient un peu plus de 48 millions d'acres tandis que les secteurs africains atteignaient 42 millions d'acres. Moins de 8,000 fermes et ranchs européens existent au pays et on compte plus de 350,000 propriétés familiales africaines. Une bonne partie des terres des secteurs européens et africains sont impropres à la culture intensive. Dans un bulletin du ministère de l'Agriculture, publié en 1951, on estimait toutefois que 36,900 milles carrés de terres se prêtaient à une telle culture et que 70 p. 100 de ces terres se trouvaient dans les secteurs européens. Presque toutes les terres situées dans un rayon de 25 milles des voies ferrées sont des propriétés européennes.

• 0945

Depuis des années, la politique économique de la Rhodésie, part du principe que le développement économique de l'agriculture en Rhodésie se fera surtout sur les fermes européennes. Contrairement aux autres colonies, telles que la Côte-de-l'Or, l'Uganda, le Kenya et le Tanganyka où les Britanniques, en encourageant les Africains à mettre en œuvre une économie agricole, ont transformé la vie de bien des régions africaines et ont fait que cette agriculture africaine a pu constituer la force de l'expansion économique, en Rhodésie, l'agriculture africaine languit. Le relevé économique qu'a publié cette année le régime actuel indique qu'en 1957 la valeur monétaire des récoltes africaines était de 4.9 millions de livres et qu'en 1966 elle ne se chiffrait qu'à 4.2 millions de livres. Je me permets d'ajouter qu'on donne dans le rapport le chiffre de 3,-700,000 livres sterling pour 1965, un an avant la déclaration unilatérale d'indépendance. Ce qui représente un revenu moyen annuel, pour chaque ferme africaine, d'environ 12 livres.

Au cours des premières décennies qui ont suivi l'imposition du régime colonial, la situation était tolérable car les ambitions des Africains se limitaient à leurs tribus. Toutefois, à mesure que leurs aspirations et que leurs espérances grandissaient et que leurs horizons s'élargissaient, cet état de chose incitait manifestement à la révolution. Et la situation empira après la guerre quand la pénurie de terrains posa pour la première fois un problème sérieux dans les secteurs africains. Tandis que des milliers de fermiers africains se trouvaient sans terre, entre les frontières qui divisaient les secteurs africains et européens s'étendaient de vastes étendues de terrains, encore non cultivés, réservés aux éventuels immigrants blancs que le gouvernement cherchait ardemment à attirer. (L'estimation la plus digne de foi que je connaisse fixe à 15 p. 100 la portion de terrain européen propre à la culture intensive et de trois à quatre p. 100 la portion qui est actuellement ainsi cultivée.)

Il est un second type de pratiques discriminatoires auxquelles la minorité blanche doit nécessairement recourir si elle veut se maintenir dans sa position actuelle. Par diverses pratiques juridiques et syndicales, on a réussi dans une grande mesure à exclure les Africains de plusieurs emplois et métiers dans lesquels des milliers d'autochtones font preuve d'une compétence croissante dans le reste de l'Afrique. Cela vaut pour la Fonction publique autant que pour l'entreprise privée. En 1961, il y avait 1,440 fonctionnaires dans les trois grades les plus élevés de l'administration. De ces 1,440, seulement 40 étaient des Africains. Plusieurs commentateurs donnent la réservation des emplois pour l'une des principales raisons des attitudes actuelles des Européens. Près de 25 p. 100 des Européens occupent des emplois qui sont classés comme partiellement spécialisés ou semi-spécialisés, donc des emplois dans lesquels, comme dans les autres pays d'Afrique, les Africains feraient maintenant concurrence aux Européens, et ce, à des salaires moindres, si on ne réservait pas en fait ces emplois à des blancs.

Dans une société où une collectivité dominante jouit ainsi de privilèges légalisés, la réforme politique, sociale et économique se heurte à bien davantage que les seuls problèmes de l'ignorance et des préjugés. La collec-

tivité dominante a conscience du fait qu'elle a besoin de ces lois pour garder son mode de vie actuel, et qu'un gouvernement vraiment représentatif ne tolérerait pas longtemps des lois semblables. Toutefois, cette collectivité se trouve devant un dilemme: si les Africains progressent politiquement et économiquement, ils prennent conscience de leur situation, et ils comprennent qu'à moins qu'ils ne participent à l'exercice du pouvoir, la loi va continuer à les frustrer de leurs droits fondamentaux.

Vers 1955, plusieurs éminents hommes politiques européens de Rhodésie comprirent que sans une transformation majeure de la politique rhodésienne, le ressentiment prendrait des proportions alarmantes chez les Africains, ce qui était tout à fait compréhensible. Durant les mandats de M. Garfield Todd, premier ministre de 1956 à 1958, et de sir Edgar Whitehead, premier ministre de 1958 à 1962, diverses réformes furent proposées, dont certaines furent réalisées. Pour la première fois, on accorda aux Africains d'être partiellement représentés au Parlement, on fit de sérieux efforts en vue d'améliorer l'économie et l'agriculture des Africains, et on envisagea d'abroger la Loi de répartition des terres. Certes, ces efforts étaient modestes, et n'auraient probablement pas suffi à la longue à gagner la collaboration des Aficains. On était loin des mesures qui ont permis au Kenya de se transformer, de colonie dominée par les Européens, en un état africain où les Européens vivent maintenant dans la sécurité et l'égalité, même s'ils ne jouissent plus de privilèges. Mais l'opposition qui a fait échec aux réformes de Todd et Whitehead venait des Européens, non des Africains.

Les habitudes étaient trop bien enracinées, les changements que tôt ou tard il allait falloir faire pour corriger la situation s'opposaient trop à ces habitudes, l'influence des Britanniques était trop faible, pour que les Européens réformistes réussissent à faire valoir leurs vues d'autant plus qu'ils devaient compter sur un électorat dans lequel les blancs prédominaient. Cela explique que les Européens n'aient pas suivi Todd et Whitehead et qu'ils aient choisi plutôt d'écouter d'autres hommes qui poursuivaient des buts opposés. A partir de ce moment, comme M. Sanger vous l'a expliqué brièvement à votre dernière réunion, la politique rhodésienne se caractérise par la ferme résolution de la minorité blanche à maintenir sa domination à tout prix.

Pourtant un obstacle se dressait contre la domination complète et incontestée de la minorité européenne: le fait que la Rhodésie était une colonie, qu'en dernier ressort la Grande-Bretagne était encore maîtresse de la Rhodésie, et qu'elle y détenait le pouvoir suprême en matière de constitution. Le gouvernement de la Rhodésie, à partir de 1962, a donc fait un de ses objectifs majeurs de l'obtention de l'indépendance complète.

Il ne pouvait acquérir cette indépendance par des voies constitutionnelles que s'il réussissait à persuader l'Angleterre de renoncer à l'un des principes fondamentaux de sa politique coloniale en Afrique, principe qui veut que l'Angleterre n'accorde l'indépendance aux colonies qu'à condition que le nouvel état soit gouverné par la majorité. Ce principe n'est pas nouveau. Il forme la pierre angulaire de la politique coloniale anglaise, au moins depuis 1923. Comme M. Arnold Smith l'a récemment fait remarquer: «Aucun pays du Commonwealth n'a obtenu l'indépendance sans que son gouvernement représente la majorité. Au Kenya, la forte minorité de colons blancs a exercé les mêmes pressions, et là comme ailleurs, malgré les liens étroits et bien compréhensibles de sentiment et de sympathie qu'elle entretenait avec les colons, la Grande-Bretagne a résisté à ces pressions et accordé l'indépendance à la population dans son ensemble.» Après 1960 cependant, les Britanniques voulaient surtout éviter une longue période de tutelle, et quelles qu'aient été leurs responsabilités historiques et juridiques à l'égard de la Rhodésie, ils semblent s'être surtout préoccupés à partir de 1965 de se libérer de ces obligations le plus rapidement possible, sans entrer en conflit ouvert avec leurs «frères de race» et sans trop ternir le bon renom à l'étranger de la politique britannique en Afrique. Je crois que l'une des raisons de l'échec des négociations complexes qui se sont déroulées entre MM. Wilson et Smith réside dans le fait que M. Wilson voulait échanger l'indépendance immédiate de la Rhodésie contre des garanties quant à la disparition des lois favorisant la discrimination raciale et quant à l'institution ultérieure du gouvernement par la majorité, alors que c'était précisément en vue d'éviter l'insistance des Britanniques sur ces objectifs que M. Smith voulait l'indépendance complète. L'impasse était donc inévitable, et elle eut pour conséquence la déclaration unilatérale d'indépendance du gouvernement Smith.

Au cours des négociations qui avaient précédé cette déclaration, M. Wilson avait fondé la politique britannique sur cinq principes que son prédécesseur conservateur avait déjà énoncés. Selon lui, la Rhodésie ne pourrait obtenir l'indépendance que si:

1. on acceptait le principe du libre progrès vers le gouvernement de la majorité, et si on offrait des garanties à cet égard,

2. on garantissait qu'on n'apporterait pas de modifications régressives à la constitution,

3. on améliorait immédiatement le statut politique des Africains.

4. on faisait des progrès en vue de mettre fin à la discrimination raciale,

5. on démontrait au gouvernement britannique que la formule d'indépendance qu'on proposait, quelle qu'elle fût, était dans l'intérêt du peuple rhodésien dans son ensemble.

Au moment où MM. Smith et Wilson rompirent leurs négociations en 1965, le désir de M. Wilson d'en arriver à un règlement à tout prix, ou peu s'en faut, l'avait amené à faire à M. Smith de telles concessions qu'il est difficile de comprendre pourquoi celui-ci ne s'empressa pas d'accepter la dernière offre de M. Wilson. Certes, et c'est là sans doute la principale explication de ce refus, le mouvement de la politique européenne de la Rhodésie du Sud a entraîné malgré lui M. Smith avec son cabinet vers la déclaration unilatérale d'indépendance. Mais dans la mesure où les négociations mêmes ont joué un rôle important, le cinquième principe formulé ci-dessus est resté une pierre d'achoppement. Les négociations se sont finalement enlisées dans des discussions au sujet de la façon de contrôler l'opinion des Rhodésiens, au sujet de la composition d'une commission royale d'enquête sur cette question, et au sujet de la représentativité de l'assemblée des chefs.

Il ne faut pas se laisser tromper par l'apparence secondaire de ces questions. Elles ont pris au contraire une importance capitale. Si M. Wilson exigeait qu'on applique le cinquième principe, dont le sens était clair, les droits des Africains allaient toujours être garantis, quelques concessions que fasse M. Wilson verbalement, parce qu'on pouvait toujours compter sur les Africains pour rejeter une constitution qui les soumettrait à la minorité riche et exclusive qui vivait parmi eux. M. Smith, qui déjà n'avait pas réussi à persuader sir Douglas Home qu'une conférence des chefs répondrait aux exigences du cinquième principe, ne réussit pas davantage à convaincre M. Wilson. Il rompit ses négociations avec M. Wilson, et fit sa déclaration unilatérale d'indépendance le 11 novembre 1965.

• 0955

Pourquoi la crise rhodésienne est-elle devenue une question d'importance internationale? Pourquoi n'est-elle pas une question nationale comme les autres? Il y a, je crois, deux raisons à cela. Premièrement, si on laissait une minorité blanche dominant une vaste majorité africaine prendre le pouvoir dans une colonie britannique, le Commonwealth, en tant qu'association multiraciale, serait menacé dans ses bases mêmes. Je crois qu'à peu près tout le monde, a compris dès le début que si la crise rhodésienne restait sans solution, elle pourrait fort bien détruire la confiance que les membres du Commonwealth portent à leur association, qui a toujours groupé jusqu'ici des états qui acceptent les principes de l'égalité raciale et qui s'engagent à les défendre.

Le premier ministre de notre propre pays partage sûrement ces appréhensions, lui qui a conscience de l'importance du rôle que joue le Commonwealth, c'est-à-dire le rôle d'une sorte de pont entre des pays riches à majorité blanche d'une part, et des pays en voie de développement, pauvres et de race non blanche d'autre part.

Ce qui, en second lieu, rend importante la question rhodésienne, ce sont les répercussions qu'aurait sur les Nations Unies un échec dans la recherche d'une solution juste à la crise. C'est ce qu'a fait ressortir M. Arnold Smith récemment:

> «Après l'échec de la politique des sanctions économiques instaurée par l'intermédiaire de la Ligue des Nations envers l'Italie lorsque celle-ci a attaqué l'Éthiopie, si l'on permet cette fois-ci que les sanctions obligatoires des Nations Unies ne portent pas non plus leurs fruits, non pour des raisons d'ordre technique mais par faiblesse politique, cela ébranlera sérieusement la valeur des articles coercitifs de la charte des Nations Unies et la foi qu'on a en eux. Cela sera préjudiciable non seulement à la question rhodésienne, mais aussi au prestige et à l'autorité de l'Association internationale et du droit international.»

Si le Canada estime aujourd'hui qu'il a un rôle important à jouer dans la solution de la crise rhodésienne, cela découle sans aucun doute de ses engagements aussi bien envers le Commonwealth qu'envers les Nations Unies. Cela vient aussi du fait que le Canada a d'ores et déjà joué un rôle important et positif dans le traitement de cette crise, et que cela le lie pour l'avenir. On peut tout aussi bien avancer que la confiance que les pays de l'Asie, de l'Afrique et des Antilles qui sont membres du Commonwealth ont dans l'intégrité de la position du Canada vis-à-vis de la question de la Rhodésie, ainsi que le fait que le Canada soit membre du Conseil de sécurité, offrent à notre pays une occasion unique et, par conséquent, lui imposent une responsabilité à l'égard de cette question internationale.

Déjà en 1964, le Commonwealth s'était saisi de la crise rhodésienne et en avait discuté.

Comme les négociations secrètes entre M. Wilson et M. Smith se prolongeaient jusqu'en 1965, les Africains de la Rhodésie et d'ailleurs ont commencé de plus en plus à soupçonner la Grande-Bretagne d'avoir l'intention de reconnaître l'entière indépendance à la Rhodésie sous le gouvernement Smith. En conséquence, leurs porte-parole au sein du Commonwealth et en particulier le président Nyerere de la Tanzanie et le président Kaunda de la Zambie ont cherché à obtenir de M. Wilson l'assurance que la Rhodésie n'accéderait pas à l'indépendance avant l'établissement d'un gouvernement majoritaire. Il faut en toute justice prendre note de la modération de la demande des Africains. Ils voulaient que la Grande-Bretagne poursuive en Rhodésie sa politique de tutelle et de préparation à l'autonomie qu'elle avait appliquée après la guerre dans les autres pays d'Afrique. Les présidents Nyerere et Kaunda ont fortement insisté auprès de M. Wilson affirmant qu'ils seraient prêts à accepter une période de tutelle en Rhodésie si celui-ci convenait que cela mènerait en fin de compte à l'établissement du régime majoritaire. Lors de la Conférence du Commonwealth de juin 1965, le président Nyerere a particulièrement pressé le premier ministre de remplir ses obligations aux termes de NIMBAR. Comme nous le savons, M. Wilson refusa pour la bonne raison que lors de ses négociations secrètes avec M. Smith, il avait déjà reconnu l'éventualité de l'indépendance avant l'adoption du principe de la majorité.

Les soupçons des Africains envers la politique anglaise se sont accrus après la déclaration d'indépendance de la Rhodésie. Les Africains constataient avec amertume que les Britanniques, qui étaient intervenus par la force des armes et avec une grande célérité lors de crises dans d'autres colonies, refusaient catégoriquement d'envisager dans le cas présent l'emploi de la force. La plupart des Africains sont forcément portés à croire qu'en plus de tous les facteurs qu'on pourrait invoquer en guise d'explication, il y a néanmoins un facteur crucial qui distingue la question rhodésienne des crises similaires à Aden, au Kenya et en Guinée; c'est le fait qu'en Rhodésie les rebelles sont des Blancs. C'est une conclusion qui les remplit d'amertume.

• 1000

La plupart des commentateurs semblent convenir que le rôle du Canada lors de la Conférence de Lagos, en janvier 1966, et de la Conférence de Londres, en septembre 1966, a été capital, car il a empêché la désintégration du Commonwealth, en dépit de la menace que faisait peser sur la Conférence la grande prudence avec laquelle la Grande-Bretagne envisageait une attaque vigoureuse du problème rhodésien. A Lagos, le Canada a eu une influence déterminante, du fait qu'il a convaincu les Asiatiques et les Africains d'accéder à la demande de la Grande-Bretagne qui voulait démontrer que le renversement du régime Smith par des sanctions librement consenties était une question de quelques semaines et non de mois. Lorsque cet espoir s'est révélé trop optimiste, le Canada a encore joué un rôle important à la Conférence de Londres de septembre 1966.

Lors de cette conférence, M. Wilson a réaffirmé le maintien de ce qui était alors devenu les six principes de la politique britannique, dont le sixième était qu'il fallait des garanties selon lesquelles aucun groupe ethnique ne serait assujetti à la domination d'un autre groupe. Lors de cette conférence, la Grande-Bretagne, en dépit des pressions exercées par la plupart des pays du Commonwealth, n'était pas prête à admettre comme eux que la Rhodésie ne pouvait pas accéder à l'indépendance tant qu'elle n'aurait pas un gouvernement majoritaire. Wilson voulait qu'on lui donne une dernière chance de faire d'autres propositions à M. Smith. Il convenait cependant que, si M. Smith rejetait ces propositions finales, «le gouvernement britannique...ne sera pas dès lors disposé à soumettre au Parlement britannique un règlement du problème qui impliquerait l'indépendance sans le gouvernement majoritaire». Il promettait aussi que, en pareil cas et si l'appui total des membres du Commonwealth lui était acquis, le gouvernement britannique se joindrait à eux pour proposer au Conseil de sécurité une résolution visant à l'emploi efficace et judicieux de sanctions économiques obligatoires. Les chefs d'État qui assistaient à la Conférence du Commonwealth ont aussi annoncé qu'il était convenu que le problème «de la Rhodésie demeurait à l'ordre du jour et qu'ils se réuniraient bientôt si le régime illégal n'était pas renversé rapidement».

Le Canada a joué un rôle de premier plan lors de cette Conférence de septembre. Le premier ministre Pearson et la délégation canadienne se rangèrent avec les nouveaux pays du Commonwealth pour affirmer comme principes à long terme qu'aucune solution constitutionnelle n'était acceptable en Rhodésie à moins d'être fondée sur la règle de la majorité. Ils furent alors en mesure d'inciter ces nouveaux pays membres à donner à M. Wilson une dernière chance de négocier avec M. Smith, à s'abstenir à ce stade de demander avec insistance l'emploi de la force et à accepter les conditions de l'appel du premier ministre Wilson aux Nations Unies pour obtenir des sanctions obligatoires.

Le Canada était donc parvenu à faire revenir ces nouveaux pays membres du Common-

wealth à une position plus modérée en démontrant que le Canada appuyait leurs objectifs fondamentaux à long terme. Par ailleurs, en contrepartie de son appui aux objectifs à court terme de la politique britannique, le Canada a obtenu de la Grande-Bretagne qu'elle réaffirme ces objectifs à long terme. Il me semble que le Canada a suivi là une ligne de conduite positive, adéquate et entièrement honorable pourvu que, une fois ces objectifs immédiats acceptés, le Canada demeure fidèle à son appui en ce qui concerne les objectifs à long terme et exerce dans ce but les mêmes talents diplomatiques qu'il a déployés lorsqu'il s'était agi d'obtenir des autres pays membres du Commonwealth qu'ils sanctionnent des mesures immédiates prises par les Britanniques.

Après l'échec des négociations ultérieures entre le premier ministre Wilson et M. Smith sur le «H.M.S. Tiger» en décembre 1966, M. Wilson a alors tenu la promesse qu'il avait faite aux pays du Commonwealth et s'est engagé à ce que le gouvernement britannique n'accorderait jamais l'indépendance à la Rhodésie tant que le régime de la majorité ne serait pas atteint. Quelquefois, on a l'impression que M. Wilson a cédé aux pressions exercées par les Africains. M. Arnold Smith qui est bien placé pour le savoir, ajoute cependant que «le point de vue du Canada, de l'Inde et d'autres pays du Commonwealth sur cette question n'était pas moins ferme que celui des pays africains. Cette assertion est non seulement fondée sur des principes moraux et politiques, et a été à la base même de la politique britannique pendant longtemps, mais c'est aussi un principe qui a fait ses preuves. Rien ne porte à croire qu'un régime minoritaire, une fois l'indépendance obtenue, pourra être forcé à respecter les promesses qu'il aurait faites de faire progresser les droits politiques de la majorité ou de préserver leurs présents droits limités.

Les clauses inviolables de la Loi de l'Union sud-africaine se sont révélées sans valeur. Les pouvoirs de réserve, très détaillés, accordés à la Commission des affaires africaines au sein de la Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland se sont révélés également sans valeur. Les clauses inviolables et la Déclaration des droits compris dans la Constitution de la Rhodésie du Sud de 1961 ont été très inefficaces. La leçon à tirer est évidente. Il ne peut y avoir de garantie valable sans le pouvoir de les faire appliquer. Si les Africains ne sont pas encore prêts à recevoir le droit de vote, il faut alors que la Grande-Bretagne ou un consortium international ou, encore, les Nations unies continuent à agir comme *administrateurs* jusqu'à ce que le droit de vote leur soit accordé.

Étant donné que les effets des sanctions économiques se font attendre, et que, de toute façon, les conséquences politiques de ces sanctions, ne sont pas très claires, tous les pays, y compris le Canada, qui se sont intéressés à cette question devront donc vraisemblablement réaffirmer leur position sous peu. Il me semble que nous pourrions dire, comme simple énoncé de faits, que la politique du Canada peut prendre l'une de trois directions possibles, en supposant que le gouvernement du Canada ne désire pas faire une volte-face fondamentale dans sa position.

• 1005

La première serait de constater que les mesures autres que la force n'ont pas réussi et de recommander à la Grande-Bretagne d'utiliser la force pour renverser le régime Smith. Encore comme simple énoncé de faits, on peut dire que cette position gagnerait facilement au Canada l'approbation de bien des États, mais n'aiderait pas à la solution de la crise. En second lieu, le Canada pourrait, tout en renouvelant son opposition au régime et son appui au principe de NIMBAR adopter une politique de neutralité, sauf en ce qui concerne un assentiment général aux décisions des Nations unies. Troisièmement, le Canada pourrait prendre l'initiative de définir des lignes de conduite qu'il pourrait publiquement recommander au Conseil de sécurité, à la Grande-Bretagne et au Commonwealth et de se servir du Commonwealth et d'autres relations pour obtenir un appui efficace à ces lignes de conduite.

Personnellement, je préfère de beaucoup la troisième orientation. Toutefois, j'essaie de m'en tenir à la promesse que je vous ai faite d'être aussi analytique et objectif que possible dans cette présentation, et je me contenterai donc, à ce propos, de conclure en disant qu'à mon avis c'est un fait que plusieurs de ceux qui ont accepté et accueilli la direction fournie dans le passé par le Canada dans cette affaire, surtout au sein du Commonwealth, espèrent maintenant voir le Canada exercer ses talents diplomatiques et attendent une initiative canadienne originale et positive.

Ma confiance dans le ministère des Affaires extérieures me porte à croire qu'il est plus important de souligner l'importance qu'aurait une initiative canadienne originale tant aux Nations Unies que dans le Commonwealth, que d'énoncer en détail ce que serait cette initiative. Cependant, je crois avoir une dernière obligation et, si vous le permettez, j'aimerais m'en acquitter.

Toute personne qui s'intéresse activement à la crise rhodésienne et qui soutient que des

efforts continus et vigoureux sont nécessaires pour faire tomber le présent régime et pour assurer une marche ininterrompue vers un régime majoritaire, a l'obligation d'indiquer, d'une certaine façon, quel genre de régime instaurer après la défaite du régime rebelle. Car la défaite de ce dernier régime n'éliminerait qu'un très gros obstacle à l'élaboration de toute la gamme des politiques qu'il faudra appliquer pour permettre une évolution régulière et méthodique vers un régime majoritaire en Rhodésie. La présente acrimonie, la prépondérance des Européens dans l'économie et la fonction publique et les profondes divisions au sein des nationalistes indiquent dans l'ensemble que, quoi qu'il arrive, la Rhodésie devra vivre une longue période de difficultés politiques et administratives. Il est donc très intéressant et encourageant de constater que parmi les critiques du présent régime on semble s'entendre sur le genre de structure qui sera nécessaire après la chute du régime. En indiquant ces caractéristiques, j'exprime une opinion personnelle, mais cette opinion est en même temps un résumé de l'opinion d'autres personnes.

Les dispositions qui semblent offrir la meilleure chance d'une longue paix en Rhodésie sont les suivantes:

1. autorité internationale continue ou autorité définitive de la Grande-Bretagne,

2. une présence militaire internationale ou britannique,

3. un gouvernement intérimaire largement représentatif et qui comprendrait des chefs nationalistes ainsi que des leaders européens prêts à travailler sur un pied d'égalité avec les leaders politiques africains.

4. négociation avec ce gouvernement d'une nouvelle constitution qui serait compatible avec les six principes de la politique britannique et devrait garantir, en conséquence, «un progrès ininterrompu vers un régime majoritaire»,

5. l'acceptation par tous d'une période assez longue de transition afin que la Rhodésie puisse compter sur la présence britannique aussi longtemps qu'il sera nécessaire pour remédier à l'acrimonie des dernières années, pour développer des institutions et former la main-d'œuvre africaine dont on aura besoin après l'avènement du régime majoritaire,

6. un programme international original de formation des Africains, surtout en ce qui concerne les nombreux postes dans la fonction publique qui, vraisemblablement, deviendraient vacants après l'indépendance,

• 1010

7. un programme audacieux et généreux, analogue à celui que la Grande-Bretagne a mis en œuvre au Kenya, pour l'achat des fermes et commerces européens des Rhodésiens européens non désireux de demeurer en Rhodésie sous un gouvernement africain,

8. un programme généreux d'aide aux Rhodésiens européens qui émigrent à d'autres pays, s'ils le désirent,

9. un programme d'assistance technique de grande envergure pour fournir à la Rhodésie la main-d'œuvre spécialisée dont elle aura besoin si le départ des Européens formés et expérimentés est plus rapide que la formation de Rhodésiens africains dans les mêmes disciplines.

Des politiques gouvernementales comportant plusieurs de ces traits ont eu des résultats merveilleux au Kenya dans la transition vers un régime africain. Il faut éventuellement faire quelque chose de la sorte en Rhodésie si on veut donner à ce pays une certaine chance de se développer en une collectivité stable et progressive, libre de toute discrimination raciale. A mon point de vue, c'est un argument décisif et important en faveur de la poursuite des efforts en vue du retour à un gouvernement constitutionnel en Rhodésie. Plus on attend, plus sera difficile la mise en œuvre de ces politiques.

Le président: Je vous remercie, monsieur Pratt. La parole est à monsieur Lambert.

M. Lambert: J'aimerais bien savoir pourquoi le professeur Pratt estime que la population de la Rhodésie se compose de Rhodésiens européens et de Rhodésiens africains, plutôt que de simples Rhodésiens. Certains dans notre pays font une même distinction inutile entre les Canadiens français et les Canadiens anglais. Nous sommes tous Canadiens; de même, tous les habitants de la Rhodésie sont Rhodésiens d'abord, et d'origine européenne ou africaine ensuite. Cette distinction sous-tend aussi, je pense, un bon nombre d'affirmations insensées à l'égard de cette question.

M. Pratt: J'en conviens, certes, il est fort souhaitable que les habitants d'un pays aient

tous le sentiment, sans aucune distinction de race, d'être des nationaux. A mon sens, il est inévitable en Rhodésie que la pensée politique et la législation reflètent dans une grande mesure la composition raciale de la population; par conséquent, il semble difficile de discuter de la situation en Rhodésie, hors du contexte de la question raciale.

M. Lambert: Sans doute, mais je parle d'une prise de position. Si elle est applicable en Rhodésie, elle peut bien l'être aussi au Canada.

M. Macdonald (Rosedale): Serait-il exact de dire, monsieur le président, que la divergence de pensée entre les deux pays provient de ce que la minorité blanche en Rhodésie a tenté de concrétiser la sienne par une loi. Autrement dit, elle s'est efforcée d'établir deux statuts juridiques différents, et vous faites justement allusion à cette distinction d'ordre juridique, chose qui n'existe pas au Canada. Allons, monsieur Lambert. Vos vues ne sauraient toujours que nous intéresser.

M. Thompson: Monsieur Pratt, la plupart des données statistiques que vous avez citées au sujet de la population et de la situation ethnique en Rhodésie, remontent à 1961. Ne dispose-t-on pas de chiffres plus récents, qui ont trait aux années ultérieures à la déclaration unilatérale de l'indépendance?

M. Pratt: Tout dépend des chiffres que l'on juge intéressants. Je m'efforce de tenir mes données à jour, non pas surtout aux fins du témoignage que je viens de déposer, mais à celles de mon travail à l'université; par ailleurs, pour un certain nombre de ces questions ...

M. Thompson: Je parle des données relatives au revenu, celles que vous avez effectivement citées dans votre mémoire.

M. Pratt: Mes chiffres au sujet du revenu des fermes africaines sont tirés de la plus récente publication émise par la Rhodésie, soit celle en date de juillet 1967. Il s'agit de l'exposé économique pour 1966, lequel comporte des données relatives à l'année précédente. Certains chiffres ayant trait à la répartition des terrains proviennent d'un rapport général antérieur, publié en 1961.

• 1015

M. Thompson: On doit sûrement trouver des données plus récentes au sujet de l'agriculture, l'éducation, et ainsi de suite. Je me demande pourquoi vous ne les avez pas citées, vu que des chiffres plus récents existent, je pense.

M. Pratt: S'il en est, j'aimerais bien les avoir en main. Les chiffres que j'ai ici à propos de l'éducation ont trait à l'année 1964, et ils ont paru dans un ouvrage publié en 1967. Je n'ai pas traité de la question dans mon mémoire, sachant que vous en avez assez longuement discuté la semaine dernière. Je ne crois pas que le régime éducatif ait subi quelque modification importante, et que des divergences sensibles puissent être discernées. Si c'était le cas, en fait, nous l'aurions su, je pense, car le régime actuel aurait tout avantage à répandre la nouvelle.

M. Thompson: Pour ma gouverne, mon autre question porte sur la position du premier ministre Smith. Quant aux divergences de vues qui ont fait échouer les négociations entre la Grande-Bretagne et la Rhodésie, croyez-vous que M. Smith soit assailli par des opinions plus immodérées, de la part de son propre cabinet et de l'opinion publique, c'est-à-dire, du groupe européen, que celles qu'il a émises, par exemple, au terme des entretiens à bord du navire *Tiger*? Il semblait, au début, que MM. Smith et Wilson en viendraient à un accord. Qu'en pensez-vous?

M. Pratt: Je ne puis vous donner que mon opinion, monsieur Thompson. La supposition implicite dans votre question est celle-ci même que le premier ministre Wilson a invoquée pour expliquer la volte-face de M. Smith après la tenue des entretiens à bord du *Tiger*, et même pour définir d'une manière générale la politique de la population européenne en Rhodésie du Sud. Cette hypothèse, qui peut se révéler fort importante, laisse entendre que les vues modérées de M. Smith, pour autant qu'il désire les faire valoir, subissent l'influence restrictive des membres de son cabinet, qui le surveillent de près et ne verraient pas d'un bon œil toute concession qu'il voudrait faire.

Plus précisément, vous avez demandé, sauf erreur, si les divergences d'idées entre le cabinet et monsieur Smith sont plus profondes que celles entre MM. Smith et Wilson. Non; j'estime qu'un écart fondamental sépare M. Smith du premier ministre Wilson, quand bien même que le libellé des diverses ordonnances antérieures porte sur des points de

litige apparemment d'importance secondaire. On semble discuter de choses relativement peu importantes, telles l'effectif d'une commission royale, pour n'en citer qu'une.

En fait, si j'en juge, du moins, par ma lecture de ces ordonnances, MM. Smith et Wilson ont tous deux fait nettement voir que leur désaccord reposait sur des motifs fondamentaux, ce qui les obligeait, par conséquent, à maintenir leur attitude respective.

M. Thompson: Ma seconde question fait suite à la première. Croyez-vous que le gouvernement Smith ait l'appui quasi absolu de la population européenne blanche, ou qu'il représente l'opinion collective d'un groupe numériquement un peu plus faible?

M. Pratt: Encore une fois, je ne puis vous donner que mon opinion. Il me semble, toutefois, qu'il y a de nombreuses preuves, et la victoire de son parti dans chacune des circonscriptions du district A n'en est pas la moindre, à l'appui du fait qu'il représente l'opinion d'une majorité appréciable.

M. Thompson: Vous avez proposé trois solutions possibles, dont la première, le recours à la force, vous répugne, ce dont je vous sais gré. Y a-t-il quelque possibilité de faire modifier la politique actuelle du gouvernement rhodésien et de l'imposer aux Européens du pays sans avoir recours à la force?

M. Pratt: Voilà qui est bien difficile à répondre, n'est-ce pas? Je vais tenter de vous faire l'analyse cohérente des divers facteurs pertinents, à mes yeux, de la question.

Premièrement, je crois qu'il importe pour le Canada, la Grande-Bretagne et les autres pays intéressés d'admettre publiquement que, si tout autre moyen échoue, ils seraient prêts à envisager sérieusement le recours à une force internationale pour restaurer le gouvernement constitutionnel en Rhodésie.

• 1020

M. Churchill: Pourriez-vous répéter votre phrase, je vous prie?

M. Pratt: Je ne la répéterai probablement pas mot pour mot. J'ai essayé de peser tous mes mots le plus possible. Alors, si tout autre moyen échoue, autrement dit, si des sanctions plus énergiques et d'autres politiques éventuelles en vue de renverser le gouvernement Smith, se soldent par un échec, nous devrions reconnaître, il me semble, que le moment est venu de consentir à envisager, de concert avec d'autres états intéressés et dans le cadre de l'ONU, le recours à la force par l'intermédiaire de l'ONU.

Une voix: Grand Dieu!

M. Pratt: Quoi qu'il en soit, il importe, à mes yeux, de prendre une telle position, car cela pourrait bien contribuer à faire modifier l'attitude et les aspirations du gouvernement actuel, chose qui, j'en conviens avec vous, monsieur Thompson, semble improbable en ce moment. Par contre, si l'opinion internationale, et surtout celle du Commonwealth, je pense, continue à faire voir de manière sérieuse qu'elle ne peut, en toute justice, approuver l'attitude actuelle du gouvernement Smith, et qu'elle poursuivra ses efforts en vue d'y substituer un régime constitutionnel équitable, donc, si elle peut le convaincre de sa sincérité, il pourrait se produire au sein de ce gouvernement un revirement d'opinion analogue à celui qui a transformé la collectivité européenne au Kenya, et dont vous vous souvenez tous aussi bien que moi, j'en suis sûr, lorsqu'une faculté d'adaptation aussi extraordinaire que remarquable s'est manifestée après 1959-1960, alors qu'il est devenu évident...

M. Thompson: Après la révolte des Maumaus.

M. Pratt: Oui.

M. Thompson: Ma question se rattache à ce sujet. C'est à propos de la population itinérante au Kenya. On a bien peu parlé de l'opinion des Rhodésiens indigènes, ceux qui sont originaires du pays, ainsi que de leur attitude et de leur appui envers le gouvernement actuel; en outre, il y en a un grand nombre, allant jusqu'à un demi-million de gens, qui entrent dans le pays grâce à un visa de travail de deux ans, n'ont à débourser aucun impôt sur le revenu et peuvent s'en retourner avec tous leurs gains intacts. Selon vous, dans quelle mesure le problème actuel en Rhodésie, soit la prise graduelle du pouvoir majoritaire, relève-t-il de l'influence de gens qui ne sont pas Rhodésiens?

M. Pratt: Je serais porté à croire que la collectivité immigrante de passage a une importance politique fort négligeable. Ces gens sans compétence professionnelle ne parlent pas la langue prédominante de leur milieu; ils sont ce que les économistes aiment appeler des «travailleurs à l'objectif»; ils veulent se ramasser un certain montant d'argent,

et ils retournent chez eux une fois que c'est fait. Alors, en général, j'envisage la situation sur le plan politique. Or, ces travailleurs jouent un rôle négligeable dans le mouvement syndical africain. J'ai entendu certains dire justement à ce propos que cette collectivité itinérante constitue, pour les dirigeants africains, l'une des difficultés auxquelles l'organisation de la masse leur donne lieu, en raison du grand nombre de travailleurs désintéressés de la cause ouvrière.

• 1025

M. Thompson: J'étais un peu désappointé que vous n'ayez pas mentionné dans votre déclaration l'attitude de quelques pays africains immédiatement voisins; je songe en particulier à la Zambie et à ce qui s'y passe d'après les rapports que nous lisons. Quelles sont l'attitude et la politique officielle d'un pays comme le Malawi, disons, où l'on trouve deux nations africaines autonomes ayant des opinions bien différentes. Quels seraient vos commentaires à cet égard?

Le prof. Pratt: Il est certes vrai que le gouvernement de Malawi a pris une position très différente de celles de la Zambie, de la Tanzanie, de l'Ouganda et du Kenya, relativement au problème de la Rhodésie, puisque c'est la région que je connais le mieux. Je crois que l'on peut expliquer cette position en partie en terme de réalisme et en partie en terme de la politique intérieure de cette région de l'Afrique. Le Malawi dépend beaucoup de la Rhodésie surtout parce que bon nombre de ses jeunes gens y sont attirés par des salaires du genre que vous avez mentionné plus tôt; il se produirait un bouleversement majeur dans l'économie de Malawi si ce droit était éliminé; la décision du Docteur Banda se comprend très bien; il ne doit pas mettre en danger ses rapports avec la Rhodésie à cause du tort qu'il causerait à sa propre économie.

La position de la Zambie est encore plus complexe parce qu'elle est encore plus dépendante de la Rhodésie qu'elle ne l'était il y a deux ans depuis que leurs économies se sont intégrées d'une manière assez générale en vertu de la Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland. La Zambie doit obtenir sa houille de la Rhodésie; le barrage hydro-électrique que se partagent les deux pays est situé sur la rive rhodésienne du Zambèse; la Zambie doit également obtenir plusieurs produits ouvrés de l'industrie rhodésienne. Pourtant le gouvernement de la Zambie a pris une position très différente de celle du Malawi: selon les normes africaines la Zambie est un pays riche alors que le Malawi ne l'est pas. La Zambie a cependant une ligne de conduite plus flexible parce qu'elle jouit des richesses de la ceinture de cuivre et exploite ses propres ressources houillères. Depuis l'ouverture du nouvel aéroport international de Lusaka, elle importe des produits manufacturiers par avion, et je crois que cela réduit actuellement les importations en provenance de la Rhodésie. Elle continue dans les cercles africains de mobiliser une opinion sur la crise rhodésienne. Comme vous le savez les pays du nord sont des critiques très intéressés des tendances de la politique rhodésienne.

M. Thompson: Monsieur le président, je ne veux pas monopoliser le temps du Comité mais je n'ai qu'une autre question au sujet des sanctions. A l'exception de la force militaire la seule autre force apparente est celle des sanctions économiques. Historiquement nous savons que les sanctions n'ont jamais été vraiment efficaces par rapport à l'objectif visé. Comment peuvent-elles être efficaces contre la Rhodésie lorsque nous avons des pays comme le Malawi qui est administré par des Africains, l'Afrique du Sud, la Mozambique qui sont directement intéressés, et les autres fuites dans les sanctions, si vous me permettez de m'exprimer de cette façon? Comment voulez-vous qu'elles soient efficaces? Comment voulez-vous que les quatre pays africains que vous avez mentionnés, particulièrement la Zambie, puissent se justifier ou obtenir l'appui des autres quand leur position, tant au point de vue économique que politique, est loin d'être la plus souhaitable?

• 1030

Je ne parle pas vraiment du Kenya ni de la Tanzanie; je parle ici de la Zambie. Il me semble que votre argument est sans valeur à moins que l'on en vienne à la force, ce qui, à mon avis, déclencherait une guerre par toute l'Afrique, ce serait horrible; il me semble que votre argument manque de logique.

Le prof. Pratt: Je vais tenter de traiter de deux aspects; le premier est surtout pour répondre à votre question précédente; voilà où nous nous disputerions sans doute, mais je

crois qu'il n'y aura pas de dispute et j'espère que vous serez d'accord. Je crois que ce dont les pays de l'Afrique de l'Est ont besoin surtout, est une période de calme ininterrompu durant laquelle ils pourront continuer de se développer, et avec l'aide technique qu'ils reçoivent actuellement, atteindre ce niveau de développement continu dont ils ont tellement besoin. Tous ces pays ont désormais des chefs politiques déterminés qui se sont voués à cela. Dans presque tous les pays de l'Afrique, l'agitation politique en puissance est très considérable parce que chaque gouvernement central jouit d'une puissance relativement limitée.

M. Thompson: La base de la pyramide est étroite.

Le prof. Pratt: Oui, et le degré de puissance que le gouvernement central peut mobiliser durant une crise est si réduit qu'ils sont tous menacés de difficultés; ils ont besoin désespérément d'une période d'aide et de stabilité.

Mon inquiétude personnelle au sujet de la crise rhodésienne provient de la reconnaissance d'une chose qui à mon avis est très vraie, soit que la crise a un impact très considérable sur ces pays qui font un effort déterminé et bien motivé. Mais l'apparition sur leurs frontières d'un régime qui défie selon eux les principes de l'égalité raciale a un effet très néfaste de par les frontières et rend la prise de position des chefs que nous avons mentionnés et que vous connaissez, monsieur Thompson, encore plus délicate.

Quant à la deuxième partie de votre question, je ne suis pas sûr que les sanctions seront toujours inefficaces. Je veux dire qu'elles finiront par avoir un effet assez marqué sur l'économie rhodésienne pour convaincre les Européens rhodésiens que la situation ne changera pas et qu'ils devront y faire face continuellement. Je crois que dans ces conditions un bon groupe d'Européens viendraient à accepter la nécessité d'un règlement avec l'Angleterre qui reconnaîtrait les cinq principes britanniques; je crois qu'il y a une chance de réussite.

Bien entendu le dossier des sanctions ne fait pas preuve de beaucoup de succès, mais en les appliquant à la Rhodésie, il existe certains avantages vu que c'est un pays entouré de terre. Si le gouvernement de l'Afrique du Sud, sans toutefois aller à l'encontre du régime rhodésien, chose à laquelle on ne peut s'attendre, prend quand même la même position qu'il a prise au cours des dix-huit premiers mois de la crise, soit poursuivre ses relations normales avec la Rhodésie sans cependant l'appuyer totalement, je crois alors que l'on peut vraiment espérer que les sanctions auront les résultats que j'ai indiqués.

• 1035

M. Thompson: Je vous remercie beaucoup.

M. Brewin: Monsieur le président, je veux en venir au même point que celui du professeur Pratt. Dans son exposé préliminaire, le professeur Pratt disait que le Canada devrait prendre l'initiative dans la recherche de lignes de conduite à recommander au Conseil de sécurité, à la Grande-Bretagne et au Commonwealth. Un peu plus tard il a dit qu'il n'estimait pas qu'il était nécessaire de donner des détails au sujet de l'initiative en question, mais il a cependant donné des détails au sujet de ce qui devait suivre, soit ce qu'il a appelé la défaite du régime. La première question que j'aimerais lui poser est la suivante; peut-être la réponse est-elle évidente, mais en tout cas: considère-t-il soit la défaite du régime, d'une façon ou d'une autre, ou ce qui est très improbable, un revirement complet du régime actuel en Rhodésie, comme un prélude nécessaire à un règlement satisfaisant?

Le prof. Pratt: A mon avis, la réponse est oui; mais afin de m'assurer que j'ai mesuré toute la portée de la question, je dirai que la position définie par le premier ministre Wilson, que cite le communiqué du Commonwealth de septembre 1966, et qui est également celle prise par le Gouvernement canadien, est la bonne; que le jour où la Rhodésie retrouvera un gouvernement constitutionnel, celui-ci devra, dans les propres termes du communiqué du Commonwealth, être très représentatif; alors le Gouvernement britannique pourra négocier une nouvelle constitution fondée sur les six principes.

M. Brewin: Si l'on admet que cet objectif s'impose, et je partage volontiers votre avis à cet égard, j'aimerais que vous me disiez plus en détail comment on peut l'atteindre. En premier lieu, vous avez dit, je crois, que vous

écartiez le recours à la force sauf, peut-être, en dernier ressort. Vous ajoutez qu'effectivement le Canada n'est pas en mesure de faire grand-chose à part de donner un appui assez vague à une ligne de conduite que pourraient élaborer les Nations Unies. Il ne reste donc au Canada que de chercher à prendre l'initiative tant auprès du Commonwealth qu'auprès des Nations Unies pour que soient établies des sanctions économiques plus efficaces.

Le prof. Pratt: En effet. Je m'immisce dans votre domaine lorsque je parle de lignes de conduite précises et immédiates et ceci, plus que tout ce que j'ai pu dire, n'est que l'expression d'une opinion. Qu'il me soit permis de poser deux prémisses. La première, le Canada doit-il prendre l'initiative? La seconde, quelle serait la nature de cette initiative? J'estime qu'il y aurait lieu pour le Canada de prendre l'initiative parce qu'il serait très difficile, en un sens, de trouver un autre pays aussi bien placé que nous pour prendre cette initiative.

A mon avis, l'histoire ayant voulu que nous fussions au Conseil de sécurité cette année, sans compter que nous avons pris une part importante aux pourparlers de Lagos et de Londres, il s'ensuit que contrairement à toutes les autres crises internationales qui ont retenu l'intérêt des Canadiens, celle-ci nous offre une chance unique de jouer un rôle que bien peu d'autres pays, s'il y en a, seraient en mesure de jouer.

M. McIntosh: A moins que ce ne soit De Gaulle au Canada!

• 1040

Le prof. Pratt: Je ne crois pas que cette comparaison soit très heureuse. Elle porte à controverse. Si l'on voulait définir la nature de cette initiative, une fois posée la prémisse qu'elle devrait se produire et que les recommandations seraient traitées avec plus de compétence par nos hauts fonctionnaires des Affaires extérieures, il faudrait, à mon avis, mentionner les recommandations suivantes dont plusieurs font partie de la politique canadienne: il faudrait premièrement que le Gouvernement canadien, comme l'ont déjà fait le premier ministre Pearson et M. Martin récemment, déclare vouloir continuer à croire qu'il ne peut y avoir aucune solution équitable si ce n'est celle qui est fondée sur une orientation irrévocable vers un mode de gouvernement élu par la majorité. Ceci est important parce qu'il existe au sein du Commonwealth un consensus très précis à cet effet, et s'il advenait que cet accord subît un effritement graduel, il y aurait de quoi décourager les membres du Commonwealth de fraîche date. Par conséquent, comme le Canada constitue en quelque sorte le lien entre les nouveaux membres et l'Angleterre, s'il affirmait sa foi profonde au principe du pouvoir majoritaire, il assurerait de ce seul chef une précieuse contribution à ce principe.

En second lieu, et ceci révèle peut-être une conception erronée de la situation, j'estime que toute mesure relative à la crise rhodésienne devra être entreprise de concert et en collaboration avec l'Angleterre. Conséquemment, avant de se présenter au Conseil de sécurité, les recommandations relatives aux nouvelles mesures à prendre à l'égard de cette question devront être soigneusement étudiées de concert avec l'Angleterre si l'on veut recevoir son appui et prévenir son veto. Ne fût-ce que pour ces seules raisons bien précises, il faut obtenir l'assentiment préalable de l'Angleterre.

Au début de la crise, le Commonwealth a fourni le mécanisme nécessaire. La conférence de septembre 1966 mit au point les termes d'un accord en vertu desquels l'Angleterre consentait à soumettre au Conseil de sécurité des recommandations concernant des sanctions obligatoires et sélectives. Ceci faisait partie d'une unité de négociation qui est incorporée au communiqué du Commonwealth; et parce que ces négociations avaient été étudiées au Commonwealth, leur adoption par le Conseil de sécurité en fut grandement facilitée. Il apparaît donc que même si les décisions de fait relatives à des sanctions subséquentes seront évidemment prises par le Conseil de sécurité, il n'en demeure pas moins que les discussions politiques essentielles et effectives conduisant à des recommandations susceptibles d'entrer en vigueur et de recevoir l'appui de l'Angleterre peuvent apparemment avoir lieu dans le cadre du Commonwealth.

La chose suivante à entreprendre, chose bien déterminée, est de nature technique et mon opinion en la matière en est une parmi tant d'autres proférées par des amateurs. Il y a des produits qui échappent aux sanctions, et on pourrait peut-être renforcer les sanctions à cet égard. Il serait possible d'orienter ce resserrement des sanctions, en premier lieu, vers les principales voies de fuite qui passent par le Mozambique, ce qui aiderait beaucoup à un renforcement supplémentaire des sanctions.

D'autres mesures pourraient être prises qui montreraient au peuple rhodésien à quel point leur façon de penser diffère de celle de la plupart des pays du monde surtout en ce qui a trait aux communications entre la Rhodésie et le reste du monde.

• 1045

On pourrait également accorder une aide accrue à la Zambie afin qu'elle soit mieux en mesure de cesser tout commerce avec la Rhodésie. Sur la foi d'un appel téléphonique fait, non par moi-même mais par M. Sanger, à l'ambassadeur de la Zambie auprès des Nations-Unies, j'ai appris que de rapport préparé par la Zambie sur son commerce avec la Rhodésie sera bientôt publié et qu'il révélera qu'au cours du dernier mois ce commerce a subi une diminution de 75 p. 100. Ce pourcentage est plus élevé que j'aurais cru et prouve que la Zambie a beaucoup fait sous ce rapport; mais une plus grande aide venant de l'extérieur lui permettrait peut-être de libérer son commerce encore plus du joug rhodésien.

M. Brewin: Monsieur le professeur Pratt, permettez que je vous pose une dernière question en guise de résumé de vos paroles. Je suis sensible au fait que vous ne prétendez pas être un expert quant aux aspects techniques de cette affaire, mais estimez-vous que le récent rapport du Comité des Nations Unies touchant les sanctions porte à croire qu'il existe des échappatoires dans la structure des sanctions économiques auxquelles il conviendrait de faire échec et que les mesures que l'on pourrait prendre à cet effet aideraient, à votre avis, à changer le cours des choses en Rhodésie?

Le prof. Pratt: Lorsque je me laisse gagner par l'optimisme, oui. De toute façon il faudrait, à mon avis, les mettre à l'épreuve.

Le président: Monsieur Groos?

M. Groos: Monsieur Pratt, je n'ai pas une idée bien précise de l'explication historique de l'état de choses actuel en Rhodésie. L'histoire peut-elle jeter de la lumière sur les raisons qui portent la Rhodésie à accuser un tel retard sur les autres colonies et dépendances britanniques à promouvoir ce que j'appellerais les éléments fondamentaux de gouvernement autonome?

Vous avez parlé des 1,440 fonctionnaires dont 40 seulement sont des indigènes rhodésiens. Comment se fait-il qu'ils fussent si mal préparés, le temps venu, en regard d'autres dépendances britanniques semblables?

Le prof. Pratt: Il y a à cela deux explications. La première, c'est que la Grande-Bretagne, comme telle, n'a jamais eu pour le gouvernement de la Rhodésie les petits soins qu'elle accordait à ses autres colonies africaines jusqu'au jour de l'indépendance. Au cours des 35 ou 45 premières années de son existence, la Rhodésie fut gouvernée par la compagnie de l'Afrique australe britannique en vertu d'une charte. En 1923, elle devint, (quelle est l'expression employée dans la documentation?), une colonie à gouvernement autonome pour les affaires intérieures, où les pouvoirs effectifs de l'administration furent transportés de la compagnie de l'Afrique australe britannique à un gouvernement qui était responsable envers un corps législatif électif de composition exclusivement européenne. Cet état de choses se continua; ce corps législatif resta exclusivement européen jusqu'en 1961 alors que 15 des 65 sièges furent réservés aux Africains. Ceci explique que la Grande-Bretagne n'ait pas été en mesure d'appliquer à la Rhodésie les méthodes de formation qu'elle a appliquées en d'autres pays. Non seulement elle a pu, mais elle a effectivement essayé de promouvoir cette formation. Ainsi, la Grande-Bretagne a joué un grand rôle dans la fondation du *University College of Salisbury* de Salisbury, en 1953, mais ce n'était pas à titre de pouvoir qui vaque à l'administration ordinaire. La question revient donc à ceci: pourquoi le gouvernement lui-même ne s'est-il pas acquitté de ce devoir? A mon avis, la réponse se trouve au milieu des divers facteurs que j'ai cherché à identifier. Au moment où les aspirations des Africains prenaient corps et que ceux-ci avaient commencé de délaisser la culture de subsistance et leur mode de vie purement tribal, s'était établi un état de choses où la position de la population européenne reposait sur toute une structure de lois discriminatoires. Il fallait donc, pour perpétuer cet état de choses, maintenir la mainmise des Européens sur la législature. Les motifs qui guidaient le gouvernement britannique dans les lieux où ceuli-ci détenait l'entière responsabilité, n'existait pas en Rhodésie.

• 1050

M. Groos: Il me semble que tout pays désireux de posséder un gouvernement autonome doit d'abord posséder certains éléments essentiels. J'ai à l'esprit certaines choses telles que l'instruction publique, la formation d'administrateurs, l'intégration de la population indigène dans le système judiciaire, la police et les forces de sécurité, ainsi que l'élaboration d'une politique agricole et économique. Existe-t-il des indices que l'administration Smith élabore une ligne de conduite visant à instaurer des conditions propices à l'établissement d'un gouvernement autonome?

Le prof. Pratt: Très, très peu, je crois. Tout porte à croire qu'un tel effort a été poursuivi au cours des années 50 sous les administrations Todd et Whitehead, mais l'orientation de leurs démarches en ce sens a été entière-

ment renversée. Touchant les aspects mêmes que vous avez soulignés, Sir Edgar Whitehead s'était engagé entre autre à abroger la Loi de la répartition des terres. Je crois comprendre que ce fut là l'une des principales causes de sa défaite aux élections de 1962. Cette loi subsiste évidemment toujours et a même été rendue plus sévère récemment.

M. Hymmen: J'aimerais poser une question à ce sujet. Il y eut un changement d'attitude très marqué entre les deux ères Todd et Whitehead. Quelle en fut au juste la cause? Peut-on l'attribuer à un mode différent de représentation populaire?

Le prof. Pratt: Tout comme vous, je me perds en conjectures. Je conviens avec vous qu'il y eut un revirement attribuable au fait que Todd fut élu par les blancs et qu'il fut remplacé par un parti majoritaire dirigé par Whitehead qui a disparu de la scène politique et qui, aux dernières élections, n'a pu décrocher un seul des cinquante sièges. J'estime que cette défaite provient de ce que ce parti fut impuissant à rallier ses partisans autour des réformes électorales pourtant fort modestes qu'il prônait et des réformes agraires qui, comme on le sait, conditionnent toute la politique rhodésienne.

• 1055

M. Groos: Monsieur le président, il me ferait plaisir de poursuivre nos réflexions en ce sens. Vous disiez, monsieur Pratt, que l'une des options qui s'offraient aux Nations Unies était une intervention armée. Ceci exigerait que les Nations Unies s'introduisent inopinément en Rhodésie avec des forces et un pouvoir écrasants. Il serait, à mon avis, inconcevable de consentir à verser le sang attendu qu'une telle mesure ouvrirait des plaies presque inguérissables, surtout au sein du Commonwealth. Le résultat en serait funeste. Je remarque que les Nations Unies (si j'ai bien saisi le sens de la constitution des N.U.), ne possède aucun moyen de poursuivre cette tâche si ce n'est par l'intermédiaire du Conseil de sécurité qui s'opposerait probablement à cette mesure; de plus elles ne possèdent aucun mécanisme susceptible de pouvoir rassembler une telle force et de l'introduire assez vite pour prévenir le genre de chose dont j'ai parlé. M'est avis que les sanctions, même si elles doivent s'éterniser, sont la seule solution. Mais qui peut dire que les Africains auront la patience d'attendre qu'elles portent fruit? Y a-t-il lieu de croire qu'elles ont porté suffisamment fruit jusqu'à ce jour pour permettre de leur faire confiance à l'avenir?

Le prof. Pratt: Je l'espère, quoique les renseignements à ma disposition me portent à penser que les Africains sont de plus en plus sceptiques à l'égard des sanctions et réagissent en conséquence à la pensée qu'on leur en a exagéré l'efficacité. Je désire toutefois souligner l'à-propos de vos paroles. En admettant qu'on pût avoir recours à une intervention armée, celle-ci se devrait d'être non seulement bien préparée mais si massive et de formation si peu équivoque que le résultat en serait foudroyant; une telle mesure, toutefois, laisserait derrière elle une accumulation d'amertume incurable. D'un autre côté, et je sais que vous êtes de mon avis, si l'on ne fait rien, le danger d'attiser des rancunes existe avec autant d'acuité, car alors les Africains auront perdu tout espoir. Ce serait le signal et la perpétuation d'activités clandestines acharnées et longtemps décevantes; ce serait le début d'une lutte qui en fin de compte causerait plus de pertes de vie et laisserait derrière elle autant sinon plus d'amertume. Nous nous trouvons donc dans une position où, si nous avons souci de ce pays et du reste de l'Afrique, il faudra rechercher et poursuivre une ligne de conduite intermédiaire. Ma remarque sur l'intervention armée tendait à préciser qu'il ne faudrait pas jouer cette carte à la phase actuelle du conflit, car si l'on persiste à dire qu'il est vain de songer à une intervention armée en Rhodésie sous l'égide des N.U. (les déclarations faites en Chambre et rapportées au Hansard portent à penser que c'est la position actuelle du Canada), si l'on se défait de cet atout et l'on assure «qu'on ne peut concevoir d'une telle mesure», il me semble peu probable que l'une ou l'autre des mesures intermédiaires aient grand chance de réussir.

M. Walker: Prétendez-vous qu'il ne se fait rien actuellement?

Le prof. Pratt: Au contraire, il se fait actuellement beaucoup de travail.

• 1100

M. Groos: Pour tout résumer, monsieur le président, le régime Smith n'a pas la vie facile. Il lui faut reconnaître ses difficultés

comme nous reconnaissons les nôtres. Y aurait-il possibilité que les Nations Unies accordent une certaine forme d'aide extérieure au régime Smith pour contribuer à faire disparaître les obstacles qui, comme je l'ai déjà mentionné, barrent, dans ce pays, la voie vers un gouvernement autonome? Serait-ce là une solution de rechange que le gouvernement Smith pourrait agréer si elle était proposée par les Nations Unies? Le Canada pourrait-il en prendre l'initiative tout en appuyant les sanctions imposées par les Nations Unies?

Le prof. Pratt: A mon avis personnel pour une part, et en partie à cause des déductions faites à propos d'une ou deux initiatives que je mentionnerai, je considère que rien ne changera tant que le régime actuel subsistera. Mais ce serait absolument indispensable dès la restauration du gouvernement constitutionnel en Rhodésie. Je soupçonne que la proposition n'aura pas de succès parce que les Britanniques eux-mêmes,—dont l'assistance serait beaucoup plus acceptable que celle des Nations Unies,—avaient offert au gouvernement Smith avant la déclaration unilatérale d'indépendance, une aide considérable en matière d'éducation en Afrique. La formation des Africains est en jeu et il importe aussi de voir combien d'Africains votent, car l'admissibilité à la liste A comporte des exigences en matière d'instruction. Par conséquent, en mettant l'instruction secondaire à la portée des Africains, on augmente le nombre de ceux qui, en temps et lieu, auront droit de vote. M. Smith a refusé cette aide.

L'assistance ayant pour but de former des autochtones en vue d'emplois dans la fonction publique, les programmes de formation accélérée de toutes sortes qui tendent à modifier la composition raciale de la fonction publique et l'assistance en vue d'installer des cultivateurs africains dans les zones européennes sont des choses absolument essentielles, mais, à mon sens, presque inconcevables sous le régime actuel.

M. Groos: Ne pourrait-il y avoir un revirement d'opinion? Depuis le temps, est-ce que cela ne serait pas maintenant possible sous les auspices des Nations Unies?

Le prof. Pratt: S'il y avait revirement d'opinion là-dessus, m'est avis qu'il y en aurait aussi au sujet de la question constitutionnelle. Lorsque cela se produira, nous serons bien près de revoir un gouvernement constitutionnel.

M. Groos: Merci, monsieur le président.

M. Walker: Puis-je poser une question supplémentaire? M. Groos a mentionné les incidents historiques qui ont conditionné la façon dont la Rhodésie a traité le problème de sa population indigène. Trouvez-vous que cela peut ressembler à la façon dont nous avons, au Canada, traité nos Indiens et nos Esquimaux, qui, un temps, formaient la majorité ici? Vous savez, je trouve qu'on ne peut discuter de cela sans hypocrisie.

Le prof. Pratt: Votre question est fort juste. Elle me rappelle un incident du milieu des années 1950 survenu à une école secondaire africaine, à l'époque où j'enseignais en Ouganda. Le conseil étudiant m'avait invité à donner une causerie, ce que j'avais accepté avec empressement en m'informant du sujet que l'on voulait m'entendre traiter. Comme sujet de causerie, on me demanda de parler de l'éducation au Canada et je dus me documenter en toute hâte. A la période suivant la causerie, un jeune homme me demanda, pour ouvrir le feu, la même chose. Sa question était la suivante: «Le conférencier voudrait-il nous dire si l'on trouve des populations indigènes au Canada?»

Pour moi, il y a une différence fondamentale. Je comprends peut-être mal notre politique concernant les Indiens du Canada, mais, sauf erreur, ils peuvent vivre hors des réserves en complète égalité avec les autres Canadiens, ce qui n'est pas le cas en Rhodésie.

• 1105

M. Walker: J'envisageais réellement le point de vue philosophique.

Le président: Monsieur Churchill.

M. Churchill: Merci, monsieur le président. A propos de votre toute dernière phrase, docteur, la brochurette publiée par le ministère de l'Information de la Rhodésie dit, en page 12, que 625,000 Africains détiennent des emplois rémunérés et que cela ne comprend pas ceux qui sont établis à leur compte ni les dizaines de milliers menant la vie pastorale des tribus.

Le fait que 625,000 Africains soient employés dans l'industrie et les services ne concorde pas avec ce que vous venez d'affirmer, à savoir qu'ils ne peuvent trouver à s'employer. Ils peuvent vivre dans les tribus, tout comme les Indiens le peuvent dans les réserves.

Le prof. Pratt: Je ne me suis peut-être pas exprimé clairement. Permettez-moi de préci-

ser ma pensée. Ce chiffre de 625,000 Africains qui détiennent un emploi a certes son importance. Il comprend les quelque 300,000 ouvriers agricoles travaillant à salaire dans le secteur européen. D'autres travaillent dans le commerce et l'industrie dans les villes. En plus de tout cela, il y a les Noirs qui sont établis à leur compte ou qui pratiquent l'agriculture de subsistance dans les secteurs africains.

Deux choses donnent de l'importance au problème. A certains égards, ce que nous constatons en Rhodésie du point de vue économique se voit partout en Afrique. On peut avoir raison de soutenir qu'à cause de certaines particularités politiques de la Rhodésie, la solution du problème est plus difficile à trouver. Mais ce qui se produit en Rhodésie,—ici, je ne critique pas le régime, je constate un fait afférent au développement économique, —c'est que le nombre des Africains employés à salaire n'augmente pas; pas plus d'ailleurs que dans d'autres pays. Cela peut s'expliquer par un changement graduel d'attitude de la part des employeurs. Anciennement, on comptait surtout sur la main-d'œuvre nomade, non spécialisée. Peu à peu, les employeurs acquièrent la conviction qu'une main-d'œuvre stable offre plus d'avantages économiques. C'est vrai qu'il faut former des ouvriers spécialisés, et les payer plus cher, mais c'est en définitive plus économique. Ainsi, à mesure que le phénomène se développe, le nombre des employés baisse quoique le chiffre global des salaires grossisse. La même chose se produit à bien des endroits en Afrique, aussi bien qu'en Rhodésie.

M. Churchill: Au Canada aussi.

Le prof. Pratt: Au Canada aussi, je suppose. Le problème est sérieux. Si l'on veut savoir où se trouve le foyer de malaise social, il suffit de se demander quels autres moyens de subsistance sont à la disposition d'une population qui augmente.

C'est ici qu'entre en jeu la loi dite *Land Apportionment Act*. Les secteurs africains relevant actuellement du *Native Land Husbandry Act* sont surpeuplés et l'on se trouve en présence d'un groupe considérable de gens qui ne possèdent pas de terre et ne peuvent se placer dans des emplois rémunérés.

M. Churchill: Je ne cherchais pas à poser des questions à ce propos-là, mais vous m'y avez entraîné.

Le prof. Pratt: Excusez-moi.

M. Churchill: A propos de l'utilisation des terres, vous avez parlé de 350,000 fermes. La petite brochure que je viens de mentionner dit que 44 millions d'acres sont disponibles pour les Africains, ce qui signifie 1,200 acres par ferme familiale. Combien d'acres faudrait-il?

Le prof. Pratt: Il faut décomposer les chiffres qui concernent les secteurs européens et africains.

M. Churchill: Non, laissons de côté les secteurs européens. Je sais que les colons européens ont plus de terre...

Le prof. Pratt: Non, il faut décomposer les chiffres en superficies arables. Il y a 2.8 millions d'acres de terres arables. C'est...

M. Churchill: Permettez-moi de vous interrompre. Dois-je accepter vos chiffres ou ceux du ministère de l'Information de Rhodésie? Tout est là. Vous pouvez citer toutes sortes de statistiques, mais je tiens les miennes de sources documentaires officielles.

• 1110

M. Walker: S'agit-il de terres arables. Je m'excuse d'intervenir, mais il y a certes une différence entre des montagnes rocailleuses et des terres cultivables.

Une voix: Ou la vallée de l'Outaouais.

M. Walker: Ou la vallée de l'Outaouais, en effet. S'agit-il de terres arables?

M. Churchill: Je suppose qu'il s'agit de cela en effet. On ne parlerait sûrement pas de 44 millions d'acres si c'étaient des étendues impropres à l'agriculture. On en pourrait dire autant à propos du Canada et compter les millions d'acres que représente le Grand Nord.

M. Walker: Je me demande à quoi rime cette brochurette.

M. Churchill: En tout cas, les questions que je voulais poser se rapportaient aux sanctions et à d'autres sujets appartenant au même ordre d'idées.

Le prof. Pratt: J'attache une grande importance à la question. Comme vous, les chiffres cités m'intriguent. En fin de compte, les écrits que j'ai trouvés les plus sûrs à propos du problème agraire en Rhodésie ont pour auteur un certain Yudelman, économiste près la Banque mondiale et maintenant à Harvard. Il a réparti, en Rhodésie, les étendues de terre en séries de zones différentes. Dans les trois zones de meilleures terres, c'est-à-dire celles qui sont propres à la culture intensive et qui

représentent 32,900 milles carrés, il en range 70 p. 100 dans les secteurs européens. Dans le contexte historique, c'est naturellement vers des terres comme celles-là que les colons européens ont été attirés. Comme conséquence, l'expansion agricole africaine s'est trouvée freinée par le fait que les terres propres à la culture intensive sont déjà prises dans une proportion de 70 p. 100.

M. Churchill: Prétendez-vous que je ne devrais pas ajouter foi aux statistiques officielles du gouvernement de Rhodésie? Pour ce qui est du Canada, je me fie au Bureau fédéral de la statistique. Je ne m'adresse pas aux étrangers pour savoir ce qui se passe ici. J'aime à ajouter foi aux publications officielles.

Le prof. Pratt: S'il faut en croire ma propre expérience, partout, les publications des ministères de l'Information doivent être vérifiées.

M. Churchill: Au Canada également?

Le prof. Pratt: Je ne suis pas au courant...

M. Churchill: C'est bien, nous nous en souviendrons. Puis-je maintenant parler des sanctions? S'il y a en Rhodésie, des problèmes sociaux à cause de la pauvreté de la terre, de la faim et d'autres maux, y en a-t-il maintenant de nouveaux à la suite de l'imposition des sanctions, et le chômage en est-il le résultat direct?

Le prof. Pratt: Jusqu'à un certain point, oui. Les chiffres qui se trouvent dans le rapport économique que je viens de mentionner, indiquent qu'il y a une chute de 6,000 ou 7,000 personnes, je pense, dans le nombre d'Africains employés. Je ne suis pas sûr des chiffres en ce qui concerne l'emploi des Européens, mais il a probablement baissé.

M. Churchill: Suite aux sanctions?

Le prof. Pratt: Suite aux sanctions.

M. Churchill: Les sanctions ont-elles provoqué le chômage en Rhodésie?

Le prof. Pratt: Oui.

M. Churchill: Dans ce cas, vous apprendrez avec intérêt que M. Pearson est désireux d'apporter son aide. Je lui ai posé la question hier, à la Chambre et cela figure à la page 5376 du hansard:

> Le gouvernement a-t-il prévu de l'aide aux travailleurs de ce pays qui ont été ou peuvent être sans emploi à cause de la continuation des sanctions?

Ensuite, M. Pearson m'a renvoyé au rapport de la conférence des premiers ministres. J'ai dit alors:

> S'agira-t-il d'une aide économique leur permettant de maintenir leur standard de vie?

Et voici l'intéressante réponse de M. Pearson:

> Il y en aura certainement...

C'est un développement intéressant de la politique canadienne: si le chômage s'accentue en Rhodésie, le gouvernement canadien est disposé à fournir une assistance économique. C'est une initiative du Canada qui, j'en suis convaincu, recueillera votre approbation.

Le prof. Pratt: Certainement. Cela exigera beaucoup d'habilité, mais si un système d'assistance aux Européens et aux Africains qui ont souffert des sanctions, pouvait être élaboré, sans soutenir pour autant le régime rebelle, bien entendu, ce serait certainement un premier pas.

M. Churchill: Seriez-vous satisfait de voir des gens souffrir une détresse économique en attendant que la situation politique soit réglée? Ce n'est pas l'avis de M. Pearson. Il est décidé à fournir dès maintenant une aide économique. J'ai été très heureux d'entendre hier sa déclaration.

• 1115

A la page 14 de votre résumé, vous manifestez votre confiance dans le département des Affaires extérieures. Je ne partage pas toujours votre avis à ce sujet. Vous avez également oublié de mentionner le nom de M. Martin dans votre résumé.

Vous dites à la page 14:

> il est plus important de souligner l'importance qu'aurait une initiative canadienne originale tant aux Nations Unies que dans le Commonwealth, que d'énoncer en détail ce que serait cette initiative.

A moins que vous n'en donniez les détails, qu'y a-t-il à gagner? Comment pouvez-vous proposer une initiative canadienne aux Nations Unies et au Commonwealth sans examiner en détail ce que cette initiative pourrait être?

Le prof. Pratt: Ma remarque risque d'être mal interprétée et je me ferai un plaisir de la préciser. Néanmoins avant de le faire, je

m'empresse de dire que j'associe toujours M. Martin au département des Affaires extérieures et ma confiance est dictée surtout par ma confiance en M. Martin.

Maintenant, pour en revenir à ce point particulier, je voulais dire qu'il était plus urgent, à mon avis, de parler devant ce comité de l'importance de l'initiative, laissant la discussion de détails au service des Affaires extérieures. Néanmoins, en dernière analyse, il est inutile de parler de l'importance d'un projet à moins d'avoir une vue claire de ce que le projet devrait être.

M. Churchill: J'ai conclu que vous aviez détaillé le projet au mieux de votre connaissance à la page 15. Vous établissez six points.

Le prof. Pratt: La page 15 est légèrement différente. D'une certaine manière, c'est une question de conscience; en effet, celui qui, tel que moi, par exemple, préconise qu'on insiste dans ce sens, doit être en mesure de répondre en détail à la question de ce qui adviendrait en Rhodésie, en cas de succès. Comment assurer la stabilité que vous prétendez poursuivre? Par conséquent, les mesures que j'ai décrites dans ma déclaration préliminaire ne concernent pas la politique immédiate mais la politique consécutive au rétablissement du gouvernement constitutionnel.

M. Churchill: J'ai précisément deux ou trois questions à ce sujet, monsieur le président. Professeur Pratt, vous parlez d'une paix durable en Rhodésie. La paix n'y règne-t-elle pas maintenant?

Le prof. Pratt: Bien sûr. Il s'agit, évidemment, de s'entendre sur l'interprétation des termes. Si, au lieu de parler de paix dans ma déclaration préliminaire, nous parlions d'une longue expérience de stabilité et d'égalité, c'est, du moins je l'espère, ce que ces mesures chercheraient à obtenir.

M. Churchill: Vous mentionnez à l'article 1:

> autorité internationale continue ou autorité définitive de la Grande-Bretagne,

L'article 2 est celui qui m'intéresse le plus:

> une présence militaire internationale ou britannique,

En d'autres termes, il s'agit d'un régime qui dépendra des baïonnettes jusqu'au jour où les réformes que vous préconisez seront effectives. Pourquoi ne pas dire une présence militaire canadienne? Êtes-vous prêt à engager 10,000 soldats canadiens en Rhodésie pour une période de 30 ans en attendant le règlement de la situation politique que vous souhaiteriez?

Le prof. Pratt: Il serait souhaitable, lorsque le gouvernement constitutionnel sera restauré en Rhodésie, que le Canada apporte sa participation et sa coopération au cas où la Grande-Bretagne demanderait à d'autres membres des Nations Unies ou du Commonwealth de se joindre à elle pour exercer ce mandat final. Mais à mon avis, il ne s'agirait pas de 30 ans. Cela arriverait beauoup plus tôt. Peut-être un peu au-delà des 5 à 7 ans mentionnés, si je ne me trompe, par M. Sanger, la semaine dernière.

M. Churchill: Seriez-vous prêt à proposer là-bas une présence militaire canadienne? Si vous poussez la Grande-Bretagne et les Nation Unies à recourir à l'action militaire, pourquoi le Canada ne serait-il pas d'accord de fournir les forces nécessaires à imposer une solution?

Le prof. Pratt: J'estime sans détours, que le Canada devrait prendre part, dans le cadre du Commonwealth ou des Nations Unies à une intervention militaire si l'on décidait ultérieurement d'y recourir et si tout autre moyen n'avait pas abouti.

M. Churchill: J'ai posé ces questions, monsieur le président, mais je n'approuve aucun recours à la force en Rhodésie. Si toutefois, on décidait d'une politique de force, j'espère que le Canada ne se contenterait pas de mettre les autres en avant et de se tenir à l'arrière-plan. Voilà, je pense, le genre de pensée confuse qui entache de telles discussions; je suis toutefois certainement adversaire de l'emploi de la force.

• 1120

M. Basford: Professeur Pratt, je voudrais vous poser d'autres questions au sujet de votre étude des sanctions et d'un certain optimisme dont vous témoignez à leur sujet. Il me semble qu'en dépit de leur insuccès au cours de leur histoire, il importe que nous nous efforcions de donner à la collectivité internationale un exemple efficace de leur emploi. Répondant à M. Brewin, vous avez évoqué l'éventualité d'une intervention au Mozambique pour calfater une partie des infiltrations. Je voudrais étudier avec vous la possibilité d'entreprendre, dans le même but,

une action contre l'Afrique du Sud. Croyez-vous que cela soit sage?

Le prof. Pratt: Je crois que oui, mais je partage l'attitude du gouvernement britannique et sans doute celle de notre propre gouvernement qui entend s'efforcer, dans toute la mesure du possible, de ne pas mêler la question de la Rhodésie aux discussions concernant la situation en Afrique du Sud.

Si ces discussions devenaient inextricablement mêlées, le problème deviendrait beaucoup plus vaste et beaucoup plus difficile et la solution en serait considérablement retardée. Il semblerait par conséquent, si l'on s'en tient à ce point de vue, que la première chose à faire, soit de voir ce qu'on pourrait gagner à faire pression, surtout en ce qui concerne les infractions aux sanctions imposées que facilitent les deux ports de Mozambique, Lourenço Marques et Beira. Les pressions seraient plus faciles à exercer s'il s'agissait seulement de deux ports et les contrées de l'Ouest ont sans doute à l'égard du Portugal des moyens de pression qu'elles n'ont probablement pas à l'égard de l'Afrique du Sud. Il s'agit plus d'un problème de tactique que d'une question de principe.

M. Basford: Jusqu'à quel point considérez-vous l'Afrique du Sud comme constituant une brèche à l'application des sanctions?

Le prof. Pratt: L'Afrique du Sud peut toujours mettre la Rhodésie à l'abri de l'effet total des sanctions si elle est bien décidée à le faire. Si l'opinion internationale se réaffirme encore et se décide à pousser les sanctions jusqu'au bout et avec autant d'énergie que les circonstances le réclament, tout ce qu'on peut espérer est que l'Afrique du Sud admette qu'il est de son intérêt de ne pas pousser à l'extrême cette guerre de nerfs et de sanctions, et de ne pas trop s'en mêler, afin d'y mettre fin le plus tôt possible. Pour autant que je sache, l'Afrique du Sud, après l'application des sanctions, adopterait cette ligne de conduite. Il ne s'agirait pas de couper les relations commerciales avec la Rhodésie, ni de les enfler particulièrement. Il semble que récemment, l'Afrique du Sud ait dépassé ce stade et renforce la situation de la Rhodésie par l'accroissement de ses importations et de ses exportations. Je souhaiterais que l'on convainque l'Afrique du Sud de reprendre sa position initiale, ce qui serait d'ailleurs dans son propre intérêt. Je crois que ce serait l'intérêt de tout le monde d'intégrer ces deux questions tant en ce qui concerne leur discussion que l'action à envisager.

M. Basford: Je n'ai pas cherché à intégrer les deux questions. Je me suis seulement efforcé d'avoir votre opinion sur l'Afrique du Sud, considérée comme une source d'infractions aux sanctions. Si je vous comprends bien, vous considérez l'Afrique du Sud comme un problème à cet égard.

Le prof. Pratt: Et un grand problème, au point qu'il pourrait rendre nul et non-avenu tout ce que nous pourrions entreprendre.

M. Basford: J'essayais précisément de vous faire dire comment vous comptiez y parer.

Le prof. Pratt: J'empiète maintenant en quelque sorte sur votre propre domaine...

M. Basford: Vous avez un sens éminent de la modestie qu'on rencontre rarement dans votre profession.

• 1125

Le prof. Pratt: Il est plus nécessaire que jamais d'en faire preuve. Il est à espérer que si la résolution des principales puissances occidentales, qui sont les plus engagées, continue à se manifester clairement, elle sera intensifiée et durable. Et lorsque cette résolution sera évidente, il est à espérer que l'Afrique du Sud, prenant conscience de ses propres intérêts, hésitera à accorder toute sa protection à la Rhodésie comme il semble qu'elle l'ait fait au début, où elle aurait exercé une certaine pression en vue d'en arriver à un arrangement.

M. Basford: Quel moyen, à votre avis, assurerait le succès des sanctions en Rhodésie, un changement de gouvernement, un changement d'attitude de la part de Smith ou quoi encore?

Le prof. Pratt: Je suppose que la réponse la plus réaliste serait d'escompter de la part du régime actuel une prise de conscience suffisante pour l'inciter à reprendre les négociations avec les Britanniques, sensiblement dans la même perspective que celle du début. Le problème n'en serait pas résolu pour autant car il faut bien reconnaître qu'au cours de ces négociations, le premier ministre Wilson est allé très loin. Il faudrait encore se préoccuper des détails des négociations, mais je ne crois pas me tromper en disant qu'on pourrait raisonnablement s'attendre à ce que le régime actuel revienne prendre place à la table de négociations.

M. Basford: Y a-t-il lieu de croire que la collectivité européenne de Rhodésie pense en

ce moment: «Débarrassons-nous de ces sanctions en négociant.»?

Le prof. Pratt: Vraiment, je n'en sais rien, mais il ressort de mes lectures qu'il s'est formé récemment un groupe qui parle de cette manière. Il ne semble pas, au demeurant, qu'il s'agisse d'une force politique importante. Il ressort du sentiment politique interne de la communauté européenne que l'effort principal qu'on exerce contre Smith vient encore de l'autre côté.

M. Basford: Je ne veux pas abuser de votre temps mais j'ai encore une question à poser au sujet de la déclaration que vous faites à la page 15 de ce compte rendu. Vous parlez de mesures à long terme ce qui suppose une présence prolongée en Rhodésie des Britanniques, présence à la fois militaire et politique. A quel point le gouvernement britannique est-il d'accord pour entreprendre une action de cette sorte?

• 1130

Le prof. Pratt: Et d'une certaine manière, on devrait dire qu'ils n'ont guère envie d'agir de la sorte, s'il s'agissait d'une implication majeure. En d'autres termes nous leur demandions de prendre la responsabilité importante d'établir un programme d'éducation, pour les Africains, de racheter les fermes européennes pour y installer des Africains. Ils hésitent, à coup sûr, au sujet de ces mesures car il s'agit d'une entreprise coûteuse. D'autre part, il est évident que la Grande-Bretagne compte parmi ses habitants plus que n'importe quel autre pays, des gens capables de le faire parce qu'ils ont des administrateurs expérimentés qui ont été engagés déjà dans le même genre de procédure dans d'autres parties d'Afrique. Je considère par conséquent, que ce serait une aide pour la Grande-Bretagne, si on lui montrait clairement que des pays intéressés et qui sympathisent à cette cause, tels que le Canada, seraient disposés à l'aider dans l'établissement de ces programmes éducatifs en fournissant le personnel technique d'assistance pendant la période de temps nécessaire, au cours de laquelle on peut faire face à une pénurie sérieuse de gens qualifiés. Il s'agit là d'un des objectifs de notre politique du Commonwealth, définie à la conférence de Lagos par le Secrétariat du Commonwealth, de créer un sous-comité sur le problème de l'éducation des Africains sous les auspices duquel, des Africains de Rhodésie reçoivent dans les pays du Commonwealth en y comprenant le nôtre, l'entraînement nécessaire vers des objectifs à long terme.

M. Basford: Je crois que vous avez dit dans votre exposé que l'on fut témoin, après la DUI, d'une forte pression au sein de la communauté africaine pour l'usage immédiat de la force, et qu'on évite pour le moment ce geste en optant pour des sanctions. Pourriez-vous nous dire quelles sont maintenant les pressions à l'œuvre pour l'usage de la force?

Le prof. Pratt: Ce n'est que mon opinion. A mon avis, le climat actuel est compliqué et peut porter à une fausse interprétation. Il est marqué en partie par un sentiment de découragement qui découle de la reconnaissance de leur propre faiblesse et de leur inaptitude à maîtriser le problème. Le climat est également marqué d'un découragement, d'un sentiment qu'ils sont en fin de compte laissés à leur propre sort par les gens de l'extérieur du continent, tout en sachant qu'ils n'ont pas dans le moment ou qu'ils n'auront pas avant longtemps la puissance militaire nécessaire pour renverser le présent état de choses. Cela explique un peu pourquoi on assiste parfois à des envolées oratoires passablement violentes qui sont souvent un substitut pour l'impossibilité de faire les choses soi-même. Cela explique aussi en partie cette pratique qu'ont les leaders africains de dire: «Très bien, il faudra que les Africains eux-mêmes règlent le problème», et ils entendent par cela que leurs pays prêteront leur secours au maquis rhodésien. C'est là une réaction que l'on peut facilement comprendre, mais elle est déprimante et décourageante si l'on songe à tous les malheurs, aux pertes de vies et autres résultats néfastes que cela entraînera au cours des années à venir. Il me semble que c'est une raison de plus qui devrait forcer les intéressés, à l'intérieur comme à l'extérieur du Commonwealth, à s'occuper de près de la situation et à continuer à exercer des pressions pour qu'on en vienne à une solution qui ne demandera pas l'usage de la force.

M. Basford: Merci, monsieur le président.

M. Harkness: Si l'on regarde la situation d'une façon pragmatique et si on laisse de côté les espoirs que l'on pourrait conserver, ne croyez-vous pas qu'il y a probablement seulement quatre façons d'en arriver à un changement de la situation en Rhodésie? La première serait une intervention militaire de grande envergure de la part de la Grande-Bretagne ou des Nations Unies, ou une autre opération du genre. La deuxième serait une pression économique par voie de sanctions, la troisième serait la force de l'opinion publique mondiale telle qu'exprimée aux Nations Unies et ailleurs, tandis que la quatrième serait une révolution interne déclenchée par les Africains eux-mêmes. Croyez-vous qu'il y aurait,

à part les façons que je viens de mentionner, quelque autre moyen d'amener un changement dans la situation existante?

• 1135

Le prof. Pratt: Non, je ne crois pas. Je ne sais si l'une de ces quatre façons aurait d'heureux résultats. Je doute fort que l'opinion publique mondiale puisse, à moins qu'elle ne soit accompagnée d'une pression économique, régler la situation.

M. Harkness: J'ai l'intention de traiter plus longuement de ces quatre façons, mais je voulais d'abord savoir si vous connaissez d'autres moyens qui pourraient mener à un changement de la situation telle qu'elle existe présentement en Rhodésie.

Le prof. Pratt: C'est très bien. Voyons maintenant où me mènera votre argument.

M. Harkness: En ce qui concerne la première, vous dites à la page 13 de votre exposé, en ce qui a trait aux trois positions que le Canada pourrait adopter à votre avis, que:

> La première serait de constater que les mesures autres que la force n'ont pas réussi et de recommander à la Grande-Bretagne d'utiliser la force pour renverser le régime Smith.

Puis, vous continuez ainsi:

> ...cette position gagnerait facilement au Canada l'approbation de bien des États, mais n'aiderait pas à la solution de la crise.

Je suis d'accord sur ce point de vue mais je voudrais savoir s'il s'agit vraiment d'une alternative. En d'autres termes, croyez-vous qu'il y ait quelque possibilité que ce soit que l'opinion publique au Royaume-Uni permette au gouvernement actuel ou à tout autre gouvernement d'utiliser la force militaire nécessaire et de mener un véritable combat en Rhodésie pour renverser le régime actuel?

Le prof. Pratt: La puissance de votre argument et le fait que la Grande-Bretagne apposerait inévitablement son veto si le Conseil de sécurité tentait de remettre l'entière responsabilité sur les épaules de la Grande-Bretagne me mènent à suggérer qu'il serait vraiment impensable de simplement demander à la Grande-Bretagne de faire usage de la force dès demain. Mais, en laissant de côté les aspects que la situation pourrait prendre après une plus longue période de sanctions, il est permis de croire que la Grande-Bretagne pourrait être invitée à participer à une intervention de la part des Nations Unies.

M. Harkness: Si l'on laisse les Nations Unies de côté pour le moment, croyez-vous qu'il y ait la moindre possibilité que la Grande-Bretagne renverse le présent régime par l'usage de la force?

Le prof. Pratt: Non, je n'entrevois pas que la Grande-Bretagne procède ainsi et par elle-même dans le moment.

M. Harkness: Je partage votre opinion. J'en conclus donc que ce que vous avez proposé comme étant le premier acte que le Canada pourrait poser n'est pas une ligne de conduite du tout, qu'il n'est pas réaliste comme vous venez de le dire et que nous devrions l'oublier immédiatement.

Le prof. Pratt: Je suis entièrement d'accord avec vous si vous voulez dire, comme on vient de le faire, qu'il serait impensable que le Canada tente de placer la Grande-Bretagne seule devant la situation et lui enjoigne d'utiliser la force militaire immédiatement. L'usage de la force, à mon avis, ne devrait être envisagé que lorsque tous les efforts ont été faits pour redonner un gouvernement constitutionnel à la Rhodésie par d'autres moyens et, si la force doit être utilisée, il ne faudrait l'employer qu'après en avoir discuté dans le cadre du Commonwealth ou des Nations Unies et avec le consentement de la Grande-Bretagne.

M. Harkness: Nous en arrivons maintenant à la question de l'utilisation de la force par les Nations Unies. Tout d'abord, les Nations Unies ont-elles déjà procédé à une intervention militaire dans un pays où elles n'avaient pas été invitées à ce faire par les gens qui en avaient, véritablement ou non, le contrôle?

Le prof. Pratt: Nous parlons maintenant d'une éventualité et j'ai tenté d'expliquer que cette éventualité, laquelle ne se présentera jamais, je l'espère, impliquerait le droit légal pour la Rhodésie de demander cette intervention.

• 1140

M. Harkness: Nous en venons donc à une question de droit légal et d'autorité *de facto*.

Le prof. Pratt: C'est exact, et la distinction est très importante. Je veux parler ici de la Grande-Bretagne.

M. Harkness: Oui, et c'est toute une distinction. Mais, de toute façon, croyez-vous qu'un certain nombre de pays membres des Nations Unies seraient vraiment prêts à contribuer, par exemple, des effectifs militaires considérables qui seraient envoyés en Rhodésie et en feraient la conquête, car ce serait véritablement là leur but?

Le prof. Pratt: Non, je ne crois pas qu'on procéderait ainsi avant que tous les efforts n'aient été faits pour atteindre ce but d'une

autre façon, et j'espère que ces efforts auront d'heureux résultats. Et si l'on doit considérer une telle intervention, j'aimerais que la majorité des pays en cause se rendraient compte que l'alternative serait encore moins désirable.

M. Harkness: A mon avis, il n'est pas du tout réaliste de s'attendre à un changement de la situation en Rhodésie par une action militaire de la part des Nations Unies. La chose est possible, mais à mon avis il n'est pas réaliste de l'envisager comme une des solutions possibles.

Le prof. Pratt: Ce que vous avancez est vrai, si la discussion et la décision devaient se faire immédiatement, mais nous traitons d'une situation hypothétique qui serait envisagée après que les autres lignes de conduite auraient été employées et, à ce moment-là, dans l'évaluation des lignes de conduite, il se pourrait fort bien qu'on en vienne d'accord sur un tel geste si l'on se rend bien compte des résultats désastreux qui pourraient se produire en n'adoptant pas une telle ligne de conduite.

M. Harkness: Nous en arrivons maintenant à la question des sanctions. Les sanctions qu'on a prises ont-elles eu un effet marquant jusqu'à maintenant sur l'économie de la Rhodésie?

Le prof. Pratt: Je crois que oui. J'ai finalement réussi hier, après de nombreux efforts, à me procurer une copie du dernier rapport des Nations Unies sur le résultat des sanctions; ce rapport vient d'être rendu public et le *Globe and Mail* d'hier en a traité. Je ne suis pas en mesure de vous en donner un rapport sommaire, mais j'en ai déduit que les sanctions ont été plus efficaces que je ne l'aurais cru et que les débouchés de la Mozambique et de l'Union sud-africaine n'ont pas été si importants que les comptes rendus de la presse me l'avaient porté à croire.

Le contenu du rapport doit être lu et repensé plusieurs fois, et je n'ai pas eu le temps de le faire, mais ma première réaction est que les sanctions offrent un champ d'action plus vaste qu'on ne l'avait tout d'abord imaginé.

M. Harkness: Vous a-t-il été donné d'étudier les statistiques du gouvernement rhodésien sur les exportations et les importations au cours des deux dernières années? Êtes-vous d'accord avec ces statistiques?

Le prof. Pratt: Ce document n'a été rendu public qu'hier, et je n'ai pas encore eu le loisir d'étudier dans quelle mesure les statistiques des Nations Unies, qui sont établies grâce aux rapports des pays-membres sur les échanges commerciaux avec la Rhodésie, correspondent ou non avec les chiffres publiés par le régime actuel. J'ai certainement l'impression, si c'est là la vôtre qu'à première vue les statistiques des Nations Unies nous donnent une toute autre impression que celle qui nous est laissée par le responsable des finances dans le gouvernement de Salisbury.

M. Harkness: Possédez-vous des preuves qui indiqueraient que les services essentiels de la Rhodésie ont été sérieusement affectés? Leurs moyens de transport ou leur niveau de vie, par exemple?

Le prof. Pratt: Les rapports des pays dont les Nations Unies viennent de faire la compilation indiquent qu'il y a eu une baisse marquante des exportations d'une série importante de denrées rhodésiennes, et cette baisse est plus prononcée qu'on ne l'avait cru. Il y a donc cette preuve.

• 1145

J'imagine qu'il est possible pour un certain temps, et peut-être pour une assez longue période de temps (quoique à mon avis cette période sera assez courte), que l'économie et la richesse du pays puisse supporter une telle situation économique et puisse diminuer l'effet des sanctions sur la population, en versant des prix de soutien pour le tabac, ce qu'ils font, par exemple, et puis en créant des réserves de tabac. L'effet direct des sanctions en Rhodésie n'est donc pas ressenti fortement et immédiatement par la population.

M. Harkness: Oh, il ne fait aucun doute que les sanctions ont eu des résultats; il n'en est pas question. Mais, dans la mesure où l'on puisse le déterminer par la voix des journaux, les sanctions n'ont pas eu des résultats matériels. Êtes-vous d'accord là-dessus?

Le prof. Pratt: Non, pas après avoir pris connaissance du rapport des Nations Unies. Elles ont eu un résultat matériel que l'économie rhodésienne aura de la difficulté à soutenir sur une longue période de temps.

M. Harkness: Voilà une question, je suppose...

Le prof. Pratt: Alors, l'un de nous deux pourrait écrire une lettre sur le sujet en temps et lieu.

M. Harkness: ... qu'on ne peut déterminer avec précision. Mais il me semble que les sanctions, même si elles ont eu un effet certain jusqu'à maintenant, auront encore plus d'effet à l'avenir. Elles sont dans une large mesure une question d'espoir, en tant que

solution, plutôt qu'une indication certaine qu'elles accompliront les résultats qu'on avait envisagés en les adoptant.

Le prof. Pratt: Voilà un argument qui donne plus de poids, d'une certaine façon, à votre observation. Il y a une distinction entre les effets économiques et politiques des sanctions. J'ai laissé entendre jusqu'à maintenant que le rapport des Nations Unies indique, d'une façon très claire, que les sanctions ont eu des effets plus qu'économiques. Mais les effets économiques des sanctions n'entraînent pas nécessairement, du moins immédiatement, les effets politiques anticipés; et le régime a montré moins de signes de retour à un gouvernement constitutionnel qu'il n'y a de signes d'effets économiques causés par les sanctions.

M. Harkness: Je suppose donc que vous êtes d'accord que les deux facteurs que j'ai mentionnés, la force de l'opinion publique et une insurrection par la population indigène, n'ont guère de chances d'amener un changement dans la situation.

Le prof. Pratt: Je suis d'accord avec vous pour dire que la force de l'opinion publique mondiale ne peut apporter un changement. Mais je conserve encore l'espoir que l'opinion mondiale, de concert avec les sanctions et avec la reconnaissance qu'il y a une détermination mondiale de voir à ce que survienne une solution constitutionnelle, apportera un tel changement.

La possibilité d'une insurrection est décourageante. Je crois qu'il faut se plier à la réalité et admettre qu'une insurrection réussie ne peut se produire avant bien longtemps, mais on verra des tentatives de plus en plus nombreuses et c'est cela qui est décourageant.

M. Harkness: Je suis d'accord avec vous sur ce point. Les possibilités d'une telle insurrection sont minimes et les tentatives n'auront que peu de résultats dans l'immédiat.

Le président: Avez-vous terminé, monsieur Harkness? M. Nesbitt vient ensuite, suivi de M. Macdonald.

M. Nesbitt: Parlant de ces sanctions, sujet qui nous intéresse tous au plus haut point, vous avez dit je crois, monsieur Pratt, que l'Afrique du Sud et la Mozambique constituaient les deux principaux points faibles. En connaissez-vous d'autres?

M. Pratt: Nous parlons maintenant de faits rapportés par la presse et si je comprends bien, ce sont d'autres pays qui profitent de la complaisance de la Mozambique et de l'Afrique du Sud.

M. Nesbitt: Hier, on a attiré mon attention sur un article paru dans un journal américain dans lequel on rapportait qu'un certain M. Rush, qui est, je crois, le président de la société *Union Carbide,* avait dit que la Rhodésie était habituellement le principal fournisseur de chrome des pays occidentaux et que les États-Unis étant liés par les sanctions devaient maintenant acheter leur chrome à l'Union soviétique. Mais la chose la plus renversante, vous en avez peut-être entendu parler aussi, c'est qu'en novembre, la Chine communiste avait acheté à la Rhodésie 60,000 tonnes de minerai de chrome de haute teneur.

• 1150

M. Pratt: C'est plus qu'intéressant. Ce n'est pas tout à fait une surprise; mais, si c'est vrai, je suis certain que cela a été fait avec beaucoup de discrétion afin de ne pas alerter l'opinion publique. Si tel est le cas, j'espère que ce fait sera le sujet d'une grande publicité.

M. Nesbitt: Il semble que c'est bien ce qu'a déclaré le président de *Union Carbide,* société qui possède des intérêts dans le chrome. On dit que la raison de ce geste viendrait du fait que la Russie ayant cessé de fournir du chrome à la Chine et que les États-Unis obtenant maintenant leur chrome de l'Union soviétique, la Chine doit alors acheter le sien à la Rhodésie.

M. Pratt: Il est possible que la Chine ait employé le même raisonnement que le Malawi, le chrome étant d'une telle importance, elle ne pouvait agir autrement. C'est un fait très intéressant; j'espère qu'une fois la chose confirmée, on pourra lui donner une grande publicité.

M. Nesbitt: Nous avons aussi appris directement ou indirectement qu'à l'occasion on vendait du tabac.

Or, j'aurais une dernière question plutôt théorique au sujet des sanctions. La Rhodésie est le sujet de nos discussions ce matin et on a beaucoup parlé des sanctions infligées à ce pays par les Nations Unies. A votre avis,

quand doit-on commencer, ou bien quand doit-on cesser l'usage des sanctions contre les pays qui ont des politiques intérieures répugnant à la majorité des autres pays du globe? Vous pourriez choisir plusieurs exemples; cependant, il n'est pas nécessaire d'entrer dans les détails. Quand faut-il commencer et quand faut-il arrêter l'emploi de ce moyen? La Rhodésie est actuellement la cible. Il y a, par exemple, l'Arabie Saoudite où se pratique encore l'esclavage. Quand à votre avis, les Nations Unies devraient-elles intervenir et quand devraient-elles s'en abstenir? Qu'en pensez-vous?

M. Pratt: C'est une question très importante et très pertinente qui doit être posée à quiconque qui, comme moi, approuve les sanctions. Je crois qu'il y a ici un point très important à souligner, c'est que les sanctions sont imposées par l'autorité légale reconnue du pays et, à mon avis, cela est très important.

M. Nesbitt: C'est peut-être une situation exceptionnelle.

M. Pratt: Pas tout à fait; en ce qui concerne les sanctions, c'est possible; mais une autre intervention de l'O.N.U., au Congo par exemple, faisait suite à une demande de l'autorité constituée. Ce point est important.

M. Nesbitt: Cependant, cela a amené la désintégration de l'autorité établie et conduit à la guerre civile.

M. Pratt: Oui, mais remarquez qu'on avait d'abord autorisé le geste de l'O.N.U. qui attend d'avoir le droit non équivoque d'intervenir, soit une demande expresse des autorités légalement constituées.

M. Harkness: Me permettez-vous une remarque? Croyez-vous que cette question d'autorités légalement constituées soit réellement de quelque valeur aujourd'hui? Prenez le cas de la Chine. L'autorité légalement constituée, reconnue par l'O.N.U. et qui représente toujours la Chine au Conseil de sécurité, est le gouvernement de Formose. Ainsi, du strict point de vue légal, le gouvernement de Tchang Kaï-chek est toujours le gouvernement légal de la Chine; mais tout le monde convient que cela est tout à fait contraire à la réalité. Je doute que cette insistance de M. Martin et de plusieurs autres à attacher toute cette importance au gouvernement légal de la Rhodésie ait beaucoup de poids; ce n'est pas être réaliste.

• 1155

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur le président, un mot seulement. N'est-il pas exact que le régime de Salisbury n'a pas été reconnu officiellement par aucun pays?

M. Pratt: Je crois que c'est là un point important. Votre remarque aurait plus de valeur si un nombre de plus en plus grand de pays reconnaissaient le régime de Salisbury, mais aucun ne le fait et de plus, la Grande-Bretagne prétend toujours être l'autorité légale en Rhodésie et elle tente toujours d'y rétablir son autorité *de facto*. Dans cette situation particulière, nous respectons tous la position de la Grande-Bretagne. Je pense cependant, que la distinction doit être retenue.

M. Nesbitt: La charte de l'O.N.U. est loin d'être claire au sujet de ce qui peut constituer un danger pour la paix et la sécurité dans le monde et les affaires intérieures d'un pays. Ayant été aux Nations Unies un bon nombre de fois, on m'a souvent reproché la façon dont nous avons traité les Indiens, comme l'a mentionné plus tôt M. Walker. Les Suédois sont aussi appelés «petits saints de bois», tout comme les Canadiens, pour leur comportement à l'endroit des Lapons.

M. Walker: Ici je tiens à dire que les remarques que j'ai faites n'étaient pas du tout une approbation de ce que fait actuellement le régime illégal de la Rhodésie.

M. Nesbitt: Je ne voulais pas dire cela non plus, monsieur Walker. C'est toujours la même histoire; je voulais en venir à la première question que je posais à M. Pratt au sujet de l'O.N.U. et des autres organisations internationales. A quel moment doivent-elles intervenir là où se commettent des actes répréhensibles; et, à mon avis, notre comportement à l'endroit des Indiens est répréhensible. Quand ces diverses autorités supranationales doivent-elles intervenir? Je serais très heureux de connaître l'opinion de M. Pratt, car il a étudié longuement ces problèmes en

plusieurs endroits de l'Afrique. J'aimerais bien savoir ce qu'il en pense.

M. Brewin: Avez-vous dit que l'O.N.U. était une autorité supranationale?

M. Nesbitt: Bien, ce n'est pas un gouvernement mondial, mais, à mon sens, c'est une autorité supranationale.

M. Brewin: Je n'avais pas bien compris; je voulais mieux comprendre la phrase.

M. Nesbitt: Je ne crois pas que ce soit un gouvernement mondial, monsieur Brewin.

M. Brewin: Certainement pas.

M. Nesbitt: C'est un centre de négociations avec en plus certaines autres choses.

M. Pratt: Je voudrais souligner deux points; ce n'est pas seulement une question très importante, c'est une question sur laquelle les plus fameux spécialistes en droit international ne s'accordent pas. Au sujet de la crise en Rhodésie, quand on parle d'une invitation par l'autorité légalement constituée, il faut faire, à mon avis, une importante distinction qui ne s'applique pas à toutes les autres et c'est là qu'il y a injustice, car elles sont probablement beaucoup plus sérieuses que celle dont nous parlons aujourd'hui.

Un autre point pourrait être le désordre général comme cela s'est produit au Congo quoique, comme je l'ai dit, l'intervention ait été légalement justifiée par une demande formelle de l'autorité en place. Vous pouvez peut-être m'aider en cela, monsieur Nesbitt, j'essaie de me rappeler s'il y avait eu des interventions de l'O.N.U. différentes de ces deux cas particuliers. Je ne le crois pas. Le seul autre point est, j'en conviens, au moins superficiellement, une chose apparemment contradictoire et c'est de croire que cette crise pourrait être une menace à la paix mondiale alors que ce qui se passe au Yémen ou au Nigeria, je pourrais nommer cinq ou six autres endroits, n'est considéré que comme étant une situation extrêmement difficile.

• 1200

Je suppose qu'il faut voir là la sagesse du Conseil de sécurité qui hésite à invoquer les articles 39 à 42 dans les cas où il craint de ne pouvoir réussir, évitant ainsi de faire quelque tort à l'O.N.U. en s'attaquant à des problèmes qu'il ne pourrait résoudre. Si je comprends bien, il appartient au Conseil de sécurité de décider qu'est-ce qui peut être considéré comme étant une menace à la paix internationale. Le veto garantit qu'il ne prendra pas de mesures hâtives et vu qu'il y a eu deux prolongations et pas de veto lors de l'introduction des sanctions, cela indique que la question rhodésienne est assurée de cette garantie particulière du fait de l'application peu judicieuse des articles. Ceci dit, il me semble que ça établit, pour quiconque s'intéresse aux Nations Unies, à quel point il est important que l'intervention n'échoue pas. Cela serait préjudiciable pour les Nations Unies, en particulier parmi les États nouvellement indépendants, si ayant adopté cette attitude elles semblaient incapables d'obtenir l'application des sanctions, malgré ce qui n'est qu'une faible minorité d'après les dernières statistiques. A partir de là, il y a des considérations qu'il faut accepter comme l'une des conséquences des décisions déjà prises.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur Pratt, avant de passer à ma première question, je voudrais clarifier votre réponse antérieure; il n'y a aucun conflit d'ordre juridique à l'échelle internationale quant à la légitimité de la sanction. Vous parliez d'un conflit qui donne le droit de s'ingérer dans les affaires d'un État souverain, mais la question ne se pose pas dans le cas présent.

M. Pratt: Ce que je voulais dire précisément—il se peut que vous ayez raison et que ça n'ait aucun rapport—a trait à un long exposé dans une colonne du *London Times* sur la validité juridique du renvoi par la Grande-Bretagne devant le Conseil de sécurité de la décision d'arraisonner le «Johanna V», le navire qui transportait du pétrole à Beira, ce qu'elle a fait d'ailleurs. Cela a été débattu par des jurisconsultes en droit constitutionnel international de Grande-Bretagne.

M. Macdonald (Rosedale): La question de M. Nesbitt à propos de l'ingérence dans les affaires intérieures d'un État est une question hypothétique et intéressante, mais elle ne se pose pas dans le cas de la Rhodésie.

M. Pratt: En raison de l'invitation de la Grande-Bretagne?

M. Macdonald (Rosedale): Je reviens à l'expérience générale que vous avez acquise en Afrique équatoriale et en particulier, en ce qui concerne l'attitude des États indépendants; que pensez-vous de la faiblesse politique de l'Occident qui n'a pas réussi à renverser le régime Smith et des répercussions de cet échec pour des pays comme la Grande-Bretagne, le Canada et les États-Unis? Pensez-vous qu'il se puisse que les pays indépendants de l'Afrique équatoriale recourent à des solutions plus radicales, comme par exemple, celles que prône Pékin?

M. Pratt: C'est hypothétique. Je pense qu'il y a là un risque. Je ne crois pas qu'il soit prouvé qu'il y a un manque de fermeté politique. Je pense que les dirigeants africains craignent de plus en plus qu'il en soit ainsi. Dans ces circonstances, il reste encore à espérer, à mon avis, que le Canada en particulier, en tant que membre occidental du Commonwealth et en qui les pays africains ont grande confiance, puisse convaincre les dirigeants africains qui entretiennent des liens étroits avec les pays occidentaux dont le nôtre et qui adoptent une position définitivement et ouvertement non alignée que contrairement à ce qu'on dit ces protestations sont fermes.

• 1205

Je me souviens d'une conférence de presse du président Nyerere à laquelle j'ai assisté par hasard il y a 15 mois et au cours de laquelle un journaliste africain lui a demandé instamment pourquoi il ne prenait pas des mesures immédiates et ne posait pas de gestes plus significatifs. Ce à quoi il a répondu—et je pense que ce sont exactement les termes qu'il a employés car cela m'avait beaucoup frappé à l'époque: «mes amis canadiens insistent sans cesse pour que je leur donne plus de temps.» Je crois que c'est la réponse presque mot pour mot qu'il a faite. Je pense qu'un grand nombre de Canadiens qui ont travaillé pendant plusieurs années en Afrique équatoriale sous l'égide du Service universitaire canadien d'outre-mer (SUCO) ou dans le cadre d'autres ententes savent parfaitement que le Canada jouit toujours d'un grand prestige dans cette partie du monde, qu'il y a là de grandes possibilités et que de la sorte, une certaine responsabilité nous incombe.

M. Macdonald (Rosedale): A propos des dirigeants modérés, modérés dans leurs actes bien que quelquefois virulents dans leurs déclarations, comme par exemple Nyerere, ne serait-il plausible de supposer que si l'Occident ne réussisait pas à faire instaurer un gouvernement majoritaire en Rhodésie, ces éléments modérés pourraient être remplacés par des éléments moins enclins à montrer patte blanche?

M. Pratt: Je pense que ce serait sauter aux conclusions et dramatiser. A mon avis, il serait plus exact de dire que les éléments xénophobes exerceront des pressions plus fortes sur leurs dirigeants, mais la situation politique des présidents Kaunda et Nyerere, ainsi que les présidents Obote et Kenyata est bien assise et ils pourront peut-être passer outre, mais ce n'est pas exactement ce qui me préoccupe. Je me demande quel sera le jugement et l'attitude de ces hommes, non uniquement face aux pressions auxquelles ils seront exposés ou au genre de conclusions qu'ils tireront quant à la validité du Commonwealth en tant qu'association d'états dans laquelle l'un des rares facteurs d'unité, donc le plus vital, est une reconnaissance d'égalité raciale.

Le président: Avez-vous une autre question à poser, monsieur McIntosh?

M. McIntosh: Non, je n'en ai pas. Je pourrai la poser lorsque M. Macdonald en aura terminé.

M. Macdonald (Rosedale): J'ai terminé; merci monsieur le président.

M. Macquarrie: Je veux simplement dire que je regrette de devoir quitter la réunion et, par conséquent, je m'abstiendrai de poser des questions. Je tiens à dire, en qualité de vieil académicien, que c'est un plaisir d'entendre parler le professeur Pratt et de lire ce qu'il a dit. Je souhaiterais qu'un plus grand nombre de nos érudits se consacrent à l'étude de ce continent vital qu'est l'Afrique. Je pense que je partage son jugement implicite et explicite quant à ce régime rhodésien des plus impopulaires.

M. Macdonald (Rosedale): Certains d'entre nous vous prendraient bien pour un jeune académicien.

M. Macquarrie: Je suis tout aussi navré que vous devant les moyens que nous utilisons pour prendre position dans une situation internationale aussi significative. J'ai retenu quelques-unes des lignes d'action qu'il a proposées, mais elles sont toutes d'un choix difficile; certaines sont même utopiques. La seule qui à tous les points de vue, je pense, était chimérique et à rejeter se résumait à inciter la Grande-Bretagne à recourir à la force. C'est là une ligne de conduite que je ne puis accepter ou même envisager un seul instant. J'apprécie les commentaires de M. Pratt.

M. Pratt: Moi aussi, je m'en suis totalement dissocié.

M. Macquarrie: Très bien.

M. McIntosh: Je n'aurai qu'une question à poser. Elle a trait à une réponse que M. Pratt a faite à une question. Il a déclaré que le régime Smith faisait fi du principe du gouvernement majoritaire. Sur quoi basez-vous cette assertion?

• 1210

M. Pratt: Je ne saisis pas très bien votre question. Je pensais qu'il était suffisamment probant que le genre d'électorat envers qui le régime est responsable . . .

M. McIntosh: Je me demande si M. Smith a jamais déclaré que son régime ou son administration faisait fi du principe de la majorité. Ce problème n'entre-t-il pas dans le cadre des différentes étapes de la période de transition? De fait, d'après tous les articles que j'ai lus sur ce qu'a déclaré M. Smith, il apparaît qu'il accepte l'idée d'un gouvernement majoritaire en Rhodésie un jour ou l'autre; mais là où il y a divergence d'opinions, c'est la question de savoir comment la période de transition s'effectuera et sur quelle base les gens auront le droit de vote.

M. Pratt: Je pense que je conviendrais avec vous quant à l'essentiel de la nature du différend. Je pensais qu'il suffisait de faire remarquer que le régime actuel était loin d'être du type majoritaire. Tout au moins, la preuve d'une victoire électorale est hors de question, étant donné la nature de l'électorat et l'insistance avec laquelle M. Smith affirme qu'il n'acceptera pas le principe du référendum pour vérifier le 5e principe auquel la Grande-Bretagne attache tant d'importance, à juste titre d'ailleurs.

M. McIntosh: Je ne pense pas que cela vous autorise à dire que le régime Smith foule aux pieds le principe du gouvernement majoritaire, car, à mon avis, ça n'est pas le cas, et je doute que vous puissiez étayer cette assertion.

M. Pratt: J'attache beaucoup d'importance au fait que M. Smith montre peu d'empressement à sonder l'opinion publique par voie de référendum. J'en conclus qu'il reconnaît que la majorité ne serait pas de son côté.

Quant à la question de la position de M. Smith à l'égard de l'objectif à long terme, ce que vous avez dit est certainement fondé. Les discussions entre M. Wilson et M. Smith ont toujours été ramenées sur les points de détail relatifs à la date d'avènement d'un gouvernement majoritaire. Je crois que la position de M. Wilson représente deux aspects: l'un était que les vérifications, etc ... que voudrait introduire M. Smith, retarderaient l'obtention de la règle majoritaire au point de la rendre inacceptable; l'autre, et probablement le plus important, parce que je crois que c'est sur ce point qu'ils ont rompu, était qu'il devrait y avoir dans l'intérim, selon M. Wilson, des garanties efficaces—la phrase de M. Wilson à la Chambre était «*copper bottom garantees*» («des garanties solidement fondées»)—qu'il n'y aurait pas de législation rétrograde, après l'indépendance mais avant d'aboutir à la règle majoritaire, se rapportant à ces aspects de la constitution qui englobaient cet objectif à long terme. Il en résulta de nombreux désaccords quant au genre de garanties qui pourraient être considérées.

M. McIntosh: Tout ce que je voudrais noter c'est qu'il y a au Canada certaines exigences auxquelles il faut se soumettre pour pouvoir voter. La même situation existe aux États-Unis, et cela s'applique également dans le cas de l'idée de M. Smith durant cette période de transition. Même aux États-Unis ils ne l'ont pas complètement encore.

Le prof. Pratt: Oui, c'est vrai.

M. McIntosh: Les circonstances varient selon chaque pays.

Le prof. Pratt: Mais dans la situation de la Rhodésie, ceux qui ont établi les règlements ont senti que le facteur prédominant était la nécessité de maintenir un contrôle blanc de la législature pour une assez longue période, et que les règlements du droit de vote l'assurent.

• 1215

M. McIntosh: Oui.

M. Churchill: Je voudrais ajouter une autre question, monsieur Pratt. Vous avez dit que M. Smith s'opposait à toute idée de référendum en ce qui concerne son gouvernement actuel. Première question: Est-ce que son gouvernement n'a pas été élu dans une élection? Deuxième question: Êtes-vous pour un référendum au cas où un problème se pose dans un pays?

Le prof. Pratt: Pour la première question, il a été élu à une élection dans laquelle il a gagné tous les sièges des 50 circonscriptions où une grande majorité du corps électoral était blanc, et il a perdu tous les 15 sièges des circonscriptions où les électeurs étaient en majorité des Africains. Il a donc gagné une élection, mais c'était une élection de la minorité blanche.

Quant au second point, le problème est la vieille politique britannique selon laquelle les britanniques doivent être assurés, avant de donner l'indépendance à un gouvernement, que celui-ci reçoive d'abord l'appui général de toute la population. Dans certains pays, ils ont insisté pour avoir une élection avant la passation définitive des pouvoirs afin d'être assurés que le gouvernement bénéficie de l'appui de toute la population. Ils ont fait cela

dans les pays où il y a un droit de vote assez étendu, de sorte que le résultat d'une élection reflète l'opinion de la population dans son ensemble. La situation rhodésienne est évidemment compliquée par le fait qu'une élection sous le système électoral actuel n'est pas assez représentative. Dans ce cas, il me semble qu'un référendum serait la façon évidente de satisfaire l'engagement britannique appuyé par le Commonwealth dans son communiqué de 1966, que l'opinion serait consultée par des moyens démocratiques appropriés.

M. Churchill: Dans les circonstances où un gouvernement est en situation de minorité, vous prononceriez-vous pour l'établissement d'un référendum sur des questions d'intérêt public?

M. Macdonald (Rosedale): Il y a une différence entre un gouvernement qui est en situation de minorité par rapport à un électorat majoritaire et un gouvernement qui est en situation de minorité parce que l'électorat est seulement une petite minorité de la population totale.

M. Nesbitt: Je me demande quel exemple M. Macdonald avait à l'esprit quand il a mentionné une majorité de l'électorat?

M. Macdonald (Rosedale): Une majorité de la population du pays qui forme l'électorat.

M. Thompson: Monsieur le président, je voudrais soulever une question concernant l'éducation en Rhodésie, gardant à l'esprit le fait que nous avons un intérêt commun dans l'éducation en Afrique. Les statistiques que j'ai relevées ici proviennent de statistiques du printemps dernier, 1967, publiées par le ministère de l'Éducation. Je me réfère exclusivement à des statistiques africaines. Je constate qu'il y a 3,302 écoles primaires avec 650,000 enfants, 92 écoles secondaires avec 14,050 étudiants, 652 écoles professionnelles diverses comprenant des écoles d'agriculture avec 24,000 étudiants et 28 écoles normales comptant 2,551 enseignants stagiaires. Et je ne pense pas me tromper en disant que la Rhodésie compte un des taux d'alphabétisation les plus élevés en Afrique. De plus, il y a une université multiraciale où non seulement les Bantous, mais aussi les étudiants de couleur, les Asiatiques et les Européens sont admis sans discrimination, et pour laquelle, je crois, le gouvernement accorde de l'aide aux étudiants. Ne pensez-vous pas que ce programme éducatif porte automatiquement en lui des éléments positifs qui tendent à amener éventuellement la règle majoritaire même d'après la structure politique actuelle pour ne pas dire quelque chose qui puisse l'améliorer?

• 1220

Le prof. Pratt: Cela est absolument vrai, et c'est évidemment une raison majeure, je croirais, pour laquelle la Grande-Bretagne a offert d'apporter de l'aide additionnelle à l'instruction secondaire en Rhodésie; parce que cela entraînerait aussi cette conséquence politique à long terme. Les chiffres que j'ai devant moi sont fondamentalement les mêmes que les vôtres, bien qu'ils datent déjà d'un an ou deux. Je ne les ai certainement pas reçus en même temps que vous. Ce sont fondamentalement les mêmes. Ils démontrent l'importance que le gouvernement rhodésien a accordée d'abord à l'instruction primaire. Il y a eu un très grand et très louable effort dans le développement de l'instruction primaire.

M. Thompson: Y a-t-il des écoles de commerce et des écoles secondaires, de surcroît?

Le prof. Pratt: Les écoles de commerce et les écoles secondaires sont de fondation plus récente et ne sont pas très importantes encore. Je ne sais pas si vous avez des chiffres concernant le nombre d'Africains en classe de sixième qui est la dernière classe du cours secondaire avant d'entrer à l'université? La pyramide devient très étroite à ce niveau.

M. Thompson: Je n'ai pas ce chiffre.

Le prof. Pratt: Les chiffres que je possède pour 1965 ne sont pas aussi récents, ils donnent 1,734 Européens et 93 Africains dans la classe de 6e. Il y a seulement deux écoles secondaires africaines qui dispensent l'enseignement au niveau de la 6e. Par conséquent, en ce qui concerne la formation des Africains qui pourraient éventuellement jouer un rôle important dans les cadres supérieurs de la fonction publique, etc... il reste beaucoup à faire.

Au sujet des écoles de commerce, un point que j'ai mentionné brièvement sans toutefois le développer est, à mon avis, la formule terriblement décourageante qui est utilisée par les syndicats blancs. L'admission à de nombreux secteurs commerciaux se fait par l'intermédiaire d'un apprentissage et le contrôle de ceux qui sont admis à un programme d'apprentissage résulte effectivement dans le contrôle de l'emploi de ce secteur commercial particulier.

Tous les chiffres que j'ai vus illustrent avec évidence qu'il y a moins d'Africains dans les secteurs commerciaux semi-spécialisés et spécialisés que dans les pays situés plus au Nord où cette formule ne s'applique pas.

Le président: Merci.

M. Basford: J'ai seulement une très brève question. Vous avez mentionné dans votre déclaration qu'il est nécessaire de communiquer avec la Rhodésie. Seriez-vous, monsieur, admis en Rhodésie?

Le prof. Pratt: Je ne sais pas. La dernière fois que j'y étais, c'était avant la déclaration unilatérale d'indépendance (DUI). C'était durant l'été 1965. En 1960, j'ai participé, avec l'Institut d'Études du Commonwealth à Oxford, à la publication du livre cité par le président. Ce livre a été vivement critiqué à Salisbury. Je me suis demandé, lorsque j'y suis allé, si je n'allais pas en conséquence me retrouver sur une liste d'immigrants indésirables. Mais je ne l'ai jamais demandé; et en réalité, je ne vois pas de raison non plus de le demander jusqu'au jour où je verrai la possibilité d'une visite pour des raisons personnelles. Je ne connais pas la réponse à votre question. Tout ce que je puis dire, c'est qu'en 1965 on m'a permis d'entrer.

M. Walker: Une question rapide: Y a-t-il une tendance à accroître l'immigration blanche en Rhodésie?

Le prof. Pratt: Je crois que la tendance à l'immigration blanche a été très significative depuis la guerre. En 1966, pour la première fois depuis la guerre, il y a eu une immigration nette de 4,000 à 5,000 personnes. On m'a dit que les chiffres les plus récents qui ont été publiés par le régime actuel montrent qu'il y a eu un tournant et qu'il y a une augmentation d'environ 1,000 personnes pour cette année.

M. Walker: Blanche.

Le prof. Pratt: Blanche, oui.

• 1225

M. Churchill: Puis-je poser une autre question? Monsieur Pratt, en ce qui concerne votre intérêt au ministère des Affaires extérieures, si vous désiriez aller en Rhodésie, ne pourrions-nous pas arranger un échange selon lequel vous seriez autorisé à visiter ce pays et un membre du gouvernement rhodésien autorisé à venir au Canada? Voulez-vous en discuter avec monsieur Martin?

M. Walker: J'ai bien peur que nous perdrions au change.

Le prof. Pratt: Quiconque irait en Rhodésie en mission officielle—évidemment, cela m'intéresserait vivement d'y aller—devrait étudier soigneusement les conditions. Je ne voudrais pas y aller dans des conditions qui laisseraient sous-entendre un appui au régime. Par exemple, si je ne pouvais visiter des amis qui y sont détenus, je ne voudrais pas y aller.

M. Churchill: Appuieriez-vous l'idée qu'un membre du gouvernement rhodésien visite le Canada et rencontre les membres du Comité? Ne croyez-vous pas que c'est une bonne idée?

Le prof. Pratt: Je ne sais pas combien de temps vous pouvez consacrer à la question rhodésienne. Je me prononcerais en faveur de l'idée qu'on entende directement le témoignage rhodésien. Il y a au Canada des porte-parole énergiques et francs qui sont de nouveaux sujets rhodésiens et qui vous donneraient certainement leurs impressions. Il y a également des Africains très capables ici qui vous apporteraient le point de vue africain.

Je crois qu'une invitation à un membre du régime de M. Smith serait plutôt un acte inamical vis-à-vis du gouverneur qui est constitutionnellement responsable de la Rhodésie.

M. Thompson: Connaissez-vous un Africain ou un membre du gouvernement rhodésien auquel on aurait refusé un visa pour visiter le Canada?

Le prof. Pratt: Je l'ai entendu prétendre, mais je ne sais pas si c'est un fait.

M. Thompson: Je vous le demande parce que j'ai compris, d'après la rumeur que j'ai entendue, qu'il y a quelqu'un qui devait venir à l'Université de Toronto pour participer à une séance d'étude.

Le prof. Pratt: C'est fort possible. La «John Birch Society»—non; excusez-moi; c'était un grave lapsus. Je veux dire la «Edmond Burke Society». Ce n'était pas volontaire. C'eût été une mauvaise plaisanterie si cela avait été volontaire. La «Edmond Burke Society» a organisé une séance d'étude une fin de semaine, sur la Rhodésie. Je n'ai pas eu de contact particulier avec eux. Il se peut très bien qu'ils aient tenté d'obtenir la permission de faire venir un ministre. Ce que j'ai entendu—et j'ai oublié où je l'ai entendu—c'est que M. Lataner-Burke avait été invité. Cependant, je ne savais pas que c'était à Toronto.

Le président: Messieurs, nous sommes en réunion depuis 9.30h. et il est maintenant 12.30h. Je ne pense pas que nous devrions abuser de la patience et de la bonne volonté du témoin. En votre nom, je désire le remercier pour avoir accepté notre invitation et été des nôtres ce matin.

La réunion est ajournée jusqu'à nouvelle convocation du président.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
ALISTAIR FRASER.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-septième législature

1967-1968

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. JEAN-EUDES DUBÉ

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 13

SÉANCE DU JEUDI 22 FÉVRIER 1968

CONCERNANT

le rapport du ministère des Affaires extérieures (1966)

TÉMOIN:

M. Cedric A. S. Greenhill, de Toronto, président de l'Association des Amis de la Rhodésie.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968
27631—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. Jean-Eudes Dubé

Vice-président: M. W. B. Nesbitt

et Messieurs

Allmand	Harkness	*Pelletier
Asselin	Hymmen	Pilon
(*Charlevoix*)	Lambert	Prud'homme
Basford	Laprise	Stanbury
Brewin	Lind	Thompson
Churchill	Macquarrie	Tolmie
Forrestall	McIntosh	Walker—24.
Groos	Orange	

(Quorum 13)

Le secrétaire du Comité,
Fernand Despatie.

* A remplacé M. Macdonald (*Rosedale*) le 30 janvier 1968.

ORDRE DE RENVOI

Le MARDI 30 janvier 1968.

Il est ordonné,—Que le nom de M. Pelletier soit substitué à celui de M. Macdonald (*Rosedale*) sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures.

Attesté:

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

27631—1½

[*Traduction*]

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 22 février 1968.

(15)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 11 h. 50 du matin, sous la présidence de M. Dubé.

Présents: MM. Allmand, Brewin, Dubé, Groos, Hymmen, Laprise, Lind, Pelletier, Orange, Pilon, Prud'homme, Tolmie, Walker—(13).

Aussi présent: M. Cedric A. S. Greenhill, de Toronto, président de l'Association des Amis de la Rhodésie.

Le Comité reprend l'étude du rapport annuel du ministère des Affaires extérieures (1966).

Le président mentionne les séances du sous-comité directeur tenues les 1er et 14 février 1968, ainsi qu'une invitation à M. Cedric Greenhill à se présenter devant le Comité afin d'exprimer ses vues sur le sujet de la Rhodésie.

Sur la proposition de M. Groos, appuyé par M. Orange,

Il est décidé,—Que des frais raisonnables de subsistance et de déplacement soient payés à M. Cedric Greenhill qui a été convoqué devant le Comité.

En appel au règlement, M. Brewin soulève la question d'une réunion des Comités des affaires extérieures et de la défense nationale avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense nationale, en vue d'étudier les sujets de l'OTAN et du Norad. Le président signale qu'il y a eu discussion à cet effet avec MM. Martin et Cadieux et qu'on espère qu'une telle réunion pourra se tenir le 29 février.

Le président présente M. Greenhill qui fait une déclaration portant sur la Rhodésie.

Le témoin est ensuite interrogé pendant la reste de la séance.

Sur la proposition de M. Lind, appuyé par M. Groos,

Il est décidé,—Que les documents suivants, mentionnés au dernier paragraphe de la déclaration de M. Greenhill, soient conservés par le secrétaire du Comité pour être à la disposition des membres:

— *Mémoire sur la question rhodésienne, préparé par la Société canadienne pour la Rhodésie, Toronto. (Pièce à l'appui n° 1)*

— *Liste symbolique de 1,000 noms de Canadiens qui croient aussi que le Canada devrait envoyer un groupe de représentants de tous les partis faire enquête en Rhodésie. (Pièce à l'appui n° 2)*

Le président remercie M. Greenhill d'être venu témoigner devant le Comité.

A 1 h. 45 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du comité,
Fernand Despatie.

[Traduction]

PROCÈS-VERBAL

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 22 février 1968

Le président: Messieurs, nous sommes en nombre. Je vais donc ouvrir la séance.

Votre sous-comité du programme et de la procédure s'est réuni le 1er et le 14 février 1968 et a décidé d'inviter un autre témoin au sujet de la Rhodésie. Nous avons convenu de demander à M. Cedric Greenhill, président de l'Association des Amis de la Rhodésie, de comparaître devant le Comité aujourd'hui.

Je regrette beaucoup que nous ayons eu à attendre si longtemps pour former un quorum, mais je crois que M. Greenhill comprend très bien les circonstances qui règnent au Parlement actuellement.

M. Greenhill nous a envoyé d'avance des exemplaires de son exposé, en anglais et en français. Si quelques-uns d'entre vous n'en ont pas entre les mains ce matin, il y en a encore de disponibles.

[*Français*]

Nous avons des exemplaires en anglais et en français du mémoire de M. Greenhill. Ceux qui n'ont pas leurs exemplaires avec eux ce matin, peuvent s'en procurer ici, à la table.

[*Traduction*]

Avant de présenter M. Greenhill, je crois qu'il serait régulier d'avoir une motion tendant à rembourser des frais raisonnables de séjour et de voyage à M. Cedric Greenhill qui a été invité à comparaître devant le Comité.

M. Groos: Je le propose.

M. Orange: J'appuie la motion.

La motion est adoptée.

• 1150

M. Brewin: Monsieur le président, je ne veux pas retarder l'exposé de M. Greenhill, mais je soulève un point d'ordre. Le Comité de direction a proposé que nous essayions d'organiser une réunion à laquelle nous inviterions le Comité permanent de la défense. Cette réunion a été prévue pour jeudi prochain. Actuellement, aucun d'entre nous ne peut prédire ce que fera le Parlement jeudi prochain, mais, à supposer que le Parlement dure jusque-là, a-t-on pris des mesures pour que M. Martin et M. Cadieux soient disponibles pour discuter des développements relatifs à l'OTAN et à NORAD?

Le président: M. Laniel, le président du Comité permanent de la défense et moi-même avons approché M. Martin et M. Cadieux. Bien que nous n'ayons pu obtenir une promesse formelle, nous espérons que M. Martin pourra témoigner jeudi prochain. Nous le verrons de nouveau à ce sujet. Nous ne savons pas quelles seront les circonstances jeudi prochain, comme vous dites, mais nous espérons qu'il nous sera possible de tenir une telle réunion.

Notre prochain témoin est M. Greenhill. Né en Angleterre en 1917, il s'enrôlait dans la *Royal Air Force* en 1937 et obtenait, en 1939, la décoration pour officiers de l'armée de l'air. Il fut prisonnier de guerre de 1941 à 1945. En 1945, il émigra en Rhodésie du Sud, où il devint fermier et demeura en affaires de 1945 à 1951. En 1951, il s'installa en Rhodésie du Nord, aujourd'hui la Zambie, et s'y livra à la culture de 1951 à 1961. En 1961 il vint au Canada, dont il est maintenant citoyen canadien et s'occupe d'affaires immobilières. Pendant le séjour de M. Greenhill en Rhodésie du Sud, il faisait partie de la *Rhodesian National Farmers Union* et du Comité pour la conservation des sols. Durant son séjour dans la Zambie, il faisait partie du Comité de la *Rhodesian National Farmers Union,* du Comité du Parti fédéral dans le circonscription de Sir Roy Welensky, à Broken Hill, et du Comité de la Chambre de commerce de Broken Hill.

Ici, au Canada, M. Greenhill est président de l'Association des Amis de la Rhodésie. Il fait aussi partie du Comité de la Société rhodésienne.

Je suis heureux de vous présenter, messieurs, M. Cedric A. S. Greenhill. Je présume que M. Greenhill nous fera d'abord part de son exposé et qu'il acceptera ensuite d'être interrogé par les membres.

M. Cedric A. S. Greenhill (président de l'Association des Amis de la Rhodésie): Mon-

sieur le président, messieurs, c'est pour moi un grand honneur d'être ici aujourd'hui. Permettez-moi de vous remercier de m'avoir invité à comparaître devant vous. C'est une assez lourde responsabilité car je parle au nom de quatre millions de Rhodésiens et de tous ceux qui, au Canada et ailleurs, souhaitent que prenne fin cet état de semi-belligérance qui existe à l'endroit de la Rhodésie. Avant d'aller plus loin, j'aimerais préciser que je n'ai actuellement aucun intérêt financier ou autre en Rhodésie.

Je suis venu au Canada en 1961; ma famille m'y a suivi un an après. Et la Rhodésie est devenue pour moi un souvenir de plus en plus lointain. Cependant en 1965, après que la Rhodésie eut proclamé son indépendance, j'ai été stupéfié, tout comme plusieurs Canadiens qui sont déjà allés dans ce pays, en lisant les journaux et en écoutant la radio et la télévision canadiennes, de voir et d'entendre la représentation déformée qu'on donnait de la Rhodésie. Nous avons entendu des mensonges et des demi-vérités, et connaissant le pays, nous avons constaté qu'on ne donnait pas aux Canadiens les deux cotés de la médaille.

• 1155

Il existe différentes méthodes de propagande; on peut se servir du mensonge ou des demi-vérités. Des deux, les demi-vérités sont les plus perfides, car on peut démontrer la fausseté d'un mensonge. Or, c'est des demi-vérités qu'on se sert le plus dans cette guerre de propagande contre la Rhodésie. Pour illustrer quel tort irréparable peut causer une demi-vérité, j'aimerais raconter l'histoire de l'éminent avocat Marshal Hall, du Royaume-Uni; cet homme était devenu, pour une raison ou pour une autre, l'ennemi d'un des magnats de la presse. Voulant lui donner une leçon, ce dernier n'eut qu'à publier le détail de toutes les causes que l'avocat avait perdues, sans jamais parler des causes qu'il avait gagnées. La clientèle de M. Hall ne tarda pas à diminuer... Je veux par cette histoire illustrer le sort qu'on fait présentement à la Rhodésie. C'est pourquoi moi-même et d'autres Canadiens préoccupés par cette affaire, et qui croyons que la justice et la vérité vont de pair, nous pensons qu'il est de notre devoir de faire tout ce que nous pouvons pour exposer au public canadien les faits tels qu'ils sont dans la réalité. Nous sommes convaincus qu'on commet actuellement une injustice en menant une guerre économique contre une population innocente.

Qui sont-ils ces Rhodésiens que nous essayons de détruire? Ils ont été nos alliés dans deux guerres mondiales. Durant la deuxième guerre mondiale, ils faisaient partie du programme d'entraînement des pilotes de l'Empire, avec le Canada, et ils ont formé plusieurs pilotes de l'Aviation royale rhodésienne et de la *Royal Air Force*. Ils ont combattu aux côtés des Canadiens, sur terre et dans les airs. En fait, ils peuvent se vanter d'avoir eu dans les rangs des forces armées un plus grand pourcentage de leurs compatriotes européens que tout autre pays du Commonwealth.

Depuis la guerre, des aviateurs et des soldats, rhodésiens ont prêté leur concours à la Grande-Bretagne en plusieurs parties du monde, comme en Malaisie où ils ont combattu les terroristes communistes; ils ont envoyé des vivres au Kuwaït, dans la zone du canal de Suez, en Somalie, à la demande du gouvernement britannique. A Chypre et à Aden, en 1962, l'escadrille «C» du Service spécial de l'air a combattu les terroristes. Aujourd'hui, cette même formation lutte dans la vallée du Zambèze contre les infiltrations des terroristes communistes.

La Rhodésie n'a jamais été une colonie; les Rhodésiens n'ont jamais en fait été gouvernés par l'Angleterre, et ils n'ont jamais reçu d'assistance financière d'elle. La Rhodésie s'est toujours suffi à elle-même. A l'origine, elle a été colonisée à partir du sud.

En 1890, le *Pioneer Column* plantait l'*Union Jack* à Salisbury. La *British S. A. Company* était seule responsable de l'administration de la Rhodésie du Sud et il n'est pas sans intérêt de noter que le droit coutumier de la Rhodésie n'est pas le droit anglais mais le droit hollando-romain, car le gros de la colonisation s'est fait à partir de l'Afrique du Sud, bien que plusieurs personnes venant de diverses parties du monde, dont le Canada, se sont installées en Rhodésie comme immigrants.

En 1923, la Rhodésie était prête à assumer son autonomie et la Grande-Bretagne offrit aux Rhodésiens deux possibilités. Ils pouvaient former la cinquième province de l'Afrique du Sud, ou obtenir un gouvernement responsable. La question fut soumise à un référendum et la population opta pour un gouvernement responsable. Les affaires de la Rhodésie relevaient du *Dominion Office* de Londres, par l'entremise du Haut-Commissaire britannique à Salisbury. En 1953, les Rhodésiens du Sud, qui auraient pu alors sans grandes difficultés devenir complètement indépendants, entrèrent dans la Fédération de la Rhodésie du Nord, de la Rhodésie et du Nyassaland, à la demande du gouvernement britannique (et après que la question eut été de nouveau soumise à un référendum). L'une des conditions de sa participation prévoyait que la fédération ne pouvait être dissoute sans le consentement du gouvernement de la Rhodésie du Sud. Cependant, en 1960, la commission Monkton recommanda qu'on permette la dissolution de la fédération. Le «vent du

changement» soufflait alors sur toute l'Afrique. Il apparut évident aux Rhodésiens que la politique du gouvernement britannique visait à mettre fin à la fédération et qu'il faisait tout ce qu'il pouvait, par l'entremise de ses commissaires autochtones en poste en Rhodésie du Nord et au Nyassaland, pour contribuer à créer une atmosphère devant conduire à l'éclatement de la fédération.

• 1200

Dans ces circonstances, les Rhodésiens s'aperçurent que s'ils laissaient la chose se produire, ils perdraient le statut qu'ils avaient obtenu en 1923. Donc, peu après le retour de la commission Monkton en Angleterre, une conférence eut lieu à Salisbury sous la présidence de M. Duncan Sandys, à laquelle participèrent le gouvernement britannique, le gouvernement rhodésien et tous les partis politiques de la Rhodésie, y compris les partis nationalistes africains. Cette conférence avait pour but de rédiger pour la Rhodésie une nouvelle constitution qui supprimerait les pouvoirs réservés, stipulés dans la constitution de 1923.

A cette conférence, on décida que les pouvoirs réservés seraient entièrement supprimés, sauf trois. L'électorat rhodésien fut appelé à voter en juillet 1961 pour accepter ou rejeter le projet d'une nouvelle constitution contenu dans deux Livres blancs. L'introduction du Livre blanc n° 1399 contient le paragraphe suivant: La nouvelle constitution proposée, qui est basée sur les conclusions de la conférence, reprendra plusieurs des dispositions de la constitution actuelle. Elle supprimera *tous* les pouvoirs réservés présentement dévolus au gouvernement du Royaume-Uni, sauf pour certaines questions précisées à l'alinéa 50. L'alinéa 50 se lit comme il suit: En vertu des nouvelles dispositions proposées, la Rhodésie du Sud sera libre d'apporter des modifications à toute partie de la Constitution sans en référer au Royaume-Uni, sauf les modifications qui concerneraient:

a) La position du Souverain et du Gouverneur;

b) Le droit du Royaume-Uni de protéger tout ce qui touche

1) aux obligations internationales

2) aux engagements pris par le gouvernement de la Rhodésie du Sud à l'égard des prêts consentis en vertu des *Colonial Stock Acts*.

On comprend dès lors que l'électorat rhodésien crût qu'il votait pour une constitution qui allait lui donner en pratique l'indépendance complète. La nouvelle constitution fut approuvée dans une proportion de deux voix contre une. Mais lorsque le projet de loi de la nouvelle constitution de 1961 fut déposé devant la Chambre des communes de Londres, le 8 novembre 1961, soit quelques mois après le référendum, M. Braine, alors sous-secrétaire d'état pour les relations avec le Commonwealth, déclara ce qui suit:

«Mon très honorable ami (M. Duncan Sandys) propose de conseiller à Sa Majesté qu'elle accorde, par un décret ministériel pris en vertu de ce projet de loi, une fois celui-ci adopté, une constitution qui suivra les Livres blancs en tous points. Cette constitution comprendra quelques dispositions mineures devenues nécessaires et dont les Livres blancs ne font pas mention vu qu'ils ont été, par la force des choses, rédigés en termes profanes.

Parmi ces dispositions *mineures* dont les Livres blancs ne faisaient pas mention, il y eut l'article 111 de la nouvelle constitution:

Article 111: Plein pouvoir et autorité sont par le présent article réservés à Sa Majesté de modifier, d'élargir ou d'abroger par décret ministériel, les dispositions des articles 1, 2, 3, 6, 29, 32, 42, ainsi que le présent article, et tout décret ministériel pris en vertu du présent article peut modifier ou annuler tout décret pris antérieurement à l'endroit de ces dispositions.»

Un article presque identique, l'article 61, se trouvait dans l'ancienne constitution rhodésienne de 1923. En d'autres termes donc, bien que le gouvernement britannique avait demandé à l'électorat rhodésien de se prononcer sur les Livres blancs 1399 et 1400, qui prévoyaient une constitution entraînant l'indépendance, le gouvernement britannique inséra l'article 111 après le vote; et quand le premier ministre de la Rhodésie du Sud, sir Edgar Whitehead, prononça un discours au Parlement dans lequel il fit expressément mention de cet espoir, le gouvernement britannique n'apporta aucun démenti à ses affirmations et laissa la population rhodésienne conserver cette interprétation erronée des Livres blancs jusqu'au vote. Je ne connais pas de cas où une fraude si flagrante et si immorale ait été perpétrée contre un groupe d'électeurs dans les temps modernes. Et il est inconcevable...

M. Brewin: Puis-je ici poser une question pour me renseigner?

Le président: Peut-être permettriez-vous au témoin de terminer son exposé.

M. Greenhill: Il est inconcevable que l'électorat rhodésien eût voté comme il l'a fait s'il avait su que l'article 111 allait être inclus dans la constitution. Voilà l'un des facteurs qui rendent la population rhodésienne méfiante à l'endroit du gouvernement britannique.

Joshua Nkomo, chef d'un des partis nationalistes, déclara après la conférence de Salisbury: Nous allons avoir une nouvelle constitution qui est le résultat concret des pressions du parti national-démocratique. Nous sommes d'avis que la nouvelle constitution nous a donné jusqu'à un certain point l'assurance que le pays n'adoptera pas des mesures susceptibles d'empêcher de façon permanente les Africains de gouverner leur pays. Toutefois, je regrette de dire qu'aussitôt après l'entrée en vigueur de la constitution, M. Joshua Nkomo refusa de la soutenir et entreprit une campagne de terrorisme pour empêcher les Africains de voter. La campagne eut beaucoup de succès.

Dernièrement à Toronto, j'ai demandé à M. Garfield Todd, ex-premier ministre de la Rhodésie, s'il croyait que M. Joshua Nkomo avait eu raison de recourir à ces méthodes à l'époque. M. Garfield Todd me répondit que M. Joshua Nkomo était justifié de revenir sur ce qui avait été décidé car s'il avait collaboré et que les Africains s'étaient présentés aux urnes en grand nombre, le gouvernement britannique aurait vu que les Africains collaboraient avec le gouvernement rhodésien et qu'il n'y avait pas lieu par conséquent d'empêcher les Rhodésiens d'obtenir leur indépendance. En d'autres termes, il disait que ce leader nationaliste non élu était fondé à employer le terrorisme pour empêcher les Africains de participer au nouveau stade de l'évolution démocratique en Rhodésie, au cours duquel un nombre sans cesse croissant d'Africains allaient pouvoir prendre part au gouvernement de leur pays.

• 1205

En juin 1963, une conférence eut lieu à Victoria Falls pour arrêter les étapes de la dissolution de la fédération. On se rappellera que pour dissoudre la fédération, il fallait que le gouvernement britannique obtienne la permission du gouvernement de la Rhodésie du Sud. A cette réunion, M. Rab Butler donna au premier ministre, M. Field, et à M. Ian Smith l'assurance qu'on allait s'occuper sans délai de l'indépendance de la Rhodésie du Sud et que celle-ci ne présenterait aucune difficulté. Malheureusement, cette promesse n'avait pas été faite par écrit et le gouvernement britannique l'a désavouée depuis.

Après la dissolution de la fédération, les gouvernements de Grande-Bretagne et de la Rhodésie du Sud entreprirent des pourparlers en vue de l'indépendance. Cependant, des difficultés ont surgi.

L'un des points soulevés au cours des pourparlers était celui de savoir si la population rhodésienne dans son ensemble désirait l'indépendance. Le gouvernement rhodésien fut d'avis que c'était en consultant les chefs qu'on pouvait le mieux connaître l'opinion des autochtones. Les chefs se réunirent plusieurs fois et en outre, en mars 1965, une grande assemblée réunit tous les chefs à Dombashawa. Auparavant, le parti nationaliste africain avait essayé d'occuper une position de force parce qu'il croyait, non sans raisons, que le parti qui l'emporterait aux premières élections resterait au pouvoir. Il choisit comme moyen de prendre le pouvoir aux premières élections la voie de l'intimidation: incendies, meurtres, menaces contre les familles, etc.

Le gouvernement de M. Whitehead, naturellement, déplora ces méthodes mau-mau et les interdit.

A la réunion de Dombashawa, les chefs firent cette déclaration à M. Arthur Bottomly, qui représentait le gouvernement britannique: Il est pour nous manifeste, monsieur, que quelque ardeur que nous mettions à dire la vérité, vous n'avez pas l'intention, vous, notre distingué invité, de vous convaincre avec ce que nous savons être la vérité. Si nous vous conduisons devant les tombes de ceux qui ont été tués, vous ne serez pas convaincu qu'ils ont été tués par ces nationalistes. Si nous vous montrons les tombes de ceux de nos enfants qui ont été tués par ces gens, vous ne serez pas convaincu. Monsieur, si c'est votre désir de céder aux nationalistes, eh bien nous ne pouvons vous en empêcher; mais la seule chose que je puisse dire, c'est que si vous le faites, un jour viendra où celui qui va mourir vous montrera du doigt. Ceux qui veulent détruire la Rhodésie prétendent que les chefs sont des marionnettes du gouvernement. Vu que la population africaine et ses chefs ont à maintes reprises, depuis l'indépendance, montré qu'ils appuyaient sans réserve la position du gouvernement à ce sujet, je pense que je devrais donner ici un bref aperçu de la façon dont les chefs sont nommés.

Quiconque connaît la mentalité africaine et le système tribal n'accuserait jamais un chef de manque de sincérité. Chez les Matabélés, la charge de chef est héréditaire, tandis que chez les Mashonas, les chefs sont choisis dans les grandes familles, par voie de rotation. Le chef est plus que juge et jury: il est l'incarnation de l'esprit de la tribu. Ce n'est pas un individualiste: la vie africaine est communautaire et le chef prend les décisions de concert avec un certain nombre de leaders ou de conseillers. Il y a une procédure traditionnelle qui gouverne les affaires de la tribu, y com-

pris le choix d'un chef. La nomination du chef vient au terme d'un long cérémonial et ensuite le gouvernement en est informé par différentes voies. Le gouvernement ne fait qu'entériner la nomination, et il est obligé par l'*African Affairs Act* de voir à ce que la nomination se fasse conformément à la coutume de la tribu. La tribu, comme le chef, reconnaissent que ce n'est pas un choix fait par le gouvernement. Il est arrivé que le gouvernement ait demandé à un chef de se retirer, mais c'est l'exception: 4 ou 5 cas en autant de décennies, ce qui montre la force de ce système, quand on considère qu'il y a plus de 200 chefs en fonction.

Voici une déclaration faite par le Conseil des chefs presque un an après l'indépendance (le 2 novembre 1966):

«Nous, membres du Conseil des chefs, représentants élus de tous les chefs traditionnels des tribus autochtones de Rhodésie, avons tenu aujourd'hui une de nos assemblées périodiques pour examiner certains problèmes que confrontent notre population et notre pays.

Nous avons discuté entre autres choses de la *guerre* implacable que mène contre nous la Grande-Bretagne.

Nous nous préoccupons du tort qui est causé à notre pays et des souffrances que subit notre population actuellement par suite des sanctions économiques imposées par la Grande-Bretagne.

Nous voulons affirmer clairement que nous soutenons le gouvernement de la Rhodésie et nous n'acceptons pas les dires du premier ministre britannique qui prétend être toujours chargé de notre population et avoir encore autorité sur elle par l'entremise du gouvernement et du Parlement du Royaume-uni. Pourquoi le gouvernement du Royaume-uni, qui prétend avoir cette responsabilité, a-t-il jugé opportun de nous imposer des sanctions, et pourquoi le même gouvernement britannique a-t-il soutenu le gouvernement de la Zambie contre nous, en perpétrant ce que nous considérons comme une trahison?

Nous condamnons entièrement l'attitude du gouvernement zambien qui cherche à détruire notre économie prospère pour atteindre ses propres objectifs politiques. Non seulement le gouvernement zambien permet-il à nos extrémistes proscrits de demeurer en territoire zambien mais encore il les laisse organiser des bandes armées qui viennent commettre razzias et meurtres dans notre paisible pays.

• 1210

Nous appuierons fermement toutes les mesures que notre premier ministre décidera de prendre.»

Voici une autre preuve de la considération dont jouissait le gouvernement rhodésien. Depuis 1923, chaque fois que les premiers ministres du Commonwealth étaient convoqués à Londres en conférence, le premier ministre de la Rhodésie du Sud était invité à y assister tout comme les autres premiers ministres des Dominions. Toutefois en 1924, pour la première fois, le premier ministre de la Rhodésie n'a pas été invité à assister à la conférence des premiers ministres, à Londres. Les Rhodésiens considérèrent la chose comme une insulte et comme revélatrice des pressions qui étaient exercées sur le gouvernement britannique pour modifier la position de la Rhodésie. En outre, les Nations Unies ont adopté en 1962 une résolution affirmant que la Rhodésie était un territoire non autonome, et ont demandé à la Grande-Bretagne de lui octroyer une nouvelle constitution basée sur le principe «un homme, un vote». Toutefois, la Grande-Bretagne expliqua en détails devant le Conseil de sécurité que l'autonomie de la Rhodésie du Sud obligeait à mettre en doute le bien-fondé d'une intervention des Nations Unies dans des questions relevant essentiellement de la juridiction intérieure de cet État. Aucune résolution de ce comité, ou du Conseil de sécurité, ou de l'Assemblée générale, déclara la Grande-Bretagne, ne saurait donner à la Rhodésie un statut qu'elle n'a pas.

En 1964, les hommes d'affaires perdaient confiance en l'avenir de la Rhodésie car ils croyaient que les déclarations faites par le premier ministre Wilson, avant qu'il prenne le pouvoir en Grande-Bretagne, laissaient entendre qu'il n'accorderait jamais à la Rhodésie son indépendance tant que ce qu'il appelait «la loi de la majorité» n'aurait pas été mise en vigueur. En outre, il y avait un certain degré d'inquiétude chez les Africains, qui étaient terrorisés par des membres des partis «nationalistes». Il était donc urgent de trouver une solution. En novembre 1965, M. Wilson arriva à Salisbury et d'autres pourparlers eurent lieu avec le gouvernement rhodésien, à l'issue desquels on décida d'instituer une Commission royale d'enquête qui établirait si la population rhodésienne, dans son ensemble, voulait l'indépendance.

Mais le 3 novembre, peu après son retour, M. Wilson déclara à la Chambre des communes que le gouvernement britannique se réservait le droit d'accepter ou de rejeter les conclusions de la commission projetée; *et ce-*

la voulait dire que si la commission en venait à la conclusion que la majorité des Rhodésiens voulaient l'indépendance, même alors, le gouvernement britannique ne serait pas lié par les conclusions de cette commission.

Cela rendait inévitable une déclaration unilatérale d'indépendance, et effectivement celle-ci fut proclamée le 11 novembre 1965. J'aimerais souligner clairement qu'au moment de la proclamation de l'indépendance, le seul représentant officiel du gouvernement britannique en Rhodésie était le Haut-Commissaire britannique. Sir Humphrey Gibbs était le représentant de la Reine, non celui du gouvernement britannique; et selon la constitution de 1961, qui était alors en vigueur et non contestée par le gouvernement britannique, il était tenu de suivre l'avis du cabinet rhodésien pour toutes les questions concernant les affaires intérieures de la Rhodésie. Lorsque la Rhodésie s'est proclamée indépendante, elle n'était pas en révolte contre la Couronne; elle proclamait simplement au monde qu'elle ne pouvait plus laisser le gouvernement britannique, sous la pression croissante des Nations Unies, s'ingérer dans ses affaires intérieures.

Immédiatement, le gouvernement britannique entreprit une incroyable campagne de propagande haineuse. Il bloqua tous les avoirs de la Banque centrale de Rhodésie à Londres, et inaugura une politique de sanctions. Il établit en outre des stations radiophoniques à Francistown, 20 Botswana, et contribua au financement d'émissions radiophoniques diffusées de Lusaka, en Zambie. Ces stations diffusèrent des émissions de propagande en Rhodésie invitant les Africains à se révolter et à s'adonner à des atrocités.

M. Wilson prédit que la Rhodésie serait «mise au pas», «dans quelques semaines plutôt que dans quelques mois», et il prédit également qu'il y aurait un soulèvement et que le gouvernement rhodésien serait renversé. Quand il apparut manifeste que ces prédictions ne se réaliseraient pas, il s'engagea devant la conférence du Commonwealth, tenue à Londres en 1966, à remettre l'affaire entre les mains des Nations Unies si le gouvernement rhodésien n'avait pas été «mis au pas» avant la fin de l'année.

Cependant, au début de décembre 1966, M. Wilson invita le premier ministre Smith à le rencontrer à bord du HMS Tiger pour en venir à une entente au sujet d'une nouvelle constitution acceptable et pour le gouvernement britannique et pour le gouvernement rhodésien. Les deux parvinrent à un accord; et la constitution fut approuvée par les gouvernements britannique et rhodésien. Toutefois, M. Wilson posa comme condition qu'avant l'entrée en vigueur de cette nouvelle constitution, il y aurait une période d'intérim où le pays serait directement gouverné par Londres, pendant que le gouvernement britannique chercherait à déterminer si les Rhodésiens, dans leur ensemble, accepteraient la nouvelle constitution. En outre, il fallait que les Rhodésiens acceptent de remettre le commandement de la police et des forces armées aux mains de l'autorité britannique et de permettre aux forces britanniques, si nécessaire, de se poster en garnison en Rhodésie. N'ayant du gouvernement britannique aucune certitude qu'il leur accorderait cette nouvelle constitution, les Rhodésiens ne se fièrent pas à Londres. Ils pensèrent que c'était une autre ruse de M. Wilson pour s'emparer de la direction de la Rhodésie en vue de la remettre à un pouvoir raciste du même genre que celui qui s'était développé au Kenya et dans plusieurs autres États. La position de la Rhodésie était la suivante: elle était prête à accepter la nouvelle constitution, et le gouvernement britannique devait envoyer la commission en Rhodésie pour juger si elle était acceptée ou non; aussitôt que le gouvernement britannique aurait constaté que la nouvelle constitution était acceptée, elle la mettrait en vigueur.

Il apparaît tragique que si près d'un accord, alors que le seul point en litige était un point de détail, c'est-à-dire *comment* mettre la nouvelle constitution en vigueur, le premier ministre Wilson, au lieu de persévérer, ait remis immédiatement l'affaire entre les mains des Nations Unies. Cet «empressement» amena le parti conservateur britannique au complet et le whip en chef travailliste à voter contre la décision du gouvernement. A la chambre haute, les Lords se prononcèrent contre la mesure dans la proportion de 2 contre 1.

Par son geste, M. Wilson admettait devant l'univers que la Rhodésie en fait échappait à l'autorité du gouvernement britannique et qu'elle était de facto un État indépendant. En réalité, il enlevait à la Rhodésie la protection de la Couronne. Le fait que les Rhodésiens continuent à soutenir qu'ils sont fidèles à la Couronne plaide en leur faveur. Lorsqu'il mit l'affaire entre les mains des Nations Unies, le gouvernement britannique dut, pour obtenir que les Nations Unies imposent des sanctions, porter contre la Rhodésie une accusation susceptible d'entraîner, d'après la Charte des Nations Unies, l'imposition de sanctions. La Rhodésie fut donc accusée de menacer la paix et la sécurité mondiales.

En apprenant que cette accusation avait été portée contre lui, le gouvernement rhodésien réclama le droit de répondre à l'accusation et de participer au débat du Conseil de sécurité. La charte stipule expressément qu'avant l'im-

position de sanctions, les deux parties d'un différend doivent être entendues, qu'elles soient membres ou non des Nations Unies. La population rhodésienne se vit refuser ce droit. Quant à savoir si les Rhodésiens étaient ou non une réelle menace à la paix et à la sécurité mondiales, la chose ne fut jamais discutée, encore moins prouvée. On se contenta d'*affirmer* qu'ils étaient une menace à la paix et à la sécurité mondiales.

• 1220

En outre, la Charte prévoit expressément que les quatre membres permanents du Conseil de sécurité doivent être d'accord avant que des sanctions ne soient imposées. Deux membres permanents se sont abstenus: la France et la Russie. La France déclara qu'elle ne considérait pas la Rhodésie comme une menace à la paix mondiale. Alors que des conflits, voire des guerres ouvertes, ont lieu un peu partout dans le monde à l'heure actuelle, il est tout à fait ridicule qu'on veuille isoler la Rhodésie, un état pacifique et si petit qu'il couvrirait la moitié de l'Ontario, sous prétexte qu'elle menace la paix mondiale. La Rhodésie est le seul pays à qui on ait jamais donné pareil qualificatif.

Au nombre des arguments invoqués, on prétendit que la Rhodésie était gouvernée par une minorité et que par conséquent d'autres pays situés au nord pourraient décider de l'attaquer; donc la Rhodésie menaçait la paix mondiale.

Le dernier à avoir invoqué l'argument de la «menace à la paix mondiale» fut Hitler, quand il accusa les Polonais d'être une menace pour l'Allemagne; et il s'en servit pour justifier son attaque de la Pologne.

M. Thant affirma en outre que la Rhodésie ne pouvait pas envoyer de délégués parce que ce n'était pas un État; si ce n'est pas un État, c'est alors, présumément, une dépendance de la Grande-Bretagne, et dans ce cas la Charte des Nations Unies interdit expressément toute ingérence dans les affaires intérieures d'un État membre. Les Nations Unies n'avaient donc pas le droit d'agir. Et si on dit qu'elles avaient le droit d'agir, ce qu'elles ont effectivement fait, la Charte alors stipule expressément que les deux parties devaient être entendues, qu'elles soient membres ou non.

Le Canada participe à cette réprobation et à la guerre économique menée contre la Rhodésie, et je crois qu'en plus d'être illégale selon la Charte des Nations Unies, cette attitude est contraire aux traditions juridiques du Canada. Le droit canadien est basé sur le droit britannique, et ce dernier donne à tout accusé le droit de se présenter devant ses accusateurs et de répondre aux accusations portées contre lui; en outre, tout accusé doit être présumé innocent jusqu'à ce qu'on le trouve coupable. Dans le cas de la Rhodésie, on n'a jamais permis à ce pays de répondre aux accusations portées et on n'a pas prouvé sa culpabilité; on doit donc le présumer innocent. Et c'est pourquoi, en tant que Canadien, je dois faire tout ce que je peux pour réparer le tort qu'on lui cause. Est-il juste que le Canada éprouve et affame toute la population rhodésienne. Blancs et Noirs, alors qu'aucun représentant élu ou reconnu de la population africaine n'a réclamé l'imposition de sanctions? Est-il le moindrement juste d'attaquer des jeunes et des personnes âgées qui sont manifestement innocents?

Pourtant le Canada a pris part à ces sanctions sans que la question ait jamais été discutée à la Chambre des communes. Est-il déjà arrivé que le Canada fasse la guerre, et nous sommes ici en présence d'une forme de guerre, sans que la chose soit discutée au Parlement?

Les Rhodésiens croient en la démocratie. Ils croient cependant que le suffrage universel, *actuellement*, ne conduirait pas à la démocratie. Ils croient qu'il produirait la tyrannie, l'anarchie et la misère. Selon leur forme de démocratie, tous, Noirs ou Blancs, votent sans qu'intervienne la question de race, et chacun a la même chance de participer à cette démocratie...selon sa valeur. Ils croient que le premier devoir d'un gouvernement est de maintenir la loi et l'ordre, pour que la démocratie, l'éducation, et les autres autres formes du progrès puissent avoir libre cours. A la lumière de l'expérience de certains pays plus au nord, ils croient que c'est seulement *graduellement* que la démocratie peut s'implanter en Afrique et moyennant l'éducation et un enseignement des traditions démocratiques. Nommez-nous un pays d'Afrique, disent-ils, jouissant d'une constitution à base du suffrage universel qui ait jamais changé de gouvernement par voie d'élections libres, où un parti d'opposition ait le droit d'exister. J'aimerais rappeler au Comité que le gouvernement rhodésien est chargé d'une population dont plusieurs segments sont composés de gens primitifs qui n'ont aucune idée des principes de la votation. La démocratie du type occidental est totalement étrangère à leur culture. Leur donner un vote n'est pas leur donner la «liberté» mais plutôt détruire la représentation dont ils jouissent actuellement et démembrer tout le système de l'autorité tribale. En ce qui concerne l'éducation, les Rhodésiens sont fiers de dire qu'il y a plus d'Africains dans leurs écoles que dans tout autre pays africain plus au nord, et que chaque année, le gouvernement consacre un budget sans cesse croissant à l'éducation des Africains.

• 1225

Même depuis l'imposition des sanctions, le montant consacré à cette fin a *augmenté* d'environ un million et demi de dollars par année. On a souvent critiqué le *Land Apportionment Act* de la Rhodésie. Cette loi fut d'abord adoptée à la demande du gouvernement britannique, pour protéger les terres des Africains. Elle reste en vigueur afin d'empêcher les gens les plus riches d'acquérir la plus grande part du sol, et afin de protéger les Africains. Si le Canada avait adopté semblable loi en faveur des Indiens autochtones, il lui aurait fallu leur donner la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba. Le gouvernement rhodésien croit que si le *Land Apportionment Act* était abrogé, ce ne serait pas un avantage pour les Africains. Cependant, il croit qu'il faut modifier graduellement et constamment cette loi. Et il a établi des programmes permettant aux agriculteurs africains progressifs d'obtenir des terres dans des régions qui étaient auparavant réservées exclusivement aux Européens; il a également réservé des quartiers dans les villes où les Africains peuvent avoir leur propre maison, et plusieurs se prévalent de ces avantages.

On a accusé la Rhodésie d'être un «État policier». Plusieurs personnes qui sont allées dans le pays affirment que c'est absurde. La maison du premier ministre n'est pas gardée. Il y a moins de policiers à Salisbury qu'on peut en voir dans la plupart des grandes villes nord-américaines; depuis l'indépendance, le nombre des crimes a diminué. En Rhodésie, les policiers ne portent pas d'armes.

Si le gouvernement rhodésien n'avait pas l'appui de la population africaine, les prédictions de révolte du premier ministre Wilson se seraient certainement réalisées, et le gouvernement rhodésien n'aurait pas pu survivre.

Les Rhodésiens, cependant, subissent les attaques de terroristes armés par les communistes qui traversent le Zambèze à partir de la Zambie, et ils comptent sur l'appui des Africains pour les maîtriser avant qu'ils puissent frapper. En outre, la plupart des agriculteurs européens vivent avec leurs familles sur des fermes situées souvent à des milles de distance de leurs plus proches voisins; au nombre que sont les Blancs par rapport aux Africains, et alors que la plupart sont occupés à gouverner le pays et à combattre les sanctions, il est difficile d'imaginer comment ils pourraient tenir s'ils n'avaient pas la collaboration quasi totale de la population africaine. La Rhodésie est d'avis que ces sanctions sont une forme de guerre. Un certain nombre de pays africains ont ouvertement manifesté leur intention de renverser le gouvernement rhodésien par une guerre de «libération nationale». L'Égypte a effectivement déclaré la guerre à la Rhodésie. Pour cette raison et d'autres, la censure a été imposée tout comme la Grande-Bretagne l'a fait durant la guerre contre l'Allemagne. Le gouvernement a promis que dès que l'attaque contre la Rhodésie aura pris fin, la censure sera levée, puisqu'elle ne sera plus nécessaire. La majeure partie de la presse rhodésienne est dirigée par des sociétés britanniques et en temps de guerre, aucun gouvernement ne peut permettre qu'on répande l'alarme ou le découragement. La poste n'est pas censurée.

Devant les tragédies qui ont pris place dans plusieurs autres pays situés au nord de la Rhodésie, les Rhodésiens croient que s'ils donnaient libre cours au pseudo-nationalisme, cela pourrait signifier la fin de la civilisation occidentale dans ce pays, sans solution de rechange. Ce que les Rhodésiens sont parvenus à réaliser jusqu'ici n'est peut-être pas l'idéal, mais les Britanniques ou les Canadiens ont-ils le droit d'imposer au monde une autre tragédie sociale? Il n'existe pas de réponses faciles.

Peut-être le Comité a-t-il de la difficulté à comprendre pourquoi le gouvernement rhodésien, qui est chargé de quatre millions d'individus, défie l'opinion mondiale aux Nations Unies et une foule de peuples voués à la «libération» des Africains? Pourquoi accepte-t-il cette responsabilité? La réponse est qu'il ne peut faire autrement.

Tout ce que demandent les Rhodésiens, c'est qu'on leur donne du temps. Ils savent qu'aucun slogan de NIBMAR ne va aider les Africains; ils savent ce qu'il faut faire et veulent s'efforcer de le faire. En conclusion, je soumets respectueusement au Comité les demandes suivantes:

1. Que le Comité recommande qu'un groupe de parlementaires représentant tous les partis se rende en Rhodésie. Ce voyage se ferait dans le but d'observer, de recueillir des faits, de parler à des gens de toutes les classes sociales, appartenant aux différentes races et tribus, et les renseignements recueillis seraient déposés en chambre. Les chefs des tribus africaines et les représentants légaux de la population accueilleront cette enquête avec plaisir.

• 1230

2. Que le Comité recommande que des négociations soient entreprises entre le gouvernement britannique et le gouvernement rhodésien, avec le Canada comme médiateur.

3. Nous espérons ardemment que le Canada pourra contribuer à présenter aux Nations Unies une recommandation demandant que la Cour internationale de La Haye se prononce sur la légalité de la politique d'isolation éco-

nomique imposée à la Rhodésie. La condamnation actuelle de la Rhodésie, prononcée sans qu'elle ait pu faire entendre sa défense, discrédite l'Organisation des Nations Unies et le Canada, vu que plusieurs personnes la considèrent comme illégale.

Je vous prie de m'excuser d'avoir pris tellement de votre temps mais comme vous pouvez le constater d'après les documents et les ouvrages que j'ai devant moi, la question de la Rhodésie est très complexe. Toutefois, si j'ai pu contribuer à semer la bonne entente entre les Canadiens et les Rhodésiens, nous n'aurons pas perdu notre temps. Comme vous pouvez le constater, ce mémoire ne peut faire plus que résumer quelques-uns des aspects les plus importants de la question rhodésienne. La Société pour la Rhodésie a préparé un mémoire exhaustif et très bien documenté que j'aimerais présenter au Comité à titre de témoignage. J'aimerais souligner que ce mémoire est l'œuvre de Canadiens et qu'il présente le cas de la Rhodésie en rapport avec le Canada. Pour appuyer notre première recommandation, la Société canadienne pour la Rhodésie aimerait encore déposer à titre de témoignage une liste symbolique de 1,000 noms de Canadiens qui croient aussi que le Canada devrait envoyer un groupe de représentants de tous les partis faire enquête en Rhodésie.

Je vous remercie messieurs.

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur Greenhill.

Je crois que M. Brewin a quelques questions à poser.

M. Brewin: Monsieur le président, je voudrais interroger M. Greenhill sur l'affirmation suivante qu'on trouve à la page 3 de son mémoire:

> Je ne connais pas de cas où une fraude si flagrante et si immorale ait été perpétrée contre un groupe d'électeurs dans les temps modernes.

C'est là un langage assez ferme et j'aimerais bien savoir à qui il s'applique. S'agit-il du gouvernement britannique antérieur ou du présent gouvernement britannique, ou des deux?

M. Greenhill: C'était le gouvernement britannique antérieur.

M. Brewin: C'était un gouvernement conservateur qui, à ce moment-là, était dirigé, je crois, par Sir Douglas Home. Il était premier ministre alors.

M. Greenhill: Je crois que c'était le premier ministre du temps. Ce pourrait avoir été M. Macmillan, je n'en suis pas sûr.

M. Brewin: Je ne commenterai pas votre déclaration. Vous avez dit, monsieur Greenhill, que vous formuliez les opinions de quatre millions de gens.

M. Greenhill: Oui.

M. Brewin: Est-ce que c'est la population globale de la Rhodésie?

M. Greenhill: Non, pas tout à fait.

M. Brewin: Pas tout à fait. Y a-t-il des Rhodésiens au nom de qui vous ne parlez pas?

M. Greenhill: Non. Je crois parler au nom de la plupart d'entre eux. C'est l'opinion générale de la population rhodésienne, tant des noirs que des blancs.

M. Brewin: Je comprends. Je voulais obtenir des chiffres à ce sujet. Il y a à peu près 250,000 personnes de race ou d'origine européenne?

M. Greenhill: Il y a 4,280,000 Africains, 228,000 Européens, 14,000 citoyens de races mélangées et 8,380 Asiatiques.

M. Brewin: Vos opinions ressemblent fort et sont sympathiques à celles du présent régime, le présent gouvernement *de facto,* qu'il le soit ou non *de jure.*

M. Greenhill: Le gouvernement de la Rhodésie, oui.

M. Brewin: C'est exact, n'est-ce pas? Et est-il exact que ce régime a été élu pour la première fois en 1962?

M. Greenhill: Non.

M. Brewin: N'est-ce pas vrai?

M. Greenhill: Oh, un instant. Peut-être avez-vous raison. Le présent gouvernement a été élu...

M. Brewin: Le gouvernement de Sir Edgar Whitehead a été défait en 1962.

M. Greenhill: Oui.

M. Brewin: Peut-être n'était-ce pas M. Smith. Je crois qu'il a pu y avoir un autre premier ministre par intérim, mais c'est son parti qui fut alors élu et il s'est maintenu en fonction depuis lors.

M. Greenhill: Oui.

M. Brewin: Est-ce exact? Je veux demander si vous savez que ces chiffres sont exacts, que l'électorat consistait alors de 69,000 votants européens de race blanche et de 3,000 voteurs de couleur.

M. Greenhill: Je voudrais souligner que...

M. Brewin: Mais savez-vous si cela est conforme à la vérité?

M. Greenhill: Joshua Nkomo empêchait les Africains de se rendre aux bureaux de scrutin.

M. Brewin: Je vous demande pardon?

M. Greenhill: La campagne terroriste organisée au moment de la première élection après la nouvelle constitution avait pour but d'empêcher les Africains de se rendre aux bureaux de scrutin.

• 1235

M. Brewin: Simplement pour comprendre le genre de représentation que comportait le gouvernement, je vous demande si vous reconnaissez, pour quelque raison que ce soit, si les faits que j'ai cités sont plus ou moins précis: 3,000 Africains sur près de 4 millions, et environ 69,000 votants d'origine européenne sur 200,000?

M. Greenhill: Je ne les conteste pas.

M. Brewin: Vous ne les contestez pas?

M. Walker: Pardon! Je soulève un point d'ordre. Vous avez dit que vous ne les admettez pas?

M. Greenhill: Je les reconnais.

M. Walker: Vous les reconnaissez.

M. Brewin: Et puis vous venez dire que vous représentez les Africains de couleur. Est-ce là la même ligne de raisonnement adoptée par M. Smith et selon laquelle les chefs, les Indabas, parlent au nom des Africains du Sud de couleur? Est-ce là le fondement de votre affirmation selon laquelle vous parlez au nom des Africains?

M. Greenhill: Oui, mais ce n'est pas le seul fondement. Ce sur quoi se base mon affirmation, c'est ce qui s'est produit depuis l'indépendance.

M. Brewin: Je comprends. C'est donc ce que vous avez dit dans votre mémoire.

M. Greenhill: Oui. J'ai dit qu'il était évident aux yeux de quiconque se rend en Rhodésie, et d'après les faits, qu'ils doivent avoir l'appui des Africains, et il n'est pas vraiment nécessaire, pour prouver la véracité de ce qu'a dit M. Smith, que les chefs aient représenté les Africains.

M. Brewin: Je vois. N'est-il pas vrai que les négociations avec le gouvernement britannique ont échoué, au moins en partie, sur le cinquième des cinq points?

M. Greenhill: Oui.

M. Brewin: Pour préciser, il a été reconnu que le gouvernement britannique exigeait que toute solution doive être approuvée par la population de la Rhodésie?

M. Greenhill: Les négociations finales ont échoué sur la question de l'envoi, par le gouvernement britannique, d'une commission en Rhodésie, pour savoir si la solution serait acceptable à l'ensemble des Rhodésiens, et alors Wilson retourna immédiatement à Londres et changea d'idée en réservant ses droits. Il a dit que, même si la Commission faisait rapport que c'était acceptable à l'ensemble du peuple, qu'il n'en demeurerait pas moins libre d'agir. Il a de nouveau manqué à sa parole. C'est ce qui amena la création de l'UDI.

M. Brewin: Je comprends bien que c'est ce qui se produisait alors, mais je parle maintenant de la situation qui y a fait suite.

M. Greenhill: Quand les négociations ont échoué, plus tard, ce n'était pas sur la question d'acceptabilité, ce fut sur la question, pour les Rhodésiens, d'avoir à confier le contrôle du pays au gouvernement britannique, que cette acceptabilité soit prouvée ou non. Nous les Rhodésiens avons toujours déclaré que nous savons que le peuple nous appuie. Nous savons que, même si vous trouvez que c'est acceptable ou non, vous serez forcés de nous accorder l'indépendance. Ce n'est pas la raison pour laquelle les négociations ont échoué.

M. Brewin: N'est-il pas vrai que M. Smith a insisté, de temps à autre, pour que les chefs parlent au nom de la population?

M. Greenhill: Je crois que c'est vrai. J'ai rencontré plusieurs de ces chefs.

M. Brewin: Je veux simplement rétrécir le champ de la discussion.

M. Greenhill: Je crois que c'est le meilleur moyen d'établir la situation, oui.

M. Brewin: Je veux vous poser une ou deux autres questions.

Vous avez dit dans le mémoire—je veux simplement en vérifier l'exactitude—que le premier ministre Wilson a dit qu'il n'accorderait jamais l'indépendance à la Rhodésie jusqu'à ce que soit établi ce qu'il a appelé un gouvernement par la majorité. Je prétends que ce n'est pas là une déclaration conforme aux faits. Dans les négociations réelles, les cinq points tendaient à indiquer qu'il y aurait des mesures sérieuses qu'on prendrait en vue d'un gouvernement par la majorité, mais non pas l'institution d'un tel gouvernement.

M. Greenhill: Je peux vous donner lecture de quelque chose que M. Wilson a écrit à Watasa, et ce fut l'objet d'une longue correspondance échangée entre M. Wilson et le pre-

mier ministre Smith. Voici ce qu'écrivait M. Wilson, le 2 octobre 1964, juste avant d'être élu au Parlement:

> Le parti travailliste est totalement opposé à accorder l'indépendance à la Rhodésie du Sud aussi longtemps que le gouvernement de ce dernier pays demeure sous le contrôle d'une minorité de race blanche. Nous avons très souvent exhorté le gouvernement britannique à négocier une nouvelle constitution avec tous les partis africains et européens représentés, afin d'en arriver à une transition pacifique vers un gouvernement majoritaire d'Africains.

Il ne l'a jamais nié. On lui a demandé si cela constituait vraiment la politique du parti travailliste. Il est indéniable que cette lettre affirme qu'il n'accordera jamais l'ndépendance jusqu'à ce que soit changée la constitution de façon à accorder l'égalité aux Africains.

• 1240

M. Brewin: Je veux vous donner lecture du témoignage que nous a donné le professeur Pratt, de l'Université de Toronto. Voici ce que nous a dit le professeur Pratt au sujet des cinq principes sur lesquels le premier ministre fondait l'attitude britannique:

> Le principe du progrès non entravé vers le gouvernement par la majorité est maintenu et garanti.

N'est-ce pas là une déclaration différente de celle dont vous nous avez parlé?

M. Greenhill: Oui. C'est une déclaration antérieure que je viens d'entendre. Ces cinq principes ont été établis après la conférence de Londres. Je crois que cette conférence a eu lieu en 1965. Il en a été question jusqu'après cette conférence à Londres.

M. Brewin: On nous a dit que ce qui était demandé, c'était des garanties quant à la suppression de la législation s'inspirant de discrimination raciale et de l'établissement éventuel du gouvernement par la majorité. Je voulais simplement me rendre compte de la précision de votre déclaration selon laquelle le gouvernement britannique—M. Wilson—insistait sur ce que le gouvernement par la majorité soit établi avant que l'indépendance soit accordée.

M. Greenhill: Oui, je viens juste de donner lecture de cette lettre de M. Wilson.

M. Brewin: Je comprends.

M. Greenhill: Je peux aussi donner lecture de la correspondance qui a été échangée entre M. Wilson et M. Smith après que cette lettre fut reçue en Rhodésie.

M. Brewin: Monsieur Greenhill, je ne me propose pas de vous interroger sur les problèmes de discrimination raciale, sur la *Land Apportionment Act*, le régime d'éducation et ainsi de suite, car je crois que nous avons été amplement et très bien renseignés sur ces questions par d'autres témoins.

Le président: Avant que nous passions à M. Orange, qui est le prochain député à poser des questions, je voudrais signaler à l'attention du Comité la double proposition formulée par M. Greenhill. Il a dit qu'il avait un mémoire dont il voudrait saisir le Comité. Il a aussi signalé qu'il avait une pétition signée de 1,000 noms de Canadiens qui partagent ses opinions. La présidence prendra en considération une motion tendant à ce que ces documents soient déposés entre les mains du Secrétaire.

M. Groos: Monsieur le président, je ne propose pas qu'on imprime les noms de tous les gens qui ont signé cette pétition. Le document est-il volumineux?

M. Prud'homme: S'agit-il de signatures individuelles?

M. Greenhill: C'est une pétition.

M. Groos: Mais c'est l'autre document qui m'intéresse.

Le président: Vous êtes intéressé au mémoire?

• 1245

M. Groos: Oui, au mémoire.

Le président: C'est un document volumineux.

M. Groos: Je comprends. Serait-il possible de le faire inclure au procès-verbal ou de le confier au secrétaire pour que les membres du comité puissent l'étudier au besoin?

Le président: Quelqu'un présenterait-il une motion demandant que le mémoire soit confié au secrétaire du comité?

M. Lind: Je présente cette motion.

M. Groos: Je l'appuie.

La motion est adoptée.

Le président: Que ferons-nous de la liste de noms? Êtes-vous d'accord qu'elle soit aussi confiée au secrétaire?

M. Walker: S'agit-il simplement d'une liste de noms ou bien est-elle présentée sous forme de pétition? Est-elle précédée d'un préambule?

M. Greenhill: Il s'agit en réalité d'une pétition que je vous lirai, si vous en exprimez le désir.

Le président: Auriez-vous l'obligeance de la lire.

M. Greenhill: Voici:

> La population du Canada, par suite de sanctions économiques, châtie la population de la Rhodésie—les Blancs et les Noirs, les hommes, les femmes et les enfants.
>
> Nous, les soussignés, sommes d'avis que le Canada n'aurait pas dû participer aux représailles contre la Rhodésie sans étudier le rapport préparé par des députés canadiens sur ce pays. Nous affirmons qu'un comité d'enquête représentant tous les partis devrait se rendre immédiatement en Rhodésie et, ensuite, saisir la Chambre canadienne des communes de ses constatations.

M. Brewin: Me serait-il permis de poser une question? Je reconnais naturellement le droit de présenter aux membres du Parlement des pétitions sur n'importe quel sujet. Je me demande s'il est de pratique courante de présenter des pétitions à un comité parlementaire? Si c'est d'usage, je n'ai aucune objection à ce qu'on entende la pétition. Je ne sais pas si c'est une pratique courante ou non.

Le président: Je me suis enquis de la chose auprès du secrétaire et il m'avise qu'il serait souhaitable que ces documents lui soient remis. Ils seraient alors à la disposition de ceux qui voudraient en prendre connaissance. Il ne s'agit pas d'une pétition présentée au comité ou au Parlement. La motion a été présentée afin que les documents soient à la disposition de ceux qui voudraient les lire, et c'est tout.

Le président: Êtes-vous d'accord sur la motion?

Des voix: D'accord.

M. Orange: Monsieur le président, à la page 2 du mémoire M. Greenhill déclare que «l'électorat rhodésien a eu l'occasion au mois de juillet 1961 de se déclarer en faveur ou contre la nouvelle constitution...». Je voudrais demander à M. Greenhill qui sont ceux qui ont voté lors de cette élection?

M. Greenhill: L'électorat.

M. Orange: Mais quelle est sa composition?

M. Greenhill: Voulez-vous que je vous explique toute la constitution?

M. Orange: Non, monsieur, je me réfère simplement à une déclaration antérieure qui dévoilait le fait que 69,000 Blancs et 3,000 Africains avaient exercé leur droit de vote lors d'une certaine élection.

M. Greenhill: Ce chiffre ne reflète pas le nombre complet d'Africains qui ont le droit de vote.

M. Orange: Si vous possédez les chiffres, pourriez-vous répondre à ma première question en ce qui a trait à l'élection de 1961? Je reprendrai mon interrogatoire par la suite.

M. Greenhill: Très bien, je vais vous dire qui a le droit de suffrage. Vous savez dans doute qu'il y a deux listes: la liste «A» et la liste «B». Les titres d'éligibilité pour la liste «A» sont les suivants. Voulez-vous que je poursuive mes explications. C'est très compliqué...

M. Orange: Non, je ne crois pas que ce soit particulièrement...

M. Greenhill: Le fait demeure qu'il n'y a pas de discrimination. Les Africains, tout comme les Européens, peuvent rencontrer les exigences des listes «A» ou «B». Il n'y a pas de discrimination raciale.

M. Orange: Les listes sont donc établies sur une base économique et sociale?

M. Greenhill: Oui. C'est une franchise qualitative. On est d'avis que c'est la seule façon de mettre le processus démocratique en branle en Afrique. Aucun autre système n'a eu d'heureux résultats jusqu'à maintenant.

M. Orange: Combien d'Africains avaient le droit de voter aux élections de 1962?

M. Greenhill: Je ne saurais dire au sujet de 1962, mais je connais les chiffres de 1965. En 1961, 10,000 Africains étaient enregistrés à la liste «A» et 40,000 à liste «B». Le nombre des personnes éligibles doit être beaucoup plus important aujourd'hui. Les chiffres enregistrés sont très différents. En 1965, 92,746 Européens étaient enregistrés à la liste «A», mais ce chiffre est tombé à 78,608 en 1967. En 1965, il y avait 1,244 Asiatiques sur la liste «A». Le nombre d'Asiatiques a diminué à 985 en 1967. Pour les gens de couleur ou de race mélangée, le chiffre à la liste «A» était de 1,308 en 1965 et de 1,016 en 1967. Il y avait en 1965, 2,365 Africains inscrits à la liste «A» et ce chiffre est tombé à 1,645 en 1967. La liste «B» comprenait 589 Européens en 1965, et ce chiffre est tombé à 536 en 1967. Le nombre d'Asiatiques inscrits à la liste «B» se chiffrait par 119 en 1965, mais ce chiffre est tombé à 90 en 1967. En 1965, il y avait 181 personnes de couleur ou de race mélangée sur la liste «B», et ce chiffre est passé à 99 en 1967. Un total de 10,780 Africains étaient enregistrés en 1965, mais ce chiffre est tombé à 4,280 en 1967. Je ne saurais dire pourquoi ce chiffre est tombé en 1967. C'est peut-être parce qu'ils croient qu'une autre élection n'est pas imminente.

M. Orange: Il y a donc une véritable forme de discrimination en Rhodésie en ce qui a trait à ceux qui ont le droit de suffrage?

M. Greenhill: Non.

M. Orange: Même si quelques milliers de personnes seulement sur une population de quatre millions d'âmes ont le droit de vote.

M. Greenhill: Vous vous êtes fait une idée complètement erronée de la situation en Rhodésie. Le gouvernement rhodésien tente de relever le niveau d'instruction afin que les Africains puissent se qualifier. Ils veulent que les Africains se qualifient. Ils veulent leur donner un certain niveau d'instruction. Cette manie qu'on a de dire que les Rhodésiens sont un groupe de ... je regrette, mais je ne suis pas d'accord.

M. Orange: Vous avez laissé entendre que les chefs représentent véritablement le peuple africain...

M. Greenhill: Ils représentent...

M. Orange: Veuillez m'excuser, mais je voudrais finir ce que j'avance. Ils représentent le peuple africain, mais vous nous avez dit qu'au cours d'une élection (celle de 1962, je crois), la majorité des Africains éligibles à voter ne se sont pas présentés aux bureaux de scrutin par peur des Nationalistes. Il y a une contradiction dans votre exposé. S'il est vrai que les Nationalistes exercent un tel contrôle sur certains secteurs de la population, les chefs ne peuvent donc véritablement représenter le peuple Africain.

• 1250

M. Greenhill: Avez-vous entendu parler de chefs africains dont on avait brûlé les maisons, brûlé les enfants, et sur qui on avait déversé du pétrole? Connaissez-vous les tactiques des terroristes africains? Vous a-t-il été donné de voir le film «Africa Addio» qui a gardé l'affiche à Ottawa? Avez-vous fait de la lecture sur la situation africaine? Savez-vous à quel degré on a terrorisé ces gens?

M. Orange: Je ne mets pas en doute ce qui se passe là dans le moment. Je ne fais que suggérer que votre exposé au sujet...

M. Greenhill: J'essaie de vous expliquer certaines choses au sujet de l'Afrique. Ce n'est pas aussi simple qu'on le pense.

M. Orange: Je suis entièrement d'accord avec vous et je veux en venir au fait que votre déclaration au sujet de la représentation du peuple par les chefs est légèrement exagérée.

M. Greenhill: Elle ne l'est pas. C'est mon opinion.

M. Orange: J'ai terminé mon interrogatoire, monsieur le président.

Le président: Je vous cède la parole, monsieur Pelletier.

[*Français*]

M. Pelletier: Monsieur le président, je voudrais poser certaines questions sur certains points qui apparaissent dans le mémoire qui vient de nous être lu.

Le président: Un instant, monsieur Pelletier.

M. Pelletier: Le témoin, monsieur le président, nous a présenté comme ridicule l'idée que la déclaration unilatérale d'indépendance de la Rhodésie constituait une menace à la paix. Je voudrais lui demander son opinion sur une autre question, il est libre de me la donner ou non, mais ça pourrait nous éclairer sur le reste de son mémoire.

Les Nations Unies ont également déclaré que la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud était une menace à la paix. Est-ce que le témoin considère cette affirmation-là des Nations Unies aussi ridicule que la première?

[*Traduction*]

M. Greenhill: Je n'ai pas l'intention de traiter de l'apartheid. Les Rhodésiens n'y croient pas et leur système gouvernemental ne fait pas place à l'apartheid. Ce que les Nations Unies ont à dire au sujet de l'Union sud-africaine n'a rien à voir avec la situation telle qu'elle se présente maintenant.

[*Français*]

M. Pelletier: Non, je demandais au témoin son opinion sur cette affirmation et il déclare qu'il ne veut pas nous la donner.

[*Traduction*]

J'ai demandé votre opinion.

M. Greenhill: Je ne puis vous donner une opinion sur ce que les Nations Unies ont dit au sujet de l'Union sud-africaine. Je suis venu ici pour témoigner au sujet de la Rhodésie. Les Rhodésiens ne croient pas à l'apartheid. J'ai eu plusieurs discussions avec des Sud-Africains. Placez des Rhodésiens et des Sud-Africains dans un bar et ils discuteront du système rhodésien ou de l'apartheid de la même façon que Canadiens et Américains discutent de la guerre au Vietnam.

[*Français*]

M. Pelletier: Est-ce que le témoin est prêt à soutenir que dans le système actuel qui règne en Rhodésie il n'y a pas des éléments d'apartheid très clairement identifiables?

• 1255

[*Traduction*]

M. Greenhill: Je crois que vous voulez parler d'un certain degré de développement social séparé, où les deux races se développent séparément, côte à côte.

Je vous citerai un exemple. Le système rhodésien veut que la population ait la liberté de choix autant que possible. Il y a trois genres de situation: sur la terre, sur les fermes et à la campagne. Il y a les régions africaines, qui sont entièrement africaines; il y a les régions européennes, qui sont entièrement européennes, et les régions mélangées, d'une superficie d'environ 5 millions d'acres, où Européens et Africains peuvent être propriétaires des terres et des fermes.

Il est juste de dire qu'ils ont des régions africaines, des régions européennes et qu'ils ont maintenant des régions mélangées. Ils croient que la seule façon de parvenir à l'harmonie raciale est d'accorder la liberté de choix. S'il y a un quart de million de Blancs, ils sont surpassés en nombre par environ 16 ou 17 Africains pour chaque Blanc.

Plusieurs personnes de race blanche se sont installées en Rhodésie, et il n'y a rien de nouveau à cela; ce n'est pas un phénomène amené par l'indépendance. Elles y ont construit leurs maisons et érigé des cantons. Ce sont des gens paisibles. Il y a des règlements de zonage à Toronto. Il y a des régions où l'on peut exploiter des maisons de chambres et d'autres régions où seules les résidences unifamiliales sont permises. Vous avez là un groupe de personnes de race blanche. On érige un arrondissement qui sera peuplé par des gens de race blanche.

Le peuple africain est différent. Il y a diverses cultures. Ce sont, en vérité, des gens bruyants. Soyez certains que je n'ai rien contre eux. J'aime bien le peuple africain et je le respecte, mais ils sont différents. Certains d'entre eux ne le sont pas. Il y en a qui progressent, et il y a des régions mélangées. A Salisbury, par exemple, il y a des secteurs pour les Blancs et les Africains, si vous voulez y demeurer. Il y a des Blancs qui veulent vivre avec des Blancs et il y a de tels secteurs. Je ne vois par là une raison qui porterait le Canada à faire la guerre à la Rhodésie.

[*Français*]

M. Pelletier: N'est-il pas exact, monsieur le président, et je voudrais le demander au témoin, n'est-il pas exact que même les Rhodésiens africains qui ont une formation universitaire acquise dans les grandes universités de l'Occident, se voient empêchés de pratiquer dans certains quartiers de Salisbury et d'y ouvrir des bureaux. Et je préviens le témoin que là-dessus, j'ai reçu des témoignages irréfutables.

[*Traduction*]

M. Greenhill: Je sais que des avocats africains ont pratiqué le droit à Salisbury. Il y a bon nombre d'années que je suis allé à Salisbury et je ne puis répondre de façon actuelle à votre question, mais je sais que des avocats africains ont pratiqué le droit à Salisbury. J'en connaissais un qui pratiquait le droit lors de mon dernier séjour. Je ne crois pas que les choses aient changé.

[*Français*]

M. Pelletier: Je peux dire au témoin que la situation a changé et que les avocats sont une exception.

Par exemple, est-ce qu'il sait que des professeurs d'universités, formés dans les plus grandes universités de l'Occident, n'ont pas le droit d'habiter dans les mêmes quartiers que les Blancs, même s'ils enseignent à l'université?

[*Traduction*]

M. Greenhill: Je ne sais pas si cela est vrai. Je ne saurais dire.

• 1300

[*Français*]

M. Pelletier: Je voudrais passer à une question d'ordre économique.

Le témoin nous a parlé de menaces à ce qu'il a appelé «the thriving economy of Southern Rhodesia». J'aimerais qu'il nous dise ce qu'il sait de la part de cette économie prospère à laquelle participent les Africains et quelle a été l'augmentation graduelle de cette participation dans la prospérité et dans le revenu personnel au cours des 20 dernières années?

[*Traduction*]

M. Greenhill: Il me faudra remonter plus loin que vingt ans. Au cours des 70 dernières années, les Africains ont fait des progrès —c'est-à-dire qu'il n'y avait rien il y a 70 ans. Il n'y avait ni routes ni écoles, il n'y avait rien. Plusieurs Africains possèdent maintenant leur voiture et leur maison. Ils ont progressé jusqu'au point où ils en sont aujourd'hui. Ils font maintenant des études, ce qui n'était pas à leur portée auparavant. Les salaires augmentent de façon régulière. Les

Africains progressent au rythme de leur économie—ils sont partis à zéro. Voilà le nœud de la question.

Vous savez au Canada combien il est difficile de faire progresser rapidement les races primitives. Vous avez le même problème avec vos indigènes. C'est un procédé des plus lents. Mais les gens qui disent qu'on ne fait pas faire assez de progrès aux Africains ne comprennent pas qu'il y va de l'intérêt, et je veux parler ici d'un intérêt bien compris, des Rhodésiens de faire progresser les Africains dans le domaine économique. On tente de mettre des industries sur pied en Rhodésie. Si vous allez à Salisbury ou à Bulawayo, vous verrez des centaines de nouvelles industries. Quand Henry Ford a lancé sa production en série d'automobiles, il lui a fallu augmenter le salaire de ses employés afin qu'ils puissent se les procurer. Il en va de même en Rhodésie. Comment peuvent-ils accroître le nombre d'industries lorsque la population blanche n'est que de 220,000 personnes environ? Cette minorité ne pourrait absorber le produit de l'industrie.

L'intérêt du gouvernement rhodésien, pour obtenir de plus forts revenus fiscaux, est donc de faire progresser la classe africaine au niveau où elle paiera des impôts. Il y a peu d'Africains dans cette catégorie dans le moment. Il y va aussi de l'intérêt des hommes d'affaires de voir à ce que les Africains gagnent de bons salaires, pour qu'ils puissent se procurer le produit de leurs usines. De toute façon, les Rhodésiens comprennent la valeur de faire progresser économiquement les Africains.

[*Français*]

M. Pelletier: Une dernière question de fait, monsieur le président. Le témoin nous a dit qu'il y avait à Salisbury très peu d'agents de police.

Je voudrais lui demander s'il est au courant du fait que l'Afrique du Sud a avoué aux Nations Unies qu'elle avait, elle, une force de police dans le sud du pays, d'après une entente avec le gouvernement de Salisbury?

[*Traduction*]

M. Greenhill: Oui, et c'est très vrai. Certains pays au nord de l'Union sud-africaine et au nord de la Rhodésie ont manifesté leur intention de détruire l'Union sud-africaine, la Rhodésie et les Portugais, nos alliés; le Portugal aussi bien que l'Afrique. Des bandes de maraudeurs munis d'armes soviétiques ou chinoises sont envoyées en deçà du Zambèze. Une de ces bandes se dirigeait récemment vers l'Union sud-africaine, selon des renseignements obtenus des bandes mêmes à Lusaka.

Les Sud-Africains ont déclaré bien carrément qu'ils se porteraient à la défense de la Rhodésie si ces bandes les attaquaient en passant par la Rhodésie. Je vous dirai, messieurs, que si les sanctions n'ont pas d'effet ou que si elles n'ont pas eu d'effet, le prochain recours aux Nations Unies réside à l'article VII, je crois, qui veut qu'on utilise la force. Plusieurs groupements au Canada prônent une intervention armée de la part du Canada. L'Église unie, en particulier, mène actuellement une forte campagne en ce sens. Elle a fait distribuer 50,000 brochures, écrites pour la plupart par le professeur Pratt et M. Sanger, demandant que le Canada utilise la force pour renverser le gouvernement Smith.

• 1305

Les Sud-Africains ont annoncé bien clairement que quiconque tenterait d'attaquer la Rhodésie se trouverait par le fait même en état de guerre avec l'Union sud-africaine. Je crois que ce serait là une tragédie. Si vous regardez la mappemonde, vous vous rendrez compte que le canal de Suez est fermé. Si l'Union sud-africaine pose un tel geste, nous sommes en guerre; les Américains sont en guerre actuellement.

Que serait-il arrivé si la Rhodésie n'avait pas tenu bon et déclaré: c'est notre pays, notre frontière est le Zambèze et si les efforts des Nations Unies n'avaient pas porté fruit? Si la Rhodésie avait été entraînée dans un conflit, l'Afrique orientale portugaise et l'Angola en seraient et il y aurait de fortes possibilités que la guerre avec l'Union sud-africaine ferait rage aujourd'hui. Vous avez perdu Suez; ce canal peut être fermé à n'importe quel moment. Les ports de l'Afrique du Sud sont les seuls ports entre l'Europe et l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Inde et l'Asie qui soient ouverts à l'Ouest.

Je voudrais que le Comité considère un instant les aspects stratégiques de la Rhodésie. La Rhodésie est notre frontière tout autant que la frontière nord-coréenne est une de nos frontières, ou celle entre la Thaïlande et le Vietnam-Nord ou celle qui sépare le Laos du Vietnam-Nord. Je ne fais aucune mention du sud de la frontière en cet endroit, ou de la frontière entre le Tibet et l'Inde.

La Rhodésie est notre première ligne... le Zambèze. Songez seulement aux ports que l'Angleterre utilise aujourd'hui et qui sont approvisionnés d'huile; songez aux navires qui s'approvisionnent d'huile dans les ports sud-africains, au moment même où le Canada déclare aux Nations Unies qu'il faut couper les approvisionnements d'huile à l'Union sud-africaine parce que cette dernière approvisionne à son tour la Rhodésie. Vous n'avez pas entendu l'Union sud-africaine critiquer les Canadiens de la même façon que les Canadiens critiquent la Rhodésie et l'Union sud-africaine.

[*Français*]

M. Pelletier: Monsieur le président, j'aimerais faire remarquer au témoin, quand il parle de la frontière de Zambie, que le Canada, que je sache, n'est pas en guerre avec la Zambie. Et je voudrais terminer par une dernière question qui touche à ce même domaine de la police.

Le témoin sait-il combien de prisonniers politiques se trouvent présentement dans les prisons rhodésiennes?

[*Traduction*]

M. Greenhill: Il y a dans le moment moins de 400 personnes en état d'arrestation en Rhodésie. Il fut un temps, juste avant l'indépendance, où il y en avait plus de 2,000. Le fait est que le gouvernement rhodésien a maintenant l'appui du peuple africain, et qu'il peut élargir les personnes incarcérées. Il y a moins de personnes en état d'arrestation qu'il y en avait il y a deux ans.

Je voudrais également savoir pourquoi on en veut à la Rhodésie et pourquoi on lui impose des sanctions à cause de ce problème particulier? Dans quel pays d'Afrique, Aden ou en Inde (où il y a plus de 3,000 détenus politiques), ou quel pays nouvellement affranchi d'Afrique n'y a-t-il pas de détenus politiques? Pourquoi la Rhodésie est-elle le seul pays du monde contre lequel vous menez une guerre économique? De toute façon, il n'y a que 400 détenus politiques dans ce pays dans le moment.

[*Français*]

M. Pelletier: Sur quoi le renseignement que nous donne le témoin est-il basé, monsieur le président?

[*Traduction*]

M. Greenhill: Le secrétaire britannique au Commonwealth a fait cette déclaration en Nouvelle-Zélande. Il y a déclaré que la Rhodésie est un État fasciste, où il y a encore 400 détenus politiques. Il a fait cette déclaration en Nouvelle-Zélande il y a cinq ou six mois.

Le président: Monsieur Allmand?

M. Groos: Un instant, monsieur le président. Combien de membres ont-ils l'intention de poser des questions?

Le président: Il y a messieurs Allmand, Lewis, Lind et Walker.

Il est maintenant une heure et dix minutes. Il est regrettable que nous ayons commencé si tard, mais ce n'est pas de notre faute. A quelle heure le Comité veut-il ajourner la séance?

M. Allmand: Je n'ai que deux brèves questions.

Le président: Nous verrons comment les choses se présenteront. Monsieur Allmand?

M. Allmand: Monsieur Greenhill, en référant à la Loi sur le partage des terres, vous déclarez que, si le Canada avait institué une loi similaire sur les terres, cela équivaudrait à donner aux Indiens du Canada, la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Sakatchewan et le Manitoba. D'après le témoignage fourni par d'autres personnes en Rhodésie, la Loi sur le partage des terres donne aux noirs Rhodésiens, les pires terres de Rhodésie, lesquelles n'ont rien de commun avec les provinces que vous mentionnez. Le pourcentage du territoire est peut-être équivalent, mais en ce qui concerne la richesse il n'y a pas de comparaison possible avec la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba; cela se comparerait plus justement à l'île Ellesmere, l'île de Baffin et les Territoires du Nord-Ouest.

M. Orange: Faites attention!

M. Greenhill: Vous vous basez sur le témoignage de M. Pratt et de M. Sanger; je ne me suis pas servi de ce témoignage.

• 1310

M. Allmand: Ainsi vous affirmez que la terre donnée aux Africains n'est pas la terre pauvre de Rhodésie?

M. Greenhill: J'ai visité plusieurs endroits où la ligne de démarcation entre une ferme européenne et une ferme africaine tombe de façon abrupte; du côté européen, la moisson pousse admirablement et de l'autre côté, la récolte obtenue est très faible. C'est pourquoi des fonctionnaires en ce domaine dirigent un programme colossal d'éducation parmi les Africains, pour leur enseigner à cultiver. L'agriculture tropicale n'est pas une forme facile d'agriculture. Le sol peut être rendu très fertile. Par ailleurs, s'il est mal cultivé, il peut devenir épuisé en quelques années.

M. Allmand: Les opinions diffèrent à ce sujet.

M. Greenhill: Le grand problème des Africains actuellement n'est pas le manque de terre, mais la compétence nécessaire pour la cultiver.

M. Allmand: En tout cas, vous contestez le témoignage...

M. Greenhill: Oui, et je peux fournir à l'appui des chiffres du gouvernement.

M. Allmand: A la page 6, vous déclarez:

> C'était une autre ruse de M. Wilson pour s'emparer de la direction de la Rhodésie en vue de la remettre à un pouvoir raciste du même genre que celui qui s'était développé au Kenya et dans plusieurs autres États.

Lorsque vous parlez d'un État raciste, référez-vous à la situation actuelle au Kenya?

M. Greenhill: Oui.

M. Allmand: Monsieur, j'ai parlé dernièrement à des Blancs de retour du Kenya et ils m'ont dit que les Blancs et les Noirs ont des droits égaux, pourvu que les Blancs soient citoyens.

M. Greenhill: Si vous aviez lu les journaux dernièrement, vous sauriez qu'en ce moment les Indiens laissent le Kenya à un rythme d'un millier par semaine.

M. Allmand: Sont-ils citoyens, Monsieur?

M. Greenhill: Non, ils ne veulent pas devenir citoyens parce qu'ils seraient sujets à discrimination. Avez-vous entendu parler de la politique d'Africanisation?

M. Allmand: Je crois comprendre qu'en Rhodésie tous les citoyens, qu'ils soient Blancs ou Noirs, jouissent de droits égaux.

M. Greenhill: C'est ce qu'ils appellent la politique d'Africanisation. La politique d'Africanisation spécifie que si un emploi est disponible et que si un Africain le désire, il obtiendra l'emploi. C'est pourquoi les Indiens et plusieurs autres personnes partent du Kenya. C'est une forme de discrimination raciale. Il n'y a aucun doute à ce sujet.

M. Allmand: J'ai récemment parlé à des Canadiens qui contestent ceci, mais je voulais seulement connaître votre opinion.

M. Greenhill: La politique d'Africanisation est un autre mot pour racisme noir.

M. Allmand: Je n'ai pas d'autre question.

M. Groos: Monsieur le président, j'aimerais demander quelques renseignements au témoin. Je crois que je ne me trompe pas en disant qu'en ce moment la Rhodésie garde encore un bureau ouvert à Londres. Comment s'appelle-t-il?

M. Greenhill: La *Rhodesia House*. Je crois qu'ils l'appellent la Mission Résiduaire, mais je ne suis pas certain.

M. Groos: Alors en autant que...

M. Walker: J'ai de la difficulté à vous entendre.

M. Greenhill: Je ne connais pas le statut de la Mission Résiduaire. Les Britanniques ont aussi une Mission Résiduaire à Salisbury.

M. Groos: Est-ce une sorte de bureau touristique ou...

M. Greenhill: La Rhodésie a son bureau comme la Maison du Canada. C'est seulement les vestiges de ceux qui y demeurèrent.

M. Groos: Il n'y a pas l'équivalent d'un Haut-Commissaire?

M. Greenhill: Non.

M. Groos: J'ai remarqué que selon votre suggestion ce Comité devrait recommander qu'un groupe parlementaire formé de tous les partis, visite la Rhodésie. Je crois que ceci présenterait de nombreux problèmes sérieux. En premier lieu, ce pays ne reconnaît pas l'actuel gouvernement de Rhodésie. Croyez-vous que si une telle visite s'effectuait, nous pourrions connaître les faits? Par exemple, il me semblerait qu'une certaine forme d'invitation devrait être faite, et je présume que cette invitation devrait recevoir la sanction du Gouvernement Britannique. N'est-ce pas exact?

• 1315

M. Greenhill: J'en conviens. C'est le problème.

M. Groos: Pourriez-vous aussi ...

M. Greenhill: Légalement, il n'y a rien qui vous empêche d'aller en Rhodésie, autant que je sache. Il y a de nombreux visiteurs du Canada et de l'Amérique. Quelques Membres du Congrès se sont rendus en Rhodésie.

M. Groos: Oui, c'était un comité représentant le gouvernement. Je serais intéressé à connaître les moyens de communication qu'il y aurait entre la population indigène de quatre millions et un groupe de visiteurs.

M. Greenhill: Les allées et venues sont libres en Rhodésie et dans les réserves.

M. Groos: Il peut y avoir un problème de langue.

M. Greenhill: Un certain nombre d'entre eux parlent l'anglais. Ma connaissance de la langue indigène est plutôt limitée à ce que nous appelons le Chilapalapa, qui est une sorte de lingua franca; je pouvais me promener à la ronde et parler à ces gens. L'on rencontre toujours de nombreux Africains qui parlent un excellent anglais, aussi bien

que diverses langues indigènes. C'est difficile, j'en conviens. C'est un problème, mais les interprètes ne manquent pas.

M. Groos: Est-ce qu'une telle visite serait accueillie favorablement par l'actuel gouvernement de Rhodésie?

M. Greenhill: Je suis tout à fait certain qu'elle serait très bien accueillie.

M. Groos: Vous faites mention dans votre exposé, de deux groupes majoritaires, soit les Matabele, chez qui le rang de chef est héréditaire, et les Mashona, dont les chefs sont nommés par une des familles dirigeantes, selon un système de rotation. Vous décrivez ensuite les devoirs et les responsabilités du chef. Pour mon information personnelle, pourriez-vous m'expliquer comment l'on peut démettre un chef dont le rang est héréditaire, s'il ne satisfait pas en fait aux désirs de ceux envers qui il est responsable.

M. Greenhill: Comme je l'ai mentionné dans mon exposé, il y a eu quelques cas où le gouvernement a demandé aux chefs de se retirer. C'était, en principe, parce qu'ils n'avaient pas rempli leurs devoirs de façon adéquate.

M. Groos: Le gouvernement?

M. Greenhill: Il y a eu environ quatre ou cinq ans, durant les derniers cinquante ans. Rappelez-vous que les Matabele sont une branche de la famille des Zoulous de l'Afrique du Sud. Ils se séparèrent des Zoulous et se rendirent à la Terre des Matabele au début du 19e siècle. Ils adoptèrent ce système héréditaire. Vous vous souvenez probablement qu'ils étaient un peuple guerrier, et que ceci était leur système de gouvernement. Ils ne déposent pas un chef très souvent, tout comme nous ne déposerions pas la Reine, sauf dans un cas similaire à celui de Charles I.

M. Groos: En premier lieu, pourriez-vous nous donner quelque indication au sujet de l'accroissement ou de changement dans la population indigène de Rhodésie? Y aurait-il augmentation ou diminution?

M. Greenhill: Lorsque le groupe des pionniers arriva à Salisbury en 1890, nous pensons qu'il y avait environ 300,000 Africains en Rhodésie. Aujourd'hui, ils sont environ 4¼ millions, dont environ ½ million, soit dit en passant, n'ont pas le droit de vote. Ils ne sont pas Rhodésiens. Ce sont des gens venus en Rhodésie, du Nyassaland, de Malawi, de Tanzanie, de Zambie et même de l'Angola et de la Mozambique.

• 1320

M. Groos: En qualité de réfugiés?

M. Greenhill: Non, ils sont venus gagner de l'argent. La population indigène s'est accrue en 70 ou 80 ans, d'environ 3 millions à environ 3¾ millions, je crois.

M. Groos: Existe-t-il une restriction quelconque sur les mouvements de la population de Rhodésie vers un pays voisin, s'ils désirent s'y rendre?

M. Greenhill: Bien, je ne suis pas très au courant de la situation militaire en ce moment entre la Zambie et la Rhodésie, mais en temps normal, ils vont et viennent très librement par toute l'Afrique. Les Africains sont des mordus du voyage; ils se déplacent tout le temps.

M. Groos: Mais si en ce moment, un Matabele désirait...

M. Greenhill: Pour ce qui est de la situation entre Malawi et la Rhodésie, il y a très peu de restriction, mais entre la Rhodésie et la Zambie, c'est en ce moment une zone frontière, et vous devez bien comprendre ce que cela signifie.

M. Groos: Merci, M. Greenhill.

Le président: Monsieur Lind?

M. Lind: Monsieur Greenhill, je suis intéressé par votre déclaration, selon laquelle des forces venant de la Zambie attaqueraient la partie nord de la Rhodésie du Sud. Vous mentionnez que celles-ci étaient des forces communistes. Puisque vous avez déjà vécu en Zambie et en Rhodésie du Sud, d'où proviendraient ces forces communistes, et où s'approvisionneraient-elles en armes et en matériel?

M. Greenhill: Des gens qui se sont rendus récemment à Salisbury, Bulawayo ou Umtali, m'ont dit qu'en ce moment l'on peut voir à ces endroits, un vaste étalage d'armes russes et chinoises; ainsi l'on présume que les armes viennent de Russie et de Chine. L'on entraîne les Africains eux-mêmes, particulièrement en Tanzanie, mais, en plus, on les entraîne aussi en Chine et en Russie. Maintenant, si vous voulez réellement des renseignements à ce sujet, je crois que la plus grande partie de ces renseignements relèvent de la police. Le gouvernement rhodésien pourrait fournir cette information au gouvernement canadien si celui-ci est intéressé.

M. Lind: Mais il y a des bandes armées qui s'entraînent en dehors de la Rhodésie en ce moment?

M. Greenhill: Oui, et on les a capturées. Un certain nombre ont été tués, d'autres ont été faits prisonniers.

M. Lind: Merci. J'aimerais maintenant demander une autre question.

M. Groos: Puis-je demander une question supplémentaire, M. le Président? Quelle forme de justice applique-t-on à l'endroit de ces personnes? Sont-elles traitées comme...

M. Greenhill: Non, elles ne le sont pas. La guerre est une affaire très sérieuse. Le gouvernement rhodésien croit qu'il doit réprimer sévèrement ceux qui attaquent le pays de l'extérieur. La capture de ces gens, j'ai bien peur, leur a servi de preuve. Ils ont été traités très sévèrement en effet. En ce moment, c'est une question de vie ou de mort, non seulement pour les Blancs de Rhodésie, mais aussi pour les Noirs. Je puis vous assurer d'une chose, c'est que les Noirs appuient le gouvernement en ceci. Il n'y a pas de cachettes possibles pour ces personnes. C'est pourquoi elles sont encerclées très rapidement. Elles sont encerclées par les Africains et dénoncées par les Africains. Vous avez probablement entendu dire que dans les buissons africains, on ne peut marcher nulle part, sans que quelqu'un soit au courant de votre présence. C'est pourquoi ces terroristes n'ont pas grand chance de succès.

M. Groos: Sont-ils traités comme des prisonniers de guerre?

M. Greenhill: Non, ils ne le sont pas.

Le président: En toute justice pour les autres membres qui n'ont pas eu la chance de poser des questions, je crois que nous devrions compléter la liste, et s'il y a suffisamment de temps, nous pourrions revenir à ces sujets. Vous serez d'accord pour que les autres aient aussi une chance. Il y a M. Lind, M. Walker et M. Prud'homme; s'il reste du temps nous serons heureux de revenir à ces choses.

• 1325

M. Lind: J'aimerais savoir une chose, monsieur Greenhill. Y a-t-il quelques chefs ou prisonniers politiques détenus en ce moment en Rhodésie du Sud?

M. Greenhill: S'il y a des chefs?

M. Lind: Oui.

M. Greenhill: Non, pas que je sache; mais je suis prêt à accepter une rectification à ce propos.

M. Lind: Y en a-t-il en d'autres endroits rapprochés disons comme la Zambie, la Tanzanie ou l'Uganda?

M. Greenhill: Je ne sais pas du tout.

M. Lind: J'aimerais passer à un autre domaine. Quel niveau d'éducation le gouvernement de la Rhodésie du Sud fournit-il aux personnes de couleur, les races indigènes?

M. Greenhill: Comme vous le savez probablement, la moitié de la population actuelle de Rhodésie est âgée de moins de 17 ans, et il y a en Rhodésie une explosion de population. Jusqu'après la dernière guerre, en principe, la seule forme d'éducation pour les Africains —et il était difficile de les envoyer à l'école—était assurée par les missionnaires.

Durant ces 20 dernières années, les Africains sont devenus très enthousiastes au sujet de l'éducation. Ils commencèrent en principe, à édifier un système d'éducation à partir de zéro, pour des gens qui jusque là n'étaient pas particulièrement intéressés à recevoir quelque éducation que ce soit. En fait, même parmi le petit nombre qui reçut une éducation, la plupart était des hommes.

Et encore, l'on a dû vaincre une forte opposition à l'intérieur du système tribal africain, afin de pouvoir envoyer les petites filles à l'école.

Alors, la première chose à faire pour satisfaire à ce besoin d'éducation, fut la construction d'écoles primaires. Ceci est terminé. Il y a à peu près 675,000 enfants africains à l'école actuellement, ce qui équivaut à un sur six de population environ. La comparaison avec quelque autre pays africain du nord est plus que favorable. Ils ont à date atteint le stade où 90 pour cent des enfants africains peuvent recevoir un enseignement primaire.

Maintenant l'accent est mis sur l'enseignement secondaire. Ils espèrent qu'il y aura en 1972, assez d'écoles construites pour enseigner ce que vous appelez junior supérieur; ils appellent cela junior secondaire. Lorsque ceci sera réalisé, ils mettront l'accent sur l'enseignement senior secondaire.

C'est un programme colossal. On avait fait le projet de construire 300 écoles secondaires durant les 10 prochaines années, mais on a dû réduire le nombre de moitié, soit 150 écoles. J'ai le regret de dire que ceci est dû à des sanctions. Mais de toute manière, en accord avec le programme, toutes les énergies sont mises actuellement au service de l'enseignement secondaire. Ils estiment que vers 1969, tous les enfants pourront recevoir une éducation primaire, et en ce moment presque tous la reçoivent. Mais ils ne croient pas en une éducation obligatoire; ceci est une question de tempérament chez l'étudiant africain. Si quelque chose est obligatoire, il croit qu'elle n'est

pas bonne. En fait, ceci est peut-être une réaction de la nature humaine, réaction qui n'est pas particulière à l'Afrique.

M. Lind: Auriez-vous une idée à quel degré de notre système, cet enseignement donné à 675,000 indigènes pourrait correspondre? Celui-ci atteindrait-il le stade de notre école secondaire?

• 1330

M. Greenhill: Je ne connais pas les différents grades, mais je peux vous donner quelques renseignements sur le nombre d'écoles et ainsi de suite. En 1966, on annonça un plan de 10 ans pour refiser en entier le système d'éducation africain. C'était après l'Indépendance. Aux termes de ce plan, la date fixée pour l'introduction de l'enseignement primaire complet à tous ceux qui peuvent fréquenter l'école, fut avancée de 1974 à 1969. L'importance la plus marquée du nouveau programme réside dans l'attention spéciale qu'il porte au domaine de l'instruction secondaire. Il prévoit que des études secondaires seront mises à la portée de la moitié des élèves qui complètent un cours primaire. En procédant par sélection, 12½ p. 100 des élèves qui auront terminé avec le plus de succès leur cours primaire pourront poursuivre un cours complet de quatre années d'études secondaires menant à l'obtention d'un certificat à ce niveau et ils auront de plus l'occasion de continuer leurs études jusqu'à la sixième année, ce qui les mènera à l'admission au cours universitaire.

On a toutefois réduit ce programme depuis. Je crois qu'ils se sont vus forcés de le couper en deux, de façon à ce qu'il exige deux fois plus de temps que ce que l'on avait prévu, et cela principalement à cause d'une pénurie de fonds.

M. Lind: La seule façon dont nous pouvons procéder c'est de chercher à découvrir, par comparaison, s'ils ont pris de l'avance ou s'ils sont en retard. Comment la situation se compare-t-elle à celle qui existe dans la Zambie actuellement?

M. Greenhill: Toute comparaison faite au regard de la Zambie leur est plus que favorable. Ils ont une avance évidente sur ce dernier pays. Ils devancent tous les pays d'Afrique, sauf l'Afrique du Sud, sur le plan de l'éducation.

M. Lind: Et cela en dépit du fait que tous leurs avoirs sont bloqués en Angleterre?

M. Greenhill: Oui. Quelque étrange que cela puisse sembler, ils n'ont pas trop souffert de ce blocage de leurs avoirs en Angleterre. Le gouvernement britannique a «gelé» des valeurs de la banque centrale totalisant presque 9 millions de livres sterling. Naturellement, le gouvernement de la Rhodésie a usé de représailles et il a emprunté de la Banque mondiale un montant beaucoup plus élevé que celui qui se trouve à Londres, transaction qui a été tout à leur avantage. C'est là l'une des raisons qui expliquent pourquoi ils sont aujourd'hui en mesure de soutenir financièrement l'expansion de leur industrie secondaire. Ils ont également réussi à se tirer d'affaires en réduisant leurs importations. En conséquence, ils n'ont pas eu à emprunter autant chaque année pour suffire au remboursement de leur dette envers la Grande-Bretagne, sans oublier ce qu'ils doivent à la Banque mondiale, parce que ces dettes sont garanties par la Grande-Bretagne. Ils ont dit à celle-ci: «Écoutez, vous avez bloqué notre compte de banque. Comment pouvez-vous vous attendre maintenant à ce que nous acquittions les dettes que vous avez garanties? Nous craignons fort que vous soyez obligés de les acquitter vous-même ou de les faire payer par le contribuable britannique». C'est là un autre de ces incidents teintés de ridicule.

M. Lind: La Zambie et la Rhodésie du Sud font-elles commerce entre elles présentement?

M. Greenhill: La Zambie dépend presque entièrement de la Rhodésie du Sud pour son approvisionnement de charbon et d'énergie électrique. La population de la Zambie se plaint qu'elle ne peut pas obtenir d'essence. Je comprends que des Canadiens ont fait usage d'avions et ainsi de suite pour livrer de l'essence à ce pays. Incidemment, le gouvernement de la Rhodésie n'a jamais cessé d'affirmer qu'il était prêt à se servir de son chemin de fer pour transporter toute l'essence à moteur requise par la Zambie. Bien des gens croient que la Rhodésie a déclaré une sorte de guerre économique à la Zambie. Cette impression est erronée. Les échanges commerciaux entre la Rhodésie et la Zambie demeurent actifs et, à mon sens, toute cette histoire constitue une tragédie.

M. Lind: Que dire du commerce entre la Rhodésie et la Tanzanie?

M. Greenhill: Je ne suis pas au courant des relations avec la Tanzanie mais je suis renseigné quant à celles qui existent entre la Rhodésie et le Malawi, autre pays indépendant d'Afrique. Le Malawi n'accepte pas de sanctions. M. Hastings Banda a sévèrement critiqué les autres chefs d'État africains. Alors même qu'il avait quitté le Malawi et qu'il se trouvait au Kenya, il n'y a pas très longtemps, il a vertement censuré la politique adoptée par le Kenya à l'égard de la Rhodésie.

M. Lind: Je vous remercie, monsieur Greenhill.

M. Walker: Monsieur Greenhill, je veux simplement mettre les choses au point. Vous avez fait un rapprochement entre la construction domiciliaire ségrégative pratiquée en Rho-

désie et les règlements relatifs aux zones urbaines de Toronto. Je tiens à signaler que je suis l'un des représentants de Toronto au parlement et que Andy Brewin partage peut-être mon opinion. Vous ne devez pas oublier que les règlements du zonage à Toronto sont absolument étrangers aux questions de race, de couleur ou de religion.

• 1335

M. Greenhill: D'accord. J'admets que la situation n'est pas la même, mais les motifs qui l'ont créée ressemblent tant soit peu aux raisons qui poussent certaines personnes dont les domiciles se trouvent dans le district R-1 de Toronto à éviter celles qui demeurent dans les districts R-2 ou R-3 parce que ceux-ci sont populaciers.

M. Walker: Je crois que vous poussez vraiment les choses un peu loin. Assurément, si la ville de Toronto est divisée par zones c'est en vue d'une expansion matérielle bien ordonnée et il n'est nullement question de contrôler son évolution sociale.

Vous êtes au Canada depuis 1961. La Rhodésie a-t-elle connu, entre 1961 et l'année actuelle, une évolution qui vous fait adopter des vues différentes de celles contenues dans votre sommaire?

M. Greenhill: A vrai dire, il m'aurait été impossible de rédiger ce sommaire il y a un an ou un an et demi, mais certains événements ont renouvelé l'intérêt que je portais à la Rhodésie. J'avais complètement oublié ce pays. Au cours de l'année écoulée, toutefois, j'ai de nouveau eu des relations étroites avec lui et j'estime être assez bien au courant de ce qui s'y est passé. Je me suis aussi efforcé de rencontrer le plus grand nombre possible de Rhodésiens de passage au Canada.

M. Walker: Êtes-vous retourné en Rhodésie depuis 1961?

M. Greenhill: Non. J'aimerais y retourner mais je ne puis me payer ce déplacement pour l'instant.

M. Walker: Permettez-moi de vous poser une autre question. Pourquoi le gouvernement redoute-t-il si profondément le vote majoritaire? Vous avez affirmé qu'il n'y a aucun doute, à votre avis, que les Rhodésiens, les Africains et ainsi de suite accordent un appui unanime au régime actuel. Il n'y a évidemment aucun risque que le suffrage de la majorité puisse renverser le gouvernement. Alors comment expliquer cette crainte profonde?

M. Greenhill: De toutes ces questions la plus importante est la suivante. Pourquoi le gouvernement de la Rhodésie craint-il le vote majoritaire et pourquoi ce vote est-il redouté également de la masse en Afrique? Nous ne pouvons que nous baser sur ce qui est survenu à tout pays africain qui a obtenu le vote majoritaire. Les faits que je vous ai cités sont véridiques. Le vote majoritaire ne conduit pas à la démocratie. Ce qui se produit ordinairement en Afrique, et ici encore vous pouvez vérifier si je parle ou non avec connaissance de cause, c'est que la tribu la plus populeuse remporte la victoire dès la première élection. Puis on établit un énoncé de principes tendant à créer une démocratie africaine, parfois sous un autre nom, mais il s'ensuit qu'à compter de ce moment, et les faits sont là pour le prouver, les droits de l'opposition sont méconnus. Aucun de ces pays n'a encore permis qu'un gouvernement soit changé par suffrage libre en maintenant le régime d'opposition. Or les Rhodésiens affirment que dans la démocratie qu'ils ont en vue le parti de l'opposition jouira de toute la considération qui lui est due. Vous savez ce que cela veut dire car vous avez fait partie de l'opposition. Ils prétendent que la seule façon d'enseigner aux Africains comment diriger un régime parlementaire démocratique, auquel ils ajoutent foi, est d'accorder le droit de suffrage à l'Africain et alors ce dernier ne s'en servira pas à tort. Le parlement compte présentement 13 ou 14 membres africains. Ces membres font actuellement partie de l'opposition, mais ils sont respectés à titre de parti d'opposition. Nous espérons que dans un avenir plus ou moins rapproché, et Smith le souhaite ardemment, la population de la Rhodésie se considérera comme étant simplement composée de Rhodésiens qui ne seront plus divisés selon leur origine noire ou blanche. Je puis dire que ces sanctions ont donné au moins un résultat excellent. Pour la première fois dans l'histoire du monde, à ce que je sache, un pays qui a réussi à obtenir son indépendance s'est trouvé en butte, fondamentalement, à l'hostilité du monde entier. Ceci a eu comme conséquence de transformer la Rhodésie en une nation. Aujourd'hui c'est un pays uni. Encore une fois je ne vous demande pas de me croire sur parole mais de vous informer auprès de personnes qui ont récemment visité la Rhodésie.

M. Walker: Est-ce que je vous fais tort en affirmant, dans le contexte de la question à l'étude, que votre sommaire accorde son appui à un régime démocratique soutenu par un pouvoir minoritaire?

M. Greenhill: C'est en effet une démocratie qui s'appuie, sur la loi, si vous le voulez, et si vous avez foi en la démocratie vous croirez également qu'elle doit être soutenue. Après tout, nous nous sommes battus pour la démocratie durant la dernière guerre, tout comme les Rhodésiens.

M. Walker: Mais s'il est question d'un régime minoritaire où chaque individu a droit à un vote.

M. Greenhill: De deux choses l'une; vous croyez à la démocratie ou vous n'y croyez pas. Elle a ma confiance.

M. Walker: J'y crois, moi aussi.

[*Français*]

M. Prud'homme: J'aimerais vous poser deux questions.

La première a été posée par M. Lind, à propos du niveau d'éducation qui existe pour les Noirs en Rhodésie du Sud, en comparaison de celui des autres pays africains. Je pense que la seule manière de juger intelligemment, c'est par voie de comparaison.

Maintenant, j'aimerais vous poser une question similaire touchant le revenu individuel moyen d'un Noir en Rhodésie du Sud, en proportion du revenu des Noirs dans les pays avoisinants.

[*Traduction*]

M. Greenhill: Je ne vous donnerai pas ma propre réponse à ce sujet mais celle du professeur R. C. Pratt. J'ai participé à un colloque, devant la «Royal Commonwealth Society» à Toronto, au cours duquel j'argumentais en faveur du gouvernement de la Rhodésie tandis que M. Pratt prenait la partie opposée. A cette occasion, on lui a posé exactement la même question. Il a répondu que le niveau le plus élevé se trouve en Afrique, à l'exception peut-être des Africains qui se trouvent dans la région du cuivre en Zambie et il a ajouté que ces derniers constituent un cas spécial. Ils demeurent dans une région minière très riche et les Africains qui s'y trouvent ont vraisemblablement une norme d'existence élevée. Il a ajouté que les Rhodésiens ont le niveau de vie le plus élevé, exception faite de l'Afrique du Sud. Au nord de l'Afrique du Sud le niveau de vie Africain le plus élevé se trouve en Rhodésie, sauf peut-être en ce qui concerne la région du cuivre en Zambie, mais non pas la Zambie entière. Ai-je répondu à votre question?

M. Prud'homme: Mais oui. Je vous remercie.

Le président: Avant que nous ajournions je tiens à exprimer les remerciements du comité à M. Greenhill qui a bien voulu répondre à notre invitation et nous laisser connaître son opinion ainsi que celle, si je comprends bien, de la «Canadian Rhodesia Society». Je vous remercie, monsieur. La séance est levée.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
ALISTAIR FRASER.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-septième législature

1967-1968

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. JEAN-EUDES DUBÉ

PROCÈS-VERBAL ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 14

SÉANCE DU JEUDI 7 MARS 1968

CONCERNANT

Le rapport annuel du ministère des Affaires extérieures (1966)

ONT COMPARU:

L'honorable Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures et l'honorable Léo Cadieux, ministre de la Défense nationale.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968
27633—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. Jean-Eudes Dubé

Vice-président: M. W. B. Nesbitt

et Messieurs

Allmand	Hymmen	Pilon
Asselin (*Charlevoix*)	Lambert	Prud'homme
Basford	Laprise	Stanbury
Brewin	Lind	Thompson
Forrestall	Macquarrie	Tolmie
*Fulton	McIntosh	Walker—(24).
Groos	Orange	
Harkness	Pelletier	

(Quorum 13)

Secrétaire du Comité:
Fernand Despatie.

*A remplacé M. Churchill le 4 mars 1968.

ORDRE DE RENVOI

Le LUNDI 4 mars 1968.

Il est ordonné,—Que le nom de M. Fulton soit substitué à celui de M. Churchill sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

27633—1½

[*Traduction*]

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 7 mars 1968.
(16)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 11 heures et dix du matin, sous la présidence de M. Dubé.

Présents: MM. Brewin, Dubé, Forrestall, Groos, Harkness, Lambert, Laprise, Lind, Macquarrie, Nesbitt, Orange, Pelletier, Pilon, Prud'homme, Stanbury, Thompson, Tolmie—(17).

Aussi présents: MM. Crossman, Fane, Hopkins, Laniel, Legault, Lessard, Loiselle, MacRae, Matheson, Smith, membres du Comité permanent de la Défense nationale.

Et aussi présents: MM. Deachman, Forest, Herridge, députés.

Aussi présents: L'honorable Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; l'honorable Léo Cadieux, ministre de la Défense nationale; M. Marcel Cadieux, c.r., sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le Comité poursuit l'étude du rapport annuel du ministère des Affaires extérieures (1966).

Le président souhaite la bienvenue au ministre de la Défense nationale et aux membres du Comité permanent de la défense nationale. Puis, il présente le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

L'honorable Paul Martin fait une déclaration sur le Canada et la sécurité collective. Il traite de l'OTAN et de la participation du Canada à l'Alliance. Puis, il parle de la menace qui plane sur l'Amérique du Nord, des moyens permettant au Canada de jouer un rôle utile dans le système de défense aérienne nord-américaine, du NORAD et du rôle du Canada dans cette entente.

Pendant le reste de la séance, on interroge le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense nationale.

Le président remercie les ministres d'avoir bien voulu comparaître devant le Comité.

A 1 heure et cinq de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Fernand Despatie.

[Traduction]

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Jeudi 7 mars 1968

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît! Permettez-moi de souhaiter la bienvenue aux membres du Comité permanent de la Défense nationale, à son président, M. Gérard Laniel, de même qu'au ministre de la Défense, M. Cadieux.

• 1110

[*Français*]

J'inviterais M. Laniel à venir prendre place ici, à nos côtés, pour représenter dignement le Comité de la Défense.

[*Traduction*]

Nous sommes très heureux de vous accueillir ici, Messieurs. La réunion de ce matin va porter sur l'OTAN et NORAD; notre premier témoin est le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, qui va ouvrir la discussion. M. Martin a bien voulu accepter notre invitation et venir nous rencontrer ce matin; je me permets de lui demander s'il a une déclaration à faire et s'il désire la faire.

M. Paul Martin (Secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le président, permettez-moi d'abord de faire une déclaration générale sur le Canada et la sécurité collective.

Notre politique de défense, depuis la Seconde Guerre mondiale, est fondée sur la conviction qu'il est dans l'intérêt du Canada de participer activement à un système de sécurité collective. Nous espérions, dans l'immédiat après-guerre, que notre sécurité et celle d'autres nations serait assurée par les Nations Unies, mais, malheureusement, nous le savons tous, les événements ont trahi cet espoir. Nous avons dû conclure des ententes régionales pour assurer notre sécurité nationale, mais nous persistons à considérer ces ententes comme provisoires, tout essentielles qu'elles soient pour l'avenir immédiat.

Par ces ententes, j'entends, bien entendu, l'OTAN et, sous réserve de négociations qui n'ont pas abouti, NORAD. Mais nous espérons qu'un jour nous pourrons vraiment confier notre sécurité aux Nations Unies.

Entre-temps, nous nous efforçons d'accroître au plus haut point, autant qu'il est possible à l'heure actuelle, la capacité des Nations Unies à maintenir la paix; le Canada est toujours prêt à participer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, lorsque les circonstances le permettent. Je crois que la composition de nos forces armées nous permettra encore de participer efficacement aux futures opérations de maintien de la paix, si cela est nécessaire.

Je sais que d'aucuns, au Canada, croient très sincèrement que le Canada devrait se consacrer exclusivement au maintien de la paix. En qualité de ministre des Affaires extérieures, je dois être réaliste et, même si je comprends cette aspiration, je ne peux l'accepter. Actuellement, les besoins des Nations Unies en forces de maintien de la paix sont limités. Nos efforts, et ceux d'autres nations qui partagent nos idées, en vue d'accroître le rôle des Nations Unies dans ce domaine sont lents, je dois le reconnaître à regret; et on ne peut prévoir que, dans un avenir prochain, la capacité ou le rôle des Nations Unies dans le domaine du maintien dela paix sera sensiblement accru. Ce n'est certainement pas parce que le Canada et quelques autres pays n'ont pas essayé obstinément ces trois dernières années, de parvenir au sein des Nations Unies, à un accord plus général dans ce domaine.

On prétend quelquefois que notre rôle au sein de l'OTAN et de NORAD a, d'une certaine façon, réduit notre liberté d'action dans le domaine du maintien de la paix. D'après moi, rien ne nous permet d'affirmer que le Canada ne peut pas continuer à participer au maintien de la paix tout en participant à des ententes de défense collective. Parce que notre pays entend participer activement au maintien de la paix, il est souhaitable qu'il continue de participer à des ententes régionales relatives à la défense, et visant vraiment au maintien de la paix.

• 1115

Le pivot de nos ententes de défense collective, c'est l'OTAN. Je reconnais que présente-

ment, alors qu'il y a eu une amélioration sensible des relations Est-Ouest et qu'on espère une détente encore plus marquée, d'aucuns prétendent que l'OTAN n'est plus nécessaire et même, qu'elle constitue un obstacle au développement de meilleures relations entre l'Est et l'Ouest. A mon avis, le fait de pouvoir se livrer à de telles spéculations trouve bien le succès de l'Alliance.

Ce sont là des questions qu'on se pose non seulement au Canada, mais aussi dans la plupart des pays membres de l'OTAN. C'est pourquoi les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN ont décidé, en décembre 1966, de faire faire une étude des tâches futures de l'Alliance. Le Canada avait proposé cette mesure en 1964. L'étude terminée, les ministres en ont approuvé les conclusions, lors de la réunion ministérielle de décembre dernier, à Bruxelles. Permettez-moi de vous lire quelques paragraphes des conclusions de cette étude, conclusions que tous les membres de l'Alliance ont acceptées.

> «L'Alliance Atlantique a deux grands rôles à jouer. Le premier, c'est d'entretenir une force militaire suffisante et de favoriser la solidarité politique en vue de prévenir l'agression et autres formes de pression, et de défendre le territoire des pays membres en cas d'agression. Depuis sa fondation, l'Alliance a bien rempli son rôle. Mais on ne pourra écarter la possibilité d'une crise aussi longtemps qu'on n'aura pas réglé les grands problèmes politiques de l'Europe, d'abord et avant tout, le problème allemand. De plus, l'instabilité et l'incertitude interdisent encore toute réduction des forces armées. Dans ces circonstances, les Alliés vont entretenir, aussi longtemps que cela sera nécessaire, une force militaire suffisante pour assurer l'équilibre des forces, créant ainsi un climat de stabilité, de sécurité et de confiance.
>
> Dans ce climat, l'Alliance pourra remplir son deuxième rôle, à savoir favoriser le développement de relations plus stables qui permettront de résoudre les problèmes politiques sous-jacents. Sécurité militaire et politique de détente ne sont pas contradictoires, mais complémentaires. La défense collective est un facteur de stabilisation dans la politique internationale. C'est la condition «sine qua non» d'une politique efficace visant à une détente plus accentuée. Les chemins de la paix et de la stabilité, en Europe, passent par une Alliance travaillant positivement à la détente. Et la participation de l'Union soviétique et des États-Unis sera nécessaire au règlement des problèmes politiques de l'Europe.»

Je tiens à souligner que les ministres des Affaires étrangères des quinze pays membres de l'OTAN ont tous approuvé cette déclaration. N'est-ce pas là une preuve convaincante de ce que les quinze pays membres de l'Organisation reconnaissent que l'Alliance est non seulement une force de maintien de la stabilité en Europe, mais aussi une force activement engagée dans la recherche continue de la paix.

J'ajouterai même que les Alliés sont encouragés par l'évolution des événements dans le monde soviétique. Voici ce qu'en dit cette étude:

> «Ni l'ordre, ni la paix ne pourront être maintenus en Europe sans un effort majeur consenti par tous les intéressés. L'évolution de la politique de l'Union soviétique et de l'Europe de l'Est laisse entrevoir la possibilité que les gouvernements de ces pays en viennent à reconnaître les avantages qu'ils retireraient à collaborer à la recherche d'un règlement pacifique. Mais aucun règlement final et stable n'est possible sans la solution d'un certain nombre de questions et particulièrement du problème allemand qui sous-tend toutes les tensions actuelles, en Europe. Tout règlement doit renverser les barrières artificielles entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale, division qui se manifeste plus particulièrement et plus cruellement en Allemagne.

• 1120

> Les Alliés sont donc déterminés à consacrer tous leurs efforts à la réalisation de cet objectif, en prenant des mesures réalistes pour accentuer la détente dans les relations entre l'Est et l'Ouest. La détente n'est pas un but en soi, mais une étape d'une longue marche vers de meilleures relations et un règlement pacifique. L'objectif politique ultime de l'Alliance, c'est d'instaurer en Europe une paix et un ordre justes et durables, assortis de garanties de sécurité suffisantes.»

Dans ces deux déclarations, il est clair qu'on a fait ressortir le rôle politique de cette Alliance qui peut favoriser la détente et la reconnaissance continue de l'importance de la force militaire, particulièrement, si je puis dire, à la lumière des derniers développe-

ments militaires de l'Union soviétique, qu'annoncent les crédits qu'elle vient d'affecter à ce poste.

L'étude commencée par le ministre des Affaires étrangères de Belgique et dont j'ai cité certains extraits conclut que l'Alliance demeure une organisation forte pouvant s'adapter continuellement à des conditions changeantes. A mon avis, elle a prouvé qu'elle peut se développer et s'adapter à l'évolution des relations entre les pays européens et l'Amérique du Nord, et elle demeure un lien essentiel entre l'Europe et l'Amérique du Nord. Il s'agit là d'un point très important pour le Canada. L'Alliance a aussi permis à ses membres de moindre importance de participer activement au dialogue avec l'Union soviétique. Et elle a constitué, jusqu'à maintenant, la seule organisation de défense efficace réunissant les plus grands et les plus petits pays d'Europe occidentale et leur permettant de collaborer à une vaste structure de défense sans se méfier les uns des autres.

Le lien entre l'Europe et l'Amérique du Nord que constitue l'OTAN, et l'engagement inévitable dans les affaires du monde Atlantique, qui en découle, ont été particulièrement avantageux pour le Canada. Pour nous, l'OTAN a été un important partenaire qui a pu contrebalancer nos étroites relations bilatérales avec les États-Unis. Elle a grandement facilité le développement de nos relations politiques et économiques avec les pays d'Europe occidentale, partie du monde qui a connu le plus haut taux de croissance au cours de la dernière décennie.

Paradoxalement, c'est la prospérité de l'Europe qui a poussé certains Canadiens à affirmer que le Canada peut maintenant retirer ses forces armées d'Europe, sans danger, et organiser sa future participation à l'OTAN à partir du Canada même. Mais nous devons tenir compte de la relation qui existe entre notre contribution en forces armées à la sécurité de l'Europe et l'importance continue, pour notre vie nationale, de maintenir les liens les plus forts possible avec chaque pays européen. Notre contribution militaire est maintenant beaucoup moins importante qu'elle ne l'était au moment où les nations d'Europe se relevaient de la guerre. Mais elle s'inscrit encore dans un effort collectif. Elle est importante non seulement pour démontrer que nous sommes toujours engagés au sein de l'Alliance, mais aussi parce qu'elle est une contribution à la stabilité de l'Europe, qui nous touche d'une façon vitale, et dont le maintien est essentiel au maintien de la paix. Dans les circonstances actuelles, le Gouvernement ne voit pas comment le Canada pourrait retirer d'Europe les forces qu'il fournit à l'OTAN. Si les pays d'Europe occidentale acceptent que nous participions à leurs conseils, c'est essentiellement parce que nous contribuons modestement, mais efficacement, à la sécurité de l'Europe, ce qui, en retour, constitue une importante contribution à notre propre système de défense.

• 1125

La grande menace qui plane actuellement sur l'Amérique du Nord,—je suis sûr que mon collègue, le ministre de la Défense nationale, vous en a déjà parlé,—c'est l'arsenal de plus en plus puissant des engins intercontinentaux balistiques des Soviétiques. Un système de défense contre ces engins est, au point de vue technique très difficile à construire et extrêmement dispendieux, mais on a accompli certains progrès, ces dernières années, dans ce domaine de la défense antimissile. Vous savez sans doute que les États-Unis viennent d'annoncer qu'ils ont l'intention d'installer un «petit» système de défense antimissile, face à la menace chinoise.

Lors de sa conférence de presse du 22 septembre dernier, le premier ministre a fait connaître en ces termes la position du Gouvernement canadien face à ce projet de système de défense antimissile; je cite:

> «Nous n'avons pas pour le moment l'intention de participer à ce système de défense antimissile.»

Il s'agit du «petit» système projeté alors par les États-Unis. Puis le premier ministre poursuit:

> «Naturellement, nous continuerons à étudier soigneusement toute cette affaire. Mais nous ne voulons pas engager le Gouvernement pour l'avenir quant à ce qui pourrait être la meilleure solution au problème de sécurité auquel le Canada devra faire face.»

Le principal danger qui menace l'Amérique du Nord vient des engins intercontinentaux, mais, et le ministre de la Défense nationale l'a souligné, les bombardiers à équipage humain constituent aussi une sérieuse menace. La flotte soviétique de bombardiers à long rayon d'action n'est pas très importante et on prévoit qu'elle va diminuer quelque peu au cours des dix prochaines années. Mais elle n'en existe pas moins et constitue toujours une menace assez sérieuse. Même si les Soviétiques décident de diminuer le nombre de leurs bombardiers, ceux-ci seront quand

même une sérieuse menace pour l'Amérique du Nord, au cours des dix prochaines années.

Étant donné cette situation, le Gouvernement croit qu'il ne serait pas logique d'ignorer une telle menace, particulièrement lorsqu'il est techniquement et financièrement possible de se défendre contre elle. Pour ces raisons, le Gouvernement devra, bien entendu, continuer à collaborer avec les États-Unis à la défense du continent nord-américain contre les bombardiers.

Il y en a qui pensent qu'en faisant bande à part, le Canada éviterait de devenir une cible et d'être mêlé à une attaque contre les États-Unis. Indépendamment de l'obligation que nous avons de participer à la défense de l'Amérique du Nord, ces personnes ne tiennent pas compte du fait que le Canada est situé géographiquement le long des voies que les Soviétiques, ou les Chinois, emprunteraient probablement, s'ils devaient un jour attaquer les États-Unis. Même s'ils n'avaient pas l'intention d'attaquer le Canada, il y aurait toujours la possibilité qu'un accident ou une erreur de calcul provoquent l'explosion d'engins nucléaires sur le sol Canadien, de même qu'il y aurait des retombées radioactives au Canada par suite de l'explosion des engins nucléaires lancés sur des cibles situées aux États-Unis.

• 1130

En outre, il est difficile d'immaginer qu'après avoir attaqué les États-Unis, l'ennemi permettrait au Canada d'accueillir volontairement, ou même involontairement, des réfugiés américains, et de devenir pour les Américains un réservoir de nourritures, d'armes, d'énergie électrique et de puissance industrielle.

Nous ne pouvons faire autrement que de présumer qu'un éventuel agresseur s'attende à ce que le Canada regarde d'un bon œil les États-Unis, et ainsi, Dieu nous en protège, qu'advenant l'éventualité d'une attaque nucléaire, qu'on leur prête notre concours si nous sommes en mesure de le faire. Il ne pourrait jamais ignorer cette possibilité, et je crois qu'il aurait raison. Maintenant, je dois ajouter que d'après moi, les dangers d'agression armée sont limités et peut-être inexistants, mais aucun gouvernement ne mérite la confiance que lui accordent les gens du pays qu'il sert s'il n'examine pas de façon réaliste la situation du monde dans lequel il se trouve, et il s'est présenté au cours des six derniers mois au moins une occasion où n'importe lequel gouvernement a dû se rendre compte que certaines précautions doivent être prises dans l'intérêt de sa propre sécurité.

Il existe certainement pour le Canada plusieurs façons de jouer un rôle utile quant à l'organisation de la défense aérienne nord-américaine. L'une de ces façons pour nous consisterait à assumer notre propre part du système de défense aérienne du continent qui se situe au Canada. Ce serait une grande partie de l'ensemble et cela nécessiterait un accroissement de ressources financières et humaines qui, nous le croyons, dépasse nos capacités.

Une autre de ces façons consisterait à laisser l'entière charge de la défense antiaérienne nord-américaine aux États-Unis, tout en leur offrant un accès illimité à l'espace aérien du Canada, ainsi que des bases pouvant servir à des fins d'entraînement et d'opérations. Ceci réduirait la participation financière du Canada au minimum mais tendrait à diminuer notre souveraineté ainsi que toute influence que nous pourrions autrement exercer sur le développement des politiques de défense aérienne, politiques qui exerceraient inévitablement sur nous une importante influence.

Une troisième possibilité consisterait à partager la tâche de la défense antiaérienne de l'Amérique du Nord avec les États-Unis selon une répartition convenable. Ce genre de coopération est celui qui a prévalu dans toutes nos relations de défense avec les États-Unis depuis le début de la Deuxième Guerre mondiale et, selon le gouvernement, c'est celui qui présente le plus d'avantages en ce qui concerne la défense aérienne du continent, en comparaison des inconvénients que présentent les autres solutions.

Je voudrais seulement ajouter entre parenthèses que les ententes en vue de la défense du continent intervenues entre le Gouvernement du Canada à travers le ministère de la Défense nationale et son homologue au Gouvernement des États-Unis ne font pas partie de la structure de NORAD. La structure de NORAD n'implique pas de mainmise sur les ressources canadiennes. Elle implique seulement la participation au mode de commandement ordinaire et au processus de planification.

Afin de préserver les intérêt fondamentaux du Canada tout en participant aux activités de la défense avec un partenaire aussi puissant que les États-Unis, il a fallu développer certains principes nous permettant d'affronter ces problèmes particuliers. Dans le passé il a existé une compréhension mutuelle à l'effet que les projets de coopération en vue de la défense de chacun des pays devaient:

a) être approuvés par les deux Gou-
Gouvernements;

b) ne conférer aucun droit ou statut permanent à l'avantage de l'un ou l'autre pays et ne devait pas porter préjudice à la souveraineté de l'un ou l'autre pays;

c) être exempts d'interventions en ce qui regarde le contrôle exercé par l'un ou l'autre pays sur toutes les activités de son territoire.

En plus de ces trois principes, on s'est rendu compte, à cause de multiples raisons, que l'approvisionnement actuel en hommes et en équipment serait mieux réalisé en passant par des apports individuels du pays, sur une base *ad hoc* au fur et à mesure que les besoins se font sentir.

Il va de soi que, si les forces des deux pays doivent être utilisées, il est essentiel d'obtenir des arrangements satisfaisants afin de s'assurer qu'elles peuvent être efficacement utilisées au besoin. Une façon d'y arriver consiste à coordonner les éléments de commandement et de contrôle de chaque pays. Ce genre d'arrangement fut utilisé dans le domaine de la défense aérienne de l'Amérique du Nord avant 1958, mais il s'est révélé inadéquat lorsque s'impose une réaction immédiate à un signal d'attaque pressant.

Si l'on veut que la coopération entre les forces de défense aérienne des deux pays soit efficace, il faut avoir un seul plan de défense, approuvé au préalable par les autorités des deux pays, ainsi qu'un système de contrôle et de commandement intégré. Au cours des dix dernières années, ces exigences ont été remplies de façon satisfaisante par NORAD.

Nous sommes donc actuellement engagés nous-mêmes dans le processus d'examen et de négociations à ce sujet.

L'un des principaux avantages que présente NORAD, mis en place par la précédente administration au cours de l'été 1958, en plus de permettre l'utilisation la plus rationnelle des forces dans chaque pays pour la défense aérienne, fut de fournir au Canada l'occasion de jouer un rôle dans l'établissement de la politique de défense aérienne du continent. Le Canada a fourni le Commandant en chef ainsi que de hauts officiers d'opérations aux Quartiers généraux de NORAD, de même que le Commandant de NORAD pour la région du Nord et le Commandant de deux divisions de NORAD, dont l'une aux États-Unis. Les plans sont dressés conjointement par les officiers des deux pays et doivent être approuvés par les autorités canadiennes et celles des États-Unis. Les États-Unis naturellement jouent un rôle plus grand, mais en aucun cas exclusif. L'autorité du Commandant en chef de NORAD relève dans tous les cas des deux Gouvernements. Il est peut-être bon encore une fois de noter que le système NORAD est seulement défensif et ne peut être un jour utilisé à d'autres fins que celle de la défense de l'Amérique du Nord.

L'entente au sujet de NORAD doit échoir le 12 mai, à moins qu'elle ne soit renouvelée. Le Gouvernement s'efforce constamment, comme je l'ai déjà dit, d'apporter une prudente considération vis-à-vis cette entente.

Aux États-Unis l'association pour la défense de nos pays respectifs est une importante manifestation de l'amitié fondamentale entre les deux pays, laquelle amitié nous permet de parler franchement et de différer d'opinion avec les États-Unis dans d'autres domaines où des intérêts aussi vitaux ne sont pas en cause. Si nous apportons notre contribution à la défense de ce continent, nous sommes en meilleure position pour exprimer nos vues quant à d'autres problèmes vis-à-vis desquels nous pouvons ne pas nous entendre. En bref, je voudrais souligner les points suivants. Le Canada est confronté avec une menace de bombardement du continent que nul gouvernement responsable ne peut ignorer. Dans cette situation, trois possibilités s'offrent à nous:

a) ou nous assumons l'entière responsabilité de fournir tous les moyens et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires au Canada pour une défense efficace du continent contre les bombardements, ce qui, à notre avis, dépasse les capacités financières de ce pays,

• 1140

b) ou nous permettons aux États-Unis d'assumer l'entière responsabilité du contrôle de l'ensemble tant en ce qui concerne le Canada qu'en ce qui a trait aux États-Unis, ce qui impliquerait une abdication de souveraineté que notre Gouvernement n'est pas prêt à envisager,

c) ou nous partageons le fardeau de la défense du continent de façon convenable.

Ce troisième choix nous assure une défense efficace, selon nos moyens, tout en sauvegardant pleinement la souveraineté du Canada. L'accord de NORAD repose sur le principe de la responsabilité partagée en vue de la défense aérienne du continent, mais le renouvellement lui-même de l'entente n'impliquerait pas une mainmise sur certaines forces et un certain équipement en particulier.

Comme je l'ai mentionné dans le passé:

[*Texte*]

> Cela est accompli au moyen de dispositions spéciales et réciproques que prennent les deux gouvernements, au fur et à mesure que les besoins se font sentir.

[*Traduction*]

Là-dessus, ce que je pense, tous s'accorderont à dire que c'est un principe élémentaire,

c'est que dans l'intérêt de notre propre défense, nous devons conclure des ententes avec nos voisins pour la défense du continent et la défense de notre propre pays.

Le président: Merci, monsieur Martin. Il est entendu que les membres de chaque comité peuvent poser des questions. J'ai d'abord le nom de monsieur Nesbitt et ensuite celui de monsieur Brewin.

M. Nesbitt: Monsieur le président, je vais commencer en disant que j'ai rarement entendu un discours aussi clair et aussi précis de la part du ministre et je l'en félicite, et je dois dire que, dans l'ensemble, je suis d'accord avec ce qu'il dit. Mais j'aimerais que l'on précise deux points que le ministre pourra peut-être développer. Le premier a rapport à la défense ABM ou la défense contre les missiles intercontinentaux. Le ministre a bien mentionné si j'ai bien compris que le Canada n'a certainement pas l'intention en ce moment, de prendre part d'une façon ou d'une autre à ce programme de défense des populations des centres des États-Unis. Mais plus loin dans son exposé, le ministre affirme que toute attaque à l'aide de missiles contre les États-Unis ne pourrait faire autrement que d'impliquer le Canada. Le ministre a aussi souligné, et je suppose qu'il affirme aussi, qu'une attaque contre la Voie maritime signifierait également une attaque et des dommages ou la destruction des villes de Montréal, Windsor ou Sault Ste-Marie et autres. Est-ce que monsieur le ministre veut dire que le Canada n'offrirait aucune aide aux États-Unis dans ce programme, cette mince ligne de défense qui est montée, ou veut-il dire que les États-Unis pourraient obtenir, si nécessaire, un certain accès à notre espace aérien ou la possibilité de l'utiliser pour cette défense, ou même une part de notre territoire, afin de mettre sur pied ce qui semblerait devoir être établi?

M. Martin (Essex-Est): J'ai dit que nous n'étions pas obligés d'apporter une contribution mais que nous étions en train d'examiner la question.

M. Nesbitt: Oh, c'est ce que nous faisons actuellement. Ma seconde question touchera peut-être plus directement le ministre de la Défense mais je crois qu'elle touche également le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et elle a rapport à la défense navale de l'Amérique du Nord. Comme le ministre n'y a pas fait allusion au cours de ses remarques, je pense que les membres de chacun des comités sont conscients du fait que l'un des principaux moyens d'attaquer l'Amérique du Nord serait peut-être de le faire à l'aide de missiles lancés directement à partir de sous-marins ou d'autres dispositifs semblables.

Ils pourraient pénétrer dans la Baie d'Hudson d'où ils pourraient rapidement atteindre le cœur du continent. Existe-t-il certaines ententes avec les États-Unis d'Amérique en vue de la défense des eaux qui entourent le continent, et quelle forme revêtent ces ententes ou accords, et relèvent-ils de l'OTAN ou de quelque prolongement de l'OTAN comme par exemple NORAD?

M. Martin (Essex-Est): Je pense qu'il revient au ministre de la Défense nationale de répondre à la principale question. Je voudrais simplement dire que je ne sais pas s'il est utile de s'engager dans une discussion à savoir si oui ou non NORAD fait partie de l'OTAN. A mon avis, ce n'est pas le cas; cependant cela ne répond pas complètement à votre question. Peut-être mon collègue aimerait-il y répondre.

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Je crois que la question consiste à savoir si l'accord de NORAD implique quelques arrangements avec les Américains pour la défense au sein de l'OTAN. La réponse est non, parce que NORAD a pour but la défense contre les bombardements seulement. Toutefois, nous avons certainement des ententes avec les Américains qui s'ajoutent aux ententes que nous avons au sein de l'OTAN pour la défense navale de l'Amérique du Nord, et spécialement du Canada, en autant que cela nous touche.

Comme vous le savez nous couvrons une très large superficie de l'Atlantique-Nord et sommes constamment en état d'alerte dans cette région particulière et nous participons également aux exercices avec les forces navales américaines. Il y a une opération en cours actuellement, «*EXERCISE MAPLE SPRING*», qui a lieu chaque année; au cours de cet exercice nous coordonnons nos efforts en vue de la défense de l'Amérique du Nord contre une menace venant par voie de mer.

M. Nesbitt: Est-ce que nous participons à certains de ces moyens et des ces accords?

M. Cadieux: Non, non. Ceci est très important, je crois; nous avons nos propres effectifs et les ententes intervenues avec les Américains stipulent qu'à chacune des participations nous payons notre part.

M. Nesbitt: Est-ce partagé moitié-moitié?

M. Cadieux: Non, non; nous défrayons le coût des manœuvres de nos unités.

M. Nesbitt: Vous parlez des unités navales, monsieur le ministre. Mais il y a d'autres

moyens auxquels nous ne voulons pas faire allusion directement, d'autres moyens de défense contre une attaque par voie de mer aussi bien qu'à partir de navires de marine.

M. Cadieux: Nous participons à la défense contre la menace venant par voie de mer non seulement avec des navires, nous participons également avec des avions, à partir de toutes sortes de bases. Certains d'entre eux sont des bombardiers américains et des intercepteurs et d'autres sont des avions canadiens, cela s'entend. Il existe une interdépendance entre ces bases et le commandement des opérations qui assure réellement la sécurité du côté de la mer.

M. Nesbitt: Une deuxième question. Existe-t-il certains traités en bonne et due forme à cet effet ou cela se fait-il au niveau d'une entente entre les deux ministères de la défense?

M. Cadieux: Je ne sache pas qu'il existe une forme particulière de traité; nous avons des ententes en cours avec les Américains.

M. Harkness: Puis-je poser une question de plus afin de préciser ce point? N'est-il pas vrai que notre défense navale, en ce qui touche l'Atlantique, fait réellement partie de nos accords au sein de l'OTAN?

M. Cadieux: Oui, elle en fait partie; oui, certainement. Le but précis en est la défense du Canada et de l'Amérique du Nord. C'est un point très important, monsieur Harkness. Lorsqu'il est question de l'OTAN, l'effort de l'OTAN devrait aussi comporter ce que nous accomplissons pour la défense directe du Canada au sein de l'OTAN.

M. Harkness: Le point que je veux préciser, et je n'ai pas réussi à le faire, consiste à savoir si, en ce qui regarde la défense navale de nos frontières le long de l'Atlantique, cela fait partie d'une opération navale qui incombe au haut commandement de l'OTAN établi à Norfolk en Virginie.

M. Cadieux: Oui.

Le président: Monsieur Brewin?

M. Brewin: Monsieur le président, je pense que le ministre a clairement établi que le Canada se propose probablement de renouveler l'accord sur NORAD, je suppose, pour une période de 10 ans ou quelque chose de semblable, et je veux savoir précisément ce que nous nous engageons à faire en ratifiant le renouvellement de cet accord sur NORAD.

Premièrement, je comprends assez bien l'exposé du ministre à l'effet que le renouvellement de l'accord sur NORAD nous engage en quelque sorte dans une coopération à la défense aérienne de l'Amérique du Nord. Cependant j'ai aussi compris que le ministre a clairement établi que cela n'implique aucune mainmise sur des forces ou une adoption de quelque projet ou système spécial de défense aérienne de l'Amérique du Nord.

Voici la question que je veux poser au ministre: Est-ce que le renouvellement de cet accord n'engage pas moralement le Canada à jouer le rôle qui lui revient dans la continuation du système actuel jusqu'à sa disparition et dans l'adoption d'un nouveau système de défense antibombardier pour l'Amérique du Nord auquel le Canada contribuera lorsqu'on aura décidé de le mettre sur pied.

• 1150

M. Martin (Essex-Est): J'ai bien précisé dans ma déclaration que l'accord du NORAD n'implique aucun engagement de ressources ou de matériel précis. L'accord du NORAD prévoit une participation à la hiérarchie du commandement à l'échelle continentale et à la planification d'un système de défense continentale contre les bombardiers. Voilà en quoi consiste le NORAD.

Que le NORAD existe ou non, il nous faudrait, dans notre propre intérêt, prévoir des arrangements en vue d'une défense continentale. En supposant que nous ne renouvelions pas l'accord du NORAD suivant des termes différents ou suivant les anciens, nous devrions quand même prévoir des arrangements pour assurer la défense du continent. Les modalités de l'accord seraient ce qu'elles ont été durant la durée de l'accord NORAD et telles qu'elles seraient si l'on renouvelait cet accord complètement hors du NORAD et sur une base *ad hoc*.

Notre participation à un même commandement ou à la planification même ne nous engage à rien autre. Nous serions désireux, dans notre propre intérêt, de conclure des accords avec les États-Unis pour la protection de notre pays à l'échelle du continent.

M. Brewin: Je voudrais que le ministre réponde à la question suivante. Si le NORAD ne nous engage pas à la continuation du système actuel pour la défense de l'Amérique du Nord et à des systèmes futurs visant la défense de l'Amérique du Nord, nous sommes-nous engagés, de toute façon, ou avons-nous l'intention de poursuivre le présent système ou non?

M. Martin (Essex-Est): Celui du NORAD?

M. Brewin: Oui, du NORAD.

M. Martin (Essex-Est): J'ai dit que c'est un point que fait maintenant l'objet de négociations.

M. Brewin: Je ne me suis peut-être pas fait bien comprendre. Nous sommes actuellement engagés dans une entreprise qui nous a coûté, nous a-t-on dit, 145 millions par année pour défendre l'Amérique du Nord contre une attaque aérienne éventuelle et je vous pose la question suivante. Votre gouvernement s'est-il déjà engagé à l'accord NORAD, a-t-il l'intention de le maintenir soit sous l'égide du NORAD ou hors du NORAD? NORAD n'y change rien.

M. Martin (Essex-Est): Il me semblerait inconcevable que notre pays ne cherche pas à poursuivre des accords sur la défense de notre continent mais cela ne regarde pas NORAD.

M. Brewin: Rien à faire avec NORAD.

M. Martin (Essex-Est): J'ai déclaré clairement que NORAD consiste en une participation à la hiérarchie du commandement pour la défense du continent et au procédé de planification. Que NORAD existe ou non, serait-il concevable que notre pays ne soit pas désireux de conclure des accords avec son voisin pour sa défense? Voilà le point important; ces accords existaient même avant l'établissement de NORAD et nous devrons continuer ces accords aussi longtemps que la situation déplorable qui prévaut dans le monde ne sera pas disparue.

M. Brewin: Permettez-moi une autre question que je formule dans le même sens. Je suppose que le ministre est au courant du fait que le secrétaire de la défense des États-Unis a présenté une proposition devant un comité sénatorial, je crois qu'il s'agissait du comité sur les forces armées, qui devait entrer en vigueur d'ici quelque temps, ce qui n'était pas défini, je crois. Cette proposition visait à substituer un nouveau système AWACS ou système de détection aérienne complété par un groupe d'avions intercepteurs. Le ministre voudrait-il nous dire si la signature de l'accord NORAD nous engage à participer ou non à ce nouveau système et sinon, à d'autres arrangements semblables?

M. Martin (Essex-Est): NORAD ne se rapporte pas à cela du tout. C'est à nous de décider de notre participation à ce nouveau système.

• 1155

M. Brewin: Si NORAD ne nous engage pas dans ce genre d'arrangement, le ministre voudrait-il encore une fois nous dire brièvement à quoi cet accord nous engage.

M. Martin (Essex-Est): Cet accord nous fournit l'excellente occasion de contribuer à la hiérarchie du commandement et à prendre connaissance du procédé de planification. C'est certes un avantage indéniable.

M. Brewin: Monsieur le ministre, si, de source sûre on informait le gouvernement que la menace de bombardiers n'existait plus et que le système actuel était inutile à cet effet, sommes-nous engagés à le continuer?

M. Martin (Essex-Est): Non, sûrement. Euh, voulez-vous dire le NORAD?

M. Brewin: Oui, le NORAD.

M. Martin (Essex-Est): Cela dépendra de la nature de notre accord. Nous sommes en train de négocier certaines conditions et tout dépendra du résultat de ces négociations particulières.

M. Brewin: Monsieur Martin, pour le bénéfice de ceux qui s'intéressent à cette affaire, je cherche à établir le plus clairement possible ce à quoi nous sommes engagés. Nous participons actuellement à un système de défense de l'Amérique du Nord qui comporte...

M. Martin (Essex-Est): Un instant, Monsieur Brewin. Pardon, Monsieur Brewin, je désirais seulement consulter mes conseillers.

M. Brewin: Permettez, Monsieur Martin, que je vous présente ma question de cette façon. Nous sommes actuellement engagés dans un système de missiles intercepteurs BOMARC conçu pour défendre l'Amérique du Nord contre une menace de bombardiers soviétiques. Voici ce que je vous demande: Est-ce que le fait de renégocier l'accord NORAD nous engage en quelque façon à la continuation de ce système?

M. Martin (Essex-Est): Non, je croyais l'avoir bien dit. Cet accord ne nous engage à fournir aucune ressource particulière. Mais nous devons penser à notre propre intérêt en concluant les ententes que nous avons au moyen d'accords ad hoc qui ne fassent pas partie de la structure de NORAD. Nous devons évidemment tenir compte des propositions que les États-Unis ont annoncées, comme vous le signaliez, le 1er février, visant à la modernisation de la défense nord américaine. Nous avons participé à l'élaboration de ce nouveau système proposé qui, profitant des nouvelles avances de la technique, est conçu pour une défense plus efficace contre des bombardiers, système qui, à mon avis, réalisera des économies. Le but en est, comme vous le savez, d'augmenter la période d'avertissement par l'utilisation de radar aéroporté ainsi que de fournir des avions intercepteurs plus

efficaces. En exploitant de telles installations à partir des côtes du Canada et des États-Unis et dans les régions arctiques du Canada et de l'Alaska, il nous sera possible de réaliser deux objectifs importants: d'abord de fournir une protection accrue à nos unités de défense préventive et d'assurer ensuite que tout combat aérien s'engage très loin au nord des centres de population du Canada.

Les consultations qui ont eu lieu jusqu'ici entre les autorités canadiennes et américaines à ce sujet laissent au Canada une série d'options quant à la nature et à la forme de sa participation future à la défense aérienne du continent. C'est à nous d'en décider et il est important de reconnaître que le nouveau système proposé ne changera rien au besoin qu'il y a d'une coopération intime et continue entre nos deux pays. Nous ne brisons pas d'avec le système actuel. Il s'agit de moderniser un système où la contribution du Canada sera tout autant nécessaire et qui repose sur l'accord qu'entend conclure le Canada et sur la décision qu'il prendra.

Le président: Monsieur Laniel?

• 1200

M. Laniel: Me permettez-vous une question complémentaire? Ma question repose sur deux suppositions. En supposant que nous renouvelions notre accord NORAD et que les Américains, au cours de la prochaine décennie, mettent au point un système de missiles antimissiles. Il est entendu que nous participons à la hiérarchie actuelle du commandement pour la défense de l'Amérique du Nord contre une attaque par des bombardiers. Ce nouveau système de défense antimissile tomberait-il sous un commandement séparé? Si tel était le cas nous ne participerions alors qu'à une partie seulement du commandement pour la défense de l'Amérique du Nord. Comment pouvons-nous affirmer aujourd'hui que, même si nous sommes engagés ou que nous participions au système actuel, ce renouvellement ne nous engagerait pas dans un autre système, si nous voulions vraiment avoir notre mot à dire quant à la hiérarchie du commandement de qui relève la défense de toute l'Amérique du Nord et quant à toute menace éventuelle.

M. Cadieux: Monsieur le président, nous devrions, à mon avis, établir ici une distinction très fondamentale. Nous parlons en fait de deux choses: la première, qui est la menace des bombardiers et la deuxième, celle des missiles ballistiques intercontinentaux. L'accord NORAD n'intéresse que la menace des bombardiers et l'on s'attend, j'en suis sûr, à ce que le nouveau système antimissiles projeté pour la défense des États-Unis soit placé sous un commandement distinct. Ce n'est pas NORAD qui s'en occupera. Par conséquent, renouveler l'accord NORAD n'est pas s'engager par le fait même à un système antimissile éventuel. C'est bien clair.

M. Martin (Essex-Est): Nous pourrions ajouter à cela que le renouvellement de l'accord n'implique en aucune façon l'engagement du Canada à participer à un système de défense antimissile.

M. Brewin: Je conclus, de la déclaration du ministre, que le gouvernement se propose de poursuivre, en vertu de l'accord NORAD ou de tout autre, le maintien du système de missiles BOMARC. Je désire demander au gouvernement s'il a réfléchi sérieusement à la réalité d'une menace d'abord et deuxièmement, s'il s'est demandé si, dans notre monde de missiles, un tel système est encore efficace ou s'il peut encore contribuer à la défense réelle et à la sécurité de notre pays. Je voudrais suggérer qu'il n'y contribue rien.

M. Cadieux: Sauf votre respect, c'est une opinion personnelle.

M. Brewin: C'est une opinion que partage M. McNamara, par exemple, qui s'est inscrit en faux contre ce système qu'il a déclaré désuet, vulnérable et qui ne sert qu'à créer une cible potentielle.

M. Cadieux: Pour s'en tenir aux faits, je dois vous dire que le nouveau système projeté ou mis de l'avant par les États-Unis prévoit la mise au rancart graduelle de la ligne DEW que remplacerait un système de détection beaucoup plus efficace permettant de discerner plus tôt la menace d'une attaque par bombardiers, suivie, dans deux ou trois ans, au début de la prochaine décade, peut-être en 1970, dit-on, de l'élimination progressive du système BOMARC que l'on trouve sur pied non seulement au Canada mais aussi aux États-Unis. Il règne ici un malentendu qui veut que le Canada soit le seul pays à avoir des bases BOMARC sur son sol. C'est faux puisqu'il y en a aussi aux États-Unis.

Quant à l'efficacité de ce système, je ne vois pas sur quoi on se fonde pour le dire inefficace puisqu'on en a pas encore fait l'essai. Comme nous n'avons jamais été attaqués par des bombardiers, je dirais qu'il est présomptueux de vouloir déclarer inefficace un missile qui n'a jamais été mis à l'épreuve.

• 1205

M. Brewin: N'êtes-vous pas d'avis que ce système est tout à fait vulnérable et que des missiles intercontinentaux ne mettraient que quelques jours, quelques heures, voire même quelques minutes pour l'anéantir?

M. Cadieux: Une base de missiles n'est-elle pas vulnérable? Elle l'est évidemment si vous ne vous défendez pas. Mais on suppose qu'étant donné le système de détection en place et que l'on mettrait en mouvement, un tel système deviendrait efficace.

M. Martin (Essex-Est): Monsieur Brewin, permettez-moi seulement de commenter brièvement vos questions et commentaires. Les installations mises sur pied par les deux pays, soit séparément ou conjointement, ne se trouvent précisées dans aucun accord NORAD actuel ou futur. Le plan et le matériel de défense font l'objet de discussions séparées, au sein du commandement NORAD évidemment et chaque pays décide de sa contribution, l'entente mise à part.

M. Brewin: Monsieur le ministre, j'en suis tout à fait conscient mais je voulais seulement faire valoir qu'en continuant notre appartenance à NORAD, vous vous engagez moralement à poursuivre ces ententes particulières. Je maintiens que tel est le cas, que vous y soyez obligé légalement ou moralement.

M. Martin (Essex-Est): Eh bien, je ne suis pas d'accord avec vous. Ce que vous dites revient à refuser au Canada l'avantage de connaître les plans pour la défense de ce continent et la connaissance des répercussions que peut avoir sur le commandement la défense de ce continent. Je crois que c'est tout à notre avantage que de disposer de pareilles connaissances. On parle de dépendance; quant à moi, rien ne la confirmerait plus que le défaut de ces connaissances.

M. Brewin: Monsieur le président, j'ai fini d'argumenter avec le ministre. J'aurais voulu l'interroger au sujet de l'OTAN et en particulier quant à la situation actuelle qui prévaut sous les régimes dictatoriaux qui règnent au sein de l'OTAN en Grèce et au Portugal, mais je cède la place à d'autres qui voudront sans doute poser des questions au ministre.

Le président: Merci. A vous, monsieur Matheson.

M. Matheson: Le ministre pourrait-il nous donner un aperçu des relations qui existent entre certains de nos alliés européens de l'OTAN. Je pense en particulier à la Grèce et à la Turquie, à des différends qui ont surgi dans la Méditerranée et je me demande surtout jusqu'à quel point on peut compter sur la pleine coopération de la France en matière de défense.

M. Martin (Essex-Est): Quant à la France, elle continue de maintenir son support en faveur de l'Alliance. Elle se reconnaît toujours une obligation aux termes de l'article du traité, se réservant cependant le droit de déterminer les limites de son engagement en temps de guerre à porter secours à ses alliés. La France n'est pas d'accord sur une hiérarchie de commandement intégré et n'a pas l'intention de participer à une structure de forces intégrées au sein de l'OTAN. Les 14 autres pays ont continué d'exprimer leur confiance dans une hiérarchie intégrée de commandement et dans une structure intégrée des forces. Il se trouve des forces armées françaises en grand nombre sur le territoire allemand où elles continuent d'honorer à la fois leurs obligations en vertu du traité et à servir les intérêts de l'OTAN en vertu d'accords conclus entre les gouvernements français et allemands. Bien qu'on a beaucoup discuté du rôle de la France au sein de l'Alliance, on a, au cours de la dernière réunion, entendu une déclaration retentissante et très significative prononcée à la fin de l'assemblée en décembre où le ministre des affaires étrangères de France, parlant au nom du gouvernement français, disait tout son support en faveur de l'Alliance.

• 1210

La Turquie et la Grèce se sont disputées au sujet de l'état des choses à Chypre. Leurs différends se sont répercutés au sein de l'OTAN parce que ces deux alliés de la région méditerranéenne pouvaient, par leurs décisions, entraîner de sérieuses conséquences pour l'OTAN. Au cours de la crise récente, le Secrétaire général de l'OTAN a pu jouer un certain rôle—comme ce fut d'ailleurs le cas pour certains pays, dont le Canada—et faciliter ainsi la conclusion d'un accord entre la Grèce et la Turquie, accord qui devait permettre de diminuer la tension régnant alors à Chypre. Nous-mêmes souhaiterions que ce problème soit réglé, ce qui permettrait de libérer le corps expéditionnaire de police. On continue à rechercher les possibilités d'un règlement définitif, mais il est peu probable que dans le proche avenir il soit possible de rappeler les forces canadiennes servant sous l'égide des Nations Unies. Les membres de l'OTAN font preuve de vigilance dans cette

affaire qui devient, par moments, l'objet principal de leurs préoccupations.

M. Matheson: Monsieur le président, je me souviens que lors de la dernière réunion du comité de défense de l'OTAN, au quartier général de l'OTAN à Paris, on a pu entendre une déclaration sur la «force de frappe» française; celle-ci se présentait comme une conception strictement nationale, par opposition à une conception collective, de la défense de l'Europe. Êtes-vous en mesure, monsieur, de nous dire quelle est la position actuelle du Canada? Je pense en particulier aux investissements considérables qui ont été faits à Marville et à Metz.

M. Martin (Essex-Est): Voulez-vous parler de la demande d'indemnisation.

M. Matheson: Plaît-il? Oui.

M. Martin (Essex-Est): La demande d'indemnisation présentée à la France? Comme je le disais hier à la Chambre des communes, il s'agit d'une question qui a déjà été étudiée et qui fait l'objet de consultation à l'heure actuelle. Et avant la conclusion de ces dernières il m'est impossible d'établir un rapport définitif.

M. Matheson: Est-ce que vous voyez un domaine où il serait possible d'instaurer une coopération efficace entre la France et le Canada au sein de l'OTAN?

M. Martin (Essex-Est): Oui, certainement.

Le président: Monsieur MacRae.

M. MacRae: Monsieur le président, ma première question se rapportait à la position de la France au sein de l'OTAN.

M. Martin (Essex-Est): Qu'il me soit permis de dire, afin d'éviter tout malentendu lorsque je traiterai de la Grèce et de la Turquie, que, bien que j'aie manifesté un certain dépit par suite de l'absence de règlement de la crise de Chypre, il y a quand même eu une amélioration satisfaisante dans les relations entre les deux premiers pays. Excusez-moi, monsieur MacRae.

M. MacRae: Ma première question, monsieur le ministre, se rapportait à la position de la France dans l'OTAN, mais la teneur de votre réponse à monsieur Matheson m'a donné entière satisfaction. La question suivante devrait peut-être être adressée au ministre de la Défense, mais, en fait, n'importe lequel d'entre vous, messieurs, pourrait y répondre. Quels sont nos engagements actuels dans le cadre de l'OTAN, pour chacune des trois armes respectivement: terre, mer et air? La deuxième partie de la question serait: y a-t-il eu des modifications notables portées récemment à nos engagements, au cours de l'année dernière disons? Enfin, le gouvernement envisage-t-il à l'heure actuelle de réduire l'incidence de nos engagements, spécialement en ce qui concerne l'infrastructure terrestre?

M. Cadieux: Comme vous le savez, nous avons à l'heure actuelle en Europe une brigade lourde, forte de 6,000 hommes. Au Canada, nous avons une brigade aéroportée de réserve; elle comporte deux bataillons pour la force ACE. En Europe, nous avons la division aérienne, puis nous avons...

• 1215

M. MacRae: Excusez-moi, monsieur le ministre, la division aérienne est-elle entièrement constituée?

M. Cadieux: Oh oui! La division aérienne est répartie sur trois bases, et la brigade est stationnée sur une seule base. Du point de vue de la Marine, nos engagements comportent: un porte-avions, vingt contre-torpilleurs, trois sous-marins et trente avions patrouilleurs. Tels sont les chiffres pour 1968. Comme vous le savez, nos engagements reposent sur le principe de la rotation sur une période de cinq ans, et je viens de décrire nos engagements pour cette année. En ce qui concerne les possibilités de modifications, nous nous étions engagés à fournir deux brigades lourdes d'appui, qui auraient dû pouvoir être transportées dans un délai déterminé. Mais ceci nous est apparu peu réaliste, parce qu'il nous était impossible de déterminer l'époque où nous aurions disposé des moyens de transport à cette fin. C'est pourquoi nous avons cherché à modifier nos engagements de façon à ce qu'ils correspondent mieux aux réalités et avons opté pour une brigade aéroportée. Quant à l'éventualité de changements ultérieurs de ces dispositions, rien n'est prévu pour l'instant. J'imagine que ce que vous désirez savoir c'est si nous avons modifié de façon notable la division aérienne ou la brigade stationnée en Europe. Nous avons effectivement annulé certaines fonctions administratives. Dans le cas de la brigade, cela concerne environ 600 hommes et à peu près le même nombre pour la division aérienne; elle comportait 6,600 hommes et n'en comporte plus que 6,000 environ.

M. MacRae: En d'autres termes, on ne prévoit pas pour l'instant de réduction notable de notre participation aux forces de l'OTAN en Europe?

M. Cadieux: Pas en 1968. Comme vous savez, nous avons procédé à quelques réductions dans les effectifs de notre brigade aéroportée. C'est évidemment une diminution.

M. MacRae: Oui. Merci, monsieur le président.

M. Hopkins: Monsieur le président, lorsque le ministre avait la parole, il nous a soumis

trois possibilités: la défense septentrionale pourrait être assumée par le Canada seul; par les États-Unis seuls, ce qui pourrait mettre en danger notre souveraineté nationale; ou conjointement. Il a ajouté qu'il n'était pas question pour le Canada d'assumer tout seul la charge financière de cette tâche. Je crois que, pour la bonne règle, il conviendrait de connaître le montant dépensé ces dernières années par le Canada et les États-Unis pour la défense septentrionale du continent nord-américain, ainsi que les prévisions sur le coût de cette dépense pour les deux années à venir, jusqu'en 1970 par exemple, à l'époque où vous comptez mettre en application le plan DEW.

M. Cadieux: Je ne connais pas les chiffres pour ces dernières années, mais je peux vous dire que le coût de la participation du Canada à NORAD en 1967-1968 s'est élevé à $130,-479,000, et, pour 1968-1969 on s'attend à ce qu'il atteigne la somme de $134,683,000. Or, nous savons que cela a coûté $1,700,000,000 aux États-Unis. En ce qui concerne le personnel...

M. Hopkins: Ce sont des chiffres annuels, Monsieur le ministre?

M. Cadieux: Je l'ignore. J'ai cité les chiffres de 1967-1968 et 1968-1969. Or, il convient de noter qu'il s'agit d'une approximation. Comme vous voyez, le chiffre passe de $130 millions à $134 millions. Je ne connais pas les chiffres pour les années précédentes, mais il est vraisemblable qu'ils aient été légèrement plus faibles aussi bien pour le Canada que pour les États-Unis. En ce qui a trait au personnel, le Canada fournit 9,000 hommes. Nous avons 9,000 hommes affectés à des tâches spécifiques au service de NORAD et les États-Unis fournissent 160,000 hommes.

• 1220

M. Hopkins: Ainsi cela pourrait très bien coûter près de deux milliards par année?

M. Cadieux: Vous voulez parler de l'ensemble?

M. Hopkins: Oui.

M. Cadieux: Oui, environ.

M. Hopkins: Merci.

M. Groos: Je voudrais poser une question au ministre des Affaires extérieures. Si j'ai bien compris, il a dit que la France avait donné son accord pour demeurer membre de l'OTAN, se réservant le droit de décider si elle se porterait au secours de ses alliés en cas d'agression, et dans quelle mesure elle le ferait. C'est bien ça?

M. Martin (Essex-Est): Aux termes de l'article 5 du Traité, elle le ferait «en temps de guerre».

M. Groos: Il me semble que cette réserve faite par la France porte atteinte aux principes essentiels de l'OTAN puisque la philosophie profonde de cette alliance prévoit que tous les membres se porteraient au secours de l'un d'entre eux si ce dernier était victime d'une agression.

M. Martin (Essex-Est): Il convient d'atténuer cette affirmation en soulignant que des considérations d'ordre constitutionnel peuvent être invoquées par chaque pays au moment de prendre la décision. L'article 5 précise:

> «Les parties contractantes conviennent qu'une agression contre l'une ou plusieurs d'entre elles en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une agression contre toutes; et, en conséquence, elles conviennent que, dans l'éventualité d'une telle agression, et, en application du principe de légitime défense à titre individuel ou collectif, établi par l'article 51 de la Charte des Nations Unies, chacune se portera au secours de toute ou toutes parties contractantes victimes de l'agression, en prenant immédiatement, à titre individuel ou de concert avec les autres parties contractantes, toutes les mesures jugées nécessaires...»

C'est ici que le problème constitutionnel entre en jeu:

> «... y compris le recours à la force, afin de rétablir et d'assurer la sécurité dans la zone couverte par le Traité».

Cependant, je reconnais qu'après le retrait de la France de la force militaire intégrée de l'OTAN, nous aurions préféré voir ce pays adopter une position plus souple à l'égard des obligations prévues par le Traité.

M. Groos: Monsieur Martin, y a-t-il des indices qui vous permettent de penser que d'autres pays envisagent d'adopter une attitude semblable à celle des Français?

M. Martin (Essex-Est): Non.

Le président: Monsieur Harkness.

M. Harkness: Je voudrais revenir sur la question de la réduction de nos engagements dont parlait Monsieur McLean. Jusqu'à présent, il nous a été plus ou moins impossible de nous procurer des renseignements précis sur la limitation de nos engagements envers l'OTAN. Pour commencer, comme vient de le déclarer le ministre, nous devions fournir une division: une brigade en Europe et deux brigades qui devaient être transférées dans les

60 jours, si mes souvenirs sont exacts. Le ministre a déclaré que ces engagements avaient été modifiés et que nous devons maintenant fournir une brigade aéroportée au lieu des deux brigades lourdes dont il avait été question. Quand ces modifications sont-elles intervenues?

M. Cadieux: Au cours de la réunion de décembre.

M. Harkness: En d'autres termes, depuis la dernière réunion du conseil de l'OTAN.

M. Cadieux: Oui.

M. Harkness: En sorte que ces nouvelles dispositions sont applicables dès cette année?

M. Cadieux: Oui.

M. Harkness: Je dois dire que je trouve ce procédé beaucoup plus réaliste que l'autre pour respecter nos engagements. La plupart de ceux qui ont analysé la situation n'ont jamais cru possible d'envoyer les deux brigades en Europe à temps pour qu'elles soient opérationnelles. Ma seconde question concerne la division aérienne. Celle-ci comportait 12 escadrilles; maintenant il ne s'agit plus que de six. Quand cette réduction a-t-elle été décidée? Quand est-elle devenue exécutoire?

M. Cadieux: La réduction de 10 p. 100 que nous avons proposée entrera dans les faits entre 1969 et 1972. Pour 1968, elle comporte le même nombre d'hommes que l'année précédente: 6,600.

• 1225

M. Harkness: Quand nos engagements ont-ils été réduits de 12 escadrilles à 6 escadrilles?

M. Cadieux: J'ai toujours su que la division aérienne devait comporter six escadrilles, je ne peux donc pas répondre à votre question. Je crois que cela remonte à 1967, mais je...

M. Martin (Essex-Est): Juillet dernier.

M. Harkness: Non. Je me souviens que la division avait été réduite à huit escadrilles il y a un peu plus d'un an. Et l'année dernière elle a été portée à six escadrilles. Et, comme je le disais plus tôt, il ne nous a jamais été possible de savoir quand cette dernière réduction a eu lieu. J'aimerais savoir, entre autres, si cette réduction a été décidée unilatéralement par le Canada, ou si elle fait suite à un accord intervenu avec les autres membres de l'OTAN.

M. Cadieux: En décembre, et sur l'invitation de SACEUR, j'ai déclaré que tel serait notre engagement, et cela fut accepté.

M. Harkness: Vous parlez de cette réduction de 10 p. 100?

M. Cadieux: Non. Ceci n'affecte pas la puissance opérationnelle. Il s'agit de la procédure administrative que nous essayons de...

M. Harkness: Mais je parle de la réduction, d'abord de douze à huit, puis de huit à six.

M. Cadieux: Je regrette, mais je ne dispose pas de ces renseignements. Je ne sais pas. Cela s'est passé avant que je ne devienne ministre. J'imagine qu'il y avait de bonnes raisons à cela. Et, tel qu'il se présente à l'heure actuelle, l'engagement semble satisfaisant.

M. Harkness: Jusqu'à présent, nous n'avons jamais pu être renseignés sur la façon dont une réduction des effectifs de la division aérienne, comme je l'ai décrite, avait pu être réalisée. C'est sur ce point précis que je veux être renseigné maintenant, si c'est possible.

M. Cadieux: Je suis sûr que cela a été accepté car je n'ai jamais entendu dire le contraire. Je n'ai eu vent d'aucune réclamation à son sujet.

M. Harkness: Votre prédécesseur avait répété que les engagements étaient les mêmes et que nous les avions scrupuleusement respectés.

M. Cadieux: Je vous ai répété exactement ce que je leur ai dit.

M. Harkness: Vous n'avez pourtant aucun renseignement à ce sujet.

M. Cadieux: Non.

M. Harkness: Peut-être pourrions-nous obtenir communication de ces renseignements lors d'une prochaine séance?

M. Cadieux: Je sais qu'en 1960 nous avons fourni des intercepteurs à la demande de SACEUR et avons libéré huit escadrilles, avions CF-104 d'attaque et de reconnaissance. Si ce renseignement est exact, c'était à la demande de SACEUR. Cet organisme avait sans doute révisé ses plans.

M. Harkness: Non. La vérité c'est qu'à l'époque les intercepteurs étaient démodés et nos alliés de l'OTAN nous avaient demandé de remplacer notre division aérienne—qui comportait essentiellement des avions d'interception—par une division aérienne constituée d'avions combinés attaque-reconnaissance.

M. Cadieux: Je ne sais pas. Quelques changements sont intervenus dans la brigade.

Comme vous le savez, elle était censée être une brigade de réserve. Aujourd'hui c'est une brigade lourde de ligne.

M. Harkness: Non, vous parlez de la brigade, alors que je parle de la division aérienne.

M. Cadieux: Je sais. Mais ce que je veux dire, c'est que SACEUR a probablement modifié ses plans.

M. Harkness: Non. C'était le cas d'une entente générale au sein de l'OTAN. J'étais présent quand cela s'est produit. Il s'agissait de changer le rôle de la division de l'air et de créer un type différent de division aérienne.

M. Cadieux: Alors si vous avez le renseignement vous pourriez m'en faire part.

M. Harkness: Le seul renseignement que je possède est que nous étions d'accord pour former une division aérienne. Jusqu'au moment où je quittai mon poste de ministre de la Défense il était toujours question d'avoir une division aérienne de 12 escadrilles.

M. Cadieux: J'ai appris qu'en 1960 SACEUR a proposé qu'on la réduise à 8 escadrilles. Étiez-vous ministre en 1960?

M. Harkness: Oui.

M. Martin (Essex-Est): C'est vrai.

M. Harkness: A ce moment-là, on était en train de remplacer les escadrilles d'attaque et de reconnaissance par des escadrilles d'interception.

• 1230

M. Cadieux: Je sais qu'on l'a réduite de huit eut-elle lieu?

M. Harkness: Parlons maintenant des forces navales. En 1963 nous avions pris l'engagement de fournir 64 navires à l'OTAN. Présentement, je pense qu'on en fournit 27. Quand et dans quelles circonstances cette réduction eut-elle lieu?

M. Cadieux: Je ne sais pas. A la suite de votre engagement à fournir 60 navires, les avez-vous fournis de fait? Les aviez-vous?

M. Harkness: Nous les avions et ils étaient en mer.

M. Cadieux: Je vous ai signalé l'engagement présent, 1 porte-avions, 20 destroyers, 3 sous-marins et 30 avions de patrouille.

M. Harkness: Est-ce que le Canada a fait cette réduction de façon unilatérale ou l'a-t-il fait à la suite d'une série d'ententes avec ses alliés de l'OTAN?

M. Cadieux: Je ne sais pas quelle procédure permettrait de le faire de façon unilatérale. On ne fait pas ces arrangements dans le cadre de l'OTAN. A la demande de SACEUR chaque année on présente un plan et ce plan est...

M. Harkness: J'ai demandé si on l'avait fait à la suite d'ententes et je n'ai jamais reçu de réponse définitive, alors la seule conclusion à laquelle je pouvais en venir était qu'on avait fait cela de façon unilatérale.

M. Cadieux: L'engagement présent fut soumis à «SACEUR» en décembre. Je l'ai soumis par écrit et on l'accepta.

M. Harkness: Peut-être pourrions-nous obtenir plus de renseignements en ce qui a trait à la réduction accomplie sur plusieurs années, comme de raison.

En ce qui a trait à l'OTAN, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit qu'il n'y a pas d'engagement explicite relativement à l'approvisionnement si on peut dire, d'équipement ou de contributions à NORAD, excepté en ce qui concerne la structure du commandement et ce qui s'y rattache. Mais n'est-ce pas un fait que notre participation vraiment active en vertu de l'accord de NORAD et en fait ce que nous pourrions appeler les arrangements «spéciaux» qui existaient avant l'accord de NORAD signifiaient qu'il y avait des engagements implicites de notre part en ce qui a trait au ravitaillement en intercepteurs, en systèmes d'alarmes, et ainsi de suite?

M. Martin (Essex-Est): Le point que je veux faire ressortir M. Harkness est qu'il me semble que nous aurions voulu faire ces contributions nonobstant l'existence ou la non-existence de NORAD.

M. Harkness: Je suis d'accord. Je suis d'accord, et nous étions en train de faire ces contributions.

M. Martin (Essex-Est): Oui, nous les faisions et que nous renouvelions NORAD ou non nous devons avoir ces sortes d'arrangements dans notre propre intérêt de défense élémentaire.

M. Harkness: Mais le point auquel je voulais en venir est le suivant. Je pense que vous avez probablement donné à entendre au Comité que relativement à l'accord de NORAD nous n'avions pas d'engagements à fournir des escadrilles Bomarc, des escadrilles d'interception, des postes d'avertissement, ainsi de suite.

M. Martin (Essex-Est): C'est vrai.

M. Harkness: En réalité, de façon implicite dans l'accord et dans les arrangements spéciaux qui existaient dans le passé il y avait une disposition selon laquelle il y avait beaucoup à fournir sous ce rapport.

M. Martin (Essex-Est): C'est vrai.

M. Harkness: Vous avez aussi dit qu'en ce qui concerne l'installation éventuelle d'un système antimissile et dans la mesure où il en existe un actuellement, cela n'avait aucun rapport avec NORAD. Mais n'est-ce pas un fait, disons, que l'avertisseur central et le dispositif militaire installés pour repousser une attaque possible antimissile font actuellement partie du quartier général de NORAD?

M. Cadieux: Non. Ce n'est pas l'information que nous possédons. Tout d'abord, c'est un développement technique qui est prévu pour 1970 et qui continuera pour environ dix ans. L'information qu'on a reçue est que NORAD n'en ferait pas partie. Le commandement en serait différent. Il est possible que NORAD s'occupe uniquement du système «AWACS» qui est un système de détection des bombardiers.

M. Harkness: Mais comme les choses se passent présentement n'est-il pas évident que les informations d'avertissement reçues des postes BMEWS à Thulé, Alaska et à Yorkshire, Angleterre, sont transmises au quartier général de NORAD, et que toutes les contre-mesures qu'on prend sont prises sous le commandement du quartier général de NORAD. Voici la situation à l'heure actuelle.

M. Cadieux: Oui, excepté que dans le concept du système de défense antimissile, on sous-entend que chaque installation de défense a son propre système de radar en grande partie automatique. Les gens qui s'occupent de recherche et de développement aux États-Unis nous ont définitivement appris qu'il faudrait un nouveau commandement. On ne prévoyait aucune participation de la part de NORAD à cet égard.

M. Harkness: En d'autres mots, votre information indique qu'à la place d'un système d'avertissement et de commandement centralisé, on aura dorénavant un système décentralisé.

M. Cadieux: Voilà l'information que j'ai reçue.

M. Harkness: Une des raisons pour lesquelles j'ai soulevé ce point est...

M. Cadieux: Oh, oui, je sais.

M. Harkness: ... d'essayer d'éclaircir ceci car je suis au courant de la situation qui existait ou a existé jusqu'à maintenant.

M. Cadieux: Mais il y a plusieurs éléments nouveaux dans ce concept de système complet de défense antimissile. On parle par exemple, d'un radar «au-delà de l'horizon», qui est un nouveau développement, mais cela ne nous concerne pas actuellement quand nous parlons de NORAD, qui est tout simplement le contrôle et la direction en commun du système de défense aérien; ceci n'a rien à faire avec le commandement des bombardiers.

M. Harkness: Excepté, comme je le dis, que jusqu'à maintenant...

M. Cadieux: Oh, oui.

M. Harkness: Le système pour la coordination des signaux d'avertissements et le dispositif militaire pour repousser n'importe quelle attaque se trouvent à NORAD...

M. Cadieux: Oui.

M. Harkness: ... et font partie du commandement de NORAD. Alors, en ce qui concerne une entente future—dont la date d'un renouvellement possible a été fixée au 12 mai 1968 —dans l'état actuel du procédé, le quartier général de NORAD serait encore, dirions-nous, le centre de commandement et le centre d'avertissement principal lors d'une attaque de missiles.

M. Martin (Essex-Est): Mais nous n'avons pris aucun engagement au cas où l'entente serait renouvelée, de participer à une défense contre des missiles anti-balistiques.

M. Harkness: Non, mais du fait que le commandant adjoint de NORAD est un Canadien et pourrait très bien avoir le commandement à NORAD lors d'une attaque de missiles, il y a vraiment participation de notre part que ça nous plaise ou non.

M. Martin (Essex-Est): Je veux dire que le Canada ne s'est pas engagé à fournir des ressources matérielles.

M. Harkness: Oh, oui.

M. Martin (Essex-Est): Voilà ce que je voulais dire.

M. Harkness: C'est autre chose. Les deux concepts doivent être séparés; tout engagement de notre côté en ce qui concerne une aide matérielle d'une part, et d'autre part notre participation du point de vue commandement et avertissement.

M. Martin (Essex-Est): Oui.

M. Nesbitt: Puis-je poser encore une question? Ai-je bien entendu le ministre dire qu'il n'y a pas d'engagement de notre part à four-

nir des «ressources matérielles»; est-ce bien l'expression employée par le ministre en ce qui a trait à notre position vis-à-vis la défense anti-missile? En réponse à une question que j'ai posée plus tôt...

M. Martin (Essex-Est): L'adhésion à «NORAD» n'implique pas nécessairement un engagement.

M. Nesbitt: Je sais très bien cela, mais voici la question que j'ai posée plus tôt au ministre: «Le Canada prévoit-il fournir l'espace aérien et les bases terrestres selon les besoins pour tout dispositif nécessaire à la défense antimissile?» Le ministre s'est prononcé dans l'affirmative?

M. Martin (Essex-Est): Oui.

M. Nesbitt: Alors il y a engagement de notre part en ce qui concerne certaines ressources matérielles.

M. Martin (Essex-Est): Mais j'essayais de compléter ma pensée. L'accord de NORAD établit essentiellement un commandement commun de défense pour le contrôle des opérations seulement et permet un plan unique de défense aérienne, approuvée à l'avance par les autorités des deux pays. Voilà ce qu'est NORAD.

M. Nesbitt: Voyez, monsieur le ministre, je comprends bien cela, mais ce que je ne comprends pas est ceci: lorsque j'ai voulu savoir si quelques ressources canadiennes: espace aérien, immeubles, enfin, tout ce que vous avez, seraient disponibles pour la défense antimissile de l'Amérique du Nord, vous avez répondu: «Oui, mais peut-être nous n'aurons pas de contribution d'ordre matériel à faire.» Ensuite, il y a quelques instants, en réponse à M. Harkness nous disiez qu'il n'y aurait pas contribution de ressources matérielles de la part du Canada. Cela paraît quelque peu incompatible.

M. Martin (Essex-Est): Je ne le crois pas. Je pense que c'est très clair.

M. Nesbitt: Cela dépend de la signification que vous donnez au mot «ressources», je suppose.

M. Lambert: Tout d'abord, le ministre a indiqué que la participation canadienne à NORAD nous a donné accès à la planification et à une participation dans la planification de la défense aérienne de l'Amérique du Nord; que notre participation à l'OTAN nous a permis de participer à la planification de la défense maritime en ce qui a trait à SACLANT. Est-ce qu'on y a pensé, et ici j'émets des idées que j'ai lues, qu'en raison d'une certaine incertitude ou d'une influence décroissante de l'OTAN il serait dans l'intérêt du Canada de participer à la planification de la défense entière de l'Amérique du Nord, d'étudier la possibilité de signer un accord avec les États-Unis pour la défense du continent? Cela nous permettrait de participer aussi à la planification dans le domaine des missiles anti-ballistiques.

• 1240

Quand je m'exprime ainsi, ceci ne signifie pas que le Canada participerait à l'installation mais bien à la planification et que nous n'aurions pas à faire face à une décision unilatérale pour l'installation d'un système antimissile ou, comme on le signale actuellement, que le système d'avertissement «AWACS» ne serait pas dans le cadre de NORAD et, par conséquent, en dehors de notre participation à la planification.

M. Cadieux: Tout d'abord, nous devons envisager les développements techniques qui offrent des alternatives et ce qui se passe présentement est que le personnel de recherche et du développement au Pentagone nous a mis au courant de la nature des nouveaux projets. On n'a fait aucune démarche pour demander au Canada d'y participer ou non. On nous a parlé des possibilités et nous avons une entente qui permet à quelques personnes du ministère de la Défense, particulièrement les chercheurs du domaine technique, d'être en contact régulier avec leurs semblables du côté américain et de se renseigner au sujet des événements. Voilà où nous en sommes, aussi il n'y a aucune négociation connue, aucune proposition; nous nous attendons tout simplement à des réalisations techniques possibles. Les Américains ont indiqué qu'ils prévoyaient introduire un système antimissile sur leur territoire. Ils ne nous ont pas demandé de faire quelque chose à ce sujet.

M. Lambert: Mais, monsieur le ministre, j'ai précisément posé ma question dans ce but. Eh bien, le Canada a-t-il envisagé la possibilité d'une entente de défense continentale entre le Canada et les États-Unis comprenant les trois éléments, terre, mer et air, les missiles compris.

M. Martin (Essex-Est): On n'a pas envisagé la possibilité d'une entente d'ordre général à cet égard, mais comme mes collègues l'ont mentionné il semble que les arrangements consultatifs conviennent à notre situation présente.

M. Lambert: Je vois. Alors je vais parler un peu d'un sujet qui a un rapport avec celui-ci, soit les engagements à l'OTAN et à SACLANT mentionnés par M. Harkness. J'ai appris que tout l'effectif maritime engagé en 1964 était à peu près de 10,000 hommes, et

l'autre jour en réponse à une question que j'avais fait inscrire au feuilleton, le ministre de la Défense nationale a répondu que tout l'effectif actuellement à bord des navires et de service était un peu moins de 6,000 hommes. Puis-je en déduire que le nombre de navires depuis 1964 a été réduit ou, s'il ne l'a pas été, que l'effectif sur ces navires a été considérablement réduit?

• 1245

M. Cadieux: Eh bien, si les renseignements de l'ancien ministre sont justes, soit que nous avions auparavant 60 navires engagés dans l'OTAN et si je dis que nous en avons présentement 25, il y a vraisemblablement eu réduction du nombre de navires.

M. Lambert: Mais, monsieur le ministre au cours de nombreuses réunions du Comité de la défense, votre prédécesseur a insisté sur le fait qu'il n'y avait aucune réduction de nos effectifs pour l'OTAN, en ce qui concerne les forces navales et que nous remplissions nos engagements. Le question de nos engagements à remplir me préoccupe car la logique, si l'on tient compte des effectifs militaires en 1964 et en 1967, m'amène à la conclusion que nous ne les remplissons pas, à moins qu'il n'y ait eu réduction du nombre de navires.

M. Cadieux: Oui, mais vous savez que quelques navires de la Deuxième Guerre mondiale ont été éliminés et remplacés par des navires plus efficaces. Il n'y a pas de réduction dans la puissance. En effet l'engagement change du fait que les instruments qui servent à remplir l'engagement changent aussi et ils sont plus efficaces. Je suis certain que vous êtes au courant de cela; le nombre n'est pas toujours le critère de la puissance.

M. Lambert: Dans l'accomplissement de notre engagement, qui consiste à remettre le commandement à SACLANT en cas d'urgence le ministre est-il convaincu qu'avec l'effectif actuel, plutôt celui de novembre ou décembre dont il avait donné les chiffres les navires seraient sur un pied d'opération intégrale?

M. Cadieux: Ils sont tous sur un pied d'opération intégrale maintenant.

M. Lambert: A pleine capacité?

M. Cadieux: Oh, oui.

Une voix: Est-ce que tout marche?

M. Forrestall: Tel n'est pas le cas.

M. Lambert: Ce n'est pas l'information que j'ai.

M. Cadieux: J'ai posé cette question très précise il n'y a pas très longtemps au commandant des Maritimes et il a répondu oui.

M. Forrestall: Oh, non.

M. Cadieux: Je n'ai pas compté les têtes.

M. Forrestall: Il vous dit ce que vous voulez entendre.

M. Stanbury: L'honorable membre traite de menteur le commandant des Maritimes.

M. Forrestall: Si vous voulez exprimer la chose de cette façon, oui, et je pense qu'elle peut être très bien établie.

M. Lambert: C'est tout, monsieur le président.

Le président: Monsieur Forrestall?

M. Forrestall: Je me demande, monsieur le ministre, si je pourrais pour un moment débattre cette contribution totale que nous apportons à la défense du continent. Je suis assez curieux de savoir à la suite de quels accords ou ententes avec les États-Unis nous contribuons ou coopérons à la défense des Maritimes ou de l'Atlantique Nord contre une menace sous-marine. Y a-t-il un accord ou une entente réels ou agissons-nous en raison de l'OTAN?

M. Cadieux: Il y a un accord à l'OTAN. Nous coopérons.

M. Forrestall: Est-ce le seul?

M. Cadieux: Nous avons des accords mutuels, sans doute. Je ne sais pas; je ne l'ai pas vu mais je sais que dans les opérations pour la défense des mers nous agissons conjointement. Nous avons engagé la plus grande partie de nos ressources dans l'OTAN; alors nous agissons par l'OTAN pour la défense de la région de l'Atlantique Nord.

M. Forrestall: Eh bien, nous y venons, mais est-ce par l'OTAN que nous coopérons avec les Américains à la défense de notre propre continent?

M. Cadieux: Oui.

M. Forrestall: Aucun accord précis n'existe?

M. Cadieux: Entre le Canada et les États-Unis?

M. Forrestall: Il n'y a que des ententes spéciales, que des notes et de l'esprit d'entente?

M. Cadieux: C'est ainsi que je le comprends; c'est bien cela.

M. Forrestall: C'est très bien; c'était là ma seule question.

M. Cadieux: Eh bien, il y a la Commission mixte permanente pour la défense qui fonctionne encore. Ces choses ne cessent d'être opérantes.

M. Forrestall: J'avais compris qu'on avait peu à peu abandonné celle-ci.

M. Cadieux: Oh, non.

M. Forrestall: La Commission mixte?

M. Cadieux: Oh, non.

M. Martin (Essex-Est): Non. C'est un organisme très actif.

M. Forrestall: Monsieur le ministre, est-ce un organisme spécial?

• 1250

M. Martin (Essex-Est): La Commission mixte permanente pour la défense est un produit de la guerre et elle a continué de fonctionner depuis. Tous ces problèmes sont discutés très activement au sein de cette Commission mixte, souvent avant toute négociation ferme entre les gouvernements concernés. Par exemple, le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD) a été l'objet de débats ininterrompus au sein de la Commission mixte.

M. Harkness: Est-ce que je pourrais poser une question supplémentaire? La Commission mixte n'est-elle pas dans une large mesure un moyen d'échanger de l'information et des idées entre les États-Unis et nous-mêmes? Elle n'est d'aucune manière ce que vous appelleriez un organisme exécutif?

M. Martin (Essex-Est): Non.

M. Matheson: Monsieur le président, je me demande si l'un ou l'autre des ministres aurait la bonté de nous donner un tableau de ce que la défense globale ou la défense au sein de l'OTAN coûte au Canada soit en fonction du produit national brut, soit en fonction du produit par tête, quels que soient les chiffres. J'aimerais en connaître le pourcentage.

M. Martin (Essex-Est): Pendant que mon collègue obtient les précisions j'aimerais rappeler que le Canada dépense moins pour sa défense relativement au produit national brut que tous les autres pays à l'exception du Danemark, du Luxembourg et de l'Islande.

M. Matheson: Est-il possible d'avoir plus de renseignements? Vous dites fondamentalement que notre contribution à la défense est ce qu'il y a de moins coûteux dans notre alliance? Est-ce exact?

M. Martin (Essex-Est): Nous venons après les pays que j'ai mentionnés.

M. Matheson: Et cela inclut non seulement notre défense au sein de l'OTAN mais notre défense globale?

M. Martin (Essex-Est): Non, je parle de notre contribution à l'OTAN.

Une voix: Elle est plus importante?

M. Martin (Essex-Est): Non, non. C'est l'ensemble de nos engagements militaires, de nos dépenses.

M. Matheson: Le ministre de la Défense nationale peut-il ajouter quelque chose?

M. Martin (Essex-Est): Il peut vous fournir les chiffres.

M. Cadieux: Je peux vous donner les chiffres de notre contribution à l'OTAN. La contribution militaire globale dépend, je crois, de la base de comparaison utilisée. Si vous faites la comparaison sur une base de pourcentages du produit national brut, je pense qu'il est maintenant inférieur à 3 pour cent, soit l'un des plus bas du groupe de l'OTAN. Et cela sur la base du produit national brut.

M. Matheson: Oui.

M. Martin (Essex-Est): Plus bas que tout autre, sauf ces trois-là.

M. Cadieux: Et c'est la dépense totale. Si vous désirez connaître les dépenses à l'OTAN, la brigade s'élèverait à 77 millions de dollars, la division de l'air à environ 69 millions et la force navale à 283 millions si vous voulez tenir compte de toutes nos opérations relatives à l'OTAN.

M. Matheson: Ainsi donc si nous demeurons partie de cette alliance, nous ne pouvons guère décemment réduire nos engagements.

M. Cadieux: Eh bien, nous ne pouvons certainement pas faire grand-chose au sujet de la force navale parce qu'elle défend nos propres côtes.

M. Matheson: Monsieur, j'ai une autre question à poser. Je suis inquiet au sujet de ce que je crois être l'intérêt international et à long terme du Canada dans la région des Antilles. Pour toute une série de raisons je pense que nous devrions nous inquiéter fort du bien-être des îles et nous devrions les considérer de bien des façons comme partenaires, peut-être impliqués dans une union éventuelle, une alliance ou peut-être même une confédération. Les Antilles sont-elles l'objet d'une étude à titre de région où nous assu-

mons peut-être une responsabilité relativement à la défense?

M. Cadieux: Voilà une question très précise et je ne crois pas que je puisse y répondre. Je pense que l'accord général veut que toutes les forces maritimes que le Canada a versées à l'OTAN soient aussi employées pour la défense du Canada et des États-Unis. Si maintenant vous considérez cette région particulière expressément pour la défense des États-Unis, alors je crois que nous y serions entraînés.

• 1255

M. Matheson: Donc, monsieur, pour être plus précis, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a commencé ses remarques en mentionnant nos partis pris en faveur de la paix. Si nous pouvions jouer un rôle ici, nous aimerions le faire. Or, ne perdant pas de vue que la sauvegarde de la paix peut très bien comporter des opérations militaires dans une région s'étendant de 10 degrés au nord à 10 degrés au sud de l'équateur et ne perdant pas de vue que les États-Unis et d'autres pays ont des régions tropicales où ils peuvent généralement agir, le Canada garde-t-il présente à l'esprit l'importance pour nous de l'entraînement, des opérations et ainsi de suite, des relations particulièrement étroites avec nos voisins des Antilles?

M. Cadieux: Nous sortons à peine d'un exercice sur l'île Vieques, ce qui était de l'entraînement à des opérations dans la jungle.

M. Matheson: S'agit-il d'une opération canadienne uniquement?

M. Cadieux: Certainement et nous avons maintenant une équipe qui s'en va en Australie pour s'initier à une sorte différente de milieu, soit celui du désert et qui, nous le croyons, en reviendra avec une connaissance réelle. Nous ne cessons d'entreprendre ces exercices.

Le président: Il est maintenant près d'une heure et il y a deux membres qui veulent poser des questions. J'espère qu'ils pourront les faire aussi brèves que possible. Nous sommes ici depuis maintenant deux heures. Il y a monsieur Herridge, qui n'est pas membre du Comité et puis il y a monsieur Macquarrie.

M. Herridge: Eh bien, monsieur le président, à titre d'ancien membre de ce Comité je ne pouvais résister à la tentation de poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une couple de questions pour éclaircir les débats et je serai très bref.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sait quelle est notre politique dans le Nouveau parti démocratique. Nous étions en faveur de nous retirer de l'OTAN le jour où cela devenait une alliance nucléaire. L'honorable Paul Hellyer, qui à un moment donné était ministre de la Défense nationale, était en principe de notre avis relativement à cette politique. Vous vous rappelez qu'il était autrefois opposé aux armes nucléaires. Nous sommes aussi en faveur de nous retirer du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD). J'ai écouté aussi bien que je le pouvais la déclaration du ministre. Est-il exact de dire que le ministre est en désaccord avec cet aspect de la politique internationale du Nouveau parti démocratique?

M. Martin (Essex-Est): Je pense qu'il serait juste de dire que le ministre est en désaccord avec plusieurs aspects de la politique du Nouveau parti démocratique.

Des voix: Oh, oh.

M. Herridge: J'ai une autre question. A un moment donné le Premier ministre a promis à la Chambre qu'une nouvelle négociation de l'accord Bomarc serait examinée. Le ministre peut-il renseigner le Comité sur ce qui est arrivé depuis que cette promesse a été faite?

M. Martin (Essex-Est): Une partie de ces questions ont déjà été réglées.

M. Herridge: Vous voulez parler d'une nouvelle négociation de l'accord Bomarc?

M. Martin (Essex-Est): Monsieur Brewin a présenté une défense très éloquente de la proposition à laquelle vous faites allusion. Elle reflète une division au sein de votre parti.

M. Herridge: J'ai bien peur que non. Mais monsieur Martin, le premier ministre a-t-il... Les membres de notre parti ont présumé qu'une nouvelle négociation de l'accord Bomarc serait menée pour sortir de ce théâtre d'opération. Qu'est-il arrivé à ce sujet?

M. Martin (Essex-Est): Nous allons de l'avant et dans les années 70 il nous faudra voir quelle est la situation.

M. Herridge: Donc la situation est inchangée à ce jour?

M. Martin (Essex-Est): C'est exact.

Le président: Monsieur Macquarrie?

M. Macquarrie: Monsieur le président, il y a près d'une heure que j'ai levé la main.

Le président: Je suis désolé de ne pas m'en être aperçu.

M. Macquarrie: Je déteste avoir l'impression d'être un pauvre type, mais parce qu'il est près d'une heure, je ne poserai qu'une

question plutôt que les dix que j'ai notées ici. J'étais intéressé à entendre parler de tant de choses que le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD) n'était pas et ne comportait pas et je relis l'accord en date du 12 mai. Je me demande si le ministre, en une ou deux phrases, dirait au Comité et à moi en particulier quelle est la relation entre NORAD et l'OTAN, notant que l'OTAN est invoquée dans trois des onze principes et au moins une fois dans le préambule.

M. Martin (Essex-Est): Comme le sait bien mon honorable ami, l'accord a été signé par le Canada à l'été de 1963 par l'administration précédente. L'ancien ministre de la Défense nationale a adopté l'attitude que NORAD faisait partie de l'entente de l'OTAN. Je me suis opposé à cela pour des raisons juridiques et je persiste à croire que NORAD, bien qu'il puisse servir les fins de l'alliance, est une entente entre deux pays de l'OTAN, mais pas une entente qui peut être regardée comme partie intégrante de la structure de l'OTAN. Et je pense que c'est simplement une affaire d'interprétation de ce qu'est la situation juridique. C'est un accord entre le Canada et les États-Unis pour la défense du continent. Or, la défense du continent intéresse évidemment les partenaires européens; la relation n'existe que dans ce sens.

• 1300

M. Harkness: N'est-ce pas un fait que l'accord de l'OTAN...

M. Martin (Essex-Est): J'ai dit que NORAD avait été signé en 1963; j'aurais dû dire 1958.

M. Harkness: ... a été arrêté à titre d'accord régional comme il était prévu par la charte de l'OTAN?

M. Martin (Essex-Est): C'est l'attitude qu'a adoptée le général Pearkes, et j'ai...

M. Harkness: Et c'est la forme que vous avez arrêtée.

M. Martin (Essex-Est): Je ne suis pas persuadé que c'est là la situation du point de vue juridique, mais c'est l'attitude qu'a adoptée le ministre de la Défense nationale du temps.

M. Macquarrie: Monsieur le président, j'aimerais simplement faire remarquer...

M. Martin (Essex-Est): Je ne dis pas cela en critique. Je dis simplement qu'il y a eu ce...

M. Macquarrie: Si je puis m'exprimer ainsi pour placer les choses dans leur véritable jour, c'est un peu plus que l'opinion judiciaire incidente d'un ancien ministre. C'est, en fait, une bonne part de ce qui serait un...

M. Martin (Essex-Est): Cela n'a jamais été l'objet d'une décision au Conseil de l'OTAN.

M. Macquarrie: L'accord de 1958 invoquait l'OTAN à plus d'un endroit.

M. Martin (Essex-Est): Il invoque l'OTAN.

M. Macquarrie: C'est le général Pearkes qui l'a fait.

M. Martin (Essex-Est): Je ne critique pas le général Pearkes. Je donnais seulement l'interprétation qui était sienne comme ministre de la Défense nationale d'alors.

M. Harkness: Il a été réellement arrêté dans ces termes à titre d'accord régional sous l'égide de l'OTAN, comme en fait foi la lecture du document.

M. Martin (Essex-Est): C'est juste; je ne pense pas que cela le rende partie intégrante de la structure de l'OTAN. Il n'a pas été l'objet de la discussion au Conseil de l'OTAN, par exemple.

Le président: Il est maintenant plus d'une heure. Je désire remercier en votre nom les deux ministres. La séance est levée.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
ALISTAIR FRASER.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-septième législature

1967-1968

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. JEAN-EUDES DUBÉ

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 15

SÉANCE DU JEUDI 14 MARS 1968

CONCERNANT

Le rapport annuel du ministère des Affaires extérieures (1966)

TÉMOIN :

M. E. H. Johnson, secrétaire des missions d'outre-mer de l'Église presbytérienne du Canada.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968
27635—1

COMITÉ PERMANENT DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. Jean-Eudes Dubé

Vice-président: M. W. B. Nesbitt

et Messieurs

Allmand
Asselin
(*Charlevoix*)
Basford
Brewin
Forrestall
Fulton
Groos
Harkness
Hymmen
Lambert
Laprise
Lind
Macquarrie
McIntosh
Orange
Pelletier
Pilon
Prud'homme
Stanbury
Thompson
Tolmie
Walker—(24).

(Quorum 13)

Secrétaire du comité:
Fernand Despatie.

PROCÈS-VERBAL

(Traduction)

Le JEUDI 14 mars 1968
(17)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui, à 9 h. 45 du matin, sous la présidence de M. Nesbitt, vice-président.

Présents: MM. Allmand, Brewin, Forrestall, Groos, Hymmen, Lambert, Laprise, Lind, Macquarrie, Nesbitt, Pelletier, Pilon, Thompson et Walker (14).

Aussi présents: MM. Herridge et MacDonald (*Prince*).

Également présent: M. E. H. Johnson, secrétaire des missions d'outre-mer de l'Église presbytérienne du Canada, de Don Mills (Ontario).

Le Comité reprend l'examen du rapport annuel du ministère des Affaires extérieures (1966).

Le vice-président fait part d'une réunion du sous-comité du programme et de la procédure, tenue le 14 février 1968, et de l'invitation faite à M. E. H. Johnson de comparaître devant le Comité pour y exprimer son opinion sur le Nigéria.

Sur la motion de M. Walker, appuyé par M. Thompson,

Il est *décidé*,—Que des frais de séjour et de voyage raisonnables soient payés à M. E. H. Johnson, qui a été invité à comparaître devant le Comité.

Une fois que des notes biographiques concernant le témoin eurent été distribuées aux membres du Comité, le vice-président invite M. Johnson à prendre la parole.

M. Johnson donne ses impressions sur le conflit qui existe au Nigéria. Il parle en particulier de son séjour au Biafra et à Lagos, capitale du gouvernement fédéral.

L'interrogatoire du témoin se poursuit pendant le reste de la séance.

Le vice-président remercie M. Johnson d'avoir bien voulu se présenter devant le Comité.

A midi vingt-cinq minutes, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Fernand Despatie.

PROCÈS-VERBAL

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 14 mars 1968

• 0946

Le vice-président: Messieurs, comme nous avons un quorum, nous allons commencer la réunion. Nous nous excusons d'être un peu en retard mais chacun sait sans doute qu'un très grand nombre de comités siègent ce matin. C'est pourquoi, ainsi que me l'a proposé notre invité ce matin, je vais commander des ceintures de siège que nous cadenasserons, afin que tous les membres restent ici jusqu'à la fin de la séance.

Je veux d'abord dire un mot de la dernière réunion du sous-comité du programme et de la procédure qui a eu lieu le 14 février. A ce moment-là, M. Johnson a été invité à comparaître devant le Comité et à nous faire bénéficier de ses connaissances et de son opinion au sujet du Nigéria. Je voudrais que quelqu'un propose que des frais de séjour et de voyage raisonnables soient accordés à M. Johnson qui a été nivité à se présenter devant le Comité. Il s'agit évidemment de la motion habituelle qui est faite quand des témoins comparaissent devant le Comité. Quelqu'un veut-il faire cette proposition?

M. Walker: Je présente cette motion.

M. Thompson: Je l'appuie.

(La motion est adoptée.)

Le vice-président: J'ai des notes biographiques au sujet de M. Johnson. Je les aurai dans un moment et je vous les remettrai. J'ai le texte par devers moi mais comme il est plutôt long, je ne veux pas prendre le temps du Comité pour en donner lecture. En agissant de la sorte, je serais porté à aller trop vite et l'on ne saisirait pas très bien ce qui est écrit. Ces notes seront ici dans quelques minutes et je vous les distribuerai.

La seule autre chose que je veux dire avant de demander à M. Johnson de prendre la parole, c'est que le témoin, ainsi que vous le verrez par la notice biographique que vous allez recevoir, a une grande expérience des choses qui ont trait à l'Extrême-Orient et à l'Afrique.

Nous avons à régler des difficultés techniques, non seulement en ce qui a trait au système d'interprétation, mais aussi à la sténographie. Notre sténographe ne peut enregistrer les délibérations. J'espère qu'un technicien sera ici très bientôt. Messieurs, pendant les quelques moments d'interruption, nous avons fait distribuer la notice biographique de M. Johnson. Vous constatez sans doute qu'il n'est pas nécessaire de faire d'autre présentation. Avant qu'il survienne autre chose, je prie donc M. Johnson de nous adresser la parole.

M. E. H. Johnson (secrétaire des missions d'outre-mer de l'Église presbytérienne du Canada): Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, je voudrais d'abord vous dire que je me sens honoré d'avoir été invité à prendre la parole devant les membres de votre Comité et à leur faire part de certaines idées que j'ai au sujet du conflit qui met aux prises le Nigéria et le Biafra à la suite du séjour que j'ai fait en ces lieux en janvier dernier.

• 1000

Je suis particulièrement intéressé à rencontrer un groupe comme le vôtre, parce que, depuis que je suis revenu du Nigéria et du Biafra, je me suis surtout appliqué à exposer mes vues devant des gens qui ont l'occasion de former l'opinion publique et de prendre des décisions officielles qui peuvent amener à des mesures constructives. A mon sens, un Comité comme le vôtre doit être aussi bien informé que possible de ce très important conflit qui se déroule présentement en Afrique occidentale.

Je ne veux pas vous présenter une analyse approfondie des antécédents de ce conflit, parce qu'il faudrait alors faire un assez long exposé historique, en particulier de l'époque coloniale du Nigéria. Certains éléments à la base du présent conflit ont leur origine dans ce long passé historique. En second lieu, il faudrait exposer assez en détail ce qui s'est passé depuis les cinq dernières années en particulier, au cours desquelles le gouvernement de la Fédération du Nigéria s'est peu à peu disloqué.

Je veux simplement vous faire part de certaines impressions que j'ai eues par suite de l'occasion exceptionnelle qui m'a été donnée,

en janvier, de me rendre aussi bien du côté du gouvernement du Biafra que du gouvernement fédéral de Lagos. Je crois être l'une des très rares personnes qui aient eu l'occasion d'aller de l'un et l'autre côté en une courte période de temps et voilà pourquoi j'ai des renseignements nouveaux que je puis donner au Comité.

Depuis mon passage au Biafra, en janvier, j'ai eu l'occasion de participer à des consultations intensives à Genève, à Londres, à New York et à Washington avec divers journalistes et fonctionnaires de l'État désireux de se mettre au courant de certains aperçus. Qu'il me soit d'abord permis de mentionner que, même si je parle plutôt longuement du Biafra, cet aspect du conflit étant moins connu à cause du blocus, je ne m'inquiète pas uniquement du Biafra, mais de la paix en Afrique occidentale.

A moins que l'on trouve une solution qui réponde aux exigences et aux besoins fondamentaux des habitants du Biafra, la solution ne pourra satisfaire le gouvernement fédéral du Nigéria. Les renseignements que je vais donner supposent donc une compréhension fondamentale qui me paraît absolument essentielle, si le présent conflit doit se régler de façon pacifique et si cette partie de l'Afrique doit progresser en vue de l'établissement heureux d'une nation.

Avant de parler brièvement de mon voyage et de donner mes impressions, je vais faire trois remarques au sujet de la situation du Nigéria et du Biafra. Tout d'abord, on a là, dans une certaine mesure, une guerre oubliée ou silencieuse; elle a lieu en Afrique et la plus grand partie du monde n'en sait à peu près rien. J'ai toute une chemise de coupures au sujet de ce conflit. Je suis les journaux anglais, les journaux de New-York, certains journaux français et, évidemment, les journaux canadiens. J'ai bien peu de coupures depuis deux semaines.

Il se livre une guerre là-bas; mais nous n'en entendons pas parler. A mon sens, il y a deux raisons pour lesquelles c'est une guerre oubliée. Tout d'abord, au début, ce conflit a cédé le pas à d'autres nouvelles mondiales qui, pour diverses raisons, ont eu la préséance. Peu après le début de la guerre au Nigéria, nous avons eu le conflit du Moyen-Orient et l'attention des journaux s'est portée sur ce point du globe. Et, ces derniers temps, la guerre au Vietnam, qui a pris de l'ampleur, a obtenu la publicité de la première page, tandis que l'affaire du Nigéria était renvoyée aux dernières pages de nos journaux.

La seconde raison est intérieure, selon moi. Le gouvernement fédéral du Nigéria a dit qu'il s'agissait d'une affaire intérieure, qu'il ne voulait pas voir des groupes extérieurs s'ingérer dans les affaires intérieures du Nigéria. De façon générale, le monde a accepté cette manière de voir. Les Nations Unies peuvent envoyer des observateurs au Nigéria, mais ils ne peuvent en envoyer au Biafra. L'Organisation de l'Unité Africaine peut envoyer des observateurs à Lagos, mais elle ne peut en envoyer au Biafra. Le secrétaire du Commonwealth, M. Arnold Smith, peut aller à Lagos, mais non au Biafra. Le gouvernement canadien peut envoyer quelqu'un à Lagos, mais non au Biafra, parce que notre pays a accepté le point de vue du gouvernement militaire fédéral selon lequel ce gouvernement est le gouvernement constitutionnel de tout le Nigéria, et notre pays n'est pas allé au-delà.

• 1005

En prenant cette attitude, le gouvernement militaire fédéral a aussi imposé le blocus au Biafra, non seulement le blocus commercial, mais également le blocus de l'information. Pendant un certain temps, le *Times* de New York et la BBC ont eu des représentants au Biafra; mais, à la suite de pressions de la part de Lagos, ces représentants ont dû être rappelés et il est impossible de se rendre au Biafra, à moins de suivre la route très dangereuse que les habitants du Biafra ont établie comme ligne de raccordement avec l'extérieur.

A la vérité, quand on passe un certain temps à Lagos, ainsi que je l'ai fait, on constate que les sources de nouvelles, même à Lagos, ne sont pas de première main. On ne peut aller au front, ni circuler librement dans le pays; voilà pourquoi les nouvelles que nous recevons ici sont principalement des déclarations officielles du gouvernement fédéral du Nigéria. Les nouvelles en provenance du Biafra viennent uniquement à la suite de visites très occasionnelles comme celle qu'un groupe de journalistes a faites il y a environ trois semaines. Vous avez sans doute remarqué qu'à l'époque la revue *Time*, l'*Economist* le *Financial Post* de Grande-Bretagne et de nombreux journaux du monde ont publié certaines nouvelles parce qu'un avion chargé de journalistes était allé au Biafra pendant quelques jours et en était revenu. Mais à tout prendre, à cause du blocus de l'information, il s'agit d'une guerre oubliée.

L'autre remarque préliminaire que je veux faire, c'est qu'il s'agit ici d'une guerre civile de grande envergure. Certains ont dit qu'il s'agissait d'une rébellion de la part d'un petit groupe qui voudrait amener la sécession du Biafra. Mais quand on va là, on s'aperçoit qu'il s'agit d'un conflit important. Le Biafra compte de 10 à 12 millions d'habitants et il y en a environ 41 millions dans l'autre partie de la fédération. Il ne s'agit pas ici d'une petite action de police contre un petit groupe de

rebelles qui s'est retranché dans une région éloignée du pays. A tous points de vue, il s'agit d'un conflit important.

Ce n'est que récemment que j'ai pu savoir de sources nigérianes bien informées que, depuis le début de 1966, selon une évaluation très prudente, cette guerre a fait plus de 50,000 morts. D'après un article de M. Clyde Sanger, dans le *Globe and Mail* de ce matin, un très bon article, le chiffre serait de 100,000. C'est pourquoi je dis que le chiffre de 50,000 est une évaluation prudente qui est d'ailleurs de source nigériane.

D'après cette même évaluation prudente, l'un et l'autre côté ont dépensé jusqu'ici plus de 5 millions de livres en approvisionnements militaires et, à cause de la guerre, on a perdu plus de 50 millions de livres au chapitre des échanges, de l'industrie et des travaux de mise en valeur. Pour un pays nouveau d'Afrique, c'est une lourde perte qui signifie un recul pour ce qui est de la faible marge qu'il enregistrait sur le plan économique.

Voici la troisième remarque préliminaire que je voulais faire: ce qui se passe dans ce pays et qu'on peut appeler la guerre oubliée est peut-être le plus important événement qui se produit en Afrique actuellement. L'attention mondiale s'est concentrée sur l'Afrique du Sud et, à bon droit, sur la Rhodésie; mais, dans l'un et l'autre cas, il s'agit d'une épreuve entre blancs et noirs. Au Nigéria, la question en litige n'a aucune incidence raciale blanche et noire; non, il s'agit d'une lutte entre deux groupes de noirs et il se peut que la tentative d'établir un gouvernement stable qui existe dans ce conflit soit la véritable affaire en cause, parce que, si les nations africaines ne peuvent trouver moyen de s'épanouir dans la paix, l'avenir de ce continent peut être livré au chaos et, que ce soit pour le mieux ou pour le pire, la question de la paix ou du désordre au Nigéria peut bien être la plus importante question à la base de l'expansion stable du continent africain.

• 1010

Je vais maintenant vous faire part de certaines choses que j'ai obtenues de mon voyage. Au fond, ce que j'ai recueilli de mon voyage au Biafra et à Lagos, le siège du gouvernement militaire fédéral, me vient des relations que l'Église presbytérienne du Canada a entretenues dans cette partie de l'Afrique depuis 12 ans. Actuellement, certains de nos Canadiens travaillent au Biafra et d'autres dans la région de Lagos. Nous sommes en relations étroites avec un grand nombre de chefs d'un côté et de l'autre, parce que ce sont des dirigeants de la collectivité chrétienne. Bien des Canadiens connaissent sir Francis Ibiam, qui a renoncé à son titre, parce qu'il ne peut nullement accepter que la Grande-Bretagne appuie le gouvernement fédéral. Il préfère s'appeler maintenant M. Akanu Ibiam. Il sera au Canada la semaine prochaine et il sera de passage à Ottawa.

M. Ibiam est le premier conseiller du gouverneur militaire du Biafra. Sir Louis Mbanefo, juge en chef et président de la Cour suprême du Biafra, est un autre chef éminent du conseil chrétien. D'autre part, plusieurs membres du Comité ont sans doute eu l'occasion de rencontrer M. Okoi Arikpo, commissaire des Affaires extérieures du gouvernement fédéral de Lagos. Ce sont des hommes que je connais depuis des années et que je considère comme des amis personnels. Il semble qu'à cause de nos relations au sein de l'Église l'occasion nous soit offerte de rencontrer nos amis qui participent à l'un ou à l'autre côté du conflit, que nous ayons la responsabilité de les entendre, de les comprendre et de prendre connaissance de certaines des questions en cause, afin qu'ici nous soyons le mieux en mesure de travailler à la solution pacifique du conflit.

C'est à la suite de la visite de M. Arikpo, en décembre dernier, que j'ai projeté mon voyage là-bas. J'ai constaté que, à cause du blocus, il n'était pas facile de se rendre au Biafra. A ce moment-là, des amis m'ont dit qu'il y avait deux façons de s'y rendre. On pouvait aller, en partant du Cameroun, en suivant un sentier de 20 milles dans la forêt. Ce n'est pas la marche de 20 milles qui est difficile, mais il y a le danger de rencontrer une patrouille du gouvernement fédéral et d'être fusillé comme mercenaire. L'autre moyen était d'aller par avion en partant de Lisbonne, voie aérienne grâce à laquelle le Biafra garde un certain contact avec le monde extérieur et réussit à obtenir de faibles approvisionnements d'armes et d'autres marchandises essentielles.

J'ai pu me mettre en contact avec le gouvernement du Biafra et me rendre à Lisbonne. Après deux ou trois jours d'attente, tard un soir, avec seulement une demi-heure d'avertissement, on m'a conduit à un endroit écarté de l'aéroport où se trouvait un gros Super Constellation assez vieux, converti en avion de transport. Le vol de Lisbonne à Port Harcourt, au Biafra, prit dix-huit heures, car il fallait éviter de survoler l'intérieur africain. Le fait de suivre la côte allongeait notre parcours d'un millier de milles. Nous n'avons

fait qu'une seule escale durant tout le trajet, soit vers midi, le lendemain, pour faire le plein.

Durant les 1,500 derniers milles du voyage, nous avons cessé toute radiocommunication pour éviter d'être repérés par le gouvernement fédéral, qui maintient un blocus serré en tentant d'abattre tout appareil qui vient se poser dans la région. Aussi sommes-nous arrivés tard la nuit, tous feux éteints, aux abords de Port Harcourt. Nous avons atterri dans l'obscurité sur une piste fort étroite, voilée par un brouillard épais et bas. Une fois sa cargaison déchargée, l'appareil s'est remis en route. Les seuls contacts que les Biafrais ont pu maintenir avec le monde extérieur consistent en ce pont aérien, assuré par des appareils nolisés d'origine diverse.

C'est l'un des problèmes, bien entendu, qui se posent à la presse ou à nos contacts. Pour pénétrer dans le pays, il faut prendre le risque de voyager à bord d'un vieil avion démuni d'instruments modernes de navigation civile; l'appareil doit se poser à Port Harcourt, au Biafra, sous la menace des balles du gouvernement fédéral, qui s'évertue à rompre les derniers liens des assiégés avec le monde extérieur.

Je suis resté une semaine au Biafra. Je dois dire que le terme «Biafra» dénote, en ce moment, une entité inexistante. D'ailleurs, quand je suis allé à Lagos, plus tard, je ne pouvais parler du Biafra devant eux, car ils n'acceptent point son existence. Je devais employer l'expression «l'autre camp», le «Nigéria oriental», les «gens de l'Est» ou quelque autre du genre, car le gouvernement fédéral a pour politique de nier totalement l'existence du régime biafrais. Si je me sers du terme «Biafra», en l'occurrence, c'est uniquement par économie de mots.

Cette semaine-là, je me suis entretenu longuement avec les autorités biafraises, y compris le colonel Ojukwu, gouverneur du pays. J'ai fait deux tournées au front, l'une à Onitsha, sur le Niger, où se sont déroulées de violentes escarmouches, l'autre à Port Harcourt, sur la côte, deuxième principal objectif des troupes du gouvernement fédéral. Grâce à certains missionnaires, j'ai pu converser avec bien des gens du pays et relever une foule d'observations sur la conjoncture actuelle, lesquelles sont venues compléter les renseignements que m'a fournis le gouvernement biafrais et les dispositions particulières qu'il a prises à mon égard.

• 1015

Il se dégage quatre impressions de mon séjour au Biafra. Tout d'abord, les événements dans ce pays traduisent l'activité intense d'une nation nombreuse en voie de se matérialiser. Les gens vaquent à leurs tâches coutumières, de sorte que la production agricole, en dépit de la guerre, suffit aux besoins domestiques. Exception faite des immenses difficultés qui se posent à l'importation, le pays devrait pouvoir survivre à partir des denrées alimentaires dont il dispose.

En deuxième lieu, je conserve un vif souvenir du bon esprit et de la résolution dont ces gens font montre, bien qu'ils soient assiégés depuis les premiers jours de juillet, l'an dernier. Au début des hostilités, le régime fédéral militaire escomptait vaincre la résistance des rebelles en 48 heures. Or, bien que la guerre dure déjà depuis huit mois, la partie centrale du Biafra est demeurée impénétrable à ses assauts. On veut en finir pour le 31 mars, aussi les combats se sont-ils intensifiés ce mois-ci. Il est à se demander, toutefois, si une victoire militaire est possible d'ici ce temps.

On a qualifié de «rebelle» le mouvement biafrais, mais quand on parcourt le pays, on constate qu'il s'agit d'un mouvement populaire, d'une insurrection populaire dans le plein sens du mot. Il ressort de tout entretien avec certains des chefs de file, tels sir Louis Mbanefo, que ces gens se sont engagés à résister par les armes, disant combattre pour leur vie et la liberté.

Chose curieuse, il appert de nos conversations avec un bon nombre d'entre eux que c'est après beaucoup d'hésitations et avec regret qu'ils ont décidé de lutter pour l'indépendance du Biafra. Ce sont les Biafrais, plus que tout autre groupement indigène, qui ont contribué à l'édification du grand pays unifié qu'était le Nigéria, à l'égard duquel nous nourrissions de grands espoirs. Ce sont eux qui ont développé tout le pays, plus que les Haoussas et les Yoroubas, établissant des commerces, aidant à l'essor des villages et des communications. C'est après beaucoup d'hésitations qu'ils se retirèrent dans leur propre territoire, le grand Nigéria ne leur paraissant plus viable.

J'ai longuement conversé dans le particulier avec plusieurs d'entre eux, et tous m'ont dit: «Autrefois, nous habitions le grand Nigéria. Maintenant, nous nous sommes retranchés, bien à regret, dans ce territoire beaucoup plus petit qu'est le Biafra, mais nous n'avions absolument pas le choix, à notre sens. Avant de venir ici, il y a eu les hécatombes sanglan-

tes dans le Nord, alors qu'on a littéralement mis en pièces de 10,000 à 30,000 Ibos.»

Ces massacres, et la menace d'autres semblables, déclenchèrent l'exode: près de deux millions d'Ibos provenant de tous les coins du Nigéria vinrent s'établir au Biafra. On ajoute: «Maintenant que nous sommes ici, on vient nous attaquer dans nos propres foyers; alors, nous estimons ne pas avoir d'autre choix que d'assurer notre propre sécurité. Auparavant, nous pouvions compter sur Lagos. A l'époque des massacres, le gouvernement fédéral militaire était dans l'impuissance de nous aider; aussi ne l'a-t-il pas fait. D'ailleurs, nous avons eu l'impression qu'il s'inquiétait peu de ne pouvoir nous aider. En conséquence, nous voulons être en mesure de nous défendre. Jamais plus ne voulons-nous être mis en danger par les gens de l'extérieur.»

• 1020

Au cours de mes déplacements dans le pays, j'ai rencontré bien des gens qui m'ont tenu à peu près le même langage, soit qu'ils luttent pour leur existence. La guerre s'impose, parce que l'ennemi est sans pitié; d'ailleurs, on croit généralement, tant au Nigéria qu'au Biafra, que la reddition serait suivie de massacres sans nom. Bien sûr, certaines déclarations irréfléchies de quelques généraux nigériens n'ont en rien aidé la situation. On a menacé de refouler les Biafrais vers la mer; d'autres ont dit: «Il faut vaincre ces gens, les garder à leur place et ne jamais permettre qu'ils reprennent leur suprématie économique et politique d'autrefois.»

Troisièmement, ce qui m'a fort impressionné au Biafra, c'est la disparité entre les deux camps. Le gouvernement fédéral, d'une part, jouit d'une supériorité militaire écrasante, il a l'appui, dans une certaine mesure, de la Grande-Bretagne, il lui est possible de se procurer des armes de la Russie et d'autres groupes de l'extérieur, il peut mettre sur pied une grande armée, laquelle compte présentement, est-il estimé, quelque 50,000 soldats. Le Biafra, d'autre part, n'a que le faible armement qui lui parvient grâce aux avions nolisés, pont aérien fort précaire; il compte très peu de matériel militaire, sauf des armes portatives et quelques armes à feu plus grosses. Bien que l'autre camp ait un avantage écrasant, on a le sentiment que les Biafrais emploient au mieux et avec beaucoup d'art le peu de ressources dont ils disposent, d'autant plus qu'ils font montre d'un excellent esprit, commun chez des gens qui luttent désespérément pour leur vie.

J'ai demandé à l'un des dirigeants biafrais quel serait, à son avis, le déroulement de la guerre, et il m'a répondu: «Un pas en avant, un pas en arrière, je pense. Lorsque l'autre camp décidera d'avancer, nous ne pourrons rien faire d'autre que d'abandonner nos positions, car la lutte entre tanks et véhicules blindés, d'une part, et armes portatives et grenades à main, d'autre part, est par trop inégale. Leurs troupes avanceront de 20 à 25 milles, ils établiront leurs positions, puis ils devront assurer des lignes de ravitaillement. C'est alors que nous reprendrons l'avantage, car la nuit et sur une période de temps donnée, les armes portatives et les grenades à main sont des outils puissants, grâce auxquels nous réussirons peut-être à les chasser de leurs positions. Nous pouvons accumuler un petit surplus d'armes, prendre possession d'un endroit très stratégique et les harceler pendant deux ou trois semaines, jusqu'à ce que nous venions à court de munitions, puis leur abandonner la place. C'est pourquoi j'ai dit: un pas en avant, un pas en arrière.»

En écoutant les nouvelles au sujet des hostilités, on peut suivre le développement de la guerre. Les troupes fédérales se sont avancées à certains endroits, mais les Biafrais aussi, comme à Nsukka, poste occupé par les fédéraux depuis des mois, mais qui a bien failli tomber aux mains des Biafrais, il y a quelque temps.

Quelques jours seulement après mon départ du Biafra, j'ai pu me rencontrer avec le gouvernement fédéral militaire à Lagos. A titre d'hôte du gouvernement, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec ses dirigeants supérieurs, dont le commandant en chef, le général Gowon. Je dois dire qu'on m'a reçu avec toute la civilité possible, sans jamais me faire de misères à cause de ma tournée antérieure au Biafra. J'ai eu des entretiens très ouverts avec les autorités à Lagos, leur faisant part de certaines observations que j'avais relevées au Biafra, quelques jours auparavant, car, à mon sens, la politique militaire de Lagos, pour être bien fondée, doit avoir une idée juste de ce qui se passe dans l'autre camp.

J'ai eu plus de mal à rencontrer les autorités à Lagos qu'au Biafra, un peu à cause de l'étendue du pays. Sous l'influence du siège, le Biafra s'est constitué en territoire compact, autonome et très intégré, tandis que le gouvernement fédéral englobe une très vaste entité géographique. Mais ce n'est pas la grandeur du pays qui pose des problèmes, c'est la répartition de l'autorité politique. Un observateur bien renseigné, à qui j'avais demandé qui détenait réellement le pouvoir sous le régime fédéral militaire, m'a répondu en douce: «Le commandant en chef est le

général Gowon, mais après cela les choses se corsent. On compte au moins trois groupes, chacun d'eux jouissant d'un assez grand pouvoir». Il y a, en particulier, une élite intellectuelle se composant d'un certain nombre de secrétaires permanents dans les ministères. Trois d'entre eux, avec qui j'ai causé, ont fait une vive impression sur moi, en raison de leurs grands talents et de leur intelligence manifeste, soit messieurs Ayida, secrétaire permanent au Développement, Osidu, secrétaire permanent à l'Industrie, et Joda, secrétaire permanent à l'Information. Tous trois s'étaient rendus aux États-Unis, peu de temps avant mon arrivée à Lagos. C'est d'eux que j'ai appris largement la pensée du gouvernement fédéral. Ce groupe de jeunes gens influence dans une grande mesure la politique du gouvernement et la pensée du commandant en chef.

• 1025

Le deuxième groupe comprend une poignée d'hommes politiques mûris, dont le chef des Yoroubas, appelé Awolowo, l'un de ceux qui, advenant l'unification du Nigéria, pourrait bien en être le premier ministre civil. En tout cas, il voudrait bien devenir premier ministre, je pense. Ce groupe comprend aussi le chef Enahoro, originaire de l'Ouest central, dont on dit qu'il a négocié, presque à lui seul, l'achat des armes et l'obtention d'assistance technique auprès de Moscou. Ces gens forment le groupe dit de la région occidentale.

Le troisième groupe qui exerce une influence sur le commandant en chef se compose des émirs du Nord, c'est-à-dire les chefs musulmans des États du Nord, qui s'agitent par l'entremise des officiers militaires haut gradés. De l'avis de l'observateur dont j'ai fait mention tantôt, c'est ce dernier groupe qui, des trois, a le plus d'influence effective sur la major-général Gowon, car il détient le pouvoir militaire pour appliquer ses vues comme il l'entend. D'ailleurs, lors de mon entrevue avec le commandant en chef, j'ai nettement eu l'impression qu'il lui est très difficile d'établir une politique quelconque à cause des fortes pressions exercées par ces différents groupes. A un moment donné, j'ai abordé devant lui le sujet qui, à mon sens, constitue la grande question de l'heure au Nigéria. Faisant allusion à mon séjour dans l'Est, je lui ai communiqué mon impression qu'il ne s'agit pas d'une simple petite rébellion, mais bien d'un mouvement, d'une insurrection populaire. «Si c'est le cas», ai-je ajouté, «la politique actuelle du gouvernement fédéral, soit d'envahir le Biafra et d'anéantir le régime rebelle, ne peut avoir qu'une seule des deux issues suivantes: ou elle atteint son objectif, ou elle se solde par un échec. Si l'on ne réussit pas à faire mordre la poussière aux Biafrais, il pourrait en découler de très graves conséquences économiques et politiques pour le gouvernement fédéral. Déjà, ses réserves sont très basses, et une certaine tension se manifeste parmi les différents groupes dans son sein. Si ses objectifs militaires par rapport à l'Est ne se réalisent point, la situation pourrait devenir des plus délicate».

J'ai dit au général Gowon: «Pourtant, ce qui serait plus grave encore, à mon sens, c'est une victoire militaire totale, car, s'il s'agit d'un mouvement populaire, une telle victoire entraînerait des pertes de vie et des dégâts considérables, ce qui irait à l'encontre de l'objectif visé par le régime fédéral militaire, soit l'unification du Nigéria sous le signe du bonheur.» Elle contribuerait à restaurer l'unité au sein du Nigéria, un territoire que j'ai décrit comme étant pour la moitié un cimetière et pour l'autre un camp de concentration. En d'autres termes les gens ne tuent pas par obédience à la politique du général Gowon, mais bien parce qu'il s'agit de ce genre de guerre et que la population biafraise possède une telle conviction et est prête à résister.

Le général me dit alors: «Monsieur Johnson, s'il en est ainsi et que vous soyiez chef d'État, quelle autre politique pourriez-vous adopter? Nous sommes en face d'une partie de notre pays qui a résisté. N'est-il pas de notre devoir de restaurer le bon ordre face à cette situation? Naturellement, je n'ai pas eu la présomption d'aviser le commandant en chef. Je lui ai déclaré: «Monsieur, il m'apparaît, si vous vous trouvez face à ce dilemme, qu'une défaite serait aussi désastreuse qu'une victoire, pour Lagos aussi bien que pour le Biafra que la seule possibilité qui s'offre est de tenter l'initiative de la négociation en présentant une attitude beaucoup plus flexible en fonction des objectifs visés». Et j'ai ajouté: «Il me semble que l'un des actes les plus importants serait de permettre que le monde extérieur prenne connaissance de la situation dans son ensemble et qu'il y a lieu non seulement de permettre mais d'encourager les pays hors de cause de prendre contact avec le Biafra et le Nigéria et peut-être, également, de permettre à certaines personnalités de l'extérieur, comme Arnold Smith, le secrétaire général du Commonwealth, de leur rendre visite, d'entendre ce qu'ils ont à dire, afin de pouvoir agir effectivement comme médiateur ou négociateur entre les deux parties.

• 1030

Le dernier jour de ma visite aux autorités fédérales je fus transporté par avion à l'un des fronts de combat. Je mentionne en passant que c'était un avion canadien amphibie, de marque «Otter», fabriqué à Toronto. Cette

visite s'avéra du plus haut intérêt. Au cours d'un déjeuner en compagnie d'officiers de campagne, une des réalités profondes de ce conflit est nettement apparue: de part et d'autre les gens aspirent à une solution négociée quelconque. Ces militaires venaient de remporter une victoire à l'île Bonny, au large de l'avant-port côtier de Port Harcourt, la principale ville de Biafra. L'un d'entre eux, un lieutenant-colonel, un gentleman en tous points, qui avait fait partie de la mission pour le maintien de la paix au Pakistan, me dit sèchement qu'il avait beaucoup mieux réussi à maintenir la paix au Pakistan qu'en son propre pays, et à deux ou trois reprises au cours du repas, il déclara quel bienfait ce serait s'il devait arriver de se réveiller un bon matin pour constater que la guerre avait pris fin. A peine dix jours plus tôt j'avais eu une conversation avec un commandant militaire de l'autre camp de ce même secteur en guerre et il m'avait tenu à peu près le même langage. L'une des réalités de cette guerre est que ces hommes sont d'anciens frères d'armes, des hommes qui ont œuvré côte à côte; il est tragique de les voir s'entretuer tout en ayant la conviction profonde que ce conflit est insensé et vivre dans l'espoir qu'un jour, de quelque manière, quelqu'un apportera une formule qui conduira à une solution négociée et pacifique.

Mon séjour au Biafra et au Nigéria remonte à plus d'un mois. La guerre continue. Des problèmes économiques et politiques sont en train de naître du côté de Lagos. J'ai eu l'occasion de causer la semaine dernière avec un hommes d'affaires canadien important qui était rentré de Lagos il y a moins de deux semaines; il m'a déclaré que sa visite en ce pays l'avait rempli d'inquiétude car il avait senti que les problèmes économiques allaient intensifier les problèmes politiques et que le gouvernement de Lagos doit déjà faire face à de sérieux problèmes internes alors qu'il continue à faire la guerre. En conversation les lagosiens tentent beaucoup de se justifier; leur pays n'est pas le premier, affirment-ils, à connaître la guerre civile et ils se plaisent à rappeler l'exemple de la Guerre des Deux-Roses en Angleterre, ils évoquent la Guerre civile américaine et réfèrent aux guerres civiles en Indonésie. Ils se demandent pourquoi l'univers paraît tellement se préoccuper d'une guerre dans leur coin du monde alors qu'elle a pour objectif la création d'«un peuple fort et uni». Il m'est avis, cependant, que ce penchant à l'auto-justification provient, dans une large mesure, d'une frustration profonde de n'avoir pas atteint leurs objectifs et la perspective de ne pouvoir peut-être pas réaliser l'objectif d'une nation grande et unie par le moyen de la guerre qu'ils poursuivent.

• 1035

A Lagos, on fait grand état de la date-limite du 31 mars annoncée par le major général Gowon dans son discours du Premier de l'An au cours duquel il exhortait la population à terminer la guerre pour le 31 mars. La date du 31 mars avait été fixée d'abord parce qu'elle devait marquer l'instauration de la nouvelle formule de gouvernement en 12 états et, ensuite, parce c'est le terme de l'année budgétaire et le gouvernement souhaitait commencer une nouvelle année financière sous le signe d'un pays uni. Certains indices laissent déjà prévoir que l'on tente de laisser passer inaperçue la date du 31 mars. Au moment de ma visite à Lagos, le chef Enahoro, ministre de l'Information, prononça un long discours à l'occasion d'une garden-party pour les membres du corps diplomatique et les représentants des moyens d'information, au cours duquel il déclare qu'il ne fallait pas prendre trop au sérieux la date du 31 mars qui n'était qu'un objectif et qui ne signifie pas qu'après cette date la guerre connaîtra une vaste escalade, pas plus que si la guerre n'avait pas été gagnée à cette date il faudrait y voir un cataclysme céleste. Ainsi, d'une part, l'on observe une insistance sur le 31 mars et en ce moment il y a escalade du conflit. Nos missionnaires canadiens au Biafra ont du mal à se déplacer d'un endroit à un autre afin d'éviter les raids aériens non seulement sur les objectifs militaires mais sur les hôpitaux, les institutions culturelles et les zones civiles.

Du côté biafrais, pour le moment, la résistance continue, les populations sont assiégées et les conditions de vie deviennent de plus en plus dures. Ainsi que je l'ai dit, nous tenons ces informations de source sûre. L'un des hôpitaux de notre propre léproserie à Itu et l'hôpital *Mary Slessor,* l'un des plus anciens de la région, ont tous deux été détruits il y a environ un mois par les bombardements des troupes fédérales. Je trouve très difficile à croire à la suite de mes conversations avec le major général Cowon que ce soit là un acte que l'on puisse imputer à ses objectifs, mais il ne fait aucun doute à mon esprit qu'il s'agit de la destruction délibérée de ces hôpitaux par les pilotes responsables. Nous avons poussé nos enquêtes très vigoureusement à cet égard. Les hôpitaux étaient clairement identifiés par des croix rouges et n'avaient pas servi à des fins militaires. Les avions firent un jour une reconnaissance pour revenir le lendemain et détruisirent les hôpitaux en deux vagues successives, puis mitraillèrent ensuite les emplacements. Un autre hôpital, à Igidi, desservi par un groupe missionnaire des Pays-Bas à proximité de notre secteur, a également été détruit. L'école catholique pour

jeunes filles, à Ikot Ekpene, a essuyé une bombe bien que personne n'ait fait usage de cette école et qu'elle n'ait jamais servi à des fins militaires. L'école de jeunes filles d'Ibiaku, où ont enseigné certains membres de notre personnel, fut aussi l'objet d'une attaque à la bombe et ce n'est que par l'effet d'un heureux hazard que l'église n'a pas été détruite. En ce moment les bombardements sont intensifs. Une lettre d'un missionnaire qui vient de nous parvenir nous informe que de nombreuses femmes et enfants passent le jour dans la brousse car ils ne savent jamais si les bombardiers ne viendront pas détruire leurs édifices ou les marchés où se réunissent les gens.

Lorsque je suis parti pour le Nigéria et le Biafra j'avais des doutes sérieux sur ces rapports et j'avais tendance à les considérer comme de la propagande, mais les exemples que je viens de citer sont des cas d'espèce et je tiens à en faire état parce qu'ils s'inscrivent dans le contexte de la guerre qui se livre actuellement.

Aujourd'hui que je suis de retour, l'on me demande quelle est la situation envisagée du point de vue de négociations possibles. Vous êtes sans doute au courant des difficultés rencontrées par Arnold Smith. Malheureusement certains éléments de la presse en ont trop dit au sujet de sa négociation ce qui a forcé les autorités fédérales, pour plusieurs raisons, à répudier certaines de leurs conversations avec lui. Deux choses sont à retenir au sujet de la possibilité de négociations. L'une est que les positions officielles des deux groupes sont pour le moment diamétralement opposées. Le gouvernement fédéral déclare qu'il refuse de négocier sur quelque base que ce soit qui reconnaisse la souveraineté ou l'indépendance du Biafra et qu'il négociera seulement à partir du régime de gouvernement fondé sur 12 états tel qu'il l'a annoncé le 27 mai. L'autre groupe se dit disposé à négocier exclusivement à partir d'une position qui reconnaisse la souveraineté du Biafra proclamée le 30 mai de l'année dernière; il existe en outre bon nombre de questions du domaine des relations commerciales et culturelles que les deux groupes sont en mesure de négocier entre eux.

• 1040

Bien que ce soient là les positions officielles, j'ai pressenti le sentiment sous-jacent dont je vous ai fait part, soit que nombreux sont ceux dans les deux camps qui sont convaincus que la guerre ne peut rien régler et que le plus tôt il sera possible de s'asseoir à la table de négociations sera le mieux. Pour l'instant je pense que toute pression ou toute aide en provenance de l'extérieur devrait être mise en jeu. Si vous me permettez une autre observation, monsieur le président, je m'arrêterai afin de permettre les questions sur d'autres points que je désire toucher.

Je crois qu'il est urgent d'entamer des négociations. La guerre pourrait se continuer encore longtemps et dégénérer en un conflit extrêmement cruel, destructeur et menant au suicide. Certains d'entre vous ont sans doute pris connaissance d'un récent article du *Times* de Londres, en date du 4 mars, sous la manchette «Le Nigéria s'achemine pas à pas vers sa destruction.» Ce titre correspond parfaitement à la réalité de la guerre, mais il est, en même temps, hautement pessimiste. Si une solution n'intervient pas bientôt, la guerre se transformera certainement en un conflit du genre de celui qui se déroule au Vietnam où il se poursuivra jusqu'à la destruction, sans laisser apparaître de possibilité d'y mettre fin. Il reste encore une certaine ouverture d'esprit en ce moment et il est encore possible de tenter certaines interventions. Il m'apparaît extrêmement urgent et important de projeter le plus intense éclairage possible sur la situation et pour des nations amies telles que le Canada de lancer certaines initiatives positives et de nature à aider.

Il me plaît de souligner en manière de conclusion que les deux camps dans cette guerre éprouvent une grande amitié pour le Canada. Il me semble, en fait, qu'ils attendent de nous beaucoup plus que ce que nous sommes en mesure de leur apporter. Le nombre des nations qui ont eu des rapports suivis avec le Nigéria et le Biafra est limité mais le Canada, grâce à ses missions diplomatiques et à ses relations commerciales par l'entremise de ses hauts commissaires, a maintenu des rapports très étroits avec le Nigéria et le Biafra et jouit d'une haute estime de la part des deux parties. Il en résulte que le Canada se trouve dans une situation à peu près unique, et il me semble que puisque nous avons l'occasion de faire valoir notre influence, nous devrions considérer cette tâche comme un devoir et jouer notre rôle aussi ouvertement et aussi efficacement que nous le pouvons.

Je m'arrête ici et je répondrai maintenant aux questions.

Le vice-président: Mes vifs remerciements, monsieur Johnson. Les renseignements que vous venez de nous communiquer nous ont apporté des éclaircissements qui nous seront très précieux pour éclairer une situation qui est hautement inquiétante.

Plusieurs membres du comité ont fait savoir qu'ils aimeraient vous poser des questions. Compte tenu de ce nombre élevé, puis-je demander aux membres du comité de bien vouloir poser leurs questions aussi briè-

vement que possible. Il ne s'agit pas, bien sûr, de s'abstenir de poser des questions, mais de les poser brièvement afin de permettre à monsieur Johnson de répondre à toutes.

Désireriez-vous une tasse de thé avant que nous commençions, monsieur Johnson?

M. Johnson: Non, merci. Je prendrait plutôt un verre d'eau, si vous le permettez.

Le vice-président: Je me prévaudrai de la prérogative présidentielle et je vous poserai une ou deux questions.

Vous avez mentionné premièrement qu'une certaine quantité d'armes et d'autre matériel entrait en passant par le Portugal. Qui fournit l'argent pour ces armes? En avez-vous une idée?

M. Walker: Des armes pour les deux côtés?

Le vice-président: Non, pour le Biafra. . . des armes qui passent par cette voie.

M. Johnson: Les seules entrées se font au moyen des séries de vols nolisés que le gouvernement du Biafra a réussi à mettre sur pied comme seul moyen de survivance. On peut déclarer de façon formelle, je crois, que ce ne sont pas les Portugais qui les fournissent. Certains bruits courent, voulant que la France aurait aidé le Biafra, mais un article très judicieux, paru dans le journal *West African Magazine*, qui est un journal profédéral et qui voudrait mettre l'affaire sur le dos de la France et du Biafra, affirme qu'on n'a pu déceler aucune aide venant de la France. Je pense donc que le Biafra a pu acheter ces armes lui-même grâce à quelque réserve extérieure qu'il possédait lorsque la guerre s'est déclarée, et qui s'épuisera à la longue. Il n'y a à ma connaissance, et j'ai posé la question à tous les bureaux officiels de Washington et de Londres, aucun gouvernement qui fournisse actuellement une aide financière au Biafra.

• 1045

Le vice-président: A propos des horribles massacres qui se sont déroulés au Nigéria, et uniquement à titre d'information historique, quel est le groupe qui est à l'origine de ces actions, à la suite de l'indépendance du Nigéria? Je me souviens très bien qu'un de mes meilleurs amis, sir Abubakar Balewa, fut affreusement assassiné par un certain groupe. Le groupe Ibo, aurait-il trempé dans cette affaire?

M. Johnson: L'histoire des massacres va loin dans le passé. Son origine remonte à l'époque où les différends ont éclaté notamment entre le nord et l'est, plus précisément entre le groupe Haoussa, dont Balewa était membre, et le groupe Ibo, dans l'est. Le pays, qui était tombé sous la dominance du nord du parlement fédéral, en 1965, était entièrement désorganisé lorsqu'une rébellion militaire éclata auquel participaient un nombre prédominant d'officiers Ibos. C'est au cours de cette rébellion, instiguée par le général Ironsi, que Balewa et le Sardauna de Sokoto, qui, lui, était le leader politique du Nigéria nord et, en quelque sorte, le vrai chef suprême du pays de par le premier ministre, furent assassinés.

Le vice-président: Il a une fois été notre invité à dîner, ici.

M. Johnson: Le Sardauna?

Le vice-président: Oui.

M. Johnson: C'est au cours de cette rébellion que ces deux hommes, et plusieurs autres, ont été assassinés. Puis, six mois plus tard, une autre rébellion eut lieu, à la suite de laquelle le gouvernement actuel fut institué. Quant à la question de blâme pour ce qui s'est passé, on pourrait l'attribuer à nombre de choses. Quant à dire si des rébellions militaires qui regardent des officiers, sauraient justifier le massacre de, mettons entre 10,000 et 30,000 civils, c'est une tout autre question. Les antécédents de l'affaire durant les cinq dernières années prennent, cependant, une toute autre tournure selon qu'on est au Biafra ou à Lagos. Il m'a semblé qu'aucune de ces versions ne revêtait une importance particulière à ce point, mais ce qui importait, selon moi, c'était de trouver une solution apte à remédier à la situation actuelle. Des erreurs ont été commises de part et d'autre et il serait déraisonnable de prétendre le contraire.

Le vice-président: Une dernière petite question. Est-ce que l'une ou l'autre des parties vous a laissé entendre lors de vos visites qu'elle accepterait la médiation soit d'une certaine personne, soit d'une certaine institution?

M. Johnson: Naturellement, à titre de visiteur ecclésiastique, je n'ai pas cherché à agir en qualité de médiateur professionnel ni à prendre part à des travaux de médiation, proprement dits. J'ai eu l'impression que la personne la mieux désignée pour agir en qualité de médiateur, actuellement, serait le

secrétaire général du Commonwealth. Aucune des deux parties ne tient à la médiation des Nations Unies. Toutes deux pensent que si les Nations Unies intervenaient il semblerait que la situation au Nigéria fut aussi chaotique qu'elle l'était au Congo; elle est, en effet, très différente. Il serait difficile d'établir un parallèle entre le Nigéria et le Congo.

L'Organisation de l'Unité Africaine, qu'on aurait pu envisager comme négociateur, n'a pas beaucoup gagné l'estime d'aucune des deux parties. Le Biafra a, naturellement, été fort déconcerté du fait que l'OUA s'est réunie à Lagos sans lui envoyer un représentant pour entendre son cas, mais s'est contentée de lui faire tenir une directive. Un différend ne peut certes se trancher sans entendre les deux parties. Le Biafra a le sentiment que l'OUA n'a pas résolu son problème et je pense que le Nigéria, pour sa part, ne tient pas particulièrement à recevoir l'aide de l'OUA, qui se compose de pays bien plus petits que le Nigéria.

• 1050

Le Royaume-Uni pourrait être d'une grande influence dans la situation s'il pouvait rétablir sa neutralité, vu qu'il a continué d'accorder son aide militaire à Lagos. La presse britannique, en grande partie, étant instruite de la situation, pousse le gouvernement britannique à assumer un état de neutralité car ce dernier avait de très bon contacts des deux côtés du conflit.

Le vice-président: Monsieur Macquarrie.

M. Macquarrie: Monsieur le président, j'aimerais poser quelques questions à M. Johnson au sujet du Biafra qui, comme il l'a décrit, serait une grande nation en puissance. Quelle est actuellement la proportion de la population indigène et la proportion de ceux que l'on peut qualifier de réfugiés, soit ceux qui ont fui les massacres?

M. Johnson: Je suppose que le territoire du Biafra, qui a été quelque peu réduit du fait que le gouvernement fédéral s'est enfoncé dans Calabar et dans Ogoja, compte actuellement entre dix et douze millions d'habitants dont, peut-être, un à deux millions seraient revenus du reste du Nigéria. Ces derniers se considéraient comme indigènes au Biafra car dans cette partie de l'Afrique l'individu appartient au village où il a son foyer. L'une des raisons pour lesquelles ils ont pu absorber les réfugiés, c'est que tous avaient un parent chez qui se réfugier. De ce fait, l'ampleur de la proportion des réfugiés ne paraît point. Il n'empêche qu'il est entré ce nombre approximatif de réfugiés. Je pense que les familles du Biafra ont été directement atteintes par les effets de ces massacres, car elles avaient toutes des parents plus ou moins éloignés qui ont soit péri, soit été mutilés, soit été contraints de fuir et de perdre tous leurs biens. Ceux-là sont retournés entièrement dénués.

M. Thompson: Puis-je vous poser une autre question, monsieur Macquarrie? Est-ce exact que ces un ou deux millions de personnes dont vous parlez retournaient aux endroits d'où elles étaient venues? Elles avaient quitté les lieux d'où elles étaient originaires. Elles n'étaient pas nécessairement nées dans ces autres endroits, elles ne faisaient qu'y travailler.

M. Johnson: Je serais d'avis que beaucoup d'entre elles étaient parties de là depuis plus d'une génération, de sorte que leurs enfants seraient nés dans d'autres parties du Nigéria. Les habitants du Biafra, les Ibos, sont quelque peu comme les Chinois dans le sud-est de l'Asie: Ce sont de grands négociants et ils forment l'un des groupes les plus travailleurs et dynamiques de l'Afrique. Ils quittèrent, dès lors, leur foyer et s'en allèrent fonder des commerces. Ce sont ces gens qui suivaient dans toutes les parties du Nigéria.

Si l'on tient compte de l'hétérogénéité de la population, on voit que les autres groupes se sont peu déplacés. Il y a là quelques négociants Hausas, dans l'est, mais peu d'entre eux sont haut placés. Les Yorubas ne sont pas enclins à la migration, alors que les Ibos, eux, se sont dispersés par tout le Nigéria et, du fait de leur habileté, ils ont en quelque sorte dominé le commerce et le pouvoir. Les observateurs prétendent que les Ibos ont atteint cette domination à force de dynamisme et parce qu'ils ambitionnaient de s'emparer du pouvoir dans le pays.

M. Macquarrie: Dans le conflit actuel, les non-Ibos du Biafra, font-ils partie du mouvement du colonel Ojukwu?

M. Johnson: Voilà une excellente question, monsieur Macquarrie. Cela est l'une des considérations les plus importantes vis-à-vis d'une solution pacifique, ferme et définitive, dans cette région. Les réponses à cette ques-

tion seraient fort contradictoires selon qu'elles viennent du Biafra ou de Lagos. A Lagos on dirait que des non-Ibos au Biafra seraient sur le point de se révolter parce qu'ils se sentent opprimés. Il ne fait aucun doute que cela traduirait parfaitement la pensée de certains non-Ibos au Biafra.

En revanche, les non-Ibos de la région orientale faisaient partie du gouvernement à plein titre, et la contrée vivait passablement dans la paix et la prospérité, antérieurement à la fédération. Comme je parcourais le territoire du Biafra en janvier, je fus frappé, entre autres choses, par le grand nombre de personnes extrêmement compétentes qui occupent des postes-clé, tant au gouvernement que dans les forces armées du Biafra. Le chef secrétaire, N. U. Apkan, est un Ibibio. Le chef Bassey, haut placé, est un Ibibio. Les autres viennent des abords du fleuve et de populations diverses.

• 1055

J'ai remarqué que le bombardement quelque peu sans scrupule des minorités civiles par le gouvernement fédéral a eu pour effet de rallier le peuple non-Ibo et de raffermir en eux le concept de la nation de Biafra. Les autorités du Biafra prétendent qu'elles ont institué une forme de gouvernement qui veut l'intégration à plein titre de ces populations et qu'elles ont placé des personnes non-Ibos dans des postes de haute autorité. Ils sont intégrés, mais j'estime que tout régime permanent doit accorder à ses minorités l'occasion de pouvoir s'exprimer.

M. Macquarrie: Voilà une question d'ordre tout à fait général.

M. MacDonald (Prince): Puis-je poser une autre question à ce sujet? Le nombre de non-Ibos prenant part au combat contre les autorités fédérales est-il impressionnant?

M. Johnson: Oh oui. Je me suis assez bien renseigné sur la question et il appert que plusieurs des officiers supérieurs de l'armée du Biafra sont des non-Ibos et la proportion de ces gens dans les rangs de l'armée est aussi plutôt considérable. Le nombre des volontaires dans l'armée qui viennent des régions non-Ibos est également considérable. Il y a quatre ou cinq volontaires pour chaque personne qui peut être prise dans l'armée. Il en est de même de la défense civile qui dépend des villages environnants. Il en est de même aussi de la milice où ceux qui ne peuvent entrer dans l'armée offrent leurs services gratuitement. J'ai questionné plusieurs missionnaires dans cette région car il ne m'était pas permis de voyager partout dans les villages et je ne voulais pas m'en tenir uniquement aux endroits où le gouvernement m'amenait. Je me suis renseigné auprès de bon nombre de personnes et j'ai appris qu'il y a encore des gens dans les régions minoritaires qui protestent contre la domination Ibo. Cependant, rien de ce que j'ai appris ne laisse supposer que cela prenne la forme d'une rébellion d'envergure ou puisse en venir là. Il y a des non-Ibos haut placés au sein du gouvernement.

M. Macquarrie: J'ai encore une question d'ordre très général. L'archevêque de Canterbury a dit l'autre jour que cela aurait tiré du miracle si la constitution fédérale du Nigéria avait été une réussite. Selon vos connaissances du Nigéria, croyez-vous qu'après ce conflit les chances de survivance de l'État fédéral du Nigéria, tel que nous le connaissons actuellement, soient bonnes ou pensez-vous plutôt que cela ait porté un coup mortel au concept qu'on s'était fait d'un Nigéria?

M. Johnson: Je trouve cette question très importante pour décider de la politique à suivre. Unifier le Nigéria à la faveur de la victoire militaire actuelle n'en fera qu'un pays bien fragile. A Lagos, les gens disaient: «Si les Ibos s'en tirent (la phrase est d'eux) et qu'ils réussissent à se séparer, peut-être qu'alors tout le Nigéria sautera, parce que les Yoroubas voudront eux aussi se séparer, et peut-être aussi un ou deux des États du Nord. Donc les Ibos doivent rentrer dans le rang, de peur que d'autres groupes ne suivent leur exemple.»

On semblait établir en principe que, si les Ibos étaient amenés à plier, tout le pays retrouverait une stabilité parfaite. Personnellement, je ne puis accepter ce principe. Si les Ibos sont amenés à se ranger à la suite d'une victoire militaire qui serait forcément très destructrice, je pense que le pays serait tout simplement aux prises avec un sérieux problème de division interne. Il me semble que Lagos a le choix entre soumettre les rebelles par une victoire qui anéantirait l'unité nigériane, et reconnaître de façon réaliste les besoins et les aspirations de la population du Biafra, et créer avec elle des liens de bon voisinage plutôt que de rancune et de haine.

Vous demandez si l'ancienne fédération peut être rétablie pacifiquement? Je pense que ce serait possible si le gouvernement fédéral réussissait à persuader la population du Biafra qu'elle sera plus heureuse à l'intérieur d'une fédération reconstituée qu'en tentant de créer une nation à part.

• 1100

M. Macquarrie: Une dernière question. Du fait que vous avez été si bien reçu au Biafra, après l'avoir été à Lagos, trouvez-vous réaliste, ou au contraire farfelu, que ce soit un Canadien qui travaille au sein d'une mission du Commonwealth pour essayer de faire la lumière et d'obtenir des renseignements sur cette situation?

M. Johnson: En temps normal, le Commonwealth ne s'occuperait pas des affaires intérieures d'un État membre. Par ailleurs, si 50,000 ou 100,000 personnes sont tuées au cours d'une guerre et qu'il y ait lieu de penser que les droits de l'homme sont bafoués au point que l'on puisse parler de génocide, si les organismes du Commonwealth ignorent la chose et ne s'en enquiètent pas, ils manquent à une grave responsabilité. J'espère que nous, les Canadiens, nous susciterons les discussions de ce genre lors des réunions du Commonwealth, pour que les faits sortent au grand jour.

J'aimerais ici ajouter quelque chose, parce que nous avons tendance, au Canada, à éviter cette question pour une raison nationale très particulière. Bien des gens m'ont dit, en Europe et ailleurs: «Pourquoi parlez-vous tant du Biafra qui veut se séparer du Nigéria alors que vous détestez être questionné sur le Québec qui remet en question ses relations avec le gouvernement fédéral du Canada?» Ma réponse est qu'il y a des similitudes dans la forme, mais qu'il n'y en a guère dans la réalité des choses, que nos problèmes ici au Canada doivent être résolus à la lumière des realités d'ici, et ceux de là-bas, à la lumière des réalités de là-bas. La situation au Québec pourrait se comparer à celle du Biafra si 20,000 Canadiens-français avaient été tués de sang-froid en Ontario et qu'aucune compensation n'avait été versée à leurs familles. La situation pourrait se comparer si le sentiment anti-français au Canada était tel que presque tous les Français partiraient chercher refuge au Québec, laissant derrière eux leurs biens, leurs propriétés, enfin tout ce qu'ils ont accumulé dans leur vie, et que seulement au Québec leur vie ne serait pas en danger. La situation serait la même si, en outre, nous faisions le blocus de la province et nous nous appliquions à étouffer son économie, jusqu'à empêcher l'entrée des produits médicaux, des antibiotiques et des sérums. La situation se comparerait si nous faisions l'invasion de la province pour détruire ses écoles et ses hôpitaux et mitrailler ses villages. Bien qu'il y ait similitude dans la forme, nous avons là un problème de respect des droits de l'homme qui est très sérieux, et nous autres, au Canada, qui sommes si favorisés et qui avons, par conséquent, une responsabilité très particulière, nous ne devons pas, par fausse pudeur, refuser de jouer notre rôle dans cette situation-là.

J'aimerais préciser un point, monsieur. Je vous parle beaucoup du Biafra, au point de paraître pro-biafrais. C'est parce que ce côté-là de la guerre n'est pas connu du public; c'est que je suis l'une des rares personnes qui ait eu l'occasion de la voir de mes propres yeux; c'est que j'ai la ferme conviction qu'il n'y a pas de bonne solution pour Lagos qui ne tienne compte des besoins et des sentiments du peuple du Biafra. Ce qui est bon pour le Biafra sera bon aussi pour Lagos, et aucune fédération ne sera stable qui ne prendra pas au sérieux les aspirations du peuple du Biafra.

• 1105

Le vice-président: Messieurs, voici la liste de ceux qui désirent poser des questions, et je vous demande encore une fois d'être aussi précis que possible: M. Walker, M. Brewin, M. Pelletier, M. Forrestall, M. Thompson, M. Allmand, M. Groos et M. David MacDonald. J'appelle M. Walker.

M. Thompson: Monsieur le président, malheureusement je fais partie d'un autre comité qui se réunit aussi en ce moment, et je vais devoir m'excuser.

Le vice-président: Si vous avez une question à poser, monsieur Thompson, je suis per-

suadé que les autres participants voudront bien vous laisser parler tout de suite.

M. Thompson: Je vais donc me limiter à une seule question, qui a d'ailleurs reçu partiellement sa réponse tout à l'heure, dans les dernières paroles de M. Johnson. Je veux vous dire combien j'apprécie votre présence ici et la façon toute simple avec laquelle vous vous exprimez, qui rend tellement plus facile la compréhension du problème.

Quelles sont les chances de réussite d'un gouvernement stable dans l'État fédéral du Nigéria, en dehors du territoire du Biafra, avec le nouveau groupement fédéral de douze États plutôt que de quatre régions? D'après ce que vous avez vu, trouvez-vous qu'il se fait du progrès vers la stabilisation de l'administration politique et de la situation en général, au Nigéria?

M. Johnson: Monsieur Thompson, je ne puis répondre à cette question que d'après mes lectures, car je n'ai pas eu de contacts directs avec les régions du Nord.

M. Thompson: Pour être plus précis, parlons des Yoroubas, qui sont l'un des groupes ethniques les plus forts en deça du Biafra.

M. Johnson: D'après des renseignements que j'ai trouvés dans les journaux ou reçus de correspondants personnels de Lagos, il semble qu'il y ait beaucoup d'instabilité politique dans la région des Yoroubas. Je n'ai pas réussi à voir le chef Awolowo lorsque je suis allé à Lagos, parce qu'il était en voyage dans ses territoires pour tenter de faire l'union chez ses partisans. Je crois comprendre que, depuis ce temps-là, l'instabilité n'a cessé de croître. Il y a donc au Nigéria une très grave instabilité, excepté dans le territoire appelé Biafra. Mais je réponds à votre question en disant que le problème ne sera pas résolu par le retour forcé du Biafra dans la fédération. En d'autres termes, ces problèmes existent; ils peuvent se résoudre à l'intérieur des structures politiques actuelles, mais cela est difficile à concevoir parmi les graves conflits intérieurs du moment.

M, Thompson: Existe-t-il de la sympathie pour le Biafra parmi les autres tribus? Y a-t-il une sympathie entre Yoroubas et Ibos?

M. Johnson: Voilà une question assez difficile. En général, il existait une certaine sympathie, mais j'ai eu la surprise, à Lagos, d'entendre souvent les gens se plaindre de l'agressivité des Ibos. Ils disaient: «Nous déplorons les massacres, mais peut-être les ont-ils mérités?» A des amis avec qui je pouvais parler en toute franchise, je demandais: «Maintenant que ces gens-là sont détestés, qu'on en a peur, et qu'ils se sont retirés dans le Biafra, qu'on ne les a plus dans les jambes, pourquoi ne les laisse-t-on pas aller? Pendant toute cette semaine, je vous ai entendus vous plaindre des problèmes que vous causent les Ibos par leur domination de la vie politique et économique». Bien des gens pensent ainsi. Une des réponses que j'ai reçues à ma question est la suivante: «Lorsque le Biafra réintégrera la fédération, nous organiserons celle-ci de façon que jamais plus les gens du Biafra ne puissent rétablir leur domination». En d'autres termes, leur liberté d'action sera limitée.

M. Thompson: En terminant, monsieur le président, j'aimerais raconter un petit incident, qui remonte à novembre dernier. J'ai rencontré un fonctionnaire supérieur des Affaires étrangères du Nigéria, qui, lui-même, était yorouba. Je parle un peu le haoussa, et je me suis adressé à lui en haoussa, comme je l'avais fait en bien d'autres circonstances. Or, il a refusé de me parler dans cette langue, insistant pour me parler anglais. J'ai senti l'hostilité qu'inspirait, même au niveau de l'administration, la politique du gouvernement envers le Biafra. Cette hostilité s'exprime par une poussée nationaliste contre les autres groupes tribaux.

• 1110

M. Johnson: Comme les Ibos, les Yoroubas redoutent les Haoussas, qui constituent la majorité et détiennent plus de sièges pour le Nord, au gouvernement fédéral, que l'Est et l'Ouest mis ensemble; et le souci que se font les Yoroubas de la domination du groupe du Nord est encore plus fort en ce moment.

M. Thompson: Merci, monsieur Johnson.

M. Walker: Monsieur Johnson, ma question complète celle de M. Macquarrie au sujet des Ibos au Biafra.

Y a-t-il encore au gouvernement fédéral de Lagos des Ibos qui occupent des postes d'influence?

M. Johnson: Oui, il y en a un certain nombre. J'ai parlé à quelques-uns. M. Asika, l'administrateur de l'Enugu, une des régions reprises par les autorités fédérales, est un Ibo

d'Onitsha, sur le Niger. M. Osiodu, jeune homme très brillant qui est secrétaire permanent à l'Industrie, est un Ibo de l'Ouest central. Il y un certain nombre d'Ibos et de représentants de groupes minoritaires qui font partie de l'administration du gouvernement fédéral. Un des graves problèmes de cette guerre réside dans le fait que des amis intimes se retrouvent tout à coup dans des camps opposés.

M. Walker: Y a-t-il des Ibos qui travaillent en vue de refaire la fédération? Sur le plan de la diplomatie, leur apport est-il sérieux, ou bien cherchent-ils seulement à conserver leurs postes? Autrement dit, sont-ils fédéralistes?

M. Johnson: Ce sont des fédéralistes convaincus. Et maintenant qu'ils ont fait cette option, ils doivent se montrer encore plus fédéralistes que les autres, pour prouver leur sincérité. Ce sont des gens qui veulent l'unité du Nigéria, comme tous les Ibos jusqu'à l'an dernier ou à peu près. Ils croient en l'unité nigériane et travaillent à la rétablir. Il ne fait aucun doute que, dans les milieux des affaires et du gouvernement, il y a des gens qui voient les choses de cette façon.

M. Walker: Le gouvernement du Biafra leur permet-il de pénétrer dans son territoire?

M. Johnson: Non.

M. Walker: Ces Ibos fédéralistes voyageraient-ils en sécurité?

M. Johnson: Non, pas à l'heure actuelle. Ils font partie du personnel ennemi. Il n'y a pour eux aucun moyen d'entrer.

En fait, des deux côtés, ceux qu'on a le plus maltraité sont les Ibos de cette allégeance, ou certains membres des groupes minoritaires qui faisaient autrefois partie du gouvernement de la région de l'Est et qui sont passés au gouvernement fédéral. A Lagos et au Biafra, on a pu entendre des propos très injurieux de part et d'autre sur ces gens qui devraient être d'un côté mais qui semblaient avoir opté pour l'autre.

M. Walker: Avez-vous dit que les deux gouvernements sont des gouvernements militaires?

M. Johnson: Oui.

M. Walker: Ce ne sont pas des gouvernement démocratiques. Ils n'utilisent pas le système parlementaire tel que nous l'entendons, n'est-ce pas?

M. Johnson: C'est exact. Ils sont nés de coups d'État militaires. Le gouvernement militaire fédéral a commencé de cette façon en juillet 1966, lorsque le général Gowon a pris le pouvoir. On a tenté de tenir une conférence constitutionnelle *ad hoc* pour lui donner un quelconque statut, et parmi les questions soulevées à la Chambre des Lords, on s'est demandé quelle était l'autorité d'un gouvernement établi par un coup d'État. Autrement dit, il ne s'agit pas ici d'une rébellion militaire contre un gouvernement à structure démocratique. Il s'agit de la rébellion d'un groupe de militaires, dirigés par le colonel Ojukwu et appuyés par le peuple, contre une autre partie du pays. En un sens, donc, c'est une guerre civile mettant aux prises deux parties du pays et deux chefs militaires.

M. Walker: Le Nigéria était une fédération plutôt qu'une confédération comme le Canada, n'est-ce pas? C'était une structure assez lâche?

• 1115

M. Johnson: Oui. En fait, j'ignore ce qu'on veut dire exactement par ces deux termes. C'était une fédération un peu lâche composée des quatre régions. Quand on remonte aux événements qui ont amené le conflit actuel, on voit que l'un des sujets de dispute est l'avis donné unilatéralement par le gouvernement fédéral que le pays allait être divisé en douze états, alors que sa constitution prévoit quatre régions. Le région de l'Est allègue qu'elle ne peut accepter cette décision parce qu'elle n'y a pas participé, et qu'elle est par conséquent inconstitutionnelle. De son côté, le gouvernement fédéral demande, bien entendu, de quel droit ces gens peuvent faire sécession, bien qu'il eût été question, plusieurs mois avant la naissance du Biafra, que la région de l'Est jouisse de la souveraineté.

M. Walker: Le Biafra avait-il une seule raison de se retirer de la nouvelle fédération? Je ne parle pas des massacres. Antérieurement aux massacres des Ibos, est-il arrivé quelque chose qui les a amené à vouloir quitter la fédération?

M. Johnson: Je ne le crois pas. Je pense que tout vient de là.

A plus d'un titre, les gens de l'Est avaient été les plus chauds partisans de la naissance et du développement de la fédération, et c'est avec beaucoup de réticence qu'ils ont décidé qu'il leur fallait faire cavalier seul.

En fait, depuis la conférence que le général Ankrah avait réunie à Aburi, au Ghana, et

qui proposa de très bons moyens de résoudre le problème, les Ibos s'efforçaient plus que quiconque de sauver la fédération; mais comme on ne donnait pas suite aux accords d'Aburi, et quand il leur apparut que la seule protection dont ils pourraient jouir serait celle qu'ils pourraient eux-mêmes se donner..

M. Walker: Excusez-moi...Une protection contre quoi?

M. Johnson: Ils croient qu'il s'agit simplement de protéger leur vie personnelle contre la possibilité que les massacres du passé se poursuivent dans leur propre territoire. A tort ou à raison, c'est ce que croient fermement les chefs et la population du Biafra.

M. Walker: Vous avez parlé de trois groupes qui détiennent des positions de force dans le gouvernement de Lagos. Ont-ils tous le même objectif, ou l'un des groupes veut-il absolument le génocide de la population biafraise au lieu d'une victoire militaire sur un gouvernement?

M. Johnson: Moi-même, j'ai de la difficulté à admettre, comme le prétendent les Biafrais, qu'il s'agit d'une guerre d'extermination des Ibos. Je peux admettre qu'il s'agit d'une guerre très brutale. Il s'y est fait de terribles massacres. Cependant, j'ai beaucoup de difficulté à admettre que quelqu'un, même certains des officiers du Nord qui sont supposés être très assoiffés de sang, veuille s'adonner à une destruction de ce genre simplement pour réduire le nombre des Ibos dans le pays, comme certains le prétendent. Il y a des divergences d'opinion dans les différents groupes dont ils sont issus.

L'un des thèmes dominants est peut-être le désir du Nord de maintenir son hégémonie en gardant le pouvoir, ce qui pourrait lui être difficile s'il ne devait compter que sur ses capacités et sur d'autres formes de leadership.

M. Walker: Avant les coups d'État militaires de Lagos, nous étions en relations très étroites avec les membres du parlement du Nigéria, par l'entremise de l'Association parlementaire du Commonwealth. Je suppose que certains d'entre eux sont encore là bien qu'on n'en entende pas parler: ils n'assistent plus à nos conférences.

Vous avez parlé du recours à certains organismes où existe peut-être encore de la bonne volonté. Bien qu'il ne s'agirait pas d'une intervention au niveau des États, c'est-à-dire par l'entremise de M. Arnold Smith, l'Association parlementaire du Commonwealth pourrait-elle selon vous jouer un rôle utile?

M. Johnson: A mon avis, il est très important que l'on soulève la question à plusieurs niveaux, pour qu'elle soit portée au grand jour. Je dois dire que j'ai beaucoup de respect pour le côté nigérian, et que j'y compte plusieurs amis très intimes. D'une façon ou d'une autre, nous devons essayer d'organiser des discussions, pour que les hommes de bonne volonté puissent trouver une solution pacifique. Donc, à mon avis, plus la question sera soumise à la discussion, plus ces discussions contribueront à la solution du problème.

M. Walker: Merci beaucoup.

M. Brewin: Monsieur le président, j'aimerais revenir sur quelques-uns des propos de M. Johnson que j'ai trouvés particulièrement intéressants. Il a dit que malgré le désir des deux parties de mettre fin à la guerre, il se présente, en surface du moins, une situation absolument inconciliable: d'une part, le gouvernement fédéral exige que tout règlement se fasse sous son autorité, et d'autre part les Biafrais disent que tout règlement doit nécessairement reconnaître la souveraineté du Biafra.

• 1120

Je suppose que l'attitude des Biafrais se fonde sur l'idée qu'ils seront peut-être exterminés s'ils ne disposent pas de forces armées, qu'ils n'ont aucun moyen de se protéger d'un génocide éventuel. Est-ce que je me trompe? Est-ce la raison fondamentale pour laquelle ils veulent absolument leur souveraineté?

M. Johnson: Oui, et peut-être qu'on peut maintenant trouver deux raisons. A mon avis, il s'agit en premier lieu simplement de survivance et de sécurité physique. Mais il y a maintenant, je pense, une deuxième raison, qui est très forte: ils veulent la liberté de vivre comme ils l'entendent car ils croient que s'ils réintégraient la fédération, ils seraient probablement victimes de discrimination, malgré tout ce que dit le général Gowon. Je crois que ce dernier est très sincère. Il m'a bien impressionné, mais bien qu'il ait promis aux Ibos de garantir leur sécurité et de leur donner tous les privilèges de la fédération, le peuple Ibo aimerait garantir lui-même sa sécurité et assurer lui-même son développement économique, en suivant d'autres voies, car il croit qu'il peut le faire étant donné ses capacités, son industrie et son désir de progresser. En fait, je suis allé au Biafra

et à Lagos persuadé de deux choses—qu'une solution doit comporter au moins deux choses. D'abord, les Ibos doivent pouvoir jouir d'une garantie de sécurité qui soit satisfaisante pour eux et cette garantie, il faut qu'elle dépende d'eux. Ensuite, il faut que cela se fasse à l'intérieur d'une certaine entité appelée Nigéria. Je suis revenu du Biafra avec l'impression que cette entité—toute forme de fédération unifiée—serait inacceptable pour les Biafrais.

M. Brewin: Je me demande si je pourrais vous poser une autre question. Je suis heureux que vous ayez déjà expliqué que la situation est tout à fait différente de celle qui règne au Canada, car la suggestion que je vais faire pourrait laisser entendre que je suis en faveur d'une solution semblable pour le Canada, ce qui n'est pas le cas. A votre avis, serait-il possible de résoudre le problème dans le sens de ce qu'on appelle les États associés, par certaines modalités selon lesquelles les Biafrais auraient leur propre État, mais seraient associés aux autres parties du Nigéria dans une superstructure quelconque?

M. Johnson: Oui. C'est une suggestion que le gouvernement biafrais a mise en avant. Il a présenté un acte prévoyant une association avec les autres parties de l'ancienne fédération du Nigéria. Il aimerait conclure, en matière de commerce et peut-être aussi dans certains domaines culturels, des accords sur une base volontaire—auxquels adhéreraient volontairement le Nigéria et le Biafra—avec possibilité pour les deux parties de s'en retirer si elles n'y trouvent pas leur avantage. Voilà leur position de base, mais elle est évidemment tout à fait inacceptable pour le gouvernement de Lagos à l'heure actuelle.

M. Brewin: J'aimerais poser une autre série de questions. Vous avez appuyé sur l'importance que des tiers entreprennent une certaine forme de médiation ou de conciliation et vous avez mentionné la part que pourrait y jouer le Canada étant donné la bonne volonté que les deux parties manifestent à l'égard de notre pays. Vous avez parlé de M. Arnold Smith, qui, je suppose, ne saurait assumer cette tâche sans un mandat de l'ensemble du Commonwealth, car il est au service de tous les pays du Commonwealth. Serait-il possible que dans un laps de temps raisonnable M. Smith, ou quelqu'un représentant l'ensemble du Commonwealth ou mandaté par le Commonwealth, assume cette tâche?

• 1125

M. Johnson: Le problème, en l'occurrence, en ce qui concerne M. Smith, c'est que le pays membre du Commonwealth est ici le gouvernement fédéral du Nigéria; M. Smith ne pourrait donc pas dépasser les limites que lui imposerait ce gouvernement fédéral. Lors de mes entretiens avec le général Gowon, je lui ai dit: «A mon avis, il serait merveilleux que non seulement vous permettiez mais encouragiez quelqu'un comme Arnold Smith à se rendre au Biafra rencontrer ces gens et entendre l'exposé de leurs problèmes; ensuite, de retour à Lagos, il pourrait vraiment essayer de concilier les intérêts profonds des deux parties.» Si j'en juge par les réactions actuelles du gouvernement fédéral devant les gestes de M. Arnold Smith, toute suggestion de ce genre serait l'objet d'une réaction très fortement négative. Dans un article que m'a envoyé l'ambassade du Nigéria à Washington la semaine dernière, on déclare d'un ton très ferme que si son intervention au Nigéria n'a pas pour point de départ la solution du partage en 12 États proclamée par le général Gowon, M. Smith pourrait difficilement être acceptable pour le gouvernement de Lagos. Il y a des problèmes de ce genre qui dépendent réellement des gestes du gouvernement nigérian de Lagos, et ce dernier ne veut en aucune façon reconnaître ni la souveraineté ni même, peut-être, l'identité d'un groupe biafrais.

M. Brewin: Je pensais aussi au problème qui pourrait également se poser du côté du Commonwealth quand il s'agirait de donner des instructions à M. Smith. Toutefois, puis-je vous poser une autre question? A votre avis, pourrait-on entreprendre des efforts de médiation moins officiels—où le Canada n'agirait pas officiellement—par exemple si le gouvernement canadien nommait quelqu'un qui pourrait faire un examen de la situation? Je pense à quelqu'un comme notre ambassadeur en Égypte, M. T. L. Carter, qui a vécu plusieurs années au Nigéria et qui est bien vu dans la région. Serait-il possible que quelqu'un n'occupant pas un poste officiel, ce qui n'est pas le cas pour M. Smith qui serait, je suppose, limité par sa fonction—que quelqu'un occupant un poste moins officiel et se présentant comme tel, qui connaîtrait le pays, agisse officieusement comme intermédiaire entre les deux belligérants?

M. Johnson: Pour l'instant, monsieur le président, je pense que la position de notre

gouvernement rend la tâche difficile, étant donné que nous reconnaissons en la personne de quelques dirigeants nigérians des représentants officiels de leur gouvernement. En octobre dernier, une très haute personnalité du Biafra, sir Louis Mbanefo, est venu en Amérique du Nord pour tenter d'exposer le problème de son pays. Les membres du Cabinet n'ont pu le rencontrer à titre non officiel ou en dehors de ses engagements. Il en est allé de même la semaine dernière lorsque M. Mbadiwe est venu à titre d'envoyé spécial. Le gouvernement n'a pu établir des contacts avec lui et je crois que la même chose se répétera lorsque sir Francis Ibiam viendra à Ottawa la semaine prochaine. Je crois comprendre que le ministère des Affaires extérieures a été saisi d'une protestation du Haut-commissaire du Nigéria lorsque M. Mbadiwe a prononcé une allocution à l'Université Carleton. Le Haut-Commissariat estimait qu'il n'aurait pas dû le faire à moins que ce ne fut au titre d'une reconnaissance tacite, de sorte que cela pose un véritable problème.

Je pense que la première chose à faire serait d'instituer un groupe de travail qui essaierait d'énoncer clairement la position du Canada et les points sur lesquels nous pourrions nous exprimer.

Avant d'en terminer avec cette séance, je voudrais faire trois commentaires sur l'action que pourrait prendre le Canada.

M. Brewin: Je ne veux pas prolonger l'interrogatoire, mais si vous avez trois suggestions de cet ordre, je pense que cela intéresserait le comité.

M. Johnson: Voici donc. Tout d'abord, il me semble qu'il faut établir les faits. Je ne sais pas exactement jusqu'où on peut aller. Quelques-uns d'entre nous ont des amis dans les deux camps; si M. Mbadiwe ou d'autres de ces amis viennent au Canada, nous les accueillerons et nous les écouterons. Hier, je suis allé voir M. Sanusi, Haut-Commissaire du Nigéria, pour essayer de garder le contact et d'entendre ce qu'il avait à dire. Cependant, j'estime qu'il est très important d'établir les faits et ce que peut entreprendre le gouvernement canadien dans les limites de son action.

• 1130

En second lieu, il me semble que nous pouvons appuyer et encourager le gouvernement britannique dans la mesure du possible, en tant que partenaire du Commonwealth en vue d'établir une position de neutralité. C'est une question très controversée, mais un grand nombre d'entre nous estiment qu'en continuant à fournir une aide armée au gouvernement fédéral et en levant l'embargo sur la vente d'armes par des intermédiaires au Nigéria, la Grande-Bretagne a aggravé la situation et elle s'est faite la complice de ce qui pourrait être une grande injustice et un élément destructeur sur le plan économique et humain dans cette partie du monde. Tout ce que pourra faire le gouvernement canadien pour influencer le gouvernement britannique et l'amener à adopter une position de neutralité sera utile.

Je pense qu'en dernier lieu et c'est là le point spécifique, nous devrions demander instamment au gouvernement nigérian, nous pourrions le faire directement pour faciliter la tâche du comité international de la Croix-Rouge, d'envoyer des produits pharmaceutiques et des pansements, ainsi que du personnel médical au Biafra, car rien ne parvient à ce pays. Lorsque j'y étais en janvier, il n'y avait pratiquement rien pour ce qui est des antibiotiques, du sérum antivariolique, des vaccins et autres produits. Une cargaison attendait à Genève en janvier, ce vol attendait toujours et j'ai entendu dire qu'il devait parvenir durant la première semaine de février; il y eut de nouveaux retards en raison des problèmes que le gouvernement de Lagos avait soulevés. Je pense que sur le plan humanitaire, nous pouvons intervenir de façon très positive et efficace.

[*Français*]

M. Pelletier: Plusieurs des questions que je voulais poser, monsieur le président, l'ont été déjà, mais je voudrais en poser deux, dont l'une dans le prolongement de celle que vient de poser M. Brewin.

A l'heure actuelle, le Commonwealth n'est-il pas tout entier discrédité, comme médiateur, parce que le Royaume-Uni, qui est quand même la tête du Commonwealth, a pris parti, fourni les armes et nourri cette guerre?

• 1135

[*Traduction*]

M. Johnson: Je pense que vu que le Royaume-Uni est membre du Commonwealth et qu'il a fourni des armes, cela a posé des problèmes pour l'ensemble du Commonwealth. Il fut un temps où les Biafrais ne voulaient pas entendre parler d'une réunion avec les autres pays membres du Commonwealth au Royaume-Uni; ils voulaient avoir les consultations en France ou ailleurs mais pas à Londres, mais je pense que ça n'est pas un problème très sérieux. Je pense que le gouvernement de Lagos et l'autre camp ont quelque foi et confiance en M. Smith alors

que les présentes négociations sont reportées en raison d'une certaine fuite de la presse qui a divulgué certaines choses qui n'auraient pas dû l'être à cette époque. Je pense que M. Smith est encore en mesure, et peut-être le mieux placé pour l'instant, de faire quelque peu office de médiateur dans cette affaire. J'estime et je crois savoir que le ministère des Affaires extérieures partage ce point de vue que nous devrions appuyer M. Smith du mieux que nous pouvons dans cette tâche, par exemple en offrant si besoin est aux parties intéressées de tenir la réunion au Canada. Il me semble que nous avons donné quelque assurance de notre volonté d'aider avec le programme d'aide extérieure au rétablissement, mais à ce moment précis, le secrétariat du Commonwealth est probablement le plus en mesure d'entamer le dialogue en dépit du problème que vous avez soulevé à juste titre.

[*Français*]

M. Pelletier: Une question de fait, maintenant. Est-ce que monsieur Johnson pourrait nous dire de quel ordre de grandeur sont les opérations militaires, et quelles sont, par exemple, les pertes en vies humaines enregistrées, afin de nous donner une idée de l'intensité de la guerre. Est-ce que vous avez pu recueillir des chiffres ou des statistiques?

[*Traduction*]

M. Johnson: Le seul chiffre que je possède est plutôt modeste; il m'a été communiqué l'autre jour et il indique des pertes de 50,000 vies depuis début janvier 1966. Cela inclurait, je pense, les personnes qui ont été massacrées dans le nord. Ce matin, j'ai lu dans la rubrique de Clyde Sanger du *Globe and Mail* 100,000. Or, comparativement aux guerres dont nous entendons parler, ce n'est pas une guerre généralisée étant donné que les effectifs fédéraux s'élèvent à environ 50,000 hommes. Je ne sais pas combien de troupes entraînées compte le camp biafrais, mais je les évaluerais à 10,000 ou 20,000. Les combats n'ont pas été très meurtriers comparativement aux attaques massives du Vietnam, mais il n'y a pas de statistiques précises. L'un des problèmes que pose cette guerre, c'est qu'il n'y a pas de compte rendu objectif ou fait sur place par des observateurs de l'extérieur, de sorte que nous pouvons obtenir des rapports absolument contradictoires.

M. Walker: S'agit-il des pertes dans les deux camps?

M. Johnson: Oui, c'est le nombre total des morts.

M. Walker: Pour les deux camps?

M. Johnson: C'est exact.

[*Français*]

M. Pelletier: Une dernière question, monsieur le président. D'après l'état d'esprit où monsieur Johnson a trouvé les autorités de Lagos, des pressions extérieures, en particulier des pressions du côté canadien, sur le gouvernement central, ont-elles quelques chances de produire des résultats?

[*Traduction*]

M. Johnson: Je pense, monsieur le président, que cela reste à savoir. Quels sont exactement les moyens à prendre pour exercer une influence déterminante? Je pourrais vous dire en réponse ce que m'a confié le général Gowon lorsque je lui ai demandé des renseignements à ce sujet. Il m'a dit que d'une part, son pays n'avait pas besoin d'une tierce partie pour résoudre le problème et que d'autre part, les belligérants, le gouvernement de Lagos et l'autre camp, ont demandé maintes fois que les autres nations viennent à leur aide ou s'intéressent à leur sort, car en Afrique on a infailliblement recours à des tiers. Dans la culture africaine, c'est ainsi qu'on règle les problèmes. Je crois que, si le Canada essayait de quelque manière que ce soit d'exercer des pressions, cela pourrait irriter les deux camps. Il s'agit plutôt d'exercer une influence sur le plan amical et non de faire des menaces à partir d'une position forte; vu que nous entretenons peu de relations je ne vois pas comment nous pourrions faire pression sur le plan économique ou autre. Mais je pense qu'une voix de bonne foi qui se ferait entendre aurait de l'influence.

• 1140

M. Pelletier: Je ne pensais nullement à des pressions ou à des sanctions, mais exactement à ce que vous disiez.

M. Johnson: Je pense que cela pourrait aider. Il est évident que cela nous préoccupe: des Canadiens eux-mêmes nous rapportent les destructions et la mort que sèment les raids aériens au Biafra.

Le président: Monsieur Forrestall?

M. Forrestall: Monsieur Johnson, la plupart des questions que j'avais l'intention de vous poser lorsque j'en ai demandé la permission au président ont été largement couvertes. J'aimerais revenir sur ce que vous avez

signalé il y a une demi-heure environ à propos de ce qui se passe au Nigéria et que vous avez qualifié de «guerre silencieuse». Je suis quelque peu intrigué après avoir entendu vos commentaires. Je connais M. Mbatiwe. Est-il encore au Canada? Il l'était encore la semaine dernière.

M. Johnson: Oui, mais pas au Canada. Je crois qu'il se trouve encore en Amérique du Nord, mais je n'en suis pas sûr.

M. Forrestall: Lorsqu'il était ici, accompagné par une petite suite de hauts fonctionnaires, j'ai eu l'occasion de l'entendre parler à la télévision, au réseau CTV je crois. D'après cette émission et la rubrique de M. Sanger dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, ainsi que d'un ou deux comptes rendus très succincts dans la presse, il me semble que son voyage a été un échec, si ce voyage avait pour but d'informer le public canadien ou tout au moins de lui faire part d'une autre version de l'affaire nigérienne. Par exemple où je demeure, nous regardons habituellement Radio-Canada. Pourquoi ce réseau ne lui a-t-il pas consacré une entrevue? A part ce dont j'ai connaissance, ce qui est peu, ne lui a-t-on pas donné d'autres occasions de s'adresser au peuple canadien?

M. Johnson: Je suis heureux que vous ayez soulevé ce point, monsieur Forrestall, car j'estime que c'est là une question que le comité devrait étudier. M. Mbatiwe espérait qu'en venant à Ottawa, il rencontrerait des membres du gouvernement sans qu'il soit fait de grande publicité autour de cette rencontre. Il n'a pu mener son projet à bien, vu que le gouvernement a reconnu le gouvernement fédéral et qu'il ne veut pas les indisposer. Je pense qu'il a rencontré quelques députés, mais il ne s'est entretenu avec aucun des représentants du ministère des Affaires extérieures, ce qui est normal puisque nous avons reconnu le gouvernement nigérien.

Lorsqu'il se rendit à Toronto, une conférence de presse assez importante avait été organisée par l'Association des étudiants biafrais. Il fut aussi largement interviewé par Radio-Canada.

M. Forrestall: Je n'étais pas au courant.

M. Johnson: On m'a donné à entendre, indirectement d'ailleurs, qu'on n'avait pas retransmis cette émission de crainte de froisser le gouvernement nigérien.

M. Forrestall: Qui en avait pris la décision?

M. Johnson: Je ne sais pas car je viens juste d'en entendre parler par voie indirecte. J'ai demandé pourquoi cette émission n'avait pas été télédiffusée, étant donné que je regarde presque toujours Radio-Canada et que j'espérais suivre ce reportage. Cependant, je pense que certains responsables du réseau ont examiné la chose et l'ont tranquillement mise de côté. Il me paraît extrêmement important de porter ces choses à la connaissance du public, car ces personnes ont aussi le droit de se faire entendre.

M. Forrestall: Cela m'inquiète quelque peu. Je suppose que ce ne serait pas équitable de dire que c'est un procédé typique de...

M. Johnson: Permettez-moi d'ajouter que j'ai enregistré une émission sur ruban la semaine dernière à Radio-Canada qui, je pense, doit être diffusée au cours d'un de leurs programmes. Dans cette émission, je dis un certain nombre de choses que j'ai reprises aujourd'hui. Je ne sais pas quand l'émission sera diffusée, mais il est question de l'insérer dans «The way it is» qui, il me semble, est au programme le dimanche soir, bien qu'on ne m'ait pas confirmé la chose. Je pense que l'émission suscite certaines réserves à Radio-Canada, vu les relations que la Société entretient avec les dirigeants nigérians ou vice versa.

• 1145

M. Forrestall: Nous pourrions reprendre cela ailleurs au cours de la journée.

M. Johnson: Je connais les détails de cette affaire juste assez pour me permettre de poser la question. Je regrette que M. Mbatiwe ne se soit pas encore présenté devant le grand public d'ici.

M. Forrestall: Je suis singulièrement impressionné. Si j'ai soulevé cette question, monsieur, c'est que le peu que nous connaissons, fort peu en soi, provient des sources officielles du Nigéria. Il est toujours assez difficile de bien situer une question avant d'avoir entendu la version de toutes les parties en cause.

Ceci est-il généralement vrai? Ainsi, au Royaume-Uni, cherche-t-on à supprimer l'expression libre des opinions? J'ai noté que la Chambre des Lords avait été témoin, au début de février, d'un débat en règle très fructueux sur ce sujet, que j'ai eu l'occasion de lire. Mais, à part ce débat, a-t-on cherché à renseigner le peuple britannique sur l'autre côté de la question?

M. Johnson: Oui, au cours des deux derniers mois, cette question a été quelque peu débattue sur la place publique, au sein du

Royaume-Uni. Jusque là, il y avait eu tendance à ne présenter que la version du fédéral, mais le *Guardian*, l'*Observer*, le *London Times* et la *BBC* ont jeté passablement de lumière sur les deux versions. La *BBC* subit un feu nourri des deux côtés qui l'accusent de se montrer injuste envers l'autre partie.

J'estime que le débat du 13 février à la Chambre des Lords fut excellent. Comme il contient des renseignements assez détaillés sur le fonds de la question, je vous engage à le lire. Il a porté la discussion sur la place publique de façon très impartiale. Je crois que M. Macquarrie a fait allusion en partie à ceci au cours d'une question qu'il a posée en Chambre. Il y eut débat au cours de cette session de la Chambre des Lords, et cette question commence à être débattue publiquement en Grande-Bretagne. Certaines églises de Grande-Bretagne qui s'adonnent à un travail intense de mission dans les deux parties du Nigéria ont protesté vigoureusement auprès de M. George Thomson, le secrétaire au Commonwealth du gouvernement britannique.

M. Forrestall: Je vous saurai grâce de me reprendre si je fais erreur, mais je crois comprendre qu'aucun pays souverain n'a, à ce jour, reconnu le Biafra. Exact?

M. Johnson: Oui, c'est exact.

M. Forrestall: Pensez-vous que si l'on élargissait le champ du dialogue ou des renseignements à l'égard de ce qui se passe réellement dans la région du Biafra, on pourrait modifier l'opinion publique de certains autres pays souverains, mettons, en créant un climat favorable à une forme quelconque de reconnaissance du Biafra? Autrement dit, doit-on attribuer à la suppression des renseignements provenant des deux parties le fait que les gens se retranchent derrière les positions actuelles peu réalistes?

M. Johnson: A mon avis, il est très important de reconnaître pleinement la situation *de facto*. Que l'on reconnaisse ou non le titre de nation souveraine au Biafra, au stade actuel, il n'en demeure pas moins que ce peuple constitue une entité, et qu'il y a deux parties au grave conflit actuel, et que l'une de ces parties a nom Biafra. Il me semble que l'on ne peut prendre parti dans cette contestation avant d'entendre Lagos tout autant que le Biafra. Je tiens à répéter qu'on ne doit pas adopter de point de vue partisan, mais qu'il faut chercher à se faire une idée d'ensemble de toute la question, parce que la seule solution viable viendra des deux parties à la fois. Si l'on veut clarifier la situation et arriver à une solution ultime, il faut absolument reconnaître le Biafra et lui fournir l'occasion de se faire entendre.

• 1150

M. Forrestall: Voici ma dernière question. Je conviens avec vous que ce conflit ne pourra pas se régler par les armes, mais se transformera en un autre Vietnam ou pire, peut-être, parce que beaucoup plus de gens sy trouvent impliqués. Estimez-vous que dans un avenir plus ou moins éloigné le Portugal songera à reconnaître le Biafra publiquement?

M. Johnson: Oui, j'ai lu quelque chose à ce sujet, mais j'hésite à l'affirmer, parce que je n'ai pas eu l'occasion d'en discuter avec l'administration portugaise. Personnellement, je crois fort peu à cette éventualité, à la suite de ce que j'ai pu voir au Biafra et des rapports qui accordent réellement à celui-ci la chance de s'assurer une ouverture vers l'Europe et d'obtenir audience grâce à la permission qu'on lui accorderait de faire escale à l'aéroport de Lisbonne. Mais toute suggestion à l'effet que la défense du Biafra est l'œuvre du Portugal ou de la France ou de toute autre puissance étrangère, comme on avait soupçonné les étrangers d'être peut-être à la source des troubles katangais, n'a, à mon avis, aucun fondement dans la réalité. Vous avez souligné ce qui constituait le côté tragique de cette guerre. Jusqu'à il y a dix ans, cette partie de l'Afrique ne subissait aucune tractation politique de la part des puissances mondiales. A mesure que cette guerre se continue, la Russie pousse des racines de plus en plus profondes dans le sol du Nigéria occidental et de cette partie de l'Afrique. Dans une certaine mesure, les influences islamiques du Proche-Orient ont, elles aussi, réussi à y prendre pied pour supporter ce qui a été donné aux forces de l'air par l'Égypte, et il y a des groupes qui aimeraient peut-être s'assurer des intérêts dans le pétrole du Biafra. Ainsi, plus la guerre se prolonge, plus imminent devient le danger que cette région ne serve de champ de bataille non seulement pour les intérêts africains mais pour les intérêts de certains de ces groupes de pression. Je ne crois pas, toutefois, qu'à l'heure actuelle ces groupes se soient implantés aussi profondément.

M. Forrestall: Il convient de souligner que l'un peut-être des moments décisifs qui aurait pu engendrer l'état d'esprit dans lequel pourrait se créer une situation irréversible fut une offre antérieure d'aide de la Russie à la région du Biafra, son rejet par les institutions qui s'y trouvaient à cette époque et son acceptation subséquente par la partie adverse impliquée dans le conflit. Ceci est une simple

remarque et je ne tiendrais pas à ce que vous vous étendiez sur le sujet.

M. Johnson: L'une des choses qui m'ont le plus frappé au cours de ma visite au Biafra est qu'il s'agit ici d'un conflit purement africain. Je n'ai vu pratiquement aucun étranger lors de mon séjour d'une semaine dans ce pays même si, aussi étrange que cela puisse paraître, la partie adverse a monté en épingle une histoire de mercenaires. Qu'il me soit permis de dire que ceux-ci brillaient par leur absence, et que s'il y en a vraiment, ils opèrent dans des cas spécialisés et éloignés. Il ne s'agit aucunement d'une guerre de mercenaires, mais d'une guerre biafrane.

M. Forrestall: Je vous prie de m'excuser, monsieur Johnson. Je vous remercie mille fois de votre exposé si instructif.

M. Allmand: Monsieur le président, j'ai posé presque toutes mes questions. Afin de continuer dans le sens des questions de M. Forrestall, que penser des cellules communistes qui exercent leurs activités à l'intérieur du Biafra ou du Nigéria? D'ordinaire, à l'occasion de révolutions comme celle-ci, les cellules communistes cherchent à s'organiser et à s'emparer du pouvoir. Y a-t-il raison de croire que la guerre est le fait de factions marxistes ou communistes biafraises ou nigérianes appartenant à un côté seulement ou aux deux côtés?

M. Johnson: Non, j'aurais peine à croire que ceci pût influer d'aucune façon sur le conflit. Je crois que le Chef Enahoro, qui a réussi à obtenir des armes de Moscou, n'est pas étranger à l'entrée et à l'influence des Russes, mais j'estime qu'on se leurrerait d'illusions en soutenant que ceci constitue l'un des principaux facteurs du conflit. Je n'écarte pas cette possibilité dans un avenir plus ou moins rapproché si la guerre se continue, mais la plus grande partie du Biafra, et du Nigéria également je crois, à cause de sa forte tradition de christianisme, seraient réfractaires à l'infiltration des groupes de pression ou des activités de cellules communistes.

• 1155

M. Allmand: Je n'ai pas d'autres questions.

Le vice-président: Monsieur Groos, c'est à votre tour.

M. Groos: Monsieur Johnson, j'ai lieu de croire que la contribution du Nigéria, du moins en effectifs humains, fut très considérable au cours de la deuxième guerre mondiale. Ces troupes avaient reçu une solide formation et furent largement employées, je crois, en Extrême-Orient. Le Nigéria possédait donc une excellente tradition militaire sur laquelle asseoir une nation naissante. Dans quelles proportions Biafrans et Lagosiens se partageaient-ils, à votre avis, ces effectifs?

M. Johnson: Autant que j'aie pu m'en assurer, les troupes et l'équipement militaire furent attribués surtout à Lagos. Une bonne part de la classe des officiers appartenait aux Ibos. Je me souviens que l'un des journalistes du *London Times* avait souligné qu'en action les Biafrans avaient démontré un bien plus grand sens de l'administration militaire que l'autre côté, ce qui serait attribuable à leur longue tradition militaire. A titre d'exemple, la personne à laquelle j'ai rendu visite à Port Harcourt et qui était responsable de toute l'installation militaire de la côte sud du Biafra, avait déjà été directeur de l'académie militaire de Kaduna dans le nord, et beaucoup des officiers supérieurs ibos avaient occupé des rangs dans ce que les Anglais avaient façonné en une force militaire assez compétente, dotée d'une bonne discipline. Ils furent laissés presque sans équipement et presque sans hommes vu que la plupart des hommes de troupe venaient du nord.

M. Groos: Je crois également qu'à une époque assez récente des arrangements furent conclus visant la formation militaire de Nigérians au Canada. Je suis pratiquement sûr que quelques-uns des officiers de marine nigérians reçurent leur formation dans la marine canadienne, que quelques-uns de leurs officiers d'aviation furent formés par l'Aviation Royale du Canada, et que nous avions prêté quelques officiers canadiens au Nigéria pour fins de formation. Est-ce exact?

M. Johnson: Un seul de ces cas est parvenu à mes oreilles, monsieur Groos, mais ceci n'infirme pas l'exactitude des autres cas. Je crois qu'un groupe de Nigérians furent formés par notre aviation militaire à Winnipeg il y a quelques années. Nous avons donc aidé à la formation des militaires. Je voulais me procurer le dossier à cet égard parce qu'à mon avis celui-ci refléterait la situation nigériane. Il se peut que la plupart de ceux qui ont suivi et complété ce cours soient des gens de l'est, étant donné que ces gens sont naturellement industrieux et compétents.

M. Groos: Ceci expliquerait jusqu'à un certain point la bonne volonté qui existait entre les deux sections du peuple nigérian?

M. Johnson: En effet. Beaucoup de Nigérians des deux ethnies entretenaient des rapports d'amitié. On a parlé de M. Tom Carter,

notre premier Haut Commissaire, et on a souligné le superbe travail qu'il a accompli en amorçant des rapports amicaux.

M. Groos: Sur quoi se fonde actuellement l'économie du Biafra? Est-ce sur ce pétrole inexploité?

M. Johnson: Oui. Pour l'instant, naturellement, cette base économique est presque entièrement en veilleuse. Le pays possède une installation importante de pétrole, y compris puits, raffinerie et industrie pétrochimique, mais à l'heure actuelle elle n'est pas exploitée. Ceci pourrait constituer le principal élément économique du Biafra. Il existe également de grandes quantités d'huile de palme, du charbon, et un certain nombre de petites industries qui ont été établies au cours des dernières années, mais la plupart de ces industries sont maintenant inactives par suite de l'impossibilité où elles sont de s'approvisionner en matières premières.

M. Groos: Les communications avec le Biafra sont donc exclusivement aériennes?

• 1200

M. Johnson: Exclusivement aériennes; de plus c'est une ligne très précaire qui dépend des réserves financières décroissantes du gouvernement du Biafra.

M. Groos: Vous me donnez l'impression qu'il n'y a pour le moment aucun désir de négocier sérieusement de part et d'autre. Un désir assez vague s'est pourtant manifesté dans les deux camps, vous en avez parlé; ils voudraient s'entendre.

Vous avez mentionné la date limite du 31 mars—je pense que c'était une question de budget—fixée par le gouvernement de Lagos; d'autre part les crédits s'épuisent au Biafra, mais on ne semble pas encore réellement prêt à négocier.

M. Johnson: Monsieur Groos, je pense que certains événements nous laissent présager mieux que cela. Lagos avait adopté une position très dure pendant un certain temps; ils ne voulaient négocier qu'avec un groupe de personnes du Biafra qu'ils auraient eux-mêmes désignées. Il est évident que les Biafrais ne négocieront pas à cette condition-là. S'ils voulaient négocier ils auraient leurs propres porte-parole. A un certain moment, ils disaient qu'ils ne discuteraient en aucun cas avec le colonnel Ojukwu, gouverneur du Biafra. Je ne peux rien affirmer, mais d'après ce qu'on a dit il semble qu'ils soient un peu plus réalistes à ce sujet, car on ne saurait traiter avec le Biafra sans traiter avec Ojukwu qui est le chef accepté de ce pays.

Je pense que, dans l'autre camp, certaines déclarations du colonnel Ojukwu au cours du mois dernier ont été un peu plus encourageantes; il a dit quelque part qu'il serait disposé à engager des négociations sans conditions préalables. Il y a donc un certain nombre d'indices de part et d'autre qui portent à croire qu'ils sont un peu plus souples malgré les déclarations assez rigides qu'ils font quand on leur demande carrément quelles sont leurs conditions pour négocier.

M. Groos: Sur le plan pratique, peut-on croire que la férocité et la cruauté des combats ont diminué?

M. Johnson: Je pense que les raids aériens sur les établissements civils dont j'ai entendu parler dénotent une façon d'agir encore assez brutale. Combien sont affaire de politique et combien sont laissés aux soins de pilotes mercenaires, je ne saurais dire. Je pense qu'il y a eu des changements, pour les prisonniers par exemple. Je sais que le Dr Ibiam, conseiller supérieur du colonnel Ojukwu, s'est opposé à ce qu'on fusille les prisonniers, dont on prend maintenant soin.

Je dois dire qu'à Bonny, où j'étais l'invité du gouvernement fédéral au front, j'ai parlé avec un groupe de prisonniers du guerre qu'ils avaient capturés et qu'ils gardaient là. Je pense que ça n'est pas tout à fait aussi dur qu'aux premiers moments quelque peu désorganisés de la lutte où l'on prétendait, à raison je le crois, que l'on exécutait les prisonniers de part et d'autre.

M. Groos: Mais il n'y a pas eu d'exécutions massives ces derniers mois?

M. Johnson: En fait, il n'y a eu aucune occasion où cela aurait pu se produire. Quand l'Ouest a été repris aux Ibos à Asaba et Benin et quand Calabar a été prise, il y a eu des pertes de vies considérables. Mais il n'y a eu aucune activité militaire de cette envergure ces derniers temps, où cela aurait pu se reproduire. Je ne dis pas que cela ne puisse pas arriver, car c'est une guerre civile, et la population tout entière est un ennemi en puissance.

M. MacDonald (Prince): J'ai une question supplémentaire à ce sujet, si M. Gross le permet.

M. Groos: Oui, je vous en prie.

M. MacDonald (Prince): Le fait même qu'ils aient fixé cette date limite à la fin mars n'indiquerait-il pas que le champ d'activité militaire prend de plus en plus d'importance jusqu'à cette date, et, étant donné que nous n'avons aucune nouvelle, il se pourrait bien qu'il y ait une guerre encore plus intensive au cours des trois prochaines semaines?

M. Johnson: Ça s'est passé de deux façons. Jusqu'à maintenant, je pense que ce bombardement extensif et généralisé du pays qui a pour but de répandre la panique en est une. Deuxièmement, on fait des efforts considérables pour prendre Onitsha, dont il ne reste plus grand chose que le nom. Le gouvernement fédéral a essayé de la prendre à travers le fleuve Niger; ils ont essayé quatre fois, mais en vain. Maintenant ils cherchent à l'avoir par terre. On ne sait rien de cette campagne depuis 10 ou 15 jours, et on a l'impression qu'elle a pu réussir jusque-là, puis s'enliser. Je crois qu'il faut s'attendre à une grosse poussée du gouvernement fédéral ces dernières semaines de mars.

M. Groos: Je dirai pour terminer que vous m'avez donné l'impression que ce que nous avons de mieux à faire, après tenter de se familiariser davantage avec la situation, est de s'attacher à l'aspect humanitaire qui, à mon avis, peut être exploité des deux côtés —fourniture d'équipement hospitalier, etc. —car au moins de cette façon on ouvre un peu la porte aux négociations de part et d'autre. Vous amenez un camp à reconnaître les avantages qu'il retire à ouvrir quelque sorte de communication avec l'autre par ce moyen-là. Êtes-vous d'accord?

M. Johnson: Oui; je crois qu'essentiellement il y a deux choses, et c'en est une, très précise et urgente; c'est, je pense, un point d'appui indiscutable. Je crois que la seconde consisterait pour nous à interroger les Britanniques qui sont beaucoup plus directement intéressés que nous pour le moment et peut-être certains milieux du Commonwealth sur ce qui se passe, pour pouvoir considérer l'ensemble de la question, en donnant aux dirigeants du Biafra une chance de se faire entendre, car le monde ne voit qu'un côté de l'affaire et influence les décisions dans ce pays.

M. Groos: Merci.

Le vice-président: Monsieur MacDonald?

M. MacDonald (Prince): Monsieur le président, je vous remercie, ainsi que le comité, de m'avoir autorisé à participer, car je ne suis pas un membre régulier du comité.

Le vice-président: Oh! dans ce cas-là M. Hymmen est avant vous.

M. MacDonald (Prince): Très bien, merci.

Le vice-président: J'avais oublié.

M. MacDonald (Prince): Je n'aurais pas dû dire ça.

M. Hymmen: Je pense que nous ne devrions pas retenir M. Johnson, dont le témoignage a été très instructif, mais j'ai cependant une question à laquelle on n'a fait qu'une brève allusion—au cours de l'exposé qu'on a donné à M. Allmand, je crois. M. Johnson parlait tout à l'heure de la division de l'autorité politique du gouvernement de Lagos et des pouvoirs énormes que détiennent les émirs du Nord. M. Johnson a également déploré, avec raison, je crois, le bombardement aveugle des hôpitaux du Biafra. Est-il juste de penser qu'il y a une signification religieuse à cette guerre civile? J'aimerais également savoir—il a mentionné l'église chrétienne—si les efforts de l'église chrétienne—votre église presbytérienne, l'église catholique, et les autres—ont été plus efficaces dans certains secteurs de la population.

M. Johnson: Oui. Certains diraient que c'est la guerre sainte de l'Islam contre la Chrétienté; c'est une idée que je rejette. Je pense que c'est une guerre politique, qui a des causes politiques. Mais je pense qu'on ne peut nier le fait qu'il y ait des résonnances religieuses dans la guerre. Une église ou une croix rouge ne représente peut-être pas la même chose pour un mercenaire égyptien et pour un membre de notre société. Il peut y avoir chez les individus des aspects semblables, mais je m'opposerai à ce qu'on les interprète ainsi. Certains Biafrans diront que c'est une guerre sainte de l'Islam. Ils citeront un général qui dit: «Nous devons refouler les Ibos à la mer»; il me semble cependant que ce soit là une position assez extrême.

• 1210

Pour ce qui est de l'église, une partie de la guerre, pourrait-on dire, provient des services que l'église a rendus sous l'ancien régime colonial britannique. Dans les régions de l'est et de l'ouest, les missions chrétiennes se sont profondément implantées, il y a plus de cent ans, et ont apporté une éducation générale très forte. Il y avait donc parmi les Yorubas d'abord, puis une génération plus tard parmi les Ibos, des personnes hautement qualifiées. Beaucoup d'entre elles sont allées ensuite en

Europe ou au Royaume-Uni et ont obtenu des maîtrises et des doctorats dans toutes sortes de disciplines. Comme les populations du Nord étaient musulmanes et que les Britanniques avaient décidé de gouverner indirectement le Nord et directement le Sud du pays, ils ne laissèrent pas pénétrer les missions chrétiennes au Nord de peur de déranger les musulmans; c'est ainsi que l'éducation générale était très limitée dans le Nord. Quand l'université de Zaria, dans le Nord, a ouvert ses portes il y a quelques années, la majeure partie des étudiants venait du sud, de l'est et de l'ouest car il n'y avait pas dans le Nord suffisamment de diplômés du secondaire qui possédaient une formation satisfaisante pour entrer à l'université. C'est en ce sens que l'histoire des missions chrétiennes sous le régime colonial britannique, qui ne tenait pas du tout à déranger les musulmans en permettant l'établissement d'églises et d'écoles, a joué un rôle à l'arrière-plan de la lutte.

Je pense que l'une des raisons pour lesquelles les Biafrans sont tant irrités du manque de soutien de la Grande-Bretagne est qu'ils se sentent plus que tout autre peuple africain semblables aux Britanniques. Ils sont très démocratiques et tiennent beaucoup à l'être. Leur gouvernement est chrétien. Beaucoup d'entre eux sont des chrétiens, protestants ou catholiques, très actifs, convaincus et sincères, et sont persuadés qu'ils représentent ce pays; et il serait tragique que tout cela disparaisse dans cette partie de l'Afrique. Ces facteurs existent donc bien.

M. Hymmen: Merci.

Le vice-président: Monsieur MacDonald.

M. MacDonald (Prince): Monsieur Johnson, à propos du niveau d'instruction dont vous avez parlé, chez les Ibos du Biafra en particulier, s'efforce-t-on d'établir, à l'heure actuelle, un gouvernement démocratique? Ils sont en train de transformer le genre de régime militaire qu'ils ont actuellement.

M. Johnson: Ils ont un conseil exécutif très fort qui comprend certaines des personnes dont j'ai parlé, notamment sir Francis Ibiam, M. Michael Okpara, ancien premier ministre de la région de l'Est, sir Louis Mbanefo, M. Eni Njoku, homme très considéré et très compétent; ces personnes participent très activement à la prise de décisions. Ils ont institué la forme de gouvernement que la région de l'Est avait conçue bien avant l'avènement du Biafra et qui a mis sur pied une bonne partie de leur administration civile. En d'autres termes, une large part de l'administration se fait au niveau de ce qu'ils appellent des provinces, sous l'autorité d'administrateurs provinciaux, de sorte qu'il ne s'agit pas d'un régime strictement militaire.

L'un des aspects intéressants de ma visite au Biafra a été le peu d'évidence que la vie semble y être régie dans une large mesure par des civils. Mais ceux-ci tentent un peu partout de prendre des initiatives, du moins au niveau consultatif. Ce pourrait être l'une des grandes tragédies de l'Afrique si ces gens étaient éliminés ou forcés de s'enfuir, ou s'ils ne pouvaient participer à la direction de cette partie de l'Afrique occidentale au cours des prochaines années.

M. MacDonald (Prince): Diriez-vous, en comparant les gouvernements du Biafra et de Lagos, qu'il existe plus de participation démocratique ou de contrôle civil au Biafra que dans le gouvernement fédéral de Lagos?

• 1215

M. Johnson: Il me serait difficile de vous donner une réponse précise à ce sujet. Je dirais qu'il y a plus d'homogénéité dans le gouvernement du Biafra et que, pour cette raison, la participation civile y est plus forte que de l'autre côté. Il y existe aussi un conseil exécutif qui se réunit avec le général Gowon. Après m'être entretenu avec plusieurs membres de ce conseil, j'ai obtenu une certaine réaction de leur part à ma visite. Je n'avais passé que cinq jours à Lagos et sept jours au Biafra, et il m'a été fortement recommandé de prolonger mon séjour à Lagos afin de me former une opinion équilibrée des deux côtés. A une heure d'avis, j'ai donc annulé mes vols de retour en Angleterre et une série de rencontres à Genève et au Royaume-Uni et je suis resté deux jours de plus, décision que je n'ai pas regrettée. J'ai constaté qu'un bon nombre de ces hommes dont j'ai parlé, comme le chef Awolowo et le chef Enahoro, ont une voix dans ce conseil exécutif, dont ces jeunes secrétaires permanents sont membres. J'ignore quel rôle ils y jouent et comment les tensions précitées entre ces divers groupes sont éliminées. Mais le général Gowon consulte régulièrement ce groupe et essaie de s'assurer la participation des civils, et on projette de remettre éventuellement l'administration à un gouvernement civil.

M. MacDonald (Prince): J'aimerais revenir à une chose que vous avez dite au tout début de votre déclaration, peut-être l'une des choses les plus intrigantes que vous avez dites ce matin. Vous avez laissé entendre que ce pourrait fort bien être la question la plus importante dans l'Afrique d'aujourd'hui. Quand on songe aux autres grands problèmes qui ont fait les manchettes des journaux, comme ceux de la Rhodésie, de l'Afrique du Sud, du Kenya, du Congo et d'autres régions, je me demande si vous ne pourriez pas, sans reprendre des points que vous avez déjà énoncés, mettre le doigt sur une chose particulière pour souligner l'importance primordiale que vous attribuez à cette question pour l'Afrique d'aujourd'hui.

M. Johnson: La question raciale, entre blancs et noirs bien entendu, constitue évidemment un problème très profond et de la plus haute importance pour l'humanité. Il me semble qu'il est à peu près résolu en principe mais l'application pratique des solutions pose des problèmes très difficiles, comme dans le cas de la Rhodésie. En parlant comme je l'ai fait du Nigéria, je ne faisais que souligner que la solution de ce problème racial exige des États africains tout à fait compétents et stables, dirigés par des Africains; si le Nigéria, sur lequel on fondait certains espoirs en Afrique, devait se diviser et tomber dans le chaos, il reculerait de plusieurs années la solution de ces autres problèmes. Si, d'autre part, on peut trouver une solution constructive et pacifique dans ce pays, cela pourrait influer fortement sur la stabilité et la force d'autres États africains et, par conséquent, sur le développement du continent tout entier, y compris la solution essentielle du problème blanc-noir. En d'autres termes, l'un des États africains les plus prometteurs peut-il trouver une solution constructive à ce problème?

M. MacDonald (Prince): Vous dites donc, effectivement, que ce conflit particulier déterminera éventuellement si le peuple africain sera capable de maintenir diverses formes de gouvernements nationaux par tout le continent.

M. Johnson: Oui, mais je ne veux pas vous laisser croire que j'en doute. Je ne doute aucunement que les Africains sont capables de se gouverner; je crois qu'ils le peuvent et qu'ils le feront. La seule question que je pose est que si ce conflit particulier est résolu par la force, il retardera le processus d'émancipation. Je le dis en partie par déférence pour ces hommes d'une grande compétence et d'une grande intégrité que j'ai rencontrés aussi bien du côté du Biafra que du côté de Lagos, et ce serait bien tragique si des chefs de ce genre devaient être perdus dans une guerre insensée qui n'apportera pas de solutions. D'autre part, ce sera un grand triomphe si l'on parvient à trouver une solution pacifique qui mettra à profit les chafs africains de cette qualité.

• 1220

Le vice-président: Monsieur MacDonald, nous sommes ici depuis près de trois heures. Je crois que c'est la séance la plus longue du Comité des affaires extérieures à laquelle j'ai jamais assisté depuis près de quinze ans, et c'est un plus grand hommage à M. Johnson. Quelques membres viennent de m'indiquer qu'ils sont attendus ailleurs et nous pourrions peut-être ajourner en conséquence. Je suis sûr que M. Johnson se fera un plaisir de répondre à toutes questions qui lui seront posées en particulier.

M. MacDonald (Prince): Me permettez-vous de poser une seule question qui n'a pas été éclaircie par M. Johnson au cours de l'interrogatoire?

Le vice-président: Très bien.

M. MacDonald (Prince): Vous avez mentionné les difficultés qu'éprouve le Comité international de la Croix-Rouge à venir en aide à la population du Biafra. Vous avez également indiqué ici ce matin que vous-même avez pu voyager et que les approvisionnements se rendent de Lisbonne à Port Harcourt. A-t-on exploré la possibilité d'acheminer les approvisionnements par cette route très exposée, comme vous dites?

M. Johnson: C'est une excellente question, M. le président. La Croix-Rouge, en tant qu'organisme international hautement respecté, veille soigneusement à observer tous les règlements; par conséquent, pour entrer officiellement avec son propre avion, elle exigerait de la puissance qui fait le blocus aussi bien que de celle qui le subit, l'assurance qu'elle peut entrer. Elle a cherché à obtenir une telle assurance mais, ne pouvant l'obtenir, sa charte ou les conventions de la Croix-Rouge lui permettent apparemment d'utiliser

les autres moyens qui s'offrent à elle pour venir en aide aux personnes dans le besoin. Je crois savoir qu'elle se propose maintenant de transporter ses médicaments par cet autre moyen, bien que ce soit une route extrêmement dangereuse. Il y a toujours le danger d'être abattu en atterrissant au Biafra. Le gouvernement fédéral aimerait garder un blocus serré, de sorte que toute personne qui emploie cette route doit en accepter les risques, et que toutes marchandises qui y sont transportées risquent d'être perdues. La Croix-Rouge a exploré la possibilité d'employer l'autre route et je pense qu'elle va l'utiliser, mais il serait préférable qu'elle puisse avoir accès direct au Biafra.

J'avouerai que j'ai appuyé cette initiative et que j'ai aidé à faire parvenir des approvisionnements de secours au camp fédéral. La Croix-Rouge prête son aide aux deux côtés. Nos Églises canadiennes, en appuyant la Croix-Rouge ou le Comité interconfessionnel d'aide et de services aux réfugiés du Conseil mondial des Églises, aident les deux camps, de même qu'un certain nombre d'organisations catholiques de secours.

M. MacDonald (Prince): Merci beaucoup.

Le vice-président: Monsieur Johnson, j'aimerais, au nom du comité, profiter de cette occasion pour vous remercier officiellement d'avoir comparu devant nous ce matin. Comme je l'ai indiqué, la durée de cette séance vous est un hommage considérable, et les questions n'ont été que la preuve de l'intérêt de nos membres.

Permettez-moi aussi de vous remercier personnellement d'avoir comparu devant notre comité et de vous dire combien j'ai trouvé votre témoignage intéressant. J'aimerais ajouter en terminant que nous ne faisons pas d'allusions dérogatoires à quelque individu, groupe d'individus ou partisans politiques et que bien souvent, au Canada, certaines situations m'ont mêlé à des questions de politique étrangère. Nos moyens de communication sont tels que trop souvent nous n'entendons qu'un son de cloche et que nous n'avons pas l'occasion de voir les deux côtés de la médaille. C'est pourquoi je pense que ce comité a été privilégié d'entendre des témoins tels que vous qui sont capables de nous présenter l'autre point de vue que, pour certaines raisons, nous ne pouvons obtenir.

Encore une fois, merci beaucoup.

La séance est levée.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
ALISTAIR FRASER.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
ALISTAIR FRASER.